This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

L Soc 1636.13

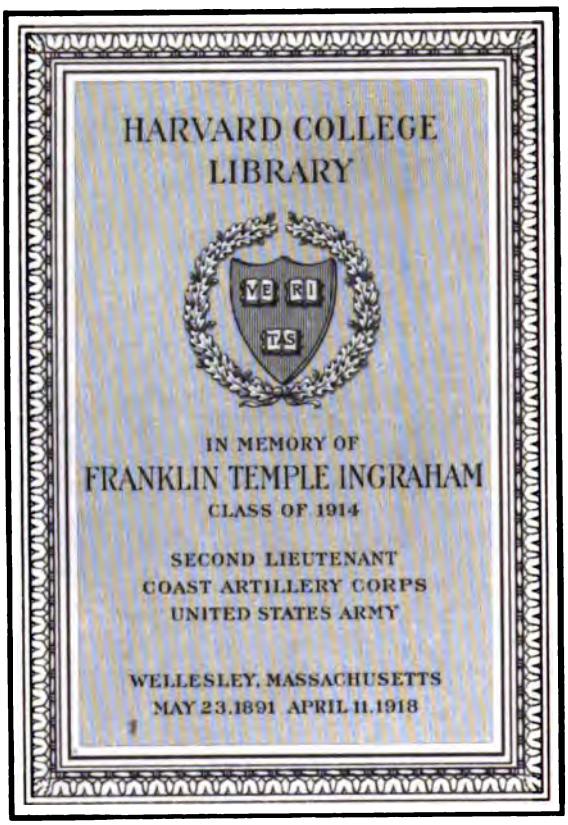
HARVARD COLLEGE
LIBRARY
VE RI
TAS
IN MEMORY OF
FRANKLIN TEMPLE INGRAHAM
CLASS OF 1914
SECOND LIEUTENANT
COAST ARTILLERY CORPS
UNITED STATES ARMY
WELLESLEY, MASSACHUSETTS
MAY 23.1891 APRIL 11.1918

LYON. — IMPRIMERIE MOUGIN-RUSAND

MÉMOIRES

DE LA

SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE

DE LYON

ANNÉE 1876

LYON

AUG. BRUN, LIBRAIRE DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE

13, RUE DU PLAT, 13

—

1877

L Soc 1636.13

HARVARD COLLEGE LIBRARY
INGRAHAM FUND
July 15, 1930

Publications antérieures de la Société

CATALOGUE DES LYONNAIS DIGNES DE MÉMOIRE, par MM. BREGHOT DU LUT et PÉRICAUD aîné, 1839, grand in-8.

ARCHIVES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, 1847, in-8, — Sommaire : D'AIGUEPERSE. Une visite à Gergovia. — HIGNARD. De l'influence des lettres anciennes sur les grands écrivains du XVII^e^ siècle. — MARTIN-DAUSSIGNY. De l'influence que les idées artistiques des XV^e^ et XVI^e^ siècle ont eu sur le talent de Raphaël. — GRÉGORI. André Doria et Jean-Louis dei Fieschi. — H. M'ROË. Michel Servan. — A. COUCHAUD. Montagnes et rivières de l'Attique. — PÉRICAUD aîné. Biographie lyonnaise (Licinius, Benoît Court). — SERVAN DE SUGNY. L'Empire de la douleur (poésie). — F. de PETTOLAZ. Juliette (poésie).

ÉLOGE HISTORIQUE : d'André Couchaud, par M. MARTIN-DAUSSIGNY (1850).

— — de Breghot du Lut, par M. d'AIGUEPERSE (1850).

— — d'A. Coste, par M. FRAISSE (1851).

— — de L.-P.-A. Gauthier, par le même (1852).

PUBLICATIONS DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE. Premier volume. Sommaire : Notice historique sur la Société. — Tableau statistique du personnel et des travaux. — Eloge historique d'Edouard Servan de Sugny. — Comptes-rendus des travaux de la Société pour les années académiques 1857, 1858 et 1859, par M. BELLIN (1861).

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON. — Année académique 1860-1861 (1862). — Sommaire : Le marquis de

BEAUSSET-ROQUEFORT. Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1860-1861. — MARTIN-DAUSSIGNY. Antiquités du moyen-âge en Italie : Le Campo-Santo à Pise. — TUJA D'OLIVIER. Humbold à Berlin. — SAINT-OLIVE. Souvenirs de Bélisaire à Rome. — PÉRICAUD aîné. Fragments sur le VII^e sonnet de Pétrarque et sur une traduction anonyme de Pétrone. — PÉRICAUD aîné. Une réhabilitation (Nicolas Chorier et l'Aloysia Sygea). — SAINT-OLIVE. Essai sur les vases murrhins. — Le marquis de BEAUSSET-ROQUEFORT. Etude historique sur la première prédication de de l'Evangile en France. — CHASTEL. Ange Politien, d'après Heeren. — DE LUBAC. Le Merle, fable. — DE LUBAC. La Chèvre et le Chou. — Adrien PELADAN. Date lilia, poésie. — BEAUVERIE. Au chevet du mourant, poésie. — ESTIENNE. Un sot trouve toujours un plus sot qui l'admire, fable. — CHERVIN aîné. La Mendiante, ballade.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON. — Année académique 1861-1862 (1863). — Sommaire : M'ROË. Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1861-1862. — PÉRICAUD aîné. Notice sur Claude de Saint-Georges, archevêque et comte de Lyon (1693-1714). — Notice sur François-Paul de Neufville, archevêque de Lyon (1714-1731). Notice sur Ch.-F. de de Châteauneuf de Rochebonne, archevêque de Lyon (1731-1740). — Paul SAINT-OLIVE. Emplacement du champ de la bataille entre Albin et Sévère. — Paul SAINT-OLIVE. La colonne du Méridien. — DUFAY. Essai biographique sur Jehan Perréal, peintre et architecte lyonnais. — Emile PERRET. Essai biographique sur Ferdinand Delamonce, architecte à Lyon en 1731. — J. de LUBAC. Une poésie satyrique du XVI^e siècle. — Le marquis de BEAUSSET-ROQUEFORT. Notice historique sur l'invention de la navigation par la vapeur. — HIGNARD. Compte-rendu des travaux de la Société littéraire pendant l'année 1862-1863. — APPENDICE. — Le marquis de BEAUSSET-ROQUEFORT. Notice sur le marquis Achille de Jouffroy d'Abbans.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON. — 1863 à 1865 (1866). — Sommaire : SOCQUET. Compte-rendu des travaux de la Société pendant l'année académique 1863-1864. — Compte-rendu des séances de la Société pendant l'année 1865. — V. de VALOUS. Le domaine ordinaire de Lyonnais au commencement du XVI^e siècle, ou notice analytique des comptes domaniaux pendant les années 1523 à 1526. — Paul SAINT-OLIVE. Archéologie romaine. — PÉRICAUD aîné. Notice sur Hippolyte d'Este, cardinal-archevêque de Lyon. — PERRET DE LA MENUE. Recherches historiques et philologiques sur les girouettes chez les anciens et les modernes. — A. VACHEZ. La bataille de Métrieux. Episode des guerres de religion

dans le Lyonnais. — BROUCHOUD. Recherches sur l'enseignement public du droit à Lyon. — PERRET DE LA MENUE. Marsollier des Vivetières, auteur dramatique, lettres inédites. — Jules RAMBAUD. La Naumachie lyonnaise, poème. — A. VINGTRINIER. Les Soucis de Charlemagne, poésie.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON. — Littérature, histoire, archéologie. Année 1866 (1867). — Sommaire: Compte-rendu des séances. — Paul SAINT-OLIVE. Imitation de la IVe satire de Juvénal. Le Turbot. — CHERVIN aîné. Statistique du bégaiement en France. — PÉRICAUD aîné. Benserade. Diatribe sur un point d'histoire littéraire. — A. VACHEZ. La Ligue dans le Lyonnais. Siége de Riverie en 1590. — G. GEORGE. Notes prises dans une excursion en Belgique et en Hollande. — BEAUVERIE. Salmonée. poème — DULON. Histoire littéraire de Lyon pendant la première partie du XVIe siècle. Rapport sur l'histoire littéraire de Lyon, pendant la première partie du XVIe siècle. — G. DEBOMBOURG. Les Allobroges. — A. VACHEZ. Les Tombeaux de Saint-Pierre-le-Vieux. I. Les Laurencin. II. Les Bellièvre. — P. SAINT-OLIVE. La maison de retraite et les Jésuites de Saint-Joseph de la rue Sainte-Hélène.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON. — Littérature, histoire, archéologie. Année 1867 (1868). — Sommaire: Compte-rendu des séances, année 1867. — CHERVIN aîné. Du bégaiement, considéré comme vice de la prononciation. — Emile PERRET DE LA MENUE. Recherches historiques sur le château du Perron à Oullins, et sur les faits principaux relatifs aux familles qui le possédèrent. — BROUCHOUD. Notice historique sur les archives judiciaires de Lyon. (1 planch.) — P. SAINT-OLIVE. L'ancienne paroisse de Notre-Dame de la Platière. — Adrien PÉLADAN. Recherches sur la Zoologie mystique des églises de Lyon. — PÉRICAUD aîné. Samuel Sorbière dans ses rapports avec Lyon. — A. VACHEZ. L'*Ager Gofiacencis* ou le canton de Mornant (Rhône), aux Xe et XIe siècles (1 c.) — SAVY. La monographie de l'église de Brou par M. Didron. Notes et observations (1 pl.). — Emile PERRET DE LA MENUE. Des moulins à blé chez les anciens, chez les modernes et particulièrement dans la ville de Lyon (1 pl.). — H. HIGNARD. Mythologie homérique : Du combat de Diomède contre Mars et Vénus. — BEAUVERIE. Hybicus, poésie.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE DE LYON. — Littérature, histoire, archéologie. Année 1868 (1869). — Sommaire: Compte-rendu des séances, année 1868.—A. VACHEZ. Isabeau d'Har-

court et l'église de Saint-Jean. — G. DEBOMBOURG. Gallia aurifera. Etude sur les alluvions aurifères de la France. — BROUCHOUD. Etudes historiques sur les anciennes archives judiciaires de Lyon. — Le comte de SOULTRAIT. Notice sur les jetons de plomb des archevêques de Lyon (2 pl.). — P. SAINT-OLIVE. Les Frères Tailleurs de Lyon. — E. PERRET DE LA MENUE Greniers et Fours publics en France. Recherches historiques sur ceux de la ville de Lyon. — H. HIGNARD. Etudes mythologiques. Le Minotaure. — Docteur F. MONIN. Abd-el-Kader, littérateur et philosophe. — J. RAMBAUD. Rolandseck, légende du Rhin. — Un nouveau jugement de Salomon, conte.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. Année 1869 (1870). — Sommaire: Compte-rendu des séances, année 1869. — A. VACHEZ. Châtillon-d'Azergues, son château, sa chapelle et ses seigneurs, suivi d'une notice analytique sur la charte inédite de Châtillon, par V. de Valous. — C. SAVY. Etude sur les pignons gothiques des églises à toiture basse, à propos des travaux entrepris à la cathédrale de Lyon en 1861. — L. CHARVET. François de Royers de la Valfenière et l'abbaye royale des Bénédictines de Saint-Pierre de Lyon. — DUFAY. Jehan Perréal dit Jehan de Paris. — Baron RAVERAT. Château Bayard. — H. HIGNARD. Les Dieux de la mer. — Léonce DEWILKONSKI. Fables. — Additions et corrections. 8 planches.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. Années 1870-1871 (1872). — Sommaire. Compte-rendu des séances, années 1870 et 1871. — A. VACHEZ. Du Droit italique à Lyon et de ses destinées dans les temps modernes. — L. de la SAUSSAYE. Etude sur les Tables Claudiennes. — MARTIN-DAUSSIGNY. Etude sur la dédicace des tombeaux gallo-romain (*et sub ascia dedicavit*). — Emile GUIMET. De l'ascia des Egyptiens. — V. de VALOUS. Anoblissement d'un mineur lyonnais en 1398, notice rédigée sur les documents originaux. — H. HIGNARD. Le mythe d'Io. — A. VACHEZ. Achard-James, sa vie et ses écrits. — BEAUVERIE. Poésies : L'Idéal. La mort du Christ, traduction du sonnet d'Onofrio Minzoni, avec le texte italien en regard (3 pl.).

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. Années 1872-1873 (1874). — Sommaire : Compte-rendu des séances, ánnées 1872 et 1873. — D'AIGUEPERSE. Recherches sur les quatre grandes voies romaines de Lugdunum, annotées par M. A. Vachez. — E. de PIELLAT.

Epitres d'Ange Politien et de ses contemporains illustres, avec des commentaires propres à éclairer les endroits obscurs et l'histoire des savants du XVe siècle. — A. VACHEZ. Archéologie. Les fouilles du tumulus de Machezal (Loire). — A. VINGTRINIER. Notice biographique sur Maurice Simonnet. — Le baron RAVERAT. Lyon, études étymologiques. — A. VINGTRINIER. Etienne-François Coignet. — Le baron RAVERAT. Fourvières ou Fourvière, études étymologiques. — Léon CHARVET. Etienne Martellange (1569-1641) (10 pl.) — E. BEAUVERIE. Nuptiæ. Sonnets. — A. VINGTRINIER. Fables de La Fontaine, mises en chansons.

POLYPTIQUE DE L'ÉGLISE COLLÉGIALE DE SAINT-PAUL DE LYON. Dénombrement de ses tenanciers, possessions, cens et rentes en Lyonnais, Forez, Beaujolais, Mâconnais, Bresse, Dombes, Bugey et Dauphiné, au XIIIe siècle, publié d'après le manuscrit original, avec des documents inédits, par M.-C. GUIGUE, ancien élève de l'école des Chartes. — 1875, in-4.

MÉMOIRES DE LA SOCIÉTÉ LITTÉRAIRE, HISTORIQUE ET ARCHÉOLOGIQUE DE LYON. Années 1874-1875 (1876) gr. in-8. — Sommaire : Compte-rendu des séances, années 1874 et 1875. — A. VACHEZ. Les familles chevaleresques du Lyonnais, Forez et Beaujolais aux croisades. — Léon CHARVET. Le réfectoire de l'Abbaye des Dames de Saint-Pierre de Lyon. — Léon CHARVET. Les Stella. — L. CHARVET. Les Martellange. — GUIGUE. Notre-Dame de Lyon. Recherches sur l'origine du pont de la Guillotière et du Grand-Hôtel-Dieu, et sur l'emplacement de l'hôpital fondé à Lyon, au VIe siècle, par le roi Childebert et la reine Ultrogothe (3 planches). — Le baron RAVERAT. Maures et Sarrasins. Etude étymologique. — E. BEAUVERIE. L'Inondation. Souvenirs des 23 et 24 juin 1875. — Ch. BOY. Pétrarque. Sonnet.

CARTULAIRE MUNICIPAL DE LA VILLE DE LYON. Priviléges, franchises, libertés et autres titres de la Commune. Recueil formé au XIVe siècle par Etienne de VILLENEUVE, publié d'après le manuscrit original avec des documents inédits du XIIe au XVe siècle, par M.-C. GUIGUE, ancien élève de l'école des Chartes. — 1876, in-4.

SOCIÉTÉ

LITTÉRAIRE, HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE DE LYON

Bureau (1876).

MM. Emile GUIMET, président.
E. FLOUEST, vice-président.
Charles BOY, secrétaire.
A. VETTARD, secrétaire adjoint.
V. de VALOUS, trésorier.
A. VACHEZ, bibliothécaire-archiviste.

Bureau (1877).

MM. E. FLOUEST, président.
Léon CHARVET, vice-président.
Charles BOY, secrétaire.
A. VETTARD, secrétaire-adjoint.
V. de VALOUS, trésorier.
A. VACHEZ, bibliothécaire-archiviste.

Comité de publication

1876 et 1877

MM. Le Président.
Le Secrétaire.
H. PALLIAS.
A. VACHEZ.
L. CHARVET.
Baron RAVERAT.
Léopold NIEPCE.

Membres honoraires.

MM.

1826-1832 (1) BENOIT ✠, à Sainte-Foy-lès-Lyon.

1824-1835 VALOIS, O. ✠, président honoraire à la Cour d'appel de Lyon, rue Boissac, 7.

1839-1845 LAPRADE (Victor de) ✠, de l'Académie française, rue de Castries, 10.

1831-1856 BOISSIEU (Alphonse de), correspondant de l'Institut, rue Sala, 25.

1832-1856 MULSANT (Etienne) ✠, bibliothécaire de la ville, correspondant de l'Institut, quai de Retz, 13.

1842-1863 MARTIN-DAUSSIGNY ✠, ✪ A, conservateur des musées, place Sathonay, 1.

— 1865 VALENTIN-SMITH, O. ✠, conseiller honoraire à la Cour d'appel de Paris, membre du Comité des travaux historiques, à Trévoux.

— 1867 LA SAUSSAYE (L. de), C. ✠. membre de l'Institut, ancien recteur de l'Académie de Lyon, à Blois.

1841-1868 PEZZANI (Anne-Jacques-André), avocat, lauréat de l'Institut, rue Martin, 1.

1840-1871 ROUSSET (Alexis), rue de Lyon, 5.

1844-1871 HIGNARD (Louis-Henri-Vincent) ✠, professeur à la Faculté des lettres, rue Sala, 9.

1845-1871 SOCQUET (Jean-Antoine) ✪ A, docteur-médecin, professeur à l'Ecole de médecine, rue Sala, 6.

(1) La première date est celle de l'admission comme membre titulaire, et la seconde celle de la nomination comme membre honoraire.

Membres titulaires.

MM.

1841 VINGTRINIER (Aimé), bibliothécaire adjoint de la ville, directeur de la *Revue du Lyonnais*, quai des Célestins, 4.

M'ROË (Henri), ✠, premier président à la Cour d'appel de Chambéry, place Bellecour, 34.

1850 PIELLAT (Edmond de), juge au Tribunal civil de Lyon, rue Sainte-Hélène, 6.

1853 VALOUS (Jean-Vital de), sous-bibliothécaire au Palais-des-Arts, rue de la Charité, 86.

1854 BEAUVERIE (Jean-Etienne), chef de division à la Préfecture, rue Constantine, 1.

1856 PALLIAS (Honoré), rue Centrale, 25.

1857 BORIN (Gabriel-Antoine), docteur-médecin, rue de Lyon, 64.

1859 DUFAY (Charles-Jules), ✠, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, à Bourg.

MILLAUD (Edouard), avocat, député à l'Assemblée nationale, rue Neuve, 74.

1860 HEDDE (Jean-Claude-Philippe-Isidore), ✠, ancien délégué en Chine, rue de Condé, 16.

DUBREUIL (François-Auguste), docteur en droit, avocat, rue de l'Hôtel-de-Ville, 93.

1862 LAGREVOL (Pierre-Marie-Alexandre de), ✠, président de Chambre à la Cour d'appel, place Saint-Jean, 8.

PERRET DE LA MENUE (Claude-Emile), architecte, rue Sainte-Hélène, 6.

1863 COUDOUR (Auguste), curé de Notre-Dame-Saint-Vincent, quai Saint-Vincent, 59.

MM.

1863 GEORGE (Gaspard), architecte, quai des Brotteaux, 26.
GENIN (Auguste), rue du Plat, 11.
SAVY (Claude-Etienne), grande rue de Cuire, 19.
1864 VACHEZ (Antoine), ✪ A., docteur en droit, avocat, avenue de l'Archevêché, 7.
CHARVET (Léon), ✪ A., architecte, professeur à l'école des Beaux-Arts, rue de la Bombarde, 8.
CHEVALIER (François, l'abbé), ancien chef d'institution, boulevard du Nord, 8.
1865 GUIMET (Emile), ✻ et ✪ A., place de la Miséricorde, 1.
DEBOMBOURG (Georges), grande rue Saint-Clair, 22.
1866 RAVERAT (le baron François-Achille-Napoléon), quai de la Guillotière, 17.
1868 SOULTRAIT (le comte Georges de), ✻, cours du Midi, 11.
1869 DEWILKONSKI (Léonce), receveur-économe de l'asile de Bron.
CAZENOVE (Raoul de), rue Sala, 8.
CUAZ (Ernest), juge au Tribunal civil, place Bellecour, 18.
1871 RÉVÉREND DU MESNIL (Edmond), juge de paix à Saint-Rambert (Loire).
NIEPCE (Léopold), ✻, conseiller à la Cour d'appel, quai de la Charité, 36.
1873 JUTET (J.-L.), docteur-médecin, rue Saint-Etienne, 6.
1874 BRUN (Xavier), homme de lettres, rue des Marronniers, 6.
BERGER (André-Marie), propriétaire, grande rue Saint-Clair, 2, à Caluire.
FLOUEST (Edouard), ✻, ✪ I., avocat général, rue de la Reine, 48.

MM.

1874 BOY (Charles), attaché au cabinet de M. le Préfet du Rhône, rue de Castries, 9.

1875 VETTARD (Auguste), greffier de la justice de paix du 4e canton, place Saint-Clair, 5.

GUIGUE (Marie-Claude), ✪ A., archiviste de la ville de Lyon, rue Malesherbes, 43.

1876 RÉCAMIER (Etienne), avocat, docteur en droit, place Bellecour, 19.

VAESEN (Joseph), archiviste-paléographe, rue de l'Annonciade, 13.

1877 CONDAMIN (James, l'abbé), place Saint-Clair, 1.

DESVERNAY (Félix), rue de la Préfecture, 10.

CAILLEMER (Exupère) ✻, doyen de la Faculté de droit, rue Bourbon, 31.

Membres correspondants.

MM.

1816 CHAUDON, ancien magistrat, à Avignon.

1823 MONIER DE LA SIZERANNE, O. ✠, ancien député, à Tain.

1825 MAHUL (Alphonse-Jacques), O. ✠, ancien député, au château de Villardonnel (Aude).

1832 MICHEL (Francisque), correspondant de l'Institut, professeur de la Faculté des lettres, à Bordeaux.

MANNO (chevalier), sénateur, premier président de la Cour de cassation, à Milan.

1834 CABUCHET (Toussaint), avocat, à Flacé (Saône-et-Loire).

1837 MICHEL ✠, ancien membre du jury de l'Exposition universelle de 1855, à Paris.

1838 ROSSIGNOL ✠, ancien archiviste de la Côte-d'Or, à Dijon.

1842 PHILIPPON DE LA MADELEINE, vice-président du Tribunal, à Tarbes.

1844 BANCHERO (Giuseppe), chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, conservateur du cadastre, à Gênes.

EREDE (Michele), professeur à l'Institut technique, à Gênes.

PAUTET (Jules), ancien sous-préfet, à Beaune.

CANTU (Cesare) ✠, historien, député au Parlement italien, à Florence.

BONAINI (Francisco), O. ✠, surintendant général des archives du royaume d'Italie, à Florence.

SABBATINI (Mauro), sous-bibliothécaire, à Gênes.

BAROLA, conservateur de l'Académie des Arcades, à Rome.

MM.

1844 SCLOPIS DI SALERANO (Federico, comte) ✠, correspondant de l'Institut, à Turin.

MORBIO (Carlo, comte), homme de lettres, à Milan.

PAYAN (Pierre-Scipion), chirurgien en chef de l'hôpital à Aix.

PERENNÈS (François), ✠, doyen de la Faculté des lettres, à Besançon.

1846 AUTRAN (Paul), ✠, de l'Académie française, à Marseille.

BELLORO (Giovanni-Battista), conservateur des archives de Saint-Georges, à Gênes.

BARTHÉLEMY-LAPOMMERAYE, ✠, conservateur du Muséum d'histoire naturelle, à Marseille.

CABANIS (Jean-François), ✠, ancien chef de division au Ministère d'Etat, à Paris.

CENTOFANTI (Sylvestro), sénateur, à Pise.

CAPPELLETTI (Giuseppe), docteur en théologie, à Venise.

GESSÉ-CHARLEVAL (marquis de), homme de lettres, à Charleval (Bouches-du-Rhône).

GANDY (Georges), homme de lettres, à Paris.

MATHERON (Philippe), ✠, ingénieur des ponts et chaussées, à Marseille.

MÉRY (Louis), ✠, professeur à la Faculté des lettres d'Aix.

RICARD (Adolphe), secrétaire de la Société archéologique, à Montpellier.

1847 FERRARIO (Giuseppe), président honoraire perpétuel et fondateur de l'Académie des sciences physiques, médicales et statistiques, à Milan.

JOUFFROY-D'ESCHAVANNES (vicomte), conservateur au Musée du Louvre, à Paris.

MM.

1847 CARAMAN (Louis-Denis, duc de), homme de lettres à Paris.

GIRAUD (Paul-Emile), ✠, ancien député, à Romans.

VOLPICELLA (Luigi), conseiller à la Cour de cassation de Sicile.

TOSTI (Luigi), supérieur de l'abbaye du Mont-Cassin.

BONAFOUS (Norbert), professeur à la Faculté des lettres, à Aix.

TRULLARD (Jacques), professeur de belles-lettres, à Dijon.

1847 BALDACHINI (Xaviero), sénateur, commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, à Naples.

1848 DOMENGET (Léo), docteur en droit, magistrat, à Sarlat.

TEMPIER (Joseph), secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.

1850 GUILLEBEAU (Francisque), au Plantay (Ain).

1851 BROSSE (Léonce), dominicain, à Carpentras.

1852 LE DUC (Philibert), inspecteur honoraire des forêts, à Bourg.

VILLEFRANCHE (Jean-Marie), directeur du *Journal de l'Ain*, à Bourg.

LECHANTEUR DE PONTAUMONT, ✠, commissaire de marine, à Cherbourg.

1853 MENCHE DE LOISNE, ✠, ancien préfet.

1855 CARSIGNOL (Joseph), à Bourg-St-Andéol (Ardèche).

1856 FABRE (Adolphe), président du Tribunal civil de Saint-Etienne.

1857 PETTOLAZ (Félix de), à Saint-Igny-de-Vers (Rhône).

1859 BERNARD (Thalès), homme de lettres, à Paris.

LESTOURGIE (Auguste), maire, à Argental (Corrèze).

CHAUMONT (Gaston, marquis de), au château de Vulbens (Haute-Savoie).

MM.

1859 Roth (Charles), à Cambrai.

Blanchot de Brenas (Auguste), juge au Tribunal, à Cusset (Allier).

Payen (Jean-Louis), docteur-médecin, à Paris.

1860 Le Sire (Jules), homme de lettres, à Paris.

Rattier de Susvallon (Paul-Ernest de), homme de lettres, à Bordeaux.

Millien (Achille), à Baumont-la-Ferrière (Nièvre).

Pont (Germain), curé à Saint-Jean-de-Belleville (Savoie).

Audiat (Louis), professeur, à Saintes.

1863 Cucherat (François), chanoine honoraire, aumônier de l'hospice de Paray-le-Monial.

1863 Mougenot (Léon), à Nancy.

Macario (Maurice), docteur-médecin, chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, à Nice.

1864 Salvador (Edouard), ancien conseiller de préfecture.

Baux (Jules), ancien archiviste du département de l'Ain, à Bourg.

Negri (Cristofero), commandeur de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, inspecteur général des consulats, à Florence.

Arcelin (Adrien), archiviste-paléographe, à Mâcon.

1866 Guillemaud (Jacques, littérateur), à Paris.

Chavanne (Jean-Claude-François), curé à Trèves (Rhône).

Gontier (Léon), ancien notaire.

Sonier de Lubac (Maurice-Jules), maire de Cornas (Ardèche).

1867 Philippe (Jules), chevalier de l'ordre des SS. Maurice et Lazare, ancien préfet, à Annecy.

Noelas (Frédéric), docteur-médecin, à Roanne.

MM.

1867 BULLIOT (J.-G.) ✻, président de la Société éduenne, à Autun.

1868 PABAN (Adolphe), homme de lettres à Bayeux.

CHERVIN (Claudius), ✪ A., directeur-fondateur de l'Institution des bègues, avenue d'Eylau, 90, à Paris.

1870 ROULLEAUX (Eugène), faubourg St-Nicolas, à Bourg.

PÉLADAN (Adrien), homme de lettres, à Nîmes.

1872 DUREAU (Alexis), membre de la Société d'Anthropologie, rue de la Tour-d'Auvergne, 10, à Paris.

ALBRIER (A.), directeur de la *Revue de Bourgogne*, à Dijon.

SOUCHIER (Mlle Adèle), à Valence.

1873 LAGARRIGUE (Fernand), consul de Portugal, à Nice.

ROSTAING (le baron de), ancien capitaine de frégate, bibliothécaire de la Diana, à Montbrison.

COT (Pierre), à Briançon (Hautes-Alpes).

1873 PÉAN (Alonzo), à Saint-Aignan (Loir-et-Cher).

BRUN-DURAND (J.), membre de la Société d'Archéologie et de statistique de la Drôme, à Crest.

1874 TUJA D'OLIVIER (A.), à Langeac (Haute-Loire).

MISSOL (L.), docteur en médecine, à Villefranche (Rhône).

1875 LACROIX (A), archiviste du département de la Drôme, à Valence.

1876 STADT (Victor), homme de lettres à Bellevue, près Bordeaux.

DELASTRE (Philippe), docteur en médecine, à Ceyzérieux (Ain).

COMPTES-RENDUS

DES SÉANCES

ANNÉE 1876

Séance du 12 janvier 1876.

Présidence de M. FLOUEST, vice-président.

En l'absence de M. Léopold Niepce, président sortant, et de M. Emile Guimet, nouveau président, lesquels se sont fait excuser l'un et l'autre par lettre, l'installation du bureau nommé est renvoyée à la prochaine réunion.

Il est donné lecture de deux lettres par lesquelles la Société littéraire de l'Yonne et la Société philotechnique de Pont-à-Mousson demandent à échanger leurs publications avec celles de la Société. La Compagnie décide qu'il sera fait droit à cette double demande.

M. le Président donne lecture d'une dépêche par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique l'informe qu'une allocation de 500 fr. a été accordée à la Société littéraire.

M. Vachez termine la lecture de sa traduction du voyage à Lyon d'Abraham Golnitz. (V. page 367.)

M. Vettard lit une pièce de vers intitulée : *Invocation aux morts.*

M. Charles Boy donne lecture d'un morceau en vers, ayant pour titre : *La Poésie.*

Séance du 26 janvier 1876.

Présidence de M. Emile GUIMET.

En prenant place au fauteuil, M. Guimet remercie la Société de sa nomination. Il espère, avec l'aide de M. Flouest, vice-président, conduire la Compagnie dans la voie tracée par M. Niepce, président sortant, et il compte que le concours de tous ses collègues ne lui fera pas défaut.

M. le baron Raverat donne communication d'une étude sur le nom des *Centrons* ou *Ceutrons.*

Il s'attache à prouver, par de nombreux exemples, que ces deux noms, attribués à un ancien peuple de la Savoie, sont synonymes et parfaitement exacts l'un et l'autre. *Kentrones* est adéquate à *Keuntrones*, comme *Centrons* à *Ceutrons*, comme *conventus* à *couvent*, *sponsus* à *époux*, *monasterium* à *moutier*, etc.

Il conclut qu'il faut s'en tenir à la forme de *Centrons*, adoptée par les historiens de l'antiquité et leurs nombreux traducteurs modernes et qu'il faut bien se garder de remplacer cette forme par celle de *Ceutrons*, ainsi que l'ont proposé quelques savants français, qui n'ont point aperçu l'inconvénient qu'il y a à changer d'anciennes formes de langage adoptées par l'usage, et résultant de la permutation constante et réciproque des deux lettres *n* et *u*, qui fait l'objet spécial de cette étude.

M. Vettard lit une pièce de vers intitulée : *Un petit verre.*

Séance du 3 février 1876.

Présidence de M. FLOUEST, vice-président.

M. Raoul de Cazenove fait le compte-rendu d'un curieux ouvrage, intitulé : *Les vaincus victo-*

rieux, par Alone, pseudonyme à peu prés impénétrable.

M. Beauverie lit une pièce de vers, intitulée : *Une vue qui s'éteint.*

Divers projets sont proposés pour l'installation de la bibliothèque de la Société. M. Charvet propose un local dépendant de la Bibliothèque du Lycée, et M. Vachez deux salles louées en commun avec d'autres Sociétés savantes de Lyon. M. le Président promet de faire à ce sujet une démarche auprès de l'administration.

Séance du 23 février 1876.

Présidence de M. PERRET DE LA MENUE,
ancien président.

M. Perret de la Menue lit un nouveau chapitre de son voyage en Espagne, consacré spécialement à la description de Séville et de ses monuments, notamment de la cathédrale, avec ses richesses artistiques, sa vierge, son tableau de Murillo et sa salle capitulaire, des *casas consistoriales* et du palais du duc de Montpensier. Il termine par un tableau pittoresque d'une fête de village.

Séance du 3 mars 1876.

Présidence de M. E. GUIMET.

M. le Président donne lecture de la lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique, qui convoque les Sociétés savantes à la réunion annuelle de la Sorbonne, pour le 19 avril prochain.

M. le baron Raverat lit un chapitre de ses *Etudes étymologiques*, dans lequel il signale l'influence des eaux sur les dénominations locales. Après avoir énuméré les diverses interprétations adoptées par les historiens anciens et modernes au sujet des noms du Rhône et de la Saône, il répudie pour ces deux fleuves l'origine soit grecque, soit latine que leur ont attribué ces divers auteurs. Ces noms existaient bien avant l'apparition des Hellènes et des Romains sur la terre gauloise; aussi faut-il chercher l'origine de ces deux noms dans la vieille langue celtique.

M. de Cazenove communique une étude sur le journal d'un professeur, publié sous le pseudonyme d'Alone et ayant pour titre: *Les épreuves morales de François Borie.*

M. Dufaÿ lit une biographie du général de brigade André, né à Pont-de-Vaux (Ain), le 20 mars 1792, et décédé le 18 janvier 1876, après quarante-trois ans de service, dont douze campagnes.

M. Vettard donne lecture d'une pièce de vers, intitulée : *Le portrait de ma fiancée.*

Séance du 22 mars 1876.

Présidence de M. E. GUIMET.

Sont délégués, pour représenter la Société littéraire à la réunion des Sociétés savantes à la Sorbonne, MM. Vachez et Guigue; ce dernier pour la lecture de son Mémoire sur les voies antiques de l'ancien *Pagus Lugdunensis*, déterminées par les hôpitaux du moyen-âge. (V. page 227.)

M. George donne lecture de ses souvenirs et impressions de voyage à travers la Hongrie et la Valachie, en allant à Constantinople.

M. Guimet lit une étude sur la statue de Memnon, qui faisait entendre une vibration harmonieuse à l'apparition du soleil. Plusieurs auteurs ont prétendu que ces sons étaient produits

par la voix des prêtres de ce dieu. Mais la science moderne a démontré que ce phénomène était dû à une forte dilatation produite par la chaleur du soleil succédant rapidement au froid de la nuit. Quelques-uns ont vu dans ce monument une statue de Sésostris, d'autres celle de Memnon; enfin, Champollion a démontré que c'était celle de Ménophis III, l'un des rois de la dix-huitième dynastie égyptienne. Le travail de M. Guimet se termine par des considérations philosophiques sur les croyances et les superstitions des divers peuples, et les différences qui les caractérisent.

Séance du 5 avril 1876.

Présidence de M. E. GUIMET.

M. le baron Raverat donne lecture d'un chapitre de ses Etudes étymologiques.

Ce chapitre traite de l'influence que certaines institutions du moyen-âge ont exercé sur la dénomination de beaucoup de localités. Dès les premiers temps de la féodalité, les grands seigneurs laïques ou ecclésiastiques possédaient de vastes territoires à peine cultivés. Pour remédier à cet

état de choses et accroître leurs richesses, ils appelèrent sur leurs domaines de nouveaux travailleurs, attirés par l'appât de concessions, de franchises et de divers priviléges, en un mot, d'un bien être relatif. Mais, en échange de tels avantages, ces nouveaux venus, ces colons s'engagèrent à donner à leurs seigneurs quelques services, corvées, cens et redevances annuelles, en nature ou en argent, évaluées d'ordinaire au dixième du revenu des terres concédées. Ces donations temporaires, viagères ou perpétuelles, et les charges qui les accompagnaient amenèrent naturellement la création de nouveaux centres d'habitation, de fermes, de hameaux, de villages, dont le nom est dû à l'influence de ces mêmes causes. L'orateur cite les principales de ces dénominations, celles qui s'appliquent aux localités explorées et décrites par lui dans d'autres ouvrages.

M. Charles Boy lit un poème intitulé: *Noémie.*

Séance du 3 mai 1876.

Présidence de M. FLOUEST, vice-président.

M. le baron Raverat signale une erreur qui s'est glissée dans l'impression de son travail: *Maures et*

Sarrasins, inséré dans le dernier volume des Mémoires de la Société. A la page 340, il est dit qu'un manuscrit d'Etienne de Belleville, composé vers 1250, est conservé dans nos archives municipales et qu'il a été communiqué par notre confrère, M. Guigue. Mais ce manuscrit d'Etienne de Belleville appartient aux archives nationales, et M. Guigue lui a communiqué seulement le renseignement fourni par ce recueil inédit.

M. Berger fait également observer que dans l'extrait du procès-verbal imprimé de la séance du 21 avril 1875, on a omis de faire mention de sa lecture d'une biographie en vers du sculpteur Joseph Chinard.

Cette omission, résultat d'une erreur commise à l'imprimerie, sera réparée lors de la publication du prochain volume des Mémoires.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Emile Guimet, président de la Société, exprime son regret de n'avoir pu assister à la séance pour prendre congé de ses collègues, à la veille de son départ pour l'Extrême-Orient, où il est chargé d'une mission scientifique par M. le Ministre de l'Instruction publique. Il termine sa lettre en signalant à la Compagnie le succès obtenu aux réunions de la Sorbonne par le travail de M. Guigue sur les voies antiques du Lyonnais déterminées par les hôpitaux du moyen-âge.

M. le Président communique aussi une lettre par laquelle M. le Préfet et M. le docteur Chavanne, président du Conseil municipal, annoncent le vote d'un crédit de 6,000 fr. pour servir à la publication du Cartulaire d'Etienne de Villeneuve. La Société charge son président de vouloir transmettre, par l'organe de M. le Préfet, ses remerciments au Conseil municipal.

M. Vettard lit une pièce de vers intitulée : *Au lit de mort d'un ami.* (V. page 507.)

M. Xavier Brun donne lecture d'une étude humouristique sur *Madame Caverlet*, et discute la thèse soutenue par l'auteur.

M. Debombourg communique une étude sur les noms de familles dans le Lyonnais, travail plein de citations empruntées aux documents originaux et spécialement aux anciens terriers.

Séance du 17 mai 1876.

Présidence de M. PERRET DE LA MENUE, ancien président.

M. Beauverie lit une pièce de vers, intitulée : *Adda.*

M. le baron Raverat communique un chapitre de ses Etudes étymologiques, dans lequel il rappelle que la plupart des expressions géographiques sont un reflet de la configuration du sol, un souvenir de l'aspect physique de la contrée qu'elles servent à désigner. A l'appui de sa thèse, il fait une nomenclature de ces dénominations appliquées à des localités situées soit à l'*envers*, soit à l'*endroit* des montagnes, soit *devant*, *derrière*, en *haut*, en *bas*, ou dans la partie *médiane* de ces mêmes montagnes. Il rappelle également que l'étude et la connaissance de nos dialectes provinciaux, nos patois, sont d'un grand secours pour élucider certaines dénominations topographiques.

M. le docteur Jutet donne lecture d'une note relative à l'invention de la machine à coudre, par Thimonnier.

M. Hedde conteste l'exactitude de cette note et soutient que la première idée de la machine à coudre fut apportée d'Angleterre par son frére, qui la communiqua à Thimonnier.

La discussion est close sur l'observation de M. le Président, que le problème débattu est étranger aux travaux de la Société.

Séance du 31 mai 1876.

Présidence de M. FLOUEST, vice-président.

M. le Président donne lecture d'une lettre par laquelle M. Stadt, de Bordeaux, demande à être admis comme membre correspondant de la Société. Une commission, composée de MM. Beauverie, Guigue et Charles Boy, est chargée de l'examen de cette candidature.

M. Hedde lit un rapport sur les Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. Il signale notamment à l'attention de la Société les *Excursions foréziennes*, de M. le docteur Rimaud.

A l'occasion de cette lecture, M. le Président invite les membres de la Société à faire le plus souvent possible des comptes-rendus sur les ouvrages adressés à la Compagnie.

M. Guigue donne l'analyse d'un acte de 1139, par lequel Etienne de Villars essaie, au moment de partir pour la croisade, de réparer ses torts envers les chanoines de Saint-Ruf, en leur abandonnant ses droits sur un port du Rhône. Cet acte

fut, plus tard, confirmé par son fils, dans le château de Villars. Ce document, dans lequel le nom d'Ilie est donné à la mère d'Etienne de Villars, semble établir que la généalogie de la famille de Villars, donnée par Guichenon, n'est pas parfaitement exacte.

M. Hedde lit une notice sur Vaucanson. C'est une sorte de résumé de l'ouvrage qu'il a publié récemment sous le titre d'*Etudes seritechniques*, et dans lequel il raconte l'histoire des métiers automoteurs.

M. le comte de Soultrait, nommé trésorier payeur général à Chaumont, fait ses adieux aux membres de la Société, et exprime le désir de leur rester attaché au titre qu'ils voudront bien lui accorder.

M. le Président, tout en félicitant M. le comte de Soultrait de ce digne couronnement donné à sa carrière administrative, exprime le regret de la Société de le voir s'éloigner d'elle et l'assure que la Compagnie tient à le conserver au nombre de ses membres.

Séance du 14 juin 1876.

Présidence de M. FLOUEST, vice-président.

M. le docteur Delastre demande à être admis comme membre correspondant. MM. Vingtrinier, Beauverie et Pallias sont chargés de l'examen de cette candidature.

M. Vachez place sous les yeux de ses collègues un fragment du mur vitrifié de l'*oppidum* de Chateauvieux (Creuse), qui lui a été envoyé, sur sa demande, par M. Mayaud, membre de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse. Ce fragment présente les mêmes caractères que ceux du mur vitrifié découvert, en 1872, dans l'intérieur du tumulus de Machezal (Loire), et qui fit l'objet d'une communication insérée dans le volume des Mémoires de 1872-1873.

Ce fragment sera placé au Musée des antiques, à côté d'un autre provenant du tumulus de Machezal.

Sur un rapport présenté par M. Charles Boy, M. Stadt, de Bordeaux, est nommé membre correspondant.

M. Savy donne communication d'un travail, intitulé : *Restauration de l'église de Saint-Paul.* Après avoir fait la description de cet intéressant monument, l'orateur signale le mauvais état dans lequel il se trouvait et examine les diverses restaurations plus ou moins heureuses dont il a été l'objet jusqu'à ce jour.

M. Debombourg donne lecture d'un chapitre de ses Etudes onosmatiques, empruntées à nos anciens terriers.

Séance du 28 juin 1876.

Présidence de M. A. VINGTRINIER, ancien président.

M. Vachez communique à la Société un document inédit, emprunté aux archives municipales de la ville de Lyon et renfermant un compte, dressé en langue vulgaire, des dépenses nécessitées par la destruction du château de Nervieu et de la maison forte de Foris en Forez, à laquelle il fut procédé, sur les ordres du roi, au mois de décembre 1350.

Après une courte notice sur le château de Nervieu, l'auteur explique les faits qui motivèrent cette mesure de rigueur, et dont aucun historien

forézien ne semble avoir eu connaissance. Seul, Chorier nous apprend, dans son histoire du Dauphiné, comment, à la suite d'une querelle survenue entre Aymar de Roussillon, seigneur d'Anjou, et quelques habitants de Lyon, plusieurs de ces derniers tombèrent aux mains du puissant feudataire, qui les rançonna et fit même arracher une dent à l'un d'eux, Aymar de Villeneuve.

La ville de Lyon se plaignit de ces excès au roi Jean, qui ordonna la destruction du château de Peyraud en Vivarais, et de celui de Nervieu en Forez, ainsi que de la maison forte de Foris, près de Montbrison, ce qui fut exécuté, au mois de décembre 1350, par les soins du bailli de Mâcon.

Toutes les circonstances de cette expédition, qui remplit huit journées, sont reproduites avec des détails fort curieux dans le compte-rendu des dépenses dressé par Jean de la Mure, Hugonin de Vaux et Aymar de Villeneuve.

M. Vettard lit deux pièces de vers, intitulées l'une : *Sonnet sur le sonnet*, et l'autre : *Ma voisine.*

M. Debombourg donne communication d'une lettre par laquelle M. le chanoine Servonnet, secrétaire général de l'archevêché, lui fait connaître que les travailleurs seront admis à faire des recherches dans les archives archiépiscopales, sous

la seule condition d'être munis d'une lettre d'introduction délivrée par M. le Secrétaire de l'archevêché.

Séance du 11 juillet 1876.

Présidence de M. FLOUEST, vice-président.

M. Flouest fait le compte-rendu des récents travaux de M. le comte Pozzadini, sur l'âge de bronze.

M. Vachez lit un rapport sur le Bulletin de la Société polymathique du Morbihan (1872-1873). Il signale à l'attention de la Compagnie plusieurs mémoires renfermés dans ces deux volumes.

Le premier est intitulé : *Les Aryens en Orient et les Celtes en Italie*, par M. Burgault.

Le second traite des sculptures et des signes gravés sur les monuments mégalithiques du Morbihan. Ce travail, dû à M. le docteur Closmadeuc, doit être rapproché d'un autre mémoire, intitulé : *Comment les dolmens pourraient bien avoir été construits par les Gaulois*, par M. Galle.

Enfin, une dernière série de mémoires est consacrée à l'étude de la destination des *Celtæ* ou

haches de pierre. D'après M. Closmadeuc, les celtæ étaient simplement des objets sacrés qu'on déposait dans les tombeaux des morts, comme, plus tard, les Gallo-Romains plaçaient leurs sépultures sous la protection de l'*Ascia*. Au contraire, d'après M. Galle, la hache de pierre était uniquement destinée à un usage domestique ou guerrier.

Peut-être, observe le rapporteur, faut-il chercher la vérité entre ces deux opinions extrêmes. De la présence de l'*ascia* sur nos tombeaux gallo-romains, est-il permis de conclure que la hache de fer n'a été qu'un symbole religieux ? Il n'y a donc rien d'étonnant qu'à raison de l'utilité qu'ils retiraient de la hache de pierre, avant la découverte des métaux, les peuples primitifs aient attaché à ces instruments une idée de vénération et en aient fait un objet sacré, sous la protection duquel ils plaçaient les restes de leurs morts.

M. Berger lit une biographie en vers de l'abbé Perrin, ancien aumônier des prisons de Lyon.

A l'occasion de cette lecture, M. le Président exprime le désir de voir les membres de la Société rappeler plus souvent, par des notices biographiques, le souvenir des hommes distingués ou utiles de la ville de Lyon et du département.

Séance du 26 juillet 1876.

Présidence de M. FLOUEST, vice-président.

M. Delastre, docteur-médecin à Ceyzérieux (Ain), est nommé membre correspondant sur un rapport présenté par M. Vingtrinier.

M. le docteur Jutet fait le compte-rendu du Mémoire de M. P. Bonnassieux, intitulé : *De la réunion de Lyon à la France.*

Dans la première partie de ce travail, l'auteur expose les nombreuses vicissitudes politiques qui ont précédé ce qu'on pourrait appeler l'avénement du pouvoir des archevêques de Lyon et de leurs luttes avec la royauté, le Chapitre et les citoyens de la ville. Dans la seconde partie, M. Bonnassieux étudie les conditions dans lesquelles intervint le traité de 1312 et enfin, dans un dernier et troisième chapitre, les conséquences historiques et politiques de la réunion de notre ville à la couronne.

M. Charles Boy donne lecture de quelques notes de son voyage sur la frontière allemande.

M. Hedde fait le compte-rendu d'un récent ou-

vrage publié par M. le marquis d'Hervey de Saint-Denis, professeur au collége de France. Il s'agit de la traduction ou plutôt de l'interprétation d'une œuvre poétique des Chinois, le *Chant de Li-Sao*, composé la premiére année du IIIe siécle avant notre ére. L'orateur fait connaître la situation intérieure de la Chine à cette époque, les influences diverses qui ont agi sur la composition de ce poéme, c'est-à-dire le milieu dans lequel il est né, ainsi que son sujet et son but.

M. Hedde termine en faisant observer qu'il y aurait la plus grande utilité à étudier la littérature d'un pays bien différent du nôtre, et qui était arrivé à une civilisation assez avancée, alors que nos ancêtres en étaient encore à l'âge de pierre.

Séance du 8 novembre 1876.

Présidence de M. FLOUEST, vice-président.

M. Delastre, récemment admis comme membre correspondant, adresse ses remercîments à la Société.

M. le Président donne lecture de deux lettres par lesquelles MM. Récamier, avocat, docteur en

droit, et J. Vaësen, archiviste paléographe, demandent à être admis comme membres titulaires de la Société.

MM. Charvet, le baron Raverat et Vingtrinier sont chargés de l'examen de la candidature de M. Récamier, et MM. Vachez, Guigue et Ch. Boy de celle de M. Vaësen.

M. Vingtrinier lit un chapitre de son histoire de Soliman-Pacha (le colonel Sève), intituée : *La Syrie*. Peu après Navarin, Méhémet-Ali, vice-roi d'Egypte, ayant réorganisé ses armées et sa flotte, envahit la Syrie et en prend possession, grâce à l'énergie de son fils Ibrahim, et aux talents de Soliman-Pacha, son meilleur général. En moins d'un an, il bat les Turcs à Zérad, Houis, Baïlan et Konieh, et leur fait signer, presque en vue du Bosphore, ce traité de Kutaieh, qui lui garantit la Syrie et la souveraineté de ses Etats, dont l'hérédité devait lui être assurée plus tard.

M. Charles Boy fait le compte-rendu d'un ouvrage de M. le marquis d'Hervey de Saint-Denis, professeur de chinois au collége de France, intitulé : *Poésie de l'époque du Thang*.

Séance du 22 novembre 1877.

Présidence de M. FLOUEST, vice-président.

Sur un rapport présenté par M. Charvet, M. Récamier est nommé membre titulaire.

M. Vaësen est aussi nommé au même titre sur un rapport présenté par M. Vachez.

M. Guigue donne lecture de son Introduction au Cartulaire d'Etienne de Villeneuve.

M. de Valous donne communication d'une étude biographique sur Quincarnon et sa famille. Cet auteur, qui nous a laissé deux livres curieux sur les églises de Saint-Jean et de Saint-Paul, était fils d'Antoine Malo, échevin en 1613 et 1614, et il emprunta le nom sous lequel il est connu à un village situé en Normandie. Il naquit le 15 février 1599 et fut inhumé dans le cimetière de Saint-Paul, le 19 janvier 1684.

M. Vettard lit une pièce de vers, intitulée: *La libre pensée.*

Séance du 6 décembre 1876.

Présidence de M. FLOUEST, vice-président.

M. Vachez fait le compte-rendu des fouilles exécutées, au mois de septembre dernier, au Châtelard de Saint-Marcel de Félines (Loire), par MM. Chaverondier, archiviste du département de la Loire, et Vincent Durand, secrétaire de la Société historique et archéologique du Forez.

Ces fouilles ont démontré que le Châtelard de Saint-Marcel était un ancien oppidum gaulois, comme l'avait pensé déjà M. Auguste Bernard. Elles ont mis à jour, sur une longueur de plus de 50 mètres, le rempart de cet oppidum, qui était formé comme celui d'Avaricum, décrit par César, d'un assemblage régulier de piéces de bois et de blocs de pierre, mode de construction qui caractérise l'architecture militaire des Gaulois, et qu'on retrouve au Mont-Beuvray, à Murceint, à Landunum. Dans l'enceinte de cette ancienne ville de Ségusiaves, on a découvert aussi une trentaine de puits ayant un diamètre de 60 à 90 centimètres, des débris de poteries, des meules de moulin en basalte et des médailles d'empereurs romains :

Domitien, Adrien, Dioclétien et Maximien, ce qui démontrerait que l'oppidum a été habité même après la conquête romaine.

M. le Président, après avoir fait observer que le nom de *Landunum*, cité par l'orateur, doit être remplacé par celui de *Vertilum*, véritable dénomination de cette antique cité, donne quelques explications sur le système des fortifications gauloises, sur les puits retrouvés en grand nombre dans nos anciens oppidums, et qui ont parfois une destination funéraire. Il exprime enfin le désir que les fouilles commencées soient continuées à une plus grande profondeur, ce qui permettra peut-être de découvrir les restes d'une civilisation antérieure à l'époque à laquelle appartiennent les antiquités retrouvées au Châtelard de Saint-Marcel.

M. Flouest donne lecture d'un Mémoire sur les Tumulus de Mousselots, près de Châtillon-sur-Seine (Côte-d'Or). Il décrit l'aspect extérieur de ces tumulus, rappelle les divers travaux qui y furent entrepris, et décrit les objets qui y ont été découverts. Des planches, mises sous les yeux des membres de la Société, permettent de suivre avec fruit cette description. Au nombre de ces objets figure notamment un char gaulois fort remarquable.

M. Vingtrinier commence la lecture de la biographie de Léon Cailhava, bibliophile lyonnais. Il nous représente cet homme d'esprit, non-seulement au milieu de ses livres précieux et de ses riches collections, mais encore dans les réunions de joyeux convives attirés dans sa belle campagne de Sainte-Foy, par la plus charmante hospitalité.

M. Beauverie lit une pièce de vers, intitulée : *Le Rêve et la Vie.*

M. Mulsant lit un chapitre de son ouvrage sur les oiseaux-mouches, ayant pour titre : *Le Rubis.* L'auteur y décrit la naissance, les amours et les travaux de ce petit bijou, comme il l'appelle, si vif et si séduisant par son merveilleux plumage.

Séance du 20 décembre 1876.

Présidence de M. FLOUEST, vice-président.

Il est procédé aux élections pour le renouvellement du bureau.

Sont nommés :

Président, M. FLOUEST.
Vice-président, M. L. CHARVET.

Secrétaire, M. Charles Boy.
Secrétaire-adjoint, M. Vettard.
Trésorier, M. de Valous.
Bibliothécaire-archiviste, M. Vachez.

M. le baron Raverat donne lecture d'un chapitre de son livre sous presse, intitulé : *Le Dauphiné, de Lyon à Grenoble. Guide artistique et pittoresque.* Ce chapitre est consacré au vieux manoir de Montbailly. Aprés avoir décrit sa position pittoresque, au-dessus du village de Vaulx-Milieu, l'auteur fait l'histoire de ce castel, qu'un membre de la Société, M. Charvet, vient de relever de ses ruines et de restaurer avec un goût parfait, en lui conservant tous les caractéres de l'architecture de la Renaissance, époque où il fut agrandi et embelli.

M. Vettard lit une piéce de vers, intitulée : *Le baiser d'un enfant.*

M. Beauverie communique une poésie, ayant pour titre : *Le Vallon.*

LISTE

DES PUBLICATIONS

ENVOYÉES A LA SOCIÉTÉ

Pendant l'année 1876

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie.
Bulletin de la Société Nivernaise des sciences, lettres et arts.
Annales de la Société des sciences industrielles de Lyon.
Revue des Universités catholiques.
Revue du Lyonnais.
Revue Savoisienne.
Bulletin de la Société littéraire de l'Yonne, à Auxerre.
Mémoires de la Société philotechnique de Pont-à-Mousson.
Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.
Revue de la Société d'agriculture, sciences et arts de Valenciennes.
Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de Poligny.
Bulletin de la Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Annales de la Société d'Emulation de l'Ain.
Mémoires de la Société Eduenne. T. IV.
Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand. T. XVI.
Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. 1873.
Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de Semur. 1874.
La Musique à Abbeville (Souvenirs d'un musicien).

Revue de la Société littéraire, historique et archéologique du département de l'Ain.
Mémoires de la Société des sciences naturelles et historiques de Cannes.
Revue africaine, de la Société historique algérienne.
Mémoires de l'Académie des sciences, des lettres et des arts d'Amiens.
Mémoires de la Société académique de Cherbourg.
Mémoires de la Société académique de Maine-et-Loire, à Angers.
Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Revue des Sociétés savantes des départements.
Bulletin de l'Institut des provinces de France.
Annuaire des Sociétés savantes de France et des congrès scientifiques.
Mémoires de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.
Mémoires de la Société académique de la Val d'Isère à Moutiers (Savoie).
Mémoires de la Société académique de Nantes.
Bulletin de l'Académie delphinale.
Recueil des notices et mémoires de la Société archéologique de Constantine.
Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire. T. XIX.
Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.
Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon.
Mémoires de l'Académie de Metz (1873-1874).
Mémoires de la Société académique de Saint-Quentin. T. XIII.
Musée archéologique de Sens.
Bulletin de la Société archéologique du Midi de la France.
Mémoires et documents publiés par la Société savoisienne.
Travaux de la Société d'histoire et d'archéologie de la Maurienne.
Bulletin de la Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
Mémoires de la Société d'émulation du Jura.
Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.
Mémoires de la Société d'émulation du Doubs.
Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Recueil des travaux de la Société libre de l'Eure.
Annales de l'Académie de Mâcon.
Saint-Roch, par M. l'abbé Chavanne, membre correspondant.
Bulletin de l'Institut national genevois. T. XXI. 1876.
Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la Savoie.

Bulletin de la Société d'études scientifiques et archéologiques de Draguignan.

Mémoires de la Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise.

Chronique de l'abbaye de Saint-Pierre-le-Vif, par M. Julliot.

Mémoires de la Société archéologique de Bordeaux.

Mémoires de la Commission des antiquités de la Côte-d'Or.

Mémoires de l'Académie des sciences et arts de Montpellier.

Mémoires de la Société d'émulation de Montbéliard.

Bulletin de la Société académique d'agriculture, lettres, sciences et arts de Poitiers.

Table générale du Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin.

Mémoires de la Société archéologique de Besançon.

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. 1876. 36e volume.

Comptes-rendus de la Société française de numismatique et d'archéologie.

NICOLAS, CLAUDE

ET GEORGES

DE BAUFFREMONT

BARONS DE SENNECEY

Episodes de la Ligue en Bourgogne et dans le Lyonnais

PAR M. LÉOPOLD NIEPCE

Lorsqu'en 1866, je publiai l'histoire du bourg de Sennecey-le-Grand (Saône-et-Loire) et des seigneurs de cette ancienne et grande châtellenie du duché de Bourgogne, je ne pus que tracer à grands traits celle de Nicolas et de Claude de Bauffremont, barons de ce lieu, et qui ont été des plus zélés et des plus importants partisans de la Ligue. Je ne disposais pas alors de tous les documents que j'ai pu réunir depuis ce moment. Il me manquait surtout des détails sur leur alliance avec une grande maison de Lyon, sur la capture du fameux colonel corse Alphonse d'Ornano à la bataille de Givors, sur son enlèvement par Claude de Bauffremont au frère du duc de Nemours, et sur la captivité du baron de Bauffremont et de ses jeunes enfants dans les sombres cachots du château de Pierre-Scize. Je ne connais-

sais pas, non plus, la correspondanee qui s'établit alors avec le Consulat lyonnais au sujet de ces évènements. Mais, aujourd'hui, j'ai pu combler ces lacunes de mon premier travail à l'aide des nombreux matériaux que m'ont fourni les archives de Lyon, et je vais essayer, par cette nouvelle étude, d'ajouter une page non encore écrite à l'histoire de cette ville.

I. — Nicolas et Claude de Bauffremont, on le sait, étaient de la grande et illustre maison de ce nom, originaire de la Lorraine, et dont l'une des branches s'est fixée dans la comté de Bourgogne d'abord, puis dans le duché. L'historien Saint-Julien de Balleure (1), en parlant d'elle, a dit : « Elle vient de si loin qu'il est presque impossible d'en découvrir la vraie origine, comme ces grandes rivières qui ne laissent pas de rouler leurs eaux, avec majesté, quoy qu'on ne scache pas asseurément le lieu d'où elles descendent. » Puis, notre chroniqueur bourguignon qui se plaisait tant à voir du merveilleux dans les premiers âges de toutes les grandes familles dont il nous a laissé la généalogie, ajoute :

(1) *Meslanges historiques et recueils de diverses matières pour la pluspart paradoxales et néantmoins vrayes,* par Pierre de Saint-Julien, de la maison de Balleurre, doyen de Châlon, etc. (Lyon, Benoist Rigaud, 1588, p. 355).

« A diversité des temps a esté cause que le mot Bauffremont a reçu différentes prononciations et ne soit uniformément escript. — Les livres anciens escrivoient *Beffroymont* et *Boffreymont*, puis dirent *Beffroymont*, pour ce que ceux du nom portoyent, en leurs armes, des *beffroys* mont, c'est-à-dire beaucoup. Le mot beffroy ou bauffroy signifioit anciennement une grosse cloche qui, picquée, donnoit bel effroy, c'est-à-dire grande frayeur.

« Bauffremont est un chasteau en Lorraine, assis sur une colline et a sa ville close au pied ; mais, nobnostant cela, plusieurs nobles et illustres maisons de Bourgogne en sont si anciennement yssues, en portent le nom et les armes, qu'on ne peut, ne doit-on, à présent les estimer aultres que vrays et antiques Bourgongnons ; car, de renvoyer toutes les familles à leur première origine, seroit quasi entreprendre de chasser un chacun de chez soy et révoquer en doubte les choses les mieux asseurées.

« Je ne me veux arrester à maintes narrations fabuleuses (1) et contes que les vieilles sont coustumes de faire auprès du feu, en leurs veilles, quand elles parlent des actes héroïques des plus anciens sires de Bauffremont, pour l'excellence de la valeur desquels elles récitent choses hyperbolyques et jusques à leur faire combattre et subjuguer les dia-

(1) Saint-Julien de Balleure, dans l'épître dédicatoire de ses *Meslanges historiques* à l'abbé de Cluny, disait que « les narrations de l'histoire qui doivent reluire de pure vérité et qui n'ont besoing de fard, ny d'embellissement, ont commencé d'estre agencées à la grecque et qu'il est advenu qu'on a forgé des mensonges et fait banqueroute à la vérité. » Mais, Courtépée, dont les recherches historiques sur la Bourgogne sont si exactes, a remarqué avec raison que Saint-Julien de Balleure qui appelait certains auteurs « des radoubeurs et des rhabilleurs d'histoire » a oublié qu'il a semé, lui-même, les fables les plus grossières dans ses ouvrages et mis surtout beaucoup de fard à plusieurs généalogies pour les rendre plus intéressantes.

bles. Cela est provenu de l'artifice de certains jongleurs, jouarres et trouvères qui, pauvres comme Homère, inventoyent aussi à son imitation (mais non si doctement) maintes belles fables et fictions pour servir, plaire et délecter ceux auxquels ils vouyoient leur service et qui leur faisoient du bien. Tout ce qui a été conté des plus anciens barons de Bauffremont est (comme je le disois tantost) si hors de vérisimilitude et encore plus de vérité que la hayne des mensonges ne me permet pas d'en faire commémoration. »

De nos jours, le prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco (1), issu de la branche des Bauffremont de Scey, a écrit la généalogie de sa célèbre maison ; mais, pour la dresser, il n'a pas écouté aux portes « les récits des vieilles assises le soir au coin de leur feu et filant leur quenouille, ni ceux des jouarres et des trouvères ; » il s'est attaché, en historien véridique, à puiser aux véritables sources, c'est-à-dire dans les chartes de nos archives et dans les registres de catholicité que les révolutions ont oublié de détruire. Le prince a bien voulu même détacher la page de son livre en cours d'exécution et qui concerne ses nobles aïeux barons de Sennecey, et me la communiquer. Je la reproduis ici avec une véritable reconnaissance, comme on aime à citer un monument laborieusement édifié et d'une incontestable authenticité.

(2) M. le prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atrisco, a bien voulu m'envoyer pour compléter la première généalogie de la branche aînée de sa maison, celle de la branche de Ruppes dont sont sortis les Bauffremont-Sennecey ; à cette généalogie que je donne ici il a ajouté les lignes suivantes : « Je m'occupe toujours de la généalogie de ma famille et j'espère pouvoir la publier l'année prochaine. Je ne sais si je vous ai déjà dit que les titres de la branche de Bauffremont-Ruppes, de laquelle est sortie celle de Sennecey, existent au Trésor des Chartes de Lorraine, à Nancy. Ces titres ont tous été relevés par moi, et je crois que la vraie filiation des Ruppes est celle que je vous adresse. »

PREMIER TABLEAU

MAISON DE BAUFFREMONT

(Branche aînée, éteinte en 1415)

- Hugues. 1146.
- Liébaud. 1157, époux de Petronille de Dasbourg.
- Hugues. 1181, époux de Haride de Brixey.
- Liébaud. 1207, époux de Selvide . . . .
- Pierre. 1280, époux d'Agnès de Vergy, remariée à Ulrich Ier, comte de Ferrette, mort avant 1268.

Liébaud, sire de Bauffremont, maréchal de Bourgogne, épouse Adeline, dame de Ruppes, veuve de Geoffroy de Rozières.

Branche de *Ruppes*, devenue plus tard *Sennecey*, éteinte en 1641.

—

Branche de *Scey-sur-Saône*, actuellement existante.

—

- *Vautier*, sire de Bauffremont partage, en 1302, avec son frère, épouse, probablement Marguerite de Choiseul, dame de Scey-sur-Saône.
- *Liébaud*, surnommé le jeune, sire de Bauffremont, épouse : 1° Béatrix de Vauvrey. 2° Agathe de Coussey.
- *Huard*, tige de la branche de Scey-sur-Saône.
- *Philibert*, sire de Bauffremont, épouse : 1° Agnès de Jonvelle, veuve de Guillaume de Vergy, 2° Catherine de Ludres, de ce mariage :
- *Huard* de Bauffremont, seigneur de Ruppes, Maxey, Margèleprée, Daimville, Demange, Reffroy, etc. etc., épouse Mahaut de Pulligny, fille de Girard de Pulligny, sire de Fontenay, remariée à Aimé, sire de Ray.
- *Pierre* dit Perrin de Ruppes, épouse N . . . . .

- *Huard* de Ruppes, sire de Reffroy, épouse Jeanne de Vienne, petite-fille de Jeanne de Sarrebruck, en 1368, morte en 1380.
- Catharine et Jean de St-Mengis.
- Isabelle Albert de Bouxières

- *Jean*, épouse Marguerite de Charny, tué à Azincourt, 28 octobre 1415.
- *Jeanne*, épouse, en 1407, Guillaume d'Arberg, morte à Neufchatel, en juin 1417.
- *Pierre*, chevalier de Rhodes.
- *Guillemette*, épouse de Pierre de Bauffremont Ruppes.
- *Hugues*, clerc, licencié-ès-loix.
- *Pierre de Ruppes*, écuyer en 1387, est celui qui, probablement, épouse Agnès de Ludres, en 1409, et Guillemette de Bauffremont, fille de Philibert.

SECOND TABLEAU

- Pierre, marié à Agnès de Vergy, remariée à Ulric II, comte de Ferrette. Cette dame est aïeule ou bisaïeule de la comtesse de Ferrette, qui apporta la comté de Ferrette à la maison d'Autriche.

  - Liébaud, sire de Bauffremont, seigneur de Lemmecourt, Aulnois, Sandaucourt, Landaville, Gendreville, Médonville, Urville, Malaincourt, Ruppes, Maxey, Dainville, Bertheleville, Demange-aux-Eaux, Reffroy, Maron, Vandeleville, Morey, Margilley, Pierrecourt, etc., maréchal de Bourgogne. Marié à Adeline de Ruppes, dame de Ruppes, etc., veuve de Geoffroy de Rozières.
    - Wauthier, sire de Bauffremont, seigneur de Lemmecourt, Aulnois, Sandaucourt, Landaville, Gendreville, Médonville, Urville, Malaincourt, Lavigney, Morey, Margilley, etc. Il partage avec son père en 1302 (Collect. Lorraine à Paris). Marié à Marguerite de Choiseul, dame de Scey-sur-Saône.
      - Liébaud
        - Philibert.
          - Jean, tué à Azincourt, le 25 octobre 1415.
      - Huard, seigneur de Scey-sur-Saône, tige des Princes de Bauffremont et de Bauffremont-Courtenay, aujourd'hui existants.
    - Huard de Ruppes, seigneur de Ruppes, Maxey, Margeleprée, Dainville, Videbarri, Bertheleville, Demange-aux-Eaux, Reffroy, Maron, Vandeleville, Pierrecourt. Marié à Mahaut de Puligny, remariée au sire de Ray-sur-Saône. (*Histoire des sires de Salins*, par l'abbé Guillaume. Général. de Ray.)
      - Pierre dit Perrin, seigneur de Ruppes, 1327.
        - Huard, seigneur de Ruppes, Reffroy, etc. Marié à Jeanne de Vienne, petite fille de Jeanne de Sarrebruck. (Titre de Nancy, 1360.)
          - Hugues de Ruppes, clerc, licencié ès-lois. (Titre de Nancy, 1387.)
          - Pierre de Ruppes, écuyer (nomme son frère Hugues, 1387). Il est probablement la tige des *Sennecey*.
  - Yolande de Bauffremont, mariée à Guillaume de Marigny, vers 1241. Clémence de Fouvent, aïeule d'Yolande, s'engage pour le paiement de la dot. (Pérard.)

Les armes des Bauffremont sont « vayrées d'or et de gueules » ou, si nous écoutons à ce sujet l'historien Pierre de Saint-Julien de Balleure, cet auteur avance « que le vray blason de cette maison est de gueules semé de beffroys ou bauffrays, sans nombre. »

Leur devise est : « Dieu ayde au premier chretien. Plus de deuil que de joye. » Dans les temps les plus reculés, dit le P. Perry, l'historien du Chalonnais, ils se sont qualifiés « les premiers barons chrétiens de Bourgogne (1). » Cet auteur, renchérissant même sur Saint-Julien de Balleure, ajoute qu'on les qualifiait ainsi du temps de Théodose-le-Jeune.

Un ancien dicton a redit, pendant de longs siècles, en Bourgogne et dans la comté que « les Bauffremont sont les bons barons » comme on se plaisait à répéter que les sires de Lugny, alliés des Bauffremont-Sennecey, pouvaient se vanter « qu'il n'y avoit bon nid qui n'eut plume de Lugny. » Leur devise était « le content est riche. » Les Bauffremont étaient *sires* et *barons* de Bauffremont, de Bulgneville — Conches — Scey-sur-Saône — Jonvelle — Charny — Sombernon — Malain. — *Marquis* de Listenois — d'Arc-en-Barrois — Meximieux — Clervaux — Mirebeau et Marnay. — *Sires* de Vauvillars — Ruppes et Soye. — *Barons*, puis *marquis* de Randan, de Sennecey. *Comtes* de Crusilles. *Princes, ducs* de Bauffremont. *Pairs de France.*

Comme nous l'avons vu plus haut, Nicolas et Claude de Bauffremont étaient issus de la branche de Ruppes (2) et les quatrième et cinquième descendants de cette branche dont les membres ont été barons, puis marquis de Sen-

(1) Leur cri d'armes était « Bauffremont au premier chrétien. »

(2) *Ruppes* (Vosges, arrondissement de Neufchateau, commune de Coussey).

necey (1). Le chef des Bauffremont-Sennecey fut Jean de Bauffremont qui épousa Clauda de Toulongeon, héritière de la terre de Sennecey, en 1497, par la mort de son jeune frère, Philibert de Toulongeon, « mort à Besançon de griéveté de maladie et d'épidémie et fièvre pestilentielle et haut mal de tête et en tout son corps, tellement qu'il ne savoit ou entendoit ce qu'il faisoit ou disoit et ne disoit ferme parole et ne répondoit à propos (2). » Clauda de Toulongeon était fille de Jean II de Toulongeon et de Clauda de Saint-Amour (3).

Je dirai peu de chose des Toulongeon, dont le sang s'était mêlé à celui des Bauffremont en la personne de Marguerite de Sennecey. Les Toulongeon sont une ancienne famille chevaleresque de la comté de Bourgogne, si longtemps fertile en preux gentilshommes. De nos jours encore, quand on parcourt les monts et les vallées de ces pays accidentés, aux rudes et braves populations, on se heurte contre de nombreux donjons en ruines, et l'écho des montagnes redit encore les noms des plus illustres maisons.

(1) La terre de Sennecey qui avait été de temps immémorial l'une des grandes baronnies de Bourgogne, fut érigée en marquisat en faveur de Henri de Bauffremont, fils de Claude, et de Marie de Brichanteau, par Lettres du mois de juillet 1615, enregistrées seulement le 2 décembre 1631, au Parlement de Dijon.

(2) Arrêt du Parlement de Dijon en date de 1537, par lequel la terre de Sennecey fut adjugée définitivement, après un procès qui avait duré quatre-vingt-sept ans, à la maison de Bauffremont, et repoussa les prétentions des Toulongeon à cette propriété.

(3) Les Toulongeon de Sennecey portaient « de gueules à 3 undes d'or en fasce, » et les Sennecey « d'azur, au lion d'or, couronné, lampassé et armé de même. » La terre de Sennecey était ainsi désignée dans l'arrêt du Parlement de Dijon de 1537, dont j'ai parlé plus haut : « C'est une grande, belle, notable seigneurie. Elle est du fief du Roy, avec bailliage et plusieurs grands droits prééminents et prérogatives. Au scel de son seigneur se trouve un homme à cheval, tenant l'espée au poing qui est signe de grande seigneurie et prééminence. »

Leur château se rencontrait au bailliage d'Orgelet et la terre de Toulongeon formait un comté de ce nom. « Touchant aussi ceux qui ont esté seigneurs de Toulongeon et chefs des armes, dit Saint-Julien de Balleure, leur vertu, leur valeur et leur noblesse est déclarée illustre et est testitifiée telle par nos chroniqueurs et annalistes. Et, néanmoins, les yssus des puînés n'ont laissé moindres marques et signalz de prouesses et braves exécutions en guerre qu'ils ont faict pour le service de leurs princes et de leur patrie. La maison de Toulongeon a cest honneur d'avoir eu deux mareschaux de Bourgogne (1) et en divers temps. Alors, le mareschal était, après son prince, celui qui commandoit de pouvoir plus absolu sur les armées et sur toutes les gens de guerre et, outre cela, il estoit gouverneur et lieutenant du prince en la comté de Bourgogne. » L'un des membres de cette noble maison, Jean de Toulongeon, rechercha en mariage l'une des sœurs de Jehan, sire de Sennecey, maison (2) non moins illustre du duché de Bourgogne, dont le

(1) *Antoine* et *Jean* de Toulongeon. On voyait autrefois dans la Sainte Chapelle de Dijon un écusson aux armes de Toulongeon, entouré du collier de la Toison-d'Or, avec cette inscription : « Anthoine de Thoulongeon, seigneur de Traves et de la Bastie, mareschal, gardien, gouverneur et capitaine général de la Bourgogne, qui trespassa à Dieu le jour St-Michel M.CCCC XXXII. » Antoine de Toulongeon avait fait prisonnier, à la bataille de Villemant, René de Lorraine et duc de Bar, qu'il enferma dans la tour de Bar, dépendance de la maison ducale à Dijon.

Jean de Toulongeon fut non moins illustre, et s'empara avec le sire de Chatellux, à la bataille de Cravant, le 1er juillet 1423, de Jean Stuart, comte de Bucan, connétable d'Ecosse, que son prince, en haine de l'Angleterre, avait envoyé à Charles VII avec quelques milliers de soldats. Jean de Toulongeon mourut le 14 juillet 1427. Sa veuve, Catherine de Roussillon, le fit inhumer dans l'église de l'abbaye de La Ferté, non loin de Chalon.

(2) La maison de Sennecey est originaire du duché de Bourgogne.

sombre donjon se dressait encore en 1825 dans le bourg de Sennecey « assis jadis sur les marches du royaulme, » alors que la Bresse était encore de l'Empire et que la Saône formait la limite de la frontière de la France. Ce mariage eut lieu le 17 octobre 1457. Jehan de Toulongeon était fils de Fromont de Toulongeon, chevalier, seigneur de la Bastie, et, par cette union, les maisons de Toulongeon et de Sennecey se fondirent l'une dans l'autre (1).

Je ne parlerai pas davantage de la branche des Bauffremont-Sennecey alliée aux Toulongeon, et dont les membres furent les aïeux de Nicolas et de Claude de Bauffremont, lesquels sont spécialement l'objet de cette notice. Le premier fut Jean de Bauffremont, époux de Clauda de Toulongeon. Comme tous les gentilshommes de son temps, il suivit la carrière des armes et chevaucha souvent dans les armées de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne. Ce prince se l'attacha même comme son conseiller et son chambellan et le chargea de diverses missions importantes en Flandre. Lors des guerres de succession, il se rangea du parti de Louis XI contre Marie de Bourgogne, héritière de Charles-le-Téméraire, son père, tué devant Nancy, et mariée à un prince de la maison d'Autriche. Sa fortune fut des plus considérables ; il posséda, outre la terre de Sennecey, celles

Son plus ancien seigneur connu est Tibert de Sennecey, lequel vivait en 1113.

(1) Toutefois Jean de Toulongeon ne jouit pas de la terre de Sennecey de laquelle sa femme devait hériter. Il laissa un fils du nom de Tristan, qu'il avait eu de son mariage avec Marguerite de Sennecey. Ce Tristan épousa Jeanne de Châlon, fille de Jean, fils naturel de Jean de Châlon, baron d'Arlay. De cette union issurent Jean de Toulongeon, maréchal de Bourgogne, André et Jeanne, mariée à Harry de Champdivers, chevalier. Tristan mourut aussi avant d'être mis en possession de la terre de Sennecey, mais son neveu, Jean, recueillit enfin cette riche succession.

de Vauvillars et de Soye, et fut seigneur de Frédéri, Nan, Leval, Montmarin, Chatenois, Foucherans, Courchaton et Ruppes. Son fils (1) unique, Pierre Ier de Bauffremont, se maria trois fois ; il épousa : 1° Anne de Bauffremont, dame de Bourbonne, Mirebeau et Molinot, sa cousine au cinquième degré, fille de Jean de Bauffremont et de Marguerite, fille de Jean de Chalon ; 2° Catherine de Dammartin (2), dame de Bellefonds, veuve de Jacques de Montmartin ; enfin, suivant Dunod, il aurait été uni en troisièmes noces à Colette Raulin (3), sœur de Jean Raulin ou Rolin, seigneur de Beauchamp, l'un des parents du célèbre chancelier de Bourgogne. Pierre Ier (4) prit part à la guerre du Bien public et joua un grand rôle dans cette redoutable révolte

(1) Pierre Ier eut de son mariage avec Anne de Bauffremont, sa première femme :

1° *Françoise*, femme de Bertrand de Livron, seigneur de La Rivière ;

2° *Agnès*, femme de Marc de Toulongeon, seigneur de Velpont ;

3° *Marguerite*, cordelière à Auxonne.

De son second mariage il eut *Pierre* et *Jeanne*. Pierre succéda à son père dans la terre de Sennecey. *Jeanne* épousa Jehan de Lugny, seigneur de Ruffey.

(2) Catherine de Dammartin portait, suivant Dunod, « fascé d'argent et d'azur de six pièces, » et Jouffroi de Chavannes dit qu'elle ajouta à ses armes « une bordure de gueules. »

(3) Colette Rolin survécut à son mari. En 1515 elle fait une donation au profit du Chapitre de l'église collégiale de Notre-Dame du Château d'Autun, et lui donne la seigneurie de Broye (arch. de Mâcon). En 1511, elle avait fait don à François Rolin, chevalier, seigneur de Beauchamp et de Monesty, conseiller, chambellan du roi, bailli d'Autun et de Montcenis, de sa terre de Bragny-le-Verdun (idem). Les Rolin portaient « de gueules à 3 clefs d'or. »

(4) En 1516, Pierre de Bauffremont donne quittance de 10,000 livres pour la dot de sa femme, Charlotte d'Amboise, fille de messire Jean d'Amboise, seigneur de Bussi (arch. de Mâcon. Durel, not. à Sennecey). Le testament de Charlotte d'Amboise fut reçu par François Janthial, notaire à Laives, près Sennecey. Ce qui permet de supposer qu'elle mourut au château de Sennecey.

des seigneurs contre Louis XI. Mais ce prince ne s'en effraya pas. « Pour moi, écrivait-il au comte de Dammartin, je n'ai pas dans l'imagination un autre paradis que la Bourgogne, » et pour entrer dans ce paradis terrestre tant envié, il ne recula devant rien. La ruse et la violence, les menées les plus ténébreuses, le fer et le feu, la pendaison des seigneurs insurgés, l'incendie de leurs châteaux, tels furent les moyens dont le sire de Craon, l'exécuteur de ses ordres impitoyables, fit usage pour réunir à la couronne de France le riche duché de Bourgogne. Pierre Ier fut aussi chevalier de la Toison d'Or. Il mourut le 16 mai 1505.

En mourant, Pierre Ier laissa de nombreux enfants (1) nés de ses divers mariages, mais un seul fils, Pierre II de Bauffremont. Celui-ci s'allia aussi à une grande maison de France, celle d'Amboise. Il épousa Charlotte, fille de Jean d'Amboise, seigneur de Bussi, des Bordes en Touraine et de Renel en Bassigny, chevalier, conseiller et chambellan de Louis XI, bailli de Chaumont et lieutenant-général en Normandie, et de Catherine de Saint-Belin, fille unique et héritière de Geoffroy de Saint-Belin, baron de Saxefontaine, bailli et capitaine de Chaumont, tué à la bataille de Montlhéry en 1465. Six enfants issurent de cette union. L'aîné eut une fin bien cruelle. Je dois la raconter avec quelques détails, puis qu'elle se lie à l'histoire de Lyon; mais, pour mon récit, j'emprunterai la plume du P. Paillot, et je copierai ce qu'il a dit dans son « Histoire généalogique des comtes de Chamilly, de la maison de Bouton, » (page 326).

(5) Pierre de Bauffremont eut aussi deux enfants naturels : *Catherine*, qui épousa Pierre Raveaud, praticien à Charolles, et *Marguerite*, mariée à Antoine de Varennes, seigneur dudit lieu, dont un fils, Jean de Varennes (arch. de Mâcon. Gaillard, notaire à Sennecey).

« Jacques Bouton, chevalier, baron de Saint-Burry, seigneur de Corberon, de Marigny, de Villy-le-Brûlé et de Villers-la-Faye, venait d'être nommé pannetier ordinaire du roi. Pourvu de cette charge, il pensa prendre alliance qui lui causa perte de sa vie, car, estant en fiançaille, il fut en la ville de Lyon pour y achepter les joyaux et habits nuptiaux de sa future épouse, accompagné de Claude de Bauffremont, fils du baron de Sennecey, et de Philibert de Sercy, fils de Claude de Vilars, dit de Sercy. Ils logèrent en une hostellerie où pendoit pour enseigne un porcelet. Au moment d'y prendre leur repos, à l'heure de minuit, couchés tous trois par gaillardise dans un même lit, pendant que l'un d'eux lisoit un livre de vers françois, par la lecture duquel ils se divertissoient, le plancher de dessus leur tomba sur eux et, enfonçant celui qui soutenoit leur lit, ils furent accablés sous ce faix et, tout fracassez et rompus, ils trouvèrent la mort au milieu de leur joye (1). »

(1) Paradin a consacré aussi une longue page à ce douloureux événement, dans ses *Mémoires de l'histoire de Lyon*, 1573, p. 309. A la suite de ce récit, il donne cette prétendue épitaphe des trois jeunes barons :

Dedans le corps d'un Lyon merveilleux
Trois Adonis un porceau perilleux
Tua sans dent et sans les avoir mords
Qui enterrez furent plustot que morts.

Barthélemy Aneau, le malheureux et savant principal du collége de la Trinité de Lyon, que la populace lyonnaise massacra peu de temps après, sous prétexte d'hérésie, consacra aussi une pièce de vers aux trois gentilshommes bourguignons.

Pierre Paillot la reproduit dans son *Histoire de la maison de Bouton*.

Dom Pierre de Saint-Romuald, religieux Feuillant, rapporte aussi, dans ses *Ephémérides*, les vers suivants inspirés à un rimeur de l'époque :

Trois Adonis, dés leur jeunesse verte
Gissent icy. Lyon pleure leur perte.

Cette mort malheureuse de trois jeunes et brillants gentilshommes eut lieu le 2 février 1540 ; l'hôtel du Porcelet était situé dans le quartier Saint-Paul, vers l'église Saint-Eloy, dans la rue de Flandres.

Le corps de Claude de Bauffremont fut déposé d'abord, à Lyon, dans l'église des Cordeliers. On le rapporta ensuite à Sennecey, où il demeura dans l'église paroissiale Saint-Julien, jusqu'à ce que sa tombe fût prête dans le caveau de la chapelle du château de Sennecey. Plus tard, Nicolas de Bauffremont, frère cadet de Claude, fonda divers services dans cette chapelle en souvenir de son aîné.

Pierre II de Bauffremont ne prit pas une grande part aux évènements de son temps. Il mourut en 1525 ; il ne décéda pas à Sennecey ; mais Nicolas de Bauffremont, son fils, fit transporter ses restes et ceux de sa mère à Sennecey, et l'historien Courtépée, nous apprend « qu'il les déposa dans la chapelle du château qu'il amplifia d'un somptueux oratoire (1). »

Helas ! chez toy, comme sans nuls remords
Ils discouroient, un porcelet farouche
Les surprenant la nuit dedans leur couche
Les enterra devant qu'ils fussent morts.

François de Chanlecy, conseiller au Parlement de Metz, fit aussi une pièce de vers sur la mort de ces jeunes seigneurs. Je ne la reproduis pas à cause de sa longueur. Elle est du reste du genre et de l'esprit des précédentes.

D'après une note des archives de Mâcon « plusieurs aultres bons marchands, gentilshommes et serviteurs furent également occis jusques au nombre de quatorze ou quinze. »

(1) Lorsque le comte de Noailles, dernier maître de la grande terre de Sennecey, la vendit, en 1825, à des spéculateurs qui la démembrèrent, et le château que la commune démolit, il fit transporter les restes des anciens seigneurs du pays dans les caveaux de l'église paroissiale du lieu. Cette église ayant été abandonnée en 1830, par suite de la cons-

Pierre II de Bauffremont laissa plusieurs enfants nés de son mariage avec Charlotte d'Amboise.

Claude, qui mourut à Lyon avec ses jeunes amis les barons de Corberon et de Sercy, dont j'ai déjà parlé.

Constance, dame de Janlis, Tenarre et Montmain, mariée à Claude de Tenarre, chevalier (1).

Françoise, mariée à Edme de Malain (2), seigneur de Missery et de Montigny-sur-l'Armançon.

Catherine, abbesse de Sainte-Catherine d'Avignon, puis de Tarascon.

Anne, abbesse de Tarascon par la cession que lui en fit sa sœur Catherine et, enfin, *Nicolas*, dont je vais maintenant parler.

truction d'une église neuve, des malfaiteurs se sont introduits dans les caveaux où reposaient les seigneurs, et ont violé leurs tombeaux. Mais, en 1868, le colonel Max Niepce, devenu maire de cette commune, eut le soin pieux de faire restaurer cette ancienne église et de la rendre au culte.

(1) Tenarre portait « d'azur à 3 chevrons d'or. » On trouve un Huguenin de Tenarre en 1272. Ponce, son fils, fut enterré à La Ferté en 1312. Claude de Tenarre, dont il s'agit ici, mourut en 1565, et eut pour fils *Humbert*, chevalier de l'Ordre, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. La terre de Tenarre dépendait de la paroisse de Baudrières en Bresse. Cette terre fut vendue en 1462 au marquis d'Uxelles, et M. de Vergennes, ambassadeur à Venise, la réunit ensuite au marquisat d'Ormes qui devint le marquisat de Vergennes. (Courtépée, t. V.)

(2) *Malain* « d'azur au sauvage d'or tenant une masse élevée, parti de gueules au lion d'or. » Cette famille tirait son origine de Jean-Marie, dit *Molain*, chaudronnier, à Dijon, dont le fils Oudot, garde de la Monnaie de Chalon, fut annobli, en 1433, par Philippe le Bon, et devint conseiller en 1439. Il changea alors son nom en celui de *Molain* et ses descendants achetèrent la terre de Malain, dont les seigneurs étaient éteints. Edme de Malain, dont il s'agit ici, fut lieutenant-général, commandant en chef en Bourgogne, chevalier des Ordres, conseiller du roi et capitaine de cinquante hommes d'armes. (Henri Beaune.)

Pierre II de Bauffremont étant mort à la fleur de l'âge, vers 1525, ses enfants se trouvèrent encore fort jeunes au moment de son décès. D'après les dernières intentions de leur père, on leur donna pour tuteurs Jacques Greard et Affrican de Mailly, conseillers au Parlement. Le seigneur de Villers-les-Pots fut nommé leur curateur, et si on en croit Dunod, dans son Histoire de la Franche-Comté, Nicolas de Bauffremont, né vers 1520, aurait eu pour tutrice Catherine de Saint-Belin, veuve de Jean d'Amboise, son aïeule maternelle.

Nos chroniques et nos archives nous fournissent peu de détails sur les premières années de Nicolas de Bauffremont qui était devenu, par la mort malheureuse de son frère aîné, Claude, le chef du nom et des armes de la branche des Bauffremont-Sennecey. Ses plus jeunes ans ne se passèrent pas à Sennecey, dans le château de ses pères. C'était, suivant l'expression de de Thou, une vieille *forteresse ruineuse*. Sa fondation remontait dans la nuit des temps ; elle datait probablement, d'après l'étude que j'ai pu en faire avant sa regrettable démolition, du XI^e^ ou du XII^e^ siècle, de cette époque lointaine où les chefs de la féodalité avaient dû se murer dans leurs donjons dont les ruines altières hérissent encore les crêtes de nos montagnes. Les sires de Sennecey ne furent autres, selon toute probabilité, que des officiers des puissants comtes de Chalon. Ces officiers (præposti), chargés à la fois du gouvernement militaire et civil, et même investis du droit de justice, furent d'abord amovibles. Mais, avec le temps, à mesure de l'amoindrissement du pouvoir des comtes, leurs prévôts surent se rendre indépendants et se perpétuèrent comme maîtres dans les territoires qui avaient été confiés à leur garde. Celui de Sennecey était considérable ; il s'étendait des portes de Chalon à celles de Tournus et de la montagne

jusqu'aux rives de la Saône. Dans ce vaste quadrilatère, au milieu des sombres forêts qui le couvraient alors, on voyait poindre aussi d'autres tours au-dessus des chênes séculaires dont les ombrages couvraient aussi plus d'un de ces monuments grossiers des premiers âges appelés dolmens, et que le temps n'a pas encore achevé de renverser.

Ces tours de moindre grandeur étaient celles des seigneurs de Ruffey, de Vers, de Saint-Cyr, de Marnay, de Laives et de la Tour-de-Vers, petits fiefs qui relevaient tous de la grande baronnie de Sennecey, placée au centre du pays comme un chef au milieu de ses soldats. Au premier cri de guerre, et ce cri lugubre se faisait souvent entendre, tous ces seigneurs (milites), tous braves chevaliers et issus de maisons de renom dont je me suis plu à écrire l'histoire, accouraient avec leurs hommes au château de Sennecey pour y *retraire* (y trouver un asile contre l'ennemi qui battait la campagne) ou pour marcher sous la bannière de leur suzerain. Les archives de Dijon fournissent de précieux renseignements sur ces *montres d'armes*. En 1413, entre autres, Jean de Toulongeon suivit son prince avec un chevalier banneret, quatre écuyers bannerets, dix chevaliers bacheliers, cinq cent neuf écuyers, quatre-vingt-deux hommes de trait, quatre trompettes et cinq ménétriers. En 1420, Jean II de Toulongeon avait un corps de 240 hommes d'armes et de 200 hommes de trait, quoique la peste décimât le pays. Par suite du manque d'habitants, « les prés estoient demeurés vagues ; il ne s'y trouvoit que bois ; ils estoient reppes et en désert, la plus part des habitants s'en estoient allez, pour cause des guerres et des ennemis » (1).

Quant au château de Sennecey, appelé dans nos ancien-

(1) Registre des feux du Baillage (arch. de Dijon).

nes chartes tantôt *domus* (1113) tantôt seulement la *Tour* (1227), ou *castrum* (1287), il se composa, à l'origine, de bâtiments garnis de tours rondes sur les angles, et formant un carré, d'un donjon ou tour carrée au nord, et de deux autres tours cylindriques crénelées qui flanquaient, au sud-ouest, la principale porte munie d'une herse en fer ; cette porte regardait un autre château assis à quelques cents mètres seulement de celui des barons de Sennecey. La présence de deux forteresses considérables dans un espace de terrain si restreint était un fait rare dans les fastes de la féodalité. Alors, dans ces époques désastreuses, dans ces temps si *meslés*, comme dit un de nos vieux chroniqueurs, où nos seigneurs faisaient si mauvais voisinage et guerroyaient sans cesse entre eux, la plupart, en édifiant leurs donjons, avaient eu soin de se placer loin de leurs voisins et de choisir quelque pic abrupte, comme l'aigle qui ne bâtit son nid que sur des rocs solitaires. A Sennecey, ce fut une exception. Là, comme je viens de le dire, on pût voir, pendant de longs siècles, assis côte à côte comme deux sœurs qui s'aiment, deux châteaux aux larges flancs munis de grosses tours dont les pieds descendaient dans de profonds fossés remplis d'eaux limpides venant des sources voisines. L'aspect de ces châteaux jumeaux etait d'un grand air. Quand, dans une nuit sombre, on passait au pied de leurs murs noircis par les âges et que la brise faisait tourner sur leurs pivots rouillés les nombreuses girouettes, et que le hibou caché sous les toits poussait son lugubre cri, l'esprit le plus fort ne pouvait se defendre d'une certaine impression qu'augmentaient encore les silences de ce lieu solitaire et ceux, non moins imposants, des ténèbres. On eut dit les voix de malheureux captifs gémissant dans les oubliettes de ces demeures féodales. Mais, qu'on se rassure, les maîtres de céans ne firent jamais verser de larmes ; leurs vassaux

les appelaient les *bons barons*. Quand ils refaisaient leurs terriers surannés, les *vilains* de leurs terres ne stipulaient aucune réserve pour eux ; ils s'en remettaient à la *bonne foi* de leurs maîtres et à leur bonté. Ne lit-on pas, en effet, dans le terrier de Laives, du 15 juin 1547, que les habitants déclarèrent « que les droits seigneuriaux ne s'écrivoient point dans leurs terriers et que le seigneur s'en rapportoit pour cela à ce que savoient les habitants, » et dans ce même terrier ne trouve-t-on pas aussi ces lignes « que ce qui empesche d'écrire ces droits, c'est la *bonne foi* des sujets qui accordoient aux seigneurs plus qu'ils ne lui devoient (1). »

Du reste, la coexistence de ces deux châteaux dans un rayon si étroit s'explique aisément par l'histoire de la contrée. Primitivement, il parait, leurs maîtres sortirent de la même souche. Le premier prévôt de Sennecey (præpositus Siniciaci) avait élevé d'abord *sa tour* qu'on a appelée depuis la *tour* ou la *tour de Vellaufant* ; quand sa postérité s'accrut plus tard, il bâtit pour l'aîné une demeure à part, mais sous son aile, et de là l'érection du château de Sennecey, moins âgé que son voisin. Toutefois, quand le temps eut fauché ces parents si unis et que des étrangers vinrent planter leur bannière sur les tours du château de Vellaufant, la même bonne harmonie ne cessa de régner entre ces voisins. L'histoire du pays ne les accuse d'aucune querelle. Leur bonne intelligence ne semble s'être jamais démentie. Ces nouveaux venus étaient aussi sortis de la comté, et il est à remarquer même que presque toutes les familles seigneuriales qui ont occupé nos châteaux étaient, pour la plupart originaires de cette province. Après les prévôts originaires, on rencontre, dans la Tour de Vellaufant, les Gal-

(1) Archives de la commune de Laives.

lois d'Arlay (li Gallois), et dont les femmes étaient appelées « la Galloise. » Jean le Galloy d'Arlay, d'après un aveu de fief envers le sire de Chalon, vint, en 1287, se fixer à la Tour et, après lui, nous y rencontrons les Vellaufant (2), les Saint-Seine (3), les Soubise (4), les Béthune, les Bouchard d'Aubeterre qui vendent leur terre le 10 décembre 1576 à Nicolas de Bauffremont qui démantèle la Tour et l'englobe dans le vaste parc dont il entoure son château restauré de Sennecey. Ce dernier château n'était, comme je l'ai dit plus haut, qu'une *forteresse ruineuse*, quand, en 1525, ce seigneur en devint le maître par la mort de Pierre II de Bauffremont, son père. Toutefois, dans le siècle précédent, il avait subi une restauration complète. Le maréchal Jean de Toulongeon y avait employé des sommes considérables qu'il avait dû aux largesses des ducs de Bourgogne, en récompense de ses loyaux services. Une première fois, le duc Philippe-le-Bon lui avait donné, en 1413,

(1) Les Gallois, originaires de la Comté, prirent le nom d'Arlay qui est celui d'un bourg fort ancien situé sur les bords de la Seille, dans un délicieux vallon, au pied d'une montagne sur laquelle s'élevait un vaste château, ancienne habitation des gouverneurs de la haute Bourgogne. La maison de Gallois se divisa en plusieurs branches, dont l'une fut appelée « ly Gallois. » Dans les plus anciennes chartes le nom de Gallois est rendu par le mot *Francus*. Je possède un titre de 1319 intitulé : « Eschange faict entre Mos Guy d'Arlay et Mos Guille ly Gallois. » Dans un autre acte, un membre de cette maison est appelé « Jehan au Galloys, » et, en 1287, un Guillaume est désigné ainsi : « Miles ly Galloys de Arlaco. » « Ce fut, dit un chroniqueur, un chevalier expérimenté. » Le comte de Flandres le nomma gardien de ses terres en Bourgogne, en 1344. Il portait « de gueules au chevron d'argent édenté en dehors. »

(2) Vellaufant, originaire du bourg d'Ornans en Comté, succéda aux Gallois d'Arlay en 1455.

(3) Saint-Seine, originaires du bourg de Saint-Seine-sur-Vingenne, succèdent aux Vellaufant en 1473.

(4) Soubise, Bethune, Bouchard d'Aubeterre, 1544, 1576.

83,000 livres tournois pour être venu à Saint-Deuis, près Paris, avec ses gens d'armes. L'année suivante, le même prince lui avait permis de faire monnayer à Dijon 300 marcs d'argent fin, et lui avait fait don de 400 écus, en ordonnant qu'il serait nourri dans son « hostel, » comme l'était Jean de la Trémouille, son grand chambellan.

En 1423, après la bataille de Cravant, où le maréchal avait contribué à la capture du connétable d'Ecosse, il avait eu en partage 20,000 livres de la rançon imposée à ce grand personnage et, enfin, les marchands de Paris lui avaient aussi compté 30,000 écus pour prix de l'argenterie qu'il avait eue en don de son généreux souverain. Un de nos chroniqueurs bourguignons atteste, du reste, le fait de cette réfection. « Le maréchal, dit-il, employa les grands biens que lui avait apportés sa femme, Clauda de Saint-Amour, aux fortifications de son château de Sennecey, sis sur les marches du royaume, et qu'on estima à de grandes sommes celles qu'il dépensa à ces travaux. « En 1470, ces travaux étaient achevés par le successeur du maréchal, car alors on voit messire Jean Chargey, curé du lieu, et Antoine Radot, *capitaine* de Sennecey et *chastelain du chastel*, déclarer aux commissaires enquêteurs de la province « qu'il y a à Sennecey *une bonne tour fermée de foussés* estant au bout du village et appartenant à Jehan de Toulongeon. »

Mais, au milieu du siècle suivant, les murs de ce château sont béants, de larges brèches se voient dans ses courtines, mais ces ruines n'étaient pas l'œuvre du temps. Il avait bien pu déjà les couvrir d'un manteau de lierre, il avait noirci ses hautes tours, mais alors c'était la main des hommes qui s'était appesantie sur eux. La guerre, l'horrible guerre civile était partout, on s'égorgeait dans toute la France. Des hommes qui disaient « parler la pure parole de Dieu, » s'étaient levés et avaient employé le fer, le feu, le

pillage pour imposer les croyances de ce qu'ils appelaient « la nouvelle religion. » Ponsenac, l'un des chefs de huguenots vêtus de casaques blanches et de chapeaux blancs, « marques ordinaires de leur continuelle rebellion (1). » s'était jeté sur le château de Sennecey et l'avait pris d'assaut pour y brûler les archives de l'abbaye de Tournus que les moines y avaient fait transporter, croyant qu'ils y seraient en sûreté. Nicolas de Bauffremont, qui chevauchait alors avec ses hommes près du duc de Guise, dont il était le guidon d'armes, n'avait pas pu repousser l'attaque de Ponsenac. Mais quand des jours plus calmes furent revenus, Nicolas entreprit la restauration de son château que termina ensuite son fils Claude. Du reste, à ce moment, une grande révolution s'était opérée dans l'art de la guerre. L'invention de la poudre et la substitution du canon aux anciens engins de destruction avaient exigé l'adoption d'un système tout autre et tout nouveau pour protéger plus efficacement les vieux châteaux forts que ne défendaient plus ni l'épaisseur de leurs murailles, ni la profondeur de leurs fossés. Un grand changement avait eu lieu aussi, à cette époque, dans l'architecture civile. Au lieu de ces sombres donjons dans lesquels les seigneurs de la féodalité avaient dû se murer, dans l'intérêt de leur sûreté toujours menacée, la noblesse d'alors qui avait suivi François Ier dans ses guerres chevaleresques, mais inutiles, d'Italie, se plaisait à élever partout dans nos provinces les plus splendides demeures pleines de jour et de lumière. Le Primatice et les grands artistes italiens venus à sa suite les couvraient de la plus riche ornementation, des plus suaves peintures, et la renaissance de l'art était arrivée à son apogée. Je ne décrirai pas le château de Sennecey tel que Nicolas de Bauffremont le refit. J'ai déjà

(1) Perry, *Histoire de Chalon.*

donné cette description dans mon Histoire de Sennecey (p. 220 et s. Chalon 1866). Il me suffira de dire qu'il devint une des plus remarquables demeures seigneuriales de la Bourgogne. Nicolas s'y plut beaucoup. Il y vécut même longtemps, après les orages de sa vie, au milieu de ses nombreux amis, et il me reste à raconter cette grande existence, à grands traits, avant de faire le récit de la vie de Claude de Bauffremont, son fils, lequel est le principal objet de cette étude.

Nicolas de Bauffremont peut être regardé à juste titre comme l'un des hommes qui ont exercé une grande influence sur les évènements qui ont troublé si profondément la seconde moitié du XVI^e^ siècle. Privé, dès son plus jeune âge de ses parents morts prématurément, il fut confié à son aïeule, Catherine de Saint-Belin, catholique zélée, et ses premières années se passèrent aussi dans la maison des parents de sa mère, Charlotte d'Amboise, ravie aussi à sa tendresse. Les d'Amboise étaient l'une des familles les plus illustres de l'époque, Son origine connue remonte à Pierre d'Amboise, seigneur de Berric, vivant en 1100. Charlotte eut seize frères ou sœurs, parmi lesquels l'histoire a enregistré les noms de *Jean* d'Amboise, évêque et duc de Langres, pair de France ; de *Georges*, cardinal-archevêque de Rouen ; de *Geoffroy*, abbé de Cluny ; de *Charles*, grand-maître, maréchal et amiral de France, gouverneur de Paris, du duché de Milan et de Gênes, et de *Jacques*, tué à Pavie à côté de François I^er^ qui put, en tombant, dire « tout est perdu, fors l'honneur. » Dans ce milieu si profondément dévoué à l'église catholique et romaine, le jeune Nicolas ne put que s'inspirer d'un attachement profond à la foi de ses pères et, comme la maison d'Amboise était grave et auslère, l'extrême rigidité des principes professés par tous ses oncles ne put qu'exercer une grande influence sur son ca-

ractère comme sur son esprit. Les d'Amboise aimaient aussi les lettres et les arts et les protégeaient ; dans leurs splendides résidences se rencontraient partout les chefs-d'œuvres de l'esprit humain et les merveilles que la Renaissance savait déployer dans tous les monuments. On comprend dès lors que le jeune Nicolas qui avait reçu une forte éducation, qui avait un esprit élevé, aimât aussi de bonne heure les lettres et les sciences, les cultivât, et se plût également d'orner son château, comme on ornait alors toutes les grandes habitations. Le vieux donjon féodal dont j'ai déjà parlé devint donc, dès qu'il fut en âge d'y demeurer, une résidence où l'art fut appelé à lui enlever son sombre aspect et à lui donner les formes gracieuses qui se rencontrent dans tous les édifices de son temps. Riche et puissant, qualifié même de monseigneur, aimant le faste et la grandeur, comme tous les grands seigneurs de son temps, il présida lui-même à tous les travaux. A l'intérieur, les anciennes distributions étroites et sombres firent place, autant qu'on le put, à des pièces spacieuses et éclairées par de larges ouvertures, et leurs murs se couvrirent de riches tentures. La Flandre fournissait encore alors ces splendides tapisseries tant recherchées de nos jours, et qu'on couvre d'or dans les ventes. La grande salle reçut le nom de salle des Empereurs, des douze grands tableaux en grisaille représentant les Césars, peints à Rome d'après les statues antiques que la Papauté recherchait sous les ruines qui les couvraient. Son plafond à poutrelles fut orné de peintures et de gracieuses arabesques et ses grandes poutres reposèrent sur des consoles sculptées et dorées. Au fond de cette vaste salle se dressait une immense cheminée portant sur son manteau un tableau représentant le seigneur de Sennecey courant le cerf dans les forêts séculaires de sa terre. Des ban-

quettes couvertes de belles étoffes régnaient le long des murs dans les jours de fêtes. Nos chroniques parlent de plusieurs « *des jours aimables* » qui se tinrent en ce lieu. Déjà, en 1450, Jean de Toulongeon y avait reçu plusieurs des commissaires envoyés à Sennecey par le Parlement de Paris à l'occasion d'un procès que le baron de Sennecey soutenait alors contre Gérard de la Guiche, seigneur de la Guiche et de Nanton, au sujet de la terre de Chaumont en Charollais. « Jean II, dit un arrêt du Parlement de Dijon de 1539, tint, à cause d'eux, des jours aimables à un grand nombre de gens nobles et licenciés, et il y dèpensa plus de 2,000 saluts d'or. » Sa mère, Catherine de Roussillon y avait donné aussi de belles fêtes, « pendant que le maréchal, son mari, chevauchait à la guerre avec le duc ; elles était très-riche de vaisselle d'argent, tapisseries, joyaux et bréviaires. »

En 1552, il y a aussi une brillante réunion au château de Sennecey, à l'occasion du « somptueux oratoire dont Nicolas de Bauffremont avait amplifié son chastel en le dotant de rentes pour ses chapelains ou orateurs de monseigneur de Sennecey. « Dans cette réunion, on rencontrait l'évêque de Damas, le cardinal de Tournon, — Jean de Malain, seigneur de Montigny, — Claude de Tenarre, seigneur de Janly, — Gérard de Foulques, seigneur de Chauvrey et de Marigny, — Philibert de Naturel, seigneur de la Plaine en Beaujolais et de Dulphey,—Thibaud de Livron. seigneur de la Tour de Vers, — Pierre de Naturel, official de Chalon.

En 1567, le château de Sennecey est encore plein de bruit et de monde. — On y célèbre des fêtes, mais la guerre est dans les alentours. Ponsenac tenait la campagne avec 7,000 hommes ; des estafettes arrivent tout à coup pour demander du secours et le baron réunit à la hâte tous ses

hommes. « Il avait levé, dit un de nos historiens bourguignons (1), à ses frais toute une compagnie de lanciers et d'arquebusiers à cheval, composée de 140 maîtres, tous gentilshommes du pays et d'ailleurs tous vêtus de velours et de drap jaune, » La trompette sonne, la brillante troupe monte sur ses grands destriers et court au combat. Mais, ajoute cet historien, « elle fut mise ensuite en garnison à Givry où elle vécut, quoique le baron en fut le seigneur, avec la licence ordinaire des gens de guerre. » Elle fut suivie par celle du baron de Lugny, seigneur de Ruffey ; « et comme la jalousie pique les grands encore plus sensiblement que les personnes de moindre naissance, le sieur de Ruffey, cousin du baron de Sennecey, avait fait aussi une compagnie d'arquebusiers à cheval tous habillés de velours et de drap rouge, mais elle n'estoit pas si nombreuse ni si leste que celle du baron de Sennecey. »

Le 8 mai 1571, c'est encore fête au château de Sennecey. Nicolas de Bauffremont marie son fils aîné Claude avec Marie de Brichanteau. Toute la noblesse du pays est convoquée à cette brillante noce ; puis, en 1607, le cardinal de Larochefoucault bénit le mariage de Henri de Bauffremont, fils de Claude, marquis de Sennecey, avec Marie-Catherine de Larochefoucault, duchesse de Randan, première dame d'honneur de la reine Anne d'Autriche, gouvernante du roi Louis XIV et du duc d'Orléans. Henri de Bauffremont aimait aussi le faste, comme ses aïeux. Il avait des pages à son service, et une maison tenue avec un luxe princier. Il avait un secrétaire, un maître-d'hôtel et entretenait une compagnie de fauconniers qui le suivait à la guerre. Cette compagnie rapporta ses restes mortels de Lyon

(1) Perry, *Histoire de Chalon.*

où il était mort des suites de ses blessures, reçues au siége de Royan et de Saint-Antonin. Ses écuries étaient remplies des plus beaux chevaux, et il avait un personnel nombreux de domestiques.

A côté de cette salle des fêtes se trouvait la chambre à coucher de Nicolas de Bauffremont. Je me souviens encore de son ancien lit, orné de splendides rideaux de brocard, surmonté d'un ciel drapé de même étoffe, et qu'ornaient quatre vases dorés d'où s'échappaient des bouquets de plumes blanches d'autruche. Aux murailles étaient suspendus de grands portraits en pied des principaux seigneurs de Sennecey, les uns en costume du temps de Henri II, les autres avec des armures damasquinées, et les plus modernes en perruques à marteaux et en manteaux de cour du temps de Louis XIV. On y voyait aussi des glaces de Venise avec leurs cadres richement fouillés et dorés, des bahuts aux fines sculptures et des meubles de toute sorte. Parmi les tableaux, on distinguait surtout le portrait de Catherine de Médicis dont Nicolas de Bauffremont fut, malheureusement pour sa mémoire, l'un des trop dociles serviteurs dans la fatale nuit de la Saint-Barthélemy. Cette souveraine lui fit don, sans doute, de son image, en souvenir et en récompense des tristes services qu'il lui avait rendus dans cette abominable nuit. Je ne décrirai pas les autres pièces de ce château, ni la grande salle des banquets appelée la salle du Bouc, ainsi nommée parce que sur le manteau de sa cheminée était couché un énorme bouc en bois tenant en ses pattes un grand écusson aux armes des Bauffremont. Je dirai seulement, d'après Belleforest, qu'il « y avoit, au chasteau de Sennecey, un arsenal contenant, dans un ordre fort magnifique, des armes desquelles il n'y en a sorte qui manque, tant qu'on en use à présent que de celles qui estoient jadis en usage, » mais cet arsenal fut enlevé par les ordres du roi

qui craignait qu'il ne tombât au pouvoir des huguenots, et transporté à Lyon.

Près de la tour dite du donjon, il y avait aussi, d'après le même auteur, « une librairie en une belle grand chambre, accoustrée tout autour de grands pulpitres remplis de beaux livres et des plus rares en tous genres de sciences et de disciplines. » C'est dans cette grande chambre que nous verrons Nicolas de Bauffremont se retirer de longues heures et y deviser avec ses amis, Pierre de Saint-Jullien de Balleure et Pierre de Naturel « des affaires de l'Estat et de l'art de sçavoir aimer le pays. » La littérature n'était pas exclue de ces savantes causeries, et c'est là, comme nous l'apprend Saint-Julien de Balleure, que Nicolas de Bauffremont lui suggéra la pensée d'écrire ses « Antiquitez de Chalon. »

Enfin, disons que Nicolas de Bauffremont s'était plu à inscrire en grands caractères noirs sur la façade méridionale de son château l'une de ses divises :

Virtutem comitatur, honos in honore Senescè.

Nicolas de Bauffremont peut être regardé à juste titre, comme je l'ai dit déjà plus haut, comme l'un des personnages les plus éminents de la Bourgogne, si fertile cependant en grands caractères pendant tout le cours du XVI^e^ siècle, et l'un des membres les plus illustres de la maison de Bauffremont.

La nature l'avait doué d'une grande et vaste intelligence, et des goûts les plus distingués. « De profondes études lui avaient donné une vaste science, qualité alors rare parmi nos guerriers (1), » et il sut devenir un homme supérieur dans les lettres, dans les armes, « comme dans la pratique des grandes affaires de l'Estat (2), Son nom appartient à l'his-

(1) De Thou, *Histoire universelle*, t, VIII
(2) Saint-Julien de Balleure.

toire, et sa grave et sombre figure (1) apparent au milieu de la plupart des douloureux évènements qui ont rempli la seconde moitié du XVI[e] siècle. Mais sa mémoire n'est pas sans tache. Si on peut lui élever un piédestal comme littérateur, comme vaillant soldat, comme savant jurisconsulte, comme orateur et magistrat illustre, l'histoire ne peut pas passer sous silence et sans le flétrir le meurtre du président Laplace qu'il trahit pour le laisser ensuite égorger sous ses yeux, et sa participation aux tueries de la Saint-Barthélemy. Ce meurtre et ces massacres, si des crimes semblables pouvaient trouver une excuse, se justifieraient, tout au plus par un excès de zèle et un dévouement aveugle et sans borne à la cause qu'il défendait comme catholique fanatisé et comme serviteur trop fidèle de la cruelle Médicis (2). Pour le juger sainement, il faut se reporter au milieu de son temps et ne pas l'en isoler. Elevé dans une famille où la fidélité au souverain était comme une religion, et où la soumission absolue à la foi et à l'Eglise romaine ne pouvait pas souffrir le moindre conteste, il ne put qu'être douloureusement affecté de la désobéissance des huguenots à leur légitime monarque, et de leur révolte contre l'antique dogme religieux de ses pères. Cette haine s'accrut encore sur les champs de bataille où il combattit souvent comme le plus brave des preux contre les ennemis du roi et de la religion. Put-il aussi oublier les horreurs commises autour de lui en Bourgogne, par ces hommes qui disaient parler la pure parole de Dieu et qui n'écoutaient que leur orgueil et leurs aveugles passions ? Que de fois n'avait-il pas vu du haut de son donjon de Sennecey les bandes de l'amiral de Coligny saccager et incendier les villages de sa

(1) *Biographie universelle*, t. II.
(2) Idem.

baronnie, massacrer les moines de l'abbaye de La Ferté, voisine de sa terre, piller le riche monastère de Tournus, commettre sous ses yeux les crimes et les forfaits les plus odieux. Nécessairement alarmé des projets de ces novateurs qui ne tendaient rien moins qu'au démembrement de la monarchie et à la destruction de la religion de ses pères, il usa de représailles, représailles douloureuses, il est vrai, mais qui se comprennent jusqu'à un certain point.

Saint-Julien de Balleure, son ami et son confident, a su faire de lui un portrait très-fidèle, et s'il ne parle pas de la mort du président Laplace, il semble insinuer cependant que de grandes nécessités politiques ont dû, dans l'intérêt du roi et de la religion, lui faire presque un devoir de ce crime. « Joinct, dit cet auteur (1), que les livres et la longue expérience des affaires de l'Estat ont fourni en vous une théorique et art de scavoir aimer le pays pour lui profiter, la pratique et les effets qui en sont résultés ont faict paroistre avec excellents effets à toute la Bourgogne que, sans avoir diminué un grain de l'obéissance et saincte affection que vous avez vouée au Roy et à l'avancement de ses affaires, vous avec faict paroistre que le bien du Roy ne peut ni doibt estre séparé de l'utilité publique dont votre patrie a reçu tant de secours qu'il ne sera jamais que tous les Etats ne vous en demeurent infiniment obligez et tenus. »

Nicolas de Bauffremont était aussi un savant lettré. Son goût pour l'étude était si prononcé qu'il s'y livra toute sa vie avec ardeur et constance, malgré le bruit des graves évènements qui troublèrent si profondément son époque et, malgré les grandes charges dont il fut investi. « Vostre estude, lui disait aussi Saint-Julien de Balleure, est si ordinaire que jour aucun ne vous eschappe sans en avoir employé quelque

(1) Epître dédicatoire des *Antiquitez de Chalon*,

portion à la lecture de bons livres. » C'est dans « sa librairie accoustrée tout autour de grands pulpitres » qu'il écrivit ses divers ouvrages. On conserve encore de lui (1) une traduction du Traité de la Providence, de Salvien, 1575, in-8°; une « Harangue pour la noblesse, en 1561; » une « Proposition pour toute la noblesse de France, » faite en 1577, aux Etats de Blois, Paris, 1577, in-8°.

Il nous reste aussi quelques ouvrages que renfermait sa librairie. « L'Historian d'Hérodian, translaté de grec en françois par Jacques, des comtes de Vintimille, Rhodien.— Lyon. Guillaume Roville, 1554, in-folio. » Sur le titre de ce volume, on lit, écrit de la main de Nicolas de Bauffremont : « In magni et voluisse sat est, in virtute et honore Senescè. Dijon 1554. » — Discours du temps de l'an et de ses parties. Paris, Mamert-Patisson, in 4°, par Ponthus de Thiard, seigneur de Bissy, lequel en fit lui-même hommage à Nicolas de Bauffremont, comme le prouvent ces mots écrits de la main de ce dernier : « Gratis ab authore, » et sa devise avec cette variante : « Virtutem comitatur honos in honore Senescè. »

Ses amis les plus intimes furent Saint-Julien de Balleure, Pierre de Naturel et Pontus de Thiard. Sur ses vieux jours, quand, las des agitations du monde et de ses vanités, il se fut retiré pour toujours dans son château de Sennecey, pour se recueillir, comme fait le sage, avant de comparaître devant son souverain Juge, ces amis venaient souvent le visiter dans sa retraite et ils charmaient leur temps par d'intimes causeries sur les évènements qui bouleversaient encore alors la France et sur la littérature et les arts qui n'aiment cependant pas ces temps troublés. Ai-je besoin de dire ce que fut Saint-Julien de Balleure ? La Bourgogne le regarde comme

(1) Voir Papillon. *Bibliothèque des auteurs de Bourgogne.*

l'un de ses meilleurs historiens. Le premier, il a puisé aux véritables sources de l'histoire, les chartes, pour écrire ses ouvrages et, malgré quelques fables dont il s'est plu à orner plusieurs des généalogies des grandes familles, on peut le consulter avec fruit et sûreté. Il naquit à cette époque où la nature n'était pas encore avare d'elle-même et où Dieu bénissait les nombreux enfants qui naissaient dans les familles. Il fut le seizième enfant de Claude de Saint-Julien, chevalier, seigneur de Balleure, de Chastenay et Royer, décédé le 9 octobre 1544, et de Jeanne de Lantaiges. Claude de Saint-Julien avait été un preux chevalier, « mais il avoit esté plus soigneux de servir les rois Charles VIII, Louis XII et François Ier qu'à veiller à la conservation de son bien, car il ne s'est point faict d'émotions de guerre sous ces rois, qu'il n'y ait esté tellement employé, qu'après sa mort plusieurs titres de sa maison se sont trouvés gastes et adhirés et ses biens perdus. » (Arch. de Dijon, regist. des fiefs). Sa veuve, après la mort de son mari, se trouva, avec une nombreuse famille, dans une position des plus difficiles ; son fils aîné, Pierre de Saint-Julien, ne se sentit aucune vocation pour la carrière des armes qu'avaient suivie ses aïeux. « Je préféray, dit-il, la vie contemplative à la vie active, et pour ce, je choisis le train de l'église. » Il y trouva gloire et fortune. D'abord simple curé d'Etrigny, sa paroisse, il fut nommé successivement protonotaire apostolique (notarius acolytus), et chargé d'une mission à Rome, où il obtint, en 1557, du pape Paul III la sécularisation du chapitre de Saint-Vincent de Mâcon, dont il fut l'un des chanoines. Cette mission lui valut une prébende et le titre de chanoine séculier. Plus tard, il obtint un canonicat dans l'église Saint-Vincent de Chalon, en échange du doyenné de Cuisery et des chapelles de notre-Dame et de Sainte-Catherine de Branges ; ce second canonicat lui valut les quatre archidiaconés; en-

fin, en 1563, il devint doyen du chapitre de la cathédrale de Chalon. Le P. Louis Jacob, dans son livre « De claribus scriptoribus cabilonnensibus, » p. 49, l'a appelé « le délice des Muses, l'honneur du clergé de Chalon, l'ornement immortel de sa patrie, doué des plus heureux dons de la nature et d'une science universelle. »

Pierre de Naturel appartenait aussi à une famille ancienne et distinguée, originaire d'Italie, fixée en France dès 1480, et dont une branche avait acquis en Bourgogne de grandes terres situées aux environs de Sennecey, à Dulphey, Etrigny et Balleure. Pierre de Naturel suivit aussi, comme son ami Saint-Julien de Balleure « le train de l'église, » et fut chanoine, chantre, grand vicaire et official du chapitre de Saint-Vincent de Chalon, de cinq évêques, pendant quarante ans, et auteur d'une histoire manuscrite en latin des évêques de Chalon, traduite en français par Pierre de Saint-Julien, doyen de ce même chapitre.

Quand on put s'occuper en Bourgogne, dans un moment de calme, pendant les longs troubles de la Ligue, de la réforme de la coutume de la province, Pierre de Naturel fut choisi pour coopérer à cette grande œuvre. Il eut pour collaborateurs Nicolas de Bauffremont, Pétrarque du Blé d'Uxelles, Nicolas Philippe, chanoine-trésorier, Viatin Faton, maire de Chalon, et Gautheron, premier échevin de cette ville. Mais le P. Cloiseault, dans son histoire ecclésiastique, lui reproche la pluralité de ses bénéfices *incompatibles*, car il était en même temps chantre de Chalon, trésorier de Langres, prieur de Saint-Julien et de Baume-Laroche, etc. Mais, ajoute cet auteur, « cet abus estoit si commun en ce siècle, que les gens de bien n'en faisoient pas grand scrupule. »

Pontus de Thiard était aussi bourguignon, comme les deux précédents et issu, comme eux, d'une famille aussi illustre par son ancienneté que par ses services et son atta-

chement à ses rois. Il était né vers 1521 au château de Bissy, et son père possédait aussi une terre à la Saugerée, laquelle était un fief relevant de la terre d'Etrigny, dont Nicolas de Bauffremont était seigneur engagiste. Ce fait avait nécessairement établi des relations étroites entre les deux maisons de Thiard et de Bauffremont. Le jeune Thiard avait reçu également, comme son ami Nicolas, une brillante éducation ; il avait appris le grec, le latin et même l'hébreu. Cependant, disent ses contemporains, il ne méritait pas une place dans le Gallia orientale de Colomiès, et Scaliger dit même qu'il était très-ignorant en hébreu. La culture de la poésie charma d'abord ses loisirs, et il devint l'un des poètes de la pléiade imaginée sous le règne de Charles IX, et dont Ronsard était le chef ; mais il renonça au plaisir de parler la langue des Dieux et se livra à l'étude plus grave des sciences et embrassa l'état ecclésiastique. Sa première dignité fut celle d'archidiacre de Chalon, ce qui lui permit encore d'avoir des relations plus étroites avec Nicolas de Bauffremont, lequel habitait souvent son hôtel situé dans la rue Saint-Georges, à Chalon (1). En 1578, Pontus fut élevé au siége épiscopal de cette ville ; ses amis Saint-Julien de Balleure et Pierre de Naturel étaient alors auprès de lui, et il leur conserva leurs fonctions de doyen et d'official. Nicolas de Bauffremont, qui, par son grand crédit à la cour, n'avait pas été étranger, sans doute, à l'élévation de Pontus, voulut assister à la cérémonie de son intronisation. Cette cérémonie, contrairement aux anciens usages, eut lieu dans le palais de l'évêché « en présence des plus notables bourgeois, des révérendissimes abbés de Citeaux et de La Ferté (2), de messire Nicolas de

(1) Cet hôtel existe encore et appartient à la famille de M. le baron Burignot de Varennes, ancien député, ambassadeur et sénateur.

(2) Cet abbé était *François de Beugre*, issu de la maison de Beugre,

Bauffremont, seigneur des plus illustres par les armes et par les lettres, de Pétrarque du Blé d'Uxelles(1) et de plusieurs autres gentilshommes(2). En faisant arriver Pontus de Thiard au siége de Chalon, Nicolas n'avait pas obéi seulement à l'élan de son affection, mais à l'intérêt bien compris de son pays. Pontus avait un mâle caractère ; son énergie égalait sa haute intelligence, et il ne comprenait pas qu'on pouvait marchander à la royauté son dévouement. Aux Etats de Blois, il défendit avec courage l'autorité royale si menacée alors, et sa conduite ne se démentit pas pendant les troubles qui suivirent la mort de Henri III. Il préféra quitter Chalon plutôt que de paraitre approuver la conduite de ses habitants qu'il n'avait pas pu maintenir dans le devoir envers leur souverain légitime. Après vingt ans de gouvernement sage et habile de son diocèse, il en confia l'administration à son neveu, Cyrus de Thiard ; puis il se retira dans son château de Bragny, où il passa le reste de ses jours entre la prière et l'étude. Il y mourut le 23 septembre 1605, âgé de 84 ans, et fut inhumé, comme il l'avait demandé, sans aucune pompe, dans l'église paroissiale du village. Quelques jours avant sa mort, il avait composé lui-même son épitaphe (3)

originaire de Poligny en Comté, mais dont une branche s'est fixée au château de La Chapelle de Bragny, non loin de Sennecey, et lequel appartient aujourd'hui au comte de Carmoy. François de Beugre était aussi un ami de Nicolas de Bauffremont qui l'aida de son crédit. La reine de Navarre le nomma son premier aumônier.

(1) Pétrarque du Blé d'Uxelles, seigneur de Cormatin, dont le fils Antoine épousa Catherine-Aimée de Bauffremont, seconde fille de Nicolas de Bauffremont.

(2) Perry, *Histoire de Chalon*

(3) Estienne Pasquier a consacré aussi à Pontus de Thiard une autre épitaphe qui est caractéristique et qui finit par ce fragment d'un vers d'Ovide bien connu

Omnis pontus erat.

en vers latins, comme l'avait fait son ami Nicolas qui l'avait précédé dans la tombe dès l'année 1582.

II. — Tels étaient, en partie, les hommes dont Nicolas de Bauffremont se plut à s'entourer dans les derniers temps de sa vie, soit à son château de Sennecey, soit dans son hôtel de Chalon. Tout ce que Dijon comptait de célébrités se réunissait aussi dans l'hôtel qu'il possédait dans cette ville, où il séjournait surtout au moment de la réunion des Etats de la province, dont il fut souvent membre (1).

Saint-Julien de Balleure, dans sa gratitude pour une si noble amitié, lui dit, en lui dédiant un de ses principaux ou-

Voici ce que ce même auteur a dit de Pontus de Thiard dans ses *Recherches de la France :* « Et surtout il me souviendra qu'estant le premier des députés du clergé de la province de Bourgogne, en l'assemblée des Etats tenue à Blois, en 1588, lui seul se ridoit pour le service du roy contre le demeurant du clergé, lequel en ses communes délibérations ne respiroit que rébellion et avilissement de la majesté de nos roys. »

Pontus de Thiard a laissé plusieurs ouvrages. Des *homélies* et une traduction des *Dialogues de l'amour.* — *Les Erreurs amoureuses.* Lyon, 1549. — *L'Univers* ou *Discours des parties de la nature du monde.* Lyon, 1557, avec une préface du cardinal Duperron. — *De recta impositione nominum.* Lyon, 1603. — *Fragmentum epistolæ pii cujusdam episcopi quo pseudo-Jesuitæ Caroli et ejus congerionum maledicta repellit.* Hanau, 1604.

(1) Parmi les hommes éminents dont s'entoura aussi Nicolas de Bauffremont à son château de Sennecey, il faut compter aussi Jehan de Noilheanne, évêque de Damas, et François Ier, cardinal de Tournon, 52e abbé de Tournus, et son 3e commandataire, fils de Jacques de Tournon, et de Jeanne de Polignac, archevêque d'Embrun, abbé général de l'ordre de Saint-Antoine, archevêque de Bourges, d'Auch et de Lyon, cardinal à 46 ans, évêque d'Ostie, doyen des cardinaux, ambassadeur à Venise, à Rome, en Espagne, en Angleterre, négociateur de la délivrance de François Ier, mort à Saint-Germain-en-Laye en 1572, âgé de 72 ans, inhumé à Tournon, dans le célèbre collége qu'il y avait fondé dans sa maison paternelle (arch. de Sennecey).

vrages : « Je suis vostre bien serviteur humble et obeissant amy. C'est aux doctes et aimables exhortations de Nicolas de Bauffremont que j'ay eu la pensée d'escrire les Antiquitez de Chalon. » Pierre de Naturel l'appelait « son bon amy et son autant que frère. »

La grande aptitude de Nicolas de Bauffremont aux affaires politiques et son grand savoir ne purent manquer de lui ouvrir la plus brillante carrière. Charles IX et Henri III l'appelèrent aux plus grandes charges comme aux plus hautes dignités ; nous le verrons bientôt aux conseils du roi (1), grand prévôt de l'Hôtel, bailli et maître des foires de Chalon, gouverneur d'Auxonne, chevalier des ordres du roi. Sa province voulut aussi lui donner des preuves de son estime et de sa confiance, et le nomma député aux Etats de Bourgogne et aux Etats généraux où il jouera un grand rôle. Tant de faveurs et d'honneurs ne manquèrent cependant pas de lui susciter de nombreux ennemis sur ses vieux jours. Leur haine le poursuivit, et Saint-Julien de Balleure y a fait allusion en disant : « Comme l'envie est vice plus particulier en Bourgogne, il est vray que vostre gloire, honneurs et prosperitez crèvent le cœur à quelques-uns qui vous voient plus aimé, chéri, loué et estimé qu'ils ne sont. A eux demeurent le despit et la honte de ne sçavoir si bien faire, et à vous perpétuel honneur pour vos bienfaits au pays en général et particulièrement pour plus sage conduite en vos affaires qu'il ne désireroient. »

Nicolas de Bauffremont, privé, dès ses premières années,

(1) « Nicolas de Bauffremont a esté appelé de sa maison par le roy Charles IX, adverty duement de son intégrité, scavoir et suffisance pour l'honorer et faire conseiller de son conseil privé et luy remettre en main la justice de son hostel et suite de sa Cour, afin que ce sage seigneur la réduisit en quelque ordre et police meilleure qu'elle n'estoit, y obstant les troubles de ce royaume. » (Belleforest, *Cosmogonie*, 306).

des douces joies de l'affection de son père et de sa mère, songea, de bonne heure, à contracter un mariage. Par sa naissance, comme par sa grande fortune, il pouvait avoir les plus hautes prétentions. Son choix s'arrêta sur la fille d'un homme d'une extraction moins illustre que la sienne, mais que son rare mérite avait appelé aux plus éminentes charges. Il épousa Denyse Patarin ou Paterin, dame de Crusilles, Vareilles et Croy, fille unique de Claude Patarin, chevalier, chancelier du duché de Milan pendant l'occupation française, puis premier président du Parlement de Bourgogne.

Claude Patarin, que les historiens lyonnais appellent *Paterin* (1), était né en 1475, de Laurent Paterin, lieutenant-général en la sénéchaussée de Lyon, et de Denyse Baronnat (2). Il était profond dans le droit civil et canonique, dit Pernetti, et ajouta à la charge de son père, qu'il exerça, celle

(1) Les auteurs lyonnais ont toujours écrit *Paterin*, tandis que Paillot, le P. Anselme, l'abbé Papillon, l'abbé Richard, Chasot de Montigny, Courtépée et Beguillet ont écrit *Patarin*. Ce nom est écrit aussi de cette dernière manière dans les lettres des provisions d'office de conseiller laïc, délivrées le 6 mai 1511 à Claude Patarin, puis dans celles du 20 juillet 1515, et dans celles de premier président, du 20 juillet 1525, rapportées par Paillot dans son *Parlement de Bourgogne*.

(2) Baronnat « sont très-anciens à Lyon, on en compte treize conseillers de ville, à commencer en 1429. Nicolas de Baronnat y était procureur du roi en 1545. Ils avaient une chapelle à Saint-Paul, à côté du grand autel. La seule branche qui existe a passé en Dauphiné où elle a fait de grandes alliances. Ils fournissent des chevaliers de Malte depuis plus de deux cents ans. Ils ont possédé et possèdent encore des charges considérables dans le Dauphiné. Leurs armes sont d'or à 3 guidons posés en pal d'azur au chef de gueules chargé d'un léopard d'argent.

« Denyse Baronnat eut pour frère Amédée Baronnat, chamarier de Saint-Paul en 1562, député par le clergé de Lyon pour informer le roi des désordres des huguenots, abbé de Joug Dieu en Beaujollais, et de Chassagne en Bresse, mort en 1580. (Pernetti, I, 382).

Les Baronnat sont originaires d'Annonay (Colonia, II, 407).

de chef du Conseil de l'Eglise de Lyon et, en cette qualité, il fut envoyé à Orléans, lors de fameuse assemblée qui s'y tint contre Jules II. Louis XII, juste appréciateur de son mérite et qui avait besoin d'hommes supérieurs pour asseoir sa domination en Italie, le nomma vice-chancelier du duché de Milan. Mais cette souveraineté de Louis XII ne fut qu'éphémère. Il dut abandonner ses conquêtes au-delà des monts aussi rapidement qu'il les avait faites, et Patarin reçut, comme dédommagement de ses éminentes fonctions à Milan, la charge de troisième président au Parlement de Bourgogne (1). Louise de Savoie, régente du royaume en l'absence de François 1er, l'éleva à la dignité de premier président de cette cour souveraine, en 1525. Les régistres et le greffier du Tillet font une mention honorable de l'accueil que lui fit ce Parlement.

Le jour qu'il fut reçu, le magistrat qui présidait lui dit : « Souvenez-vous que vous devez supporter sur vos épaules toutes les affaires de la Cour. Vous avez vu et connu les

(1) D'après M. des Marches (*Histoire du Parlement de Bourgogne*, de 1733 à 1790, p. 211, 212 et 218), Claude Patarin aurait été pourvu d'abord au Parlement de Dijon, en 1511, de la septième charge de conseiller laïc, créée en 1480, puis, en 1515, de celle de président à mortier, première charge créée par Louis XI en 1480, et, en 1525, de celle de premier président de cette Cour en remplacement de Hugues Fournier.

Les armes des Patarin étaient « d'azur à une bande d'or accompagnée en chef d'une estoile à 6 pointes de mesme ; escartelé d'azur à six pals enclavés d'or, au chef de gueules chargé d'un lion léopardé d'argent, » si nous en croyons C. N. Amanton (12e Lettre), mais ces armes sont plus simples sur la table de bronze qui fut placée sur le cercueil de Nicolas de Bauffremont, et que possède le colonel Max Niepce, ancien maire de Sennecey. Sur cette table qui porte l'épitaphe de Nicolas de Bauffremont composée par lui-même, ces armes placées à côté de celles des Bauffremont, sont seulement « d'azur à 6 pals enclavés d'or. »

présidents passés, vous devez prendre le bien qu'ils ont fait et délaisser le mal qu'ils ont pratiqué. »

En 1527, il assista à l'Assemblée des Notables convoquée à Cognac, relativement à l'exécution du traité de Madrid par lequel François Ier avait dû consentir, dans sa prison, à céder à Charles-Quint le duché de Bourgogne. Les députés de cette province, opinant les premiers, ne craignirent pas de dire au monarque en personne : « Ce serment est nul, puisqu'il vous est arraché par la violence. Si, toutefois, vous persistez à rejeter de fidèles sujets, et si les Etats généraux nous retranchent de leur association, il ne vous appartiendra plus de disposer de nous. Nous adopterons telle forme de gouvernement qu'il nous plaira, et nous déclarons d'avance que nous n'obéirons jamais à des maîtres qui ne seront pas de notre choix. » Patarin opina dans le même sens et son avis fut que le roi ne pouvait aliéner le domaine de la Couronne. Ainsi, la fermeté des Bourguignons sut conserver à la monarchie française l'une de ses plus belles provinces (1).

« En toutes ses charges, il eut force belles commissions, et partout il fit paroistre sa grande érudition et ses hautes vertus qui laissèrent, par son trespas qui arriva le 20 novembre 1551 un très-grand regret à tous les estats du pays, pour la perte qu'ils faisoient d'un aussi grand homme qu'ils surnommèrent *Père du Peuple*. Pour marque particulière d'honneur, la cour délibéra qu'il seroit porté en terre, revestu en président, comme Humbert de Villeneuve et Hugues Fournier (2), ses prédécesseurs, et que devant son corps mar-

(1) C. X. Girault, *Essais historiques et biographiques sur Dijon*. Dijon, Victor Lagier, 1814, in-12, 582 pages.

(2) A cette époque, la magistrature lyonnaise fournit au Parlement de Dijon deux de ses membres comme premiers présidents, de même

cheraient cinq gentilshommes portant les éperons dorés, les gantelets, l'armet, l'espée dorée et la cotte d'armes, ce qui, depuis, a esté observé aux enterrements des premiers présidents. Et à ces obsèques assistèrent, avec le Parlement, Pierre, seigneur d'Epinac, lieutenant au gouvernement de cette province, la Chambre des comptes, Affrican de Mailly, seigneur de Villers-les-Pots, bailly de Dijon, le gouverneur de la Chancellerie et autres officiers et grand nombre de noblesse qui accompagnèrent son corps en l'église des Cordeliers, où il fut inhumé.

« Claude Patarin portoit pour devise tirée de l'anagramme

que de nos jours ce même corps judiciaire a donné à la Cour de Cassation, M. le premier président Devienne, et à la Cour d'Appel de Paris, M. le premier président Gilardin, décédé depuis peu.

Humbert de Villeneuve, baron de Joux-sous-Tarare, était issu de la célèbre famille lyonnaise de ce nom, distinguée dans l'échevinat dès le XIV^e^ siècle. Il débuta dans la carrière de la magistrature comme conseiller du roi en son grand conseil (P. Paillot, *Le Parlement de Bourgogne*). Pendant un long exercice de ces fonctions le roi l'employa « en diverses et grandes ambassades, le nomma président à mortier au Parlement de Toulouse, — charge qu'il n'accepta pas, — et le 21 septembre 1505, premier président du Parlement de Bourgogne. « Ce fut « en icelle Cour que le roy scachant l'utilité qu'il pourrait tirer de sa « négociation en Suisse, il l'y envoya ambassadeur en 1511, d'ou estant « retourné, la Cour le députa en 1512 à Orléans, à l'assemblée que Sa « Majesté y fit faire contre les entreprises du pape Jules II, tant sur les « libertés de l'Eglise Gallicane, lois de France et contraventions à l'al- « liance faite avec luy et entreprises sur l'Etat de Gênes. » (Idem).

Hugues Fournier, seigneur de Grinatz, d'une famille considérable de Lyon, d'abord conseiller au Sénat de Milan, remplit plusieurs missions du roi au-delà des monts. Il fut ensuite président à mortier au Parlement de Bourgogne, puis son premier président, après la mort de Humbert de Villeneuve. Il traita, au nom du roi, de la neutralité de la Franche-Comté avec les députés de Marguerite d'Autriche ; il mourut en 1525. Il aimait les lettres et les cultivait, et fit partie de la Société d'hommes de goût, de savoir, qui forma ce qu'on a appelé l'Académie de Fourvières, dont je parle plus loin.

de son nom : « *c'est par la veni*, » voulant dire que la vertu par laquelle il estoit monté en toutes ses charges estoit le vray chemin pour y arriver (1). »

Claude Patarin avait épousé Françoise de Rubis, laquelle était sans doute fille de Geoffroy de Rubis et petite-fille de François de Rubis, conseiller et visiteur général des gabelles du sel du Lyonnais, conseiller, échevin en 1504, conseiller au présidial de Lyon et au Parlement des Dombes, et ensuite procureur général de la Communauté de Lyon, le 31 juillet 1565 — et sœur de l'historien de ce nom. La famille de Rubis portait « d'or à 3 rubis de gueules, deux en chef, un en pointe. » Elle avait fait une fondation au profit de l'Hôtel-Dieu de Lyon, qui en garda le souvenir par une inscription.

Françoise de Rubis vivait encore en 1552, car on la rencontre alors au château de Sennecey où, de concert avec son gendre, Nicolas de Bauffremont, « Madame Denyse Patarin, sa femme, et Madame Françoise de Rubis, veuve de feu et noble puissant seigneur M. Claude Patarin, chevalier, seigneur de Croix et de Vareilles en Lyonnais, vice-chancelier pour le roi François Ier, président en la Cour souveraine du Parlement de Bourgogne, ont accru, restauré et amplifié d'un beau, grand et somptueux édifice l'oratoire du dit chasteau (2). » Quand les travaux en furent achevés, les fondateurs y firent transporter, entre autres, le corps « dudit Monsieur Patarin (3). » Françoise de Rubis contri-

(1) P. Paillot, *Le Parlement de Bourgogne*. Dijon, 1669, in-fol.

(2) Archives de la chapelle du château de Sennecey.

(3) Amanton se trompe quand il avance dans sa 12e Lettre datée de Dijon, le 5 novembre 1825, « que la sépulture de Claude Patarin a disparu sous les ruines de l'église des Cordeliers de Dijon, tombée sous le marteau de la Révolution. » En effet, je viens de dire que d'après un acte authentique que je possède, sa veuve fit transférer ses restes dans

bua alors aussi à la restauration d'un hospice et d'une chapelle fondés par les anciens seigneurs de Sennecey sur le pont jeté sur la Grosne, à 5 kilomètres du bourg de Sennecey, et appelé le *Portail de Grosne* (1).

La cérémonie de la bénédiction de l' « Oratoire de Monseigneur de Sennecey » se fit avec la plus grande pompe; on y rencontra, entre autres, Jean de Malain, seigneur de Montigny, — Claude de Tenarre, seigneur de Janly, — Gérard de Foulques, seigneur de Chauvrey et de Marigny, — Philibert de Naturel, seigneur de La Plaine, en Beaujolais, et de Dulphey, — Thibaut de Livron, seigneur de la Tour de Vers — et Pierre de Naturel, official de Chalon. Elle fut présidée par Jehan Noilhenane, évêque de Damas, et par le cardinal de Tournon, lesquels « consacrèrent et dédièrent, le 14 janvier 1552, la chapelle ou oratoire et l'autel en l'hon-

les caveaux de la chapelle du château de Sennecey, en 1552, où ils reposèrent jusqu'en 1825 ; alors le comte de Noailles ayant vendu sa terre et son château de Sennecey à des spéculateurs, fit transporter ces restes à l'église paroissiale de ce bourg, avec ceux de tous ses aïeux qui avaient été inhumés dans la chapelle du château; on les déposa dans le caveau des anciens seigneurs de la Tour, où leur tombe a été violée et profanée par des malfaiteurs, pendant que cette église avait été louée, par la commune, pour en faire une magnanerie. Mais, en 1868, le colonel Max Niepce fit restaurer l'église, y rétablit le culte et réunit les ossements dispersés de tous les illustres morts qui *traînaient* dans les caveaux. L'un de ces morts avait été inhumé avec une cotte de mailles en fer et avec sa cuirasse, dont j'ai retrouvé des fragments que les voleurs avaient laissé tomber dans la rue en fuyant.

(1) Françoise de Rubis avait contribué aussi à l'acquisition, de concert avec Nicolas de Bauffremont, de l'hôtel que ce dernier posséda à Chalon, dans la rue Saint-Georges, de Marguerite Legoux, veuve de Guillaume Bataille, et mère de Philippe Bataille, en 1563 (arch. de Mâcon. Gonneau, notaire à Chalon).

L'hôtel que Nicolas de Bauffremont possédait à Dijon, dans la rue Charrue, lui provenait de Claude Patarin, son beau-père; il a passé depuis au procureur général Pérard et à sa famille.

neur de tous les saints et surtout de la Vierge Marie, et placèrent sous l'autel les reliques des onze mille vierges et accordèrent quarante jours d'indulgences à tous ceux qui visiteroient la dite chapelle le jour anniversaire de la dédicace et y réciteroient dévotement l'Oraison dominicale et la salutation angélique (1). »

Patarin, pendant son séjour à Lyon, avait été du nombre de ces amis des lettres et des arts qui se plaisaient à s'y réunir pour s'entretenir ensemble de leurs travaux, et on sait que leurs réunions formèrent ce qu'on a appelé depuis l'Académie de Fourvières. Lyon était arrivé alors à l'une des plus belles époques de son histoire. Il venait de changer tout à coup de face et avait su concilier en peu de temps la littérature la plus exquise avec le commerce le plus florissant. Les colonies des marchands étrangers établies dans cette ville se maintenaient dans une grande opulence, et formaient même des corporations distinctes, en ne se confondant pas avec la population. On voyait ces corporations aux cérémonies publiques et aux entrées solennelles des princes, distribuées en Florentins, Lucquois, Vénitiens et Allemands, en groupes serrés et tous dans les plus riches et les plus divers costumes. Jamais alors, non plus, l'émulation littéraire ne régna davantage à Lyon qu'à cette mémorable époque. La ville fut une des premières de France qui se ressentit de l'heureuse influence du renouvellement du goût des lettres en Italie, où étaient venus se réfugier un grand nombre de savants après la la prise de Constantinople par les Turcs et l'invasion de la barbarie en Grèce. Aussi sont bien vraies les lignes suivantes que j'emprunte à un écrivain moderne : « Lyon était un centre plus à portée de l'Italie et y gagnait à ce voisinage quelques rayons plus hâtifs de cette docte et bénigne influence. Lyon

(1) Archives de la chapelle du château de Sennecey.

avancait, on peut le dire, sur le reste de nos provinces et, peut-être, à certains degrés, sur la capitale. Des Florentins, en grand nombre, à chaque trouble nouveau survenu dans la république des Médicis, avaient émigré sur ce point et y avaient fait une espèce de colonie qui continuait, comme dans la patrie première, l'instinct et le génie du négoce, joint au noble goût des arts et des lettres. Il y avait, alors, à Lyon non-seulement des historiens, des savants, des poëtes, des médecins, des architectes du plus grand mérite, mais l'art dramatique, de plus en plus aimé du peuple, éprouvait aussi une transformation nouvelle. »

Ai-je besoin de citer cette pléiade d'hommes éminents ? Qui ne sait que dans la médecine on comptait Symphorien Champier, — Lazare Meyssonnier, — Pierre Tolet, né vers 1502, mort à Lyon après 1582, — les deux Spon et même Rabelais. — Dans les lettres, c'était Aneau, le malheureux principal du collége de la Trinité, massacré par la populace, parce qu'on l'avait suspecté d'hérésie, l'ami de Marot et de Millin de Saint-Gelais, écrivain des plus féconds, et qui eut pour successeurs Antoine Milieu, Ménestrier, Colonia, Pierre Brilloud, Jean de Bussières, François Pomey, Joubert, Cellières, de Charles, Ratuel, Fabri, Raymond, etc., etc.

C'étaient encore Claude de Bellièvre, né en 1507, mort en 1557, et ses deux fils. — Gabriel Siméoni, Florentin, né en 1509, mort à Turin en 1570. — Guillaume du Choul, bailli des montagnes du Dauphiné, — les trois Vauzelles. — Jean du Peyrat, mort en 1549, lieutenant du roi en Lyonnais, célébré par les poëtes contemporains, — Voulté, Jean, mort en 1542, — Rousselet, Georges-Etienne, jésuite, — Nicolas Bourbon de Vandœuvre, — Estienne Dolet, — Benoit Court, chevalier de l'Eglise de Lyon, mort après 1553, — Benoit de Troncy, longtemps secrétaire de la ville.

C'étaient également les historiens Guillaume Paradin ;

Pierre Builloud ; Francesco Giuntini ; Christophe Milieu, jésuite ; Gabriel de Saconay, doyen du Chapitre de Lyon ; — c'étaient aussi des poëtes, et ils brillèrent d'un vif éclat. Les uns écrivaient en latin, comme Etienne Dolet, Voulté, Nicolas Bourbon, Philibert Girinet, chevalier de l'Eglise de Lyon ; Ducher, professeur au collége de la Trinité ; Guillaume du Peyrat, Claude Rousselet, seigneur de la Part-Dieu, Claude Bigottier, professeur à la Trinité, Jean de Bussières, jésuite. D'autres écrivains faisaient de petites compositions qu'ils appelaient : Epigrammata. Nicolas Bourbon était l'ami de Mathieu et de Jean de Vauzelles, de Thomas de Gadagne, banquier florentin ; de Sébastien Gryphe, le célèbre imprimeur ; de Maurice Scève, littérateur, mort en 1560, et de Guillaume Scève, cousin de Maurice, et Jean Grolier.

D'autres parlaient la langue des Dieux, en français, comme Charles Fontaine, né à Paris vers 1515, mort en 1588 ; — Antoine de Verdier, seigneur de Vauprivas, homme d'armes du sénéchal de Lyon ; — Antoine du Saix ; — Claude Mermet, notaire ducal ; — Pierre de Cornu ; — Bonaventure Despériers ; — Thomas Courval Sonnet, — Jacques Tahureau, — Pierre de Deimier, — Philibert Bugnyon, conseiller et avocat du roi en l'élection de Lyon ; — Guillaume Guéroult, né à Rouen, réfugié à Lyon, après avoir quitté Genève ; — Claude de Taillemont, ami de Maurice Scève ; — Antoine de Moulin, valet de chambre de la reine Marguerite de Navarre, éditeur des œuvres de Clément Marot et de Pernette du Guillet ; — Olivier de Magny, ami de Louise Labé ; — Maurice Scève, le descendant des marquis piémontais de Sceva, le collaborateur de Louise Labé, du « Débat de folie et d'amour.

A côté de ces hommes distingués se rencontraient aussi des femmes dont les lettres s'honorent et dont on aime encore à

feuilleter les œuvres. C'étaient Louise Labé, le diamant le plus beau de la couronne poétique de Lyon ; — Marie de Pierrevive, dame du Perron, femme d'Antoine de Gondi ; — Louise Sarrazin, — Philiberte de Fuers, dame des Tours et de la Bastie ; — Sybille Guilloud, qui charmait par son esprit Anne de Bretagne ; — Claudine Perronne, — Catherine de Vauzelles, — Julie Blanche, — Marguerite de Bourg, — Pernette du Guillet, etc., etc,

Mais revenons à Claude Patarin et aux réunions de l'Académie de Fourvières ou Angélique (1), qui ne fut cependant pas jamais une véritable académie, quoi qu'en aient pu dire Colonia et Pernetti. Cette société de gens de lettres de toutes conditions, que Claude Patarin recherchait avec empressement, tenait ses agréables assemblées chez Humbert Fournier. Ce dernier appartenait à une famille considérable de Lyon. Son frère, Hugues Fournier, après avoir été conseiller au Sénat de Milan, alors que Claude Patarin était vice-chancelier du duché, se rencontra, plus tard, avec lui, au Parlement de Bourgogne où il siégea comme président à mortier en 1512, tandis que Claude Patarin ne fut revêtu de cette charge qu'en 1515. A ce moment, le roi le pourvut de la première présidence de cette cour souveraine et, à sa mort, en 1525, Claude Patarin lui succéda dans ces hautes fonctions. A côté d'eux se rencontraient, chez Humbert Fournier, Humbert de Villeneuve, Benoit Fournier, Gonsalve de Tolède, Benoit Court, Adrien Brian, le poëte Voulté,

(1) Cette prétendue Académie était appelée aussi Angélique, du nom de Nicolas de Langes, dans la maison duquel elle se réunit parfois. Ce dernier était fils de Nicolas de Langes, conseiller au Parlement de Dombes, et de Françoise de Bellièvre. Il s'opposa aux massacres qui eurent lieu à Lyon, en 1572, et mourut âgé de quatre-vingts ans. — Il fut enterré le 6 avril 1606, dans l'église Saint-Georges. (Pernetti, I, 411).

et Symphorien Champier. Une lettre écrite par ce dernier et fort détaillée, en 1506, nous apprend les études, les conférences et les plaisirs même de ces réunions : « Nous parlons, dit-il, de la religion, de la manière de bien régler les mœurs, de polir et de bien perfectionner l'esprit par la culture des sciences utiles. Quelques amis nous rendent visite et, laissant les sujets sérieux, nous nous égayons par de petits contes et par des plaisanteries qui n'ont rien de mordant (1).

Nicolas de Bauffremont, en épousant la fille de Claude Patarin, trouva aussi, dans son beau-père; un homme qui partageait ses goûts pour les lettres et, plus d'une fois, dans leurs rencontres, ils en firent l'objet de leurs intimes causeries. Leur correspondance a été détruite ; les officiers municipaux de Sennecey, pour obéir à un stupide décret, ont brulé, sur la place publique de ce bourg, les précieuses archives du château où se trouvait cette correspondance. Le même jour, au nom de la Raison et de la Liberté, on jeta dans le même bûcher la précieuse collection de livres réunie par Nicolas de Bauffremont dans sa belle « Librairie (2). »

Dieu bénit l'union de Nicolas de Bauffremont avec Denise Patarin ; il leur donna plusieurs enfants. Ce furent :

1° *Elisabeth*, épouse de Charles de Clavesson (3), cheva-

(1) Voir Pernetti, I, 225, et Colonia, *Histoire littéraire*, II, et Montfalcon.

(2) De cette Librairie il ne subsiste plus qu'un volume in-folio sur vélin, contenant l'arrêt du Parlement de Dijon de 1539, lequel adjugea la terre de Sennecey à la famille de Bauffremont, et les *Meslanges historiales et paradoxales*, de Pierre de Saint-Julien de Balleure, offerts par l'auteur à Claude de Bauffremont. Je possède ces reliques ; elles proviennent de l'ancien château de Sennecey.

(3) Le marquisat de La Baume d'Hostun était situé dans le Dauphiné, et fut érigé en duché en faveur de Camille d'Hostun, comte de

lier, seigneur de Clavesson, d'Hostun, de Mercurol et de Mareil.

2° *Catherine-Aimée*, mariée à Antoine du Blé d'Uxelles (1), seigneur de Cormatin (2).

Tallart, maréchal de France en 1712. Les armes des Clavesson d'Hostun étaient « de gueules à la croix engrelée d'or. »

Ce mariage eut lieu eu 1572, car on voit par un acte des archives de Mâcon qu'à ce moment Nicolas de Bauffremont « donne quittance aux habitants de Vielmoulin, près Sennecey, de 333 livres ; à ceux de Sennecey, de 365 livres; à ceux de Chazeaux, Neuilly et Saint-Cyr, de 100 livres ; à ceux de Saint-Julien, Lafarge et Sans, de 100 livres, et à ceux de Laives et de Sermauzey pour leur part et portion avec les autres subjects de la baronnie de Sennecey qu'ils doibvent pour le mariage de demoiselle Elizabel de Bauffremont avec hault et puissant seigneur Charles de Claveysson, seigneur du dit lieu, d'Autru, Mercurol et Mareil en Dauphiné.

(1) Antoine du Blé d'Uxelles, seigneur de Cormatin, baron d'Uxelles, seigneur de Besul, de Montélie, gouverneur de Chalon, lieutenant-général du roi en Chalonnais et au gouvernement de Bourgogne, commença à servir à 17 ans, au siége de Ronage, puis à celui de Sedan et à la défense de Chaumont. Il assista aux derniers Etats de Blois, se trouva à la bataille d'Arques, où il eut deux chevaux tués sous lui, et ensuite aux siéges de Paris et de Rouen; — à la défaite des Espagnols, à Marseille, où il commandait la compagnie des gens d'armes du duc de Guise, à la réduction de la Bourgogne et à la conquête de la Savoie. Il fut très-considéré des rois Henri III et Henri IV. Le 7 juin 1601, il fut pourvu du commandement de Chalon qu'il céda ensuite à son fils, en 1611, et mourut en 1616. Il fut inhumé dans l'église des Minimes, à Chalon, où on lui érigea un magnifique tombeau dans la chapelle de Saint-François de Paule. La Révolution a violé et brisé cette tombe, dont quelques débris sont encore conservés au musée de Chalon. Sur ce mausolée, on lisait ces deux inscriptions qui étaient la devise des du Blé : *En tout temps du blé;* puis celle : *Bonne est la haye autour du blé.* La mère d'Antoine Du Blé était une *La Haye*.

Catherine-Aimée de Bauffremont décéda, après son mari, le 20 juin 1616, et fut inhumée dans le tombeau élevé par elle à son mari.

(2) En 1584, Antoine Du Blé d'Uxelles, chevalier, baron d'Uxelles, donne quittance à Georges de Bauffremont, chevalier, comte de Cruzilles, gentilhomme ordinaire de la Chambre du roi, capitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances, gouverneur de la ville et

3° *Constance*, abbesse de Saint-Menoux.
4° *Philippe*, religieuse dans la même abbaye.
Et 5° *Françoise*, abbesse de Sainte-Marie, à Chalon.

III.—Nicolas de Bauffremont n'avait que trente-et-un ans quand, en 1551, la noblesse du bailliage de Chalon le nomma son député aux Etats généraux de Bourgogne, et ces mêmes Etats, pour lui donner une marque de leur grande estime, lui en confièrent la présidence en 1554. « M. de Berbilly, substitut de Geoffroy de Rochebaron, seigneur de la Roche-taillée, tenta bien de s'y opposer, mais les Etats passèrent outre. Ses grandes lumières et sa mâle éloquence lui valurent une si haute considération que, malgré son jeune âge, il fut choisi par l'assemblée pour son élu chargé, en cette qualité, de porter au roi les cahiers ou remontrances de la province, et de répartir les impôts votés par les Etats (1). » L'élu de la noblesse était alors choisi, à la majorité des suffrages, parmi les anciens gentilshommes possédant seigneurie ou fief dans le duché. On attachait une si grande importance à cette élection, souvent bruyamment disputée, qu'elle fit plusieurs fois sortir l'épée du fourreau. En 1557, on retrouve Nicolas de Bauffremont aux mêmes Etats, avec Charles de Malain, seigneur de Missery, son neveu; Guillaume de Malain, commandeur de Bellecroix; Henri de Malain, baron de Lux, et Gérard de Vienne.

citadelle de Mâcon, pour tous les droits que sa femme, Catherine de Bauffremont, avait à prétendre dans la succession de Denise Patarin, sa mère, dame de Crusilles et de Vareilles (arch. de Mâcon. Giraud, notaire à Brancion).

Antoine Du Blé d'Uxelles s'entremit, en 1594, à la mise en liberté de son beau-frère, Claude de Bauffremont, alors détenu à Lyon, au château de Pierre-Scize, par ordre du marquis de Saint-Sorlin, frère du duc de Nemours. Je parlerai plus loin de ce fait.

(2) Perry, *Histoire de Chalon*.

Mais les évènements politiques vont bientôt l'arracher à ses paisibles études dans son château de Sennecey ou à ses travaux aux Etats de Bourgogne et l'appeler sur les champs de bataille où il combattra en preux chevalier.

Des troubles graves avaient éclaté dans la plupart de nos provinces. Le protestantisme, qui datait du commencement du siècle, en fut la cause. Il avait pris sa source dans l'orgueil de quelques hommes encouragés par les désordres du clergé et les entreprises trop hardies de la cour de Rome sur le pouvoir séculier. Toutefois, dès 1518, le Parlement de Dijon s'était ému des scandales des monastères et des abbayes. Il avait dû, même, les dénoncer au vicaire général et official de Langres et prescrire à l'évêque diocésain d'y pourvoir « sous peine d'une intervention directe de sa part (1). » Mais ce sage avertissement n'avait abouti qu'à d'insignifiantes réformes. Le clergé s'était endormi dans une fausse sécurité, ne prévoyant pas le danger qui allait menacer la religion, ni les périls extrêmes qu'allait courir la monarchie. L'hérésie, activement propagée en Allemagne et en Suisse, fut longtemps contenue en France par les édits de François Ier et de Henri II, comme par le solide attachement des populations à la foi de nos pères. Mais une circonstance imprévue donna tout à coup, en Bourgogne, de nombreux adhérents à la Réforme. Jacques Bretagne, Vierg d'Autun, lié secrètement avec Théodore de Bèze et Hubert Languet, demandèrent aux Etats généraux, réunis à Pontoise, « un concile national, afin que cette assemblée statuast qu'il put estre permis à ceux qui ne voudroient pas, par scrupule, s'assembler avec l'Eglise catholique, de se réunir publiquement pour entendre *pure parole de Dieu* (2). »

(1) Le La Cuisine, *Histoire du Parlement de Bourgogne.*
(2) De Thou, *Histoire de la Ligue.*

Ce hardi langage, tenu par le plus influent des députés de la province, eut un grand retentissement et fut répété par les hommes voués secrètement aux nouvelles doctrines. Des prédicants étrangers, venus de Genève, les propagèrent, en attendant qu'ils employassent la violence. Déjà, en 1556, on avait agi avec la dernière sévérité contre les sectaires de la nouvelle religion. Ainsi, nous trouvons, dans un compte des archives de Dijon « le salaire de quatre souldarts de la garde d'Auxonne qui avoient amené dans les prisons de Dijon un nommé Arcambault, sur lequel on avoit trouvé des lettres missives suspectes d'hérésie. » A ce moment, on avait aussi intenté un procès criminel « à Jacques Touet, accusé d'hérésie, et un salaire avait été accordé au bourreau qui avait brûlé vifs, réduit et mis en cendres les corps de Philippe de Seine et de Pierre Valentin, de Genève, suspects d'hérésie, et fait faire amende honorable et brûlé deux ballots de livres imprimés à Genève (1).

Lyon s'agitait aussi alors; toutefois, l'acte consulaire le

(1) Dans la quatrième ordonnance de Henri II, il était dit : « Et ne sera imprimé ni vendu aucuns livres concernant la Saincte Ecriture et Religion chrestienne, faicts et composez depuis quarante ans que premierement ils n'ayent esté veus et visitez. »

En ce qui regardait la ville de Lyon, la même ordonnance dit : « Et pour aultant qu'en nostre ville de Lyon il y a plusieurs imprimeurs, et qu'ordinairement il s'y apporte grand nombre de livres de pays estrangers, mesme de ceux qui sont grandement suspects d'hérésie, nous avons ordonné que trois fois sera faite visitation des officines et boutiques des imprimeurs, marchands et vendant livres, par deux bons personnages, gens d'Eglise, et avec eux le lieutenant du seneschal de Lyon, qui pourront saisir et mettre en nos mains tous livres censurés et suspects... » (Isambert, *Ordonnances des rois de France*, XIII, 189).

En ce temps-là, Calvin et ses sectateurs redoublaient d'efforts pour propager leurs doctrines. Genève était devenu l'arsenal de la Réforme et inondait la France de brochures dogmatiques, le plus souvent satiriques et incendiaires. (Leber, *De l'état réel de la presse*, II).

plus ancien où il soit fait mention des luthériens, est seulement du 22 juin 1546. « Le lieutenant du Peyrat, y est-il dit, communique au Consulat certaines lettres missives du roi à lui adressées, faisant mention de certains *Luterians* qui délibèrent faire quelque scandale, le jour du Corps de Dieu, et partant mandoit de s'en enquérir et y pourvoir en diligence (1). » M. de Maugiron était arrivé la veille de la Fête-Dieu, avec environ cinquante chevaux, et tout s'était passé sans qu'il y eust le moindre soupçon de scandale. (Archives de la ville). M. de Maugiron était reparti le lendemain avec sa troupe. » Mais, en 1551, les protestants avaient donné de sérieuses inquiétudes, et Claude Monier, adjoint de Pierre Fournelet, sous le ministère duquel les religionnaires de Lyon avaient continué leurs assemblées secrètes, ayant été découvert, avait été brûlé vif sur la place des Terreaux. Natif d'Issoire, il avait tenu des écoles publiques en Auvergne; après un séjour de plusieurs années à Lausanne « il avait assemblé, à Lyon, des enfants par petites troupes pour prier Dieu et pour leur communiquer ce qu'il avait reçu (2). » Le 16 mai 1553, cinq étudiants venus de Lausanne à Lyon pour y prêcher la Réforme, avaient subi aussi le dernier supplice.

A ce moment, la guerre étrangère avait menacé aussi la Bourgogne et le Lyonnais. Le 10 octobre 1557 on avait appris à Lyon qu'une bande d'Allemands, Flamands et Bourguignons, conduits par un capitaine nommé Pollevilliers, se disposait à assiéger Bourg en Bresse. « Le même jour, on avait commencé à faire des tranchées autant merveilleuses qu'admirables, commençant à la montagne Saint-Just et venant jusque aux boulevards de Vaise; le jeudi

(1) Regist. cons. Arch. de la ville, et Pericaud.
(2) Bèze, *Histoire ecclésiastique*, I, 85.

suivant, fut fait monstre générale des manans et habitans de Lyon, dedans le pré de Bellecour, pour faire la garde, nuit et jour, sur les murailles de la ville;

« Commandement avait été fait aussi aux laboureurs du Lyonnais de faire guet et garde aux ports et passages des rivières; ce fut pitié de voir ces pauvres paysans, n'étant accoutumés de porter les armes, au lieu de tenir leur charrue, avoir l'un, une hallebarde, l'autre une pique, et le plus grand nombre une harquebuze. Le roi avait bien envoyé des enseignes de gens de pied, soldats, partie Français, Piémontais, Gascons et autres, mais c'estoient gens cruels, lesquels portèrent grand dommage au pays de Bresse, Lyonnais et Dauphiné, par leur rançonnement et pillerie (1). »

Les sanglantes répressions exercées contre les réformés n'avaient cependant pas pu arrêter la propagation des nouvelles doctrines. Un édit du roi, de 1560, dût permettre le libre exercice de la religion luthérienne dans toute la France, à l'exception de quelques provinces; mais la Cour se refusant toujours d'accorder l'égalité de ce droit, les huguenots n'attendirent que le moment favorable pour le revendiquer les armes à la main.

Le duc de Guise qui avait surpris Orléans, le 5 avril 1562, le leur fournit, et aussitôt ils se soulevèrent dans tout le royaume et se rendirent maîtres de plusieurs grandes villes. Lyon fût bientôt de ce nombre. Le baron des Adrets le prit dans la nuit du 30 avril au 1er mai, « et le garda pendant l'espace de quinze mois, pillant et saccageant les temples et lieux sacrés, violant les monastères, et pour faire le court, ne laissant espèce de cruauté de laquelle il n'usât contre les biens et personnes des pauvres catholiques fidèles

(1) *Chronique de Carion*, 672.

à Dieu et au Roy, sans respect d'âge, de sexe et de profession. Jamais les Goths ne diffamèrent de telle façon la ville de Rome, comme cette malheureuse secte de gens, ceste pauvre ville desolée (1). »

Chalon n'osa pas cependant prendre part de suite à ce mouvement; mais bientôt on y vit un ministre calviniste prêcher, dans les termes les plus violents, devant une assemblée qui ne comptait pas moins de 1,500 personnes, composée des plus riches, et même de l'échevinage. Enfin, le jour de la Toussaint, les réformés, maîtres de la ville, jetèrent dans les puits toutes les images des saints. Montholon, lieutenant-général au balliage, put cependant reprendre l'autorité. — On arrêta un grand nombre de réformés, qui furent ensuite pendus, et leurs têtes furent plantées devant les portes de la ville. Le receveur du bailliage paya « les trois grands clous qui avoient servi à atta-« tacher les têtes aux poteaux. » On fustigea aussi deux hommes, « l'un dans la prison, l'autre dans les rues. » Enfin, on dressa aussi « des échafauds, sur lesquels on « rompit, avec une grosse coutelasse de fer, un sieur Bou-« quelet, à qui on tira la langue avec des tenailles de fer, « et qu'on acheva en le perçant avec une broche de « fer (2). » Mais ces rigueurs furent inutiles; Montbrun, gentilhomme du Dauphiné, s'empara de Chalon : la ville fut mise au pillage, la cathédrale et les couvents dévastés. Cependant Gaspard de Tavannes, lieutenant-général pour le roi en Bourgogne, après avoir convoqué le ban et l'arrière-ban, et mis sur pied la gendarmerie du roi, put reprendre Chalon, qui fut fortifié « par des hommes munis de pelles et « de pioches propres à miner, qu'on leva dans les villages. »

(1) Rubys, *Privilèges*, p. 29.
(2) Archives de Dijon.

Quelques jours avant, Montbrun, encouragé par la prise de Lyon et de Mâcon, avait investi Tournus avec 500 mousquetaires et une nombreuse infanterie. Ces troupes, jointes aux réformés de la ville, pillèrent les maisons des catholiques, brûlèrent tous les tableaux des églises que l'on avait portés dans une maison particulière, et renversèrent les statues. Mais Montbrun, attaqué dans Chalon par Tavannes, dut abandonner cette ville et se replier sur Tournus, qu'il ne fit que traverser. Le maréchal s'arrêta enfin à Mâcon, pour en faire le siége; mais cette place, secourue par Guilleranne, seigneur d'Entragues, se défendit si bien que Tavannes dut abandonner son camp et rétrograder sur Chalon. Ponsenac et d'Entragues le suivirent, et, dans leur marche, pillèrent tous les villages de la route. Entrés à Tournus, ils saccagèrent une seconde fois son abbaye, démolirent ses dépendances, et les moines ne durent leur salut qu'à leur retraite dans le château de Briancion. Les titres et les papiers de la communauté avaient été mis en sûreté, quelques jours avant, dans le château de Sennecey. Ponsenac, maître de Tournus, attaqua aussitôt tous les châteaux-forts occupés par les seigneurs catholiques. Celui de Ruffey tomba le premier en son pouvoir. Il y trouva seize quintaux de vaisselle d'étain, le linge et les autres effets de l'abbé de Tournus, que le grand-vicaire y avait fait conduire. L'ennemi surprit ensuite par stratagème, sous le commandement d'un nommé Verty, la *forteresse* de Sennecey, suivant l'expression de Thou. Quant à Ponsenac, il alla à Cluny, se saisit de son abbaye, en brûla la belle bibliothèque; mais il échoua devant Louhans, qu'il avait attaqué avec 4,000 Suisses et quelques canons, après une perte assez sensible.

La France trouva un peu de calme après ces événements, pendant quatre années. Charles IX et la reine-mère la par-

coururent (1), pour achever sa pacification. Des malheurs de tout genre l'avaient accablée, la peste était venue la décimer, et, pour surcroît de calamité pour notre province, toutes les vignes gelèrent en 1563.

Mais les troubles ne tardèrent pas à renaître. En 1567, sous le prétexte que le roi avait donné à l'édit de pacification des interprétations qui n'étaient pas favorables aux réformés, ces derniers reprirent les armes.

Chalon, menacé par Ponsenac et Mouvans, qui avaient réuni un corps de 7,000 hommes, appela Nicolas de Baufremont pour protéger ses murs. A cette occasion, dit Perry, le baron de Sennecey dressa une compagnie de lanciers et d'arquebusiers à cheval. Elle était composée de cent quarante maîtres, tous gentilshommes du pays et d'ailleurs.

« Ils estoient vestus de velours et de drap jaune, et, « comme la jalousie pique les grands encore plus sensible- « ment que les personnes de moindre naissance, le sieur « de Ruffey, son cousin, fit aussi une compagnie d'arque- « busiers à cheval, tous habillés de velours et de drap « rouge; mais elle n'estoit pas si nombreuse ni si leste « que celle du baron de Sennecey. Celle-ci fut mise en « garnison à Givry, où elle vescut, quoique le baron en « fût le seigneur, avec la licence ordinaire des gens de « guerre. »

Cependant la paix ne fut pas longtemps troublée. Un

(1) Cependant le voyage du roi en Bourgogne fut, pour cette province, plus malheureux qu'utile. Dans ses avances au Parlement, la Cour essaya, mais en vain, de l'assujettir à l'autorité royale. Cette compagnie n'accepta pas la loi d'un pouvoir ennemi, dont la politique cachait des piéges; elle se défia d'abord de lui, le combattit plus tard, en lui refusant cette soumission aveugle qu'on avait voulu exiger d'elle. (*Le Parlement de Bourgogne*. M. de la Cuisine, tome II).

nouvel édit du roi, et qui accordait quelques concessions aux réformés, fit poser les armes aux deux partis pendant un peu de temps ; néanmoins, dit Perry, « les huguenots « témoignèrent, en 1568, qu'ils n'estoient point satisfaits « de cet édit ; de sorte qu'ils reprirent les armes qu'ils « n'avoient posés que par cérémonie, avec leurs casaques « blanches et leurs chapeaux blancs, marques ordinaires de « leur continuelle rebellion. »

Les catholiques, effrayés de ces hostilités, formèrent alors, pour cimenter davantage leur union (1), avec l'agrément du roi, une ligue en confrérie religieuse, *à l'honneur du Saint-Esprit*. Le sieur de Montconis en devint le prieur, et le sieur Regnaudin, lieutenant en la chancellerie et plus tard maire de Chalon, en fut nommé sous-prieur. Cette ligue politique tint longtemps les esprits unis, mais des abus s'y glissèrent, et elle finit par vouloir empêcher les réformés comme les catholiques de sortir de la ville, même pour leurs affaires personnelles. Les réformés en prirent ombrage, et se retirèrent un jour tous à Sennecey et aux

(1) On a attribué justement au cardinal de Lorraine la première pensée de l'*Union catholique*, une des plus vastes entreprises dont l'histoire ait offert l'exemple. Les articles préparés par lui en avaient été signés à Joinville, dans un vieux château de famille, presque aux frontières de Bourgogne.

Tavannes organisa, dès 1567, des ligues catholiques occultes dans les principales villes de notre province. Malheureusement, ces ligues locales se souillèrent plus d'une fois par le meurtre et la vengeance, que les excès de leurs adversaires ne justifiaient pas, mais que Tavannes excusa, s'il ne les excita point par ses exemples. Ces confréries du Saint-Esprit devinrent, dès leur formation, une puissance des plus redoutables, et leur importance fut telle, qu'à Dijon seulement, Tavannes pouvait réunir au premier signal 200 chevaux, 250 hommes de pied, fournis par la ville, non compris 1,500 cavaliers et 4,000 fantassins, disposés à lui obéir dans le reste de la province. (*Le Parlement de Bourgogne*, par M. de la Cuisine, tome II).

environs. Cette retraite alarma les gens sages du parti catholique, et, pour ramener les fugitifs, le sieur de Montholon dressa un acte de capitulation qui contenta les deux partis. On les lut au logis de Pierre Naturel, official de Chalon, en présence de Nicolas de Bauffremont. Mais la paix ne pouvait durer; les deux partis violaient également les conventions des traités. Nicolas de Bauffremont était un trop fervent catholique pour ne pas se ranger sous les drapeaux du roi, et, pendant l'hiver de 1568, au moment de la reprise des hostilités, il se rendit à l'armée du duc d'Anjou (1). Cette armée marcha au-devant de Coligny, dès les premiers beaux jours de 1569. Le choc eut lieu à Jarnac et fut terrible. La cavalerie surtout fut engagée. De part et d'autre, on fit des prodiges de valeur. Le prince Louis de Bourbon-Condé (2), l'un des chefs des religionnaires, renversé de son cheval et reconnu par Montesquiou, capitaine des gardes du duc d'Anjou, fut tué par celui-ci d'un coup de pistolet tiré par derrière. Nicolas de Bauffremont, qui avait été nommé guidon de la compagnie du duc de Guise, fut aussi renversé de cheval par le choc de la cavalerie de Coligny, et retiré mourant sous un monceau de cadavres.

La victoire resta au jeune duc d'Anjou. Coligny se retira avec les débris de son armée, et, le 3 octobre suivant, il livra un nouveau combat à l'armée royale, à Moncontour.

(1) En 1568, Nicolas de Bauffremont est élu député aux États Généraux de Bourgogne, et siége avec Claude de La Chambre, seigneur de Montfort et baron de *Ruffey*, et son fils, Claude de Bauffremont.

(2) « Des feux de joie furent allumés dans l'auditoire de Chalon pour « les très-heureuses nouvelles advenues à Sa Majesté contre le prince « de Condé. Le seigneur de Traves, les sieurs de Chamilly et de Brion « furent denoncez de la religion prétendue réformée. » (*Archives de Dijon.*)

Nicolas de Bauffremont y prit une glorieuse part avec sa compagnie et fut blessé, ainsi que les seigneurs de Mailly et de Bassompierre (1).

La guerre continua, mais Nicolas ne put y prendre part. Ses blessures l'obligèrent à quitter l'armée et de revenir à Sennecey; cependant son séjour y fut de courte durée. Dès les premiers jours de 1570, il fut appelé à Dijon, pour y prendre part à la révision de nos *Coutumes*. Ce recueil de lois était tellement suranné et si peu en harmonie avec les usages et les lois de l'époque, que sa réformation avait été généralement demandée. Déjà, en 1562, le premier président du Parlement, M. de la Guesle, avait entrepris ce grand travail avec plusieurs conseillers et quelques Elus; mais M. de la Guesle ayant été appelé au Parlement de Paris comme procureur général, ce travail demeura suspendu. Ce ne fut qu'en 1570 que, sur lettres patentes dû roi, il fut enfin repris et terminé. Les conférences commencèrent au printemps de 1570. La commission se composait des hommes les plus notables des trois ordres de Bourgogne. Le bailliage de Chalon était représenté par Nicolas de Bauffremont, Pétrarque du Blé, seigneur de Cormartin, pour la noblesse; — de Pierre Naturel, François Philipes, chanoine de Saint-Vincent, pour l'Eglise; — et de Antoine Faton et Jean Gautheron, échevin de Chalon, pour le tiers-état.

Nos coutumes subirent de notables changements; on y ajouta même quelques articles nouveaux, et surtout celui par lequel le père et la mère eurent la faculté de disposer inégalement de leurs biens entre leurs enfants. Nicolas de Bauffremont contribua beaucoup à cette innovation, si contraire à l'égalité des droits des membres d'une même

(1) Nicolas de Bauffremont fut alors créée chevalier de l'ordre du roi.

famille. — Mais cette mesure était demandée généralement par toute la noblesse de Bourgogne. Le clergé, qui n'avait aucun intérêt à la combattre, l'appuya, et Nicolas de Bauffremont, qui jouissait d'un grand crédit, parvint à la faire adopter, malgré les efforts du tiers-état et les murmures de la bourgeoisie. Son succès ne le laissa cependant pas sans inquiétude. Les plaintes que souleva cette innovation dans nos lois lui firent craindre qu'on ne la regardât comme une mesure politique. Il entreprit donc de la faire justifier par un jurisconsulte en renom. Il pria alors Claude de Rubys, son allié, de dresser un commentaire de la nouvelle législation. Ce travail parut bientôt. L'auteur en dédia la première édition à Nicolas de Bauffremont; mais cet opuscule était d'une médiocrité complète. La proposition de Nicolas de Bauffremont, justifiée tant bien que mal, demeura maintenue, malgré les doléances du tiers-état, jusqu'en 1789.

Les faveurs ne cessent de combler Nicolas de Bauffremont : dès que la réformation de la coutume fut terminée, Charles IX l'appela à Paris, pour le nommer grand-prévôt de l'hôtel (1). Cette charge devint alors très-importante, car « au lieu, dit de Thou, que sa jurisdiction ne s'étendoit « auparavant que sur des gens de néant qui suivoient la « Cour, on y soumit pour lors jusqu'aux personnes nobles, « et commença à lui adjuger la connaissance des affaires « qui, jusque-là, avoient été renvoyées devant les maré- « chaux de France. Nicolas de Bauffremont est le premier « qui ait pris le titre de grand-prévôt, au grand regret de

(1) Nicolas de Bauffremont conserva néanmoins ses fonctions de bailli des foires de Chalon, car nous avons trouvé, aux archives de Dijon, le compte de Denys Lambert, receveur du bailliage de Chalon, portant « les gages payés, en 1572, à messire Nicolas de Bauffremont, « baron de Sennecey et bailly de Chalon. »

« ceux qui comptoient qu'on ôtoit à leurs charges tout ce « qu'on donnoit à la sienne. »

Nicolas de Bauffremont, admis dans les conseils de la couronne, en connut alors les secrets, et reçut la confidence des horribles projets qu'elle nourissait contre Coligny et ses correligionnaires. Reniant alors tout un passé glorieux, il se prêta, avec un odieux servilisme, aux plus exécrables assassinats. Le massacre des protestants, on le sait, avait commencé à minuit, dans la fatale nuit de la Saint-Barthélemy, sur un ordre arraché à la faiblesse de Charles IX par sa mère. La cloche de Saint-Germain-l'Auxerrois en donna le signal, et on ne cessa de tuer et de piller tout le reste de la nuit. Pierre de la Place, premier président de la Cour des Aides, magistrat aussi illustre par sa sagesse et son intégrité que par ses lumières, s'était d'abord défendu de la fureur populaire par une grosse somme d'argent. « (1) « Mais le dimanche, sur les dix heures du matin, un nommé « le capitaine Michel, qui estoit harquebusier du roi, vint « au logis d'icelui, où il eut entrée d'autant plus aisément « qu'on avoit opinion que ce fût un des gardes écossois du « roi, à cause que beaucoup d'entre eux lui estoient fort « affectionnez et s'estoient plusieurs fois offerts à lui. Estant « ainsi entré, ce capitaine Michel, armé d'uue harquebuse « sur son épaule et d'une pistole à sa ceinture, et portant, « pour signal qu'il estoit des massacreurs, une serviette à « l'entour du bras gauche, les premières paroles qu'il tint « furent que le sieur de Guise avoit été tué par le com- « mandement du roi, l'amiral et plusieurs autres seigneurs « huguenots, et d'autant que le reste des huguenots, de « quelque qualité qu'ils fussent, estoient destinés à la mort, « qu'il estoit venu au logis du dit sieur la Place pour

(1) *Estat de la France sous Charles IX*, tome I, p. 300.

« l'exempter de cette calamité, mais qu'il vouloit qu'on lui « monstrât l'or et l'argent qui estoient au logis. Lors le dit « sieur de la Place, fort étonné de l'outrecuidence de cet « homme, lui demanda où il pensa estre, et s'il n'y avoit « point de roi. Ce qu'ayant entendu, le sieur de la Place, « se doutant qu'il y eût quelque grande sédition par la « ville, il s'écoula par la porte de derrière de sa maison, « pour se retirer chez quelque voisin. Cependant la plus- « part de ses serviteurs s'esvanouit, et le capitaine ayant « reçu environ mille escus, comme il se retiroit, fut prié « par la dame des Marets, fille du dit sieur, de la conduire « avec son mari chez quelque ami catholique, ce qu'il « accorda et l'accomplit ainsi. Après cela, le sieur de la « Place, ayant esté refusé à trois divers logis, fut con- « trainct de rentrer dans le sien, où il trouva sa femme « désolée et se tourmentant infiniment, tant pour ce qu'elle « craignoit que ce capitaine menât son gendre et sa fille « en la rivière, qu'aussi pour le péril tout certain où elle « voyoit estre son mari et toute sa maison. Mais le dit « sieur de la Place, fortifié de l'esprit de Dieu, avec une « constance incroyable, la reprit assez rudement, lui re- « monstrant combien doucement et comme de la main de « Dieu il falloit recevoir telles afflictions, et, après avoir « un peu discouru sur les promesses que Dieu fait aux « siens, la rassura. Puis commanda que les serviteurs et les « servantes qui estoient de reste dans la maison fussent « appelez, lesquels estant venus en sa chambre, suivant « qu'il estoit accoustumé de faire, tous les dimanches, une « forme d'exhortation à sa famille, se mit à prier Dieu, « puis commença un chapitre de Job, avec l'exposition ou « sermon de M. Jean Calvin. Et ayant discouru sur la jus- « tice et miséricorde de Dieu, lequel, disoit-il, comme « bon père, exerce ses élus par divers chastiments, afin

« qu'ils ne s'arrêtent aux choses de ce monde, il leur re-
« monstra aussi combien les afflictions sont nécessaires au
« chrétien, et qu'il n'est en la puissance de Satan ni du
« monde de nous nuire et outrager autant que Dieu, par
« son bon plaisir, le leur permet. Puis il se remit à prier
« Dieu, préparant lui et toute sa famille à endurer plustost
« toutes sortes de tourments et la mort même que de faire
« chose qui fût contre l'honneur de Dieu.

« Ayant fini sa prière, on lui vint dire que le sieur de
« Senecey, prevost de l'Hôtel, avec plusieurs archers,
« estoit à la porte du logis, demandant qu'on eût à lui
« ouvrir la porte de la part du roi, en disant qu'il venoit
« pour conserver la personne du dit de la Place et empes-
« cher que le logis ne fut pillé par la populace. A cette
« occasion, le dit sieur de la Place commanda que la porte
« lui fût ouverte. Lequel estant entré, lui déclara le car-
« nage qui se faisoit des huguenots par toute la ville et par
« le commandement du roi, ajoustant même ces mots en
« latin, qu'il n'en demeureroit un seul *qui mingat ad pariе-*
« *tem ;* toutefois, qu'il avoit exprès commandement de Sa
« Majesté d'empescher qu'il ne lui fust fait aucun tort et
« de l'amener au Louvre, parce qu'elle desiroit estre
« intruite par lui de plusieurs choses touchant les affaires
« de ceux de la religion dont il avoit eu le maniement. Le
« sieur de la Place respondit qu'il se sentiroit toujours fort
« heureux d'avoir le moyen, devant que de partir de ce
« monde, de rendre compte à Sa Majesté de toutes ses
« actions, mais que lors, pour les horribles massacres qui
« se commettoient par la ville, il lui seroit impossible de
« pouvoir aller jusqu'au Louvre, sans encourir un grand et
« évident danger de sa personne, laissant en son logis tel
« nombre d'archers que bon lui sembleroit, jusqu'à ce que
« la fureur du peuple fût apaisée. Senecey lui accorda cela,

« et lui laissa un de ses lieutenants, nommé Tourtevoie,
« avec quatre de ses archers.

« Peu après le despart de Senecey, le président Charron,
« pour lors prévost des marchands de Paris, arriva au logis,
« auquel, après avoir parlé quelque temps en secret, se
« retirant, il laissa quatre archers de la ville avec ceux de
« Senecey. Tout le reste du jour et la nuit suivante fut
« employé à boucher et remparer les avenues du logis,
« avec force bûches, et à faire provision de cailloux et de
« pavés sur les fenêtres, tellement que peu, par cette dili-
« gente garde, il y avoit quelque apparence que ces archers
« avoient été mis dans le logis pour préserver le sieur de
« la Place. Mais Senecey retourna le lendemain, sur les
« deux heures après dîner, et déclara au président qu'il
« avoit de rechef exprès commandement du roi de l'em-
« mener, et qu'il ne falloit plus reculer. La Place hésita
« encore, mais Senecey lui répondit qu'il lui bailleroit un
« capitaine, fort bien cogneu de tout le peuple, qui l'ac-
« compagneroit. Comme Senecey tenoit un tel langage, le
« surnommé Pizon, capitaine de Paris et des principaux
« séditieux, entra en la chambre de la Place, et s'offrit à le
« conduire. La Place les refusa fort instamment, disant à
« Senecey que c'estoit un des plus cruels et méchants
« hommes de la ville, et pourtant il le pria seulement de
« l'accompagner de sa personne, puisqu'il ne pouvoit plus
« reculer d'aller trouver le roi. A quoi Senecey répondit,
« que pour estre empesché à d'autres affaires, il ne pour-
« roit le conduire plus de cinquante pas.

« Sur quoy la femme du dit de la Place, encore que ce
« soit une dame à laquelle Dieu a départi beaucoup de ses
« grâces, toutefois l'amour grand qu'elle portoit à son
« mari la fit prosterner devant le dit Senecey, pour le sup-
« plier d'accompagner son dit mari. Mais sur cela le dit

« sieur de la Place, qui ne montra jamais aucun signe de « courage abattu, commença à relever sa dite femme, la « reprenant en lui enseignant que ce n'estoit au bras des « hommes qu'il falloit avoir recours, mais à Dieu seul. « Puis, se tournant, il apperçut au chapeau de son fils « aîné une croix de papier, qu'il y avoit mise par infirmité, « pensant se sauver par ce moyen, ce dont il le tança aigre- « ment, lui commandant d'oster cette marque de sédition. « Puis se voyant fort pressé par Senecey, tout resolu à la « mort qu'il voyoit lui estre préparée, prit son manteau, « embrassa sa femme et ainsi partit avec une assez grande « allégresse. De là, estant arrivé jusques en la rue de la « Verrerie, certains meurtriers, qui l'attendoient avec da- « gues nues, depuis environ trois heures, le tuèrent « comme un pauvre agneau, au milieu de dix ou douze « archers du dit Senecey qui le conduisoient. Et fut son « logis pillé par l'espace de cinq ou six jours continuels (1). « Le corps du sieur de la Place dont l'asme estoit reçue au « ciel, fut porté à l'hostel de ville, en une étable, où la « face lui fut couverte de foin, et le lendemain matin fut « jeté en la rivière (2). »

Mais tirons vite un voile sur ces horreurs et sur ce meurtre qui souillera à jamais la mémoire de Nicolas de Bauffremont (3).

(1) La femme et les enfants de la Place parvinrent à se sauver.

(2) Le roi donna ensuite la charge du président de la Place à Estienne de Nully, qui en avait fait les fonctions pendant la guerre, en l'absence de la Place. Ce Nully, homme sanguinaire, était un des plus exaltés du parti de la Cour, et on croit que ce fut lui qui soudoya les assassins.

(3) Le roi distribua des sommes considérables à ses trop fidèles serviteurs, entre autres au baron de Bauffremont, aux seigneurs de Condé, de Rochefort, de Dinteville, au grand prieur de Champagne. (Archives de Dijon).

Quoique retenu à la cour par sa charge de grand prévôt de l'hôtel, Nicolas de Bauffremont se vit nommer de nouveau, en 1576, par la ville de Chalon, bailli et maître de ses foires, dignité éminente qui n'était dévolue qu'aux plus nobles familles du pays. Mais la ville ayant voulu lui contester le droit d'ouvrir en personne ses foires avec le cérémonial d'usage, le baron de Sennecey dut avoir recours au Parlement, qui lui donna gain de cause.

A la fin de cette même année, Nicolas devint encore l'objet d'une grande distinction de la part de la noblesse du bailliage de Chalon.

Le roi, pour rendre un peu de calme à la France ensanglantée par ses longues guerres religieuses, ayant cru devoir convoquer les Etats-Généraux du royaume à Blois (1), la noblesse du Chalonnais élut le baron de Sennecey pour son député. Son fils Claude eut le même honneur. La chambre de la noblesse des Etats appréciant aussi les grands services que le baron pouvait rendre encore dans les graves circonstances où se trouvait alors la France, le désigna pour sa présidence. « Le discours qu'il fit en son nom, dit « Perry, devant le Roy et les Estats, ne dura qu'un gros « quart d'heure. — Chascun en dit du bien, dit un député « qui l'entendit. » Courtépée avance aussi que « Nicolas « de Bauffremont prit la parole avec la liberté d'un Gaulois « et la dignité d'un grand seigneur ». Pendant la séance d'ouverture, le jeune Claude de Bauffremont eut un démêlé avec M. de Brion, frère du grand écuyer, pour la préséance; mais le duc de Guise quitta son siége pour les accommoder.

(1) Nicolas et Claude, son fils, avaient été aussi élus, cette année, députés aux Etats Généraux de Bourgogne, qui se réunirent deux fois dans le cours de cette même année.

L'une des plus graves questions à résoudre par les Etats était celle du libre exercice de la religion réformée. La cour avait pensé que le baron de Sennecey, dont elle avait mis le zèle pour les catholiques à une si grande épreuve, serait contraire aux prétentions des religionnaires; mais il persista dans son opinion jusqu'au moment où, à la sollicitation du roi, le duc de Nevers lui fit changer de sentiment.

Nicolas de Bauffremont, en se rendant à Blois, avait laissé Chalon assez calme; la meilleure intelligence continua à régner entre les réformés et les catholiques, qui s'étaient mis sous une sauvegarde mutuelle. Le comte de Charny, lieutenant-général de la province, leur témoigna même sa satisfaction; mais les réformés du reste de la province nourrissaient toujours des projets hostiles. Le comte de Charny, informé de leur intention de surprendre Chalon et Mâcon, en donna avis au roi. Celui-ci manda aussitôt le baron de Sennecey près de lui, ainsi que le député Julien Guillard, et les chargea de se rendre à Chalon pour remettre de sa part des lettres à la chambre de ville, et lui faire connaître qu'il s'était mis à la tête de la Ligue. Les registres de l'hôtel de ville de Chalon contiennent la relation minutieuse de la mission des deux envoyés du roi, et la copie de la lettre que le roi avait remise au baron pour le maire de Chalon; elle est inédite,

« De par le roy....., chers et bien amés, depeschant en « vostre pays de Bourgogne le sieur de Sennecey, grand « prevost de l'hostel et conseiller en nostre conseil privé, « nous lui avons donné charge de vous dire aulcunes « choses, tant sur le faict de l'association de laquelle nous « avons cy-devant escript à notre cher et bien aimé cousin « le comte de Charny, grand escuyer de France, notre « lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, que

« sur aultres affaires dont nous vous mandons de croire et « lui adjouster foy comme à nous mesmes, — Donné à « Blois, le 29e jour de janvier 1577. Signé : HENRY, et plus « bas : BRULART. »

Sur le reçu de ces lettres, la ville de Chalon se mit sur la défensive et répara ses fortifications. Le baron de Sennecey retourna à Paris, et la chambre de ville y envoya aussi un de ses habitants, Palamède Bélie, pour y suivre ses affaires ; mais, pendant son séjour à Paris, celui-ci négligea de rendre visite au baron de Sennecey, qui se plaignit de cette incivilité. La chambre de ville de Chalon s'empressa aussitôt de décider « qu'il sera escript au sieul Bélie que le baron semble « recepvoir quelque molestement de ce qu'il ne l'a reco- « gneu, ni visité, ni employé aux affaires de la ville. »

Les troubles continuèrent. La guerre civile ravagea nos provinces, et, les forces des partis se balançant, on ne pouvait prévoir l'issue de ces luttes sanglantes. Mayenne arriva en ce moment à Chalon ; la ville lui fit un accueil magnifique. Le maire ordonna que « les habitants, aultres que « ceux qui accompagneroient le maire, marcheront en « armes sous leurs centeniers, avec morions et arquebuses, « le mieux que faire se pourra, jusques au nombre de cinq « ou six cents, pour la conduite desquels marchera devant « Mgr le baron de Senecey fils (Claude de Bauffremont), « élu capitaine de la ville, et, en cas d'absence, sera élu un « *coronel* de la dite ville, pour la conduite des dites gens de « pied, entre lesquels seront vingt-cinq rangs de picquiers, « armés de corcelets et bourguignottes, brassards et aultres, « pour le port de telles armes. »

Mayenne avait mis une grande armée sur pied, mais bientôt elle ne suffit plus pour contenir le pays. Le 25 septembre 1578, il demanda une nouvelle levée et chargea Nicolas de Bauffremont d'intimider, entre autres, la ville

de Chalon, dont il était le bailli, et de lui enjoindre de fournir son contingent, « pour rompre, tailler et mettre en « pièces les compagnies qui, sans l'authorité du roy, rava- « geoient le pays. » Mais le conseil de ville s'y refusa « vu « qu'un grand nombre d'habitants se sont retirés, les uns « pour raison du mal de contagion, les aultres à cause de « la guerre. »

A ce moment, le gouvernement construisait à Chalon une vaste citadelle, malgré les énergiques doléances de la ville, « qui lui disputoit pied à pied les terrains qu'il lui enlevoit pour ces nouvelles fortifications (1). » Mais Mayenne, lassé de la résistance de la ville, ordonna au baron de Sennecey, comme bailli de Chalon, et à Claude de Bauffremont, son fils, comme capitaine de la ville, de s'emparer immédiatement de tous ces terrains. Le conseil, pour se rendre favorable ces derniers, résolut, en assemblée générale, « qu'il leur sera fourny des mémoires et donné par « présent quatre feuillettes de *vin doux blanc et deux de* « *clairet.* » Bauffremont accepta le cadeau, mais exécuta les ordres du gouvernement.

A partir de ce moment Nicolas de Bauffremont ne joue plus qu'un rôle secondaire dans les lugubres événements qui s'accomplissent à cette époque douloureuse de notre histoire ; cependant nous le retrouvons encore aux Etats de Bourgogne, où il siégea jusqu'à l'époque de sa mort. Sa vie acheva de s'écouler, soit au château de Sennecey, qu'il avait restauré et agrandi, soit à Chalon, dans son hôtel de la rue Saint-Georges. Les lettres charmèrent ses derniers

(1) Voir notre ouvrage sur « *les Fortifications anciennes et modernes de Chalon-sur-Saône.* » — Montalan, Chalon-sur-Saône, 1849.

Les fortifications de Chalon ont coûté des sommes énormes à la ville et à la province, et n'ont jamais été d'aucune utilité.

jours, et il trouva, dans les douces jouissances de la vie de famille, un bonheur qu'il n'avait su rencontrer, ni dans les agitations de sa vie politique, ni dans les grands honneurs dont il fut comblé.

IV. — La mort vint enfin frapper à sa porte, à Sennecey ; elle ne l'effraya pas. Il l'avait souvent vue de près sur les champs de bataille de Jarnac et de Moncontour, où il avait combattu en preux chevalier, en se jetant, tête baissée dans la mêlée, et d'où il ne sortit que criblé de blessures. Le 21 avril 1581, en prévision d'une fin prochaine, il avait déjà dicté, à Chalon, ses dernières dispositions au notaire Delau, de Sennecey, en présence de Gabriel de Bruny, sieur de L'Hospital, maître des ports, péages, passages, ponts, pour le roi au duché de Bourgogne, — de nobles et sages Me Mathurin Delissey, avocat, Jean Margeaud, Baptiste Mussard, docteurs en médecine, et François Jarry, apothicaire. Le 27 janvier 1582 il y ajouta un codicille pour donner un témoignage de son intérêt aux enfants pauvres de Sennecey et aux élèves du collége de Chalon. Il légua la moitié d'une somme « de huit vingt-six livres au *college* qu'il avait fondé au dit Sennecey pour ayder à instruire de pauvres enfants et estre distribuée par les eschevins du dit lieu et employez où ils connaistront l'aumosne estre bien employée, selon leur advis et conscience — et l'autre moitié de ceste somme estre affectée au collége de Chalon (1). »

Par ce même codicille, il légua, à Jeanne de Ruffey, 25 écus « pour lui avoir une robe quand elle se marira, à Catherine de Bauffremont, dame d'Uxelles, sa fille, une coupe d'argent doré qu'il luy a longtemps promise (2). »

(1) Archives départementales de Mâcon. Delau, notaire.
(2) Idem.

La religion consola ses dernières heures et l'assista au suprême moment. Le 10 février 1582 il rendit son âme à Dieu, entre les bras de ses fils qui lui fermèrent les yeux. Ses funérailles furent splendides et comme elles convenaient à un homme de sa naissance et de sa grande position. Ses restes furent déposés dans le caveau de la chapelle de son château « qu'il avait amplifié d'un somptueux oratoire (1). »

On plaça ensuite sur son cercueil, couvert de velours noir, garni de lames d'argent, une table de bronze (2) sur laquelle avait été gravée son épitaphe qu'il s'était plu à composer, lui-même, dans ses derniers jours. Cette ins cription est ainsi conçue :

Nicolaus de Bauffremont, baro Senesceus
Eques cocleatus, regi a consiliis Toparcha,
Cabilonensis, obiit aetatis suæ 62 et
Ab orbe redempto 1582, mense feb. die 10.
Job. 7. Ecce nunc in pulvere dormio.
Job. 17. Et exspecto donec veniat immutatio mea.
Psal. 33. Redimet Dominus animas servorum suorum,
Rom. 8. Et creatura liberabitur a servitude
Corruptionis in libertate gloriæ filiorum Dei.
Job. 19. Reposito est hæc spes mea in sinu meo.
Joach. Hoc solum sed tibi queo viator.
Bellans de se ipso. De me dicere me pium fuisse
Nec laesisse pios pius si et ipse es
Manes lædere tu meos caveto
Cui potui, profui, nemini obfui optima quæ
Que optavi ambitionem, luscrum, turbum, forum
Aulam jamdudum valere jussi, quod si desipui
Multis sapini modo paucis hisque bonis sat est.

(1) Archives du château de Sennecey.

(2) Cette table de bronze existe encore. Elle a été donnée par M. Labry, dernier régisseur de la terre de Sennecey, au colonel Max Niepce, ancien maire de Sennecey, et membre du Conseil général, *avant* 1870.

Celuy qui gyst icy espèra constament
Tout ce qu'il ne peut devoir que de l'entendement,
Et en se consolant aux escriptures saintes
La seulle patience accompagna ses plaintes

Quos anguis divus tristi mulcetudine pavit
Hos sanguis mirus Christi mulcedine lavit,
Virtutem comitatur, honos in honore Senesce (1).

(1) Il nous reste encore plusieurs portraits de Nicolas de Bauffremont. Le prince de Bauffremont-Courtenay, duc d'Atricos, possède à son château de Brienne (Aube) deux tableaux sur bois, achetés à Paris, en 1842, par le prince Théodore de Bauffremont-Courtenay. Le premier représente Nicolas de Bauffremont, à genoux, priant, et derrière lui se tiennent ses fils au nombre de *cinq*. Le deuxième représente Denise Patarin, sa femme, suivie de *huit* filles, dont *trois* religieuses et *deux* abbesses. (Note fournie par le prince de Bauffremont-Courtenay).

Il existe aussi au musée de Versailles, sous les numéros 3271 et 4102, deux autres portraits de Nicolas de Bauffremont. Le premier, de l'Ecole française, est haut de 30 centimètres et large de 20 centimètres sur bois. Le second, peinture moderne, semble exécuté d'après un vitrail. Nicolas est representé, à genoux, devant un prie-Dieu orné de ses armoiries. Il porte une armure et le collier de l'ordre de Saint-Michel. Derrière lui sont ses deux fils, Claude, baron de Sennecey, et Georges-Epaminondas, comte de Crusilles. Ils sont également à genoux ; le premier porte aussi une armure et le collier de Saint-Michel. Plus loin sont trois autres enfants debout, les mains jointes, et, dans le fond, saint Nicolas avec ses attributs. (Note du comte Adolphe de Salignac-Fénélon, gén. d'art.).

Nicolas de Bauffremont, pour perpétuer le souvenir de son père et de sa mère Charlotte d'Amboise, fit frapper en 1564 et en 1572 des médailles ou jetons aux armes des Bauffremont et des d'Amboise, mais portant sa propre devise, avec variantes, et celle que je crois être celle des d'Amboise : 1° *Face.* Armes des Bauffremont surmontées d'un casque fermé, avec cette devise : *In honore Senesce. Revers.* Armes des d'Amboise : *Stemata nil faciunt si desit virtus.* 1564. 2° *Face.* Armes des *Bauffremont* avec inscription : *Virtutem comitatur. Honos in honore Senesce. Revers.* Armes des *d'Amboise* avec cette inscription : *Stemmata nil prosunt si desit virtus.* 1572.

CLAUDE ET GEORGES DE BAUFFREMONT

BARONS DE SENNECEY

I. — Un homme de l'importance de Nicolas de Bauffremont ne descend et ne disparait pas dans la tombe sans que sa mort n'ait un grand retentissement dans le pays. Ses amis le regrettent vivement; ses ennemis se réjouissent presque et les ambitieux se jettent sur sa succession politique comme sur une proie attendue depuis longtemps, pour se la partager selon leurs forces et le degré de leur cupidité. Mais au décès de « Monseigneur de Sennecey « quand le beffroi de son chastel et son hérault d'armes » annoncèrent qu'il avait cessé de vivre, nul ne s'émut de sa disparution. L'oubli s'était fait déjà presque autour de lui; le bruit de sa mort se perdit dans le bruit des agitations tumultueuses de son temps. La reine n'avait plus besoin de ses serviles complaisances, les Etats ou il avait brillé en partageaient plus ses vues et ses ennemis ne le rencontraient plus sur leur chemin. « *L'envie qui est vice plus particulier en Bourgogne* » comme disait Saint-Julien de Balleure,

son confident et son ami, s'était tue même depuis longtemps et avait cessé de le poursuivre ; car depuis plusieurs années il avait déserté la scène politique. Mais il avait su s'y faire remplacer par ses deux fils, Claude et Georges de Bauffremont, qui s'y étaient rangés sous des drapeaux différents.

Ces deux frères s'étaient rencontrés cependant auprès du lit de mort de leur père ; ils lui avaient fermé les yeux, puis ils se quittèrent, pour ne plus se revoir que sur les champs de bataille, l'un, dans l'armée de la Ligue, l'autre dans le camp du roi.

D'après les dernières volontés de Nicolas de Bauffremont, son fils aîné, Claude de Bauffremont, eut en partage la baronnie de Sennecey, et Georges reçut la terre de Crusilles dans le Maconnais, laquelle n'était aussi qu'une baronnie et qui fut érigée plus tard en comté, en sa faveur. Du reste Nicolas de Bauffremont avait assuré déjà à son fils Claude, sa grande terre de Sennecey, le 8 mai 1571, par contrat de mariage. Ce jour, Claude de Bauffremont avait épousé à Nangis-le-Châtel, au bailliage de Moulins, devant Nicolas de Seigne, notaire à Nangis-le-Châtel, Marie de Brichanteau, fille de Nicolas de Brichanteau, et de Jeanne d'Aguerre, dame de Villers-sur-Torse, Volue-le-Mesnil, Massy, Labroute, Glaselle, Montboudor et Elise. Les témoins de ce mariage avaient été Charles de Malain, seigneur de Missery et de Montigny, chevalier de l'ordre du roi, capitaine et gouverneur de la citadelle de Chalon, et messire Jean de Moulhier, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Chilay, bailli de Bar-sur-Seine, seigneur de Vitray, Chamerre, Montholan et Rouvre-sur-Aube, tous deux parents et alliés de Claude de Bauffremont. Ce dernier était déjà alors gentilhomme de la chambre du roi et guidon de la compagnie du duc de Guise.

Marie de Brichanteau appartenait à une noble maison

très-affectionnée à la Ligue ; elle était troisième enfant de Nicolas de Brichanteau, connu sous le nom de Beauvais, né le 30 janvier 1510. Pendant plus de trente ans, il servit dans la compagnie des ordonnances du roi, sous la charge d'Antoine de Bourbon, duc de Vendomois, depuis roi de Navarre. Le 3 mai 1557 il avait été nommé gouverneur de Guise et avait fait frapper un jeton avec cette devise : *Quid semel assumpsit, nunquam demisit,* allusion à la ténacité de son caractère. En 1560, le roi le créa chevalier de son ordre et le 9 juillet 1562, gouverneur de Tours. Blessé dangereusement à la bataille de Dreux, il y fut fait prisonnier, puis, racheté au moyen d'une rançon de 3,000 livres. Il se retira à son château de Lamothe-Nangis, où il mourut en 1564, âgé de 54 ans.

Jeanne d'Aguerre, sa femme, était fille de Honoré d'Aguerre, chevalier, baron de Vienne, et de Jacquette de Lenoncourt.

Marie de Brichanteau, leur fille, était née le 28 février 1549, et reçut en dot la terre d'Amillies et une somme de 8,000 livres et 200 livres de rente. Sa sœur était Françoise de Brichanteau, épouse de Louis de L'Hospital, marquis de Vitry.

Georges de Bauffremont avait été marié aussi du vivant de son père. Il avait épousé Guillemette, fille d'Albert de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan, maréchal de France. Deux fils étaient issus de cette union, mais ils étaient morts en bas âge. Plus tard, il épousa en secondes noces Renée-Angélique, fille d'Antoine d'Alègre, baron de Milhaud, dont il eut quatre fils. Trois moururent jeunes; le quatrième, Christophe-Melchior (1), s'unit à Philiberte,

(1) Christophe-Melchior de Bauffremont ne conserva pas la terre de Crusilles; elle fut vendue sur lui par expropriation, et acquise par mes-

fille de Gaspard-Armand, vicomte de Polignac, marquis de Chalançon, chevalier du Saint-Esprit.

Georges de Bauffremont, d'après un titre des archives de Dijon, avait reçu aussi le prénom d'Epaminondas (1). Son père en le mariant lui donna les terres de Crusilles et de Vareilles(2). Il était déjà chevalier des ordres du roi, et, en 1582, le roi en récompense de ses services érigea sa baronnie de Crusilles en comté. Cette terre lui venait du chef de sa mère. Elle est située dans une vallée solitaire et boisée du Maconnais, non loin de Lugny. Son antique château se dresse encore fièrement aujourd'hui sur un mamelon escarpé au fond de ce vallon, et semble montrer avec orgueil les

sire André de Grimaldi, comte souverain de Buet, baron de Massault et Anne de Saux, sa femme, au prix de 24,000 livres. (Arch. dép. de Mâcon, série E, n° 349.)

Ce château passa ensuite aux Montrevel qui le restaurèrent entièrement dans le milieu du dernier siècle, et construisirent ses vastes terrasses. Il appartient aujourd'hui à un simple particulier.

(1) Georges Epaminondas, comte de Crusilles, seigneur de Vareilles, chevalier de l'ordre du roi, chambellan du duc d'Anjou, gouverneur de Mâcon, marié le 5 août 1579, 1° à Guillemette de la Marck, morte en 1592, veuve de Jean de Luxembourg, comte de Brienne et de Roncy, fille de Robert de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan, maréchal de France, et de Françoise de Brezé, comtesse de Maulévrier, fille de la célèbre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois; et 2° à Renée Angélique d'Alègre, veuve, lorsqu'elle testa le 28 décembre 1618.

Du premier lit issurent : François-Hercules de B. et Henri-Alexandre de B., tous deux morts jeunes. (D'après une généalogie de d'Hozier et les archives de la maison de Bauffremont.)

Du deuxième lit naquirent : Henri-Alexandre de B., Gaspard-René de B., Michel de B., morts jeunes à Crusilles, et Christophe-Melchior, comte de Crusilles, mort sans postérité, en 1630; marié, en 1626, à Philiberte de Polignac, fille de Gaspard-Armand de Polignac, vicomte de Polignac, et de Claudine-Françoise de Tournon. (*Les Pairs de France* et Notes du prince de Bauffremont.)

(2) Vareilles, terre dans le Brionnais, a appartenu aussi aux marquis de Drée. (Courtépée, t. III, p. 143.)

glorieuses cicatrices de ses murs troués par les canons des ligueurs. Nous aurons à en parler souvent dans le cours de ce récit.

Claude de Bauffremont, héritier du nom et des armes de son père, dût, d'après les lois du temps, reprendre de fief dès après son avénement, la terre et seigneurie de Sennecey « mouvante du roy, avec toute justice. » C'est ainsi que nous le voyons donner le 20 février 1582, le dénombrement « de sa terre et baronnie de Senecey et de ses dé-« pendances, situées tant au bourg dudit Senecey, Vieilmou-« lin, Laives, Saint-Cyr, Chasault, Nully, Marnay, que « aultres ès finages et paroisses desdits lieux et de Saint-« Julien lui appartenant par son contrat de mariage (1). »

Claude de Bauffremont, plus connu dans l'histoire sous le nom de baron de Sennecey, s'éleva, comme son père, par son mérite comme par sa haute naissance, aux plus grandes charges. Ses premières années ne nous sont pas connues. Nous savons seulement qu'il fut élevé sous les yeux de son père, avec son frère Georges, dans les hôtels de Dijon et de Châlon et au château de Sennecey, et son éducation, comme celle de tous les jeunes gentilshommes de son temps, fut faite en vue de la carrière des armes, la seule presque à laquelle la noblesse se consacrait alors. Aima-t-il les lettres et les arts comme son père ? nous ne le savons. Il n'a laissé aucun écrit, aucun traité comme son père ; il ne figure pas parmi les auteurs châlonnais illustres et on n'a conservé de lui que quelques fragments de discours prononcés dans les assemblées politiques. Ses contemporains ne nous le montrent pas, comme son père,

(1) Claude de Bauffremont en faisant cette reprise de fief y joignit un extrait de son contrat de mariage tiré de la Cour de la Chancellerie du bailliage de Chalon. (Archives de Dijon).

« renfermé dans la belle et grande librairie du château de « Sennecey, toute remplie des livres les plus beaux et les « plus rares et y devisant avec des lettrés, » mais nous savons qu'il acheva la restauration du château de Sennecey, commencée par son père et qu'il inscrivit même son nom sur l'une des portes des dépendances de ce château avec la date de sa construction. Un seul fait pourrait nous faire supposer qu'il partagea les goûts de Nicolas de Bauffremont pour les monuments de l'antiquité qu'on étudiait de son temps, après un si long oubli ou dédain, c'est que le cachet avec lequel il scellait sa correspondance était formé par une pierre antique représentant l'amour décochant une flèche. L'empreinte de ce cachet se voit encore sur plusieurs de ses lettres conservées aux archives municipales de Dijon. Son caractère nous est plus connu (1). Le cardinal Du Perron le dépeint ainsi : « Son père estoit un homme d'un bon es- « prit ; le fils a si bonne façon ; il a la physionomie d'un « homme fort doux qui a néanmoins de la finesse et de la « vertu. » Ce portrait nous semble vrai ; car si on étudie Claude de Bauffremont par ses actes et par sa correspondance, on voit qu'il manqua de cette grave et sombre énergie qui caractérisa si particulièrement son père ; — que doué d'un caractère plus doux, mais aussi plus faible, il ne sut

(1) Une grande sensibilité parait avoir été aussi l'une de ses qualités. Dans sa correspondance on le voit sans cesse préoccupé du sort des malheureux, de la souffrance et de la misère du peuple écrasé par les maux de la guerre. Ainsi nous lisons dans ses lettres, tantôt « les hos- « tilités peuvent se nommer plustot *voleries* que actes de guerre ; la « ruyne et desolation du peuple s'en suivront ; » tantôt « le peuple « vous donnera mainte benediction s'il peut semer et faire vendange ; » ou bien encore « le pauvre peuple va patir encore de la guerre, il est « bien las de cette guerre et voudrait qu'un bon ange du ciel lui apportat « la paix. » (Correspondance de Sennecey. Archives de Dijon, Mâcon, Autun, Lyon.)

pas lutter contre les événements et la mauvaise fortune avec ce mâle courage que déploya souvent Nicolas de Bauffremont, qui eut rugi comme un lion enchaîné si, comme son fils, il se fût vu trahi, arrêté et enfermé sous les verroux de la prison d'Etat de Pierre-Scise de Lyon ; tandis que Claude, abattu par l'adversité, n'y poussa que des gémissements et ne sut que protester faiblement quand, après sa mise en liberté, on garda ses enfants comme otages dans ce sombre donjon « où un Calabre donnait à ces innocentes créatures « infinis mauvais exemples, comme des blasphèmes, paillar- « dises et toutes autres ordures. » Nicolas de Bauffremont n'eut pas écrit de longues requêtes aux Etats Généraux pour obtenir la délivrance de ses enfants qu'un geôlier corrompait ; il eut armé ses gens, se serait glissé la nuit jusqu'aux portes de Pierre-Scise, eût surpris et égorgé ses sentinelles et eut arraché de vive force ses fils aux bourreaux qui tuaient leur âme. On peut donc dire que la douceur de son caractère lui enleva toute énergie et qu'il ne sut jamais, comme son père l'avait fait souvent, « parler et agir avec « la liberté d'un Gaulois et la dignité d'un grand seigneur. » Le cardinal Du Perron lui a reconnu de la finesse, mais cette finesse n'allât-elle pas jusqu'à la ruse et la duplicité. Comment qualifier, en effet, les actes de Claude de Bauffremont à l'égard du marquis de Saint-Sorlin, frère de Nemours, lorsque, comme nous le verrons plus loin, il lui enleva sournoisement et sans mot dire, après le combat de Givors, le colonel Alphonse d'Ornano, fait prisonnier dans ce combat ? Ne lui enleva-t-il même pas cette prise importante dans l'unique vue d'un sordide intérêt, pour toucher seul le prix de son importante rançon ? Et dans ses relations avec le Conseil de l'Union et la Chambre de Ville de Dijon quelle fut sa constante attitude ? Revêtu de tous les pouvoirs de Mayenne, qui agissait en vrai souverain, au lieu de

parler souvent haut et ferme comme ce dernier, on le voit parfois descendre jusqu'à la prière avec ces deux corps politiques, ne pas oser prendre de résolution décisive, même lorsqu'il s'agissait de leur arracher d'illustres prisonniers qu'il eût pu sauver de la mort par une plus grande énergie. Enfin, cette finesse que le cardinal lui donne, n'a-t-elle pas fait défaut aussi à Claude de Bauffremont lorsque Nemours vint descendre chez lui, dans son hôtel à Dijon, la veille du jour où son frère Saint-Sorlin l'arrêtait sur le chemin de Saint-Jean-le-Priche et « que lors, l'embrassant et lui parlant « de la prise de d'Ornano, il discourait trois ou quatre « heures avec luy? » Dans ces entretiens, il ne sut jamais voir la duplicité de Nemours qui le joua et l'endormit pour mieux lui cacher les sinistres projets de son frère.

Son zèle pour la Ligue n'égala jamais non plus celui dont Nicolas de Bauffremont donna tant de preuves. Le P. Perry a dit à cet égard : « Le baron de Sennecey estoit un sei- « gneur très-sage et très-bon catholique, et qui ne s'enga- « gea dans la Ligue que par pur zèle de religion. Aussi la « quitta-t-il d'abord qu'il seut que le roy avoit haultement « fait abjuration de l'hérésie, et rentrant dans son debvoir, « il y ramena par le même moyen la ville et le chasteau « d'Auxonne. »

Cette molesse de caractère trouve du reste une excuse toute naturelle dans l'état de santé ordinaire du baron de Sennecey. Affligé de la goutte, il en souffrait très-souvent et cruellement. Cette infirmité le clouait fréquemment sur son lit et le rendait comme impotent. Ces continuelles atteintes sont révelées, à maintes pages, dans sa correspondance, où on le voit tantôt mander au vicomte Maïeur de Dijon « que sa goutte, qui le tient encore très-fort, l'em- « pêche de monter à cheval, » tantôt il raconte qu'il « s'est « acheminé avec son train ordinaire et en carosse, pour son

« indisposition habituelle de la goutte. » La souffrance physique agissait donc souvent sur le baron et de là nécessairement les défaillances qu'on peut lui reprocher. L'historien impartial doit se demander aussi si le manque d'énergie qui semble faire le fond du caractère de Claude de Baufremont n'a pas aussi sa cause dans la défiance qu'il avait pu concevoir sur la pureté et le désintéressement des vues des princes de Lorraine ? Entré dans la Ligue par conviction religieuse et sans doute d'après l'impérieuse volonté de son père, alors qu'il était encore fort jeune, qui sait, lorsqu'il fut en contact journalier avec ces princes, s'il ne reconnut pas en eux seulement de grands ambitieux, cherchant moins l'intérêt de la religion, qui n'était qu'un masque pour eux, que le leur propre ? Qui peut dire que s'il ne les abandonna pas de suite, il se borna seulement à les servir mollement et juste assez pour ne pas aider, par sa retraite, les huguenots à devenir les maîtres de la couronne dont la conservation fut son principal souci ? Cette supposition nous semble parfaitement permise, surtout en vue de ce passage où l'on voit la vraie pensée du baron de Sennecey, « qu'il « travailla autant que nul autre seigneur de Bourgogne « pour la réconciliation du duc de Mayenne avec le roy, » c'est-à-dire que n'ayant en vue que la conservation de la religion et de la couronne, il n'agit que dans ce but et ne prêta jamais la main aux projets ambitieux des princes.

Nous n'essaierons pas de dépeindre le caractère de son frère Georges, connu, plus généralement, dans l'histoire, sous le nom de comte de Crusilles. Il ne nous reste de lui pas même une seule de ses lettres, et c'est en vain que nous avons cherché au château de Crusilles et à Lugny des documents le concernant. Les archives du château de Crusilles n'existent plus et les archives publiques de la Bourgogne et de Lyon ne renferment pas trace de sa correspon-

dance. Mais à le juger par ses actes, on voit que ce fut un chevaleresque gentilhomme plein de courage et d'audace, ennemi acharné des ligueurs, leur livrant de terribles cambats où il est toujours au premier rang, ambitieux, recherchant les honneurs, vindicatif même quand on l'en a dépouillé, entêté, autoritaire, plein de rage quand il tombe au pouvoir de ses ennemis, qui le gardent aussi sous les verroux du château de Pierre-Scise. Fier de sa race, il ne s'allie pas, comme son père ou son frère aîné, à des filles de vulgaire naissance, comme Denyse Patarin, ou à des filles de petits gentilshommes, comme Marie de Brichanteau. Lui, comte de Crusilles, descendant « des premiers « barons chrestiens, princes, ducs et pairs, » il ne consent à ne recevoir dans sa couche que la fille de Albert de la Marck, duc de Bouillon, prince de Sedan, maréchal de France et de la grande maison de Turenne. Aimant aussi les honneurs, il tient à ce que les ordres du roi brillent sur sa cuirasse et ne veut pas être un simple baron dans une vulgaire baronnie, mais comte dans un comté important et dans un vaste château dont les hautes tours dominent les tours des châteaux de sa contrée.

II. — Claude de Bauffremont était déjà au moment de son mariage, le 8 mai 1571, gentilhomme de la chambre du roi et guidon de la compagnie du duc de Guise. Son père l'avait produit à la cour, où il siégeait dans ses conseils, et le duc de Guise, qui recherchait les gentilshommes de grande maison pour les attacher à sa cause, l'avait admis avec empressement dans sa compagnie et lui en avait confié le guidon. Nous avons déjà raconté les événements qui s'accomplissaient alors. Rome, qui représentait le catholicisme extérieur, s'efforçait de maintenir l'alliance de la France et de l'Espagne. Les Guise, chefs des catho-

liques à l'intérieur, travaillaient dans le même sens. Ils avaient été contraires à la paix de 1570. En 1571, au mois de mai, ils quittèrent la cour, pour témoigner leur désappointement des avances faites aux protestants. Le cardinal deLorraine, longtemps ménagé par Catherine de Médicis, à cause de l'influence qu'il exerçait sur le clergé, se vit tenu à l'écart, et si bien éloigné des affaires « qu'on ne lui en donna pas une cuillerée en tout. » Il se retira dans son archevêché de Reims, sans cesser pour cela d'entretenir des relations suivies avec Alava, l'ambassadeur espagnol. La maison de Guise n'avait plus seulement à sa tête le cardinal de Lorraine et le duc d'Aumale; à ces princes, se joignaient leurs deux neveux, Henri de Guise et Mayenne, qui s'étaient fait connaître à Poitiers. Henri de Guise, avec une bravoure à toute épreuve, une volonté de fer et une ambition sans limites, était déjà l'un des princes les plus brillants de son temps. Claude de Bauffremont, attaché par ses fonctions au duc de Guise, ne le quittait pas. Cette circonstance explique que souvent il passa des mois entiers loin de Sennecey et de Chalon ; mais s'il était auprès des Guise ne participa-t-il pas au massacre de la Saint-Barthélemy? car les Guise avaient inspiré ce forfait à la reine, et même le duc de Guise jouait avec Charles IX au jeu de paume du Louvre, lors du premier attentat contre Coligny, la veille de son égorgement. L'histoire ne nous le dit pas.

En 1577, la ville de Chalon, désireuse de se concilier les bonnes grâces de Nicolas de Bauffremont, qui vivait encore alors, et dont le crédit était considérable, choisit Claude de Bauffremont pour son capitaine. C'était une fonction très-importante. Dans les premiers temps, les gouverneurs et capitaines de la ville étaient à la nomination du roi et des ducs de Bourgogne ; les comtes de Chalon

et les sénéchaux remplissaient cette charge ; elle était révocable à la volonté du souverain, toutefois le titulaire ne pouvait être destitué que pour cause de malversation. Plus tard, cette place devint temporaire et il fut permis aux habitants d'élire eux-mêmes leur capitaine ; toutefois, la provision, l'institution et la confirmation appartenaient au roi. Le gouverneur était élu seulement pour le temps de la guerre ; ses fonctions expiraient après la paix. Il partageait son autorité avec les quatre échevins, qui étaient tout à la fois *conjuges* en la chatellenie royale et *con-capitaines* de la ville. Ils avaient la garde des clefs de la ville (1) et pourvoyaient à sa défense. Le premier capitaine nommé par la ville fut Girard de Bourbon, en 1422. Quand le capitaine élu avait reçu ses lettres de commission, il était tenu de prêter trois serments : au souverain, à la commune et à l'Eglise. Les souverains n'avaient jamais contesté ce privilége à la ville et elle y tenait comme à toutes ses autres franchises. En 1577, quand Chalon eut élu Claude de Bauffremont, le roi méconnut ce droit et donna directement des lettres de provision au baron de Rully, issu d'une de nos meilleures maisons de Bourgogne (2). Devons-nous voir dans ce fait un acte de mécontentement du roi envers la ville, ou était-ce un signe de l'affaiblissement du crédit de Nicolas de Bauffremont à la cour ? Quoi qu'il en soit, la ville protesta, en appela au Conseil d'Etat (3), et le roi se vit obligé d'agréer le jeune Claude de Bauffremont. Les habitants reçurent leur capitaine avec beaucoup

(1) D'après un édit royal « les capitaines de Chalon devaient estre « des plus illustres Maisons et expérimentés aux armes. »

(2) On compte parmi les capitaines de Chalon les Brancion, Lugny, Damas de Marcilly, Rully, Monconis, Bauffremont.

(3) Arrêt du 7 avril 1576, donné à La Ferté-Alix.

de distinction (1). « Vingt bourgeois allèrent au-devant de « luy, à cheval, jusques à Deroux, pour l'accompagner en « *sa* ville, avec les *enfants* de la ville, en armes, enseignes « déployées. Claude Rostan, avocat, porta la parole pour « luy faire entendre que les habitants étoient joyeux de sa « venue. Le maire et les eschevins l'attendirent à la porte « de la ville pour le saluer, et luy portèrent le vin de luxe. « Arrivé à l'hostel de ville, le baron presta serment d'estre « bon et loyal au roy, de garder la ville et cité, les citoyens « et habitants, en l'obéissance dudit seigneur, d'employer « pour sa garde et seureté son corps et ses biens, et de ne « rien faire de contraire aux franchises de la ville (2). »

Le P. Perry ajoute que « ce seigneur qui estoit des plus « courtois et des plus civils qu'on pût voir de sa condition « fit offre de ses services au général et au particulier de « la ville et la remercia de l'honneur qu'elle venoit de luy « faire. »

Mais des devoirs non moins importants l'appelèrent bientôt à Blois. La situation était alors des plus graves. Le roi avait cru calmer les huguenots, en signant avec eux le traité de Beaulieu ; mais ils s'y conformaient mal, et les catholiques s'en autorisaient pour ajourner l'exécution de plusieurs articles de ce traité. On laissait la bourgeoisie catholique de Paris et dans les grandes villes s'opposer à la liberté des prêches, et, quand les calvinistes s'en plaignaient, on les renvoyait aux Etats généraux. Les ligues ou confédérations provinciales s'étaient formées alors dans

(1) Registres de l'Hôtel-de-Ville de Chalon.

(2) Plus tard la charge de capitaine de Chalon devint perpétuelle. « Noste capitaine, dit Durand, *civium nostrorum patientia et favore*, a esté « rendu perpetuel tellement que pendant sa vie ou jusques à sa démis- « sion volontaire, il est honoré et recogneu et respecté lors mesme qu'il « ne fait sa residence à Chalon, soit en temps de paix ou de guerre. »

toute la France; c'était exactement la contre-partie de l'association protestante. La masse des catholiques avait pensé qu'une ligue défensive tiendrait les huguenots en échec. — arrêterait leurs progrès constatés par le dernier traité, et que, pour le moment, elle exercerait une grande influence sur l'élection des députés aux Etats généraux, dont la convocation était annoncée pour le mois de novembre, et sur les délibérations de ces Etats. La Ligue était partout active, surveillante et en quelque sorte sous les armes. Une admirable hiérarchie d'évêques et de religieux, de paroisses appuyait cette grande impulsion; des prières publiques avaient lieu dans toutes les églises pour favoriser les élections. Le conseil du roi, loin de céder à l'opinion publique qui s'égarait par son exaltation, cherchait, au contraire, à faire dominer dans les Etats des idées modérées en rapport avec le dernier édit de pacification, et les ordres envoyés aux baillis étaient dans ce sens; mais il avait été débordé. Les élections furent toutes catholiques, hors une seule, et la populace s'opposa au départ des élus. Les députés arrivèrent à Blois avec les grandes instructions des Ligues provinciales, portant toutes sur un point « qu'il n'y « eut qu'une seule foy, qu'une religion unique en ce « royaume. » Les catholiques étaient même si animés que ceux de l'assemblée préparatoire de Provins avaient déclaré que si le roi faisait un nouvel édit en faveur des huguenots, « ils s'y opposeroient et protestoient de luy faire « la guerre, en tout et partout, jusqu'à ce qu'il fût rompu « et révoqué. »

Les députés se réunirent à Blois au nombre de 140 pour le clergé, 72 pour la noblesse et 150 pour le tiers. Tous les princes et les grands officiers de la couronne assistèrent à l'assemblée, excepté le roi de Navarre, Condé et Damville, mais ils avaient à Blois des agents pour les avertir de ce qui

se passerait à l'assemblée. Nicolas de Bauffremont avait été encore élu député par le bailliage de Chalon, et son fils, Claude de Bauffremont, s'était vu accorder le même honneur par la chambre de noblesse du même bailliage. L'un et l'autre, chose étrange ! ne partageaient pas l'opinion exaltée de la majorité des députés. Un grand changement s'était produit dans l'esprit de Nicolas. S'il avait été l'un des promoteurs et des acteurs du lugubre drame de la Saint-Barthélemy, dans lequel il avait cru que calvinisme serait noyé pour toujours dans les flots de sang, il avait pu voir, depuis ces affreux massacres, que le martyr fait des prosélytes, et que les réformés, plus exaltés et plus dangereux, étaient devenus une force redoutable avec laquelle la couronne devait compter, si elle ne voulait pas succomber. Nicolas de Bauffremont et son fils étaient donc venus à Blois avec l'intention bien arrêtée de demander le libre exercice de la nouvelle religion. Le roi en fut vivement contrarié : il avait espéré que le baron de Sennecey serait aussi exalté que lors de Saint-Barthélemy, et que son fils ne serait pas du nombre des modérés. Il chargea le duc de Nevers de faire tous ses efforts pour s'assurer du concours des deux barons de Sennecey et pour agir sur la majorité des députés. Le duc de Nevers le rapporte lui-même dans ses Mémoires : « le mercredy 12 décembre, le roy me « dit que le baron de Sennecey, élu par la noblesse pour « porter la parole, ne vouloit pas conclure à ce qu'il n'y « eust qu'une religion, disant qu'il ne falloit point entrer en « guerre, et qu'il falloit essayer tous moyens pour le ga- « gner et le faire résoudre par *amitié* ou *autrement*, ce qu'il « trouva bon de faire. Le 14 décembre fut dressé par la « Reyne la forme des propos que le baron de Senecey « devoit dire touchant la religion, et le roy, à la messe, le « vit et y corrigea ces mots : *la plus saine et meilleure partie*

« *du royaume, c'est-à-dire ceux de la religion romaine.* Je ga-
« gnai ensuite les députés du Lyonnais. »

Nous avons déjà dit plus haut que Nicolas de Bauffremont porta ensuite la parole comme président de la noblesse. « Le discours qu'il fit devant le roy ne dura qu'un « gros quart d'heure, chascun en dit du bien ; il parla avec « la liberté d'un Gaulois et la dignité d'un grand seigneur. »

Le résultat des Etats de Blois fut le signature de la Ligue par le roi. La Ligue était la grande association nationale, le roi en prit la direction et s'en constitua le chef. Elle avait formé déjà les cadres d'une armée de 26,000 hommes et de 5,000 cavaliers. Le roi s'en croyait le chef, mais en réalité c'était le duc de Guise, et peu avant l'ouverture des Etats de Blois on avait trouvé les papiers d'un ligueur forcéné par lesquels on vit que l'intention de la Ligue était de mettre les Guise sur le trône et d'enfermer Charles IX dans un monastère, comme les derniers Mérovengiens.

III. — Claude de Bauffremont embrassa aussi la Ligue et revint à son gouvernement de Châlon pour y recevoir le duc de Mayenne. Ce dernier avait aussi quitté Blois pour se rendre à Lyon et y était devenu le chef de l'Union catholique. Après la mort de Mandelot, Charles-Emmanuel de Savoie, premier duc de Nemours, avait été nommé gouverneur du Lyonnais; c'était un jeune homme avantageux, entreprenant, très-ambitieux, qui avait accepté avee empressement la succession du maréchal de Saint-André. Mayenne, après s'être rendu compte de l'état du Lyonnais, en vue de ses projets ultérieurs, voulut voir par lui-même les dispositions de la Bourgogne à son égard. Il projeta de se rendre d'abord à Chalon. Le Conseil de ville informé de ce projet avait ordonné « que les habitants aultres que ceux qui ac-
« compagneroient le maire, marcheroient en armes souls

« leurs centeniers avec morrions et arquebuzes, le mieux « que faire se pourra, jusques au nombre de 5 ou 600 « hommes, pour la conduicte desquels marchera devant « M. le baron de Senescey, fils, élu capitaine de la ville, « et en cas d'absence, sera élu un coronel de ladite ville, « pour la conduite desdits gens de pied, entre lesquels se- « ront 25 rangs de picquiers armés de corcelets et bour- « guignottes et brassards. » Mais ces préparatifs furent faits en pure perte. Mayenne avait dû ajourner son voyage. Claude de Bauffremont utilisa cependant son séjour à Chalon pour presser les travaux des fortifications et de la citadelle, que le roi tenait à voir terminer « *pour tenir les habitants en cervelle.* » La ville ne cessait pas néanmoins de protester contre la construction de ces forts et de cette citadelle qui étaient une menace pour ses antiques franchises dont elle était si jalouse, et si ruineuse pour ses ressources.

L'année précédente, la ville, dans l'espoir de se rendre favorable Nicolas de Bauffremont qui l'avait pressée de se soumettre aux ordres de la cour et de l'amener à persuader le roi à renoncer à cette citadelle, lui avait « fait don de « quatre feuillettes de vin doux blanc et de deux de clairet. » En 1579, le conseil de ville pensa être plus heureux auprès de son fils. On lit en effet dans les registres de la Mairie :

« Ledit sieur Busillet, maire, a remonstré que dès que le « sieur de Senecey, fils, avoit esté créé capitaine de la ville, « il s'étoit de tout son pouvoir et volontairement employé « pour ses affaires. — Que, cejourd'hui encore, il avoit « esté député pour sa fortification, sans que toutefois la « ville eust usé devers lui d'aucune reconnaissance. Pour « raison de quoy, il met en délibéracion qu'il seroit expé- « dient de luy faire quelque présent honneste, jusques à la « somme de cent écus sol. »

« Sur ce, de l'advis et opinion de tous les susnommés, a

« esté dit que pour récompenser des peines qu'a prises et « prend de jour à autre le sieur de Senecey, luy sera fait « présent d'*une coupe d'argent doré*, et deux *salières* aussi « *dorées*, estant entre les mains de Philibert Bataille, les- « quelles avoient esté acheptées pour en faire présent à « Mme de Mayenne, la quelle n'a eust effet.

« Et depuis, ledit sieur Bataille a mis en main audit sieur « maire ladite *coupe d'argent doré, enlevée en bosse, avec per- « sonnage, avec son couvercle fermant et ouvrant à visse, garni « de son estui de cuir, couvert de velours rouge et de velours vert, « plus une autre coupe d'argent doré, garnie de son couvercle et « deux sallières d'argent doré.* »

Toutefois la remise de ce cadeau ne put se faire que le 4 décembre 1581. « Ledit jour, suivant la résolution cy- « dessus, en présence des sieurs Vadot, Perrussot, Malard, « éschevins et du procureur-syndic, ledit maire a fait pré- « sent audit baron de Senecey, fils, estant en ce lieu de « Chalon, de la coupe d'argent dorée et gravée; ensemble « les deux sallières d'argent dorées et gravées; et quant à « l'autre coupe aussi d'argent enlevé en bosse, de plusieurs « sortes de personnages, avec son estui, elle est demeurée « ès mains du sieur maire pour la garder jusques à ce que « l'occasion se présentera d'en faire don à qui il appartien- « dra, selon qu'il en sera délibéré. » Les Chalonnais étaient économes et prévoyants.

Claude de Bauffremont eut bientôt la douleur de perdre son père. Nicolas de Bauffremont s'éteignit à son château de Sennecey le 10 février 1582. Nous avons déjà raconté sa mort.

Le traité signé avec les calvinistes en 1577 avait rendu un peu de calme à la France et cette paix intérieure dura sept ans. Toutefois, on ne pouvait se dissimuler que l'Etat menaçait ruine, que le roi était tenu en peu d'estime, que le

désordre était extrême, que le remède serait dans la réunion des Etats généraux, mais que ces Etats inspiraient une invincible défiance. Les fonctionnaires publics craignaient d'être recherchés pour les abus régnants, les ventes d'offices se multipliaient à l'infini, l'administration était corrompue, l'ordre judiciaire et les parlements étaient gravement compromis. C'est ainsi que jugeait de l'état de la France, l'ambassadeur vénitien, Crinli, observateur fin et exercé comme les diplomates ses compatriotes.

En 1583 le roi parut vouloir des réformes ; dans ce but, sans oser recourir aux Etats généraux, il réunit une assemblée de notables à Saint-Germain. Elle exprima des vœux auxquels Henri III s'empressa de satisfaire, mais ces réformes partielles ne contentèrent pas l'opinion publique. Le duc d'Anjou voulut alors se faire chef de parti, mais la reine parvint à le réconcilier avec son frère ; et il mourut bientôt par suite de ses excès. Henri III n'ayant pas d'enfants et sa santé déclinant aussi, on dut songer à la question de succession au trône. L'héritier du sang était Henri de Navarre, mais il était hérétique, les catholiques le repoussaient et songeaient au vieux cardinal de Bourbon. Les Guise aspiraient à la couronne, mais ils savaient qu'ils ne pouvaient y être appelés que par les Etats généraux, et gardaient encore une prudente réserve. Henri III, tout en leur faisant des avances. engageait Henri de Navare à se convertir, mais ce prince, réservé et défiant, ne se livrait à personne et surtout au roi. Pendant ce temps, l'Espagne renouvelait ses intrigues en France, elle cherchait à lui déclarer la guerre et à se faire, en France, un auxiliaire des Guise contre Henri III. Ces princes, d'abord très-circonspects et craignant d'être traités de rebelles par le roi, cédèrent enfin aux instances des agents de l'Espagne et signèrent avec eux un traité dans leur château de Joinville. A partir de ce jour, il y eut en

France deux gouvernements, celui du roi et celui de la Ligue. Le roi traita avec les Pays-Bas, l'Angleterre agréa ce traité, mais quand il s'agit de déclarer la guerre à l'Espagne il recula et ne sut que mécontenter les Hollandais, les Espagnols, les huguenots et les catholiques.

La Ligue, à partir de ce jour, s'étendit avec une extrême rapidité et il se fit une énorme réaction contre le calvinisme même en Allemagne et dans les Pays-Bas; les libelles injurieux redoublèrent contre Henri III et sa cour; on les accusait d'impuissance et de trahison, et il se forma alors à Paris le fameux comité dit des Seize, qui s'empara du mouvement et le dirigea.

Les Guise, appelés par le roi, déclarèrent que le moment était venu pour lui de désigner un successeur dans un sens qui donnât des garanties aux catholiques. Le roi, ne sachant pas prendre un parti, Guise (1) se démasqua et se saisit de Châlons-sur-Marne; Mayenne (2) occupa Dijon. De son

(1) Henri de Lorraine, duc de Guise, dit le Balafré, fils aîné de François de Guise, né en 1550, fut témoin du meurtre de son père, assassiné devant Orléans, d'un coup de pistolet par Poltrot de Méré, gentilhomme protestant. Il voua dès ce moment une haine implacable aux huguenots. Après s'être couvert de gloire à Poitiers, contre Coligny, en 1569, il se déshonora en prenant part aux massacres de la Saint-Barthélemy. En 1575, il défit près de Dormans (Marne) un corps d'Allemands alliés des réformés, et reçut une blessure qui lui valut le surnom de Balafré. Il fut assassiné à Blois, le 23 décembre 1588, par ordre du roi et à la porte de son cabinet.

(2) Mayenne (Charles de Lorraine, duc de), deuxième fils du duc de Guise (François), né en 1554, se distingua d'abord dans les guerres de religion, à Poitiers, au siége de La Rochelle, à Moncontour.

A la nouvelle du meurtre de ses deux frères, le duc de Guise et le cardinal de Lorraine, il se déclara chef de la Ligue, prit le titre de lieutenant-général de la couronne de France, et fit la guerre à Henri III et à Henri IV, mais il fut battu par ce dernier à Arques et à Ivry. A la mort de Henri III, il proclama un fantôme de roi, en la personne du

côté, le cardinal de Bourbon publia le manifeste de la Ligue à Péronne et le signa seul. Le roi répondit au manifeste par une déclaration vague qui, loin de désarmer les passions, les enflamma. Le roi céda enfin et signa, le 5 juillet 1585, à Nemours, avec les Guise, un traité qui assurait aux catholiques les mêmes avantages que les réformés avaient obtenu par les traités précédents. Par ce traité, dit l'Estoile, « le « roi était à pied, et la Ligue à cheval. » Le roi de Navarre, froissé par le traité de Nemours, s'en plaignit au roi au nom des calvinistes, et en présence de leur attitude menaçante, qui allait aboutir à une guerre ouverte, il répondit au prévôt des marchands de Paris, « j'ai bien peur qu'en pensant « détruire le prêche, nous mettions la messe en grand dan« ger. »

La guerre commença dans le Poitou. Condé y fut attaqué par Mercœur et bientôt menacé par Mayenne (septembre 1585), mais les réformés succombèrent et Condé fugitif dût fuir en Angleterre. Les affaires du roi se rétablirent un peu, l'année suivante il vint lui-même à Lyon d'où il voulait observer Lesdiguières, qui obtenait de continuels succès dans le Dauphiné ; quelques mois après il remporta sur les calvinistes la victoire d'Auneau, traita avec les Allemands qui étaient venus au secours de leurs corréligionnaires et fit son entrée triomphale à Paris le 23 décembre. Mais on marchait à une catastrophe. Guise arriva à la cour au mépris de ses ordres. Le peuple de Paris fléchit le genou

vieux cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X. Ce prince étant mort en 1590, il convoqua les Etats Généraux à Paris, dans l'espoir de se faire élire roi, mais il ne put y réussir. Il finit par négocier avec Henri IV, fit sa paix avec lui en 1596, et fut nommé gouverneur de l'Isle de France. Il mourut en 1611. Son fils, Henri, duc de Mayenne, périt en 1621, au siége de Montauban, sans héritiers. (*Biographie universelle.*)

sur son passage et baisa le bord de son manteau. Le roi terrifié fit entrer des troupes dans la ville, laquelle, sur l'ordre des Seize, se couvrit de barricades; le roi n'eut que le temps de se sauver et Guise resta le maître de la capitale. L'émotion fut grande dans toute la France. Le parti catholique se divisa; « la journée des barricades, prétend d'Au- « bigné, mi-partit le royaume, la cour, toute province, « toute ville, toute famille et bien souvent la cervelle d'un « chacun. »

IV. — Pendant ces événements, Claude de Bauffremont s'était tenu à l'écart, ou du moins rien ne nous indique qu'il y ait pris une grande part. C'est à Auxonne que nous allons le retrouver. Cette ville munie de bonnes fortifications était alors frontière et formait un point stratégique important. Elle était demeurée dans l'obéissance du roi, malgré le mauvais exemple donné par la majorité des provinces. Le vicomte de Tavannes, maître de son château fort, bâti par Louis XI après la réunion de la Bourgogne à la couronne, maintenait cette ville avec le secours d'une garnison fidèle, mais le 11 août 1585 les Echevins prévinrent le gouverneur des intelligences de Mayenne, gouverneur de la province, avec la maison de Guise. Le vicomte les remercia de cet avis et jura de rester fidèle à la cour. Sa mère, la douairière, veuve du maréchal, arriva à ce moment à Auxonne; elle engagea aussi son fils à rester « dans la bonne voye et « ces bonnes dispositions. » Mais, tout en protestant de sa fidélité au roi, Tavannes fit fortifier, en secret, le château d'Auxonne, y amena l'artillerie de la ville et introduisit de nuit, dans la place, un certain nombre d'hommes. Ces précautions prises, il alla rejoindre les princes qui venaient de déclarer la guerre au roi, sous le commandement de Mayenne. Après la conclusion de la paix, il revint à

Auxonne, envoya son lieutenant à la cour de Savoie et fit courir le bruit que la ville était destinée pour être réunie au comté de Bourgogne, qui appartenait alors au roi d'Espagne.

Le marquis de Pluvau vint à passer à ce moment à Auxonne ; il conseilla aux habitants de s'assurer de la personne du vicomte de Tavannes, en les assurant que ce serait rendre un service au roi et qu'il leur viendrait en aide. Les habitants goûtèrent les avis du marquis et il fut convenu que Tavannes, attiré à l'église, y serait arrêté par dix bourgeois armés de poignards et de pistolets. Cette arrestation eut lieu le jour de la Toussaint 1585. Jean Mol, maire de la ville, aidé de quelques bourgeois (trois, selon Courtépée) arrêtèrent le vicomte à l'église, dans la chapelle Sainte-Anne. Le château se rendit sans résistance au marquis de Pluveau. Tavannes fut d'abord détenu à Auxonne, et il avoua que trois jours après celui où il fut arrêté, il devait mettre une garnison espagnole dans la ville. Après une détention de quatre mois, on le transféra à Pagny, sous la garde de Chabot, qui en était seigneur. Ayant recouvré sa liberté, il fut pris une seconde fois à Tanlay et délivré au val Suzon par son frère Guillaume. Dès qu'il fut libre, il fit deux tentatives sur Auxonne, y échoua et fut enfin remplacé dans son gouvernement par le baron de Sennecey, mais les habitants protestèrent contre cette nomination. Henri III, malgré leurs doléances, passa outre, en donnant des lettres de jussion le 5 juillet et le 7 août 1586, pour les contraindre par la force des armes. Des dispositions furent prises en conséquence. Le comte de Charny se présenta à l'une des portes, mais on la lui ferma. Cependant le président Jeannin put pénétrer dans Auxonne, qui se rendit le 15 août. Guise y arriva le même jour, la population l'assura de son dévouement au roi. Le duc, après avoir installé Claude de Bauffre-

mont dans le château, quitta la ville, « sans y boire ni manger. » Les habitants furent très-satisfaits de leur nouveau gouverneur et du règlement qu'il leur donna et le roi leur témoigna aussi sa satisfaction par une lettre (1).

Le baron de Sennecey, à partir de ce jour, fit sa principale résidence d'Auxonne. Quoique investi plus tard des fonctions de lieutenant de Mayenne au gouvernement de Bourgogne ou du commandement de corps d'armée, il séjournera presque toujours dans cette place forte. Ce ne sera pas par caprice ou dans un intérêt stratégique, mais pour mieux conserver son indépendance et se soustraire au pouvoir parfois tyrannique et envahisseur du conseil de l'Union de Dijon, qui rêvait de concentrer dans ses mains tous les pouvoirs.

Georges de Bauffremont, depuis la mort de son père, s'était retiré dans son château de Crusilles, dans le Mâconnais, et avait repoussé toutes les propositions d'entrer dans la Ligue; fidèle au roi, il ne voyait dans les princes de Lorraine que des ambitieux qui ne tendaient à rien moins qu'au démembrement du royaume. Toutefois, Georges de Bauffremont n'était pas resté étranger aux événements. Il avait acheté du roi la charge de gouverneur de Mâcon (2) et la

(1) « Chers et bien amés, nous avons veu par votre lettre la volonté « en laquelle vous estes de vous conformer en notre intention. C'est ce « que Dieu et votre debvoir vous commandent. En ce faisant, vous « pourrez vous asseurer que je vous seray toujours bon Roy.

« Donné à Bourbon, ce XIX jour d'aoust 1586. Signé Henry. »

(2) Georges de Bauffremont avait acheté cette charge du sieur de Saint-Gondras, mais les habitants s'opposèrent formellement à la prise de possession et ne cédèrent que sur un ordre du roi. Le comte voulut alors se faire livrer les clefs de la ville, mais les habitants protestèrent encore contre cette remise. (Arch. m. de Mâcon).

Antoine de Semur, seigneur de Tremont, était gouverneur de Mâcon en 1569. — Girard de Fougères en 1573. — La même année, Gilbert

remplissait avec un soin jaloux. Cette ville, comme Lyon et Chalon, avait dû construire une citadelle, mais la population s'était toujours montrée hostile contre cette construction à laquelle le gouvernement attachait un grand prix afin d'être mieux assuré de la fidélité de la ville. Georges de Bauffremont était demeuré toujours sourd à ces incessantes récriminations; mais en 1585, on passa des murmures aux menaces, et le gouverneur rompit toute relation avec les Mâconnais. Le récit de cette brouille est relaté en entier sur les registres de l'hôtel-de-ville de Mâcon, en ces termes: « La ville ayant été engagée à se distraire hors de l'obéissance du roy, elle avait appelé à son ayde le comte de Charny, lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, avec la noblesse du pays, et le sieur Mandelot (1), gouver-

de Serpens, seigneur de Saint-Gondras, fut nommé gouverneur par ordre de Charles IX, qui exigea qu'on lui remit les clefs du pont. (Idem.)

(1) En 1585, le comte de Crusilles donna lieu à de grandes plaintes et exigea les clefs de la ville. Mayenne arriva et dut céder aux vœux des habitants. En ce moment, l'armée protestante menaçait Mâcon : les seigneurs voisins vinrent au secours de la ville ; l'abbé de Cluny fournit 100 arquebusiers, et Lyon envoya 300 arquebusiers avec 40 *salades*. Bientôt, on acquit la preuve que le comte avait des intelligences avec l'ennemi; les habitants irrités préparèrent un soulèvement, mais le comte de Chabot-Charny accourut, Crusilles fut contraint de quitter Mâcon et la citadelle fut démolie. Son emplacement et ses matériaux furent donnés par le roi au comte de Charny. (Archives municipales de Mâcon.)

Les Etats du Mâconnais, en reconnaissance du secours que leur avait donné le comte de Charny, lui firent don de cinquante livres de confitures. (Archives départementales de Mâcon, série C, n° 469, p. 96.)

Les Etats du Mâconnais, quoique très-irrités aussi contre le comte de Crusilles, lui accordèrent cependant 4,000 livres pour l'indemniser de la perte de son gouvernement. (Archives départementales de Mâcon, série C, n° 469.)

La citadelle de Mâcon avait été un vrai fléau pour le pays. « Les sol-« dats, dit la requête des doléances des Etats, vont çà et là, prenant les

neur du Lyonnais, leur avoit prêté telle assistance qu'ils avoient été préservés de tout danger. Pour mieux se garder, les défenseurs avoient bâti la citadelle, mais le roy pensant que cette citadelle ne fût un danger pour le pays, si l'on s'en emparoit, avoit ordonné sa démolition. Les habitants, que la citadelle effrayoit aussi, s'étoient hâtés de la démolir; mais le roy, s'étant ravisé, avoit donné contre-ordre. On passa outre néanmoins, mais le comte de Crusilles accusa les habitants de désobéissance. Les habitants, tenant à se disculper, crurent devoir alors envoyer près du roy, à Paris, des députez pour disculper la ville des calomnies dont le comte de Crusilles l'avoit accablée et pour se justifier de la démolition de leur citadelle, bâtie en 1572 et démolie en 1585, peu de jours après que le comte de Crusilles en fut sorti. » Ces députés, à leur retour de Paris, rendirent compte à l'assemblée de ville du résultat de leur message. Ils rapportèrent entr'autres « que Sa Majesté avoit advisé et approuvé tout ce qui s'étoit passé en ladite ville de Mâcon, que cela avoit esté faict pour son service et que la démolition lui avoit esté très-agréable. Le roy leur avoit même accordé, sur leur demande, des lettres de protection et de sauvegarde par lesquelles Sa Majesté défendoit au comte de Crusilles de mener et conduyre par le pays aucunes troupes de gens de pied et de cheval, à peine d'en répondre en son propre et privé nom. » Ces lettres portent la date du 30 octobre 1585.

Dans la même séance, la Chambre de ville de Mâcon délibéra sur le moyen de rembourser au comte le prix

« poules, tuent icelles à coups d'arquebuse, prennent les lards et em-
« portent tout ce qui est la nourriture des pauvres paysans, les contrai-
« gnent à faire infinis charrois, et qu'ils sont obligez de s'en aller en
« Bresse. » (Idem.)

d'achat du gouvernement de la ville et citadelle de Mâcon.

Georges de Bauffremont ne pardonna pas au Mâconnais ; il regrettait vivement la perte de ce beau commandement qui lui donnait une grande importance dans le pays, et se promit d'en tirer vengeance. Mais les Mâconnais lui gardaient aussi rancune des sévérités qu'il avait exercées à leur égard. Pour le perdre, ils firent croire au Consulat de Lyon qu'ils associèrent à leur haine, que le comte fomentait des troubles dans leur ville, ce qui était probablement vrai. Les échevins de Lyon ordonnèrent son arrestation, et il fut enfermé au château de Pierre-Scize, où son frère, Claude de Bauffremont, allait peu d'années après expier, comme lui, la ruse et la dissimulation dont il avait usé envers le marquis de Saint-Sorlin.

La nouvelle de l'arrestation du comte parvint à son frère, Claude de Bauffremont, à Auxonne, où il séjournait encore (1). Il s'empressa d'intervenir en faveur de son frère auprès des gens de Mâcon, et écrivit une lettre à M. de Marbé (2), capitaine de la ville, à qui le Consulat de Lyon

(1) Voici la lettre que le baron adressa au gouverneur de Mâcon : « A Monsieur de Marbey, capitaine de Mâcon. Monsieur de Marbey, « j'ai sçeu que mon frère de Bauffremont a esté arresté à Lyon, à la « requête de quelques habitants de Mascon. Je ne puis penser le sub- « ject et encore moins l'occasion n'y ayant aucun particulier à la ville... Enfin Claude de Bauffremont prie le capitaine de Marbey « d'inter- « venir auprès des habitants pour que tout se passe doucement, et « proteste de son dévouement aux habitants de Mâcon. D'Aussonne, « le 11 mars 1589. Signé Senecey. » (Archives de l'Hôtel-de-Ville de Mâcon.)

(2) M. de Marbé est qualifié « bourgeois de Mâcon » dans les actes du Consulat de Lyon. Son vrai nom de famille est Bernard, auquel on a ajouté celui de Marbé qui est celui d'un fief près Mâcon, lequel passa aux de Meaux en 1600. Cette maison est originaire de Mâcon et remonte à Nicolas Bernard, mort en 1430. Saint-Julien de Balleure a dit d'elle dans ses *Antiquitez de Mascon* : « Je ne puis passer sous silence l'aorne-

avait annoncé la séquestration du comte « dans l'intérêt, « disaient-ils, de leur conservation. » Les échevins de Mâcon, quoique très-irrités contre le comte, cédèrent cependant à la sollicitation du baron de Sennecey, alors déjà très-puissant, et en référèrent au Consulat de Lyon. Le baron avait agi en même temps auprès de Charles de Neuville-Villeroy, nommé par Mayenne lieutenant au gouvernement de Lyon. Neuville-Villeroy (1), plus connu sous le nom de marquis de Halincourt, écrivit de son côté, le 15 mars 1589, au Consulat de Lyon : « Messieurs, M. de *Senessé* envoye « ce gentilhomme qui estoit maréchal des logis de la com- « pagnie de feu M. de Guise, pour voir M. le comte de « Crusilles, son frère, ce que je vous prie humblement lui « permettre. — Quant à ce qu'il desire son eslargissement, « je lui ai dit que je ne pensois pas que vous le fissiez, sans « que vous seussiez les volontés de nos seigneurs du Maine

« ment et singulier lustre que les seigneurs de Marbé (hommes nourris « à la vertu) donnent à leur Mascon. » *Indicateur héraldique du Mâconnais*. M. Arcelin, p. 37.)

En 1577 Bernard de Marbé était déjà capitaine de Mâcon. Il offrit alors sa démission, mais la ville la refusa et les échevins lui rapportèrent les clefs de la ville. Les gens de Mâcon faisaient mal leur service de guerre ; le capitaine Marbé avait dû se plaindre de leur négligence à faire guet et garde. La garnison se composait alors de 130 arquebusiers. (Archives municipales de Mâcon.)

Nous aurons encore à parler plus loin de M. de Marbé et de son généreux dévouement pour sa ville.

(1) Charles de Neuville-Villeroy, plus connu sous le nom de marquis de Halincourt, était gendre du célèbre M. de Maudelot, gouverneur de Lyon depuis 1571. En donnant sa fille, Marguerite, au jeune marquis, il avait obtenu pour ce dernier la survivance de son gouvernement. Mayenne croyant être agréable à la ville l'avait nommé son lieutenant au gouvernement du Lyonnais, mais ce gentilhomme devint tellement suspect au peuple que le Consulat se vit obligé de demander son éloignement de Lyon. (Actes consulaires de Lyon.)

« (Mayenne) et de Nemours que j'espere voir à Chalon.
« De Tournus, ce 15 mars 1589. »

Rien ne nous indique si le Consulat de Lyon prit sur lui la mise en liberté du comte ou s'il en référa à Mayenne. Toutefois, nous voyons dans les actes consulaires de cette ville que le 20 mars les consuls écrivirent à Mme de Crusilles « pour l'asseurer que passant par eau à Lyon, avec ses « gens, il ne luy sera donné aucun empeschement. » Mme de Crusilles fuyait, sans doute, le Mâconnais, où il n'y avait plus de sûreté pour elle dans son château environné d'ennemis et exposé à leurs courses. Nous verrons même plus loin que ce château subit plusieurs siéges meurtriers.

Le baron de Sennecey quoique investi d'un grand commandement se vit obligé de le quitter momentanément. Le roi venait d'être contraint de fuir Paris à la suite de l'affront qu'il avait reçu du duc de Guise à la journée des Barricades, et croyait, en convoquant les Etats généraux à Blois, recouvrir l'autorité qu'il avait perdue par sa faiblesse, par la lâcheté de ses derniers ministres et par la dernière révolte des Parisiens. La Cour qui, du reste, ne reculait devant aucun moyen violent, espérait trouver à Blois l'occasion de se défaire du duc de Guise. Celui-ci, de son côté, comptait tellement y abaisser la royauté qu'il lui arracherait le commandement général de l'armée, la libre direction de la guerre contre les protestants et peut-être même la couronne. Villeroi cependant ne voyait « pas dans la convocation des « Etats généraux le temps d'apporter un si foible remede à « un mal aussi grand. »

V. — Dès que les lettres du roi ordonnant la convocation des Etats généraux furent arrivées à Chalon, l'assemblée générale de la ville et des villes du ressort du bailliage qui avaient droit de donner leurs voix pour l'élection des

députés, fut convoquée pour le 10 août 1588, à l'hôtel-de-ville. Le clergé et la noblesse se réunirent dans un autre local. Pontus de Thiard, évêque de Chalon, fut élu par ceux de son ordre, et le baron de Sennecey par les gentilshommes du pays. « Toutes choses se passèrent fort doucement dans leurs chambres et il n'y eust aucun bruit touchant leur élection ; mais il y en eust beaucoup au sujet des sieurs de Thesut, conseiller au bailliage, et Clerguet, bailly de l'évesché, qui furent nommés par le Tiers Etat. Le sieur Bernardon, lieutenant général criminel au bailliage de Chalon, attaqua leur élection sous le prétexte que ces élus appartenant, l'un, à la noblesse, et l'autre, au clergé par ses fonctions, ne représentoient véritablement pas le Tiers Ordre. La contestation fut portée devant le sieur de Montholon, lieutenant général au bailliage, mais les élus déclinèrent sa compétence, par le motif que cette contestation était une affaire d'Etats et conclurent à son renvoi devant le duc de Mayenne, gouverneur de la province. Ce prince les renvoya devant la Chambre du Tiers Etat de l'assemblée des Etats de la province, pour juger le differend. En arrivant à Dijon ils allèrent au logis de l'évêque et du baron de Sennecey, qui leur promirent de parler au duc de Mayenne en leur faveur. Mais la Chambre du Tiers Etat n'ayant pas voulu se mêler de l'affaire, la députation des sieurs de Thésut et Clerguet subsista, et ils assistèrent aux Etats de Blois. »

Leur ouverture se fit le 16 octobre 1588, dans la grande salle du château qui avait été préparée, onze ans auparavant, pour ces sortes d'assemblées. Le roi alla s'asseoir sur son trône, ayant à sa droite la reine mère, la reine régnante à sa gauche, et au-dessous d'elles les cardinaux de Bourbon et de Vendôme, François de Bourbon, prince de Conti, Charles de Bourbon, comte de Soissons, son frère, Fran-

çois de Bourbon, duc de Montpensier, les cardinaux de Guise, de Lenoncourt et de Gondy, Charles de Savoie, duc de Nemours, Louis de Gonzague, Albert de Gondy, duc de Retz, et plusieurs seigneurs et conseillers d'Etat. Le duc de Guise faisait, ce jour-là, sa charge de grand-maître de la maison du roi, et, en cette qualité, il était assis au pied du trône, sur un placet, tenant à la main un long bâton semé de fleurs de lys d'or qui était la marque de sa dignité, et ayant un air et une contenance qui attiraient sur lui tous les regards de ceux de son parti qui étaient en grand nombre dans cette assemblée et que le roi ne voyait pas avec plaisir.

Quoique le dernier édit eut accordé une amnistie générale pour tout le passé, le roi fut cependant bien aise de faire connaître aux Etats que s'il avait pardonné aux coupables, ce n'était qu'à condition que cette Assemblée se servirait de toute son autorité pour remettre dans son premier lustre la majesté royale obscurcie par tant d'outrages et rétablir sa puissance sur les ruines du pouvoir usurpé par le duc de Guise. Aussi, en parlant aux Etats il se servit d'expressions choisies, pour leur faire entendre que s'il ne conservait plus aucun ressentiment du passé, il n'en était pas moins disposé à mettre tout en usage pour recouvrer l'autorité qu'il avait perdue dans les troubles dont le royaume était agité (1).

Le garde des sceaux Montholon et le cardinal de Bourges prirent ensuite la parole. Enfin, Claude de Bauffremont (2),

(1) De Thou.

(2) La nomination du baron de Sennecey ne se fit cependant pas sans quelque opposition de la partie d'une fraction des membres de la Chambre de Noblesse. Voici comment ce fait est rapporté par un auteur contemporain :

« En la Chambre des Nobles il y eust de la contention pour savoir

qui avait été nommé président des Etats, fit le discours suivant (1):

« Sire, la noblesse de vostre royaume m'a chargé de remercier Vostre Majesté très-humblement de l'heur et honneur qu'elle reçoit d'estre, par vos commandements, convoquée et assemblée sous le nom d'Estats généraux, en vostre présence, pour entendre vos sainctes et salutaires intentions desquelles nous vous asseurons les effects estre aussi prompts et aultant certains qu'il est naturel à Vostre Majesté d'estre roy véritable, reconnoissant à Elle seule appartenir de les rendre tels.

« Nous espérons aussi de vos promesses sacrées le restablissement de l'honneur de Dieu, religion catholique, apostolique et romaine, et des aultres choses utiles à Vostre Estat et nécessaires, où de nostre part, Sire, nous protestons tous d'y apporter la fidelité, zèle et affection et

« qui porteroit la parole de ce qui seroit conclud et arresté entre eux.
« Et se faisoient les brigues pour mendier les voix et faire qu'un gentil-
« homme de Normandie qui affectoit cet honneur en eust la charge
« pour le contentement du duc de Guise qui desiroit cestuy là sur tous
« les autres. Mais, comme les hommes sont de diverses opinions et de
« difficile convention, encore qu'ils soyent pratiquez de longue main,
« ce gentilhomme fut frustré de son intention et la charge donnée au
« baron de Senescey, en quoi le duc de Guise ne perdit rien, car le
« baron est de ses serviteurs. »

(1) *Journal du duc de Nevers.*

D'Aubigné prête au baron de Sennecey un autre langage. Le discours qu'il met dans la bouche de Claude de Bauffremont nous semble apocryphe. Nous n'y retrouvons pas le style habituel du baron et tout nous porte à croire que c'est une œuvre de fantaisie de l'écrivain. On en jugera en le lisant. Voir aux pièces justificatives.

Le prince de Bauffremont possède dans sa bibliothèque, à Brienne, une brochure intitulée : *Remerciment fait au nom de la noblesse de France aux Etats de Blois*, par Claude de Bauffremont. Édition originale, avec les armes et le collier de Saint-Michel gravé sur le titre. (Notes du prince de Bauffremont.)

générosité qui toujours a esté naturelle aux gentilshommes françois, en l'endroict de leurs roys et princes souverains.

« En cetre même dévotion, Sire, nous offrons à Vostre Majesté le très-humble et très-fidèle service de nos armes, vies et personnes, pour icelle faire obéir, honorer, redoubter, respecter et recognoistre par tous, — aussi que les droits divins et humains l'ordonnent, et pour remettre et restablir vostre royaume purgé d'hérésies, source de division, en sa premiere dignité et splendeur.

« A quoy nous exposerons franchement, librement et généreusement soubs vostre autorité, jusques à la dernière goutte de notre sang. »

Ce discours (1) « fut fait de si bonne grâce et avec une hardiesse si modeste que le roi en fut ravi et emporta l'applaudissement d'une si illustre et si célèbre compagnie. » Dom Plancher en fait aussi l'éloge : « Le baron de Sennecey, dit cet auteur, parla avec tous les égards et le respect qui étaient dûs à Sa Majesté. Ses remontrances n'annoncèrent que le desir de voir reformer des abus qui s'étaient introduits dans le ministère, mais on ne voit rien dans son discours qui sente l'esprit de cabale (2). »

Le langage du roi avait vivement choqué le duc de Guise et ses principaux partisans. Ils en portèrent plainte à la reine-mère, mais cette princesse, selon son habitude, se contenta de les amuser (3). L'archevêque de Lyon (4)

(1) Perry, *Histoire de Chalon*.

(2) Les opinions de Bauffremont s'étaient modifiées singulièrement depuis les premiers Etats de Blois ; à ces Etats, il avait demandé avec son père le libre exercice de la religion réformée dans tout le royaume ; aux seconds Etats « il désiroit voir le royaume purgé d'hérésies, source « de division. »

(3) De Thou.

(4) Pierre d'Epinac, archevêque de Lyon, se mêla beaucoup aux évé-

alla droit au roi pour lui faire ses doléances, et, comme il n'en obtenait rien, il en vint aux menaces. Le roi, piqué au vif de l'arrogance du prélat, dissimula cependant, mais, dès ce moment, la perte des Guise fut résolue. Toutefois, avant de l'ordonner, Henri III crut devoir prendre l'avis de plusieurs seigneurs, entre autres d'Antoine de Brichanteau (1), dont le baron de Sennecey avait épousé la nièce. Le conseil ayant reconnu la nécessité de se défaire des princes lorrains, on en trouva bientôt l'occasion, et le duc de Guise fut poignardé dans le château de Blois, au moment où il se rendait, sans gardes, malgré les avis qu'il avait reçus, à la chambre du roi. Son frère, le cardinal, fut assassiné le lendemain dans la maison où il avait été enfermé avec l'archevêque de Lyon.

Il restait un troisième Guise, frère de ceux qui venaient de périr de la main des assassins, et dont le roi tenait aussi à se défaire; c'était Charles de Lorraine, duc du Maine ou de Mayenne, né en 1554, aussi ambitieux que ses frères, et qui séjournait à Lyon, en vue de ses projets d'usurpation de la couronne. Un courrier, expédié par l'ambassade d'Espagne, lui apporta la nouvelle du coup d'Etat de Blois;

nements de son temps; après avoir montré quelques tendances à embrasser le protestantisme, il ambitionna le chapeau de cardinal. Henri III après le meurtre des Guise, le fit enfermer dans le château d'Amboise, et exigea de lui une rançon de 30,000 écus. Le Consulat de Lyon considérant de quelle importance était sa liberté pour la cause de l'union des catholiques, promit de contribuer à cette rançon jusqu'à la somme de 6,000 écus. Le 5 mai 1589, le Consulat accepta la seigneurie d'Arbouse pour caution de l'archevêque. (Actes consulaires de Lyon.)

(1) Antoine de Brichanteau, seigneur de Nangis, amiral de France, colonel des gardes françaises, avait accompagné Henri III en Pologne et contribué à la fuite de ce prince de Pologne, en faisant sauter un pont qui séparait cette province de la Moravie. Le roi le qualifiait son cher et bien-aimé cousin. (P. Anselme.)

c'était le 25 décembre 1588. Effrayé par la mort sanglante de ses deux frères, Charles de Lorraine prévit le sort que le roi lui réservait aussi. Que fera-t-il ? Pouvait-il compter sur le dévouement des Lyonnais ? Seraient-ils assez forts pour le protéger ? Sa perplexité était extrême. Il passa la nuit à délibérer sur le parti qu'il avait à prendre. Le lendemain matin, de très-bonne heure, il se rendit à l'église Saint-Nizier, fit appeler quelques bourgeois notables, entre autres Guillaume de Gadagne, seigneur de Bothéon (1), lieutenant du gouverneur, leur communiqua la fatale nouvelle et demanda s'il pouvait demeurer à Lyon. Peu rassuré par la réponse qu'il reçut, ce prince se hâta de se rendre dans son gouvernement de Bourgogne.

Il n'y avait pas un moment à perdre. Alphonse d'Ornano arrivait avec une mission sanglante sans doute de la part du roi. Il ne manqua Mayenne que de quelques heures. Henri III tenait extrêmement à conserver Lyon sous son autorité : il écrivit lettres sur lettres au consulat pour l'exhorter à demeurer fidèle.

Mayenne s'arrêta d'abord à Chalon, c'était l'une des villes les plus zélées pour la Ligue et où il avait le plus de

(1) Le château de Bothéon est un des plus beaux du Forez. La vue en est admirable. Il est situé dans la plaine, sur les bords de la Loire, et fut bâti par Mathieu, bâtard de Jean II de Bourbon. Les Gadagne l'achetèrent ensuite.

La maison de Gadagne est originaire de Florence. Au commencement du XVIe siècle deux frères de cette maison vinrent se fixer à Lyon pour y faire le commerce. Leur richesse passa en proverbe. Guillaume de Gadagne épousa une fille de la maison de Sugny, en Forez, fut sénéchal de Lyon, lieutenant du roi en la province, et chevalier du Saint-Esprit, en 1597. L'une de ses filles épousa Antoine d'Hostun de La Baume, originaire du Dauphiné. La maison d'Hostun était alliée à celle de Claude de Bauffremont par le mariage de sa sœur Elisabeth avec Charles d'Hostun de la Baume.

crédit. Pour en être le maître absolu, il se retira dans la citadelle qui lui fut livrée par les magistrats qui ignoraient encore les intentions du roi à son égard. La nuit qui suivit son installation à la citadelle (1), il y fit entrer un corps de cinq cents hommes. Devenu ainsi maître de la place et de la ville, il nomma un sieur de L'Artusie (2) commandant supérieur et choisit pour échevins les hommes les plus dévoués à sa cause. Chalon devint alors, en quelque sorte, le point central de la Ligue, en Bourgogne. C'est là qu'il prépara la campagne si hardie qu'il allait entreprendre contre son roi, mais en se ménageant Chalon comme un asile en cas de revers.

Pendant que Mayenne dressait ses plans à Chalon, il se fit précéder à Dijon par le baron de Lux, le confident de ses projets, pour s'assurer le concours de cette ville et du Parlement. Le 5 janvier 1589, le baron fit assembler cette grande compagnie et lui annonça que « si le duc de Mayenne « était troublé comme gouverneur à son entrée en la ville, « le roy en auroit un grand mécontentement, voulant qu'il « fut maintenu en son commandement de Bourgogne, tout « ainsi que si la mort du duc de Guise n'était point arrivée. » Mais c'était un mensonge et ce fut ainsi et à l'aide de ce

(1) Mayenne confia d'abord le commandement de la citadelle de Chalon à Guy de Saint-Julien de Balleure, frère de l'historien de ce nom, puis à de L'Artusie, qui avait toute sa confiance. Il s'empara ensuite de Beaune, de Dijon, de Troyes, et se rendit enfin à Paris où il arriva le 12 février; il y rencontra son frère utérin Charles-Emmanuel, duc de Nemours. (*Histoire de Tournus*, Juénin, p. 276.)

(2) Antoine Guillermy, seigneur de l'Artusie. « On ne peut exprimer, dit Courtépée, les maux que cet avare et rusé Béarnais fit souffrir aux Chalonnais. L'Artusie qui detestoit aussi l'évêque Pontus de Thiard, pilla son château de Champforgeuil et ravagea ses terres. Le baron de Lux, Edme de Malain, dont nous parlerons plus loin, avait livré la citadelle de Chalon à Mayenne.

moyen déloyal que Mayenne, arrivé à la suite de son envoyé, fit son entrée à Dijon au milieu d'une pompe qui ressemblait à un triomphe et qu'on n'avait jamais vu déployer à l'entrée des gouverneurs de la province. Mayenne, fort de la sympathie de la population qui était toute catholique, voulut faire sentir sans retard sa puissance au Parlement qui hésitait à se déclarer pour lui, et il fit arrêter deux de ses membres qui avaient été assez hardis pour se plaindre de la ruse dont Mayenne avait usé à l'égard de la ville et de la Compagnie. La ville, toute sympathique à ces violences, arrêta, de son côté, d'autres membres de la Cour soupçonnés de désaffection. Par ces mesures arbitraires l'action du Parlement était anéantie. Mayenne, certain de la consolidation de son pouvoir à Dijon, quitta ensuite cette ville pour aller combattre l'armée du roi réunie à Troyes et laissa le sieur de Fervaque comme gouverneur.

VI. — Mais revenons à Lyon et à Alphonse d'Ornano, le messager du roi, et dont nous aurons à parler souvent plus loin en ce qui concerne ses rapports avec Claude de Bauffremont. Alphonse d'Ornano était Corse d'origine, et fils du trop fameux Sampietro. Il prit le nom de d'Ornano

(1) Sanpietro ou Sampietro, célèbre capitaine corse commandant les troupes italiennes au service de la France, sous François Ier et Henri II, naquit vers 1501, de parents obscurs, à Bastelica, bourg des environs d'Ajaccio. Il fut élevé par charité, dans la maison d'Hippolyte de Médicis, neveu du pape Clément VII, et fit ses premières armes sous Jean de Médicis, fameux chef des bandes noires, et entra de bonne heure au service de France où il se distingua de la manière la plus brillante dans les nombreuses campagnes de l'époque. En 1544, le roi le nomma colonel-général de l'infanterie corse au service de France; mais à la mort de François Ier, il retourna en Corse et y forma une ligue avec les principales familles du pays pour délivrer sa patrie du joug des Génois. Il épousa alors Vanina Ornano, héritière de la plus illustre et de la plus

qui était celui de sa mère, laquelle appartenait à l'une des familles descendues des souverains de la Corse. Elevé à la cour de Henri II, comme enfant d'honneur des princes de France, il était naturel qu'il se prévalût de l'éclat ancien de sa race maternelle plutôt que de la célébrité odieuse de son père, guerrier intrépide, mais sans naissance et implacable dans sa cruauté. Lorsque Sampietro périt dans une embuscade que lui dressèrent les Génois, Alphonse d'Ornano, âgé de 18 ans, et nouvellement arrivé de France avec quelques hommes et de faibles munitions, se vit proclamer général par ses compatriotes, malgré son extrême jeunesse, et soutint quelque temps la lutte que son père avait engagée contre Gênes qui asservissait la Corse. En 1568 les Génois accordèrent une amnistie aux Corses insurgés. Alphonse bénéficia de cette faveur et obtint la faculté de quitter la Corse avec ses amis sans que leurs biens fussent confisqués.

riche famille de l'île. Pendant plusieurs années il lutta contre les Génois, soit en Corse, soit en Italie, tomba même entre leurs mains, et il allait être mis à mort lorsque l'intervention énergique de Henri II lui sauva la vie. Mais la paix ayant été faite, il fut obligé de quitter la Corse et se rendit en Turquie pour susciter des ennemis à la république de Gênes, se brouilla avec son neveu qu'il avait amené avec lui à Constantinople, et le tua dans un duel. Peu après, il apprit que sa femme retirée à Marseille avait eu la pensée d'aller à Gênes implorer sa grâce ; un de ses parents l'avait surprise en route et ramenée. L'idée seule d'une pareille démarche auprès de ses plus cruels ennemis mit Sanpietro au désespoir et le remplit de rage. Il arrive en toute hâte de Constantinople, trouve Vanina à Aix, et lui annonce froidement qu'ayant eu la pensée de le déshonorer en allant demander sa grâce au Sénat de Gênes, elle avait à se préparer à mourir..... Subissant avec courage cet arrêt de mort, elle demanda pour toute grâce que, n'ayant été touchée par aucun autre homme que son mari, elle mourut de sa main..... et il l'étrangla. Cet acte atroce le rendit odieux à toute l'Europe et la France lui retira le commandement des troupes italiennes. Le 1er janvier 1567 il fut poignardé par un émissaire des Génois. Il ne laissa qu'un fils, Alphonse Ornano.

Il rentra en France, mit ses 800 Corses à la disposition de Charles IX qui lui fit l'accueil le plus gracieux. Il s'attacha ensuite à Henri III (1) et ce prince lui ayant, un jour, témoigné ses inquiétudes sur les projets du duc de Guise, d'Ornano lui offrit d'apporter à ses pieds la tête de ce sujet rebelle ! Cette offre fit nécessairement choisir d'Ornano pour aller à Lyon s'emparer du duc de Mayenne.

Lyon apprit avec une vive indignation la mort violente des princes de Lorraine, et ne tarda pas à se déclarer ouvertement contre le gouvernement du roi (1). Guillaume de Gadagne y commandait en qualité de sénéchal depuis la mort de Mandelot; c'était un fidèle serviteur, mais de peu de capacité et de résolution. Les magistrats du Consulat appartenaient tous à l'association catholique ; ils eurent peu de peine à organiser leur conspiration, tout le monde voulait en être. A l'heure convenue (24 février 1589) une foule de bourgeois courut aux armes ; on tendit des chaînes, on barricada les rues ; une assemblée générale d'échevins et de notables eut lieu à l'hôtel-de-ville (3) ; on accusa le roi

(1) *Journal de Henri III*, t. II, p. 96.

(2) Lyon adhéra au parti de la Ligue surtout par cet esprit d'indépendance qui caractérise cette ville et qui, à toutes les époques, lui a fait supporter difficilement le joug de l'autorité royale. Lyon trouva plus tard, dans la mort du roi, une occasion pour s'affranchir de cette tutelle, et si ensuite il arrêta et emprisonna le duc de Nemours, qu'il avait appelé à sa défense le jour de sa révolte contre le pouvoir du roi, c'est qu'il reconnut que ce prince avait formé, depuis longtemps, le projet de faire de Lyon la capitale d'un état indépendant dont il serait le souverain, sous la protection du roi d'Espagne, et il avait dans le marquis de Saint-Sorlin, son frère, un lieutenant habile et dévoué. (*Histoire de Lyon*, Monfalcon, t. II, p. 149.)

(3) Le soulèvement de Lyon contre l'autorité royale est mentionné de la manière suivante dans les actes consulaires de la ville :

« Fault icy noter que le 24 du présent mois, la ville print le party de « l'Union des catholiques de France, pour raison de quoy MM. les

avec une grande véhémence et on déclara que Lyon adhérait à la Ligue (1). La ville, désertant l'autorité royale, se mit sous la protection de son gouverneur, le duc de Nemours.

L'archevêque de Lyon, Pierre d'Epinac, avait, de son côté, acheté sa liberté au prix de 30,000 écus, donnés au roi.

Claude de Rubys (2) devint l'âme de son parti et fut nommé échevin ; ferme, résolu, même après les plus grands échecs, habile à trouver des ressources quand la situation paraissait désespérée, toujours prêt à servir la Ligue de sa parole, de sa plume et de son bien, il fut l'un des principaux auteurs de la rébellion (3) et l'adversaire le plus redouté de l'autorité du roi (4).

« Consuls et Eschevins d'icelle ville appelèrent pour un certain temps, « en leur conseil, certains notables, tant des ecclesiastiques, magistrats, « séculiers et aultres, soubs lesquels ont été faites certaines ordon- « nances. » (Archives de l'Hôtel-de-Ville).

Ce soulèvement n'eut pas lieu cependant sans quelques actes de violences ; on emprisonna plusieurs notables dans le château de Pierre-Scize et dans le couvent des Célestins, d'autres furent expulsés de la ville.

(1) Le 26 février « deux Eschevins à cheval, accompagnés de Benoît « du Troncy, secrétaire de la ville, proclamèrent de penonage en peno- « nage le serment de la Ligue, et firent lever la main au peuple pour le « jurer. » (*Histoire de Lyon*, Rubys, p. 441.)

(2) Claude de Rubys était oncle de Claude de Bauffremont.

(3) Lyon, tout en se donnant un maître, fit cependant des réserves pour ses anciennes franchises, car on lit dans les Actes consulaires, sous la date du 23 mars 1589 : « Les consuls et échevins, assemblés en « corps, ont porté les clefs des portes de la ville et des chaînes de la « rivière à Monseigneur de Nemours, et les luy ont présentées comme « au Gouverneur, en luy faisant neanmoins entendre qu'ils les ont tou- « jours tenues en foy et hommage du roy, qui est un privilege spécial « de la ville qu'ils desirent leur estre maintenu et conservé. » A quoy S. E. a répondu « *qu'il n'a jamais pensé* méconnaître les priviléges de « la ville, et qu'il exposera sa vie pour le bien et repos de ladite ville. »

(4) *Histoire de Lyon*, Monfalcon, t. II.

Le duc de Nemours (1), informé de ce soulèvement, se hâta de se rendre à Lyon, où il fit son entrée le 22 mars, par la porte de *Veize,* à 4 heures du soir. « Au devant de lui al-« lèrent, en robe, les consuls échevins, une grande com-« pagnie d'habitants bravement montés et bien armés, tous « portant casaques fort riches de diverses couleurs, et en cet « ordre fut conduit en grande acclamation du peuple criant : « Vive le prince catholique, jusques à l'église Saint-Jean, « où le *Te Deum* fut solennellement chanté, et de là mené « au logis de l'archevêque, qui lui avoit été préparé par la « ville. »

Mais Nemours ne put pas rester longtemps à Lyon, sa présence était nécessaire à Paris, et il laissa le gouvernement de la ville à son jeune frère, le marquis de Saint-Sorlin. Un conseil d'Etat, institué par les Ligueurs, fut chargé de l'administration de la ville, sous la présidence du gouverneur, qui s'était emparé de tous les pouvoirs.

Dès le lendemain de son soulèvement, Lyon avait cherché à établir une confédération avec toutes les villes voisines, Mâcon (2), Villefranche, Belleville, Le Puy et d'au-

(1) Le duc de Nemours ne put pas cependant arriver à Lyon aussi rapidement qu'il le désirait et que la ville, qui était sans maître, le souhaitait aussi. Le 13 mars 1589, il manda d'Avallon au consulat de Lyon : « Je me suis acheminé pour aller vous trouver, mais estant « arrivé en ce pays de Bourgogne j'ai trouvé les affaires de cette pro-« vince en tel estat qu'il m'a semblé necessaire d'y faire séjour trois ou « quatre jours pour y donner ordre... » (Actes consulaires.)

(2) Dès le 27 février, le consulat manda entre autres aux échevins de Mâcon : « Nous avons bien voulu vous donner advis de ce qui s'est « succedé en ceste ville depuis vendredy dernier, qui est qu'ayant eu « plusieurs advertissements que nos politiques de Lyon vouloient intro-« duire en icelle ville les regiments du Dauphiné pour nous donner la « loi à leur volonté, nous les avons prévenus. Nous nous sommes saisis « de la ville et de leurs personnes, sans toutefois leur faire aucun mal « ou deplaisir.... Nous vous prions de vous *unir* à nous et d'advertir

tres entrèrent dans cette Ligne, et cette alliance prit encore plus de forces après l'assassinat du roi.

Les réformés, malgré cette confédération des villes, ne déposèrent cependant pas les armes. Le 9 mars déjà quelques régiments avaient fait des ravages dans le Mâconnais et apporté leur butin dans les Dombes. 150 soldats avaient été envoyés de Lyon par le Consulat, sous la conduite de M. de La Grange, plusieurs des chefs avaient été faits prisonniers, mais le principal, le capitaine Chappon, avait pu s'échapper. Le Dauphiné s'était agité aussi sous Lesdiguières et les barons de la Roche et du Passage, ce qui n'avait pas laissé les Lyonnais de s'inquiéter beaucoup. Ils étaient comme embarrassés de leur victoire (1).

Henri de Bourbon (2) s'était réconcilié avec Henri III. Il avait déclaré « qu'en sa qualité de premier prince du sang, « il était obligé par la loi et le devoir de défendre le roi, et « avait défié les Ligueurs comme des perturbateurs du re- « pos public et des ennemis de la couronne et de l'Etat. » Peu de jours après il avait amené son armée au roi et tous deux marchèrent sur Paris où Mayenne ne disposait que de forces numériquement inférieures de plus de moitié.

Déjà les tranchées étaient poussées jusqu'au pied des murs et l'assaut commandé pour le 2 août. Mayenne se croyait perdu et disait: « Nous mourrons en gens de bien, ou si

« ceux de *Tournus* et de *Chalon* de ce que nous vous écrivons et de les « prier de *s'unir à nous* et à *vous* et de nous donner advis de jour à « autre de ce qui arrivera. » (Actes consulaires.)

(1) Actes consulaires, 9 mars.

(2) « De toute sa troupe, dit Cayet, nul n'avoit de manteau et de « panache que lui. Tous avoient l'écharpe blanche et lui, vetu en « soldat, le pourpoint tout usé sur les épaules et au coté de porter la « cuirasse, le haut de chausses de velours feuille morte, le manteau « d'écarlate, le chapeau gris avec un grand panache blanc où il y avoit « une très-belle medaille. »

« nous réchappons, nous nous réservons à quelque meil-
« leure fortune. »

Mais l'assassinat du roi changea tout à coup et pour longtemps la face des choses ; on touchait à la paix, et la guerre civile avec toutes ses horreurs devait recommencer le lendemain.

Un religieux jacobin, Jacques Clément (1) avait obtenu un sauf conduit pour sortir de Paris et porter, à Saint-Cloud, à Henri III, des lettres du comte de Brienne, prisonnier de la Ligue. Conduit au procureur-général Laguesle (2), il fut ajourné au lendemain, 1er août. Ce jour-là, le roi voulut recevoir lui-même les lettres dont le moine se disait chargé et ordonna qu'on l'introduisit dans sa cham-

(1) Jacques Clément était né à *Serbonnes*, en Bourgogne. Marguerite de Bronze, femme de Mathieu de Brunel, seigneur de *Serbonnes*, fut, dit-on, la maîtresse de Henri III. La jalousie que Brunel en conçut contribua beaucoup à entretenir dans le pays l'esprit de la Ligue et à exalter Jacques Clément.

(2) Voici comment Laguesle a raconté cet assassinat dans une lettre adressée à l'un de ses amis : « Le roy ayant fait approcher le moyne « pour entendre de luy ce qu'il avoit à dire, lequel approché, m'estant « mis entre le roy et luy, et de l'autre costé estant Monseigneur le « grand écuyer, il luy dit qu'il venoit de la part du president pour luy « dire chose d'importance lesquelles il ne pouvoit dire qu'à luy seul ; « sur quoy, je pris la parole luy disant qu'il eust à parler haut et qu'il « n'y avoit dans la chambre que serviteurs fidèles ; — mais le roy, sui- « vant sa bénignité et facilité accoutumées, le fit approcher et luy tendit « l'oreille, nous deux reculés. Nous fumes tout étonnez quand nous le « vîmes s'écrier, en disant. « Ah ! malheureux que t'avais-je donc fait « pour m'assassiner ainsi ! et se leva. Le sang luy sortoit du ventre « duquel il tira le cousteau qui incontinent fut suivi des boyaux, — et « d'icelui frappa ce malheureux assassin sur le front, — lequel se tenant « ferme vis à vis de luy, j'eus crainte qu'il eut encore d'autres armes et « dessin d'offenser le roy, — ce qui me le fit pousser et jeter dans la « ruelle. Sur ce bruit arrivèrent les ordinaires desquels l'un tirant l'as- « sassin de la ruelle incontinent fut tué par les autres, nonobstant que « je leur criasse de ne le point tuer. »

bre. Il était à peine vêtu et n'avait près de lui que le procureur-général et un des gentilshommes de sa garde. Pendant qu'il lisait ces lettres, Jacques Clément lui plongea dans le ventre un couteau caché sous sa manche. Le roi arracha le couteau de sa plaie et en frappa l'assassin en criant « qu'on le tue, » ce qui fut exécuté sur le champ. Le roi expira quelques heures après.

« Aultant, dit un auteur contemporain, il y eust d'éton-
« nement et de tristesse et de lamentation en l'armée royale,
« par la mort du roy (1), aultant on vit d'assurance, de joye
« et de contenance allègre ès Ligueurs, surtout dedans Paris.
« On dressa des festins, mascarades, passe-temps où le dé-
« funt roy fut couvert de malédictions et imprécations hor-
« ribles. » Qui ne reconnaît la population de Paris dans ces ignobles saturnales ?... Lyon garda plus de pudeur dans la manifestation de sa joie de ce lugubre événement, car la mort du roi était un crime. Dijon était entièrement au pouvoir de Mayenne, qui y exerçait déjà une autorité absolue depuis le mois de mars précédent; car alors le roi Henri III déclarait, dans un édit donné à Tours, « le duc de Mayenne
« s'est saisi injustement de notre ville de Dijon et de plu-
« sieurs autres pays, il a fait mettre au château aucuns de
« nos conseillers de notre Cour de Parlement de ceux qu'il
« reconnaissait les plus affectionnés à notre service et la

(1) Voici comment un poète du temps décrivit l'assassinat du roi :

L'an mil cinq cent quatre vingt neuf
Fut mis à mort d'un couteau neuf
Henry de Valois, roi de France,
Par un jacobin qui, exprès
Fut à Saint-Cloud, pour de bien près
Luy tirer ce coup dans la panse

Telle vie, telle fin. (*Mémoire de la Ligue.*)

« plupart ont été contraints à se retirer et à se cacher. » Par suite de ces violences exercées contre cette haute magistrature, le roi avait transféré le Parlement à Flavigny.

VII. — Claude de Bauffremont, nommé par Mayenne son lieutenant en Bourgogne, s'était associé à ces actes regrettables, et un auteur moderne, M. de La Cuisine, avance « que le baron de Sennecey, loin de mettre un frein à ces « violences, en avait donné lui-même l'exemple en ruinant « deux maisons du roi en Bourgogne et le château de Gilly, « appartenant aux moines de Citeaux, après qu'il eut épuisé « le pays d'argent sous prétexte de faire la guerre à son « souverain. » Mais, d'après le même auteur, Sennecey n'aurait pas conservé longtemps la confiance de Mayenne, car il ajoute, plus loin, que « le prince conféra au vicomte « de Tavannes le titre de lieutenant-général en Bourgogne, « à la place du baron de Sennecey, retiré à Auxonne et « dont la fidélité à la Ligue était devenue suspecte. » Mais nous pensons que ces allégations ne sont pas exactes; nous croyons même, d'après des titres de l'époque, que Claude de Bauffremont n'a pas commis des exactions, car dans toutes ses lettres aux divers commandants des troupes il recommande toujours de « ménager le pauvre peuple, » et à ce moment sa fidélité à la Ligue ne pouvait pas être encore suspectée. Il lui était attaché par conviction et non par passion, et quand il la déserta elle n'avait plus de partisans ni en France, ni même à Rome, et les projets des princes étaient percés à jour.

Le roi comptait alors en Bourgogne un fidèle serviteur, le président Frémiot, un des plus grands caractères de son temps et qu'aujourd'hui, à notre époque dégénérée, on ne retrouverait plus; il avait accepté la présidence de la partie du Parlement qui s'était retirée à Flavigny, et dès qu'il eut appris la mort de Henri, il s'était rendu à cheval au siége

de Duesme (1), où commandait le comte de Tavannes, pour lui faire jurer de demeurer fidèle à la cause du roi. Déjà il avait appelé à ses côtés Chantal, Meilleron, Chissey, Nivernais et Georges de Bauffremont, comte de Crusilles, qui s'étaient empressés de le rejoindre avec leurs hommes. Mayenne, Jeannin et Claude de Bauffremont, avaient tenté en vain d'amener le président Frémiot à leur parti. Ils lui avaient adressé les lettres les plus flatteuses en lui offrant de payer les 300,000 livres de dettes qu'il avait contractées pour le service du roi, et la place d'Arpont comme garantie. Frémiot avait tout refusé.

Claude de Bauffremont apprit, à Auxonne, dont il était gouverneur la mort du roi, et y entendit aussi l'immense cri de vengeance qui s'éleva de toute l'armée royale à la nouvelle de ce forfait. Des émissaires lui annoncèrent en même temps l'avénement à la couronne du prince de Navarre sous le nom de Henri IV. Mais à ce moment il était atteint de son infirmité habituelle, un accès de goutte le retenait au lit.

Mayenne (2) à qui il importait de faire reconnaître par-

(1) Duesme, petite ville dans le Chatillonnais. Les ducs de Bourgogne y avaient bâti une des forteresses les plus considérables de la province, que démantela Henri IV et que le seigneur engagiste du lieu acheva de raser en 1776. Les ligueurs s'en étant emparés, le comte de Tavannes l'assiégeait, lorsque le président Fremiot, averti par Jean des Francs, son gendre, alors à Saint-Cloud, de la mort tragique de Henri III, y accourut pour faire prêter serment de fidélité à Henri IV par Tavannes, les nobles et les soldats. Ce grand magistrat écrivant un matin aux seigneurs absents, une balle de mousquet perça la caisse de tambour qui lui servait de table. Le fort fut pris et confié à Ragni. (Courtépée, t. IV, p. 218.)

(2) Mayenne refusa de traiter avec Henri IV. Il déclara demeurer fidèle à la tradition des princes de sa maison qui était de n'admettre aucun pacte avec l'hérésie. Ses partisans l'y encourageaient. « Vous ne « devez en façon quelconque, lui disaient-ils, vous départir du chemin « qu'ils vous ont tracé ; car c'est la plus belle rose de votre chapeau. » (Dareste, *Histoire de France*, t. IV.)

tout le nouveau roi proclamé par la Ligue, le vieux cardinal de Bourbon, sous le nom de Charles X, envoyait alors des émissaires à tous les commandants des châteaux en Bourgogne. Etienne Bernard, avocat, échevin de Dijon, Francesse, capitaine du château de Dijon, et le sieur de Champlecy, furent chargés de se rendre à Auxonne auprès du baron de Sennecey. Ces députés déclarèrent « à leur retour, « à la mairie de Dijon, qu'ils ont negocié avec M. le baron « de Senecey, en presence du peuple, devant lequel il « a fait la declaration de garder la place soubs l'autorité et « obéissance du roy Charles, dixième du nom, ne voulant « recognoistre le roy de Navarre, parce qu'il estoit here- « tique et chef des heretiques. » Les députés annoncèrent, en outre, que le baron avait désarmé la ville, en attendant l'arrivée d'une compagnie. Mayenne rassuré sur la fidélité du baron de Sennecey lui conféra alors le titre de lieutenant-général au gouvernement de Bourgogne, et lui-même s'était déféré celui de lieutenant général de la Couronne de France.

Mais les affaires de la Ligue allaient fort mal en ce moment. Laissons le baron en dépeindre lui-même la triste situation, en lui empruntant un passage d'une requête qu'il adressa plus tard aux Etats généraux du royaume. « Le « baron de Sennecey peut dire que lorsqu'il fut requis par « Monsieur de Mayenne d'accepter la lieutenance générale « en Bourgogne, les choses y estoient tellement confuses « que s'il n'y eust mis la main de la sorte qu'il fist, c'est, « sans doute, que le tout s'en alloit en ruyne, au grand « destriment de ceste cause et advantage du party con- « traire, par l'authorité que plusieurs s'estoient attribuée et « les divisions qui regnoient entre ceux de la Ligue, mais « par l'establissement qu'il donna aux affaires, on y eust « incontinent des effets très contraires aux precedents. En « peu de jours il nettoya, à la barbe des ennemis, son gou-

« vernement de plusieurs chasteaux de grande importance « où l'ennemi s'estoit parqué, le tout néanmoins sans « ravage pour le peuple ny aucune dépense pour le pays, « tellement qu'il sembloit que la paix fust de retour. »

Aux désastres de la guerre civile se joignaient aussi les ravages de la peste si fréquente alors dans nos pays. L'on peut en juger par ce seul fait. Le roi ayant prescrit à la ville de Macon de fournir vingt-sept pionniers avec un capitaine et leur équipement, pour l'armée du Dauphiné, la ville ne put le faire, « car, c'est tout notoire, disait-elle, que ce « pays de Mascon est tellement affligé de peste que toutes « les villes et villages sont *abandonnez*, n'y ayant auprès des « villes autres choses que *cabannes*, — et les villages estant « décimés de la contagion, se treuvent, la plus grande part « des d. villages *destitués d'hommes*, — de sorte que le bes- « tail estant à l'abandon et sans conduicte, gaste tout, et « ont gasté les produits avant qu'ils soient venus à maturité. « On ne peut lever une compagnie sans la faire de *gens* « *caducs et infects* (1). »

Pendant que Claude de Bauffremont *nettoyait* les environs de Dijon, Georges de Bauffremont, son frère, ne restait pas inactif non plus. Dès après l'assassinat du roi, nous l'avons vu plus haut, le comte de Crusilles s'était hâté d'accourir avec d'autres gentilshommes fidèles à la cause du roi, à Duesme, où le président Fremiot les avait convoqués, pour prêter ensemble, avec Tavannes, serment d'obéissance au nouveau roi Henri IV, quoique hérétique. Après s'être promis un mutuel concours, chacun avait réuni ses hommes et Georges de Bauffremont était venu camper avec son monde aux environs de Tournus. Les habitants de cette ville qui ne tenaient pas pour la Ligue, ne tardèrent pas de

(1) Archives de l'Hôtel-de-Ville de Mâcon.

l'appeler à leur aide, contre les moines de l'abbaye qui s'y étaient fortifiés, et pour s'emparer des députés (1) de Mâcon qui sollicitaient le maire de Tournus de demeurer dans l'Union catholique. « Le comte, ennemi de MM. de Mâcon « qui, quatre ans auparavant lui avaient fait ôter le gouver- « nement de leur ville et de leur citadelle, fit aussitôt arrê- « ter les députés, et avec eux, de Glandris, gentilhomme « de M. de Varennes, et Philibert Chretien, notaire, que « MM. de Macon envoyaient à M. de Nemours, cela obli- « gea les moines et les habitants à s'armer et à se barrica- « der les uns contre les autres (2). »

Dès que M. de Varennes (3), gouverneur de Mâcon, apprit ces troubles, il demanda du secours à Lyon ; on lui envoya cent arquebusiers, auxquels il en joignit soixante autres de sa garnison, sous le commandement du sieur de Champerny. La troupe partit le 12 juin avec quatre mille pains d'une livre, deux bœufs, quatre tonneaux de vin, un quintal et demi de poudre, un quintal de balles, un quintal de mèches, deux douzaines de pioches et autant de pelles. Les moines se sentant assez forts dans leur abbaye qui était entourée de solides murailles flanquées de bonnes tours, ne gardèrent que quelques munitions et renvoyèrent presque tous les arquebusiers. Mais ceux-ci ayant voulu se détour-

(1) Ces députés étaient les sieurs de Saint-Julien, chanoine de Saint-Pierre de Mâcon, frère puîné de l'historien de ce nom, et Philibert Foillard. (Juénin, *Histoire de Tournus*, p. 277.)

(2) (*Histoire de Tournus*, Juénin.)

(3) Varennes était un fief de la paroisse de Quincié, dans le Beaujolais. La maison de Nagu en jouit pendant plus de trois siècles. Le marquis de Varennes a été sénéchal de Lyon, lieutenant-général des armées du roi et commandant dans les évêchés de Toul, Metz et Verdun. En 1573, M. de Varennes-Nagu, gouverneur de Mâcon, acquit du duc de Montpensier la justice des paroisses de Quincié et de Marchamp. (Lambert d'Herb.)

ner dans les villages furent surpris par les troupes du comte de Crusilles et un grand nombre resta prisonnier.

La nuit suivante les moines firent une sortie, enfoncèrent les barricades et intimidèrent tellement les gens du comte de Crusilles qu'il se vit obligé de se retirer dans son château, laissant à la merci de la garnison de l'abbaye les habitants rebelles. La ville fut pillée et saccagée tout le reste de la nuit. Ce fut pis le lendemain. Nemours étant survenu avec trois cents hommes, le sac de la ville continua et les députés de Mâcon furent délivrés (1).

Georges de Bauffremont, après son échec à Tournus, s'était replié sur son château de Crusilles qui par ses solides fortifications formait pour lui une excellente base d'opérations pour prendre en flanc et tenir en échec les troupes de Mayenne et de Nemours qui circulaient entre Lyon et Dijon. C'est ainsi qu'il s'était emparé de la maison du prieuré du Villars (2), propriété des moines de Tournus, située à peu de distance de cette ville, au bord de la grande route, et du château d'Uchizy (3). Les habitants s'étaient barricadés sur une place, au centre du village, et s'y étaient énergiquement défendus. En 1591, ces mêmes habitants,

(1) Jean-Baptiste Galand, seigneur de Vernières, était alors capitaine de Tournus ; il avait été nommé par Mayenne en 1575. (Guichenon, *Histoire de Bresse*, p. 123.)

(2) Villars à 4 kilomètres de Tournus. Prieuré réuni, en 1640, à l'abbaye de Tournus, afin de soustraire les religieux aux mauvais traitements des gens de guerre

(3) Uchizy, à 9 kilomètres de Tournus. On croit que c'est une ancienne colonie de Sarrasins ; c'était un bourg entièrement ceint de murailles et de fossés pleins d'eau vive et muni d'un château dont il ne subsiste plus de vestiges, mais il existait encore en 1596, car le connétable Henri de Montmorency ordonna alors que les sieurs de Crusilles et de Saint-Sorlins videraient tous les châteaux et places qu'ils tenaient, excepté le château d'Uchizy. (Notes de Juénin, *Histoire de Tournus*.)

lorsque le maréchal d'Aumont se présenta avec l'armée du roi, se retirèrent dans une île de la Saône, s'y fortifièrent, coulèrent bas plusieurs bateaux des assaillants et opposèrent la plus vive résistance (1).

Ces excursions de Georges de Bauffremont donnaient les plus vives inquiétudes aux Mâconnais. Vers la fin du mois de juillet, M. de Varennes-Nagu, le gouverneur, proposa au conseil de ville de faire attaquer le comte dans son château même de Crusilles, et d'empêcher par là les ravages qu'il faisait dans le Mâconnais. On devait y employer les régiments de Saint-Vidal, Conflans, Diximieux et la Grange. « Le 2 août, MM. de Mâcon firent amener, au pont de Fleurville, le pain, le vin, l'artillerie et les munitions de guerre dont ils étaient convenus avec le sieur de Saint-Vidal, pour faire le siége. Mais lui, soit par intelligence avec le comte de Crusilles ou autrement, ne voulut point l'entreprendre et refusa absolument à M. de Varennes qui, sur cet avis, était venu à Fleurville, de se présenter seulement devant le prieuré de Villars et le château d'Uchizy. Ainsi, après plusieurs discours où Saint-Vidal fit connaître que son refus était fondé sur ce qu'on ne lui promettait aucune récompense pour son expédition, il partit avec ses troupes, et M. de Varennes retourna à Mâcon avec l'artillerie, au grand regret des habitants qui espéroient obliger le comte de Crusilles, par la prise de son château, à quitter le pays (2). »

(1) *Annuaire de Saône-et-Loire*, 1859.

(2) *Histoire de Tournus*, p. 279. Juénin ne paraît pas avoir connu le vrai motif de la retraite de M. de Vidal. Si celui-ci retourna à Lyon, avec ses troupes, c'est que sa présence y était plus nécessaire que dans le Mâconnais, et nous lisons dans les actes consulaires de Lyon ces lignes : « On répondra à Monseigneur de Savoye que le consulat a « exprès dépêché son secrétaire en Bourgogne pour faire *rebrousser*

Deux jours après, le comte abandonna volontairement le château d'Uchizy, et 200 hommes sortis de Mâcon le démantelèrent ; mais le comte de Crusilles ne cessa de tenir la campagne. La compagnie de cavalerie et le régiment de la Grange le surveillèrent, mais MM. de Mâcon, ne pouvant pas subvenir à leur solde, la Grange saccagea Uchizy, emporta par eau tout son butin et rentra à Lyon, laissant les Mâconnais en face du comte de Cruzilles, leur mortel ennemi. Comme ils durent regretter alors de s'être brouillés avec le comte ! Il usait à leur égard des plus terribles représailles. Toutefois, leur courage et leur tenacité ne furent pas ébranlés. Le 24 septembre suivant, M. de Varennes, ayant reçu un secours de troupes, alla rejoindre le sieur Guyonnelle, député par le conseil de l'Union de Dijon, qui lui avait mandé qu'après s'être emparé de Verdun sur la Saône, il venait dans le Mâconnais assiéger tous les châteaux que tenait encore Georges de Bauffremont, le seul des gentilshommes bourguignons qui osait braver, dans la basse Bourgogne, la puissance de la Ligue. Le jour même de la jonction des troupes, le château de Crusilles fut investi. Ce château, de construction fort ancienne, se composait d'un carré de bâtiments flanqués aux angles de quatre grosses tours rondes bâties en pierre de grand appareil, formant le château proprement dit, et d'une basse cour également fortifiée. Il occupait une vaste plate-forme qui s'avance comme un promontoire dans la riante vallée dont

« *chemin* aux regiments Lagrange, Diximieux et Conflans, afin *les lui* « *envoyer* pour le *secours que Son Altesse avait requis*.

« Le consulat de Lyon arrêta, en même temps, que pour fournir la « ville de Lyon des munitions de guerre, on ferait faire, en Bourgogne, « 6,000 boulets de divers calibres, tant pour pièces de batterie, coule- « levrines, pièces de campagne et autres. » (Archives de l'Hôtel-de-Ville.)

le village de Crusilles occupe l'un des côtés. L'accès du château était difficile de trois côtés, à cause de leur escarpement, mais au nord, du côté de la basse-cour, les approches étaient plus aisées. Dès le lendemain, on somma les assiégés de se rendre. Ils répondirent qu'ils ne le feraient que sur l'ordre de Claude de Bauffremont ou de M. de Crusilles, — et on se mit en devoir de les forcer. La Grange attaqua la basse-cour et y fut tué ; le 26, on mit du canon en batterie vers l'église du village et on fit deux brèches dans les flancs du château, au levant; quand elles furent praticables, l'assaut fut donné, mais on ne trouva que 45 ou 50 soldats à demi-morts, qui furent tous massacrés, ainsi qu'un riche paysan de Montbellet, que Georges de Bauffremont tenait prisonnier pour en tirer une grosse rançon. Le capitaine Prin, qui commandait dans le château, ayant été pris dans un bois des environs où il s'était caché, fut amené à Guyonnelle, qui le fit tuer d'un coup d'arquebuse.

VIII. — Georges de Bauffremont, ayant perdu son centre d'opération dans le Mâconnais, était allé rejoindre l'armée royale qui, dès après l'assassinat du roi, s'était mise en campagne. Tavannes, après avoir refusé la trêve que le baron de Brouillars lui avait offerte, avait attaqué Nuits, qui résista, pris Verdun, Louhans, et, après avoir traversé la Saône entre Chalon et Tournus, s'était saisi de Charolles et de Paray. Tout ce qui était tombé sous sa main avait été passé au fil de l'épée : c'était une guerre d'extermination.

Après cette courte et heureuse campagne, il était rentré dans l'Auxois pour se préparer à une nouvelle expédition. Son inactivité enhardit le conseil de l'Union à Dijon, qui tenait à montrer qu'il n'avait pas été intimidé par les succès de Tavannes. Des troupes furent envoyées devant Verdun,

que commandait le baron de Viteaux ; la ville se rendit après un siége de trois jours. Le comte de Crusilles, qui avait refusé de se joindre à Tavannes, tenait, pendant ce temps-là, campagne avec ses propres gens, mais Guyonnelle le surprit près de Couches et lui fit payer cher sa présomption de lutter isolément contre l'armée de l'Union.

L'hiver suspendit les hostilités. Claude de Bauffremont était demeuré à Auxonne et y dirigeait les affaires du gouvernement en l'absence de Mayenne, mais ce prince le rappela à Dijon dès les premiers jours de janvier 1590, pour y recevoir un envoyé de la cour de Rome, le cardinal *a latere* Caietano. Rome avait approuvé le but de la Ligue, mais sans lui donner jusque-là d'encouragements positifs. Sixte Quint avait eu des ménagements pour Henri III, quoiqu'il n'eut cessé d'exiger de lui la liberté des prélats emprisonnés, une rupture avec les huguenots et une réparation pour l'assassinat du cardinal de Guise. Mayenne le pressa d'agir et de se déclarer. Sixte Quint, trop politique et trop habile pour se laisser guider par des passions exclusives, persista d'abord dans sa prudente réserve. L'arrivée à Rome du duc de Luxembourg, chargé de lui expliquer les sentiments des catholiques français qui avaient reconnu Henri IV, le confirma dans ces dispositions. Cependant il résolut d'envoyer un légat extraordinaire en France, lui recommanda de s'éclairer sur les lieux mêmes, et de chercher surtout à maintenir la noblesse et les princes de sang dans leur attachement à la cause catholique. Caietano, arrivé en France en octobre 1589, se vit aussitôt sollicité par les deux partis. Le duc de Nevers l'engageait à se tenir dans la neutralité, mais, après mûre réflexion, il se prononça en faveur de la Ligue.

L'appui du légat et du Pape donnait une grande force à Mayenne, et il tint à lui faire un accueil splendide pour

montrer aux populations que la cour de Rome approuvait la Sainte-Union. Le légat fut reçu à Dijon (1) avec de merveilleux honneurs, et « on n'oublia rien pour luy tesmoi-« gner le respect que la ville avoit pour l'Union. » Les armes de Claude de Bauffremont avaient été placées au-dessus de la porte de la ville à côté de celles du légat, du roi Charles X et de Mayenne. Le 18 décembre, le baron assista avec sa suite et le légat au serment que M. de Fervaque prêta d'observer les articles que Mayenne avait mis pour condition de sa liberté. Fervaque était gouverneur de Dijon. Il avait été arrêté sur un simple soupçon de félonie et avait été obligé de donner 20,000 livres de caution. Le baron de Sennecey avait partagé ce soupçon, car le 26 février 1589, il lui avait adressé la lettre suivante, pleine de reproche et de hauteur :

« Monsieur, j'ay veu une lettre qu'avez escripte aux « officiers maire et eschevins de ceste ville (Auxonne) par « laquelle leur ordonnez de se treuver dans le sixième du « mois prochain à Dijon. — Et parce que je me suis chargé « de la response, je vous diray qu'ils n'en feront rien, — « et que je n'ai treuvé moins estrange que nouveau, ce « commandement, ne sachant en quelle qualité vous l'en-« treprenez, n'ayant creu, ny ne croiray que aulcung ait « puissance de commander ny ordonner en l'absence de

(1) Les ligueurs de Lyon avaient reçu aussi avec transports le légat de la cour de Rome ; on publia alors une brochure ayant ce titre : « Allegresse et réjouissance publique des vrais et zélés catholiques fran-« çois, sur l'heureuse venue de Mgr l'illustrissime cardinal Caietan, « legat du Saint-Siége, » par Loys Tantillon. Dans cette brochure, l'auteur s'adressant aux ligueurs qu'il adjura de repousser Henri IV, leur dit entre autres : « Voulez-vous commettre le renard à vos poules? « Voulez-vous introduire ce *monstre* béarnais en vos villes? » Bibliothèque de Lyon, 25201.)

« M. de Mayenne et de M. le comte de Charny, que moy.
« Aussy, croyez que vous avez seulement voulu faire cet
« essay pour recognoistre si je savais mon mestier..... »

M. de Fervaque, arrêté sur l'ordre du maire de Dijon, avait été détenu un an au château de cette ville (1). Le baron de Sennecey accompagna le légat dans toute la province, ainsi que sa suite dans laquelle se trouvaient Bellarmin, Panigarole et d'autres docteurs célèbres. Le baron a raconté lui-même cette exhibition, dans une requête qu'il adressa, plus tard, aux Etats généraux pour demander la liberté de ses enfants retenus comme otages à Lyon. « Senecey, dit,il, a accompagné le légat par toute la pro-
« vince à la barbe des ennemys assemblez pour lui barrer le
« passage. En peu de temps, il nettoya son gouvernement
« de quelques chasteaux d'importance ou l'ennemy s'estoit
« parqué avec apparence de s'y establir plus fermement. Le
« tout neanmoins sans ravage sur le peuple ni aulcune des-
« pense, tellement il sembloit que la paix fut de retour. »
La guerre continuait cependant toujours. MM. de Mâcon, entre autres, avaient à leur solde de nombreuses troupes, qui occupaient Tournus, et les châteaux de Crusilles et de Dulphey. Ce dernier, bâti vers 1550, était situé non loin de

(1) Mayenne et le Parlement avaient vainement demandé à la mairie de Dijon l'élargissement de Fervaque. Il ne fallut rien moins que l'intervention du Légat, la plus grande puissance alors pour obtenir de la ville un retour à des sentiments plus traitables. Le cardinal de Caietan se rendit au château de Dijon le 15 décembre 1590, où il fit mettre en liberté Fervaques, après lui avoir fait jurer, *sur le salut de son âme*, les articles de sa délivrance ; mais la commune ne se contenta pas de sa parole et exigea, outre les cautions, la remise du château de Grancey, où elle mit garnison. Quelques années après, Fervaques devint l'un des partisans les plus zélés de Henri IV, et se battit bravement à la bataille de Fontaine-Française. (De La Cuisine, *Histoire du Parlement de Bourgogne*, t. I, p. 26.)

Tournus, sur la route du Charollais, et formait un poste important dont on fera bientôt le siége. M. de Varennes battait aussi la campagne et fit prisonniers, le 13 février, les sieurs de la Plaine et de Dulphey, qui avaient servi de conseil à Claude de Bauffremont. Tournus s'agitait aussi; M. de Varennes y découvrit un complot et fit arrêter les plus notables de la ville. Le comte de Tavannes, de son côté, était retourné dans l'Auxois, y avait pris quelques châteaux et assiégé Montbard, mais il avait été obligé de lever le siége de cette place parce que les reîtres, les lansquenets et les troupes de Champagne qui y étaient employés avaient dû rejoindre le roi un peu avant la bataille d'Ivry que le roi gagna le 14 mars 1590.

Claude de Bauffremont profita de l'absence de Tavannes et de son armée (1) pour s'emparer, en trois jours, du château d'Argilly, près Dijon, que Tavannes essaya en vain de secourir avec sa cavalerie et la compagnie du sieur de Mirebeau. Dijon, malgré la terreur qu'y faisait régner le conseil de l'Union, tenta, à ce moment, un mouvement en faveur du roi. Un grand nombre de personnes fut arrêté et le conseil tenait à les faire exécuter sans retard (2), et après un

(1) Le 11 mars, le Conseil de l'Union avait chargé Claude de Beaufremont « de nettoyer les bicocques et chasteaux qui servoient de refuge « aux voleurs, aux environs de Dijon. » (Archives de Dijon.)

(2) Le maire de Dijon, déjà investi de la police et de l'administration, prétendit encore avoir la justice souveraine, c'est-à-dire le droit de faire exécuter ses sentences sans appel. Le maire La Verne et le capitaine Gaux, convaincus de haute trahison, eurent la tête tranchée malgré l'appel qu'ils firent au Parlement auquel Mayenne avait *interdit d'en connaître*. Mayenne obtint cependant plus tard la mise en liberté des membres du Parlement que le maire Fleutelot, simple procureur à ce siége, avait osé faire arrêter comme complices de la trahison de La Verne, mais le chanoine Gagne, jugé par la justice de la ville, fut, bientôt après, pendu en effigie avec ses habits sacerdotaux, malgré sa dignité ecclésiastique. Ce même Fleutelot prépara plus tard la reddition de

semblant de jugement. Toutefois il hésita et crut devoir prendre l'avis du baron de Sennecey, que les affaires de la guerre avaient conduit jusqu'à Lyon. Mais le baron, toujours très-circonspect et manquant de courage vis-à-vis d'un pouvoir révolutionnaire qui avait même usurpé les prérogatives de la justice, ne répondit que très-évasivement: « Vous desirez faire justice, écrivait-il, de ceux qui par des « pratiques secretes ont taché de faire du remuement. Vous « estimez que cela trainera en longueur si c'est déféré aux « appellations ordinaires et vous desirez passer outre à la « punition de ceux qui sont en vos prisons desquels je n'ay « reçu le role ny les noms. Vous le pourrez faire selon la « puissance que vous dites en avoir de Monseigneur de « Mayenne au prejudice de laquelle je ne voudrois rien « ordonner. » — Cependant le baron espérant peut-être sauver ces malheureux par des délais, ajouta « sinon les « gardant soigneusement jusqu'à nostre retour qui sera en « brief. Vous cognoisterez que par la peine qui en sera « retardée jusqu'alors, elle n'en sera partant diminuée et « que j'en ferai faire tel chastiment qui serviront d'exemple « par cy-apres à ceux qui seront de pareille étoffe comme « eux... » Le corps de ville dictait alors la loi à Dijon et ne respecta même pas son chef, le vicomte Maieur Jacques Lavergne. Arrêté avec le capitaine Gault, sur le simple soupçon de remettre la ville à Henri IV, « ils eurent la tete « tranchée (1) comme principaux conducteurs de l'affaire, « et puis le duc de Mayenne même revint en Bourgogne, « passa à Beaune ou sa premiere besogne fut de raser les

Dijon à Henri IV, et obtint des lettres de noblesse enterinées le 1er septembre 1595. (*Histoire du Parlement de Dijon*, De La Cuisine, t. I, p. 25.)

(1) D'Aubigné.

« faubourgs ; après il désigna plusieurs fortifications, et « plusieurs habitants furent ruinés. »

IX. — A ce moment, une armée royale se formait sur la Loire et menaçait la Bourgogne et le Lyonnais ; un camp d'observation fut créé à la Clayette. Le baron s'y rendit pour parer aux événements. Pendant son absence, la ville de Dijon songea à échanger le bourg de Corberon (1) contre Montmoyen (2), mais elle crut devoir aussi, dans cette circonstance, prendre l'avis préalable de Claude de Bauffremont, que cet échange pouvait peut-être contrarier dans ses plans de campagne. Sennecey approuva ce projet, qui permettait la libre communication de Dijon avec Verdun et Seurre, et Montmoyen n'avait aucune importance pour lui comme position stratégique. « Je vous prie de croire, « ajoutait Sennecey (3), du camp de la Clayette, que je n'ay « rien plus en consideration que le bien public et la sureté « des villes catholiques, que je préfère toujours à ce qui « concerne le particulier, selon que vous pourrez voir en

(1) Corberon (Côte-d'Or), arrondissement de Beaune, près Seurre, 520 habitants.

(2) Montmoyen (Côte-d'Or), arrondissement de Châtillon, 418 habitants.

(3) En se rendant à la Clayette, le baron s'arrêta à Chalon et y trouva des députés de la ville d'Autun qui venaient se plaindre de ce que leur ville était écrasée par les subsides qu'on exigeait d'elle, et par les garnisons qu'on était obligé d'entretenir, « mais le baron « tint bon, » en ajoutant « que le peuple ne scavoit ce qu'il falloit et qu'il falloit « mettre ses compagnies à couvert. » Les députés insistèrent en protestant de leur fidélité à l'Union et en faisant valoir surtout « que « l'ennemy avait tourné le dos. » Le baron fut inflexible ; la ville d'Autun dut payer encore 1,700 écus au baron de Viteaux et 800 au baron de Rouvray, qui commandait les compagnies de Poilly, Maillot et de L'Armême, ce qui finit par débarrasser Autun de la présence ruineuse de Rouvray et de ses gens.

« toutes mes actions lesquelles je conformeray au desir et « volonté de vous, Dieu aydant. »

Sennecey séjourna peu au camp de la Clayette, Lyon était alors sérieusement menacé par une armée royale, dans laquelle Alphonse d'Ornano avait un commandement important, et qu'il avait rejointe, en toute hâte, après avoir manqué Mayenne à Lyon. Il y avait été envoyé, nous l'avons déjà dit, par Henri III après le meurtre des Guise, à Blois, pour faire subir le même sort à Mayenne. Lyon s'étant soulevé contre l'autorité souveraine, Ornano avait dû fuir cette ville qui ne lui offrait plus de sûreté, et sa fuite avait été si prompte qu'il avait dû y laisser ses chevaux et ses hardes (1). Cette armée se groupait, d'un côté, au midi, à trois lieues au-delà de Vienne, et de l'autre, à l'ouest, sur les bords de la Loire, près de Roanne. Dès les premiers jours de mars 1589, le consulat avait cru devoir informer le gouverneur et les échevins de Vienne « qu'on « brassoit une entreprise sur leur ville et les engager à « prendre garde que, soubs l'ombre d'une trêve ou à l'ap- « proche des festes (c'est lors que se font les bons coups) « ils ne soyent pas surpris (2). »

M. de Saint-Marc écrivait aussi, le 18 mars, au consulat qui l'avait chargé de surveiller, près de Vienne, l'armée royale. « Pour le regard de M. le comte de Maugiron, « nous prenons garde à ses actions. Le dit comte a une « grande querelle sur les bras contre le seigneur Alphonse.» Saint-Marc, ajoute dans sa lettre, « les regiments qui es- « toient auprès de nous, estant arrivés auprès de Saint-

(1) Le 8 mars 1589, il écrivit de Grenoble, où il s'était réfugié, au consulat de Lyon, pour le prier de remettre ses chevaux et ses hardes à l'un de ses gentilshommes, M. de Saint-Julien. (Actes consulaires.)

(2) Idem.

« Vallier, firent quelque outrage à un seigneur catholique, « lequel rassembla douze ou quinze gentilshommes et ses « amis, avec le corps de cuirasse à cheval : ils donnèrent « sur la queue des régiments et tuèrent douze ou quinze « soldats et deux lieutenants. J'ay bien pourvu à la garde « de votre tour de Sainte-Colombe (1). »

Cette tour formait la place la plus sûre pour Lyon du côté du midi ; c'était comme une sentinelle avancée qui surveillait de loin l'ennemi qui cernait Vienne et tenait tous les environs. Le duc de Nemours y attachait tant d'importance qu'il en remit, peu après, le commandement à M. de Saint-Marc.

La garnison de la Tour-Sainte-Colombe donna cependant quelques craintes au Consulat : elle était indisciplinée, et la compagnie de M. de Vaux qui avait été envoyée pour la renforcer se livrait aussi à de nombreux déportements (2). L'ennemi menaçait cependant Lyon de bien près. M. de Halincourt mandait de son côté au Consulat « que les régi- « ments du Dauphiné voulaient franchir le Rhône et il « avait offert ses services avec deux cents chevaux pour « empescher ce passage inquiétant pour le repos du pays, » mais la ville qui suspectait sa fidélité refusa ses offres (3).

(1) La tour Sainte-Colombe est encore située dans le faubourg de Vienne, de ce nom, sur la rive droite du Rhône. Philippe de Valois, voulant mettre fin aux conflits incessants entre les églises de Lyon et de Vienne, au sujet de la propriété de ce faubourg, s'empara de Sainte-Colombe, l'entoura de murailles et fit bâtir, à l'entrée du pont, la tour à l'aide de laquelle il tint en respect l'archevêque de Lyon et la ville de Vienne, en 1334. — Cette tour est remarquable en ce qu'elle donne une idée exacte d'une forteresse ou donjon au moyen-âge ; porte d'entrée bien élevée au-dessus du sol, meurtrières étroites, galerie à machicoulis, tourelles angulaires, murs épais, voûtes solides, plateforme crénelée couronnant le tout, à une hauteur de près de cent pieds. (Baron Raverat.)

(2) Archives de Lyon. (Actes consulaires.)

(3) Idem.

Le colonel Alphonse d'Ornano éprouva cependant un échec. M. d'Albigny l'expulsa de Grenoble « il y etoit « contre le repos de la Sainte Union » et cette ville resta au pouvoir de la Ligue. Mais ce pouvoir né d'une insurrection tremblait au moindre bruit et n'osait se fier à personne. La garde de Lyon même lui était suspecte. Alors chaque quartier de la ville était commandé par un capitaine *penon*; plusieurs de ces officiers semblaient incliner vers le parti du roi. Le 5 mai, le Consulat les convoqua à une de ses assemblées présidée par M. de Chaponay, sieur de l'Isle. « Dans cette réunion, ils ont été exhortés à toute union, « concorde, intelligence avec le corps de ville, aux fins de « faire cesser les bruits qu'il y a quelque montre des capi- « taines qui se sont distraits ou qui ont volonté de se dis- « traire de la Sainte Union. Remontrances leur ont été « faites que la desunion des citoyens est l'entière ruine des « villes. Sur quoy leur a été représenté la fable que l'histo- « rien Tite Live rapporte que Mennenius Agrippa exposa « sur semblable occasion au peuple romain qui s'étoit re- « volté contre le Senat (1). »

Le 20 mai le danger augmenta encore. Le sieur d'Albigny annonçait qu'il ne pouvait plus tenir à Grenoble et demandait du secours contre d'Ornano qui le serrait de près; mais le Consulat manda aux échevins de Grenoble qui réclamaient aussi l'appui des troupes de Lyon « qu'ils « sont bien marrys que les moyens leur manquent de les « secourir et qu'ils ont tellement épuisé leurs bourses par- « ticulières qu'ils ne savent plus où donner de la tête. »

Le Mâconnais était également menacé par les troupes royales. M. de Varennes-Nagu demanda, de son côté, « qu'on lui envoyât des troupes et des mnnitions de guerre

(1) Archiv. de Lyon. (Actes cons.)

« pour expurger quelques maisons-fortes ès quelles les « ennemys de la Sainte Union font leur retraite, et de là « courent les champs et troublent le commerce de la « Saône. » Parmi ces ennemis si redoutables pour le gouverneur de Mâcon se trouvait Georges de Bauffremont, et le château de Crusilles était une de ces maisons fortes qui servaient de refuge aux troupes royales. Le Consulat ordonna alors « qu'il sera enlevé de l'arsenal 200 boulets, « 2 milliers de poudre à canon qui seront envoyés à M. de « Varennes par le sieur Alexandre, garde general de l'artillerie « et munitions de France. » On livra aussi deux pétards du poids de quatre-vingt dix-neuf livres que le sieur de Vaux avait libéralement prêtés, et le 31 juillet la ville livra encore 2 milliers de poudre et 150 boulets. Ces munitions servirent au siége de Crusilles que nous avons raconté plus haut.

Dans l'intérieur de Lyon le parti du roi ne se lassait pas, non plus, d'agir, malgré l'active surveillance du Consulat ; on y ourdit même une conspiration qui faillit faire tomber la ville au pouvoir de Henri IV. Ce complot avait pour chef le sieur de Bothéon et d'autres gens notables, mais il fut découvert et le 15 mars 1590 « furent exécutés sur la place « Confort, Benoist Mestier, capitaine penon de la rue Gentil « et le sieur Bertrand, son sergent, Antoine-François, dit la « Plume, huissier au siége présidial, François Guyonnet, « concierge du sieur de Bothéon, et le sieur Laplace, capi- « taine de la ville, condamnés à mort comme traîtres, pro- « diteurs de la patrie et criminels de lèze-majesté. » Le 19 du même mois, le capitaine Montgriffon fut aussi exécuté sur le pont de Saône. La découverte de cette conspiration (1)

(1) On voit, par les Actes consulaires, que les conspirateurs devaient « faire ouverture de la porte du pont du Rhône au colonel Alphonse « d'Ornano qui se présenteroit au jour assigné, et qu'on se jetteroit

donna au Consulat la triste certitude qu'il ne pouvait plus avoir confiance même dans la garde de la ville, — et il se vit obligé de prier le roi d'Espagne de lui envoyer un secours de trois cents chevaux « payez pour quatre mois et conduits « par quelque bon chef et bien aguerri capitaine (1). »

L'armée royale s'avançait toujours au midi de Lyon. Elle s'était même emparée de Vienne. Le Consulat y avait expédié, en toute hâte, un certain nombre de troupes sur cinq grands bateaux avec un ponton, pour essayer de reprendre la ville, mais ces troupes avaient dû rentrer à cause de leur insuffisance comme nombre. Le péril grandissait de jour en jour. Le Consulat voyant « que l'ennemy commençait « même déjà à courir jusques bien près des murs de Lyon, « arrêta que le sieur de Saint-Christophe, gentilhomme « très affectionné au party de la Sainte Union, et qui est « présentement en ceste ville, sera envoyé vers M. le baron « de Senecey, pour le prier d'amener, luy mesme, ses « forces en ceste ville de Lyon, — et l'asseurer qu'elles « seront soudoyées et les chefs d'icelle bien reçus. — De « plus, on arrêta d'escrire à cet effet au dit sieur de Sene- « cey et aux capitaines et chefs qui sont à sa suite, les « barons de Thianges (2), de Lux (3), de Viteaux et de

« dans l'arsenal avec partie de ses gens pour se saisir de l'artillerie... » (Actes consulaires, AA. 42.)

(1) Actes consulaires, AA, 42.

(2) De Thianges, de la célèbre maison de Damas, originaire de la Bourgogne. Nous en reparlerons plus loin.

(3) Le baron de Lux, Edme de Malain, parent de Claude de Beauffremont, fut du nombre des gentilshommes qui, après l'avènement de Henri IV, conspirèrent contre lui avec le maréchal de Biron. Ce dernier paya son crime de sa tête; le baron de Lux eut sa grâce, après avoir révélé les noms de ses complices. Le maréchal n'avait fait aucun aveu.

« Bissy (1), et on enverra des commissaires auprès d'eux « pour accelerer leur réponse. Le capitaine Allard est spe- « cialement depesché vers M. le baron de Sennecey (2). » Le baron était alors au camp de la Clayette (3).

En même temps, le Consulat nommait des commissaires pour prier les propriétaires ou inquilins des maisons qui avaient été marquées par le maréchal-des-logis de la ville pour loger les gentilshommes de Bourgogne qui venaient au secours de la ville, de mettre ces maisons à leur disposition. D'autres commissaires furent chargés de faire les provisions de vivres et de munitions pour recevoir aux faubourgs de Vaise et de Saint-Just les troupes venant de Bourgogne.

Le 11 avril 1590, M. de Sennecey arriva enfin à Lyon avec ses troupes, 2,000 hommes tant de pied que de cheval. Le Consulat s'engagea à payer 18,000 écus par mois pour l'entretien et solde de ces troupes, et leur en fit payer de suite 10,000. En outre, le Consulat défraya tous les officiers durant leur séjour à Lyon. La dépense de ceux qui logèrent à l'hôtellerie de la *Pomme-Rouge* s'éleva à 585 écus, — au logis de la *Tête-Noire* à 568 écus, — ailleurs 218 écus, — plus 200 écus (4). Une compagnie de 300 Suisses fai-

(1) De Bissy, de la maison de Thiard de Bissy, originaire de la Bourgogne.

(2) Le consulat envoya aussi le sieur de Saint-Christophe vers le baron de Sennecey ; néanmoins, celui-ci ne se décida à amener son armée au secours de Lyon qu'après avoir prié le Consulat d'en conférer avec le baron de Lux qu'il lui envoya porteur d'une lettre dans laquelle Sennecey disait : « Vous conférerez avec le baron de Lux avec toute « liberté et confiance, et attendant ce qu'il me rapportera de vostre « part, je m'achemineray ainsi qu'il vous le dira, pour, à son retour, « me resoudre selon ce que j'apprendray par luy. » (Correspondance de Sennecey. Archives de Lyon, AA. 42.)

(3) Actes consulaires.

(4) Idem.

sait partie de l'armée du baron de Sennecey. Le Consulat fit payer 100 écus au capitaine « pour le faire suivre avec « sa compagnie ladite armée. » L'artillerie de Claude de Bauffremont était sous les ordres du capitaine Philippe Forestier « capitaine de charroy de l'artillerie de Bourgogne, « sous la charge de M. de Senecey. » Il reçut 150 écus » pour quatre journées de la fourniture et entretennement « de 80 chevaulx et 3 charriots. — En outre, on promit « de payer au dit capitaine 50 écus par jour pour la dite « artillerie (1). »

Dans cette petite armée se trouvaient aussi des pionniers que les Etats du Mâconnais (2) avaient été obligés de lever et d'équiper — prix faits, 30 sols pour chaque « habillement « complet (casaque, pourpoint, gourgasque (haussecol) et « bas de chausses dont les Etats devront fournir seulement « la toile. — 8 sols la paire de souliers, 20 sols pour chaque « chapeau *rouge* garni d'un cordon. A 50 livres pour tous « les outils. »

X.—Dès que Claude de Bauffremont fut à Lyon, on acheva les préparatifs pour le siége de Vienne qui inquiétait tant le Consulat et de diverses autres places dont la prise avait été jugée nécessaire. Ainsi, le 18 avril, on conduit devant Vienne « un *bateau* de *feu artificiel* pour rompre le pont de « Vienne pendant que l'armée serait à Sainte-Colombe, » mais ce bateau ne put être utilisé à cause des grands vents qui empêchèrent sa descente. « Il ne put pas descendre plus « de trois lieues et on le ramena. » Il en coûta 100 écus pour les charpentiers. La ville entretenait aussi, à ce moment, sur ses deux rivières, une flotille de bateaux armés

(1) Actes consulaires.
(2) Archives départementales de Mâcon, série C. n. 467, p. 95.

qu'on appelait frégates. Enfin pour faciliter les communications entre les localités où l'armée devait agir, on établit des postes (1) bien pourvues de chevaux; l'une fut établie à Vernaison (2) et une seconde à l'Arbresle (3), points intermédiaires entre Vienne et Charlieu (4), les principaux objectifs des armées qui allaient être mises en mouvement.

Le Consulat, en appelant Claude de Bauffremont à Lyon avec son armée, avait songé d'abord à lui confier le commandement de toutes les forces dont la ville pouvait disposer; mais les gentilshommes lyonnais furent, sans doute, jaloux de voir un étranger à leur province investi de ce grand pouvoir — et la division se mit parmi les chefs. Pour tout concilier, le Consulat confia ce commandement au marquis de Saint-Sorlin, frère du duc de Nemours, qui avait été appelé à Paris par Mayenne; on lit en effet, dans les Actes consulaires, ce qui suit : « Parce que les héréti-

(1) Le gouvernement entretenait des postes dans un grand nombre de localités pour le service des *chevaucheurs*. Antoine Jacquet était « *che-* « *vaucheur du roy* à Lyon. Le consulat lui donne un mandement de « 40 écus pour être distribués aux chevaucheurs tenant les postes de « la Tour, Tarare et l'Arbresle, à cause des frais qu'ils ont à suppor- « ter à l'entretien des postes qui naguères ont été dressées pour le service « du roy et commodité de l'armée que le sieur colonel d'Ornano a con- « duite pour ledit service au pays des Dombes. » (Registre consulaire.)

(2) Vernaison (*Veridus locus*), joli village sur les bords du Rhône, fondé par des moines dont le couvent a disparu depuis longtemps. Ce fut un fief de l'abbaye d'Ainay, et on y voyait un château où était le grand décimateur; il remontait au XIIIe siècle; il n'en reste que des ruines.

(3) L'Arbresle (Rhône), sur la route de Roanne. Son château, fondé sur un oppidum romain, date du XIe siècle. La ville a été fondée par l'abbé Dalmatius et devint le principal domaine de l'abbaye de Savigny, à 5 kilomètres de l'Arbresle. (Baron Raverat.)

(4) On ne fut pas plus heureux avec les bateaux qui portèrent l'artillerie à Givors; ces bateaux ayant été déchargés à Givors, l'ennemi s'en empara. Le consulat paya pour l'un 70 écus, et pour l'autre 45 écus; plus encore 300 écus. (Archives de Lyon).

ques ennemys jurés de la Sainte Union des catholiques, se se sont naguère saisis de la ville de Vienne, par le moyen de M. de Maugiron et autres leurs facteurs, qui se disent catholiques — que depuis, ils ont impunément courru jusques aux portes de Lyon — ravagé et pillé les villages voisins et pris quelques chasteaux et autres places fortes par les quelles ils pourront grandement fatiguer cette ville et la bloquer. — Outre les intelligences qu'ils ont d'ailleurs, on avait resolu pour arrester leurs desseings et empescher leurs courses et ravages, de prier M. de Senecey de se mettre en campagne, — mais le 14 avril sur ce que la présence de Monsieur le marquis de Saint-Sorlin *est plus que nécessaire* pour la conduicte de l'armée que l'on dresse contre les villes de Vienne, Charlieu et aultres — pour prévenir et *rompre les divisions et mescontentement des chefs et capitaines* de la d. armée, composée des troupes de *divers* gouvernements qui ne *voudroient recevoir les ordres et commandements les uns des autres*, le dit seigneur marquis a esté prié de s'en rendre *le chef et conducteur* — ce qu'ayant liberalement accepté, on arrêta que, pour luy donner le moyen de la despense extraordinaire qu'il fera, de lui payer 100 écus. » — Mais le marquis de Saint-Sorlin était un jeune homme sans expérience, et aussi étranger à l'art de la guerre qu'à la direction des affaires civiles et politiques. Le Consulat qui ne l'ignorait pas avait même déjà, le jour où le duc de Nemours avait nommé son frère gouverneur de Lyon, supplié « Monseigneur de Nemours d'escrire à Madame de Nemours, sa mère, Anne d'Este (1), veuve en

(1) La maison d'*Este* a pris son nom de la petite ville d'*Este*, près de Padoue, et a regné sur Este, Padoue, Ferrare et Reggio, et s'est alliée à plusieurs maisons souveraines, entr'autres celle d'Angleterre.

Alphonse II régna à Ferrare et à Modène de 1559 à 1597. Il avait

premières noces de François de Lorraine, grand duc de Guise, et en secondes noces de Jacques de Savoie, premier duc de Nemours. »

En appelant Anne d'Este (1), le Consulat avait en même temps organisé une sorte de conseil d'Etat pour la direction des affaires du gouvernement de la ville et de la province du Lyonnais. Ce conseil se composait :

1. De deux membres du clergé ;

2. De trois ou six gentilshommes des trois provinces du Lyonnais, Forez et Beaujolais ;

3. De quatre échevins de la ville ;

4. De deux hommes de robe longue et de deux financiers ;

5. D'un procureur syndic pour faire les remontrances (2).

Ce conseil devait être présidé par le jeune marquis de Saint-Sorlin, « lequel disposera des affaires du gouvernement

passé sa jeunesse à la cour de France et en rapporta le goût des fêtes et des tournois. Sa cour réunissait les premiers peintres et les hommes les plus célèbres de l'Italie, entr'autres le Tasse. (Bouillet, 579.)

(1) Le Consulat tenait beaucoup à la présence, à Lyon, d'Anne d'Este, et le 23 mars il lui avait déjà adressé la lettre suivante :

« Madame, nous vous supplions de croire que nous n'avons jamais reçu un plus grand ayse et contentement que celuy que nous a apporté l'heureuse arrivée en ceste ville de Mgr de Nemours, vostre fils, lequel fut reçu, hier, avec tant de joye et applaudissements d'un chascun qu'il n'est possible de plus. — Et, vous dirons davantage, Madame, que combien nostre allegresse en ait esté, elle fust encore esté plus, si Vostre Excellence eust esté de la partye, laquelle, pour ce, nous supplions très humblement de nous favoriser et honorer de sa présence, la pouvant asseurer qu'elle ne pourra aller en lieu où elle soit plus désirée et vue de meilleur oiel, ny reçue de meilleure affection qu'elle ne le sera icy, dont elle aura un vray et asseuré temoignage quand il luy plaira de satisfaire, en ce, nostre sincère désir ; cependant, nous lui baiserons très humblement les mains, priant Dieu, etc... » (Actes consulaires.)

(2) Actes consulaires.

par la deliberation et resolution qui sera prise en conseil presidé de la personne du dit marquis (1). »

Anne d'Este ne pouvant suivre son fils à la guerre où l'aider de ses conseils dans les camps, le Consulat se réserva le droit de diriger lui-même les mouvements de l'armée en campagne. Ce n'est pas qu'il se crut plus apte que les généraux à faire de la stratégie militaire, mais il était jaloux, à l'excès, de son pouvoir usurpé révolutionnairement. — Né d'une émeute, composé d'ambitieux qui avaient toujours rêvé d'escalader le pouvoir pour s'y faire une place grassement payée, il se méfiait de tous ceux dont il était obligé de se servir et ne voyait en eux que des hommes de son essence, prêts à le trahir. Dans cette pensée, il nomma des *commissaires près des armées* chargés de surveiller et d'espionner sans cesse les chefs militaires dans tous leurs actes et de lui adresser journellement des rapports secrets.

Dans la séance du 12 avril, « les sieurs Prost et Charbonnier furent commis comme eschevins pour suivre M. le marquis — assister à son conseil — *voir et entendre tout ce qui s'y fera, pour toujours tenir le Consulat averti* des occurrences et exploits qui seront faits par ladite armée.

« MM. Prost et Charbonnier estant à l'armée se tiendront toujours près la personne de M. le marquis, l'exhorteront et *l'encourageront, attendu que c'est son premier voyage* et sa *première entreprise*, de tascher en rapporter honneur pour sa personne et contentement pour les habitants de ceste ville et de son gouvernement qui ont toute espérance sur luy.

« — Se souvenir que les ennemys ne s'attachent seulement à ceulx de ceste ville et au pays, mais en particulier à Messeigneurs, ses frères, et à luy, leur voulant *voler* le gou-

(1) Actes consulaires.

vernement que *Dieu, Nature* et le *feu Roy* et le *commun consentement* de tout le pays leur a déféré ce qui doit le rendre d'autant plus jaloux de la conserver.

« — Se présenteront à tous les conseils qui se tiendront — y prendront le rang et séance comme eschevins et députez de la ville capitale de ce gouvernement, — et parce qu'ils savent, particulierement, ceux de la noblesse, des finances ou du Tiers Etat dont l'on doit *se fier ou défier ne leur sera dit aultre chose de particulier,* mais seulement, ils seront advertis *d'observer leurs actions, leurs conseils ou leurs avis,* — et empescher que par des expediens, *à leur accoustumée,* ils ne rompent les desseings et propositions qui se feront pour le bien commun de la province.

« — Ordonneront, en outre, que la commission qui a été expédiée au capitaine Fontenay, pour Montagny (1), soit exécutée de façon qu'il ne faille plus y revenir.

« — A Sainte-Colombe, verront faire rompre le pont, prendre la Tour, l'avitailler et y laisser homme de commandement duquel l'on puisse s'asseurer, avec le nombre requis de soldats.

« — A *Condrieu* (2), feront démenteler la ville et seule-

(1) Montagny était jadis une forteresse considérable. Ses seigneurs, qui se qualifiaient de premiers barons du Lyonnais, étendaient leur pouvoir sur tous les environs. Ses ruines subsistent encore et sont considérables. Des tours rondes et carrées, renforçant les angles du rempart du château, défendaient aussi les deux portes du village. Une partie de ce rempart, à l'ouest, porte encore le nom de la Brèche. Cette brèche fut ouverte par le canon du baron des Adrets, tour à tour huguenot et catholique. Le village est situé sur un cône qui domine la vallée près Givors (Rhône). (*Autour de Lyon*, baron Raverat.)

(2) *Condrieu* est situé à l'extrémité du département de l'Isère, sur les deux ruisseaux le Vernon et la Boucharde. En l'an 1000, Godemard, l'un des plus puissants seigneurs du pays, en fit hommage aux archevêques de Lyon. L'archevêque Renaud II l'entoura de remparts et bâtit

ment mettre garde dans le chasteau commandé par d'aultres que les Des Villars qui ont trahi le dit chasteau et fait leurs affaires.

« — Feront miner *Ampuis* (1) qui appartient aux Maugiron — et si l'on pouvait pousser jusqu'à *Annonay* (2) et qu'on le put emporter, ce seroit un grand bien pour nous.

« — Après, venans en *Forez* tiendront la main que *Riverie* (3) soit démantelé, la maison de la *Liergue* (4) ruinée (et qu'on la put emporter) pour lui oster sa retraite en ce gouvernement, et le renvoyer en Vivarais, puisqu'il nous a manqué de foy et parole.

« — Procureront de faire miner le chasteau de *Fougerolles* appartenant à *Amberieu*, la maison du sieur de *Chenevaille*, celle du capitaine *Fanchette* et le château de *Bothéon* (5). Si l'on pouvoit enmener à Lyon *la femme et les filles* du dit sieur de Bothéon, ce seroit le vray moyen de rompre la violence de ses moyens.

un château sur la montagne. En 1562, la ville fut prise d'assaut par les protestants et ruinée de fond en comble. Zélée catholique, elle embrassa plus tard le parti de la Ligue, puis se soumit à Henri IV.

(1) *Ampuis*, situé sur les bords du Rhône, date de l'époque gallo-romaine. Archambaud, premier maître connu de la terre d'Ampuis, était maire du palais au VIIe siècle. Au XIe elle appartint à Girard, puis à Foulques et à Oger. Elle passa ensuite aux Maugiron, puis aux Harenc de la Condamine. Le château était autrefois dans le village. (*Autour de Lyon*, baron Raverat.)

(2) *Annonay* (Ardèche), ancien marquisat et bailliage, au confluent des rivières de Tanches et de Deumes.

(3) *Riverie* (Rhône), canton de Mornant. Pris et saccagé par les ligueurs, en août 1590. — Ancienne baronnie aux Riverie, Roussillon, Thoire-Villars, Laurencin, Camus et Bothéon, à 8 kilomètres de Lyon.

(4) *Liergues* (Rhône), arrondissement de Villefranche, près Anse.

(5) *Bothéon*, château appartenant à la famille de Gadagne.

« — Puis, l'armée passant à *Charlieu* (1) procureront que le chasteau de *Saillans* (2) ne soit oublié.

« — Et, en tout ce que dessus *seront roides*, et ne se laisseront gagner aux persuasions de ceux lesquels préféreront leur intérêt particulier, l'intelligence qu'ils peuvent avoir avec l'ennemy, et la parcelle ou le degré de la parcelle au général, viendront empescher ce que dessus.

« — Et donneront souvent avis au consulat du succès de

(1) *Charlieu* (Loire), arrondissement de Roanne ; ancienne place forte, prieuré, couvents, restes très-beaux de son ancienne église romane.

(2) Saillans était un gentilhomme étranger, dont le nom était Pierre Bagliani, ennemi de la Ligue. Il fut arrêté, par ordre du consulat, au moment de la révolte de Lyon contre le roi, et enfermé au château de Pierre-Scize ; mais il parvint à s'en évader et se retira à son château de Saillans. Il s'empressa d'informer M. de la Guiche de son évasion et de lui faire connaître la situation précaire de la Ligue, à Lyon, en lui indiquant les moyens pour s'en saisir et faire rentrer la ville sous l'autorité royale ; mais la lettre fut interceptée par le consulat, lequel ordonna, le 26 avril 1589, « qu'elle serait enregistrée à perpétuelle mémoire de la mauvaise volonté du sieur Bagliani contre la ville. »

Saillans n'ignorait pas les projets du consulat sur son château, car il mandait a M. de la Guiche : « Je suis tous les jours menacé que l'on « veut venir me pétarder, toutefois je suis bien résolu à me défendre, « mais je n'ose rien remuer jusqu'a ce que j'aye tiré de prison M. de « Jons, mon beau-père, et ma femme ; cela fait, disposez de moy. » M. de Jons avait été enfermé à Pierre-Scize avec MM. de Servières et du Soleil. Mme de Saillans resta prisonnière dans sa maison, mais tous ses meubles furent saisis et vendus par le consulat. (Actes consulaires.)

Le baron de Sennecey, en quittant Lyon, alla s'établir d'abord à Saint-Genis-Laval, à 9 kilomètres de Lyon. Il y écrivit, le 17 avril, au consulat, pour le prier « de ne pas oublier de faire suivre les munitions « et d'envoyer la poudre pour les harquebuzes et des balles à mous- « quets. » « Vous aurez souvenance aussy, ajoutait-il, de faire sortir « les Suisses qui doibvent venir en toute diligence, afin que ceux de « Bourgogne que j'ay amenés se joignent à eux. » (Actes consulaires.) On sait que Sennecey avait 300 Suisses dans son armée.

leur voyage et des difficultés qui se présenteront aux fins qu'on puisse les résoudre. »

Ces instructions, comme on le voit, étaient des plus complètes. Elles renfermaient d'abord, tout un plan de campagne ; on prescrit au jeune et inexpérimenté marquis d'opérer, en commençant, au midi de Lyon, contre Vienne et Sainte-Colombe, de pousser ensuite plus loin jusqu'à Ampuis et Annonay, en lui désignant les places qu'il doit prendre et démanteler. — Après ce mouvement, il doit revenir le long du Vivarais et se rendre sur la Loire, où Charlieu sera son principal objectif. Les échevins députés devaient, en outre, ne pas perdre de vue le marquis, — épier ses paroles et ses actes, — se défier de son entourage en l'entourant d'un véritable espionnage, et adresser de fréquents rapports.

Tous les préparatifs étant terminés, l'armée quitta Lyon et entra en campagne. L'armée royale n'attendit pas les Lyonnais derrière ses remparts de Vienne et de Sainte-Colombe. Elle marcha au-devant d'eux. Le premier choc eut lieu près de Givors. Il est ainsi rapporté dans les Actes consulaires :

« 1590 avril 19. Jeudy saint, sortirent de Vienne les « sieurs Alphonse, Maugiron, Blacon, Lesdiguières, Mont- « bellet, Gouvernet et aultres, accompagnés de quatre ou « cinq cents hommes lesquels vouloient charger l'armée « du sieur marquis de Saint-Sorlin qui faisoit des appro- « ches de Vienne, — et fut prins le dit sieur Alphonse « prisonnier, le lieutenant du dit Maugiron et Montour, « parent du dit Maugiron tuez avec d'aultres, et fust mené « le dit Alphonse à Givors où il demeura quatre jours, « gardé par M. de la Barre qui l'avoit prins, — et fust « blessé à la dite rencontre M. de Thianges, au jarret sur « la jarretière, et son cheval aussi, d'un coup de mous-

« quet et demeura la balle au ventre du cheval, — et fust « amené M. de Thianges (1) en une litière à Lyon. »

L'honneur de la journée fut pour M. de Thianges ; mais cette journée fut peu glorieuse pour l'armée de la Sainte-Union.

Le 28 avril, le consulat constata sur ses registres que « l'ennemy eust forcé l'armée, sans la vive opposition que « fit M. de Thianges s'estant mis à pied, pour faire tourner « visage à notre infanterie qui estoit *entrée en ceste épouvante « qu'elle tournoit le dos*, et *ayant repris courage* par le moyen « du dit sieur de Thianges qui y fust grièvement blessé « d'une arquebusade de laquelle il estoit malade à Lyon. »

Le marquis de Saint-Sorlin s'empressa de faire part au consulat de Lyon de sa victoire, qui était son premier succès, et qu'il devait à la bravoure d'un gentilhomme bourguignon. Il annonça, en même temps, la capture de d'Ornano et « que le baron de Sennecey va faire remettre entre « ses mains son prisonnier — qu'il en référoit à Messieurs « de Mayenne pour savoir ce qu'il doit en faire, et, qu'en « attendant, il prioit le consulat de le faire garder par le « capitaine de la Barre qui l'avoit prins et qu'il nommoit « gouverneur du chasteau de Pierre-Ancize où le dit « Alphonse seroit gardé trois ou quatre mois, après que la « garnison de ce chasteau seroit renforcée. »

(1) François Damas, seigneur de Thianges, de Dio, de Fleury, de la Tour, du Deffend et du Vaux de Chizeul. Pendant la guerre de la Ligue, il fut fort aimé et estimé par le duc de Mayenne, qui lui donna la lieutenance de sa compagnie de cent hommes d'armes, au commandement de laquelle il acquit beaucoup d'honneur ; — il fut aussi gouverneur de Noyons et de Soissons. Il épousa, en janvier 1580, Françoise dame de Dio, fille de Jean Palatin de Dio et de Louise de Chantemerle, il en eut trois fils et trois filles. (Guichenon, *Histoire de Dombes*, t. II, p. 176.)

Le succès de l'armée, à Givors, causa également une grande joie au Consulat qui avait pu apprécier, depuis longtemps la valeur personnelle du colonel Ornano et l'importance de sa capture. « Il s'empressa de passer procura-« tion aux députez co-eschevins près M. le marquis de « Saint-Sorlin, pour faire toutes promesses et obligacions « requises pour que le dit sieur Alphonse soit conduit et « amené à Lyon pour y estre gardé, comme prisonnier de « guerre, soubs l'autorité de M. le marquis, — et faire « toute assurance qu'au dit sieur Alphonse ne sera fait « aucun tort. »

Le marquis de Saint-Sorlin, pour témoigner au capitaine de la Barre sa reconnaissance de la capture de d'Ornano, lui fit présent d'un cheval acheté d'un sieur Horatio Carricioni, gentilhomme lucquois, que le Consulat paya 30 écus, à la prière du marquis.

Le Consulat, de son côté, fit offrir au marquis de Thianges « quelques chapons, des confitures et 500 écus. » M. de Thianges avait une compagnie de 100 hommes et commandait, comme lieutenant du duc de Mayenne. Mais le 23 avril, le Consulat, tout joyeux de la prise de d'Ornano (1) qu'il attendait et pour lequel il avait fait préparer

(1) Une grave erreur historique a été commise au sujet de la capture du colonel Alphonse d'Ornano. Lesdiguières, dans ses Mémoires dictés à son secrétaire, et Aubret dans les siens (t. III, p. 415), mais qui a copié servilement Lesdiguières, rapportent ainsi cette capture : « Tandis que notre prince servoit le roi en Normandie, le duc de Nemours, que l'on accuse d'avoir eu le dessein de se faire une souveraineté de son commandement du Lyonnais, Forez et Beaujolais, crut être en droit de se rendre maître de Thoissey en cette souveraineté pour se rendre plus maître de Lyon. Alphonse d'Ornano, qui était lieutenant-général pour le roi en Dauphiné, voulut aussi se rendre maître de la même ville, à cause de son château, qui commandait sur la rivière de Saône. Il vint pour l'assiéger et pour empêcher en même temps que le marquis de

un logis au château de Pierre-Scize, apprit, non sans un vif déplaisir, « que le dit jour, lundy, fust enmené de Givors

Saint-Sorlin, frère du duc de Nemours, qui commandait à Lyon, en l'absence de son frère, ne fut pas joint par M. de *Seneseey* (sic) Sennecey, lieutenant en Bourgogne pour M. de Mayenne, chef de la Ligue, qui amenoit 2,000 hommes de troupes de Bourgogne à Lyon. Les troupes d'Ornano et celles des ligueurs campèrent les unes sous Thoissey, les autres dans cette ville. Il y eut diverses escarmouches de leurs troupes; mais un gentilhomme de Bourgogne, nommé La Barre, s'étant présenté pour se battre et tirer un coup de pistolet avec celui de l'armée d'Ornano qui voudrait se présenter, ce général eut l'imprudence d'y aller lui-même. La Barre ayant donné dans sa visière, d'Ornano en fut ébloui, en sorte que La Barre saisit la bride de son cheval et l'emmena prisonnier de guerre à Thoissey, et, le lendemain, en Bourgogne. L'armée du roi, étant sans chef, se débanda, celle du duc de Nemours en fit autant, croyant qu'elle avait assez fait en prenant le chef de l'armée et la dissipant. » Un autre écrivain a ajouté à ces lignes ce qui va suivre :

«Le capitaine Tircuy de La Barre, auteur de cet exploit, était un ami du duc de Mayenne.

« Sa mère était cousine de sainte Chantal. Avec les 40,000 écus qu'il reçut pour la rançon d'Alphonse d'Ornano, il acheta, le 10 mars 1592, le fief de Corcelle en Beaujolais, dont ses descendants prirent le nom. » Mais toute la version donnée par Lesdiguières et répétée, mot à mot, par Aubret n'est qu'une fable d'un bout à l'autre. En effet, comme on le verra par le récit que je fais ici, de la capture de d'Ornano, et dont j'ai puisé les éléments aux sources les plus authentiques, c'est-à-dire aux registres manuscrits du consulat de Lyon et aux archives de Dijon, comme à la correspondance du baron de Sennecey que je possède, on verra : 1° qu'il n'y eut, à ce moment, aucune rencontre entre les deux armées sous les murs de Thoissey ; 2° que ce choc se fit sous les murs de Givors : 3° qu'il n'y eut pas, dans cette bataille, de combat singulier entre d'Ornano et le capitaine de La Barre, mais que ce dernier s'empara du colonel corse au milieu de la mêlée ; 4° qu'il n'emmena pas son prisonnier en Bourgogne, puisqu'il rentra à Givors où, pendant quatre jours, il le garda, jusqu'à ce que le baron de Sennecey enlevât Alphonse d'Ornano pour l'emmener « *sans mot dire* » et secrètement en Bourgogne, dans le château d'Auxonne, et 5° que l'armée de la Ligue ne se débanda point, mais marcha sur Charlieu dont elle s'empara. Quant à la rançon de d'Ornano, il se peut que le capitaine de

« le dit sieur Alphonse par le sieur de Senecey, en Bour-
« gogne. Le quel sieur de Senecey s'en alla de Greyzieux
« où estoit le rendez-vous avec le dit sieur Alphonse et
« deux cents chevaux *sans dire mot.* »

Le marquis de Saint-Sorlin se hâta également d'informer le Consulat de l'enlèvement de d'Ornano par le baron de Sennecey, en lui exprimant son vif dépit de ce procédé déloyal, et son intention d'en tirer une éclatante vengeance. « C'est avec le plus grand et extrême desplaisir,
« écrivait-il, que je vous fais ce mot pour vous advertir que
« Monsieur de Senecey m'ayant donné sa foy et parole de
« me remettre le sieur Alphonse, corse, pour l'envoyer à
« Lyon, à Pierre Ancize, comme vous a rapporté M. Char-
« bonnier qui s'en est allé vous trouver, pour faire son
« logis, avec M. de la Barre.... s'en est allé du costé de
« son gouvernement. Il m'a escript qu'il s'en va avec le
« prisonnier, et quand il me verra, il me rendra content.
« — Ce que je vous proteste qu'il ne peut faire sans re-
« mettre le dit Alphonse au lieu qu'il m'a promis — et crois
« que vous serez aussi estonnez que moy *du tour qui m'a*
« *esté fait,* et que *Dieu ne me laissera qu'il me donne moyen*
« *d'en avoir la raison* qui est la vostre que je desire le plus
« au monde. »

Le baron de Sennecey, en enlevant ainsi d'Ornano, *sans dire mot*, au marquis de Saint-Sorlin, commandant en chef l'armée et qui rêvait peut-être d'en orner son triomphe en rentrant avec lui à Lyon, obéit, sans nul doute, dans cette circonstance, à un sentiment de jalousie et de vengeance.

La Barre l'ait touchée. Le baron de Sennecey, dans sa requête aux Etats généraux, en parlant de cette rançon, dit cependant qu'elle fut distribuée entre tous ceux qui avaient contribué à la capture de d'Ornano, et qu'elle ne s'éleva qu'à 10,000 écus.

En venant de Bourgogne à Lyon avec son armée, on se le rappelle, il avait dû penser que, comme lieutenant de Mayenne dans le gouvernement de Bourgogne et comme président de la chambre de la noblesse aux Etats généraux, il conserverait non-seulement le commandement de ses troupes, mais qu'il serait investi aussi de celui de l'armée de Lyon ; mais, nous l'avons déjà vu plus haut, les gentilshommes du Lyonnais, qui l'avaient vu avec jalousie, s'étaient refusé de lui obéir, — et le Consulat, pour concilier toute chose, avait été obligé de donner le commandement en chef de l'armée au marquis de Saint-Sorlin, jeune homme présomptueux et inexpérimenté. Cette exclusion et l'obligation d'obéir à un homme sans valeur avaient nécessairement été blessante pour l'amour-propre de Sennecey, qui aura attendu la première occasion qui se présenterait pour satisfaire sa rancune contre les gentilshommes du Lyonnais et contre le prince. Cette occasion, il la trouva dans la capture de d'Ornano, et il pensa qu'il ne pouvait pas être plus désagréable aux Lyonnais et au jeune marquis qu'en leur enlevant furtivement le célèbre prisonnier et en les privant de deux cents chevaux qu'il emmena avec lui en Bourgogne. Mais s'il satisfaisait sa rancune, Claude de Bauffremont oubliait que le jeune prince, si profondément blessé dans sa vanité, ne manquerait pas de se venger aussi à son tour. Le baron de Sennecey ne le vit que trop, peu de mois après.

Bauffremont, pour enlever plus sûrement d'Ornano de Grezieux, où il était, ne prit avec lui que de la cavalerie, et suivit des chemins détournés pour gagner la Bourgogne. Saint-Sorlin n'osa pas le poursuivre pour lui reprendre son prisonnier ; Bauffremont s'arrêta d'abord avec d'Ornano à Sennecey, puis il le transféra à Auxonne, où il l'enferma dans la citadelle de cette ville.

XI. — Pendant que le baron emmenait Alphonse d'Ornano en Bourgogne, l'armée de Lyon, victorieuse à Givors, marcha sur Charlieu, poste important occupé par une armée royale qui, de là, menaçait sérieusement le Maconnais et Lyon. « Le 3 may (1) l'armée qui s'estoit allée de « Vienne à Charlieu entra de furie au dit Charlieu en Lyon- « nois, sur les 5 heures du soir, par la brèche du canon, « — mit ce qu'elle trouva au fil de l'espée, et furent pen- « dus aux fenestres plusieurs des principaux du dit Char- « lieu, — et tint bon l'abbaye, laquelle enfin se rendit. » C'était le second succès que le jeune marquis de Saint-Sorlin remportait dans cette campagne. Il se hâta d'expédier à Lyon le capitaine de la Barge pour en porter la bonne nouvelle au Consulat, par une dépêche où nous lisons entre autres : « Messieurs, ayant sejourné dimanche à « Beaujeu, attendant l'artyllerie et les munitions néces- « saires pour mon armée, mardi, je suis couché à Chas- « teauneuf, distant de Charlieu d'une lieue et demye, d'où « je partis mercredy matin pour investir Charlieu qui a « esté cerné de si grand jour que, dès ce jour, j'ai ren- « fermé les ennemys dedans et logé mon armée à leurs « portes, sans presque aucune perte. — La nuit, je fis « loger l'artyllerie au lieu qui fut advisé le plus commode « pour battre la dite ville — et ce jourdhuy, dès les « 4 heures du matin, j'ay commencé à la saluer. La dite « batterie a duré, depuis cette heure là jusques à 5 ou « 6 heures du soir, que j'ay faict donner un assaut si fu- « rieux que, par la vertu de nos soldats, — quelle que dé- « fense qu'ayent fait les ennemys, la dite ville a été prinse. « Je me contenterai de vous dire que, depuis le plus grand

(1) Regist. cons. Corresp. arch. de Lyon.

« jusqu'au plus petit soit de l'artyllerie soit de l'infanterie, « soit de la gendarmerie, il n'y a celui qui n'ait faict pa- « roistre sa valeur. Il reste à prendre le chasteau dont j'es- « père bien avoir raison bientôt. » Toutefois, et comme s'il en eût eu du regret, le marquis n'osa pas d'abord avouer les horreurs qui furent commises dans cet assaut, mais par une autre lettre adressée au Consulat, il lui dit : « la ville « s'estoit rendue à discretion, mais à l'exécution, *il y a eu* « *tant de desordre et si grande confusion*, principalement *à* « *cause de ceux de Bourgogne*, qu'il a esté impossible d'effec- « tuer ce que j'eusse bien voulu empescher, — *le sac de la* « *ville*, volonté de nos soldats à l'endroit de l'ennemy. »

Saint-Sorlin avait pu faire cependant quelques prisonniers, parmi lesquels on comptait MM. de Saint-André, de Gravillon et de la Serrée ; les gendarmes du marquis les amenèrent à Lyon. M. de Saint-André fut enfermé au château de Pierre-Scize qui fut réparé, pour empêcher l'évasion des prisonniers, et, le 7 juin, le Consulat loue « pour meubler « le chasteau de Pierre Scize où estoit le seigneur de Saint- « André, 6 matelas, 6 couvertures de Catalogne, 3 pail- « lasses, 3 chevets, 10 linceuils. » MM. de Gravillon et de la Serrée étaient détenus dans les prisons de l'Archevêché. Guillaume Gallois reçut 6 écus « pour recompense de sa « fidelité et vigilance dans la garde des prisons. »

Après la prise de Charlieu, le Consulat voulut pousser plus loin ses opérations et refouler encore l'armée royale, qui s'était groupée autour du Puy, en Velay. Saint-Vidal reçut le commandement de l'armée de Saint-Sorlin et on lui donna un canon, une coulevrine, de la poudre et les munitions nécessaires pour chasser l'ennemi du Velay. La guerre était alors partout, même *dans les airs*, si l'on en croit l'auteur d'une brochure qui parut alors à Lyon, on y lit « que, en la Franche Comté de Bourgoigne, près de

« Beaume, s'estoit veu deux armées en l'air, cheminant en « bel ordre contre le Septentrion, lesquelles se escarmou- « chèrent un quart d'heure de furie, et après s'escartèrent « les dites troupes, l'une sur Arbois, l'autre sur Poligny « estant en nuées rouges bien épaisses qui rendirent « gouttes de sang qui arrosoit la terre à plomb, chose ad- « mirable. »

Une trève fut proposée cependant par le marquis de Saint-Sorlin. Une conférence eut lieu à cet égard à Saint-Genis-Laval entre le sieur de Chaponay, député de Lyon, et les sieurs de Maugiron, de Ventadour et de Bothéon ; mais on ne put s'entendre.

Le baron s'était arrêté, comme nous l'avons vu déjà, à son château de Sennecey, avec Alphonse d'Ornano. En arrivant, il avait cru devoir faire connaître aussi au Consulat de Lyon l'enlèvement de son prisonnier, et lui avait mandé : « Messieurs, j'auray beaucoup de regret si la con- « duicte que j'ay faicte du coronel Alponse, par deça, vous « apporte desplaisir, car je n'auray jamais volonté que de « vous complaire et servir. Je m'asseure que le temps vous « fera cognoistre combien la cause des catholiques, en « général, et celle de vostre ville, en particulier, en recep- « vront plus d'utilité que s'il eust été en aultres mains; « — bien vous assurerais-je pour certain que sa liberté ne « luy sera jamais rendue de mon consentement que je ne « vous en advertisse, quelque commandement que j'en « puisse recepvoir de Messieurs les princes, afin que vous « ayez temps et moyen, par vos remonstrances, de vous « pourveoir auprès d'eulx, pour ce qui concerne le bien et « repos de vostre province qui me sera tousjours aultant « cher que le mien propre ainsy que scait le Créateur. »

D'Ornano tenait aussi à rassurer ses amis du Dauphiné sur son sort, et le 27 avril, le baron de Sennecey écrivit

encore, de son château de Sennecey au Consulat de Lyon, la lettre suivante : « Messieurs, desirant le coronel Alphonse « donner advis de son état à ses amis, il m'a prié luy per- « mettre d'envoyer son valet de chambre jusques en Dau- « phiné, ce que je luy ai permis et accordé. — Et d'aul- « tant qu'il prend son chemin par vostre ville. Je vous ay « bien voulu supplier qu'il ne luy soit donné empesche- « ment, vous offrant en rescompense tout seryice où je en « auray le moyen et d'aussi bon cœur... »

Le baron de Sennecey continua encore pendant quelque temps à correspondre avec le Consulat de Lyon ; c'est ainsi qu'on le voit, le 27 mai, lui écrire du camp de Louhans, au sujet du paiement des sommes qui lui restaient dues pour la solde de l'armée qu'il avait amenée à Lyon. Le Consulat avait promis de prendre toute cette armée à sa charge, mais sa caisse étant épuisée, il s'était adressé au gouverneur de Macon, M. de Marbé, lequel s'était engagé à fournir les fonds nécessaires et à payer, le 15 mai, les 8,000 écus qui restaient encore dûs au baron (1). M. de Marbé n'ayant pu le faire, Sennecey l'avait menacé de poursuites. Marbé, aux abois, en avait referé au Consulat, lui mandant « qu'il était « poursuivi par le baron qui, après avoir fait saisir ses biens, « devoit faire proceder, le lendemain, à leur vente. « Le Consulat, sur cette plainte, « decida d'envoyer son secretaire, « M. de Troncy, vers M. de Senecey, pour le prier d'attendre « de la ville jusques au 1^er^ novembre prochain et luy payer « d'avance 300 écus sol, pour les interets de cette somme. »

(1) On lit dans les *Actes consulaires* de Lyon la mention suivante : « La dépense faite par les troupes de Bourgogne aux hôtelleries de Lyon, durant leur séjour en cette ville, monte de 4 à 5,000 écus, outre la solde de deux compagnies suisses et celle des compagnies de Varras- leu, le tout à 25,000 écus. En outre, il faut de 7 à 8,000 écus par chaque mois, pour la solde et entretien desdites compagnies.

Sennecey accueillit avec bienveillance l'envoyé du Consulat et répondit : « Pour le desir que j'ay tousjours eu et « auray perpétuellement au bien et contentement du géné- « ral et particulier de vostre ville, j'ay commandé au Tré- « zorier de suspendre ses poursuites et n'inquiéter et pour- « suivre M. de Marbé. » Toutefois le baron laisse percer, dans sa réponse au Consulat, son mécontentement du retard qu'on met à lui payer cet arriéré, et ajoute d'une façon assez hautaine : « Vous scavez que la conduicte des « armées ne se faict qu'avec impenses et frais très grands et « qu'il ne fault manquer aux necessitez d'icelle, — non « plus qu'à la foy et parole donnée, autrement, il advient « souvente fois des accidents et desordres grands et peril- « leux aux quels il n'est pas facile de remedier. »

Pendant son séjour à son château de Sennecey, le baron avait été appelé au camp de Louhans; l'armée royale occupait le château de Saix près de cette ville. Sennecey mit le siége devant cette place, lui livra plusieurs assauts; mais l'un de ses gentilshommes y ayant été tué, il dut lever le siége et se replier sur Louhans. La position devenait, du reste, difficile; Tavannes s'était avancé avec son armée, avait gagné à sa cause M. de Thiard de Bissy, gouverneur de Verdun, qui avait livré cette place.

Le baron séjourna cependant quelque temps à Louhans et s'y occupa des affaires de la province que menaçait, au nord, une armée envoyée par Henri IV, sous le commandement du maréchal d'Aumont. La ville de Toulon-sur-Aroux pouvant devenir une base d'opération pour ce dernier, Sennecey manda au Vierg d'Autun « de faire démanteler « cette place, et de retirer en lieu sûr tous les ponts, portes « et chaînes. « Tavannes tenait aussi la campagne ; il prit Saint-Jean de Losne, Seurre, Verdun, et les châteaux de Chaussin, La Perrière et des Maillis, et surprit une partie de

la garnison de Dijon qui amenait un convoi de vivres dans cette ville.

Poursuivant ses succès, il tenta même une entreprise sur Auxonne où le baron de Sennecey avait été obligé de s'enfermer. « Tavannes fist ceste entreprise par le moyen d'un « homme d'armes de sa compagnie d'ordonnance, le « nommé sieur de Rougemont et un autre qui en estoit, « lesquels avaient intelligence avec un caporal de la gar- « nison du dit chasteau, auquel on bailla quelque argent et « des promesses d'en avoir davantage s'il servoit bien le « roy. Il avoit promis de faire descendre sa femme par une « échelle de corde au bas d'une tour du d. chasteau pour « servir d'ostage ; mais un de ceux qui estoient employez à « ce dessein par Tavannes, voulut incontinent monter à « l'échelle.

« Comme il fut au-dessus, le sieur de Senecey qui les « attendoit avec sa garnison, craignant s'il y entroit, que « d'autres pourroient le suivre, fit couper l'échelle de corde « dont celui qui estoit monté, le capitaine Valot, tomba « tout armé du haut en bas, et en fut malade six mois. Les « flancs des autres tours tiroient pendant ce temps dans les « fossez et il y eut des blessés. »

Le baron de Sennecey intimida Tavannes par une sortie et reprit la campagne et s'avança jusqu'à Issurtille, mais surpris par l'ennemi, Sennecey prit l'épouvante, se retira toute « la nuit à Dijon, avec un canon, laissant Tavannes libre « de ses mouvements et qui en profita pour aller assieger « Trichâteau. »

Pendant le cours de ces événements, le colonel Alphonse d'Ornano était resté prisonnier du baron de Sennecey dans le château d'Auxonne. Il en devait coûter à cette nature ardente qui ne se plaisait que dans le tumulte des camps de se voir réduit à une étroite captivité, et de ne pas reprendre

son rang dans les armées. Le 1er septembre 1590 il confia ses regrets au Consulat de Lyon (1) et le pria, par l'intermédiaire de son valet de chambre Jacques, d'autoriser le capi-

(1) Le Consulat de Lyon redoutait Ornano et avait été blessé des remontrances qu'il lui avait faites lorsqu'il se révolta contre l'autorité royale. On en jugera par les lettres suivantes que nous avons puisées aux Archives de Lyon.

30 mars 1589. « Estant moy catholique, apostolique romain, subjet « du roy et vostre amy et serviteur, quoique on ait voulu faire croire « le contraire, m'accusant de chose que je n'ai jamais pensé, — et Dieu « et sa Saincte Mère m'en soyent témoins, si je dis la verité ou le men- « songe. Toutesfois, vous en croirez, Messieurs, ce que vous voudrez, « espérant que les effets vous feront cognoistre et juger, à l'avenir, tout « le contraire, n'ayant cy-devant rien plus desiré que de vous servir en « général et en particulier, — et pour vous faire paroistre que je ne « suis en rien diminué de cette bonne volonté, j'ay bien voulu vous « faire ce mot pour vous dire *que si vous n'y prenez garde, vous estes à la « veille de vous perdre entièrement, et pour vous faire voir et toucher au « doigt la vérité de ce faict*, s'il vous plaist envoyer de ça un des vostres, « de quelle qualité que ce soit, pourvu que ce soit homme duquel vous « puissiez vous fier, je luy feray *voir comme le tout se passe.* » De Grenoble, ce 30 mars 1589. Vostre affectionné à vous servir.

Alphonse D'Ornano.

Le Consulat, très-embarrassé, répondit la lettre suivante après avoir remercié d'Ornano « de son agreable lettre, il lui temoigna sa satisfac- « tion de le voir toujours très affectionné au service de Dieu et à la « Sainte Eglise catholique, » mais il ajouta :

« Nous ne craignons rien, ny forces quelles qu'elles soyent *puisqu'il a « plu à Dieu* de nous avoir envoyé en sureté Mgr de Nemours, nostre « gouverneur, la *présence duquel nous apporte* telle assurance que nous « esperons *que tous ceulx qui vouldront entreprendre sur nous, perdront leurs « peynes*. Toutes fois, pour vous faire paroistre en quelle estime nous « vous avons toujours tenu, nous avons advisé d'envoyer vers vous le « porteur, nostre concitoyen très-fidèle, pour les effets contenus en « vostre lettre, et pour vous assurer, Monsieur, que quelque chose qui « soit advenu, vous nous trouverez toujours vos voisins et très affec- « tionnés amys. »

Le Consulat, en écrivant cette lettre, n'avait pas la perspicacité de prévoir que ce même duc de Nemours, qu'il considérait alors comme un

taine Authomarie « à venir le trouver pour chercher un « remede pour mettre fin à sa délivrance, s'il plaist à Dieu. » Mais le Consulat peu pressé de revoir le colonel rentrer dans l'armée royale qui l'avait fait trembler si souvent, ne répondit pas à d'Ornano. Le 18 du même mois celui-ci réitéra sa prière et manda au Consulat « que Monseigneur du « Mayne s'étoit résolu qu'il allat le treuver pour traicter de « sa liberté et en avoit informé M. de Senecey et qu'il « comptoit partir dans sept ou huit jours. » Ornano ajoutait : « Qu'il auroit grande obligacion au Consulat s'il vou- « loit luy envoyer un passe port pour quatre ou six gen- « tilshommes du Dauphiné et six ou sept gens de son train « qui devoient l'accompagner jusques à Sa Grandeur. — « Le duc de Mayenne devoit, de son costé, lui expedier un « sauf conduit et un trompette pour la seureté de son « voyage. »

Le Consulat se décida enfin à répondre à d'Ornano, mais en lui faisant entendre « qu'il seroit heureux de le « voir abandonner le party du Roy et prendre les armes « pour le service de la cause générale de la Sainte Union de « laquelle il l'avoit cogneu très zélé et très affectionné. » Toutefois, il jugea inutile « de bailler passe port à ses gens; « celui de M. le marquis de Saint-Sorlin estant suffisant. »

Mayenne, de son côté, envoya un passeport par M. de La Motte, l'un de ses capitaines, à d'Ornano qui vit enfin les portes de sa prison s'ouvrir devant lui. Toutefois Sennecey exigea de lui la promesse d'y rentrer s'il ne pouvait pas payer la rançon qui lui était imposée et dont Mayenne, sur la demande de Sennecey, avait fixé la quotité. D'Ornano

envoyé de Dieu, ne rêvait que son renversement et l'usurpation du pouvoir à Lyon, et qu'un jour il le ferait arrêter et conduire comme un malfaiteur à la prison de Pierre-Scize.

rejoignit Mayenne devant Corbeil dont il faisait le siége. Cette rançon fut payée par Tavannes, de Chevigny et le président Fremiot; mais quelle fut son importance et entre quelles mains fut-elle remise? Des auteurs assurent quelle fut de 20,000 écus, cependant, on peut croire avec quelque fondement, qu'elle ne s'éleva qu'à 10,000 écus; en effet, lorsque plus tard, Claude de Bauffremont dût s'adresser aux Etats généraux pour demander la mise en liberté de ses enfants retenus comme ôtages, au château de Pierre-Scize, il dit dans sa requête : « Qu'ayant esté les *10,000 écus* que « d'Ornano paya comptant, distribués à ceux qui avaient « esté à sa prise, il ne lui est *demouré de cette somme que des* « *papiers inutiles*. » Quoiqu'il en soit, d'Ornano resta libre, et bientôt nous le retrouverons dans l'armée royale en Bourgogne, où il sera encore un ennemi redoutable pour les ligueurs. D'Ornano n'avait cependant pas été mis en liberté sans que Sennecey en eut donné avis à la mairie de Dijon, pour ne pas avoir à subir de reproches de la part de ce pouvoir ombrageux qu'il redoutait lui-même.

XII. — On aura peine à concevoir, dit un auteur, jusqu'à quel point la province fut troublée pendant le reste de cette année. Le comte de Tavannes et le baron de Sennecey, chacun à la tête de ses partisans, ne cherchèrent plus qu'à s'attaquer réciproquement. Les garnisons étrangères que Mayenne avait mises dans les châteaux ravageaient les territoires des villes ennemies, et la noblesse demeurée en général fidèle au roi, rendait la réciproque aux ligueurs.

L'élection du Vierg d'Autun préoccupa aussi beaucoup le baron. Les calvinistes s'agitaient dans cette ville pour faire élire un vierg ou maire de leur religion, lequel n'eut pas manqué d'enlever cette ville forte à l'autorité de Mayenne. Ce prince y avait envoyé le duc de Nemours pour bien

assurer la conservation de cette place, et celui-ci pour paralyser l'action des calvinistes les avait chargés de lourdes contributions; ces mesures étaient demeurées insuffisantes et l'élection d'un vierg protestant semblait assurée. Le baron, pour l'empêcher, ne trouva rien mieux que de rendre, à Auxonne, le 16 juin 1591, une ordonnance par laquelle il enleva, au mépris des franchises de la ville, le droit de vote « à tous ceulx qui seront recogneus mal zélés « et affectionnez au bien et repos public de la religion « catholique » et défendit « pour éviter tout scandale ou « émotion, à toute personne de quelque qualité ou condi- « tion quelle fut d'elire, choisir ou nommer pour vierg de « la ville d'Autun aulcun qui soit suspect de la nouvelle « religion ny qui ait recogneu de fait ou de parole les pou- « voirs du sieur de Tavannes et du pretendu Parlement de « Flavigny. » Cette mesure arbitraire ne put qu'assurer l'élection d'un maire catholique.

Les affaires de la Ligue allaient néanmoins fort mal. Aucun des deux partis ne remportait de succès définitif. Ils s'épuisaient tous deux en vains efforts et les populations, sans cesse foulées par les armées, étaient dans la plus profonde misère. Tavannes et Sennecey ne se dissimulaient pas cette pénible situation, et ils convinrent tous d'eux d'une trêve. Par cet acte, que nous avons trouvé aux archives de Lyon, il fut convenu :

1° Que tous gentilshommes feront désormais garder leurs maisons par leurs propres sujets et leurs retrayants, sans frais pour le pays;

2° Que ceux qui feroient la guerre verront leurs maisons rasées et leurs soldats pendus;

3° Que les gentilshommes qui prendront les armes perdront leur revenu pendant un an ou resteront prisonniers, et les soldats un mois de leur paye et leur harnois;

4° Qu'on ne fera prisonnier ni les laboureurs, ni leurs femmes, ni leurs enfants ;

5° Qu'on ne prendra le bétail de quelque personne que ce soit ;

Et 6° que les capitaines des places ne pourront lever aucune imposition, à peine de la vie, « si ce n'est par dépar-« tement des chefs commandant la province. »

Le baron s'empressa de communiquer ce traité à la mairie de Dijon par les soins de M. de Chantepinot, qu'il envoya d'Auxonne à Dijon pour qu'il engageât vivement la mairie à sanctionner cet acte. Il mandait en même temps au maire de Dijon, le 30 juillet 1590 :

« Vous avez recogneu que continuant les hostilitez en « ceste province qui se peuvent plustot se nommer *voleries* « qu'*actes de guerre, la ruyne et la desolation* du peuple s'en « suivent. J'espere que si vous tenez la main à l'observa-« tion de la tresve le peuple vous en donnera mainte bene-« diction, comme d'une œuvre qui luy apportera le « moyen de *semer* et *faire la vendange*, en quelque sureté et « repos. »

Le pays était tellement saccagé que la mairie de Dijon s'était aussi émue de la situation et avait pressé le baron de reprendre l'offensive ; mais Senncey était aux abois, et il ne put qu'engager la mairie de Dijon « à patienter, à se defier « des projets de l'ennemy et surtout à bien employer le « monde dont elle pourroit disposer. » Les événements qui se passaient alors à Paris ne laissèrent pas non plus d'inquiéter vivement le baron. Le 7 juillet, il avait mandé au vicomte Maieur de Dijon : « Je ne vous dissimule pas « qu'incontinent les affaires de Paris terminées d'une façon « ou d'aultre, nous aurons sur les bras, en ceste province, « plusieurs ennemys, tant de ceux du pays qui reviendront, « comme d'aultres qu'on y pourra envoyer ainsi qu'on la

« recogneu par lettres venues de ce costé-là. » Le baron n'était pas parvenu cependant à faire accepter par Tavannes la trêve qu'il lui avait proposée; mais le 12 août Sennecey put mander au vicomte Maieur de Dijon que Tavannes venait de lui envoyer, de Saint-Jean-de-Losne, M. de Chevigny-Frenoy, pour lui demander un passeport qui lui permît de se rendre à Auxonne pour traiter avec lui de la paix, ou plutôt d'une suspension des hostilités; mais le baron ajouta : « Je n'ay point voulu lui faire de réponse « sans vous en avoir premierement adverty, afin que, sui- « vant ce que vous jugerez utile pour le bien du pays, je « me gouverne si vous trouvez bon que l'on entre en « quelque traité. » « Je vous dirai en passant, ajoutait-il, « que les villes et le peuple ne respirent que repos. Quant « à celuy qui est allé en Lorraine aujourd'huy, M. de « Channet m'a mandé qu'il est passé jusqu'à Spa où est « le duc de Parme; il me semble cela n'estre guere à « propos sy ne luy avez commandé. Je m'asseure que « Monseigneur de Mayenne s'en offensera comme de rai- « son. Tout le monde n'est pas capable de traicter avec ces « gens là. Les *mauvais estalleurs desprisent, quelquefois, la* « *marchandise.* »

Le baron de Sennecey, qui savait tout ce qu'il avait à redouter de la part du conseil de ville et des membres du Parlement restés à Dijon, et pour couvrir sa responsabilité, pria, en même temps, le vicomte Maieur « de prendre, à « l'occasion de la treve proposée, l'avis de la chambre de « ville assemblée au plus grand nombre que possible, de la « Cour du Parlement et des aultres corps et colléges, les- « quels s'ils refusent cette trêve, à raisonnable condition, « mettent la main à la bourse, tant pour l'entretenement « des garnisons, que pour les gens de guerre qui sont à la « campagne, lesquels ors de la grosse picorée où ils sont,

« — ne vouldront ny marcher, ny tenir ensemble, sans « cela pensez y, messieurs, et par vos prudence, pourvoyez « à ce que jugerez necessaire. *La saison sera bien mauvaise, « sy je m'en eschappe.* »

On était arrivé alors à l'époque de la tenue ordinaire des Etats généraux de Bourgogne. Mayenne désirait à leur réunion, soit pour les intéresser à la cause de la Sainte-Union, dont la situation était pleine de périls, soit pour en tirer de nouveaux subsides. Il manda donc, le 12 août 1590, du camp de Mareuil, au vicomte Maieur, qu'il venait de donner l'ordre au baron de Sennecey de convoquer ces Etats pour le 29 septembre, et il pria la ville de choisir pour députés « des gens de bien de la religion catholique et affec- « tionnés à la sainte cause, et de l'assister d'un *bon* et *no- « table* secours de deniers qu'il employera en la province « pour son repos et soulagement et pour empescher l'effet « des mauvaises intentions de l'ennemy. » Puis, se ravisant, Mayenne ajouta: « Nous avons depuis advisé, pour « estre le temps trop brief, mettre la dite assemblée au « x octobre prochain. »

Les Etats généraux se réunirent et durent nécessairement, sous la pression de Mayenne et du Conseil de l'Union, voter tous les subsides qu'on leur demanda. Toutefois une partie seulement des députés y assista, et Antoine du Blé d'Uxelles, beau-frère du baron de Sennecey, refusa de s'y rendre.

A ce moment, l'hôtel des monnaies de Dijon manquait de cuivre pour la fabrication des pièces de billon. Le maître de la monnaie avait été obligé de se rendre à Lyon pour en acheter 2,162 livres, mais le Consulat voulut empêcher la sortie de ce métal et le baron dut intervenir pour faire lever l'empêchement mis à cette exportation.

Les hostilités continuaient, cependant, malgré la trêve,

sur un grand nombre de points. Les environs d'Autun étaient ravagés par l'armée des protestants. Le baron, pour la contraindre à mieux observer le traité, « establit une « bonne garnison de cavalerie en la dite ville d'Ostun pour « faire la guerre aux ennemys, et permit aux habitants de « lever et organiser soixante bons hommes de chevaux, « bien armez et montez, et de les entretenir à leur fournir « le necessaire en levant un impôt d'un écu sur chaque « queue de vin, 4 sols sur chaque septier de froment et « dix sols sur les autres graines. »

Le baron manda en même temps au Vierg d'Autun de « faire punir sévèrement tous ceulx qui auroient accès, « pourparlers, familiarités avec les ennemys ou qui leur « porteroient assistance en blé ou poudre. » Le baron était, à ce moment, à Auxonne, tellement atteint de la goutte que son secrétaire Parise mentionna, au bas de la lettre adressée au Vierg d'Autun « qu'il signoit seul, attendu l'in- « disposition de M. de Sennecey. »

Le château de Gilly (1) avait été aussi surpris par l'armée royale, et cette prise avait tellement épouvanté Dijon que le vicomte Maieur accusa presque le baron de cette perte. Mais Sennecey fut piqué au vif de ce reproche non mérité, et s'en plaignit amèrement au Conseil de ville, en lui tenant un langage d'une sévérité qui n'était pas dans ses habitudes, dans ses rapports avec ce pouvoir despotique.

(1) Gilly-les-Citeaux, situé non loin de Dijon, donné à l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés de Paris par le duc Robert Ier, passa en 1299 au monastère de Citeaux. Ce village possédait un château, propriété de l'abbé; ce château fut pris par le capitaine Laplanche, royaliste, en 1590, repris trois semaines après par le duc de Nemours. La tour fut bouleversée par le canon, la garnison pendue par les ligueurs. Il fut rétabli en 1628, par Pierre Nivelle, 54e abbé de Citeaux. (Courtépée, t. II, p. 394.)

Puis le baron ajouta : « Il en faut accuser ou la perfidie du « laquais de M. de Citeaux ou son peu de suffisance et de « valeur qui estoit capitaine de dans. Il n'a tenu à moi. — « En plusieurs fois cet hiver j'ay proposé d'y pourvoir d'une « personne capable et y mettre bonne garnison ; — c'est « assez parler de mal, il faut venir au remède. J'écris à « M. de Thianges qui a des troupes et à M. de Tavannes « d'employer aussi ses gens à la reduction de la dite place « de Gilly. »

Quant au baron il était sans troupes, ni ressources. Il ajouta « Si j'avois compaignie entretenue ou aultre chose « au pays qui y me put servir, je l'y employerois très volon- « tiers. Mais faulte de moyen de payement j'ay esté con- « traint de licencier celles que j'avois en ceste ville, demeu- « rant à la mercy des ennemys qui journellement entre- « prennent et sur ma vie et sur ma place. Mon intérêt y « estant attaché que je ne puis moins que d'en avoir soin. « Au reste, je suis bien d'advis sy resolvez le faict de Gilly, « que vous avez tout prets deux canons et deux couleu- « vrines avec, pour tirer cinq ou six cents coups, affin que « M. de Thianges arrivant, il treuve tout préparé pour s'em- « ployer, sans séjourner, aux environs de votre ville, *ruy-* « *nant les villages dont je plains infiniment la misère.* »

Le 4 octobre, Tavannes qui occupait Saint-Jean de Losne fit encore des plaintes (1) au baron sur la violation de la trève que personne ne voulait observer. Personne ne savait plus garder sa parole. Les chefs ne cherchaient qu'une occa-

(1) Sennecey s'était aussi plaint, de son côté, à Tavannes ; et on lit dans une de ses lettres du 20 septembre au maire de Dijon : « J'envoie « à Messieurs du Conseil des copies des articles que M. de Tavannes « a faict, *sur la plainte* que je lui envoyois *faire par le sieur de la Croix.* « Je n'y trouve pas grande faulte *sy n'est qu'il veuille faire accoyre avoir* « *le tort.* » (Corresp. de Sennecey. Archives de Dijon.)

sion pour guerroyer et les soldats recrutés souvent parmi des gens sans aveu, mal disciplinés, las de la guerre, mal payés, dépourvus de tout, « ne faisaient que voleries et grosse « picorée sur les malheureux paysans livrés à leur merci. » Aussi, le 4 octobre, Tavannes dut réclamer au baron un capitaine du nom de Trainart qui s'était rendu à Seurre, sous la parole du capitaine Guillerne, et que les gens de cette ville ne voulaient pas rendre. Tavannes en demandant sa mise en liberté ajoutait : « Je desire conserver la « treve de tout ce qui me sera possible en tant *qu'on ne me « donne pas sujet du contraire* (1). »

Mais dès le lendemain la trêve fut rompue et Tavannes dénonça les hostilités au baron par une nouvelle lettre. Ce n'était plus seulement la garnison de Dijon qui violait le traité, mais aussi les arquebusiers de l'armée de Mayenne qui faisaient des incursions dans l'Auxois. « Je suis très « marry, écrivait Tavannes, n'ait retiré de la tresve le fruit « qu'il en esperoit. Tous ordres sont pervertis en ce temps, « Sa Majesté a seu les mauvais déportements de ceulx de « Dijon qui lui font juger la tresve ne debooir se tenir. Je « n'ay voulu permettre le commencement des hostilités de « guerre que n'ayez eu cet advis. »

Sennecey fut vivement contrarié de la reprise des hosti-

(1) A ce moment un différend s'était élevé à Dijon entre un procureur du nom de Chargeret et un sieur Carrelet. La mairie en avait référé au baron, mais celui-ci, toujours très-circonspect et prudent, n'avait pas voulu se mêler de l'affaire qui touchait à la question si délicate des priviléges de la ville. Il s'était borné à répondre : « Je vous « prie de croire que je ne veulx alterer les privilèges qu'avez en la « ville, mais, au contraire, vous les conserver et augmenter aultant « qu'il me sera possible. C'est pourquoy, je n'y ai voulu toucher et vous « renvoyer le tout, pour, suivant vostre jugement, en disposer comme « trouverez estre à faire par raison. » (Corresp. de Sennecey. Archives de Dijon.)

lités, et il en informa immédiatement la mairie de Dijon qui avait à s'imputer principalement la violation des traités. « Il est besoing, ajoutait-il, que chacun prenne garde à soy « et il me semble que, *si vous avez des moyens*, qu'il seroit « fort à propos de faire lever quelques gens de pied, afin « qu'à la venue du mareschal d'Aumont, l'on les puisse « jeter dans Chatillon et Ostun qui sont, ce me semble les « places les plus jalouses de ceste province. Je crois que, « jusqu'à son arrivée, il n'y aura que le pauvre peuple qui « en pâtisse. Je suis infiniment marry que ma goutte qui « me tient encore bien fort, m'empeschera de pouvoir « monter à cheval pour me trouver à la guerre. »

Mais il était difficile de soutenir cette guerre. La Ligue avait épuisé le pays. Elle n'avait ni argent ni soldats et ne pouvait espérer aucun secours du dehors. Aussi Sennecey mandait au vicomte Maieur de Dijon : « J'estime que la « meilleure resolution que l'on puisse faire, est de *chercher « en soy même les moyens* d'entretenir des forces en campagne, « car d'en *attendre d'ailleurs, j'y vois peu d'apparence par les « lettres que j'ay reçues*. Toutes les deux armées sont fort « lasses de la guerre et crois que l'une et l'aultre vouldroient « *qu'un bon ange du ciel leur apportât la paix*. »

On était alors à la veille de la réunion des Etats de Bourgogne que Sennecey, sur l'ordre de Mayenne, avait convoqués pour le 10 octobre. Les *coffres de l'Espargne* de la Sainte Union étaient vides, le pays épuisé par une guerre d'extermination et sans fin, et son dévouement à la Ligue s'amoindrissait de jour en jour. Mayenne ne se dissimulait pas la situation et il espéra que les Etats, en ranimant le zèle bien attiédi de la province, lui fourniraient encore des subsides en hommes et en argent qui lui permettraient d'attendre des jours meilleurs et de repousser victorieusement le maréchal d'Aumont dont l'approche, avec une grosse

armée, lui causait la plus vive inquiétude. Cette armée pouvait changer la face des choses en Bourgogne; mais le maréchal était un chef incapable, entêté, sourd à tout bon conseil, et nous verrons bientôt cette armée s'épuiser en combats inutiles, se fondre entre ses mains et contrainte à se retirer honteusement.

Le roi qui n'ignorait pas que les Etats de Bourgogne en donnant à la Ligue de nouveaux subsides, créeraient un sérieux obstacle au succès du maréchal, pressa ce dernier d'avancer. Sennecey le comprit aussi et il manda à la mairie de Dijon : « Le plus grand mal que je voye de la venue du « maréchal, c'est que par la tenue des chemins ils donne- « ront empeschement à ceulx qui se vouldront trouver à la « tenue des Etats, et je crois que c'est la principale cause « de la declaration de la rupture de la tresve. »

Les Etats purent cependant se réunir, mais en petit nombre. Sennecey, d'après l'ordre de Mayenne, « agit sur les députés, » et on accorda encore de nouveaux subsides.

XIII. — Le maréchal d'Aumont (1) arriva à ce moment en Bourgogne avec une nombreuse armée. Dans l'espoir de pacifier la provinces ans tirer l'épée, il convoqua à son château de Molinot (2) le baron de Sennecey et les principaux

(1) Les d'Aumont, d'abord sires, puis ducs d'Aumont, étaient d'une très-ancienne famille qui pendant un grand nombre d'années fut en possession de la charge de premier gentilhomme de la Chambre du roi. Jean, duc d'Aumont, dont il s'agit ici, était né en 1522, se distingua sous les rois Henri III et Henri IV et fut fait maréchal de France. Il fut tué d'un coup de mousqueton, en 1595, à Camper, près Rennes, où il combattit le duc de Mercœur, l'un des chefs ligueurs.

(2) *Molinot* est situé dans le canton de Nolay (Côte-d'Or). Ce fut une ancienne baronnie, la seconde de la province, propriété des ducs de Bourgogne. Elle passa ensuite aux Mont-Saint-Jean (1276), aux Fro-

chefs de la Ligue, à une conférence pour s'entendre sur les bases d'un traité ; mais on se sépara sans avoir pu tomber d'accord sur aucune des propositions du maréchal. Chacun reprit les armes ; la situation était des plus graves. Le baron l'a raconté lui-même.

« Après la délivrance de d'Ornano, dit-il, le sieur de Nemours entreprit sur quelques châteaux où il fut toujours assisté du sieur de Senecey ; mais M. le duc de Nemours retiré, M. le maréchal d'Aumont se presenta avec une forte armée, tant de François que d'estrangers, et combien que le dit sieur de Senecey fut, lors, seul en la province, sans ayde, secours, ny moyens de resister, par l'apparence, tant chascun, voires jusqu'aux plus grands, estoit intimié par ceste venue, neanmoins, il pourveut tellement à tout et à l'asseurance des lieux faibles et à secourir Ostun (Autun) qui estoit pret à capituler et à se rendre, et à tout le reste du gouvernement, après un long siége, que sans aulcune despense au pays, il rendit les desseings du dit maréchal vains et inutiles (après le dit siége d'Ostun et à la deffense d'Ostun) comme il avoit fait le semblable, auparavant, quand les sieurs de Sancy et de Guitry y estoient venus, à deux ou trois fois, avec forces françaises et estrangeres et secourru semblablement Montbard assiégé. »

Le siége d'Autun fut un des faits de guerre les plus remarquables de cette campagne et révéla toute l'incapacité du maréchal d'Aumont. Tous ses actes ne furent que des fautes dont le baron de Sennecey sut tirer parti avec la plus grande habileté, et le roi se vit enfin obligé de rappeler le maréchal qui avait vu fondre entre ses mains une belle et

lais, sires de Rochefort en 1308, aux sires de Chatillon en 1366, aux sires de Jaligny en 1379, aux Saux de Courtivron en 1393, aux Bauffremont, et en 1540 aux d'Aumont.

nombreuse armée, sur le succès de laquelle Henri IV avait beaucoup compté. Le siége d'Autun dura trente-cinq jours. Dans un conseil tenu par le maréchal et auquel assistèrent Tavannes, le sieur de Chanlivaut, le vidame de Chartres et de Guytry, « gentilhomme de valeur, » on avait proposé au maréchal de s'emparer d'abord de la ville et d'attaquer ensuite le château. Mais d'Aumont, « inspiré par un homme « de robe longue, nommé Lubert, nullement usité au faict « des armes, » suivit un avis tout contraire et qui dénotait toute son ignorance de la stratégie militaire. Pendant trente-cinq jours on tira « 7 ou 800 canonades » contre les remparts, et quand la brèche fut praticable, on lança les troupes à l'assaut. Mais elles furent repoussées si vivement par la garnison, que le maréchal sentant son impuissance se hâta de lever le siége, couvert de honte et des malédictions des chefs de l'armée. Guitry disait « qu'il se conseilloit en latin et se battoit en françois. »

Le maréchal, pendant le siége d'Autun (1) et malgré

(1) Le maréchal d'Aumont se montra si incapable au siége d'Autun qu'on le tourna en ridicule dans une pièce de vers publiée à Lyon, en 1591, sans nom d'auteur, chez Jean Pillehotte, « libraire de la Saincte Union, *la Vie et faits heroicques du Mareschal d'Aumont, avec la quenouille des Dames d'Autun,* aux habitans de leur ville. »

Dans cette pièce de vers, on lit entr'autres, en ce qui concerne le siége d'Autun :

Et puis de là tu marcheras
Tout droit contre Autun bravement,
En may donc tu commenceras
A faire ton assiegement.

Mais quoy, Mareschal, lors helas !
Faute n'auras de passetemps,
Medieu, Medieu souvent diras
Voylà de dangereuses gens.

l'avis de Tavannes et de Guitry, avait fait aussi une entreprise contre la citadelle de Chalon, que le sieur de l'Artusie (1), son gouverneur, avait promis de lui livrer moyennant

Car aux assauts tu sentiras
Qu'ils sont très forts et diligents
Et que de cœur ny de bras
Ils ne manquent petits et grands.

Tu verras que ni hault ni bas
Mais tireront si droictement
Qu'en après les appelleras
Tireurs de lièvres seurement.

Six semaines demeureras
Au siège opiniastrement
Et par chascun jour tu scauras
La mort des tiens abondamment.

Avec neuf pièces tu battras
En rivant furieusement.
La mine jouer tu feras
Et l'escalade quant et quant.

Puis l'assaut tu commanderas
Cinq ou six fois, mais tout pour néant
Or rejouant tu gaigneras
Aussi peu qu'au commencement.

(Biblioth. de Lyon. Collect. verte, t. XX, 1591.

(1) Quelque temps auparavant, ce même de l'Artusie avait aussi tendu un piége à Tavannes ; il lui avait fait dire que si les présidents Frémiot et de Crespy voulaient entrer dans la citadelle déguisés en paysans, il leur livrerait la citadelle et la ville de Chalon. Mais le président Frémiot, plus clairvoyant que le maréchal, sentit le piége, répondit : « Tant s'en fault qu'il entreroit en paysan et qu'il ne voudroit « même pas entrer en habit d'evesque. »

Ce même de l'Artusie fut chargé en 1596 par Mayenne de reprendre Seurre qui s'était révolté contre ce prince; mais dans une sortie le fils de l'Artusie fut tué et son corps emporté dans la place. Le chef qui commandait à Seurre, Jérôme Roussé, dit La Fortune, effrené ligueur et d'une rapacité sordide, exigea de l'Artusie 10,000 écus et 200 bichets

10,000 écus que devait lui compter le conseiller Millet. D'Aumont, qui ne connaissait pas ce rusé Béarnais, envoya vingt hommes de la compagnie de Cypierre et le maréchal-des-logis Berne, qui furent introduits secrètement par une poterne ; mais, au lieu de leur livrer la place, les retint prisonniers, les mit à rancon, fit tirer une grande quantité de mousquetades sur les soldats du maréchal qui étaient restés en dehors de la porte, et il ne se fit pas moins payer les 10,000 écus que le conseiller avait apportés de la part du maréchal (1).

Le maréchal acheva de combler ses fautes en trahissan Tavannes à Saint-Jean-de-Losne, dont il était le gouverneur. Profitant d'un instant où il était sorti pour donner des ordres, il fit fermer sur lui les portes de la ville dont il donna le commandement au sieur de Vaugrenant(2). Ne-

de blé, pour la remise de ce corps. « C'était le traiter, dit Perry, avec « une extrême dureté et à peu près de la rigueur qu'il avait exercée « contre les habitants de Chalon, sur qui il avait levé des sommes « immenses et fait d'horribles extorsions. C'est ici qu'il faut admirer « les jugements de Dieu. Cet homme avait amassé quantité de bien du « sang du peuple et avait acquis beaucoup de terres. Néanmoins, tout « cela a été dissipé, aussitôt que sa posterité, dont il n'est resté per- « sonne. »

(1) Voir à cet égard un document très-curieux, intitulé : « Discours « de la trahison et entreprise des hérétiques rebelles sur la citadelle et « ville de Chalon-sur-Saône, faillie d'estre exécutée la nuict du sa- « medy 15 de juin 1591. » Lyon, chez Jean Pellehotte, libraire de la Saincte-Union, 1591. (Biblioth. publ. de Lyon.)

Levret dit que l'Arthusie était gentilhomme gascon, domestique de la maison du maréchal de Tavanes, — qu'il fut un grand capitaine durant la Ligue ; — il avait épousé Françoise de Rochechouart, qui revendit, le 3 février 1589, la justice de Reneins, qui leur avait été vendue par le roi. Il n'eut pas d'enfant, et donna sa maison de Reneins à son valet de chambre nommé David, qui avait laissé deux filles, dont l'une épousa M. de Moussey-Valière, et l'autre religieuse.

(2) Vaugrenant, devenu l'un des principaux chefs de la Ligue en Bourgogne, était auparavant président aux requêtes au palais à Dijon ;

mours était aussi venu en Bourgogne pour arrêter le maréchal d'Aumont dans sa marche vers le Mâconnais. Il reprit le château de Gilly, dont Tavannes s'était saisi, et fit pendre le capitaine Joannès, qui commandait dans Nuits. Le 27 juin, il fut rejoint par son frère, le marquis de Saint-Sorlin, avec 500 chevaux et 500 hommes de pied. Le lendemain, ces deux princes se présentèrent devant Tournus, mais la ville était si épuisée par la famine qu'ils se virent bientôt contraints d'en sortir. La veille, ils avaient attaqué les habitants d'Uchisy qui s'étaient retranchés dans une île de la Saône; mais ceux-ci, favorisés par un grand vent, avaient victorieusement repoussé les assaillants, qui eurent plus de trente hommes noyés.

Les princes ne se découragèrent pas cependant. Les Chalonnais, très-fatigués de la proximité du château de Montaigu (1), situé sur une colline escarpée, au-dessus de Chamirey, prièrent Nemours de les délivrer de ce voisinage dangereux. La place se rendit le 6 août, elle fut sans doute très-mal défendue, car peu de châteaux étaient aussi forts et construits avec autant de soins. Henri IV la fit démanteler plus tard et il n'en subsiste plus que des ruines informes que domine le reste d'une haute tour et l'humble demeure d'un ermite.

Le lendemain, Nemours (2) s'achemina vers Mâcon

il avait quitté sa charge pour suivre le parti du roi de Navarre. Connu au Parlement de Dijon sous le nom de Philippe Boillet, et petit-fils du premier président de ce nom ; il commanda une compagnie de cinquante hommes d'armes au siége de Paris, et reçut de Henri IV le collier de son ordre.

(1) Nemours, en quittant le château de Montaigu, y laissa pour commandant le sieur Laboriblane, neveu du capitaine de l'Artusie.

(2) Nemours avait pu venir au secours des Mâconnais, parce que Lyon jouissait alors d'un calme relatif. Et le consulat lui écrivit, au mois de

avec 400 chevaux et 1,200 hommes d'infanterie. Pendant ce temps, le baron de Sennecey arriva à Chalon : il y inspecta les travaux de la citadelle qui n'était pas encore achevée, et reçut le maire et les échevins, qui le prièrent « de « leur donner cinquante hommes pour s'opposer aux « courses des ennemys de Verdun, pour quatre mois seu- « lement, et qu'on logerait dans un faubourg de la ville. » Mais le baron ne fit pas un long séjour à Chalon et alla se fixer à son château de Sennecey dont il achevait les fortifications,

Le château de Berzé (1) était alors un objet de terreur

juillet « que tout est calme depuis la retraite de l'ennemi, — qu'il peut « achever lui-même ses opérations en *Bourgogne*, et que l'état des « affaires permet d'envoyer au Puy les compagnies qu'il avait détachées « de son armée, au premier bruit de l'excursion des royalistes en Dau- « phiné. » (Registres consulaires.)

Le 27 août, après la prise de Berzé, Nemours se trouve au Puy à une réunion des chefs ligueurs (idem), et se rend en Auvergne avec une armée de 10,000 hommes.

Nemours, après la prise de Montaigu, se hâta d'en informer le maire de Chalon; il lui manda de Mâcon « qu'estant dernièrement de- « vant Montaigu, il avait, graces à Dieu, delivré la ville de Chalon et « les environs de la guerre cruelle qui se faisait de cette maison aux « catholiques du pays .. » (Archives de Chalon.)

(1) Berzé était l'un des châteaux les plus forts du Mâconnais; il en est fait mention dans un traité entre Charles VI, dauphin, et le duc de Bourgogne, en 1419.

En 1315, Geoffroy de Berzé, homme violent et emporté, osa frapper, au château de Verizet, Pierre de Montverdun, archidiacre de Mâcon. Le Parlement ordonna que ce seigneur et ses successeurs feraient brûler tous les ans, pendant l'octave Saint-Vincent, dans le chœur de la cathédrale de Mâcon, un cierge du poids de 50 livres, en réparation de l'outrage fait à l'archidiacre.

Le duc de Bourgogne tenait garnison au château de Berzé. Les troupes du dauphin, depuis Charles VII, le lui enlevèrent en 1421, et dévastèrent le pays. Elles occupaient aussi le château de Mazilles. Sur la demande des gens de Mâcon, qui souffraient aussi de cette occupa-

pour les Mâconnais. Il était défendu par le sieur de Rochebaron, seigneur de Joncy et de Berzé, fidèle serviteur du roi, — et, en son absence, le commandement du château était confié à Mme de Rochebaron, femme d'un rare courage et d'une haute intelligence. Mayenne avait envoyé souvent des troupes pour s'emparer de cette importante place, dont les ruines sont encore aujourd'hui si imposantes, mais toujours sans succès. Enfin, le receveur des tailles s'étant plaint au gouverneur de Mâcon de ce que les villages relevant de la terre de Berzé refusaient de payer la taille, M. de Varennes écrivit une lettre fort polie à Mme de Rochebaron, qui lui fit une réponse très-fière et lui manda qu'elle avait défendu à ses villages de soulager les traîtres de Mâcon, et que si on entreprenait quelque chose sur eux elle saurait bien s'en venger. Le gouverneur fut tellement piqué, « qu'il fit enregistrer cette lettre afin de justifier du « peu d'affection que cette dame avait pour l'Union. Le « seigneur de Rochebaron donnait refuge, dans son châ- « teau, à tous ceux qui se disaient partisans du roi de Na- « varre. Il permettait à sa garnison de faire des prisonniers « de toutes sortes, quoiqu'ils ne fussent pas gens de guerre « et surtout s'ils étaient de Mâcon. Le 19 janvier 1590 « entre autres, le gouverneur de Mâcon s'était rendu avec « sa compagnie pour essayer d'enlever le château pendant « la nuit, mais il avait été repoussé et n'avait pu ramener « que deux soldats, qui furent reconnus pour avoir fait pri- « sonnier un habitant de la ville (1). »

tion, le maréchal de Bourgogne expulsa les troupes du roi. (*Annuaire de Saône-et-Loire*, 1859, p. 62.)

(1) Archives de l'hôtel de ville de Mâcon.

Jean de Nagu, chevalier de l'ordre Saint-Michel, seigneur de Varennes, baron de Marzé et de Lurcy, seigneur de Belleroche, de Laye et de Faulins, capitaine de 50 hommes d'armes, chevalier du Parlement de

Mme de Rochebaron entretenait aussi des intelligences avec l'élu Laporte et d'autres notables pour se faire livrer la ville par l'entremise de l'un des capitaines nommé Scipion, maréchal de profession. Celui-ci avait feint d'ouvrir l'oreille aux propositions de Mme de Rochebaron, il eut même avec elle, un soir, une longue conférence sur le pont-levis du château de Berzé, mais il révéla le complot à M. de Varennes ; un paysan de Prissé, nommé Dubief, porteur de la correspondance entre Mme de Rochebaron et les conjurés de Mâcon, fut surpris et arrêté. On instruisit son procès et après qu'on lui eut inutilement infligé la torture pour lui arracher des aveux, il fut pendu à Mâcon, sur la place de la Pêcherie.

M. de Varennes, qui n'avait plus de doutes sur la connivence de Mme de Rochebaron avec les Mâconnais, s'était hâté d'en référer au duc de Nemours, qui arriva bientôt à Mâcon avec 400 chevaux et 1,200 hommes de pied, et le siége de Berzé fut décidé, toutefois ce prince ne voulut rien entreprendre avant d'en avoir référé au baron de Sennecey (1). Mais Claude de Bauffremont, malgré l'évidente

Dijon, gouverneur de la ville de Mâcon et du pays du Mâconnais. Le 26 avril 1571, il épousa Philiberte de Loges, dame de Faulins et de Longecourt, fille et héritière de Christophe des Loges, écuyer, seigneur dudit lieu et de Longecourt, et d'Alix de Nagu, dame de Faulins, dont François de Nagu et Jacques de Nagu. (Guichenon, *Histoire des Dombes*, t. II, p. 296.)

(1) Voici comment le duc de Nemours rapporte lui-même ce fait dans une lettre adressée par lui, de Mâcon, le 6 août, au consulat de Lyon : « Il est advenu que M. de Senecey qui desjà m'avoit envoyé ung « messager pour me prier de n'attaquer le chasteau de Berzay, appar- « tenant au sieur de Rochebaron, pour la prise duquel le pays me faict « tant d'instances, que pour ne le pouvoir esconduire, je fis repasser « l'eau (la Saône) à toutes mes troupes qui estoient déjà en Dombes. « Il m'envoya encore son maistre d'hostel, et peu après, son secré- « taire, toutefois, à fin de ne pas passer oultre à ce siége, il promet-

urgence de la prise de Berzé, envoya aussitôt un messager à Nemours « pour le prier de ne pas passer oultre au siége « de cette place et de luy en remettre la garde dont il res- « pondoit. » Le baron était-il l'ami de Rochebaron (1) ou bien son dévouement à la Ligue se refroidissait-il déjà ? Il nous l'a laissé ignorer dans sa correspondance, quoiqu'il y parle assez longuement de Berzé et de ce qui lui arriva pour s'être opposé à ce siége. Quoi qu'il en soit, il tenait beaucoup à ce que M. de Rochebaron ne fût pas attaqué, « car, « peu d'heures après avoir expédié un exprès au duc de « Nemours, il luy depescha son maistre d'hostel, puis son « secrétaire, et luy mesmes se vint rendre au chasteau de « Sennecey pour estre plus proche. »

Le duc de Nemours résolut néanmoins de passer outre ; cependant, par un reste de déférence pour le baron de Sennecey, Nemours lui fit communiquer le projet de capitulation qu'il se proposait d'adresser aux gens de Berzé avant l'attaque de la place. Sennecey, voyant qu'il ne lui était plus possible de détourner Nemours de ses projets, se mit alors lui-même en route pour rejoindre l'armée qui cernait déjà Berzé. Nous verrons bientôt combien cette détermination lui fut fatale.

« mettait que ladite place luy fust remise en garde et qu'il en res- « pondroit. »

(1) Nous pensons que le baron de Sennecey était l'ami de Rochebaron. Ce dernier possédait à Gigny, près Sennecey, une partie de la terre de l'*Epervières*. Le 17 juin 1528, Anne de Toulon, femme de François de la Platière, écuyer, seigneur de Bordes, en Nivernais, avait vendu à Philibert de Rochebaron, chevalier, seigneur de Berzé, et à dame Catherine de Rossillon, sa femme, la moitié de la terre et seigneurie de l'Epervière, et le quart du péage de la Colonne, appelé le Péage-Rouge. Il dût s'établir, par ce fait, des relations de bon voisinage, au moins entre les Senecey et les Rochebaron.

(Voir sur les Rochebaron les archives du château de l'Epervières.)

Rochebaron se sentant trop faible pour résister à une armée aussi forte et aussi bien pourvue que celle du duc de Nemours n'attendit pas l'attaque. « Le 6 août, le sieur de « Rochebaron ayant appris qu'on venoit assieger son chas- « teau avec une couleuvrine, une batarde, une moyenne « et deux fauconneaux, envoya dire à M. de Nemours par « le sieur de Locatel qu'il demandoit à capituler, à quoi le « prince consentit. Une capitulation fut ensuite dressée (1) « et la place fut remise le lendemain à M. de Nemours, à « 10 heures du matin. Le sieur de Rochebaron put en sortir « avec sa famille, ses gentilshommes, capitaines, soldats et « domestiques. Madame de Rochebaron eut la faculté de « se retirer à Joncy avec ses enfants, sous la sauvegarde de « M. de Nemours. Son mari s'interdit de faire la guerre aux « catholiques dans tous les pays du Mâconnais, Charollais « et Beaujolais, à peine de 12,000 écus, dont se rendirent « caution les sieurs d'Esserteaux, de Locatel et leurs femmes, « sauf que venant une armée dans le pays, il sera permis au « sieur de Rochebaron de remonter à cheval. » On stipula encore dans ce traité « que les sieurs et dame de Rochebaron « n'attentraient pas à la personne, maison, biens et sujets de « l'abbé de Cluny, et même défense fut faite à ce dernier. »

Enfin on convint aussi « qu'en quittant son chasteau, le « dit sieur de Rochebaron pourra emmener ses meubles, « ceux de ses retrayants, mais non ses munitions de guerre, « blé, vin ni les pièces servant à la défense de la maison. »

Ce traité fut religieusement exécuté de part et d'autre.

Claude de Bauffremont, comme nous l'avons vu, malgré sa vive répugnance à prendre part au siége de Berzé, s'était

(1) Les articles de cette capitulation furent dressés par le duc de Nemours, M. de Varennes, Nagu, gouverneur de Mâcon, et quelques notables de la ville. (Correspondance du duc de Nemours.

décidé à quitter son château de Sennecey où il résidait momentanément et à rejoindre l'armée commandée par le duc de Nemours. « On luy avoit cependant dit plusieurs raisons « pour le divertir de ce voyage, mais ny cela, ny sa maladie « (la goutte) ne le purent empescher de satisfaire au com- « mandement du prince, se reposant plustot sur sa foy réité- « rée souventefois, et de bouche et d'escrit, et même par une « lettre responsive sur ce sujet par M. le marquis de Saint- « Sorlin. »

Ces avertissements n'étaient que trop fondés. Le jeune marquis de Saint-Sorlin qui n'avait pas oublié l'affront que le baron de Sennecey lui avait fait, à Givors, l'année précédente, en lui enlevant furtivement le colonel d'Ornano fait prisonnier dans ce combat, avait déclaré alors « que « Dieu ne le laisseroit pas quil ne luy donnat le moyen « d'avoir raison du tour que M. de Senecey lui avoit fait. » Ayant appris l'arrivée du baron à l'armée que son frère le duc de Nemours conduisait au siége de Berzé, il crut avoir trouvé l'occasion de satisfaire enfin sa vengeance. Quittant secrètement le camp, il alla avec une troupe nombreuse guetter Sennecey non loin de Mâcon, à Saint-Jean-le-Priche. « Senecey s'estoit acheminé, avec son train ordi- « naire, en carrosse, pour son indisposition ordinaire de la « goutte. Il rencontra Monseigneur le marquis qui l'atten- « doit, accompagné de force cavalerie et encore assez près « de luy, d'infanterie, — duquel ayant esté salué, sans « avoir grands propos, il envoya le dit Senecey, tout ma- « lade qu'il estoit, à Toissey en Dombes, et fit separer de « luy tous ses gens. Peu après, il fut mené au chasteau de « Pierre-Scize à Lyon (1), — et gardé comme s'il eust été

(1) Peu de temps après, Nemours connut aussi les tristesses de cette sombre prison d'Etat. Lyon, dont il avait été l'idole, le lendemain de sa

« le plus criminel des criminels, de manière que la com-
« munication de ses amys, la reception des nouvelles de
« sa maison et le secours de ses domestiques luy estoit
« interdit. »

Nemours ignorait-il les projets de son frère sur le baron de Sennecey? Etait-il son complice? Le baron ne semble pas le penser. Nous lisons, en effet, dans sa correspondance

révolte contre le roi, comprit qu'il s'était donné un maître. Il ne tarda pas de constater, par des lettres interceptées et par des mouvements insolites de troupes, que le prince, pour se rendre maître absolu de Lyon, y faisait entrer de nombreuses troupes et se proposait de reconstruire la citadelle Saint-Sébastien, que les Lyonnais avaient rachetée du roi et démolie en toute hâte. Sa perte fut, dès-lors, résolue par le consulat, qui décida de le faire arrêter. Benoist de Troncy eut le courage, en plein conseil et en présence de Nemours, de dénoncer ses intrigues. Le prince, furieux, se précipita sur Troncy et le fit arrêter et conduire en prison. Le consulat, qui commençait à sentir sa force, protesta contre cette violence. Nemours, effrayé, relâcha son prisonnier. Peu de temps après, Pierre de Montconis, seigneur de Liergues, renouvela contre le prince les accusations de Troncy. Le danger grossissait aussi pour le prince d'un autre côté. Mayenne, qui s'en défiait aussi beaucoup, envoya à Lyon Pierre d'Epinac, archevêque de cette ville. Nemours, informé de cette surveillance et dans la pensée de prévenir ses ennemis, fit entrer à Lyon toutes ses troupes du dehors. Au même instant, les Lyonnais coururent aux armes, tendirent des chaînes et s'emparèrent des portes. Nemours monta à cheval et marcha au-devant d'eux, mais un gentilhomme commandant la police municipale, Alexandre Reveroni, l'arrêta par ordre du consulat et le ramena à son palais. Mais comme on redoutait l'exaspération populaire, on le transféra par eau et sous une pluie battante au château de Pierre-Scize, où il fut séparé de ses gens et de sa garde. Sa mère, Anne d'Esle, réclama en vain son élargissement. Le consulat fut inexorable et confia le gouvernement de la ville à Pierre d'Epinac. Mais Nemours sut, après une longue captivité, tromper la vigilance de ses gardes et s'évader, le 26 juillet 1594. Il alla rejoindre son frère Saint-Sorlin. Sa détention avait duré dix mois.

(Monfalcon, *Histoire de Lyon*. Voir aussi les registres consulaires de Lyon.)

où il raconte son arrestation : « En ces entrefaites, dit-il, « Monseigneur de Nemours arriva en Bourgogne, et alors, « par tant de circonstances, les advertissements de se « donner garde lui furent redoublés, tant qu'il y avoit de « quoy une ame des plus constantes. Enfin, Monseigneur « de Nemours vint à Dijon, au devant duquel le dit sieur « de Senecey n'eust failly d'aller, n'eust été qu'il estoit au « lit fort affligé de la goutte. Mon dit sieur de Nemours « luy fist tant d'honneurs que de descendre en son logis, le « visita, non seulement, cette première journée, mais aussi « tout le temps qu'il séjourna, et, quelquefois, prenait la « peine de demourer trois ou quatre heures auprès de luy, « discourant des affaires et de ce qui estoit necessaire pour « le bien de la sainte cause et de plusieurs aultres particu- « larités. En quoy, le dit sieur de Senecey luy parlant de la « prise du colonel et de ce qui luy avoit esté rapporté du « mescontentement qu'il en avoit, *s'excusant, il luy declara,* « *lors l'embrassant, que c'estoit chose à quoy il n'avoit jamais* « *pensé*, et *que la rançon d'Alphonse valut-elle cent fois davant* « *age, il la luy quitteroit, sachant quels estoient les merites et* « *les obligacions* qu'il luy avoit. »

Quoi qu'il en soit de la pensée secrète du duc de Nemours (1) sur cette séquestration arbitraire, ce prince pou-

(1) M. Morin, dans son histoire de Lyon, a commis les plus graves erreurs en parlant de l'arrestation du baron de Sennecey : « Le marquis « de Saint-Sorlin, dit-il (t. V, p. 388), auquel son frère avait laissé le « commandement des troupes de l'Union en Bourgogne, pour passer « dans le Bourbonnais, livre combat au baron de Sennecey et le fait « prisonnier. Transfuge de la Ligue, Sennecey avait combattu l'année « précédente dans le Lyonnais contre les troupes royales. Les échevins, « qui lui avaient voué un grand ressentiment pour avoir reçu à rançon « le colonel d'Ornano, qu'il avait pris au combat de Givors, obtinrent « qu'il fut amené à Pierre-Scize, mais quelques mois après il fut rendu « à la liberté par ordre de Nemours. » Autant de mots, autant d'in-

vant craindre qu'elle excitât un grand mécontentement à Chalon dont le baron était le bailli, le député et l'homme le plus considérable, se hâta d'en informer la mairie de cette ville (1). Après avoir avoué « que son frère n'avoit pu

exactitudes. Au moment de cet événement, Nemours n'était *pas passé en Bourbonnais*, car il commandait l'armée devant Berzé. — Saint-Sorlin *ne livra pas combat à Sennecey*, mais, trompant sa confiance, le fit arrêter alors qu'il s'avançait avec une faible escorte vers Saint-Jean-le-Prêche. — Les échevins n'avaient nullement *voué de la haine au baron ;* Sennecey ne *toucha pas la rançon de d'Ornano;* le consulat *ne fit pas amener le baron à Saint-Scize*, ce fut le fait seul de Saint-Sorlin, et c'est Mayenne qui força Nemours à relâcher Sennecey.

(1) Le duc de Nemours crut devoir annoncer aussi, le même jour, au maire de Chalon, la capture du baron de Sennecey. Sa lettre est à peu près la reproduction de celle qu'il adressa au consulat de Lyon :

« Messieurs, estant dernierement devant Montaigu pour delivrer, « comme je fis, graces à Dieu, la ville de Chalon et les environs de la « guerre cruelle qui se faisoit de cette maison aux catholiques du pays, « je fus très-instamment requis de ceux du Masconnais faire autant « pour eux de la maison de Berzé en laquelle se sont commises une « infinité de voleries et inhumanités. Je fis hier investir cette place, « de quoy Monsieur de Senecey, averti dans Chalon, où mon frère et « moy lui avions dit adieu, envoya aussitost un messager vers moi « pour me prier de ne passer outre au siége de cette place, et luy en « remettre la garde dont il répondait. Peu d'heures après me depescha « à même fin son maistre d'hostel et puis son secrétaire et luy même « se vint rendre à Senecey proche d'icy. Les gouverneurs et habitants « y faisoient de grandes difficultez. Toutefois pour ne rien negliger je « dressai des articles par l'avis des capitaines qui sont près de moy, « l'esquels j'envoyai au sieur de Rochebaron, le chateau luy apparte- « nant, par deux gentilshommes qui eurent charge de rapporter sa « response. Ce matin, mon frère le marquis de Saint-Sorlin, sans me « dire adieu, ny prendre ces lettres est party avec quinze ou vingt che- « vaux, et sur le midy j'ai eu de ses nouvelles et du sieur de Rocheba- « ron, en même temps, par lesquelles celuici disoit qu'il avoit eu avis « que M. de Senecey estoit en sa maison et qu'il ne pouvoit faire de « response aux dits articles, qu'il n'en eut conféré avec lui, — et celuy- « là que ne pouvant oublier le tort que luy faisoit le sieur de Senecey « pour ce qui s'estoit passé au fait du colonel Alphonse Corse qu'il luy

« oublier le tort que pouvoit luy avoir fait le dit sieur de « Senecey, pour ce qui s'estoit passé du faict du colonel « Alphonse, Corse, qu'il luy avoit soustrait pour le mettre « en liberté, moyennant 40,000 écus, » le prince ajoutait : « Cette capture ne m'a pas moins apporté d'estonnement « que de regret. Et parce que je crains, dit-il aussi, que la « verité du faict ne s'en defigure artificiellement, je vous ay « bien voulu faire ce présent discours, et vous prier de « continuer toutes choses en bon estat, vous donnant garde « de ceux qui, sous ce prétexte, et preferant l'affection qu'ils « pourroient avoir particulière en son endroit, au bien gé- « néral de nostre cause, laquelle, je sais, vous avez en telle « consideration qu'il n'est besoing de vous faire, sur ce, plus « d'instances. » Cette lettre (1) fut lue et publiée en pleine assemblée de ville, à Chalon. Je ne sais si elle effaça les soupçons et défiances que le duc de Nemours appréhendait.

Nemours redoutant aussi la mauvaise impression que la capture du baron pouvait produire sur le Consulat de Lyon lui écrivit, le jour même de cette capture, de Mâcon, une lettre dont nous extrayons les passages les plus saillants :

« avoit soustrait pour le mettre en liberté moyennant 40,000 écus, il « l'étoit venu attendre sur son chemin et l'avoit enmené avec luy en « Dombes, où il est à présent. Chose qui ne m'a pas moins apporté « d'estonnement que de regret. Et parce que je crains que la verité du « fait ne s'en deguise artificiellement, je vous ay bien voulu faire ce « présent discours et vous prie de contenir toutes choses en estat, vous « donnant garde de ceux qui sous pretexte et preferant l'affection qu'ils « pourroient avoir particuliere en son endroit au bien general de notre « cause, laquelle je scay vous avez en telle recommandation qu'il n'est « besoin de vous en faire sur ce plus d'instance, me recommandant « moy même à vos bonnes graces tres affectueusement, priant « Dieu, etc..... Vostre très affectionné et plus parfait amy. Charles de « Savoye. »

(1) Perry, *Histoire de Chalon*.

« En même temps que je recevois une lettre de M. de « Senecey qui me prioit de ne pas passer oultre au siége de « Berzay, j'ay eu nouvelle de mon frère (le marquis de « Saint-Sorlin) lequel estoit party, au poinct du jour, sans « me dire adieu et sans avoir ses lettres. Et j'ay sçu « qu'ayant eu advis que le dit sieur de Senecey estoit en « chemin pour destourner le siége de Barzay, — aurait « tourné devers luy, — s'en seroit saisy et l'a enmené en « Dombes où il est de présent, dont je n'ay reçu moins « *d'estonnement que de regrets*, car mon frère et moy, lui « ayant dit adieu, à Chalon, *ne pensant le revoir de ce voyage*, « je ne me fusse aulcunement *défié de ce qui est arrivé*.

« Et je crois, que vous, Messieurs, qui *scavez au vray* ce « qui s'est passé entre eux, pour le faict d'Alphonse, Corse, « jugez assez quelle occasion avoit mon frère de s'en res- « sentir. » Toutefois le duc de Nemours exprime ensuite son vif regret de ce que le baron ait été pris « sur les limites « de la province où il a authorité, — et afin que personne « ne vous previenne, sur ce, de quelque fausse nouvelle, je « vous ay bien voulu faire succinctement le discours et « vous dire, par même moyen que cette composition de « Barzay estant failleue par un accident (1), j'ay ordonné « d'y faire mener le canon du succès de quoy je ne failliray « de vous tenir advertis. »

Le conseil de ville de Dijon ne tarda pas de manifester au duc de Nemours le mécontentement qu'il éprouva de la capture du baron, et il s'en plaignit également à Mayenne. Leurs réponses nous sont restées. Elles trahissent leur

(1) Il parait que la capture du baron de Sennecey retarda la prise de Berzé, et que Nemours pour mieux contraindre Rochebaron à accepter la capitulation proposée, se vit contraint de faire conduire son artillerie devant Berzé, et que cette lettre était écrite avant la reddition de la place.

embarras, et en même temps leurs faiblesses et leurs craintes. Aucun des deux princes, même pas Mayenne, dont le pouvoir était pourtant absolu, n'osa ordonner au marquis de Saint-Sorlin de faire cesser sans retard la séquestration arbitraire du baron. Nemours chercha à excuser son frère, en disant : « Que le tort etoit tellement attaché à « la reputation de M. de Senecey que le marquis ne pou- « voit moins que d'en tirer raison, et que celui ci a dû faire « paroistre à ceux qui font profession d'honneur qu'il a voulu « desgager le sien. Que néanmoins il a depesché plusieurs « messagers à M. de Mayenne et qu'il faut tout attendre de « son autorité. » Mayenne assura à la mairie de Dijon « qu'il a fait une bonne depesche à M. de Nemours pour « lui faire cognoistre *qu'ils ne sont pas autant, qu'il fault* « sacrifier son *interest particulier* au bien general. » — Et il ajoute : « Je veux croire que M. de Nemours aura eu aul- « tant de regret que moy même et qu'il le tesmoignera par « la prompte liberté du sieur de Senecey que je veux assis- « ter de tout mon pouvoir. Je laisseray, oultre ma premiere « depesche d'envoyer dans deux ou trois jours un gentil- « homme des miens vers M. de Nemours pour luy repre- « senter encore plus particulierement l'importance de ce « fait. » Comme les affaires de la Ligue allaient alors fort mal en Bourgogne, Nemours et Mayenne ne manquèrent pas non plus de mander à la mairie de Dijon : « Il faut « adviser aux moyens d'éviter le desordre qui en peust « arriver, et avoir l'œil ouvert à nostre conservation. » Et Mayenne annonçait sa prochaine arrivée « pour apporter « quelque soulagement à la province. »

Mayenne (1) était même tellement alarmé des consé-

(1) Mayenne fut très-contrarié de l'arrestation du baron. « Il s'en « offensa mesme, voyant le tort qui estoit faict à celui qui representoit

quences que pouvait avoir pour la tranquillité de la Bourgogne la capture illégale du baron de Sennecey, que dans la même journée il adressa deux dépêches successives à la mairie de Dijon. Nous avons analysé la première. Dans la seconde, après avoir annoncé la défaite de l'armée du roi de Navarre en Picardie, il mande « qu'il espère qu'avec « l'ayde de Dieu ses ennemys seront plus mal menés que « cy devant, lorsque l'armée de M. le duc de Parme, les « forces d'Italie et les Francois seront tous ensemble dans « trois semaines (1). »

Le marquis de Saint-Sorlin « après avoir fait passer la rivière » au baron de Sennecey, le garda d'abord trois jours à Toissey ; mais comme son prisonnier n'était pas en sûreté dans cette ville et qu'il pouvait lui être enlevé par ses amis de Bourgogne, il le fit transférer à Lyon dans le château de Pierre-Scize (2).

« sa personne et son gouvernement en particulier, mais quelque com-
« mandement, ni prière qu'il fit de lui donner la liberté, rien ne suivit. »
(Corresp. de Sennecey.) »

(1) Archives de Dijon.

(2) Le château de Pierre-Scize a joué un grand rôle dans tous les événements de Lyon. Sous les Romains ce fut un oppidum. Les Bourguignons et les rois francs y séjournèrent, puis il passa aux archevêques de Lyon qui y firent leur demeure habituelle à partir de 1099, et y reçurent un grand nombre de princes. Louis XI était trop défiant pour laisser ce poste important entre les mains des archevêques et surtout du Consulat qui y avait des prétentions. En 1468 il ordonna à François Royer, bailli de Mâcon, de s'en saisir et d'en ôter le gouvernement à Odile des Estoyés, officier de l'archevêque, qui avait été de la Ligue du Bien Public. Cet ordre fut exécuté, et depuis cette époque Pierre-Scize resta entre les mains du roi. Louis XI convertit ce formidable donjon en prison d'Etat. Jacques d'Armagnac, duc de Nemours, comte de la Marche, est le premier prisonnier qui y ait été détenu. Condamné à mort, il fut décapité à Paris en 1477. Après lui, on compta parmi les principaux prisonniers : en 1500, Louis Sforce, dit le Maure, duc de Milan, et son frère, le cardinal Ascagne ; en 1507, les ambassadeurs du

C'était alors une sombre prison d'Etat, ancienne résidence des archevêques de Lyon, assise sur un rocher de granit de 150 mètres de haut, s'avançant comme un promontoire dans la Saône, à l'entrée de Lyon. Depuis plusieurs années les Ligueurs détenaient dans ses cachots tous les ennemis de la sainte cause, et plus d'un n'était sorti que pour marcher à l'échafaud; cette masse imposante détruite par la Révolution, n'offrait à sa sommité qu'un étroit plateau, séparé du reste du coteau de Fourvières par un large et profond fossé; on y montait par un étroit escalier pratiqué dans les flancs du rocher et qui partait d'une tour fortifiée assise au bord même de la rivière. Une grosse tour ronde, remarquable par sa dimension et par son genre de défenses, renfermait les prisonniers, et dans les bâtiments adjacents logeaient le gouverneur et les soldats de la garnison.

Les chambres de la grosse tour, faiblement éclairées par d'étroites ouvertures munies de grilles de fer, étaient nues et sans aucun meuble. Chaque fois qu'un prisonnier de quelque importance y était amené, le Consulat était obligé de louer de la literie et quelques menus meubles. Les détenus étaient soumis à la plus sévère surveillance, et le Consulat avait décidé, peu de temps avant l'arrivée du baron, « que M. de Saint-Sorlin serait prié d'ordonner que

roi des Romains; Henri-Corneille Agrippa, en 1535; le baron des Adrets, en 1572; Georges de Bauffremont, Antoine de Grollier, et Imbert, son frère, Dandelot, le duc de Nemours, Cinq-Mars, de Thou, le maréchal de la Motte-Houdancourt, le comte de Guesbriant, Honoré de Klinglin, prêteur royal de Strasbourg. En 1792, neuf officiers du régiment Royal-Pologne y sont massacrés par la populace, puis on y enferma trente-deux prêtres, et enfin la Convention, après le siége de Lyon, ordonna la démolition de cette prison d'Etat l'an II de la République. (*Calendrier historique de Lyon*, 1829.)

« les prisonniers n'auront pour eux tous qu'un cuisinier, et « pour leur service particulier, chascun, un serviteur. — « Que leurs femmes ne les pourront aller visiter qu'une « fois, la semaine, accompagnées seulement d'une servante « aux quelles seront faites defense de leur porter, ny de « recevoir d'aucun d'eux, aucune lettre, et à cet effet, « seront visitées à l'entrée et sortie du chasteau par le capi- « taine du dit lieu — et ne sera permis d'ecrire aucune « lettre ou mémoires au dit chasteau qu'elles n'aient été « vues par le capitaine. — Enfin, de ne permettre qu'au- « cun, soit de la ville ou estranger, ne puisse les aller « visiter. » On décida, en même temps, que tous les frais de garde seraient à la charge des prisonniers.

Lorsque le baron arriva au château de Pierre-Scize, le marquis de Saint-Sorlin, par un raffinement de vengeance, fit rendre ce règlement encore plus sévère par le Consulat. On le sépara de tous ses serviteurs, quoique malade et alité; aucun de ses amis ne put le voir, « et même la recep- « tion des nouvelles de sa maison lui fut interdite. »

Le baron, en se voyant sous les verroux de cette sombre prison d'Etat, ne fut pas sans inquiétude sur son sort. Livré à la merci de son ennemi implacable, il pouvait tout craindre de sa haine et il n'ignorait pas non plus tout ce que son frère Georges y avait déjà souffert, et les lugubres drames qui s'y étaient accomplis. Il savait aussi que peu d'années auparavant le président de Birargue, accompagné des Suisses de sa garde, avait fait poignarder en sa présence les capitaines de la Tour et la Combe Bouthellier, et que huit autres notables y avaient été étranglés dans la nuit du 23 juillet 1568.

Cependant, quelque étroite que fût sa captivité, il parvint à tromper la vigilance de ses gardes et à faire parvenir à ses amis des lettres par lesquelles il les priait de redoubler

leurs instances auprès de Mayenne pour recouvrer sa liberté que Saint-Sorlin tardait toujours de lui rendre, malgré les prières et les ordres du prince.

La mairie d'Auxonne ne demeura pas indifférente, non plus, devant la captivité de Sennecey. Le 21 octobre elle manda au vicomte Maieur de Dijon : « Plust à Dieu que « chascun eust de son costé employé les moyens à la deli- « vrance de M. de Senecey : il ne seroit plus où il est. De « nostre part, nous avons faict, comme nous ferons perpe- « tuellement, tout ce qui dépendra de nous. Toutefois, « nous le voyons *resserré*, c'est-à-dire pirement et plus « rigoureusement traicté qu'il n'estoit au commencement « de sa prison... Les rudesses qu'il reçoit sont une indigne « reconnaissance de ses vertueux labeurs. De vostre part « assistez nous et faictes de mesme, ainsi que nous vous en « supplions bien humblement. M. de Senecey en faisant sa « charge, saura bien par sa prudence dissiper les nuaiges « qui troublent et obscurcissent le repos de cette pauvre « province. Vos voisins et meilleurs amis. »

Un concert si unanime de prières des principales villes de la province que Mayenne avait tant intérêt à ménager, finit par faire fléchir le marquis de Saint-Sorlin. Ce prince, après plusieurs remises, « et lorsqu'il eust recogneu « que pour les maladies du baron il pouvoit advenir incon- « vénient à sa personne, craignant de perdre l'un et faillir « à l'austre, » il donna enfin l'ordre de son élargissement. Le 5 novembre le duc de Nemours l'annonça à la mairie de Dijon, du camp de Saint-Pourçaint, où il se trouvait alors : « Messieurs, je vous ay ci devant mandé, écrivait-il, que « m'estant venu trouver, mon frère, M. le marquis de « Saint-Sorlin, qui m'a faict entendre estre satisfaict de « M. de Senecey, — comme aussy j'ai sçu par la detemp- « tion de M. du Mayne, j'ai consenti sa delivrance, et que,

« néantmoins pour luy donner d'aultant plus d'occasions « de n'entendre aux inductions de ceulx qui peuvent en « faire leur profit de ce qui s'est passé, — le vouldroient « pousser par quelque injuste ressentiment au dommage « de la cause publique des catholiques. — J'ay esté d'avis « de l'obtiendre à se conformer de nouveau à nostre party, « mesme par obligation de 60,000 écus, dont il me bail- « lera caution bourgeoise, — laquelle n'ayant pu promp « tement fournir, je crois, pour l'incommodité du lieu où « il est, à sa requeste, j'ay permis qu'il sortit de prison en « laissant ses enfants à Lyon jusqu'à ce qu'il ait satisfait aux « d. cautions dont je n'ai voulu faillir de vous advertir et « vous prier de croire que je le fais par très grande con- « sideration afin que tout se passe en contentement de « vous et de vos amys. »

Déjà quelques jours auparavant, le duc de Nemours avait cru devoir aussi annoncer au Consulat de Lyon que le baron serait mis en liberté ; il lui avait mandé, le 27 octobre, de Billon, « qu'il avoit resolu sa delivrance aux con- « ditions que j'escris à mon maistre d'hostel le sieur Gi- « rard qui vous les communiquera. » Enfin, Nemours avait ajouté : « M. le baron d'Uxelles va pour la delivrance « de son beau-frere Monsieur de Sennecey, il vous dira « aussi comme, hier, Villecomte, Sarlan et Crain feurent « rendus. »

Ces lettres révèlent bien la pensée intime des princes. Le duc de Mayenne, ni Nemours, ni Saint-Sorlin ne surent montrer ni générosité, ni grandeur envers leur prisonnier. Uniquement préoccupés, l'un de sa vengeance personnelle, les autres de leur ambition, masquée par leur prétendu dévouement à la Ligue, ils laissèrent voir à tous que leur unique crainte était de voir le baron déserter leur cause et porter son influence et son épée au parti du roi —

et que ne pouvant pas le détenir plus longtemps, parce qu'il succombait aux tortures de la prison, ils ne le relâchèrent qu'aux plus dures conditions, en lui imposant une énorme rançon et surtout, ce qui était pire encore, en exigeant, en garantie de la somme élevée qu'il n'avait pu payer comptant, la remise de ses trois jeunes enfants comme otages.

Ces enfants étaient :

1° Henri de Bauffremont, depuis marquis de Sennecey ;

2° Ludovic de Bauffremont, plus tard abbé commandataire de l'abbaye de N.-D. de Fontenay, coadjuteur de l'abbaye de Sainte-Geneviève, à Paris ;

Et 3° Philippe de Bauffremont.

Le plus âgé n'avait pas quatorze ans. Ces enfants étaient demeurés à Dijon pendant la captivité de leur père. Nemours les fit arrêter et conduire à Lyon, sous bonne escorte, et ils furent enfermés, à leur tour, dans cette sombre prison de Pierre-Scize, où leur père avait gémi pendant trois longs mois.

Il dut en coûter beaucoup au cœur du baron de voir ces pauvres enfants, si jeunes, sous les verrous de cette lugubre forteresse, dont il avait connu toutes les tristesses et la rigueur, — et de ne pouvoir recouvrer sa liberté qu'au prix de ce douloureux sacrifice ; mais, comme il le dit lui-même, « il fallut vouloir ce qu'on voulut, » le maître de sa destinée était impitoyable. Peut-être pensa-t-il aussi que les princes, tout en exigeant la remise de ses enfants, comme otages, auraient pour eux les égards que commandaient leur âge et leur innocence. Mais il se trompait. Saint-Sorlin gardait toujours une haine profonde contre le baron. N'ayant pu retenir le père plus longtemps prisonnier, il était heureux de faire peser encore sur les enfants tout le poids de sa vengeance. Les larmes et les suppli-

cations de Sennecey, pour se faire rendre ses fils avant l'entier paiement de sa lourde rançon, furent inutiles. Saint-Sorlin fut inexorable. Nemours était sans influence sur son frère. Mayenne guerroyait au loin et les affaires l'absorbaient.

Le baron de Sennecey n'eut plus d'autre ressource que de s'adresser aux Etats-Généraux de France, alors réunis, et de les prier d'intervenir auprès du marquis de Saint-Sorlin. Dans sa requête, dont nous avons pu retrouver la minute (1) corrigée de la main même du baron, ce dernier, après avoir exposé tous les services rendus par lui à la « sainte Cause », la capture de d'Ornano, son arrestation par le marquis et la rétention de ses enfants comme otages, ajoute : « Ces enfants sont toujours prisonniers, « gardés estroitement et tenus en telle rigueur qu'ils per- « dent leur temps, leur jeunesse, ayant estés leurs précep- « teurs chassez d'auprès d'eux — et n'ont pour toute com- « paignie qu'un *Calabre et infinis mauvais exemples devant* « *les yeux, comme blasphesmes, paillardises et toutes aultres* « *ordures*, ny ayant *turc* ou *infidèle* qui voulut, avec *telle* « *rigueur*, traiter ces ames innocentes. Si le pere avoit « failli, il y avoit *plus de justice à le tuer*, lorsqu'on le tenoit, « que les enfants dont le plus vieil n'a quatorze ans. » Enfin, le baron terminait sa requête par ces mots : « Si « l'authorité, dit-il, et la grandeur de ceulx qui les font « garder, vous retient et empesche, ne trouvez mauvais si,

(1) La minute de cette requête était déposée aux archives du château de Sennecey qui furent pillées et brûlées devant ce château, en 1793, au nom de la Raison. Une partie de ces archives échappa cependant aux stupides administrateurs du district qui avaient commis cet auto-da-fé et furent conservées par le régisseur de la Terre. C'est de ce dernier que nous tenons cette minute qui a été dictée, puis corrigée de la main de Claude ce Bauffremont.

« par *toutes voyes* que je trouveray convenables, j'employerai « ce que Dieu m'a donné de moyens pour les retirer. » Cette menace était le cri naturel du cœur d'un père dont on souillait les enfants par la plus odieuse corruption pour la satisfaction d'un orgueil sans bornes.

Rien n'a pu m'indiquer l'époque de la délivrance de ces enfants ni les circonstances qui entourèrent leur mise en liberté ; mais le baron, après avoir eu enfin la douce joie de serrer ses enfants dans ses bras, eut aussi bientôt la satisfaction de voir le duc de Nemours arrêté et conduit, à son tour, comme un malfaiteur, dans cette prison d'Etat, où ses enfants et lui avaient vu s'écouler tant de tristes heures.

Le premier acte du baron de Sennecey, après sa mise en liberté, fut de remercier la ville de Dijon de l'intérêt qu'elle lui avait porté pendant sa captivité ; il lui manda de son château de Sennecey, où il s'était arrêté en sortant de la prison de Pierre-Scize : « Messieurs, dit-il, ayant en tes- « moignage que vous avez participé au desplaisir que tous « les gens de bien et personnes d'honneur de ceste pro- « vince avaient reçu de ma detemption, j'ay creu que sem- « blablement vous auriez part au contentement que ceux « de cette qualité recevront, sachant ma liberté, de laquelle « je n'ay voulu faillir de vous advertir. »

Nous n'avons pu retrouver nulle part le traité qui était intervenu entre Nemours (1) et le baron, traité en vertu du-

(1) Nous avons raconté plus haut l'arrestation du duc de Nemours par les Lyonnais. Son frère, le marquis de Saint-Sorlin, et son complice, était alors à Riom, mais le 27 septembre 1593 « vint le marquis de St- « Sorlin jusques au faubourg St-Irigny, à Lyon, où illec tuerent le por- « tier et un sergent royal, blesserent plusieurs personnes et tuoient et « enmenoient prisonniers ceux qu'ils trouvoient, violoient filles et « femmes et enmenoient le betail et tout ce qu'ils trouvoient dans le

quel ce dernier avait recouvré sa liberté — et s'était engagé, peut-être bien malgré lui, — à demeurer fidèle à la Ligue et à reprendre ses diverses charges ; nous n'avons pu connaître non plus l'époque et les circonstances dans lesquelles le baron put s'acquitter de sa lourde rançon de 60,000 écus. Quoiqu'il en soit, Sennecey, esclave de sa parole, quoique profondément ulcéré, rentra bientôt après à Auxonne dont il était demeuré gouverneur, et d'où il continua aussi momentanément, comme lieutenant de Mayenne au gouvernement de Bourgogne, à diriger les affaires de la province.

C'est ainsi qu'on le voit prescrire, le 18 janvier 1592, à

« Lyonnais, à Vienne, tant aux villages que par champs. » (Reg. cons. de Lyon, 1593.)

Le Consulat fut tellement irrité contre le duc de Nemours et le marquis de Saint-Sorlin qu'il écrivit le 28 septembre 1593 à Anne d'Este, leur mère, qui demandait la mise en liberté de son fils : « Nous avons « la résolution *de mourir* plustost que de recevoir jamais M. de Ne- « mours pour gouverneur, ny Mgr le marquis, son frère. » (Regist. consul.).

Le Consulat écrivit en même temps au marquis de Saint-Sorlin pour lui faire connaître, sans détour, les motifs qui l'avaient forcé de faire arrêter son frère. Saint-Sorlin répondit immédiatement une lettre pleine de hauteur et d'aigreur. Il repoussa bien loin le reproche qu'on lui avait adressé d'avoir conspiré aussi contre la ville. « J'atteste le Dieu « tout puissant, vray scrutateur de vos cœurs et clairvoyant aux plus « secretes pensées des hommes si, après son divin service, j'ay rien eu « tant en recommandation la conservation de voste autorité... . Non « contents de m'outrer de douleur, en retenant en une etroite prison la « plus chère personne que j'aye au monde, mais induicts par la pas- « sion, sans vous avoir méfaict, vous me declarez incapable et indi- « gne de vous pouvoir jamais servir..... C'est trop d'outrages pour « incliner et ployer un courage tel que le mien à la douceur. Toutes- « fois, ayant toujours choisi Dieu pour source et guide de mes actions « et luy ayant tousjours remis la vengeance du tort qui m'est fait, j'ap- « pelle à sa divine justice de l'injure qui nous est faite... » (Arch. de Lyon. Regist. consul.).

la mairie de Chalon, de faire « incontinent achat et provi-
« sion de huit milliers de poudre, de quatre cents balles à
« canon et de couleuvrine, pour subvenir aux occurrences
« des affaires qui pourroient cy-après arriver en ceste pro-
« vince. »

XIV. — La guerre régnait alors dans toute la province. Le maréchal d'Aumont s'emparait, le 22 octobre, de Louhans, et, malgré la capitulation, faisait trancher la tête à son gouverneur, Chamfricaud, — puis il s'emparait, sans tirer un coup de canon, de Saint-Julien, de Romenay et de Cuyseaux. Tavannes l'avait rejoint en Bresse, et, chemin faisant, il s'était présenté devant Chalon avec un parti de cavalerie. La compagnie des gens d'armes de Mayenne l'avait repoussé, puis le maréchal, après un échec devant Saint-Pourcain, était retourné près du roi, après avoir perdu presque toute son armée et fait preuve de la plus incroyable incapacité.

Mais il avait à peine quitté la Bourgogne que les compagnies de Thianges, de la Clayette, d'Uxelles (1), de Milly, d'Attignay et de Nicolas passèrent la Saône avec celle de Varennes. Elles se joignirent aux troupes de Savoie, commandées par le marquis de Tréfort, et prirent Romenay, qui se rendit après trois coups de canon. Le gouverneur, Vernoble, fut envoyé prisonnier à Montmélian, « après
« cela les troupes pillèrent et saccagèrent la place, sans
« épargner les ornements d'église, et y firent mille vio-
« lences aux femmes et aux filles (2). »

Ils reprirent ensuite Louhans, Cuyseaux, Sainte-Croix,

(1) Le baron d'Uxelles, seigneur de Cormatin, beau-frère du baron de Sennecey.

(2) Juenin, *Histoire de Tournus*.

ravagèrent tous les villages, emmenèrent tous les bestiaux, « et firent cent fois plus de maux que les ennemis de la « Ligue, ce qui déplut fort aux gens de bien (1). »

Le baron ne put prendre part à ces faits de guerre. Il était rentré à Auxonne après sa sortie de la prison d'Etat de Pierre-Scize, et sa santé, altérée par les tortures de sa captivité, ne lui permettait plus de tenir la campagne. Cependant, pour obéir à Mayenne, il avait repris sa charge de lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, et en dirigeait les affaires. C'est ainsi, comme je viens déjà de le dire, qu'on le voit donner des ordres à la ville de Chalon pour son complet armement. Sa citadelle était alors achevée, et formait un point stratégique des plus importants. Tout annonçait que cette guerre, suspendue par l'hiver, serait poursuivie avec une nouvelle vigueur au printemps. En effet, Mayenne reparut au nord de la Bourgogne pour réparer les échecs que le maréchal d'Aumont avait pu causer à la Sainte-Union pendant sa courte et infructueuse campagne dans notre province.

(1) Juenin, *Hist. de Tournus.*

(4) Le maréchal d'Aumont avait commis tant de fautes pendant ses expéditions en Bourgogne que Tavannes s'en plaignit directement au roi. Il lui écrivit entr'autres : « C'est amener la ruine de vos affaires en « Bourgogne, deja commencée par le mauvais ordre qu'y a laissé M. le « Marechal d'Aumont. Pour à quoi obvier, il seroit utile d'envoyer par « de ca, un prince maréchal de France ou autre seigneur de qualité, et « non pas le dit sieur maréchal, lequel au lieu de retenir sur tous la « puissance absolue qui lui avoit été donnée, s'est rangé avec quelques « uns qu'il fait dependre de lui seul et les autres qui ne dependaient « que de vous, Sire, il leur a fait tant d'indignités qu'il leur a été enfin « impossible de lui rendre obeissance. Tellement que s'en allant du « pays, il a laissé le parti de Votre Majesté qui estoit bien uni avant « qu'il fut venu, sur le point d'être partagé en deux, pour se faire la « guerre. »

Mayenne reprit Salmaise près Flavigny, cannona Noyers, assiégea Verdun, Cuiseri, Tournus, où MM. de Mâcon envoyèrent 3,000 pains pour son armée, puis retourna devant Verdun, défendu par Thiard de Bissy. Celui-ci sut attirer habilement les gens de Chalon dans une embuscade et ils y perdirent du monde. Enfin, dans la même année, Vaugrenant, dans un combat où il défit dix-sept compagnies de fantassins, intercepta des instructions que le duc de Nemours donnait au baron de Tenissey, et dans lesquelles on trouva la preuve que ce prince aspirait à la couronne, à l'insu de Mayenne qui la convoitait aussi.

Mais le baron de Sennecey ne prit aucune part à tous ces événements. Devenu presque impotent par ses nombreux accès de goutte, et trop clairvoyant pour ne pas être certain que la Ligue, qui n'était qu'un prétexte pour l'ambition des princes, s'épuisait en vains efforts, il se démit de toutes ses charges entre les mains de Mayenne, et ne conserva que le gouvernement d'Auxonne. « Ses indispositions y contri-« buèrent beaucoup et l'empêchèrent d'exercer la charge « de lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, « de sorte qu'il la remit entre les mains du duc de Mayenne « qui en pourvut le vicomte de Tavannes en juin 1592, et « il alla vivre en repos parmy les tempestes de l'Estat. » Le 4 août 1592, le Parlement de Dijon fit publier les lettres du duc de Mayenne qui conféraient à Tavannes les fonctions de lieutenant général au gouvernement de Bourgogne. Tavannes avait été, dix ans auparavant, gouverneur d'Auxonne, mais ayant tenté de livrer cette place à la Ligue, il avait été arrêté par les habitants et conduit au château de Pagny, d'où il était parvenu à s'évader après quatre mois de détention.

Le baron séjourna, après sa démission, soit à son château de Sennecey, dont il acheva les fortifications dans le cou-

rant de cette année, comme on le voit encore par une inscription gravée sur la porte du grenier des cens et rentes de ce château-fort, ou à Auxonne (1). Il reste encore aux archives de Lyon une lettre qu'il adressa au Consulat de cette ville, qui s'était plaint à lui de ce qu'il empêchait le libre passage des blés qui alimentaient Lyon. Le baron répondit : « Je « vous ai assez temoigné pendant que j'ay commandé au « général de ceste province de Bourgogne comment, sou- « ventement, j'ay tenu la main à la liberté du commerce « sur la rivière ; mais, depuis la venue de M. le vicomte de « Tavannes, je rage en ma place. Les péages, par son or- « donnance, ont été tellement accrus et augmentés que les « marchands ne pouvant se sauver cessent le trafic. » Mais cette lettre est la dernière que nous ayons pu retrouver.

Les péages, à cette époque, sur les cours d'eau et les routes étaient assez productifs. Mayenne, pour dédommager le baron des pertes qu'il avait éprouvées et de sa lourde rançon de 60,000 écus, lui concéda l'un de ces péages alors établi sur la Saône, à l'endroit appelé le pont de Grosne ; mais la ville de Chalon, qui s'était fait affranchir de tout droit à trois lieues à la ronde, ne donna pas son approbation à ces lettres de concession.

Mais la guerre continuait toujours. Elle ravageait de plus

(1) Peu de temps après, mourut à Chalon, Pierre de Saint-Julien de Baleure, doyen du chapitre de Saint-Vincent, l'un des plus éminents historiens de la Bourgogne, l'ami et le confident de Nicolas de Baufremont, baron de Sennecey. « Il est des premiers, dit Perry, qui a « commencé la preuve de l'histoire par les chartes et par les titres, et a « defriché un pays assez couvert d'épines et de ronces. Il estoit tou- « jours dans son cabinet à lire ou a escrire ; rarement on le trouvait « ailleurs ou dans l'église. Il fut enterré dans le chœur de la cathé- « drale. » (Perry, p. 379.)

Deux jours après, le 23 mars 1593, le baron de Rully fut tué entre Rully et Chagny. (Idem.)

en plus nos malheureuses provinces. La désolation des campagnes, où par la violence des gens de guerre les terres étaient demeurées incultes, ajouta encore à cette douloureuse situation l'horreur d'une prochaine famine. Les deux partis s'en étaient effrayé et on avait dû convenir d'une trêve dite *du labourage*, enregistrée par le Parlement de Dijon. Les princes se multipliaient sur tous les points pour maintenir la Bourgogne « en fidélité de la Sainte Union, » mais la conversion de Henri IV (1) à la religion catholique et ses victoires portèrent un coup funeste à la Ligue. Le roi, pour se concilier l'affection des provinces, s'était hâté d'annoncer son changement de religion à tous les Parlements et aux gouverneurs des provinces. Ce changement n'avait eu lieu qu'après de nombreuses conférences de Henri IV avec des théologiens et des prélats qu'il avait réunis autour de lui ; de ce nombre était Pontus de Thiard, le célèbre évêque de Chalon. En l'appelant à Mantes, où se tint cette célèbre réunion, le roi lui avait dit : « ... et d'aultant que je

(1) La conversion de Henri IV préjugeait l'absolution papale. Toutefois Clément VII ne la donna que le 17 septembre 1595. Ce jour, il monta sur un siége élevé, entouré de toute sa cour, devant le portail de Saint-Pierre, reçut la procuration du roi que les cardinaux Duperron et d'Ossat lui présentèrent, et fit lire son décret. Puis les deux prélats français agenouillés devant le Pape, reçurent le coup de baguette qui signifiait la levée des censures.

Paris avait fait sa soumission à Henri IV le 22 mars 1594. « Hommes, « femmes et enfants avaient crié vive le roy, la paix et la liberté. » Le Parlement de Paris enleva à Mayenne le titre de lieutenant-général du royaume, en l'invitant à se soumettre, et cassa les décisions des Etats de l'année précédente. « Tous les bons bourgeois, dit l'Estoile, le moyen « et le menu peuple, etoient fort contents de se voir hors d'esclavage « et de faction et gouvernement des Seize. » La soumission de Paris « devait entraîner celle du reste de la France. L'Estoile ajoute : « Que « le roi trouva au Louvre, dans un coffre, toutes les clefs des villes de « son royaume. »

« desire que ce soient personnes qui, avec la doctrine, « soient accompagnées de probité et de preudhomie, — « n'ayant principalement d'autre zele que l'honneur de « Dieu, comme de ma part j'y apporteray toute sincerité, « et qu'entre les prelats et personnes ecclésiastiques de mon « royaume, vous estes l'un de ceulx desquels j'ay ceste « bonne opinion. A ceste cause, je vous prie de vous « rendre en ceste ville près de moy, le quinzième de juillet « où je mande aussi à aulcuns autres de votre profession se « trouver en mesme temps. »

Henri IV pensa aussi que s'il pouvait être reconnu comme roi légitime par le St-Siége, il affaiblirait d'autant la cause de la Ligue. Dans ce but, il lui envoya une ambassade solennelle pour l'informer de sa conversion. Le duc de Mayenne comprit tout ce que cette ambassade pouvait avoir de danger pour son parti et jugea prudent de faire partir pour Rome des députés avec la mission de combattre l'influence des ambassadeurs du roi. Quoique le baron de Sennecey vécut alors dans la retraite « loin des tempestes de l'Estat, » et que son zèle pour la Ligue se fut bien refroidi, Mayenne, qui connaissait sa finesse et son habileté comme diplomate, le pria de se rendre à Rome avec le cardinal de Joyeuse (1) à qui il avait adjoint Nicolas de Piles (2), abbé d'Orbays, l'homme de confiance du duc de Guise.

Ces ambassadeurs arrivèrent à Rome le 28 janvier 1594

(1) François de Joyeuse, né en 1562, archevêque de Narbonne, de Toulouse et de Rouen, puis cardinal, présida l'assemblée générale du clergé en 1605, legat du Pape en France, en 1606, sacra Marie de Médicis et Louis XIII à Reims, présida les Etats Généraux en 1614, et mourut à Avignon en 1615.

(2) La famille Sortia de Piles, originaire de la Provence, très-affectionnée des rois Henri III et Henri IV, conserva depuis 1660 jusqu'en 1789 le gouvernement de Marseille. (*Dict. de Bouillé.*)

et eurent une audience du Pape le 9 février. « Ils rappe-
« lerent au Saint Père la cause et le but de la Ligue, colo-
« rant les actes des ligueurs du seul prétexte de la religion,
« et ils rejetèrent tous les desastres de la sainte cause sur
« la tiedeur du roi d'Espagne à la seconder. Le Souverain
« Pontife se borna à leur répondre qu'il était content du
« zèle et de la prudence du duc de Mayenne, mais qu'il
« était trop éloigné de France pour porter un jugement
« certain sur l'état du royaume et qu'il fallait que le duc
« qui l'avait gouverné jusqu'alors avec tant d'habileté, lui
« découvrit le remede à appliquer aux maux de l'Etat. »

Cette réponse évasive acheva d'ouvrir les yeux au baron de Sennecey ; il comprit que le Souverain Pontife n'osait pas encore désavouer la Ligue, mais qu'il ne la soutiendrait plus de son autorité et encore moins par ses armes. Il se hâta donc de mander à Mayenne « qu'il ne devoit compter
« sur aucun secours du Pape et que le roy d'Espagne à
« qui on le renvoyoit pour ceste affaire, n'en fourniroit
« pas beaucoup — et l'avertit en même temps de prendre
« ses mesures. » Après cet échec. Sennecey voyant que sa sa présence n'était pas nécessaire à Rome revint en France, après avoir obtenu cependant le renvoi du duc de Nevers, l'ambassadeur de Henri IV.

La guerre avait recommencé en Bourgogne (1) avec un

(1) Si la guerre continuait en Bourgogne, le Lyonnais plus sage s'était rendu à Henri IV, dès le 8 février, sans attendre que la cour de Rome l'eut reconnu et lui eut donné l'absolution. Voici une lettre très-curieuse, à cet égard, que le Consulat de Lyon écrivit fin mars 1594 à la ville du Puy, pour l'exhorter à faire aussi sa soumission au roi :

« Nous vous supplions, dit-il, à suivre notre condition laquelle vous
« doibt estre d'aultant plus volontiers acceptable que vous voyez Mgr
« notre Archevesque, *le pivot sur lequel toutes les affaires de la Ligue ont*
« *si longuement tournoyé, y estre gaillardement entré.* C'estoit une grande
« *heresie* de s'estre armé contre notre Roy Henri 3e le plus catholique

horrible acharnement, et il avait été impossible de prolonger la trêve intervenue entre Henri IV et Mayenne le 30 juillet précédent, et prorogée ensuite jusqu'au mois de janvier 1594.

Pendant le cours de cette suspension d'armes, l'archevêque de Lyon, Pierre d'Epinac, de concert avec Mayenne, avait fait arrêter, le 19 août, le duc de Nemours qui avait cherché à se rendre indépendant dans son gouvernement du Lyonnais. Ce prince avait été enfermé dans le château de Pierre-Scize où il avait laissé subir au baron de Sennecey une si dure captivité ; mais il parvint à s'en évader plus tard, et mourut de chagrin de n'avoir pas réussi dans ses projets ambitieux.

Mais Lyon se rendit à Henri IV le 8 février (1). Mâcon

« prince d'entre les catholiques de l'Europe, *dont nous ne demanddmes « point permission à Sa Sainteté, et depuis, nous n'en avons point envoyé « demander permission à Rome.* Pourquoy donc chercherons-nous plus « de cérémonie à nous resoudre sous l'obeissance de cestuy-cy, *qui est « aultant catholique que jamais aultre fust,* que nous n'y en avons apporté « quand nous voulumes nous séparer de l'aultre. » (Reg. cons.).

D'Ornano qui avait occupé Lyon au nom du roi, fut supplié par le Consulat d'en conserver le commandement jusqu'à ce que les députés envoyés à Henri IV pour le prier de nommer un gouverneur fussent de retour. Ornano y consentit, et répondit au Consulat « que desormais il « falloit prier pour leur roy Henry quatrième, et le nommer tout un, « ou ils ne seroient pas bons Francois. » (Regist. cons.)

(1) « Ce même jour, le peuple, les armes au poing, ayant manifestement déclaré qu'il les avoit prises pour embrasser le party du roy, on decida que l'on iroit trouver M. le colonel Alphonse et autres agens de Sa Majesté, pour les faire entrer en ville vers les trois heures. Plusieurs echevins s'étant acheminés vers le pont du Rhône, ils n'eurent pas approché les premieres arcades qu'une grande multitude de peuple se mit à crier vive le roy. Ornano s'arreta à l'église Saint-Nizier pour rendre grace à Dieu, et ayant donné le bon soir à l'archeveque, il se retira en son logis, estant la nuit close. » (Notes de l'abbé Sudan.)

Le 12 mai suivant, Henri IV donna des lettres-patentes à Alphonse d'Ornano, comme « chef et général de toutes les forces qui sont et

se soumit le 15 mai (1), Tournus le 19 du même mois; mais le 28, le vicomte de Tavannes reprit cette ville et se présenta même devant Mâcon. Neuville qui y commandait proposa une trêve avec Champerny. Georges de Bauffremont, frère du baron de Sennecey, qui était demeuré constamment fidèle au roi et l'ennemi des ligueurs, consentit à être compris dans cette trêve, mais elle ne put être conclue. Le marquis de Treffort survint le 11 juin, et avec le concours du vicomte de Tavannes il investit le château de Crusilles que le comte Georges de Bauffremont avait eu le temps de remettre en état de défense, après son dernier sac. Bissy-la-Maconnaise (2) fut aussi bloqué et pris, ainsi que le château de Veriset (3).

« seront dans la ville de Lyon et au pays du Lyonnois, Forez et Beau-
« jolais, jusqu'à ce qu'il ait été pourveu à la nomination d'un gouver-
« neur en remplacement du duc de Nemours. » Ces lettres furent enregistrées à la sénéchaussée de Lyon le 12 juin suivant. (Arch. de Lyon).

Le duc de Nemours était encore détenu au château de Pierre-Scize. Henri IV tenait à se l'attacher; et, dans ce but, il envoya à Lyon le sieur de Trappes, conseiller au Parlement de Dijon, pour conférer avec lui, mais on ne put s'entendre, et Nemours resta encore plusieurs mois en prison.

« Nemours chercha souvent à s'évader en se créant des intelligences
« dans la garde du château composée de Suisses. Le 12 avril 1594 on
« intercepta une lettre chiffrée, et on decida de renvoyer immédiate-
« ment tous les Suisses en garnison à Lyon dans leur pays, fors les
« capitaines, et la perfidie de M. de Nemours parut si evidente qu'on
« ne lui devoit plus de respect, qu'on devoit lui oter ses serviteurs, ne
« luy bailler que des gens affidez, le resserrer, le retrancher, et ne luy
« permettre liberté de parler et d'escrire. » (Regis. cons.)

(1) « Mâcon se rendit le 15 mai. On y cria vive le roy, avec grands applaudissements du pauvre peuple qui, de longtemps, en avoit bonne volonté, mais estoit retenu par les chefs qui vouloient traiter de leur composition. » (L'abbé Sudan.)

(2) Bissy-la-Maconnaise, à trois lieues de Mâcon, au pied des montagnes.

(3) *Veriset*, à cinq kilomètres de Lugny, avec château-fort, propriété

En ce moment arriva à Mâcon le comte de Verdun, demandant des forces pour faire le siége de Tournus, que le vicomte de Tavannes avait repris depuis trois semaines. Alphonse d'Ornano, qui depuis sa délivrance par le baron de Sennecey, était rentré dans l'armée royale, sous Lyon, survint aussi à Mâcon avec 400 gens d'armes, 200 arquebusiers, 500 hommes de pied, 600 Suisses. Le 15, il était à Senosan, mais avant d'attaquer Tournus, il jugea convenable de s'emparer d'abord du château et du bourg de Brancion (1), qui formaient une position

des évêques de Mâcon, augmenté en 1230 par Ponce II de Thoiria. Les calvinistes s'en emparèrent en 1576. En 1594, ce château tomba au pouvoir des ligueurs commandés par le marquis de Treffort. (*Statistique de Saône-et-Loire*, Ragut.)

(1) Les Etats du Maconnais présentèrent une requête au comte de Tavannes « pour demander la demolition des ville et chastel de Bran- « cion, attendu qu'il appert que un nommé de Laforest, s'est de nou- « veau saisi de la tour de Bassy où il tenoit des soldats et fait diverses « contributions sur les villages circonvoisins, sera supplié le dit sei- « gneur gouverneur, de prêter main forte à la capture du dit Laforest « et de ses complices. » (Arch. de Mâcon, série C, nº 470, p. 97.)

La ville de Saint-Gengoulx était aussi tombée au pouvoir de l'ennemi. Les Etats du Maconnais offrirent 6,000 écus pour l'en faire chasser. (Idem.)

Pendant que d'Ornano assiégeait Brancion, Domenico d'Ornano, son fils, tenait la campagne aux environs de Bourgoin. Saint-Sorlin, malgré la trêve, lui prit à la Côte-Saint-André, vingt chevaux de la compagnie de son père. Saint-Sorlin attendait 80,000 écus que le roi d'Espagne lui envoyait de Milan. (Regist. cons.)

Alphonse d'Ornano était à Brancion au moment de la prise de Paris par Henri IV. Le duc de Mayenne, le vicomte de Tavannes, les barons de Thyanges, de la Clayette et de Vitteaux, avec 600 hommes des plus lestes et deux canons de campagne marchèrent sur Brancion. Mais d'Ornano, jugeant que la place n'était pas tenable contre de si grandes forces, en sortit avec une belle pièce de canon qu'il fit conduire à Mâcon. Néanmoins, il fit halte à Tournus. 200 des siens attaquèrent Mayenne et payèrent de leur vie leur témérité. (Perry, *Histoire de Chalon.*)

stratégique des plus importantes. « Ce bourg, dit un ancien « auteur, estoit fermé de murailles et assis sur une mon- « tagne de forte assiette. D'Ornano et le vicomte de « Tavannes y entrerent par le moyen de quelques pétards « et d'echelles, et fut pris aussi une couleuvrine qui estoit « sur une plate forme, au bas du chasteau ; les soldats la « tirerent hors de là avec des cordes, à la merci des arque- « busades du chasteau, moyennant quelque argent que leur « fit Tavannes; — on la devala depuis, à force de bras, « dans la plaine et on la conduisit à Tournus. » D'Ornano démantela ensuite ce beau château, élevé par les puissants sires de Brancion, et restauré plus tard par les ducs de Bourgogne. Ses imposantes ruines et son haut donjon dominent encore le roc escarpé sur lequel ils sont assis. La belle abbaye de La Ferté-sur-Grosne, située non loin de Brancion, dans la vallée de la Grosne, subit, au même moment, les horreurs d'un pillage et d'une entière dévastation. Les moines, pour réparer les désastres de leur maison, se virent obligés, quelques années après, de vendre à Marie de Brichanteau, veuve alors du baron de Sennecey, plusieurs de leurs domaines situés à Vincelles, Nanton, Sully, Chalot et Servelles. Marie de Brichanteau les réunit à sa grande terre de Sennecey.

Pendant le siége de Brancion (1) d'Ornano avait de-

(1) Le marquis de Saint-Sorlin, en haine des Lyonnais qui retenaient toujours son frère, le duc de Nemours, prisonnier à Pierre-Scize, s'était joint à d'Ornano le 16 octobre 1593, et était venu jusqu'aux portes de Lyon avec 600 cavaliers et 1,000 arquebusiers, lesquels réunis aux 250 chevaux que le vicomte de Tavannes avait conduits à Lyon eussent singulièrement balancé les forces des Ligueurs, sans la trêve que Mayenne imposa ; mais Saint-Sorlin s'obstinait à ne pas faire acte de soumission à Mayenne, et Mayenne dut venir lui-même de de Paris pour protéger Lyon contre Saint-Sorlin et Ornano. (Reg. cons.).

demandé à Messieurs de Mâcon l'envoi de poudre, de boulets et d'artillerie pour faire le siége de Tournus, mais il y échoua. Mayenne en sortit peu après, s'avança sur Mâcon, et sur le refus de cette ville de lui compter 400 écus, le prince pour s'en venger fit les dégâts les plus horribles dans les environs. « Les Sarrasins, les Turcs les plus bar-« bares, n'auroient pas fait pis. »

Le 13 juillet, les compagnies de gendarmes et les arquebusiers de Bellier, auxquels s'était joint Villanneuf et quelques troupes de Georges de Bauffremont, tombèrent sur les ligueurs à Gratay, petit village aux environs de Tournus. Rostain, commandant les gendarmes, et Villanneuf furent tués; le capitaine des arquebusiers fut fait prisonnier; le reste se replia sur le château de Crusilles, emmenant aussi quelques prisonniers et des chevaux.

La garnison de Tournus aux abois ne vivait plus que de ses exactions dans la campagne, et le comte de Crusilles était réduit aux mêmes nécessités (1). Cette triste situation inspira à Messieurs de Mâcon la pensée de faire une

(1) On ne saurait croire jusqu'où alla la haine des partis les uns contre les autres, et quelles cruautés ils exerçaient réciproquement.

A cet égard, voici ce qu'on lit dans une lettre adressée par le Consulat de Lyon à Henri IV : « 8 avril 1594. Nos compatriotes ne peu-« vent s'éloigner de 200 pas de nos forts sans qu'ils ne se voyent « obligez de payer rancon, tout couverts de coups de coutelas ou « emprisonnés et traités si cruellement que ce nous seroit horreur de « le referer sy l'horreur même de leurs barbares cruautés ne s'etoit « tournée en habitude... La plus *spacieuse prison qu'ils nous donnent* est « *un coffre ou un tonneau*, et le plus grand moyen de *voir et respirer est* « *l'embouchure du tonneau ou le trou de la serrure du coffre.* Il en meurt « tous les jours entre leurs mains et il n'y a pas trois jours qu'un notaire « du Beaujollais, ayant été mené à Thoissey en Dombes et détenu « quelque temps fermé *dans un coffre, la face pressée sur les genoux,* il *les* « *rongea jusqu'auy os* et *fut trouvé mort en ce miserable desespoir.* » (Regist. cons.)

trêve avec les gens de Tournus. Mais on ne put tomber d'accord. Le comte de Crusilles se joignit, le 29 août, aux sieurs de Champerny et de l'Isle, venus de Mâcon avec 30 gendarmes, à Uchizy. Mais surpris dans le village par les troupes sorties de Tournus, on lui prit 20 chevaux, les armes d'une douzaine de soldats et 8 prisonniers. L'alarme ayant été donnée dans le village, Champerny et de l'Isle, avec le reste de leurs gendarmes, et Georges de Bauffremont avec ses troupes, chargèrent l'ennemi avec tant de vigueur, qu'ils les mirent bientôt en déroute. La Tour (1) et cinq capitaines demeurèrent prisonniers ; le reste des gens de Tournus se sauva dans les vignes et fut assommé par les paysans.

Pendant ces nombreux combats, il s'était formé en Bourgogne un parti nombreux appelé les *Politiques,* qui avouait hautement sa haine pour la Ligue et ses sympathies pour le roi Henri IV. Le Parlement de Flavigny avait pris l'initiative de la résistance à Mayenne, et sa noble attitude avait rendu courage aux timides. L'opinion publique ne tarda pas de seconder de sa force ces magistrats courageux. Autour d'eux, et comme un glorieux cortége s'étaient réunis, sous les ordres de Tavannes, une noblesse fidèle, Clugny, Vaugrenant, Lusigny, Blanchefort, les deux Chabot, Jaucourt, Fervaque de Granecy, Damas de Saint-Brian, le Compasseur et Ponthus de Thiard, le seul évêque de la province qui pour sa fidélité au roi subit les plus méchantes persécutions. Par là s'était formé peu à peu en Bourgogne, centre

(1) Quelques jours auparavant, La Tour avait fait incendier une grange appartenant à Bernard de Marbé, capitaine de Mâcon, avec de grandes provisions de foin et de paille, pour se venger de ce que la ville de Mâcon n'avait pas voulu payer la contribution de guerre que Mayenne avait ordonné de lever sur la ville pour la solde de la garnison de Tournus. (Juénin, *Histoire de Tournus*, p. 289, notes.)

de la Ligue, un parti opposé, qui, s'il ne pouvait déjà l'emporter, balançait les chances de la guerre et préparait au roi un appui important.

Le président Janin, qui dirigeait à Dijon la fraction du Parlement rangé au parti de la Ligue, ne se dissimula pas l'importance toujours croissante des Politiques, en donna de pressants avis à Mayenne, et lui manda que s'il voulait conserver la Bourgogne, sa présence y était des plus nécessaires. Ce prince y arriva dans les premiers jours de novembre, deux jours après que, par ses ordres, Jacques Laverne, maire de Dijon, suspect de félonie, y avait eu la tête tranchée. De Dijon il se rendit à Beaune, rasa ses faubourgs, pourvut à la sûreté des autres places et parut le 23 devant Tournus, avec 500 chevaux et 800 hommes de pied. Mais le maréchal de Biron, à qui Henri IV avait donné le commandement de la Bourgogne, en remplacement du maréchal d'Aumont, dont l'incapacité avait été si funeste à la cause royale, survint en ce moment avec 2,000 Suisses, 1,200 chevaux et 4,000 fantassins français. Sur cet avis, Mayenne revint à Beaune, en mura encore une porte, et laissa les ordres les plus sévères au capitaine Montmoyen. Le 4 février 1595 il se rendit à Chalon, et pour en imposer à la ville par sa sévérité qui allait jusqu'à la cruauté; par dépit de voir son pouvoir usurpé s'échapper de ses mains, il fit arrêter un grand nombre des bourgeois les plus notables (1).

(1) A Dijon, Tavannes et le fils de Mayenne, Henri, jeune prince fort décrié, se montrèrent non moins cruels pour en imposer aux Politiques, qui à l'exemple de la femme du président Brulard, parlaient de faire leur soumission au roi, sans se laisser intimider par les menaces des Ligueurs.

On les appela *les suspects*, et la *justice des rues* fut préconisée comme la meilleure pour en imposer à ce parti. Tavannes n'osa pas protester

Mais Beaune ne se laissa pas intimider par les sévérités de Mayenne. Le 5 février il se souleva, ouvrit ses portes au maréchal de Biron qui ne put cependant s'emparer de son château que vers Pâques. Le maréchal se mit ensuite à parcourir le reste de la province. Le 3 avril il était à Saint-Gengoulx. Au bruit de sa marche les paysans des villages se retirèrent dans les villes avec leurs familles, leur bétail et leurs meubles; 4,000 *carabins* de l'armée de Biron pillaient, volaient et exerçaient partout les plus grandes cruautés. En quittant Saint-Gengoulx le maréchal assiégea le château de Dulphey, assis au bord de la route de Saint-Gengoulx à Macon, et qui avait été entièrement reconstruit vers 1550, par le sieur de Vergé, seigneur de cette terre. Après y avoir fait une brèche le 9 avril, il le prit d'assaut le même jour;

contre ces cris d'une hideuse vengeance, et peu de temps auparavant il avait donné lui-même l'exemple de ces fureurs en faisant, sous prétexte de rançons qui devaient lui être payées, incendier les villages de Praulhoy, Elevaux, Rivière-les-Fosses, Pommard, piller ou démolir les églises, violer et brûler des femmes réunies dans un même lieu, assassiner des habitants et commettre des profanations dont les protestants auraient eux-mêmes rougi. Le fils du duc de Mayenne n'avait pas été étranger à ces horreurs qui avaient fait détester son nom et celui de Tavannes, et ramenèrent les esprits vers la paix, à commencer par le Parlement qui se dévoua enfin à cette œuvre avec un zèle égal a celui qu'il avait mis auparavant à se déclarer contre le roi. (De La Cuisine, *Histoire du Parlement de Bourg*, t. II, p. 64.)

Le roi d'Espagne aidait alors puissamment la Ligue en Bourgogne de ses armes et de ses subsides. Il payait même 30,000 écus de pension aux principaux Ligueurs pour entretenir leur fidélité, et on en acquit la preuve par des quittances trouvées chez un banquier de Lyon. L'armée espagnole était commandée par le connétable de Castille, et la campagne entreprise par le maréchal de Biron en Bourgogne eut pour but de détruire cette armée que Henri IV, en personne, écrasa plus tard à Fontaine-Française. La misère publique et la crainte de voir les Espagnols démembrer la monarchie, acheva de ramener l'opinion publique au roi en ranimant le patriotisme bourguignon. (Idem, p. 66.)

une partie de la garnison périt dans cet assaut et l'autre fut pendue; peu se sauvèrent. Le lendemain Biron alla à Mâcon, puis passa en Bresse. Baugé se rendit le 23. Pont-de-Veyle le 27; puis Pont-de-Vaux capitula, et après ces succès il revint en Bourgogne (1).

XV. — Le baron de Sennecey, depuis son retour de son ambassade à Rome, était resté à Auxonne dont il s'était réservé le commandement après s'être démis de sa charge de lieutenant général au gouvernement de Bourgogne. « Il ne fut pas des derniers à reconnaître que si ceux qui avoient embrassé le party de la Ligue n'y eussent point meslé leurs intérêts au prejudice de la religion, ils auroient esté les plus braves gens du monde; mais il vint que les principaux ligueurs souillèrent la pureté de leurs intentions par la seule recherche de leur intérêt; aussi s'en dégouta-t-il l'un des premiers et resolut de la quitter. Ses grandes indispositions y contribuèrent aussi beaucoup. Il scavoit trop bien aussi que la Ligue ne devoit plus rien espérer ny de Rome ny d'Espagne pour appuyer ses desseins; il prit soin d'en avertir le mieux qu'il put le duc de Mayenne. Voyant qu'il le sollicitait en vain d'embrasser la paix, il prit party pour soy-même et se soumit au maréchal de Biron, apres s'être reservé encore le gouvernement d'Auxonne. » Le baron semble, du reste, avoir été toujours de très-bonne foi lors-

(1) Tournus se soumit à la même époque, et le baron d'Uxelles, beau-frère du baron de Sennecey, qui venait également d'abandonner la Ligue, contribua beaucoup à la remise de Tournus entre les mains de Henri IV. Le capitaine de la Tour fut mis dehors par ses gens et envoyé à Chalon au duc de Mayenne. Le château de Champforgeuil fit aussi sa soumission au duc de Biron. Beaune et Nuits s'étaient aussi rendus. La Ligue n'en pouvoit plus alors et étoit tellement extenuée qu'elle ressembloit à un squelette décharné. » (Perry, *Histoire de Chalon*, p. 389).

qu'il entra dans la Ligue et tout le temps qu'il y demeura. Du reste il s'en est expliqué lui-même dans la requête qu'il adressa aux Etats généraux du royaume pour demander la délivrance de ses enfants retenus comme otages dans la prison de Pierre-Scize. « En entrant dans la Ligue, « disait-il, il n'avoit regardé d'aultre but que l'amplification « de la religion catholique, apostolique et romaine et le « bien de l'Estat, et qu'il avoit quitté, ainsi qu'il est notoire, « les faveurs et gratifications qu'il pouvoit recepvoir d'aul- « trui, pour demeurer ainsy qu'il l'a toujours fait, constant « en une sainte resolution (1). »

Le baron de Sennecey, en faisant sa soumission au roi, se réserva le gouvernement d'Auxonne, auquel il attachait une grande importance, et demanda qu'on lui rendit aussi la charge de lieutenant général au gouvernement de Bourgogne, dont il s'était démis entre les mains de Mayenne ; mais le Parlement, par un abus sans nom, se refusa d'enregistrer les lettres du roi, malgré les pressions réitérées de Henri IV, soutenues par le maréchal de Biron. En vain ce gouverneur était venu aux Chambres assemblées, déclarer qu'à défaut de la compagnie, il mettrait le nouveau titulaire en possession et recevrait lui-même son serment, ces menaces n'aboutirent qu'à un arrêt de partage prononcé le 18 janvier 1596, et qui équivalait à un refus. Le motif avoué d'une telle conduite était que le comte de Tavannes, l'un des chefs du parti royal en Bourgogne pendant la Ligue, et opposant à cette vérification, avait été investi de ce titre bien auparavant.

(1) « Les plus éclairés du party de la Ligue et qui avoient plus de lumière que de passion, voyant qu'il se décousoit tous les jours, ainsi qu'un habit fort usé, le quittèrent bientôt et se rangèrent du costé du roy. » (Perry, *Histoire de Chalon*, p. 374.)

La prérogative royale ne pouvait être plus complétement méconnue dans cette intervention, de toutes la plus étrangère aux prérogatives du Parlement, comme s'il n'appartenait pas au roi de changer ses commandants militaires, quels que fussent leurs titres. La compagnie tint ferme pendant plusieurs mois, et on ne sait ce qui serait arrivé si Tavannes, auquel on venait de faire d'autres promesses, n'eut écrit « qu'il était satisfait, » et que Biron ne se fut incliné jusqu'à dire « que le sieur de Saulx étant recompensé « d'ailleurs, toute opposition devenait d'ailleurs sans « objet. » L'enregistrement fut alors prononcé à cette condition, et par un arrêt qui existe encore et porte la date du 22 mars 1596 (1).

La défection du baron de Sennecey acheva la ruine de la Ligue en Bourgogne. Mayenne y fut très-sensible. Henri IV avait compris toute l'importance qu'il y avait pour sa cause de compter Sennecey parmi ses partisans. Il s'empressa donc de confirmer, par des lettres patentes, les priviléges de la ville d'Auxonne en faisant, dans ces lettres, un grand éloge de la vertu et de la fidélité du baron « qui avait veu « en ceste ville plusieurs bons royalistes (2). » Le baron avait député près de Henri IV Jean de La Croix, seigneur de Viller-les-Pots, maire d'Auxonne, pour traiter de la soumission de la ville. Henri IV fit, le 13 juillet, son entrée dans la place, par la porte du Grand-Pont, et y fut reçu par le maire et les échevins, qu'il félicita aussi de leur fidélité à son service.

Le roi avait fait son entrée à Dijon le 4 juin précédent. « La réduction de Dijon fit aussi un grand chagrin à « Mayenne, qui, depuis, ne battit plus que d'une aile, non

(1) De La Cuisine, *Histoire du Parlement de Bourg*, t. II.
(2) Perry, *Histoire de Chalon.*

« plus que la Ligue, qui ressembloit proprement à une cor-
« neille déplumée (1). »

En même temps que Sennecey abandonnait la Ligue, la victoire de Fontaine-Française (2) lui portait le dernier coup. Le duc de Mayenne, accablé par ce revers et honteux de l'insulte qu'il avait reçue du connétable de Castille (3),

(1) *Journal de l'Estoile.*

(2) Mayenne, dans l'espoir de reprendre Dijon, était allé en Franche-Comté au devant de Velasco, connétable de Castille et gouverneur de Milan, qui arrivait avec une puissante armée, moins pour secourir la Ligue aux abois que pour bien assurer la conservation de la Comté. Henri IV s'avança au-devant d'eux, vers Gray. « Il y a des coups à donner, disait-il à son cousin, le comte de Soissons, et par conséquent de l'honneur à gagner. » Velasco, après un sérieux engagement de cavalerie fit sonner la retraite, craignant d'avoir une armée nombreuse sur les bras; ce ne fut pas une bataille, mais une escarmouche. Toutefois, elle eut pour Henri IV l'effet moral d'une victoire. Velasco se retira, et Mayenne abandonné à lui-même fut contraint de remettre les châteaux de Dijon et de Talant qui tenaient encore pour lui, quoique la ville de Dijon eut déjà fait sa soumission, et de traiter avec le roi. Henri IV se rendit ensuite à Lyon qui lui ouvrit ses portes. Le duc de Nemours qui était parvenu à s'évader de la prison de Pierre-Seize troubla encore les environs, mais Vienne s'étant aussi soumis au roi, Nemours alla mourir d'une maladie de langueur dans ses terres en Savoie (Dareste, *Histoire de France*, t. IV, p. 528.)

Mayenne accompagné de douze gentilshommes vint présenter sa soumission au roi, au château de Folembray, pendant le siége de La Fère. Il abdiqua, car c'était une véritable abdication, avec dignité et sans arrière-pensée. Le roi lui fit cet accueil généreux et cordial qu'il faisait à ses anciens ennemis, et qui donna à un Espagnol l'occasion de dire : « Sa Majesté combat comme un diable et pardonne comme un Dieu. » (Idem, t. IV, p. 584.)

(3) Perry, *Histoire de Chalon.*

« Henri IV fit son entrée à Dijon au milieu des acclamations du peuple, sans escorte, entouré d'une foule nombreuse, ce qui fit que Ponthus de Thiard, évêque de Chalon, l'un des exilés volontaires à Flavigny, effrayé de tant de confiance, ne put s'empêcher de s'en plaindre au roi qui coupa court en lui disant : « Mon Père, vous n'avez « pas trouvé sujet propre à mes oreilles. » (*Journal de Brenot.*)

qui l'accusait de sa défaite, se retira à Gray, puis à Chalon « et fit, avec ses gens, une traite de trente lieues, sans « repaistre, ny débrider et fut trente-six heures à cheval. » Voyant sa cause perdue, il entra en négociations avec le roi pour traiter de sa soumission; mais il traîna l'affaire en longueur dans l'espoir d'obtenir du roi de meilleures conditions, mais ses lenteurs lui furent funestes. « Il perdit « l'occasion, la fortune lui présentait le visage, et, après, « luy tourna le dos (1). » Quatre villes seulement étaient demeurées fidèles à Mayenne, Soissons, Pierrefonds, Seurre et Chalon. Encore cette dernière n'était pas très-sûre pour lui. Il en sortit avec de la cavalerie et de l'infanterie pour se rendre au lieu assigné pour une conférence qu'il devait avoir avec le président Legrand et le baron de Sennecey; mais on ne put s'entendre dans cette entrevue. Le baron de Thenissey (2), l'un des derniers partisans du duc, et le président Legrand en référèrent au roi. Legrand, après

Le roi ne reçut le Parlement que le 16 juin, dans la grande galerie du Logis du roi, et le 22 juin, en présence du duc d'Elbeuf, du maréchal de Brissac, du duc d'Escars, évêque de Langres, des *sieurs de Sennecey*, de Brion, et d'une foule de seigneurs et de conseillers d'Etat.

Le Parlement prêta serment entre les mains du chancelier de Cheverny. (Registres du Parlement.)

La fraction du Parlement dévouée à la Ligue essaya de se justifier près du roi, mais le roi coupa court en disant à Montholon : « Eh bien ! Monsieur, voulez-vous me faire ici un procès ? » puis lui tourna le dos, se coucha sur une paillasse, son chien à ses pieds, le maréchal de Biron assis à côté du roi sur une table. (Chronique locale.)

(1) Perry, *Histoire de Chalon*.

(2) Le baron de Thenissey avait participé à la conspiration du duc de Nemours contre Lyon. Le 27 septembre 1594, par ordre de l'archevêque de Lyon, commandant la ville, le capitaine Baron avait été chargé de conduire hors du gouvernement du Lyonnais les troupes des barons de Thenissey, de Grinet et de Montréal. Ces troupes avaient été amenées à Lyon de Bourgogne et du Vivarais, par MM. de Thianges, de Thenissey et de Montréal. (Archives de Lyon, reg. consul.)

avoir reçu de nouvelles instructions, vint rejoindre Mayenne à Chalon, et ils se rendirent ensemble au château de Taisey, près Chalon, où les attendaient le baron de Sennecey et Villeroi, chargés de conclure le traité avec Mayenne. Mais cette fois encore on ne put tomber d'accord, et on convint seulement d'une trêve (1). Au mépris de ces conventions, la ville de Seurre, l'une des seules places demeurées fidèles à la Ligue, se révolta alors, à l'instigation d'un soldat du nom de Lafortune. Le fils de Mayenne accourut pour reprendre Verdun ; « il se porta, dit Perry, avec une merveilleuse hardiesse, jusques sur le bord du fossé où il reçut un coup d'arquebuse au bras et eut deux chevaux tués sous lui ; » on le ramena à Chalon où sa mère le rejoignit, en arrivant par la Saône sur un bateau peint en vert. Le duc de Mayenne en sortit bientôt après, laissant son fils pour gouverneur de la place, et se retira à Soissons, après avoir signé la paix avec Henri IV au château de Folembrai.

Mayenne avait rêvé la couronne de France, et il dut se contenter du modeste gouvernement de l'Isle de France.... ainsi finit la Ligue. Si, un moment, elle avait eu une raison d'être comme moyen de résistance au protestantisme, elle ne devint, entre les mains des princes de Lorraine, qu'un prétexte pour aider à leur ambitions sans bornes, — et ceux-ci, pour la satisfaire, couvrirent la France de ruines de sang.....

Mayenne, en quittant Chalon, recommanda son fils aux habitants, et, le 23 mai 1596, la paix fut proclamée aux

(1) Cette trêve fut signée au château de Taisey, le 23 septembre 1595. Elle fut publiée à Chalon par le maire suivi d'un grand cortége, et à la grande satisfaction de la population. Le traité définitif, intervenu à Folembrai entre Henri IV et Mayenne, ne fut conclu qu'en janvier 1596.

applaudissements de la ville entière. Le maire et les échevins se transportèrent auprès du jeune prince de Mayenne et lui « mirent au col l'escharpe blanche, » puis le prince, quoique atteint d'une forte fièvre, se fit transporter dans une chaise sur la place du Chatelet, où il alluma le feu de joie. Son séjour à Chalon se prolongea encore plusieurs années, et il y laissa beaucoup de regrets. De son côté, il s'en éloigna avec peine et il en demanda même le gouvernement. En 1621, il périt, sans postérité, au siége de Montauban. Son père l'avait précédé dans la tombe, en 1611.

« Quoique le baron de Sennecey, dit Perry, eut aultant « travaillé que nul autre seigneur de Bourgogne pour la « reconciliation du duc de Mayenne avec le roy, néan- « moins, il ne jouit pas longtemps du bonheur de la paix « qu'il avait procurée. Il mourut en 1596, à l'âge de 50 ans, « en sa maison de Sennecey (1), et fut enterré dans la cha- « pelle de son chasteau. »

Claude de Bauffremont avait succombé à son infirmité ordinaire de la goutte, et peut-être sa séquestration rigoureuse à la prison de Pierre-Scize avança-t-elle l'heure de sa mort. Un de ses contemporains, que avons déjà cités, a dit de lui que « ce fust un seigneur très sage et très bon catholique qui ne s'engagea dans la Ligue que par pur zèle de religion, « et le cardinal du Perron l'a dépeint ainsi : « Son père estoit un homme d'un bon esprit, le fils a si « bonne façon ; il a la physionomie d'un homme fort doux, « qui a néanmoins de la finesse et de la vertu. »

(1) La terre de Sennecey qui était une très-ancienne baronnie, fut érigée en marquisat en faveur de Henri de Bauffremont, par lettres du mois de juillet 1615, mais enregistrées seulement au Parlement de Dijon le 2 décembre 1631. (Arch. dép. de Dijon.)

Plusieurs enfants étaient nés de son mariage avec Anne de Brichanteau :

1° Henri de Bauffremont, fils aîné, né au château d'Amilly, en 1578. Le duc Henri de Guise avait été son parrain. Il devint marquis de Sennecey ;

2° Madeleine de Bauffremont, épouse de Cléradius de Vergy, comte de Champlitte (1) ;

3° Catherine de Bauffremont, mariée à Jean de Vieux-Pont (2) ;

(1) Cleraduis de Vergy, comte de Champlitte, baron de Vaudrey, gouverneur de la Franche-Comté, mort sans enfants en 1630, était le dernier mâle de sa maison. Sa devise était : « J'ay Valu, Vaux et Vaudrey, » par allusion à ses trois terres de Valu, Vaulx et Vaudrey. Il descendait de la grande maison dont les membres furent surnommés, à cause de leurs exploits, dès le xe siècle, *les Preux* « de Vergy. » Duchesne regarde Guerin comme la tige de ces seigneurs. Ils portaient : de gueules à 3 quintefeuilles d'or. (Courtépée, t. II, p. 404). Le château de Vergy était situé près de Nuits. Il fut démoli par ordre de Henri IV. (Idem.)

(2) Jean de Vieux-Pont, issu de la maison de ce nom, illustre en Normandie et dans le pays chartrain. Le premier de ce nom fut Ives de Vieux-Pont, en Normandie, et de Courville, près Chartres, vers 881. Depuis on les retrouve sans interruption. Ses armes sont : d'argent à 10 annelets de gueules.

Jean V de Vieux-Pont, dont il s'agit ici, était fils de Jean IV de Vieux-Pont, et de Françoise de Vaux, seigneur de Saint-Issues. Il épousa en premières noces Marie de Billy, fille de Claude, seigneur de Prunay-le-Chillon, et de Louise de Ligny ; et en deuxièmes noces, Catherine de Bauffremont. De ce mariage issurent :

1° *Louise,* mariée le 17 novembre 1614, à Philippe de Créquy, seigneur d'Auffen ;

2° *Françoise*, mariée à Thomas de Morand, seigneur de Courseules ;

3° *Henri*, mort le 27 juillet 1670, marié à sa cousine Catherine de Vieux-Pont. De ce mariage issurent : Catherine, mariée à N. de la Noue, comte de Vair, et Alexandre, mort le 1er avril 1688, époux, le 29 décembre 1656, de Henriette Auberi, marquis de Vatau, dont deux filles et un fils, Guillaume-Alexandre de Vieux-Pont, lequel devint marquis de Sennecey, en 1714, après l'extinction de la maison de

4° Ludovic de Bauffremont, abbé commandataire de l'abbaye de N.-D. de Fontenay, ordre de Citeaux, coadjuteur de l'abbaye de Sainte-Geneviève, mort à Paris le jeudi 22 octobre 1598, âgé de 20 ans;

5° Jeanne de Bauffremont, morte à Amilly le neuvième jour d'août 1584, âgée de 4 mois;

6° Marie de Bauffremont, née en septembre 1586, à Amilly, morte le 2 janvier, âgée de 4 mois;

7° Philippe de Bauffremont, vivant en 1607, nommé au contrat de mariage de son frère Henri, l'aîné;

8° Jeanne de Bauffremont, élue abbesse du Moncel le 28 juillet 1618, morte le 7 septembre 1652.

Plusieurs de ces enfants étaient nés à Amilly, près Coulommiers; c'était une terre propre à Marie de Brichanteau, et elle s'y retirait avec ses enfants lorsque la guerre désolait la Bourgogne et que le château de Sennecey n'offrait plus de sécurité.

Marie de Brichanteau, après le décès de son mari (1), passa le reste de ses jours à Sennecey ou dans son hôtel de Chalon, partageant son temps entre l'éducation de ses enfants et les bonnes œuvres. Elle prodigua surtout ses aumônes dans l'année 1597. « La disette fut alors si grande que la « ville de Chalon manqua de pain et les pauvres laboureurs, « paysans et vignerons crioient la faim. La mairie de Cha- « lon sachant que la dame de Senecey avoit du blé dans « son chasteau, lui en demanda 400 bichets, sous pro-

Bauffremont, faute d'héritier mâle, et après la mort du dernier de la maison de Foix-Sennecey, héritier des Bauffremont-Sennecey. (Voir notre *Histoire de Sennecey*, p. 482.)

(1) Les dessins des tombeaux élevés aux membres de la famille de Bauffremont, à Brienne et à Paris, se trouvent à la Bibliothèque nationale, portef. Gaignières, vol. *Champagne et Brie*, folios 57, 58, 59. (Notes du prince de Bauffremont.)

« messe de lui donner et laisser prendre un profit hon-
« neste (1). »

En 1599, elle agrandit la terre déjà si considérable de Sennecey, en achetant les domaines de Vincelles, Nanton, Sully, Chalot et Servelles, situés non loin de Sennecey, et que l'abbaye de Laferté avait été obligée d'aliéner pour réparer les désastres occasionnés par les deux sacs qu'elle avait subis de la part des calvinistes. Le 7 février 1600 elle reprit aussi de fief des cens, redevances et autres droits, en toute justice, situés dans ces localités (2).

Le 18 décembre 1604, nous la voyons aussi assister, à Chalon, à la pose de la première pierre du couvent des PP. capucins. « Elle se trouva, dit Perry, à cette cerémo-
« nie avec le baron d'Uxelles (3), le sieur Bernard, lieut.
« général au bailliage et d'autres notables. Ils descen-
« dirent tous dans les fondations pour poser cette première
« pierre. Chacun y mit la pièce qu'il put. La maison de

(1) Perry, *Histoire de Chalon.*

(2) Archives départementales de Dijon.

(3) Le baron Antoine du Blé d'Uxelles, seigneur de Cormatin, qui avait épousé Catherine-Aimée de Bauffremont, fille de Nicolas de Bauffremont, et sœur de Claude de Bauffremont, par conséquent beau-frère de Marie de Brichanteau. Nous en avons déjà parlé plus haut. En 1601, il avait été pourvu du commandement de Chalon qu'il céda à son fils en 1611, et mourut en 1616. Sa veuve, Catherine-Aimée, mourut la même année, et fut inhumée près de son mari, dans l'église des Minimes, où ils avaient un magnifique tombeau que brisa la Révolution. Six enfants étaient nés de leur mariage. Le fils aîné fut pourvu du gouvernement de la citadelle de Chalon, en 1611, par la démission de son père. Henri de Bauffremont, son neveu, avait reçu déjà le 29 août 1596, la charge de capitaine de cette ville. Un conflit s'engagea entre l'oncle et le neveu au sujet de leurs prérogatives ; un long procès s'en suivit, et il se termina par une transaction, en déclarant que « c'était par respect pour leur parenté et leur amitié. » (Archives de l'hôtel-de-ville de Chalon.)

« Sennecey fit du reste de grands biens à cest établisse-
« ment. Le seigneur de Givry (1), puisné de Messire de
« Bauffremont, lui legua sa bibliothèque. »

Le 2 décembre 1618, elle donne encore le dénombrement d'autres propriétés, de la seigneurie de Brion, située à Laives, non loin de Sennecey, et qui avait appartenu à Pierre de Saint-Clément, seigneur de Taisey, près Chalon, et aux dames Melchiore et Catherine de Clugny, vendues le 26 août 1599.

L'année 1618 fut très-probablement celle de sa mort; car, à dater de ce moment, elle disparaît de l'histoire et son nom n'est plus prononcé par elle. Elle reposa auprès de son mari, dans les caveaux de la chapelle du château de Sennecey.

Henri de Bauffremont avait succédé à son père lors du décès de son père, en 1596, dans la seigneurie de Sennecey (2).

(1) La terre de Givry avait été achetée par Claude de Bauffremont en 1589. Il la laissa à sa veuve, Marie de Brichanteau, qui fit plusieurs baux à cens, comme dame de Givry. Henri de Bauffremont en hérita plus tard et la laissa à sa fille, Marie-Claire, qui épousa J.-B. Gaston de Foix, lequel vendit la terre de Givry, en 1695, à Abraham Carré, conseiller au Parlement de Dijon.

(2) Ce serait donner une trop grande extension à cette étude sur les trois membres de la maison de Bauffremont dont nous venons de tracer la biographie que de raconter encore la vie de Henri de Bauffremont, fils aîné de Claude de Bauffremont. Disons seulement en quelques lignes qu'il fut digne de ses pères. Perry en parlant de lui a dit : « Le roy Henri IV en le presentant a la reine lui dit qu'il etait issu d'une race qui estoit sage dès le ventre de sa mere. Il a esté, en effet, un des plus sages, des plus valeureux et des plus accomplis de son temps et des seigneurs de la cour. Il eust cet avantage de la nature que son bel esprit eust un beau corps pour logis. » Le même auteur ajoute : « C'estoit un seigneur des plus sages et des plus accomplis du royaume, bien fait de corps et d'esprit, d'un naturel fort civil et très-obligeant. La

Vers la même époque, le silence se fait sur Georges de Bauffremont ; sa cause avait triomphé. Henri IV, vainqueur de la Ligue, était monté sur le trône de France « par droit de conquête et par droit de naissance, » et Georges de Bauffremont lui avait toujours donné le secours de sa vaillante épée. Après la paix, intervenue entre Mayenne et Henri IV, le comte de Crusilles désarma aussi et se retira dans son château de Crusilles. Ses murs étaient troués par le canon des ligueurs ; il les répara et restaura cette grande et solide maison-forte, qui avait fait trembler si souvent « Messieurs de Mâcon. » Le bonheur ne le suivit cependant pas dans sa retraite ; la mort moissonna sa première femme, Guillemette de la March, fille de Robert de la March, maréchal de France, qu'il avait épousée en 1579, ainsi que les deux enfants issus de ce mariage. Elle fut tout

vertu estoit en si haute estime dans sa maison qu'on n'y voyoit que des honnestes gens. Elle n'avoit rien du faste et de la pompe qu'on voit aujourd'hui partout. Sa mort remplit sa maison de deuil et de tristesse. »

Henri de Bauffremont remplit aussi de très-grandes charges. Il fut successivement capitaine et bailli des foires de Chalon, gouverneur de Mâcon et d'Auxonne, lieutenant du roi au gouvernement de Bourgogne, député aux Etats généraux de Bourgogne et de France, où il siégea comme président de la Chambre de noblesse, ambassadeur en Espagne, chevalier du Saint-Esprit, maréchal de camp des armées du roi, et fut blessé à l'assaut livré à la ville de Royan par l'explosion d'une mine où il faillit être écrasé. Au siége de Saint-Antonin il reçut une nouvelle blessure et y succomba à Lyon, en 1622, « avec une dévotion qui édifia « tous ceux qui assistèrent à sa mort. Son corps fut enterré dans la « chapelle du chasteau de Sennecey où sa mère qui vivait encore lui fit faire de belles funérailles. » Il n'avait que quarante-quatre ans.

Il avait épousé Marie-Catherine de Larochefoucauld, fille unique du dernier comte de Randan, et frère du cardinal de ce nom. Trois enfants étaient issus de ce mariage. Sa veuve remplit les charges de dame d'honneur de la reine et de gouvernante de Louis XIV, en bas âge. (Voir notre *Histoire de Sennecey et de ses seigneurs*, p. 473.)

aussi cruelle pour deux autres enfants, nés de sa seconde union avec Angélique d'Alègre, laquelle descendit dans la tombe vers 1618. Un seul fils lui survécut : ce fut Christophe Melchior, comte de Crusilles, qui épousa, en 1626, Philiberte de Polignac, fille de Gaspard-Armand de Polignac, vicomte de Polignac, et de Claudine-Françoise de Tournon. Mais ce fils unique ne devait pas avoir non plus une longue destinée ; il mourut sans postérité en 1630, et il avait eu la douleur de voir ses créanciers saisir sa terre de Crusilles, qui la vendirent, au prix de 24,000 livres, à André de Grimaldi, comte souverain de Buet, baron de Massault, agissant au nom d'Anne de Saux, sa femme.

Mais je m'arrête ici ; ma tâche est achevée, sinon bien remplie. J'ai raconté successivement ce que furent Nicolas de Bauffremont et ses deux fils, Claude et Georges, et les événements si divers auxquels ils participèrent. S'ils ne se sont pas fait, dans l'histoire, une place exceptionnelle, on peut dire, cependant, qu'ils y occupent un rang éminent, et, à ce titre, j'ai cru devoir réunir tout ce qui les concerne, leur donner le relief qu'ils méritent, et ajouter une page de plus aux annales de la Bourgogne, qui m'est si chère comme mon pays d'origine, et à celles du Lyonnais.

LES

VOIES ANTIQUES

DU LYONNAIS

du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes,
du Bugey et de partie du Dauphiné

DÉTERMINÉES

PAR LES HOPITAUX DU MOYEN-AGE

MÉMOIRE

PAR M.-C. GUIGUE

Ancien élève de l'Ecole des chartes

AVANT-PROPOS

L'idée de ce petit mémoire est due simplement au hasard.

C'est en faisant des recherches toutes spéciales sur l'hospice fondé au VI^e^ siècle, à Lyon, par le roi Childebert et la reine Ultrogothe, que je fus amené d'abord à constater, et cela d'une manière

en quelque sorte inconsciente, l'existence, au moyen-âge, d'un grand nombre de petits établissements destinés aux voyageurs, — puis, les notes s'accumulant, à reconnaître que ces établissements inégalement distribués dans la région et distancés entr'eux formaient une série de grandes lignes venant converger à Lyon ; — que ces lignes étaient alors de grandes routes, et qu'à ces routes s'appliquaient des noms tels que ceux de *via publica*, d'*iter publicum*, de *magnum iter*, de *strata*, d'*iter ferratum*, de *via Lugdunensis*, etc., noms que les documents ne donnent pas aux chemins sur lesquels ne se rencontraient pas des hôpitaux et que les auteurs anciens attribuent aux voies de l'antiquité.

Cette dernière constatation me suggéra la pensée que peut-être ces grandes routes du moyen-âge n'étaient autres que les voies de l'époque de la domination romaine, voies si peu connues pour la plupart et dont la science se donne aujourd'hui tant de peine à déterminer le parcours. J'essayai donc l'application sur les cartes des renseignements que j'avais recueillis et il en résulta que je pouvais avoir pressenti juste.

Me défiant néanmoins de moi-même, je soumis l'ensemble de mon idée à l'appréciation d'un critique dont le nom et les travaux affirment la com-

pétence, à M. Jules Quicherat, directeur de l'Ecole des chartes, mon ancien professeur et mon maître vénéré toujours. M. Quicherat partagea mon opinion et m'engagea à rédiger à ce sujet une note dont je donnai communication à mes collègues de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon, qui en approuvèrent la conclusion, et que je lus ensuite en partie à la Sorbonne, devant les délégués des sociétés savantes de la section d'archéologie, au mois d'avril 1876.

Les encouragements qui me furent prodigués à cette occasion, non moins que d'amicales instances, me firent prendre l'engagement de publier, fécondé par de nouvelles recherches et dans un cadre plus large que celui d'une note substantielle, le mémoire que je produis aujourd'hui sur les voies antiques des petites provinces de Lyonnais, Forez, Beaujolais, Dombes, Bresse, etc., comprises jadis dans le *Pagus major Lugdunensis*, circonscription territoriale parfaitement délimitée, assez étendue pour qu'elle ne puisse être considérée comme une exception, et assez restreinte pour qu'il me fût possible de l'étudier dans les loisirs que me laissent mes occupations professionnelles.

Je n'ai pas cru devoir comprendre dans ce mémoire une étude que j'ai entreprise sur l'origine

des hôpitaux de pélerins appelés dans d'autres provinces Maisons-Dieu, *Domus Dei*. Cette étude, qui fera ultérieurement l'objet d'une nouvelle tentative de ma part, n'eût apporté aucune lumière dans la question géographique.

Par la même raison j'ai dû m'abstenir de répéter ce qu'apprennent les auteurs spéciaux sur la construction des voies antiques, leur classification, leur entretien, les mansions et les relais, détails fort intéressants en somme, mais hors d'œuvre ici.

Le but que je me suis proposé est uniquement de mettre en pleine évidence, tels quels, des faits presque inconnus et d'en faire ressortir la conclusion que leur logique impose. Pour l'atteindre sûrement, il m'a fallu justifier chacune des assertions, prouver par des textes et l'existence des hôpitaux et celle aussi d'une route les reliant les uns aux autres (1); de là les notes nombreuses qui accompagnent ce travail.

J'aurais voulu pouvoir fixer avec précision sur

(1) Je n'ai pas fait cette preuve en ce qui touche les routes du centre et du nord-est du département de l'Ain, parce que les terriers concernant cette région se trouvent à Dijon et qu'il ne m'a pas été possible d'aller les consulter.

la carte ci-jointe et la position de chacun des hôpitaux dans la localité où les documents les placent et le tracé des routes en tous leurs contours; mais, à mon grand regret, il m'a été matériellement impossible d'entrer dans tous ces détails qui ne sauraient être appliqués convenablement qu'au vu des lieux mêmes et encore sur des cartes à une très-grande échelle. En réalité, les points rouges figurant les hôpitaux peuvent donc être légèrement déplacés, en un sens ou en l'autre, et les routes être aussi plus ou moins tortueuses dans leur direction générale.

Mais, tout imparfait qu'il se présente, ce petit mémoire n'en a pas moins coûté de bien longues et bien laborieuses investigations. La seule nomenclature des hôpitaux a nécessité la lecture de plusieurs milliers de testaments originaux ou vidimés, dont la collection en trente volumes grand in-folio des *Insinuations de l'officialité de Lyon*, du XIV^e^ au XVI^e^ siècle, ne comprend qu'une partie. La recherche des routes et de leurs appellations au moyen-âge, a exigé le dépouillement complet d'un nombre considérable de terriers et de tous les actes anciens conservés dans les archives départementales du Rhône et de l'Ain. La quantité de ces derniers documents serait à évaluer en mètres cubes.

Si je fais part au lecteur des efforts que j'ai dû

dépenser, ce n'est pas le moins du monde dans l'intention de les faire priser, car tous ont été largement compensés par la satisfaction que donne l'étude en nos temps agités, mais seulement pour rendre excusables, par l'âpreté du labeur, son aridité et son étendue, des erreurs que très-probablement j'ai commises.

Feci quod potui, faciant meliora sequentes.

Lyon, 25 mai 1877.

LES

VOIES ANTIQUES

Du grand PAGUS LUGDUNENSIS

I.

DES HOPITAUX RURAUX AU MOYEN-AGE

Aux XII^e^, XIII^e^, XIV^e^ et XV^e^ siècles, dans l'ancien *Pagus Lugdunensis,* c'est-à-dire dans la circonscription territoriale qui comprend la presque totalité des départements actuels du Rhône, de la Loire et de l'Ain, existait un grand nombre de petits hôpitaux affectés tout spécialement *ad pauperes Christi*, et servant de refuges aux pèlerins et aux voyageurs malades ou attardés.

Ces petits hôpitaux, qui ne doivent pas être confondus avec les maisons de l'ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem, portant la même dénomination, ni avec les maladreries et les léproseries destinées aux pestiférés et aux lépreux,

étaient bâtis, les uns dans des centres relativement populeux, les autres, à la tête de ponts, dans des villages, dans des hameaux sans aucune espèce d'importance, dans des bois même et dans des lieux complétement déserts jadis comme aujourd'hui. Ils se composaient d'ordinaire d'un corps de bâtiment, meublé d'une douzaine de lits, attenant à une modeste chapelle. Ils étaient desservis, d'ordinaire aussi, chacun par une seule personne laïque, homme ou femme, que les documents appellent quelquefois le *recteur*, le *reclus* ou la *recluse*. Leurs revenus consistaient dans le produit de quelques biens-fonds sis dans le voisinage, en quelques droits censuels et principalement en legs pieux. Les membres d'une immense association religieuse et philanthropique, les confrères du Saint-Esprit, en faisaient surtout, et conjointement avec l'œuvre des ponts sur les fleuves, les rivières et les ruisseaux (1), l'objectif préféré de leurs aumônes et de leurs largesses. Presque tous ces établissements, par des raisons que je n'ai pas à exposer ici, ont disparu depuis bien longtemps, et leur souvenir est tellement effacé qu'il ne faut pas en chercher la mention dans les histoires locales, mais à peu près uniquement dans les anciens terriers et les testaments. Voici la nomenclature alphabétique de tous ceux que j'ai rencontrés dans ces actes, avec une très-courte notice sur chacun d'eux.

II.

NOMENCLATURE DES HOPITAUX

Aigueperse, canton de Monsol (Rhône). — Cet hôpital fut fondé en 1100, par Archimbaud le Blanc. Aigueperse

n'était alors qu'un lieu dit de la paroisse de Saint-Bonnet (2). Les évêques d'Autun, Henri de Bourgogne, vers 1155, et Etienne II, en 1176, lui firent des concessions (3). En 1326, Jean de Marchamp, chevalier, seigneur des Farges, lui légua dix sous de Viennois (4).

AMBÉRIEU-EN-BUGEY, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Belley (Ain). — Par son testament, en date du 14 janvier 1381, Sibille, fille naturelle de Pierre de Langes, de Priay, damoiseau, légua à l'hôpital d'Ambérieu deux florins d'or (5). Le 11 août 1388, Guillemette, femme de Berthet Jacotin, de Saint-Germain, lui laissa une rente de douze deniers de Viennois (6). Un autre don lui fut encore fait, le 8 mars 1399, par Guillemette, veuve de Guichard Belli (7).

AMBRONAY, canton d'Ambérieu-en-Bugey (Ain). — En 1321, Jean de Farges, curé d'Ambronay, donna à l'œuvre de cet hôpital vingt sous de Viennois (8). Par son testament, du 20 septembre 1348, Humbert de Luppieu ordonna la construction d'une nouvelle chambre destinée aux femmes en couches, et lui laissa son lit (9). Des legs lui furent encore faits en 1373 et 1392 (10). Outre l'hôpital, existait à Ambronay, au XIV^e^ siècle, un maladrerie, qui était, comme la maladrerie voisine de Douvres, sous le vocable de saint Jacques (11).

ANSE, chef lieu de canton de l'arrondissement de Villefranche (Rhône). — Il y avait, au moyen-âge, deux hôpitaux à Anse : l'un, situé près du pont sur l'Azergues, était sous le vocable de saint Martin ; l'autre, situé près de l'ancienne église de Saint-Romain, était celui que certains documents désignent, je crois, sous le nom de *hospitalis Seirande* ou *a la Serrande de Ansa*. Des legs leur furent faits

en 1226, par l'archevêque Renaud de Forez (12), le doyen Guillaume de Colonges (13), en 1231, par le précenteur Ulric Palatin (14), en 1270, par Jean Bruillaz, prêtre (15), en 1336, par Gui de Montdésert (16), en 1343, par Guichard de Marzé, dit de Pouilly (17), en 1359, par Jean Noir, clerc (18), etc. L'hôpital de Saint-Martin était desservi par un reclus dont il est fait mention dans des actes de 1323, 1348 et 1372 (19).

ARBENT, canton d'Oyonnax, arrondissement de Nantua (Ain). — Par son testament en date du 22 juillet 1423, André Ducret fit un legs à cet hôpital (20).

ARBRESLE (L'), chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lyon. — Je n'ai rien trouvé de particulier concernant cet hôpital, qui doit être cependant fort ancien (21).

BAGÉ, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Bourg (Ain). — L'hôpital de Bagé est mentionné pour la première fois dans la charte des franchises accordées à la ville en 1250 (22). Pierre Annet, curé de Chevroux, lui légua, le 10 septembre 1348, un lit garni de six draps (23), Jean Leblanc, de Bagé, lui donna un autre lit garni, le 17 août 1420 (24).

BEAUJEU, arrondissement de Villefranche (Rhône). — Suivant le testament de Dalmace Morel, chanoine de Lyon, en date du mois d'avril 1260, il y aurait eu alors deux hôpitaux à Beaujeu : l'un dans le bourg Saint-Nicolas, l'autre dans la ville (25). Des legs furent faits à l'hôpital de Beaujeu, en 1240, par Robert de Tresmon, chanoine de la collégiale de Notre-Dame (26), en 1244, par le doyen Bernard Bordons (27), en 1248, par Humbert, chapelain de Belmont (28), en 1270, par Jean Bruillaz, prêtre (29), en 1287, par Guillaume de Curnillon (30), en 1308, par

Jean, curé de Claveysolles (31), en 1326, par Jean de Marchamp, chevalier (32), en 1337, par le doyen Jean Duc (33), en 1347, par Etienne de Trivier, prébendier de Notre-Dame (34).

Béchevelin. — Cet hôpital situé sur la rive gauche du Rhône, à la Guillotière, était contigu à la maladière de la Madeleine. Il fut fondé en vertu d'une autorisation de Louis de Villars, archevêque de Lyon, en date du 13 avril 1306, par Jean des Farges, citoyen de Lyon, qui le dota de treize lits « pour recevoir les malades en l'honneur de Notre-Seigneur et ses douze apôtres, auxquels seraient fournis leurs nécessités et hébergés la nuit. » Le fondateur réserva pour lui et ses successeurs, jusqu'à la troisième génération, l'administration de la maison (35).

Belleville, arrondissement de Villefranche (Rhône). — Jean, curé de Claveysolles, fit un legs à cet hôpital en 1308 (36).

Beaunant, commune de Chaponost, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône). — Cet hôpital appartenait, au milieu du XIII^e^ siècle, à la famille de Sacognins. Le 5 octobre 1286, Denis de Sacognins vendit les droits qu'il avait sur lui et ses dépendances à Girin, obédiencier de Saint-Just (37). Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, ce n'était plus qu'une recluserie (38).

Bourg-en-Bresse (Ain). — Cet hôpital était sous le vocable de Notre-Dame. Des legs lui furent faits, en 1360, par Jean Mabilet (39), et, en 1361, par Robert de Vertembo (40). Il y avait, à Bourg, un très-ancien hôpital de l'ordre de Saint-Antoine de Viennois, avec lequel le premier ne doit pas être confondu.

Bourgoin (Isère). — L'hôpital est mentionné dans le terrier de Vaux de 1383 (41).

Brignais, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône). — Par son testament du 27 juillet 1474, François Rostaing, dit Dax, légua à l'hôpital de Brignais vingt sous de tournois (42).

Brullioles, canton de Saint-Laurent-de-Chamousset (Rhône). — L'hôpital est mentionné dans un acte de 1307 (43).

Chalamont, arrondissement de Trévoux (Ain). — Odon de Flandines, curé de Saint-Nizier-le-Désert, fit un legs à l'hôpital le 11 mai 1395 (44).

Challay, commune de Plagne, canton de Chatillon-de-Michaille (Ain). — Cet hôpital, dont l'emplacement n'est plus marqué que par un tertre, existait, en 1308, près du domaine de la Tour-de-Sylan, à l'extrémité du lac de ce nom. Sa chapelle, sous le vocable de sainte Marie-Madeleine, dépendait des prieurs de Nantua (45).

Champdieu, près de Montbrison (Loire). — Il y avait jadis deux hôpitaux à Champdieu : l'un appelé *domus hospitalis sancti Dompni*, dont j'ignore l'origine (46) ; l'autre, sous le vocable de saint Sébastien, fut fondé par Pierre de la Batie, prieur de Champdieu, en vertu d'une autorisation du pape Innocent VIII, datée du 7 février 1488. Cette fondation fut faite pour douze pauvres sexagénaires, hommes ou femmes, originaires de Champdieu et d'Essertines, et pour les pèlerins, ainsi que cela est expliqué dans l'acte de dotation du 30 août 1500 (47). Les pauvres pensionnaires de la maison devaient porter, sur le côté droit de la poi-

trine, cousue sur leur vêtement, une flèche d'étoffe rouge d'un demi-pied de long (48).

CHANDIEU, arrondissement de Vienne (Isère). — En 1375, Ponce Rancut, damoiseau de Saint-Pierre de Chandieu, légua à cet hôpital, qui était sous le vocable de la Sainte-Vierge, une rente de dix-huit deniers de Viennois (49).

CHANAUX (Les). — Cet hôpital, situé sur la limite des communes de Rochetaillée et de Fleurieux, existait déjà vers la fin du XII^e^ siècle, époque à laquelle Etienne de Rochetaillée, doyen de l'église métropolitaine de Lyon, lui légua des fonds (50). L'archevêque Renaud de Forez lui fit un autre legs en 1226 (51). Il est encore mentionné dans des actes de 1303 (52) et 1319 (53).

CHARLIEU, chef-lieu de canton (Loire). — En 1308, Jean, curé de Claveysoles, fit un legs à son hôpital (54).

CHARNAY, canton d'Anse (Rhône). — Mariette Chacelle fit un legs à cet hôpital en 1347 (55).

CHASSAGNIEU, commune de Saint-André-de-Corcy (Ain). — Cet hôpital, dont le nom n'est plus appliqué qu'à un bois, existait au XIII^e^ siècle (56).

CHATILLON-SUR-CHALARONNE, arrondissement de Trévoux (Ain). — Des legs furent faits à cet hôpital, le 18 août 1374, par Jean de Chaleurs (57), en 1392, par Jean, trompette du comte de Savoie (58), et en 1412 (59).

CHAVAGNEUX, commune de Genouilleux, canton de Thoissey (Ain). — Cet hôpital est mentionné, en 1240,

dans le testament de Robert de Tresmon, chanoine de Beaujeu (60), en 1244, dans celui du doyen Bernard Bordon (61), et, en 1248, dans celui d'Humbert, chapelain de Belmont (62). Un péage se levait jadis à Chavagneux.

Chazay-d'Azergue, canton d'Anse (Rhône). — Cet hôpital, sous le vocable de saint André, fut construit vers le milieu du XIII^e^ siècle. Au mois de mars 1266, Huguette de Chiel, Aroud et Guillaume de Chiel, ses fils, damoiseaux, se désistèrent, en faveur de l'abbé d'Ainay, de tous les droits qu'ils avaient sur la maison dans laquelle il était établi (63). Des legs lui furent faits en 1333, par Jeanne, femme de Jean-Petit de Morancé (64), en 1336, par Jean de Montdésert (65), en 1343, par Johannet li Bochus (66), en 1344, par Jeannette de Flachillères (67), en 1345, par Pierre Bordelin, notaire à Marcilly (68), etc.

Chazey-sur-Ain, canton de Lagnieu (Ain). — Au mois de juin 1394, Guillaume Aymurat, de Chazey-sur-Ain, donna sa maison pour l'établissement de cet hôpital (69).

Coligny, arrondissement de Bourg (Ain). — La chapelle de l'hôpital de Coligny était sous le vocable de Notre-Dame. Des legs lui furent faits en 1316, par Humbert Brun, vicaire de Saint-Jean-des-Treux (70), en 1318, par Etienne de Coligny, seigneur d'Andelot (71), en 1348, par Jean Grosselaz (72), en 1365, par Eléonore de Villars, dame d'Andelot (73), vers 1380, par Jeanne Perret, de Nant (74), en 1395, par Etienne Lordet, bourgeois de Saint-Amour (75), etc.

Condrieu, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Lyon. — Par son testament en date du 23 mai 1327, Thibaud de Versailleux, chanoine de la métropole de Lyon, donna à l'hôpital trois lits garnis (76).

Crémieu, arrondissement de Vienne (Isère). — L'hôpital est mentionné plusieurs fois dans les terriers de Charvieu de 1387 et 1390 (77). Il est qualifié simplement recluserie dans des actes de 1331 (78) et 1380 (79). — Outre l'hôpital, *hospitalis*, une maladrerie, *maladeria*, existait à Crémieu au XIV^e^ siècle.

Cuiseaux, arrondissement de Louhans (Saône-et-Loire). — L'hôpital existait déjà au commencement du XIV^e^ siècle. Etienne de Coligny, sire d'Andelot, lui fit un legs en 1318 (80), Etienne Lordet, bourgeois de Saint-Amour, un autre en 1395 (81).

Dagneux, canton de Montluel (Ain). — Cette maison hospitalière n'est mentionnée que sous le nom de recluserie dans les documents du XIII^e^ siècle. En 1250, elle était desservie par une femme (82), et, en 1296, par un homme (83).

Dargoire, canton de Rive-de-Gier (Loire). — Des legs furent faits à l'hôpital de Dargoire, en 1348, par Nicolas Curnu (84), en 1361, par Jean Allarios (85), et par divers, en 1396 et 1412 (86).

Etroits (Les), commune de Sainte-Foy. — Ce petit hôpital, situé presque à la porte de Lyon, reçut, en 1226, un legs de l'archevêque Renaud de Forez (87).

Fay (Le). — Cet hôpital, dont il ne reste absolument aucune trace ni aucun souvenir, était situé près d'Alix canton d'Anse (Rhône). Il est mentionné dans un traité de délimitation de justice, entre Béatrix de Chandieu, prieure d'Alix, et Guichard de Marzé, chevalier, en date du 23 mai 1299 (88).

Feurs, arrondissement de Montbrison (Loire). — Il y avait jadis deux hôpitaux à Feurs : l'un sous le vocable de

saint André, l'autre sous celui de Notre-Dame. Des legs leur furent faits, le 31 août 1361, par Pierre Chalchiseyn, curé de la paroisse (89). André Arthaud en fit un autre, le 4 juin 1373, à celui de Notre-Dame (90).

GIVORS, arrondissement de Lyon. — L'hôpital était aussi sous le vocable de Notre-Dame. Jean Lanczolas lui fit un legs, le 12 mai 1348 (91), et Guigone, femme de Martin Paulet, de Grigny, un autre en 1351 (92).

HEYRIEUX, arrondissement de Vienne (Isère). — Des legs furent faits à cet hôpital, en 1361, par Jacquemet Ravier (93), en 1424, par Pierre Chable (94), et, en 1474, par Antoine Vavre, dit Chacellat (95). La chapelle était sous le vocable de Notre-Dame.

HOPITAUX (Les), commune de la Burbanche, canton de Virieu-le-Grand (Ain). — Il y avait, au commencement du XIII[e] siècle, deux hôpitaux dans ce petit hameau ; c'est ce qui ressort de l'expression *hospitalis vetus*, dont se servent les scribes d'actes de 1228 (96) et 1275 (97), en parlant de la maison hospitalière située près de la grand'-route, appelée alors le *Chemin romain*.

IRIGNY, canton de Saint-Genis-Laval (Rhône). — Cet hôpital est mentionné dans le testament de Guigone, femme de Martin Paulet, de Grigny, qui lui fit un legs en 1351 (98).

ISERABLE (L'), commune de Chazey-d'Azergue, canton d'Anse (Rhône). — Ce petit hôpital, situé sur le bord de l'Azergue, entre Chazey et Anse, reçut des legs, en 1343, de Guillemette, femme d'André Paschal, de Morancé (99), en 1344, de Jeannette de Flachillères (100), en 1345, de

Pierre Bordelin, notaire à Marcilly (101), en 1347, de Guillemet Revol, de Lozanne (102), et en 1361, de Henri Anseus, damoiseau (103).

LAY. — Cet hôpital, situé près de Saint-Symphorien-de-Lay (Loire), fut fondé et doté, au commencement du XIV[e] siècle, par Jean de Lay, chanoine d'Angoulême. En vertu d'un accord daté du 21 mai 1333, il fut uni à l'église paroissiale de Lay (104).

LOYES, canton de Meximieux (Ain). — Cet hôpital est mentionné dans des actes de 1189, 1220 et 1222 (105).

LOSANNE, canton d'Anse (Rhône). — Au mois de novembre 1382, Humbert d'Arneu, de Saint-Genis-Terrenoire, fit un legs à cet hôpital qui était sous le vocable de la sainte Vierge (106).

MALLEVAL, près de Saint-Haon-le-Chatel, arrondissement de Roanne (Loire). — Cet hôpital est mentionné dans un acte du 16 août 1395, contenant fondation par Jean Clément en faveur de la confrérie du Saint-Esprit de Villemontais (107).

MALPERTUIS, commune de la Tour-de-Salvagny, canton de l'Arbresle (Rhône). — Cet hôpital est cité plusieurs fois dans le terrier de Lentilly de 1369 (108).

MARCILLY, canton de Montbrison (Loire). — Vers 1210, Albert de Thizy fit un legs à cet hôpital (109).

MILLERY, canton de Givors (Rhône). — L'hôpital est mentionné dans le testament d'Orient de Gali, en date du 18 juillet 1348 (110).

MOIND ou MOINGT, canton de Montbrison (Loire). — Il est fait mention de l'hôpital (*hospitalis*) dans un testament de 1360 (111). Il y avait aussi à Moind une très-ancienne maladrerie (112).

MONTAGNY, canton de Givors (Rhône). — En 1351, Guillemet Gay, de Mornant, fit un legs à l'hôpital qui était sous le vocable de saint André (113).

MONTBRISON (Loire). — De nombreux documents existent sur cet hôpital (*hospitalis, domus pauperum*), qui fut fondé au XII^e^ siècle par les comtes de Forez, et richement doté par eux dans les premières années du XIII^e^ (114).

MONFLEUR (Jura), au nord de Treffort (Ain). — Des legs lui furent faits, en 1348, par Humbert de Charnos (115), et en 1361, par Robert de Vertembo (116).

MONTRÉAL, arrondissement de Nantua (Ain). — Cet hôpital est mentionné dans le testament de Guillaume Colin, daté du 12 décembre 1425 (117).

MONTREVEL, arrondissement de Bourg (Ain). — En 1437, Perronet Roux, âgé de quatre-vingts ans, était recteur de l'hôpital de Montrevel (*hospitalis Montis Revelli*) (117 *bis*). Antoine Clerc fit un legs à cet hôpital par son testament du 20 novembre 1471 (118).

MURE. — Cet hôpital qui était situé près de Saint-Bonnet et de Saint-Laurent-de-Mure, en Dauphiné, est cité dans une vente consentie, au mois de mars 1277, par Barthélemy de la Poype, clerc de l'Eglise de Lyon, à Guichard de Saint-Symphorien, prévôt de la collégiale de Saint-Thomas de Fourvière (119).

NANTUA (Ain). — L'hôpital reçut des legs en 1399 de Guillaume Goyet (120), en 1407, de Renaude, veuve de Gui de Bouvent, d'Apremont (121), en 1409, de Béatrix, femme de Jean Veysitant (122), et en 1431, de Jean de Brie (123).

NEUVILLE-SUR-SAONE, jadis VIMY (124), arrondissement de Lyon. — L'hôpital (*hospitalis de Vymies*), est mentionné dans un testament en date du 11 mai 1393 (125).

OINGT, commune du Bois-d'Oingt, arrondissement de Villefranche (Rhône). — Le 25 juillet 1297, Guichard d'Oingt, chevalier, confirma le legs fait par son père à cet hôpital de la leyde du blé qui se vendait au marché du village (126).

PIERRE-FORTUNIÈRE. — Cet hôpital, situé au nord-est de Roanne, près de Saint-Cyr-de-Favières et de Parigny (Loire), est mentionné dans le terrier de Commelle de 1391 (127).

PLAMBOST, commune de Lissieu, canton de Limonest (Rhône). — Cet hôpital, dont il ne reste pas d'autre trace que le nom appliqué à un lieu-dit, est appelé dans quelques documents l'hôpital de Limonest, à cause de sa proximité de cette petite ville. Il existait déjà au commencement du XIII^e siècle. L'archevêque de Lyon, Renaud de Forez, lui fit un legs en 1226 (128). D'autres lui furent faits, en 1231, par le précenteur Uldric Palatin (129), en 1257, par Marie Syméon (130), en 1270, par Jean Bruillaz (131), en 1344, par Jeannette de Flachillères (132), en 1345, par Pierre Bordelin, notaire (133), en 1348, par Etienne Buatier (134), etc. — En 1281, Aymard, archevêque de Lyon, donna cet hôpital avec ses dépendances aux Chartreux de Sainte-Croix-en-

Jarez, lesquels l'accensèrent, en 1436, à Bertrand Payen, notaire à Lyon, dont le fils, Grégoire, le vendit, en 1450, à Monin Boysseris, charpentier à Lissieu. Ce dernier céda ses droits, le 20 juillet 1487, à la charge toujours de conserver à la maison son caractère hospitalier, aux Célestins de Lyon, qui en obtinrent la remise en forme des Chartreux, en 1497, et le conservèrent depuis, mais réduit à l'état de simple domaine, jusqu'au 11 août 1723, qu'ils l'aliénèrent moyennant 35,000 livres à la famille Riverieulx de Varax (135).

Poncin, arrondissement de Nantua (Ain). — Humbert VI, sire de Thoire-Villars, lui fit un legs par son testament du 7 décembre 1369 (136).

Pont-de-Chéruy, canton de Crémieu, (Isère). Cet hôpital est mentionné dans le testament de Jeanne, veuve de Pierre Bergier, de Vaulx-en-Velin, en date du 6 septembre 1375 (137)..

Pont-de-Vaux, arrondissement de Bourg (Ain). — Des legs furent faits à l'hôpital, en 1390, par Hugonin Brunet (138), en 1394, par Pierre Brunet, dit Javelle (139), et, en 1397, par Guillaume Gabeloz (140).

Pont-de-Veyle, arrondissement de Bourg (Ain). — L'hôpital actuel de Pont-de-Veyle ne date que des premières années du dernier siècle; mais il est probable qu'il y en avait un plus ancien.

Pouilly-le-Monial, canton d'Anse (Rhône). — Il est mentionné dans le testament en date du samedi avant la Purification 1353, d'Ecole, femme de Jean Sainte-Fey (141).

PIMORIN, au nord de Gigny (Jura). — Etienne de Coligny, seigneur d'Andelot, légua à cet hôpital, en 1318, dix sous de tournois (142).

QUIRIEU, canton de Morestel (Isère). — Des legs furent faits à cet hôpital, en 1420, par Antoine Fabre (143), en 1431, par Antoine de Sandon (144), et en 1457, par Jean Vallier (145).

RENEINS, commune de Saint-Georges-de-Reneins, arrondissement de Villefranche (Rhône). — En 1263, Guichard, sire de Beaujeu, légua à l'hôpital de Reneins vingt sous de Viennois de rente (146). En 1300, le doyen de Beaujeu, Guichard de Theliz, lui laissa cinq sous (147). — Cet hôpital était aussi appelé quelquefois l'*Hôpital de Saint-Georges-de-Reneins*.

REVOLON, commune de Quincié, canton de Beaujeu (Rhône). — Des legs furent faits à cette maison hospitalière, en 1240, par Robert de Tresmon; chanoine de Beaujeu (148), en 1244, par le doyen Bernard Bordons (149), en 1248, par Humbert, chapelain de Belmont (150). Il ressort des testaments de noble Thomas de Grandris (151) et de Jean Bruillaz (152) qu'elle était desservie par une femme. Dans le testament de Guillaume de Curnillion, daté de 1287, cette maison est qualifiée de maladrerie (153).

RIVE-DE-GIER, arrondissement de Saint-Etienne (Loire). — Cet hôpital était sous le vocable de la sainte Vierge. Il reçut des legs, en 1327, de Théobald de Versailleux, chanoine de Lyon (154), en 1340, de Perrin de la Vinare (155), en 1342, de Pierre Biceu (156), et de Béatrix, femme de Pierre Savinel (157), en 1351, d'Alise Mercier (158), en 1411, de Marguerite, fille de Pierre Gaypie, et

femme de Jean Fournier (159), et, en 1414, de Barthélemy de Bochaille, chamarier de l'Eglise de Lyon (160).

Riverie, canton de Mornant (Rhône). — Des legs furent faits à l'hôpital de Riverie, en 1325, par Etienne de Saint-Cebrin (161), en 1341, par Martin Garnier (162), en 1346, par Guillemette de Saint-Cebrin (163), et, en 1385, de Guillemette Seyan (164).

Sain-Bel, canton de l'Arbresle (Rhône). — L'hôpital de Sain-Bel est mentionné dans le testament de Jean de Savigny, en date du 3 mai 1424 (165). Vincent Filliod, dit Serracin, lui fit un legs le 14 février 1466 (166).

Sainte-Agnès, au nord de Beaufort (Jura). — Etienne de Coligny, seigneur d'Andelot, fit un legs à cet hôpital, en 1318 (167).

Saint-Amour, arrondissement de Lons-le-Saulnier (Jura). — Des legs furent faits à l'hôpital de Saint-Amour, en 1313, par Humbert Brun (168), en 1318, par Etienne de Coligny (169), en 1348, par Jean Grosselaz (170), en 1349, par Hugonin de Saint-Amour (171), en 1374, par Philippe Pellipier (172), en 1400, par Aymonet Lenaysard (173). Outre l'hôpital, il y avait aux XIV^e^ et XV^e^ siècles une maladrerie à Saint-Amour.

Saint-André-la-Côte, canton de Mornant Rhône). — L'hôpital est mentionné dans le testament de Guillemet Gay, de 1351 (174).

Saint-Bonnet, commune de Saint-Laurent-de-Chamousset. — Cet hôpital est cité dans le terrier de Chazelles, de 1357 (175).

SAINT-BONNET-LE-CHATEAU, arrondissement de Montbrison (Loire). — L'hôpital est mentionné dans un acte de vente en faveur du comte de Forez, de 1322 (176).

SAINT-CHAMOND, arrondissement de Saint-Etienne (Loire). — Outre l'hôpital proprement dit, qui était sous le vocable de Notre-Dame, il y avait encore jadis, à Saint-Chamond, un hôpital dépendant de Saint-Antoine de Viennois, et une recluserie. Des legs furent faits à l'hôpital de Notre-Dame, en 1380, par Jeanne Favre (177), en 1412 (178), en 1413, par Antoinette Colombet (179), et, vers 1450, par Pierre Vigier, ainsi que cela ressort d'un acte du 28 avril 1458.

SAINTE-COLOMBE, canton de Condrieu (Rhône). — L'hôpital de Sainte-Colombe était sous le vocable de saint Domingo (179 *bis*). Il est mentionné dans un acte de 1303 (180).

SAINT-FONDS, commune de Vénissieux, canton de Villeurbanne (Rhône). — Cet hôpital fut fondé et doté par les anciens seigneurs de Bron. En 1271, Aymar et Pierre de Bron, chevalier, et Eustache de Bron, damoiseau, le cédèrent, avec toutes ses dépendances, au monastère d'Ainay, à la condition d'y entretenir selon l'usage douze lits garnis (181). Jusqu'en 1308, il resta régi par des personnes laïques qui le laissèrent tomber presque en ruine. Le 25 février de cette année, Humbert, abbé d'Ainay, et ses religieux capitulairement assemblés, le remirent à frère Jean Doux, prieur claustral, à la charge de le réparer et d'y rétablir l'hospitalité (182). Des legs lui furent faits, en 1257, par Marie Symeon (183), et, en 1301, par Eustache de Bron, damoiseau (184). Frère Sibuet de Pise, moine d'Ai-

nay, était, en 1354, custode ou gardien de l'hôpital de Saint-Fonds (185).

SAINT-GALMIER, arrondissement de Montbrison (Loire). Cet hôpital reçut un legs, en 1289, d'Antoinette, veuve de Ponce Marchant (186).

SAINT-GENIS-LAVAL, arrondissement de Lyon. — Des legs furent faits à cet hôpital, en 1339, par Jean Oppinelle (187), en 1341, par Etienne du Vivier, d'Oullins (188), en 1346, par Barthélemy Lombard, d'Irigny (189), en 1347, par Jeannette Jovene (190), et Guillemet Chaselle (191), en 1348, par Jacquemet Michaud (192), en 1361, par Etienne Perrin (193), et, en 1393, par Pennelle, femme de Mathieu Didier (194). Cet hôpital était sous le vocable de Sainte-Catherine.

SAINT-GERMAIN-LAVAL, arrondissement de Montbrison (Loire). — Cet hôpital est mentionné dans le testament de Pierre Chalchiseyn, du 31 août 1361 (195).

SAINT-JEAN-DES-TREUX (Jura), entre Coligny et Saint-Amour. — La chapelle de cet hôpital était sous le vocable de Notre-Dame. Marie de Vergy, dame d'Andelot, lui fit un legs en 1397 (196), et Jacquemard, seigneur de Coligny, un autre en 1434 (197).

SAINT-JULIEN, arrondissement de Lons-le-Saulnier (Jura). — Cet hôpital est mentionné dans le testament d'Etienne de Coligny, seigneur d'Andelot, en 1318 (198), et dans celui d'Etienne Lordet, bourgeois de Saint-Amour, du 15 septembre 1395 (199).

SAINT-JULIEN-SUR-REYSSOUZE, canton de Saint-Trivier-de-Courtes (Ain). — Hugues d'Arben, bourgeois de Saint-

Julien-sur-Reyssouze (*super Royssosam*), lui fit un legs par son testament du 10 novembre 1431 (200).

Saint-Laurent-lès-Macon, canton de Bagé-le-Chatel (Ain). — Un legs fut fait à cet hôpital en 1361 (201).

Saint-Martin-l'Estra, canton de Feurs (Loire). — L'hôpital est mentionné dans le terrier de Chazelles, de 1357, sous le nom de *hospitalis de la Molleyri*, du lieu dit où il était situé (202).

Saint-Oyen, aujourd'hui *Saint-Claude* (Jura). — Cet hôpital, qui doit être très-ancien, reçut le 12 août 1399 un legs de Girard Raclet (203).

Saint-Rambert-en-Bugey, arrondissement de Belley (Ain). — Cette maison de secours que saint Domitien avait fait édifier vers le milieu du v^e^ siècle (204), n'était déjà plus qualifiée que recluserie au xii^e^ (205). Des legs lui furent faits, en 1385, par Jean Alamand (206), et, en 1431, par Jeannette, veuve de Laurent Brison (207).

Saint-Rambert-en-Forez (Loire). — L'hôpital, qui était sous le vocable de Notre-Dame, reçut, en 1328, un legs de Pierre Velche (208), et, en 1375, un autre d'André Guilliod (209).

Saint-Romain-de-Miribel, commune de Miribel, canton de Montluel (Ain). — Cet hôpital, appelé aussi l'hôpital de Miribel est mentionné dans des actes de 1319 (210), et 1455 (211).

Saint-Sauveur, canton de Bourg-Argental (Loire). — Cet hôpital appartenait aux religieux de Saint-Sauveur. En

1280, ils en remirent l'administration à un de leurs frères donnés. Il était sous le vocable de saint Maxime (211 *bis*).

SAINT-SYMPHORIEN-D'OZON, arrondissement de Vienne (Isère). — Des legs furent faits à cet hôpital, en 1395, par Etienne Galand (212), et, en 1416, par Girin Peyres (213).

SAINT-SYMPHORIEN-LE-CHATEL, arrondissement de Lyon. — Pierre Alaveysin fit un legs à cet hôpital, en 1323 (214), et Pierre de Faye un autre en 1332 (215). Il était aussi sous le vocable de Notre-Dame.

SAINT-TRIVIER-DE-COURTES, arrondissement de Bourg (Ain). — Cet hôpital est mentionné dans un acte de 1292 (216).

SAINT-TRIVIER-SUR-MOIGNANS, arrondissement de Trévoux (Ain). — La chapelle de cet hôpital était sous le vocable de sainte Catherine. Des legs lui furent faits, en 1393, par Jean Robert, de Percieux (217), en 1395, par Jean Médecin (218), et, en 1447, par Antoine Salet (219).

SAVIGNY, canton de l'Arbresle (Rhône). — Cet hôpital était sous le vocable de saint André. Des legs lui furent faits, en 1273, par Jean de Montaigni (220), en 1304, par Etienne, curé de Lentilly (221), en 1332, par Jean Lanais, d'Anse (222), en 1343, par Guillemette, femme d'André Paschal, de Morancé (223), en 1345, par Pierre Bordelin, notaire à Marcilly (224), en 1346, par Jacquemet Georges, notaire à Saint-Genis-Laval (225), en 1347, par Manette Chacella, de Charnay (226), etc.

TALUYERS, canton de Mornant (Rhône). — Jean Gauthier, d'Irigny, en 1361 (227), et Martin de Charmelières,

en 1387 (228), firent des legs à cet hôpital qui était sous le vocable de Notre-Dame.

Tossiat, canton de Pont-d'Ain (Ain). — Cet hôpital est mentionné dans le testament de Jean Pascal, du 6 juin 1409 (229).

Treffort, arrondissement de Bourg (Ain). — Le 15 juillet 1361, Robert de Vertembo, curé de Simandres, fit un legs à l'hôpital de Treffort qui était sous le vocable de la sainte Vierge (230).

Trévoux. — Le 2 mai 1391, Jean de la Loy légua sa maison, sise dans la rue tendant de la porte Saint-Bernard à l'église, pour y établir un hôpital (231). Jean Fabre de la Fontaine légua à cet hôpital un florin, par son testament du 23 mai 1424 (232).

Valsonne, canton de Tarare (Rhône). — Cet hôpital est mentionné dans le testament de Michel Falconet, bourgeois de Beaujeu, de 1349 (233).

La Verpillière, arrondissement de Vienne (Isère). — Cet hôpital est cité dans le terrier de Vaux-en-Dauphiné, de 1383 (234).

Villars, arrondissement de Trévoux (Ain). — Des legs furent faits à cet hôpital, en 1374, par Martin Vincent (235), et, en 1395, par Margaronne, veuve d'Etienne de Vernay (236).

Villefranche-sur-Saone. — Il y avait jadis deux hôpitaux à Villefranche : l'un, dont on ignore l'origine, était situé à la tête d'un pont, sur le bord de la rivière de Morgon ; l'autre, au nord de la ville, était appelé de Ronce-

vaux, du nom de la maison qui avait fourni ses premiers desservants. Ce dernier fut fondé par les sires de Beaujeu, au commencement du XIII[e] siècle (237). Des legs leur furent faits, en 1270, par Jean Bruillaz (238), en 1300, par Guichard de Théliz (239), en 1308, par Jean, curé de Claveysoles (240), en 1326, par Jean de Marchamp, chevalier (241), etc.

VINDRY, communes de Saint-Loup et Dareizé, canton de Tarare (Rhône). — Un *hospitalis de Ventrignia* est mentionné dans le testament d'Humbert, chapelain de Belmont, chanoine de Beaujeu, en 1248 (242). Il n'est pas absolument certain que ce *Ventrignia* soit Vindry, mais dans la région on ne trouve pas de nom se rapprochant plus que celui de Vindry de cette appellation.

III

LES HOPITAUX JALONNENT LES GRANDES ROUTES DU MOYEN-AGE

Si l'on pointe, en rouge par exemple, sur une carte exacte (243), tous les hôpitaux qui figurent dans la nomenclature qui précède, si l'on unit par un trait à vol d'oiseau tous ces points rouges entr'eux, on obtient une série de grandes lignes à peu près droites qu'il est impossible de considérer comme un résultat du hasard.

Le hasard, en effet, a-t-il pu produire les grandes lignes de Lyon à Mâcon?

De Lyon à Sainte-Agnès?

De Lyon à Vienne?

De Lyon à Saint-Bonnet-le-Château ?
De Charlieu à Bourgoin ?
De Vienne à Quirieu ?
D'Aigueperse à Lagnieu ?
De Dagnieu à Pimorin ?
De Roanne à Saint-Galmier ? etc.
Evidemment non !

Le hasard seul, aussi, a-t-il pu faire que toutes ces lignes vinssent converger aux centres les plus populeux de la région, à Lyon, Mâcon, Vienne, Bourg-en-Bresse, Montbrison, etc. ? Ce n'est pas admissible.

D'un autre côté, si l'on observe que bon nombre de ces lignes se superposent en quelque sorte exactement à des routes ou à des vieux chemins existant encore de nos jours, et que d'autres s'étendent parallèlement aux cours du Rhône, de la Loire, de la Saône, de l'Azergue, de la Brevenne, du Gier, etc., c'est-à-dire qu'en suivant les vallées elles empruntent le tracé des voies de communication tout naturellement ouvertes aux populations primitives, n'est-il pas permis de voir dans leur enchevêtrement ou leur combinaison le réseau des grandes artères qui sillonnaient la province au moyen-âge? C'est ce que je crois, car ces lignes représentent d'anciennes routes, comme je vais essayer de le démontrer en invoquant le témoignage de documents contemporains des hôpitaux.

Route de Lyon à Mâcon,

Rive droite de la Saône.

Cette route, que jalonnent les hôpitaux de Plambost, de l'Iserable, d'Anse, de Villefranche, de Saint-Georges-de-Reneins et de Belleville, portait, en sortant de Lyon par le

faubourg de Vaise, le nom de *grand chemin de Lyon en France* (244). De Vaise elle gagnait Anse en passant par les territoires des communes d'Ecully, de Limonest, de Lissieu, de Marcilly et de Chasselay (245).

A Marcilly, un embranchement se détachait dans la direction de Sain-Bel et de l'Arbresle par Chasey, Losanne et Dorieux, sous le nom de *voie des quadriges* (245 *bis*).

D'Anse elle se dirigeait sur Mâcon en suivant une ligne à peu près parallèle à la Saône, en passant par Villefranche, Saint-Georges-de-Reneins, Belleville et Saint-Jean-d'Ardières (246).

A la hauteur de l'hôpital de l'Iserable s'embranchait une route se dirigeant par l'hôpital de Charnay sur Châtillon-d'Azergue (247) où elle rencontrait la route de Lyon à Chamelet par la Tour-de-Salvagny et Losanne (248).

A Anse, la voie principale de Lyon à Mâcon était traversée par la route qui tendait de la Saône ou plutôt du port de Trévoux (249) à Oingt (250), et très-probablement d'Oingt à Valsonne, dans la direction de Roanne.

De Belleville se détachait une autre route qui tendait par Beaujeu (251), dans la direction d'Aigueperse.

Route de Lyon à Mâcon

Rive gauche de la Saône.

Comme l'indiquent les hôpitaux des Chanaux, de Neuville (jadis Vimy), Trévoux et Chavagneux, elle longeait le bord de la Saône en passant à proximité de l'Ile-Barbe (252), et par Fontaines (253), Rochetaillée (254), Neuville (255), Trévoux (256), Beauregard (257), Montceaux (258), et Genouilleux (259).

A Trévoux, diverses autres voies venaient converger :

1° Celle d'Anse à Montluel par l'hôpital de Chassagnieu (260);

2° Celle d'Anse à Villars (261), et de Villars à Chalamont (262), par Birieux (263) et Versailleux (264);

3° Celle de Saint-Trivier-sur-Moignans, qu'un embranchement à la hauteur du port de Frans mettait en communication avec Villefranche (265).

Du port de Belleville un autre embranchement se dirigeait aussi sur Saint-Trivier-sur-Moignans (266).

Route de Lyon à Vienne

Rive droite du Rhône.

Cette route, comme l'indiquent aussi les hôpitaux des Etroits, de Saint-Genis-Laval, d'Irigny, de Millery, de Givors et de Sainte-Colombe, passait par les territoires de ces localités et par Charly (267). A Sainte-Colombe elle se bifurquait. Un embranchement gagnait Vienne en franchissant le Rhône sur un pont ; l'autre continuait parallèle à la rive droite du fleuve, en passant par Ampuis (268), Condrieu (269), Verlieu (270), Chavanay (271), et Saint-Pierre-de-Bœuf (271 *bis*).

Route de Lyon à Vienne

Rive gauche du Rhône.

La route suivait le parcours que signalent les hôpitaux, en passant par Béchevelin, Champagneux (272), Saint-

Fonds (273) et Saint-Symphorien-d'Ozon (274). Au-delà de Vienne elle se continuait, longeant toujours à peu près le fleuve. Dans les environs de Rossillon elle portait, comme celle de la rive droite, le nom de *chemin royal* (275), ou simplement de *strata* (276).

De Vienne, partaient trois autres routes :

1° Celle de Bourgoin, passant par Diemoz (277), Saint-Bonnet (278), Four (279), Saint-Alban (280), Domarin (281), et le territoire de la Recluserie (282) ;

2° Celle de Quirieu et de Quirieu à la grande voie de Lyon à Genève ;

3° Celle de Saint-Claude ou Saint-Oyen (Jura). Cette dernière empruntait celle du port de Quirieu jusqu'à Heyrieu, et d'Heyrieu passait par les territoires de Sacolas (283), Chavagnieu (284), Pont-de-Chéruy (285), Chazey-sur-Ain, Ambérieu-en-Bugey (286), et Château-Gaillard (287), d'où elle continuait dans la direction de Saint-Claude, par Ambronay (288), Poncin, Nantua, Montréal, Izernore, Oyonnax et Arbent.

Route de Lyon à Crémieu

Cette route partait du port ou du pont du Rhône, passait par les territoires de Villeurbanne, Saclanges (289), Saint-Martin-d'Alo, au nord de Saint-Priest, où un acte de 1279 l'appelle la voie publique tendant de Lyon à Ambérieu-en-Bugey (290), entre Jonages et Pusignan, où un acte de 1168 la nomme *strata Lugduni* (291), par Pont-de-Chéruy (292), où elle rencontrait la route de Vienne à Saint-Claude. Là elle se bifurquait peut-être pour atteindre l'an

cien port de Quirieu sur le Rhône, qui la mettait en communication avec la voie de Lagnieu à Briord, mais son objectif le plus certain était Crémieu (293). De Crémieu elle se dirigeait par Dizimieu et Saint-Chef (294), dans la direction de la Tour-du-Pin et d'Aoste, l'antique *Augusta*.

Route de Lyon à Bourgoin

Cette route dont le point de départ était encore le port ou le pont du Rhône, est appelée, dans un acte de 1240, le *chemin qui tend à Rome* (295). Elle passait par ou près de Saint-Priest, à Saint-Bonnet-de-Mure (296), à la Verpillière (297), traversait les territoires de Belmont (298), de Saint-Germain (299), de Vaux (300), de l'Ile-d'Artas (301), et arrivait à Bourgoin par Saint-Alban (302), et Domarin (303).

Route de Lyon à Genève

Comme l'indiquent encore les hôpitaux de Saint-Romain-de-Miribel, de Dagneux, de Pérouges, de Loyes, d'Ambérieu-en-Bugey, de Saint-Rambert et de la Burbanche, cette route passait par Miribel (304), Beynost (305), La Boisse, au bas du château de Girieu (306), Montluel (307), Chane ou Chanoz (308), le Bourg-Saint-Christophe (309), le bas de Pérouges (310), Meximieux et Loyes (311).

De Loyes, elle gagnait Ambérieu-en-Bugey, où elle rencontrait la route de Vienne à Saint-Claude. Les deux tronçons d'Ambérieu à Ambronay et d'Ambérieu à Saint-Rambert portaient le nom de *strata* (312). D'Ambérieu,

elle continuait dans la direction de Genève, par la Burbanche (313), Rossillon, Virieu-le-Grand, Artemare, Talissieu, Culoz, Anglefort, Seyssel, etc.

A Montluel, se détachaient de la grande route les voies secondaires suivantes :

1° De Trévoux (315) ;

2° De Villars par Sainte-Croix (316) ;

Et 3° de Chalamont par Bressolles (317), Pizay (318), et Faramans (319).

A Loyes, un embranchement se dirigeait sur Chalamont (320), un autre dans la direction de Pont-d'Ain par Châtillon-la-Palud (321).

Route de Lyon à Bourg-en-Bresse

Cette route, jalonnée par les hôpitaux de Chassagnieu et de Villars, traversait le territoire de la commune de Mionnay à Poleteins (322), celui de l'ancienne paroisse de Bussiges réunie à la commune de Civrieux (323), passait par Villars (324), et gagnait Bourg par Marlieux (325), tendant en ligne droite dans la direction de Besançon par Coligny, Saint-Amour, Cuiseaux et Sainte-Agnès.

De Saint-André-de-Corcy, ou plutôt de l'hôpital de Chassagnieu, une route tendait encore, en 1253, directement à Loyes (326), en passant par le Montellier, où un acte de 1285 l'appelle route de Lyon (326 *bis*).

Route de Lyon à Rive-de-Gier et Saint-Chamond

Elle passait par les hôpitaux de Saint-Genis-Laval, Brignais (327), Taluyers, près Saint-Jean-de-Toulas (328),

Dargoire, d'où elle atteignait Saint-Martin-la-Plaine ou Rive-de-Gier (329), puis Saint-Chamond (330).

De Saint-Chamond, la voie se prolongeait dans la direction de Saint-Bonnet-le-Château par Saint-Etienne, le Chambon et Cornillon (331).

A Saint-Chamond venaient, en outre, converger les routes de Saint-Symphorien-le-Châtel (332), de Saint-Rambert-sur-Loire par la Fouillouse (333), de Vienne par Longes (334), et de Condrieu par Paveysins (335).

A Rive-de-Gier, s'embranchaient sur la grande voie de Lyon une route venant de Givors et reliant Riverie à Vienne (336), une autre de Vienne (337), et une troisième de Condrieu (338).

Route de Lyon à Montbrison et au Puy

Son tracé, suivant les documents du moyen-âge, était celui que révèle les hôpitaux de Bonan, de Saint-Symphorien-le-Châtel et de Saint-Galmier. Elle passait, en effet, par ou près de Chaponost (339), d'où un embranchement se dirigeait sur Saint-André-la-Côte par Saint-Sorlin (340), tandis que la voie principale continuait sur Maltaverne (341), à travers les territoires des communes de Soucieu, Brindas et Messimy (342). De Maltaverne, elle gagnait Thurin (343) et le village de Tiremanteau (344), en traversant partie du territoire de Rontalon (345) et de Rochefort (346), puis Saint-Martin-en-Haut (347), et de là Saint-Symphorien-le-Châtel ou sur-Coise (348).

A Saint-Symphorien-le-Châtel elle se trifurquait après s'être unie à une grande voie venant de l'est, par Heyrieu et Saint-Symphorien-d'Ozon (349), appelée tantôt *strata*

viannoyse, tantôt *strata publica viannensis*, parce qu'elle reliait le Forez au Viennois (350) :

1° Un embranchement se dirigeait sur Montbrison par Chazelles, Saint-André-le-Puy, Montrond et Savigneux (351) ;

2° Un autre sur Feurs, en passant par l'hôpital que la carte de Cassini indique près de Virigneux et Valeille (352);

3° Et le troisième sur Saint-Galmier (353), où elle se divisait encore en deux branches : l'une tendait directement à Montbrison (354) ; l'autre se dirigeait dans la direction de Saint-Rambert et de Saint-Just-sur-Loire (355), où venait aboutir la route de la Fouillouse à Annonay (356), et où elle rencontrait le chemin de Châtelus ou plutôt de Saint-Symphorien-le-Châtel à Saint-Rambert et Saint-Marcellin (357). Elle atteignait ensuite Saint-Bonnet-le-Château (358), pour s'unir à la grande-route du Puy à Montbrison et à Feurs.

Du pont de Saint-Rambert, une route se dirigeait, en longeant la rive droite de la Loire, sur Saint-Victor et Firminy (359), et une autre tendait vers Annonay, comme il a été dit ci-dessus, en passant par la Fouillouse, la Tour-en-Jarez (360), Saint-Chamond (361) et Saint-Julien-Molin-Molette, où elle se croisait avec une route venant de Vienne (361 *bis*) et se dirigeant sur Bourg-Argental (361 *ter*) et Saint-Sauveur (361 *quater*).

Comme rameaux de la grande voie de Lyon à Montbrison, il convient de citer les routes suivantes, qui conververgeaient encore à Saint-Symphorien-le-Châtel :

1° Celle de Saint-Symphorien à Sain-Bel, par Duerne, Izeron ou Montromant, Courzieu et Saint-Bonnet-le-Froid ou Bessenay (362) ;

2° Celle de Saint-Symphorien à Montrottier par Saint-Laurent de-Chamousset (363).

Et 3° Celle de Saint-Symphorien dans la direction de Saint-Priest par Grammond (364), qui était peut-être la voie qualifiée *strata* dans la note 361 (365).

Route de Lyon à Roanne

Cette grande voie, comme l'indiquent les hôpitaux, passait par Ecully (366), Dardilly (367), la Tour-de-Salvagny (368), Lentilly (369) et l'Arbresle (370).

De l'Arbresle elle se dirigeait sur Valsonne, par les territoires de Bully (371), Sarcey, Dareizé (372) et Saint-Clément (373). Sur Sarcey, elle prenait le nom de *chemin français* (374), et, sur Saint-Clément, celui de *grande voie française* (375).

Sur le territoire de la commune des Olmes, elle se bifurquait. Une branche gagnait Thizy par l'hôpital de Valsonne ; elle avait le nom de *chemin lyonnais* (376) ; l'autre tendait dans la direction de Lay par Pontcharra, Tarare et les Sauvages (377).

De Lay, la voie devait se diriger sur l'hôpital de Pierre-Fortunière, d'où elle gagnait Roanne (378), confondue avec celle de Roanne à Feurs, en passant par Parigny et Commelle (379). Le tronçon de Pierre-Fortunière à Roanne est indiqué, dans les documents du moyen-âge, sous les noms de *chemin de Sayete* (380), *chemin ferré* (381) et *grand chemin* (382). En sortant de Roanne, la voie se divisait en deux et peut-être en trois branches : l'une prenait la direction de Saint-Haon-le-Châtel, l'autre celle de la Pacaudière par Saint-Germain-Lespinasse, et la troisième

sur le pont de Piney et gagnait Roanne par Neulise. Le terrier de Lavieu, de 1394, l'appelle le chemin de Soley-mieux à Piney (416).

La seconde empruntait la grande voie de Montbrison à Lyon jusqu'à Meylieu-Montrond, et, de là (417), se dirigeait par Marclopt (418) et Saint-Laurent-la-Conche sur Feurs (419), par la route de Saint-Galmier à Feurs (420).

De Feurs, la voie gagnait Neulise (421). De Neulise elle atteignait Roanne, soit par Cordelle (422) et Saint-Maurice-sur-Loire où la carte de Cassini indique un hôpital, soit par l'hôpital de Pierre-Fortunière, en empruntant un tronçon de la route de Lyon à Roanne. A Neulise, un embranchement la reliait au pont de Piney (423) et à la voie Bolène.

Route de Montbrison à Roanne par Saint-Germain-Laval

Cette route passait par Champdieu et Marcilly (424), entre la Bouteresse et Boën, par Arthun, Bussy et Saint-Germain-Laval (425). De Saint-Germain-Laval elle gagnait Roanne, soit par un embranchement se dirigeant par Pommiers (426) sur la Loire, qu'il franchissait à Piney pour rejoindre la grande route de Feurs à Roanne par la rive droite (427), soit par un autre embranchement se dirigeant dans la direction de Saint-Maurice-sur-Loire (428) et Villeret (429), par Amions (430) ou par Saint-Julien-d'Odes et Souternon (431).

R C T V R
c.
vm. Rigomagus. vm. dntunnaco. vii. u.
TREVERI.
gus. vm.
Icomagum. xii.

IV

DES VOIES DU LYONNAIS MENTIONNÉES PAR LES AUTEURS DE L'ANTIQUITÉ

Les auteurs des premiers siècles de notre ère qui ont parlé des voies existant alors dans la province Lyonnaise sont Strabon, Sénèque le Philosophe, et les rédacteurs anonymes de la *Table de Peutinger* et de l'*Itinéraire d'Antonin*. Ce qu'ils nous apprennent se réduit à un bien petit nombre de renseignements, car ils ne mentionnent que les artères principales et encore, parfois, d'une manière assez vague ; mais, néanmoins, leur témoignage corroboré par les constatations de l'archéologie est indispensable non seulement pour éclairer la marche de la présente étude, mais aussi pour en fortifier les conclusions.

Strabon (432) assure qu'Agrippa, gendre d'Auguste, fit de Lyon le point de convergence de quatre grands chemins qu'il créa :

Le premier tendant vers le pays des Santons et l'Aquitaine en passant par les Cévennes ;

Le deuxième vers le Rhin ;

Le troisième vers l'Océan, par le pays des Bellovaques et des Ambiens ;

Et le quatrième vers la Narbonnaise et la côte de Marseille.

Il mentionne en outre, mais assez obscurément, deux autres routes conduisant à Genève et en Italie par les Alpes.

Dans un autre passage il dit que Vienne est distant de Lyon d'environ deux cents stades par terre, c'est-à-dire par la route située sur le territoire des Allobroges, et que la distance est un peu plus longue par eau, c'est-à-dire en remontant (en bateau) le cours du fleuve.

Sénèque le Philosophe dit que Lyon est à la seizième borne de Vienne (434).

La *Table de Peutinger* fait de Lyon le centre de trois routes (435).

L'une se dirigeait sur Vienne distant de seize milles ;

L'autre, sur Mâcon, distant de trente lieues gauloises, en passant par la station intermédiaire de *Ludna*, placée à seize lieues de Lyon et à quatorze de Mâcon ;

Et la troisième, sur une station appelée *Forus Segusiavorum* distant de seize lieues, où elle se bifurquait.

Un embranchement se dirigeait sur *Aquæ Segete*, distant de *Forus Segusiavorum* de neuf lieues, puis sur *Icidmago*, distant d'*Aquæ Segete* de dix-sept, etc.; le deuxième tendait sur *Mediolanum*, distant de *Forus Segusiavorum* de quatorze lieues, puis sur *Roidomma*, distant de *Mediolanum* de vingt-deux. A *Roidomma* cet embranchement se divisait aussi en deux branches : l'une allait à *Ariolica*, l'autre à *Sitilica*, etc.

L'*Itinéraire d'Antonin* fait connaître trois voies (436) :

Deux de ces voies allaient à Vienne. L'une, la plus longue, avait vingt-trois ou vingt-quatre milles ; l'autre, le *compendium*, seulement seize ;

La troisième voie allait à Mâcon, distant de trente lieues, en passant par *Asa Paulini*, distant de Lyon de dix lieues, et *Lunna*, distant d'*Asa Paulini* de dix autres lieues.

V

PARCOURS DES VOIES DU LYONNAIS

MENTIONNÉES PAR LES AUTEURS DE L'ANTIQUITÉ.

Voie de Lyon à Mâcon

De la longueur de trente lieues gauloises (soit environ soixante-sept kilomètres) que lui assignent la *Table de Peutinger* et l'*Itinéraire d'Antonin,* il est permis de déduire : 1° que cette voie ne suivait pas la vallée de la Saône en tous ses contours, car sa longueur eût été alors de plus de trente lieues ; 2° qu'elle était tracée à peu près en ligne droite, selon la route nationale actuelle, par Limonest, Anse, Villefranche, Saint-Georges-de-Reneins et Belleville. Dans ce tracé Anse (*Asa Paulini*) se trouve exactement à dix lieues gauloises de Lyon; la distance eût été forcément plus grande si la voie eût passé, comme le répète A. Bernard (437), d'après le P. Ménestrier (438), par Vaise, Saint-Rambert et Albigny, pour atteindre Anse. A dix lieues au nord d'Anse, où devait exister la station de *Lunna,* on rencontre Saint-Jean-d'Ardières, petite localité voisine de Belleville, « où on a trouvé de nombreuses antiquités (439). » Sur cette même ligne, si l'on cherche à appliquer le *Ludna* de la *Table de Peutinger* on tombe, à seize lieues de Lyon et à quatorze de Mâcon, « sur les ruines d'une ville gallo-romaine, s'étendant de la borne kilométrique 37 à la borne 38 (440). »

Au moyen-âge ce même tracé était jalonné par les hôpitaux de Limonest ou de Plambost, entre Limonest et Lis-

sieu, de Marcilly, de l'Iserable, d'Anse, de Villefranche, de Saint-Georges-de-Reneins et de Belleville. A la même époque, en de certains tronçons, il était appelé tantôt : *Iter, iter vetus, via, via vetus, strata publica, iter publicum, iter Lugduni, iter antiqum, via publica, magnum iter, magnum iter publicum, magnum iter tendens de Lugduno apud Franciam* (244, 245), tantôt : *iter vetus Matisconense, iter ferratum, magnum iter ferratum Matisconense, magnum ferratum Villefranche* (246).

L'existence de ces hôpitaux sur le parcours de cette voie, les différents noms appliqués à la voie elle-même, sont des indications précieuses qu'il importe de bien constater et de retenir. Ces indications, en effet, peuvent faciliter singulièrement la reconnaissance du parcours des autres voies antiques.

Voies de Lyon à Vienne

L'*Itinéraire d'Antonin* indique deux routes pour se rendre de Lyon à Vienne : l'une de vingt-trois à vingt-quatre milles, et l'autre de seize, mais il ne dit pas sur quelle rive du Rhône elles se trouvaient.

Strabon place une route longue d'environ *deux cents stades* sur le territoire des Allobroges, c'est-à-dire sur la rive gauche.

La *Table de Peutinger* ne fait figurer que la route la plus longue et lui assigne une longueur de seize lieues gauloises, soit de trente-cinq kilomètres cinq cent trente-six mètres, longueur équivalente aux vingt-quatre milles de l'*Itinéraire*, soit trente-quatre kilomètres cinq cent vingt mètres.

L'accord presque parfait qui existe entre ces deux derniers documents, prouve que la voie antique ne suivait pas la rive droite du Rhône, mais qu'elle s'en écartait assez pour allonger d'une lieue gauloise le trajet actuel qui n'est que de trente-deux kilomètres, à compter de Fourvières, soit à peu près quinze lieues gauloises, en d'autres termes qu'elle passait par Sainte-Colombe, Givors, Montagny, Brignais et Saint-Genis ou Bonan. Ce parcours, en effet, qui mesure les vingt-quatre milles de l'*Itinéraire*, et les seize lieues gauloises de la *Table* et de Sénèque (441), est jalonné par les hôpitaux de Sainte-Colombe, de Givors, de Montagny, de Brignais, de Saint-Genis-Laval ou de Bonan; de plus, dans les documents du moyen-âge, il est appelé, entre Lyon et Brignais, *via publica, iter publicum Lugduni, via publica que tendit a Lugduno versus Montaigniacum, via de quadrigis, magna strata Lugdunensis* (327).

Quand au *compendium* qui abrégeait le parcours de Vienne à Lyon, la longueur de seize milles que lui assigne l'*Itinéraire* est trop courte, elle est impossible, la distance qui sépare les deux villes étant, même à vol d'oiseau, au moins de vingt-six kilomètres, soit environ de dix-huit milles de 1,481 mètres. Il y a donc forcément une erreur dans le texte qui nous est parvenu. Cette erreur qu'il a été bien facile de commettre, consiste uniquement, je crois, dans la méprise d'un scribe qui a lu XVI au lieu de XXI, c'est-à-dire un V pour un X, dans le second chiffre du nombre XXI. Ce nombre doit être celui qu'avait écrit l'auteur de l'*Itinéraire*, car il s'applique exactement à une route abrégée, située aussi sur la rive droite du fleuve, et qui reliait encore Vienne à Lyon au moyen-âge. Cette route, que des accidents de terrain rendait difficile en certains points, notamment vers Irigny, passait par Sainte-Colombe, Givors, Millery, Charly, Irigny, Saint-Genis et les Etroits. Elle était

jalonnée par les hôpitaux de Sainte-Colombe, de Givors, de Millery, d'Irigny, de Saint-Genis et des Etroits. Les documents l'appellent tantôt *iter publicum*, tantôt *via publica que tendit de Givorgio recto itinere apud Lugdunum* (267).

Un autre *compendium*, mais qui n'est pas celui de l'Itinéraire, puisque le chiffre XVI pas plus que le chiffre XXI ne pourrait lui être appliqué, mettait encore Vienne en communication avec Lyon par la rive gauche du Rhône. Strabon lui donne une longueur d'environ deux cents stades, longueur évidemment exagérée en plus, et que le célèbre géographe ne produit que d'une manière approximative, περὶ σ', et en chiffre rond, selon son habitude, lorsqu'il compte par stades. Ce *compendium*, bien connu comme direction générale, puisque l'on a recueilli à sa proximité des bornes milliaires (442), passait par le territoire de Béchevelin, Saint-Fonds et Saint-Symphorien-d'Ozon, et était jalonné par les trois hôpitaux de ces localités. Il est quelquefois appelé simplement *via* (274) ou *iter per quod itur de Lugduno versus Viennam* (272), ou bien encore *strata publica Vienne* (273). Son point de départ était le *portus Rodani*, situé un peu au nord du pont actuel de la Guillotière où un bac, peut-être un pont de chevalets, en certaines occasions, reliaient les deux rives ; car, à l'époque de la domination romaine, il n'existait pas à Lyon de pont fixe sur le Rhône (443).

Voie de Lyon à *Forus Segusiavorum*, de *Forus Segusiavorum* à *Roidumna* par *Mediolanum*, et de *Forus Segusiavorum* à *Icidmago* par *Aque Segete*.

1° Voie de Lyon à *Forus Segusiavorum* et à *Roidomna*.

L'application sur une de nos cartes du tracé de cette voie, avec les données fournies par la table de Peutinger, présente de très-sérieuses difficultés, qui n'ont pas encore été résolues d'une manière satisfaisante pour tout le monde, car tous les systèmes imaginés pour avoir raison de ces difficultés prennent pour base des transformations à faire subir à la Table, soit dans l'énoncé des distances, soit dans l'ordre des stations, transformations qui changent parfois tout le contexte du document. En reprenant ici le problème géographique, je n'ai pas la prétention de le résoudre d'une manière définitive, mais seulement le désir de soumettre à la critique un tracé déduit de ce principe que la Table doit être exacte en tous ses éléments, tracé que je soutiens par des observations et des arguments qui ne sont peut-être pas sans valeur.

Roanne, dont l'identification avec *Roidomna* est absolument certaine, est distant de Lyon, à vol d'oiseau, de soixante-six ou soixante-sept kilomètres, et par le chemin actuel, le plus court, d'environ soixante-quinze. La route antique qui y conduisait jadis de Lyon par *Forus Segusiavorum* et *Mediolanum* étant de 16+14+22 lieues gauloises, soit de cent quinze kilomètres quatre cent quatre-vingt-douze mètres, devait donc décrire une courbe considérable.

Ceci constaté, il s'agit de déterminer sur cette courbe l'emplacement des deux stations intermédiaires de *Forus Segusiavorum* et de *Mediolanum*.

Et d'abord Feurs-en-Forez peut-il être identifié de primesaut avec *Forus Segusiavorum?* Je ne le pense pas, par ces raisons: 1° que Feurs est distant de Lyon, même à vol d'oiseau, d'au moins quarante-sept kilomètres, soit d'environ vingt-deux lieues gauloises, tandis que la distance marquée pour *Forus* n'est que de seize lieues, soit trente-cinq kilomètres cinq cent trente-six mètres; et 2° que si une correction dans le chiffre XVI peut, en réalité, être proposée et admise, cette correction aurait pour conséquence d'entraîner ou la modification des autres chiffres XIIII et XXII, ce qui est très-sérieux, ou de faire attribuer au tronçon seul de Feurs à Roanne un développement de soixante-dix-neuf mille neuf cent cinquante-six mètres, pour un trajet qui n'est, en somme, par la grande route, que de trente-sept ou trente-huit kilomètres, ce qui fait plus que de doubler le parcours dans un pays relativement facile. Ces raisons, en rendant improbable sinon impossible l'identification tentée, autorisent la recherche sur un autre point du *Forus Segusiavorum*.

Maintenant, en ce qui concerne *Mediolanum*, si l'on cherche cette station de Lyon avec un rayon de trente lieues gauloises, et de Roanne, avec un autre de vingt-deux, on tombe, aux portes de Montbrison, sur un petit village qui répond à toutes les exigences, à Moingt. Ce village, en effet, était appelé, aux XII^e^ et XIII^e^ siècles, *Modonium* (444), et, dans ce nom, il est permis de voir une contraction de *Mediolanum*; de plus, c'était une ville non sans importance, à l'époque de la domination romaine; les ruines encore subsistantes d'un théâtre, des substructions, des monnaies et une foule d'autres objets de cette époque, journellement

recueillis, le prouvent (445) ; enfin, cette ville, absorbée depuis par Montbrison, dont elle devint en quelque sorte le faubourg, se trouvait, au moyen-âge, à peu près au point de jonction de deux grandes routes venant directement l'une de Lyon, l'autre de Roanne.

La route de Lyon était jalonnée par les hôpitaux de Bonan, de Saint-Symphorien-sur-Coise ou le-Châtel et de Montbrison. Entre Lyon et Saint-Symphorien, on l'appelait tantôt simplement *iter* ou *via* (341, 343), tantôt *iter tendens de S. Symphoriano castri apud Lugdunum* (342, 343), *iter publicum*, *iter antiqum* (343, 345), ou bien encore *iter Lugduni* (341), *iter magnum Lugduni* (339) *iter Lyoneys* (347), *iter Lugdunense* (343), via Lyoneysa (343, 345), *iter dictum Romanorum* (343) ; entre Saint-Symphorien et Montbrison : *iter tendens de Monte Brisone apud Lugdunum*, *via Lugduni*, *via Lugdunensis*, *estrada Lyoney* (351).

La route directe de Roanne, jalonnée par les hôpitaux de Champdieu, de Marcilly, de Saint-Germain-Laval et de Saint-Maurice-sur-Loire, est désignée, dans son parcours, sous les noms de *magnum iter* (424), *magnum iter ferratum* (429), *magua strata* et d'*iter publicum per quod itur de Roanna versus Montembrisonem* (425).

De tous les noms appliqués à ces deux routes, de l'ensemble des faits qui établissent que Moingt est *Mediolanum*, ainsi que de la concordance des distances, ne résulte-t-il pas que ces deux routes représentent bien la grande voie antique qui allait de Lyon à Roanne, en décrivant une courbe de cinquante-deux lieues gauloises, et, comme conséquence, que le *Forus Segusiavorum* de la Table de Peutinger doit se retrouver sur le tronçon de Lyon à Moingt ?

Si donc, en conformité des indications de la Table, on mesure, sur ce tronçon, seize lieues gauloises de Lyon et quatorze de Montbrison, on arrive simultanément à Saint-

Symphorien-le-Châtel ou sur-Coise, qui doit être la station jusque-là indéterminée.

Mais, les preuves, dira-t-on ? Les preuves ? C'est aussi la question que je me pose, car je n'en trouve pas d'autre, je l'avoue, que celle qui est déduite du parcours de la voie antique et de l'application des distances, et j'eusse aimé, je le reconnais, à en produire conjointement une autre. Cette preuve unique cependant est péremptoire, si les prémisses de l'argumentation qui m'ont conduit à ce point ne sont pas entachées d'erreur, car les faits bien interprétés et les chiffres exacts n'ont jamais tort ; néanmoins, je crois devoir la fortifier par des observations, des explications et des arguments nouveaux.

Saint-Symphorien-sur-Coise, aujourd'hui chef-lieu de canton, apparaît au x^e^ siècle, déjà constitué en paroisse, sous le nom de *Castellum Sancti Symphoriani* (446). C'était, au moyen-âge, une petite ville murée fort industrielle et commerçante. Son marché était alors, comme il l'est encore, très-fréquenté (447). Au XIII^e^ siècle, elle avait déjà des fabriques de drap dont les produits s'exportaient (448). En 1332, le roi Philippe de Valois y établit l'un des deux grands siéges de l'administration de la justice en Lyonnais (449). Au moyen-âge aussi, Saint-Symphorien était non-seulement traversé par la grande artère de Lyon à Montbrison, mais un centre d'où rayonnaient encore, dans toutes les directions, au moins huit autres routes, se dirigeant sur Saint-Galmier (350, 352), Saint-Rambert (357), Saint-Chamond (332), Saint-Symphorien-d'Ozon, en Dauphiné (349, 350), Feurs (353), Gramont (364), Montrottier (363) et Sain-Bel (362). Parmi ces routes, appelées ordinairement *iter* ou *iter publicum*, il en est une qui mérite d'être tout spécialement signalée ; c'est celle de Saint-Symphorien-d'Ozon, jalonnée par les hôpitaux de Saint-André-

la-Côte, Taluyers et Millery, et qui est désignée sous le nom de *strata publica* ou *strata Viannensis*, comme reliant le Forez à la province viennoise : *strata Viannoyse qua gressus habetur de partibus Viannensibus ad partes Forenses* (350).

Tous ces faits ne constituent-ils pas déjà de grandes présomptions en faveur de l'importance passée et de l'antiquité de Saint-Symphorien-le-Châtel ?

Maintenant, si l'on observe que très-fréquemment et à une époque reculée, des noms de saints, c'est-à-dire les vocables des églises paroissiales, ont été substitués aux noms ethniques des localités, tels que, par exemple, dans le diocèse de Lyon, les vocables de Saint-Didier-de-Formans et de Saint-Didier-de-Chalaronne, aux noms de *Vendonissa* et de *Prisciniacum*, le vocable de Sainte-Euphémie au nom de *Juviniacum*, le vocable de Saint-Rambert-en-Bugey au nom de *Bebronna*, etc.; n'est-il pas permis de conjecturer, non sans quelque raison, que le vocable de Saint-Symphorien couvre un nom ethnique que nous ne connaissons pas ?

De plus, de même que les appellations de Saint-Laurent-en-Solore, Essertines-en-Donzy, la Tour-en-Jarez, Pouilly-en-Roannais, Bourg-en-Bresse, etc., impliquent l'existence d'autres lieux, que nous connaissons du reste, nommés aussi Saint-Laurent, Essertines, la Tour, Pouilly, Bourg, etc.; pourquoi l'appellation de Feurs-en-Forez, *Forum in Foresio* (381, 395), usitée au moyen-âge, n'impliquerait-elle pas l'existence aussi, dans la région, d'un autre Feurs dont le nom, traditionnellement conservé alors, est aujourd'hui complétement disparu ? — Et pourquoi encore ce Feurs n'aurait-il pas été là où le place la Table de Peutinger ?

D'un autre côté, *Forus* n'est pas un nom gaulois, mais un

titre en quelque sorte administratif appliqué à l'époque de la domination romaine à une ville des Ségusiaves. Cette ville était la résidence officielle de certains fonctionnaires, le lieu principal, le marché, le centre des affaires d'une circonscription territoriale, une espèce de préfecture ou de sous-préfecture. Que les conquérants l'aient créé ou non, il est un fait certain, c'est que ce *Forus*, qui figure sur la Table avec des villes détruites 79 ans avant notre ère, existait à une époque bien voisine de la fondation de Lyon. Ceci constaté, répugne-t-il à la saine critique d'admettre que, Lyon ayant pris très-rapidement une importance énorme et étant devenu lui-même non-seulement la ville la plus considerable du pays, mais encore le séjour des plus hauts personnages de l'empire et la capitale d'une grande province, il convint de déplacer le *Forus* de Saint-Symphorien, situé à quelques lieues seulement, et de le reporter en un point plus central, à Feurs-en-Forez, où il pouvait rendre de plus utiles services ?

C'est ce que je crois, car je ne vois pas d'autre moyen de concilier les données de la Table de Peutinger avec l'existence incontestable à Feurs d'un autre *Forus Segusiavorum*.

2° Voie de *Forus Segusiavorum* à *Icidmagus*.

Le parcours de cette voie antique se dirigeant de *Forus* dans la direction du sud-ouest, présente peu de difficultés à reconnaître; car *Icidmagus* pouvant être identifié aujourd'hui sans conteste à Usson (450), il ne reste plus qu'à déterminer l'emplacement de la station intermédiaire d'*Aque Segete*, station d'eaux, ainsi que l'indique l'édicule carac-

téristique figuré sur la Table, qui se trouvait à neuf lieues gauloises de *Forus* et à dix-sept d'*Icidmagus*.

Or, à dix-sept lieues justes au nord-ouest d'Usson, on rencontre Saint-Galmier, qui répond au point cherché. Saint-Galmier, en effet, possède des sources d'eaux minérales bien connues et exploitées déjà à l'époque de la domination romaine, comme le témoignent les médailles d'Antonin, de Licinius et de Claude-le-Gothique, recueillies dans les ruines d'un établissement de bains décrites par M. Greppo (451). D'un autre côté, si la distance de Saint-Symphorien à Saint-Galmier n'est, à vol d'oiseau, que de six lieues gauloises, elle est, en réalité, plus considérable. La nature des lieux défend à une grande route, d'un point à l'autre, la ligne droite et lui commande un circuit. Le chemin vicinal actuel d'intérêt commun, qui conduit de Saint-Symphorien à Saint-Galmier, par le territoire des communes de Châtelus (*Castrum Lucii*), Gramont et Chevrières, chemin qui existait au moyen-âge (452), représente précisément les neuf lieues gauloises marquées sur la Table.

Aux XIV^e^ et XV^e^ siècles, cette voie de *Forus* à *Icidmagus* était jalonnée par les hôpitaux de Saint-Symphorien, de Saint-Galmier, de Saint-Rambert-sur-Loire et de Saint-Bonnet-le-Château. On l'appelait entre Saint-Symphorien et Saint-Bonnet *iter* ou *via* (353, 355 et 358), et au-delà : *iter tendens de Ponte Perart apud S. Bonitum, iter de l'estras, strata, iter regale per quod itur ad Anicium* (402, 404).

Voies mentionnées par Strabon.

L'ancien géographe ne fait qu'indiquer la direction générale des six ou sept voies qu'il mentionne sans les faire

connaître autrement. C'est un champ bien vaste laissé aux conjectures, mais qui peut cependant se réduire à ses justes proportions, en invoquant, comme guides, dans les recherches de ces nouvelles artères, le témoignage des hôpitaux qui, jusqu'ici, ont accompagné d'une manière si fidèle les voies antiques en tout leur parcours.

Dans la carte jointe au présent mémoire, deux grandes lignes, jalonnées par les hôpitaux, s'étendent directement, l'une de Sainte-Agnès à Saint-Bonnet-le-Château, l'autre de Charlieu à Bourgoin, c'est-à-dire la première du nord-est au sud-ouest, la deuxième du nord-ouest au sud-est, et se coupant à angle droit à Lyon même, se détachent du réseau par leur rectitude et s'imposent comme un tracé systématiquement conçu. Trois autres lignes partant de Lyon, deux perpendiculairement au sud, la troisième vers l'est, attirent aussi l'attention. Toutes ces lignes correspondent, comme direction, à celles dont parle notre auteur; les constatations de l'archéologie, ainsi que les noms que leur applique traditionnellement le moyen-âge, prouvent qu'elles sont antiques.

1° *Voie de Lyon à l'Océan.*

Cette voie passait par Ecully, la Tour-de-Salvagny, l'Arbresle, Vindry, Valsonne, Thizy et Charlieu, d'où elle gagnait Autun, puis Reims, Amiens et Boulogne, traversant le pays des Bellovaques et des Ambiens. Sur presque tout son parcours, en Lyonnais, on a retrouvé soit des ruines, soit des objets de l'époque de la domination romaine. Dans ce même parcours les noms suivants lui étaient jadis appliqués : *iter* (366, 368), *iter publicum* (366, 368, 369, 373),

iter Lugdunense (376), *iter publicum de Lugduno* (369), *via publica* (372), *via antiqua* (367, 371), *strata publica* (369), *magnum iter* (370), *magnum iter publicum* (373), *iter Franciscum* (374), *magna via Francisca* (375), *magna strata Francheschi* (377).

2° *Voie de Lyon au Rhin.*

Elle gagnait Besançon, puis le Rhin, par Saint-André-de-Corcy, Villars, Bourg-en-Bresse, Coligny, Saint-Jean-des-Treux, Saint-Amour, Cuiseaux et Sainte-Agnès. Entre Lyon et Bourg les terriers ne lui donnent que les noms de *chiminus* (321), d'*iter* (324), et d'*iter Lugduni* (323). Sur son passage, dans le département de l'Ain, on a trouvé des substructions, des médailles et des objets de l'époque de la domination romaine, à Sathonay, Poleteins (commune de Mionnay), Saint-André-de-Corcy, Saint-Marcel, Villars, au Plantay, à Marlieux, Saint-Paul-de-Varax, Lent, Brou, Bourg, Viriat et Coligny (453).

3° *Voie de Lyon par l'Aquitaine chez les Santons.*

C'est la voie figurée sur la Table et dont il est parlé ci-dessus, de Lyon à Usson par Saint-Symphorien. D'Usson elle gagnait Bordeaux par Rodez, Cahors et Agen. On se rappelle que les noms suivants lui étaient appliqués : *iter publicum, iter antiqum, iter magnum Lugduni, iter dictum Romanorum, strata, iter regale*, etc.

4° *Voie de Lyon vers la Narbonnaise.*

Elle suivait la rive droite du Rhône. J'ai décrit (454) déjà son tracé jusqu'à Sainte-Colombe, où un pont, bâti l'an 111 de notre ère, la mettait en communication avec Vienne. De Sainte-Colombe elle continuait par Ampuis, où on a retrouvé une colonne milliaire (455), Condrieu, Verlieu, Chavannay et Saint-Pierre-de-Bœuf, etc., toujours parallèle au fleuve jusqu'à la route de Nîmes à Narbonne. Entre Sainte-Colombe et Saint-Pierre, le moyen-âge lui donnait les noms de : *iter publicum* (268, 269, 271), de *strata* (271 *bis*), de *magnum iter* (268), d'*iter regale* (270) et d'*iter publicum regale* (268).

5° *Voie de Lyon à Marseille.*

Cette voie longeait la rive gauche du Rhône. Le tronçon de Lyon à Vienne a été étudié ci-dessus. Au-delà de Vienne et jusqu'à Rossillon où j'ai pu la suivre, le moyen-âge l'appelait aussi : *via, via publica, strata* (276), et *iter regale* (275).

6° *Voie de Lyon en Italie par les Alpes.*

De Lyon, elle tendait directement par les territoires de Béchevelin, de Saint-Priest, de Saint-Laurent, de Saint-Bonnet-de-Mure et de la Verpillière, sur Bourgoin, l'antique *Bergusium*, d'où elle gagnait les Alpes et l'Italie par Aoste. Entre Lyon et Bourgoin, un acte de 1240 l'appelle

caminus qui tendit Romam (295), d'autres : *caminus anticus* (296), *via publica* (296), *via publica tendens de Burgundio versus Lugdunum* (302), *iter publicum* (297, 300, 302), *iter publicum Lugduni* (298, 300, 301, 303), *iter publicum per quod iter de Burgundio versus Lugdunum* (298, 299, 303), *iter Lugdunense* (299), et *iter publicum Lugdunense* (299, 302).

7° *Voie de Lyon à Genève.*

Comme la route du moyen-âge la voie antique passait par La Pape, où on en voit encore un fragment dans un bois appartenant à M. Reveil, Miribel, Beynost, la Boisse, Montluel, Chane, Bourg-Saint-Christophe, le bas de Pérouges, Meximieux, Loyes, Ambérieu-en-Bugey, la Burbanche, Rossillon, Virieu-le-Grand, Artemare, Culoz, Anglefort et Seyssel. Dans ce parcours, qui est jalonné en quelque sorte de pas à pas, par des ruines, des inscriptions ou des objets de l'époque de la domination romaine (456), elle est appelée, entre Lyon et Ambérieu-en-Bugey : *iter* (304, 305, 308, 309, 311), *iter publicum* (309), *via* (306, 310), *strata* (312), *publica strata* (311), *strata Lugduni* (309), *iter Lugduni* (306), *iter publicum Lugduni* et *strata publica Lugduni* (306) ; entre Ambérieu et Rossillon, *strata* (312), et *chiminus romanus* (313).

Près de Virieu-le-Grand et des ruines de la chapelle de Pont-Navet, que la tradition dit avoir été une maison de secours, cette grande artère rencontrait une autre voie antique venant de Nantua par le Valromey, où elle a été reconnue en divers points, notamment à Ruffieu. Cette voie se dirigeait par Bons et Belley sur Pierre-Châtel et Yenne. A Pugieu, on peut encore lire sur un rocher, cette inscrip-

tion gravée en beaux caractères des premiers siècles et qui devait remplir l'office de nos poteaux indicateurs : ITER-VIA PRIVATA. L'*iter* était la voie publique de Virieu-le-Grand à Belley, et la *via privata* un chemin aujourd'hui détruit, tendant à Volliens et à Saint-Martin-de-Bavel. Un acte de 1333 appelle le tronçon de Belley à Pierre-Châtel *magnum iter* (314)

Sur cette grande artère, à Montluel ou Dagneux, c'est-à-dire en face d'un gué célèbre du Rhône, de même que convergeaient sur la rive opposée, à Pont-de-Chéruy, les routes du Dauphiné, venaient converger aussi l'*iter vetus* ou *antiqum* d'Anse et de Trévoux (260), l'*iter publicum* de Villars (316), la *via* ou *iter publicum* de Chalamont (317-319).

A Loyes, où existait aussi un port sur la rivière d'Ain, convergeaient la *via* de Chalamont (320), la *strata* tendant sur Pont-d'Ain par Châtillon-la-Palud (321), et *li chimin* ou la *via Lugduni* (326, 326 *bis*) de Saint-André-de-Corcy, qui se fondait au-delà de Saint-André avec l'*iter antiqum* de Trévoux.

VI

DES AUTRES VOIES ANTIQUES DU LYONNAIS NON MENTIONNÉES PAR LES AUTEURS

Les voies dont il est parlé ci-dessus n'étaient pas très-certainement les seules qui existassent dans la région lyonnaise à l'époque de la domination romaine. D'autres voies, mais moins importantes, il est vrai, devaient aussi avoir été créées, soit pour relier les grandes artères entre elles,

soit pour établir des communications entre des centres de population dont les ruines attestent l'antiquité, tels que Belley, Briord, Vieu-en-Valromey, Brou, Izernore, etc.

Ce sont encore les hôpitaux qui vont nous servir de guides dans la recherche des principales de ces voies et de leurs ramifications.

Voie de Lyon à Feurs.

Cette voie, jalonnée par les hôpitaux de Malpertuis, de Sain-Bel, de Brullioles, de Saint-Bonnet, de Saint-Martin-l'Estra et de Feurs, était appelée, au moyen-âge, entre Lyon et Sain-Bel, *iter* ou *iter publicum per quod itur de Lugduno versus Sanctum Bel* (385), entre Sain-Bel et Brullioles, *iter per quod itur de Brullioles versus Sant Beel*, ou *iter per quod itur de Fuer apud Lugdunum* (386), à Saint-Laurent-de-Chamousset, *iter per quod itur de Foro apud Lugdunum, iter de Foro apud Sanctum Bonitum, iter de Foro apud S. Laurentium de Chamosset* (387), à Saint-Martin-l'Estra, *iter per quod itur de Foro apud Lugdunum* (388), et à Saint-Barthélemy-l'Estra, *iter publicum* (389).

De Feurs, elle continuait dans la direction de Clermont par Sainte-Foy, Bussy, Saint-Germain-Laval et Cervières, toujours sous le nom d'*iter per quod itur apud Forum* ou *de Foro* (390, 391)..

Voie de Lyon à Rive-de-Gier et Saint-Chamond.

Les hôpitaux de Bonan, de Brignais, de Taluyers, de Dargoire, de Rive-de-Gier et de Saint-Chamond en indiquent le tracé. Entre Lyon et Brignais, elle empruntait la

grande voie de Lyon à Vienne. Au-delà, et jusqu'à Rive-de-Gier, elle était appelée, dans les terriers de Dargoire, de Rive-de-Gier et de Saint-Genis-Terre-Noire, *iter*, *via*, *via publica*, *iter publicum*, *via publica Lugdunensis*, *strata Lugdunensis* (329). Entre Rive-de-Gier et Saint-Chamond, *via tendens de S. Annemundo versus Lugdunum*, *via publica*, *strata publica de S. Annemundo ad Rippam Gerii*, *strata Lugdunensis* (330).

De Taluyers un embranchement, *iter*, *iter publicum*, ou *via publica*, se dirigeait sur Saint-Romain-en-Jarez par Mornant et Riverie (330[bis]).

De Saint-Chamond rayonnaient plusieurs embranchements : l'*iter* ou *iter publicum* tendant sur Saint-Bonnet-le-Château par Saint-Etienne et le Chambon-Feugerolles (331), l'*iter* de Saint-Symphorien-le-Châtel (332), l'*iter* de Saint-Rambert-sur-Loire, par la Fouillouse (333), l'*iter* de Vienne par Longes (334), l'*iter* de Condrieu par Paveysins (335), et une autre *iter*, qui n'était que le prolongement de celui de la Fouillouse (356), ou plutôt de Saint-Symphorien sur Annonay. Ce dernier rencontrait à Saint-Julien-Molin-Molette une *strata publica* qui tendait directement de Saint-Sauveur-en-Rue par Bourg-Argental et Saint-Pierre-de-Bœuf à Vienne (361[bis], 361[3], 361[4]).

De Rive-de-Gier se détachaient aussi l'*iter* de Vienne (337), l'*iter* de Condrieu (338), et l'*iter* de Givors, qui n'était que la suite, en un certain tronçon, de l'*iter publicum* qui reliait Riverie à Vienne par Saint-Jean-de-Toulas (336).

Voie de Lyon à Roanne.

Cette voie empruntait celle qui tendait à l'Océan par Autun, jusqu'à Pontcharra ou les Olmes, puis se dirigeait,

obliquant à l'ouest, sur Lay, par Tarare et les Sauvages, et de là par l'hôpital de Pierre-Fortunière sur Roanne. Entre l'Arbresle et Tarare, elle était appelée *iter publicum* et *magnum iter* (377); entre l'hôpital de Pierre-Fortunière et Roanne, *iter* (378), *iter dictum de Sayeta, iter publicum nuncupatum de Sayeta, caminus seu strata de Sayette* (380), et *iter ferratum* (381). Elle se prolongeait au nord-ouest de Roanne, dans la direction de Saint-Germain-l'Espinasse, sous le nom d'*iter Franciscum* (383). Un embranchement, se dirigeant sur Noailly, était nommé *iter antiqum* (384).

Voie de Saint-Bonnet-le-Château à Roanne par Saint-Galmier et Feurs

Rive droite de la Loire.

Cette voie empruntait, de Saint-Bonnet à Périgneux, un tronçon de la grande artère de Lyon à Usson. De Périgneux à Sury, par Saint-Marcellin, elle était appelée par les terriers *iter, iter antiqum, iter vetus* (406, 408, 409). A Sury, elle se bifurquait : un embranchement, *iter* ou *strata publica* (410), se dirigeait sur Montbrison par Saint-Romain-le-Puy, d'où un rameau allait à Prétieux et Grézieux (411, 412); l'autre embranchement, *iter*, gagnait Saint-Galmier par Veauche (408). De Saint-Galmier, où elle se bifurquait encore, un embranchement, *iter*, allait à Montbrison, l'autre, sous le nom d'*iter* ou de *via de Foro apud Sanctum Baldomerium* (417, 418, 419, 420), gagnait Feurs par Montrond, Saint-André-le-Puy et Saint-Laurent-la-Conche. Au-delà de Feurs, par les territoires de Balbigny, Piney et Neulise, jusqu'à Pierre-Fortunière, elle continuait sous les noms d'*iter ferratum* et de *magnum iter ferratum* (421). A

Neulise, un embranchement, *iter publicum*, tendait sur Saint-Maurice par Cordelle (422), un autre, *magna karreria publica*, sur Saint-Germain-Laval par Pommiers (427).

Voie de Montbrison à Roanne, par le pont de Piney

Rive gauche de la Loire.

C'était la voie de Bolène venant du Puy, dont le parcours est bien connu, jusqu'à Cleppé, depuis le beau travail de M. Vincent Durand (415). A la hauteur du port de Randans elle rencontrait une *via* venant de Poncins (414), qui la faisait communiquer avec Feurs. Elle franchissait la Loire, pour s'unir à la voie de Roanne à Feurs par la rive droite, au pont de Piney, où elle était appelée *iter tendens de Solemeo apud Piney* (416). Son tronçon de Piney à Neulise était aussi qualifié *iter* (423).

Voie de Lyon à Crémieu

Elle tendait directement du port du Rhône à Pont-de-Chéruy, et, de là, à Crémieu, puis dans la direction de la Tour-du-Pin par Dizimieu et Saint-Chef. Entre Lyon et Pont-de-Chéruy les documents du moyen-âge l'appellent *via publica vetus* (289), *via que tendit de Lugduno versus Ambayriacum* (286), *strata Lugduni* (291), *via qua itur de Ponte Charuysii apud Lugdunum* (292), et au-delà de Pont-de-Chéruy, *via publica, via qua itur de Crimiaco apud Lugdunum, via de Crimiaco versus Sanctum Theuderium* (293, 294).

Voie de Vienne à Saint-Claude (Saint-Oyen)

Cette voie passait, comme l'indiquent les hôpitaux, par Heyrieux, Pont-de-Chéruy, Chazey-sur-Ain, Ambérieux ou Château-Gaillard, Ambronay, Poncin, Nantua, Montréal et Arbent. Entre Vienne et le Rhône, le moyen-âge lui appliquait les noms de *via*, de *via publica* (283, 284, 285), et de *strata sancti Eugendi* (457), et, au-dela, jusqu'à Ambronay, où j'ai pu la suivre, ceux de *via sive strata*, de *carrata publica* (288) et de *magnum iter publicum* (287).

Voie de Vienne à Bourgoin

Elle passait par Diémoz et les territoites de Four, de Saint-Allier et de Domarin. Les terriers l'appelaient *iter publicum, via publica, iter publicum Vienne; iter publicum de Burgundio versus Viennam* (277, 282).

Voie de Lyon à Mâcon par la rive gauche de la Saône.

Cette voie jalonnée par les hôpitaux des Chanaux, de Vimy (Neuville-sur-Saône), Trévoux et Chavagneux, était appelée, entre Lyon et Trévoux *iter* (253, 255, 256), *via* (252), *limes qui venit de Lugduno versus villa de Trevoux* (256), et au-delà : *iter publicum* et *iter tendens de Lugduno apud Matisconem* (257, 259). Dans tout son parcours on a reconnu des substructions antiques et recueilli des médailles et des objets des premiers siècles de notre ère, à Fontaines, à Rochetaillée, à Neuville, Genay, Massieux, Parcieux, Reyrieux, Trévoux, Saint-Didier-de-Formans, Jassans, Frans,

Beauregard, Fareins, Messimy, Montmerle, Genouilleux, Peyzieux, Thoissey, Bey, Cormoranche et Griéges.

Au port de Trévoux plusieurs voies venaient converger : la *strata* descendant d'Oingt et peut-être de Roanne, par Anse (249, 250); l'*iter* de Chasselay par Quincieux (250[bis]); l'*iter vetus* ou *antiqum*, de Montluel (260); l'*iter* de Villars qui se prolongeait sur Chalamont par Birieux et Versailleux, sous les noms d'*iter publicum*, de *magnum iter publicum* et d'*iter antiqum* (261-264). Sur toutes ces voies secondaires des objets antiques ont été recueillis, notamment à Pouilleux, Villars et Versailleux.

Du port de Frans, en face de Villefranche, se détachait dans la direction de Châtillon-sur-Chalaronne l'*iter* de Saint-Trivier-sur-Moignans (265).

Du port de Belleville un autre *iter*, qui n'était que le prolongement du *magnum iter* de Beaujeu (251), tendait aussi sur Saint-Trivier (266), et de là sur Villars, où il rencontrait la grande artère de Lyon à Besançon.

Voie de Lyon à Chamelet.

Cette voie, comme l'indiquent les hôpitaux, passait par la Tour-de-Salvagny, Losanne, Châtillon-d'Azergues, Alix et Oingt. Elle empruntait la grande voie de Lyon à Roanne jusqu'à la Tour-de-Salvagny. Au-delà, les terriers lui donnent les noms d'*iter per quod itur de Chameleto apud Lugdunum*, et en de certains tronçons : *iter de Salvagniaco apud Losannam, iter de Castellione apud Lugdunum, via seu strata publica quæ tendit a Lugduno versus Castellionem de Asergo* (248), A Losanne, elle se croisait avec l'*iter quadrigarum*, tendant de Marcilly à Dorieux ou Sain-Bel (245 bis). De Châtillon se détachait un embranchement, *via*, par Charnay sur l'hôpital d'Iserable (247).

CONCLUSION

Je ne développerai pas davantage ce mémoire, déjà peut-être trop étendu. Les faits que j'ai produits sont, du reste, je crois, en nombre suffisant pour former la conviction du lecteur qui a eu la patience de me suivre dans un sujet aussi aride et le constituer juge de la question de savoir si je conclus bien en disant :

1° Que les petits hôpitaux destinés aux pauvres du Christ subsistant au moyen-âge dans le *Pagus major Lugdunensis*, révèlent le parcours des grandes routes qui le sillonnaient alors en tous sens;

2° Que ces grandes routes étaient des voies antiques,

Et 3°, une grande province, comme ce *pagus*, ne pouvant être une exception, que la constatation dans les autres provinces de ces hôpitaux faciliterait singulièrement la recherche et la connaissance du tracé des voies qui existaient en Gaule à l'époque de la domination romaine.

NOTES

(1) *Les ponts qui reçurent le plus de legs au moyen-âge sont, outre ceux sur le Rhône à Lyon et à Vienne, ceux de Piney et Saint-Rambert, sur la Loire, ceux d'Anse, de Chazey, sur l'Azergue, de Brignais, sur le Garon, d'Yvours, sur l'Izeron, de la Bouteresse, sur le Lignon, ceux encore de Doirieux, d'Oullins, de Bully, de l'Orme, de Bonan, de Ternant, de Montfleur, de Gier, de Chessy, de Breuil, de Sain-Bel, de Françoys, de la Chazotte, de Trellin, de Légnieu, de la Roche, de Poncins, de Beaujeu, de Saint-Romain-en-Gier, de Saint-Sorlin, du Palais-de-Feurs, de Boën, etc.*

(2) « *Quoniam ea que inter homines geruntur multociens oblivioni traduntur, per scriptum volumus commendare memorie, ut sciant presentes et posteri quomodo ecclesia beate Marie Magdalene fuit fundata et domus hospitalis Aquesparse constructa anno incarnationis dominice millesimo centesimo. Notum sit omnibus tam futuris quam presentibus quod dominus Archimbaldus Albus, pro redemptione anime sue suorumque antecessorum, locum qui dicitur ad Aquam Sparsam, qui continetur in episcopatu Eduensi atque in parrochia Sancti Boniti, Deo atque sancto Nazario, ad opus pauperum, per manu domni Norigaldi, Eduensium episcopi, libera atque sine omni retentu dedit... Testes*

hujus doni sunt episcopus Eduensis nomine Norigaldus, per manu cujus hoc donum fuit factum, Lambertus de Poriaco, canonicus Eduensis, Lambertus, archipresbiter Sancte Marie, Arulfus, qui locum istum primitus edificare cepit. » (Archives du Rhône, mss. d'Aigueperse, fol. 1.)

(3) « *Ego Henricus, Eduensis episcopus, hospitalis domui de Aquasparsa, ad usus pauperum, ecclesiam Sancti Martini de Gebulis dono et imperpetuum possidendam concedo...*

« *Ego Stephanus, Dei gracia Eduorum episcopus. Innotescat presentibus et futuris quod domui que dicitur hospitale de Aqua Sparsa dedimus et concessimus ecclesiam de Valeliis...* » (Ibid., fol. 2.)

(4) « *Item hospitali Aque Sparse... decem solidos viennensium semel do, lego.* » (Ibid., tit. non classés.)

(5) « *Item hospitali fabrice Ambeyriaci duos florenos auri semel dat et legat.* » (Arch. du Rhône, Testamenta, t. XV, fol. 77.)

(6) « *Item hospitali Ambeyriaci duodecim denarios viennensium annuatim dat et legat.* » (Ibid., Test., t. XV, fol. 8.)

(7) « *Item hospitali dicti loci Ambariaci lectum munitum et unam ollam cupri semel donat.* » (Ibid., Test., t. XVI, fol. 34.)

(8) « *Item edificio seu operi hospitalis Ambroniaci XX solidos vien. semel do, lego.* » (Ibid., Test., t. II, fol. 94.)

(9) « *Item vult et ordinat et precepit idem testator quod infra hospitale Ambroniaci fiat una camera ydonea de postibus suis, quas erga se nunc habet idem Humbertus testator, ad ejusdem expensas, et nisi dicte postes sufficiant, illud quod deerit de eisdem*

ematur in et de bonis suis ; cui eidem camere in dicto hospitali sic facte idem testator dat et legat lectum suum in quo morietur munitum culcitra, pulvinali, coopertorio cum quatuor linteaminibus pro pauperibus mulieribus de puerperio jacentibus in dicto hospitali in futurum infra eandem cameram reponendis et visitandis. » (Ibid., t. VIII, fol. 101.)

(10) Ibid., t. XI, fol. 103, et t. XVI, fol. 23.

(11) Ibid., t. VII, fol. 101, et t. XV, fol. 12 et 13.

(12) « *Hospitali de Ansa XX mornantesia siliginis do, lego.* » (Arch. du Rhône, Arm. Agar, vol. I, n° 6 ; — Obituarium Lugdunensis ecclesie, p. 204.)

(13) « *Hospitali juxta pontem Anse I asinatam siliginis lego.* » (Ibid., Agar, vol. I, n° 16 ; — Obit. Lugd. eccl., p. 191).

(14) « *Hospitali Seirande de Ansa unam culcitram lego.* » (Ibid., Agar, vol. I, n° 10; — Documents pour servir à l'histoire de Dombes, p. 94.)

(15) « *Hospitali a la Serranda de Ansa tres solidos viennensium do, lego.* » (Ibid., Fonds de Beaujeu, tit. non classés.)

(16) Ibid., Testamenta, t. III, fol. 85.

(17) « *Item hospitali beati Martini pontis Anse unum lectum munitum semel donat.* » (Ibid., Testamenta, t. II, fol. 127.)

(18) « *Item hospitalibus Sancti Romani et pontis Anse, utrique ipsorum unum lectum sufficienter munitum de culcitra, pulvinari de plumis, quatuor linteaminibus et una cohoperta sufficiente dat et legat.* (Ibid., Test., t. X, fol. 38.)

(19) Ibid., |Testam., t, XIV, fol. 62; t. V, fol. 38, et t. XI, fol. 111.

(20) « *Item hospitali de Arbenco linteamina in quibus morietur et operi ejusdem hospitalis unum florenum semel dat et legat.* » (Ibid., Test., t. XXI, fol. 150.)

(21) V. Revue du Lyonnais, juillet 1876, p. 49.

(22) « *Juxta hospitale Baugiaci.* » (Guichenon, Histoire de Bresse et Bugey, Preuves, p. 65.)

(23) « *Item hospitali Baugiaci unum lectum garnitum plumarum quod est in ipso hospitali cum sex linteaminibus bonis semel do et lego.* » (Testam., t. V, fol. 9.)

(24) « *Item hospitali Baugiaci pro pauperibus Jhesu Christi ibidem hospitandis unum lectum munitum culcitra, pulvinali de plumis, duobus linteaminibus et una copertoria semel dat et legat.* » (Ibid., Test., t. XIX, fol. 102.)

(25) « *Capellanis Sancti Nycholai de burgo Bellijoci... duodecim denarios vien. et unam libram vini; hospitali prefati burgi duodecim denarios et unam libram vini; hospitali Bellijoci decem solidos vien. do, lego.* » (Arch. du Rhône, Arm. Agar, vol. XI, n° 8.)

(26) « *Item hospitali Bellijoci unum lectum munitum do, lego.* » (Ibid., tit. Beaujeu, n° 923.)

(27) « *Item do, lego hospitali Bellijoci V solidos.* » (Ibid.)

(28) « *Item lego hospitali Bellijoci XII denarios.* » (Ibid.)

(29) « *Item hospitali Bellijoci duos solidos viennensium lego.* » (Ibid., sans cote.)

(30) « *Do, lego hospitali domus Dei de Bellijoco quatuor solidos vien. annui redditus.* » (Ibid.. n° 1363.)

(31) « *Item do, lego hospitali Bellijoci unam culcitram cum pulvinali et duobus linteaminis.* » (Ibid., n° 928.)

(32) Ibid., tit. non classés.

(33) Ibid.

(34) « *Item hospitali Bellijoci duo linteamina, unam culcitram pictam, unum copertorium simplicem semel dat, legat.* » (Ibid , n° 475.)

(35) Arch. du Rhône, Invent. du chapitre métropolitain, Arm. Adam, vol. II, n° 1, p. 19-20.

(36) « *Item hospitali Belleville unam culcitram cum pulvinari et duo linteaminis do, lego.* » (Ibid., Fonds de Beaujeu, n° 928.)

(37) « *Dominus Dyonisius de Sacognins, canonicus Sancti Justi Lugdunensis, vendit in franchum allodium... domino Girino, obedientiario, et capitulo Sancti Justi Lugdunensis... medietatem pro indiviso rerum et jurium infrascriptorum, videlicet domus, capelle, hospitalis seu mure et platee hospitalis, molendini de Beunant et omnium terrarum, possessionum, pratorum et nemorum circumjacentium...; que omnia sita sunt infra terminos infrascriptos, videlicet a via que tendit a Sancta Fide usque ad nemus del Defens, et usque ad viam que ducit de Francha Villa versus Brignayes, etc.* » (Ibid. — Fonds de Saint-Just, Brignais, liasse 29, n° 14.)

(38) Ibid., id. passim.

(39) « *Item hospitali beate Marie de Burgo, duos solidos*

viennensium semel dedit et legavit. Item hospitali beati Anthonii de Burgo duodecim denarios vien. semel dedit et legavit. » (Ibid., Testamenta, t. X, fol. 65.)

(40) « *Item hospitali beate Marie de Burgo, duodecim denarios vien. semel do, lego.* » (Ibid., t. XI, fol. 64. — V. aussi t. XIII, fol. 13 et 55.)

(41) Archives du Rhône, Fonds de Malte, H. 1355, fol. 107.

(42) « *Item dat semel et legat intuitu pietatis et amore Dei, ut sit ad remedium anime ipsius testatoris et suorum predecessorum, hospitali dicti loci Brigniaci videlicet viginti solidos turonnensium.* » (Testamenta, t. XXIV, fol. 97.)

(43) « *Apud Brullioles, juxta terram hospitalis dicti loci.* » (Arch. du Rhône, Fonds de Savigny, chap. 4.)

(44) « *Item hospitali Calomontis duos solidos pro elemosina semel dat et legat.* » (Testamenta, t. XVIII, fol. 159.)

(45) V. Debombourg, Archives du Bugey, t. I, article Charrix et Plagne, p. 5.

(46) « *Juxta carreriam tendentem de porta castri Candiaci apud puteum d'Archimbault ex sero, et cimiterium dicti loci Candiaci, ex borea, et domum hospitalis sancti Dompni, ex mane.* » (Arch. du Rhône, fonds de Saint-Irénée, acte de 1500.)

(47) « *Vult et ordinat dictus fundator quod rector et pauperes dicti hospitalis secundum facultates dicti hospitalis habeant recommandatos pauperes et peregrinos ad hunc locum declinantes, eisdem donando elemosynas de bonis dicti hospitalis et humaniter eos, ut decet, tractando; et quando declinabunt ad hunc locum*

aliquæ personæ pauperes, quod saltim una nocte habeant eos hospitari, eis ministrando lectum secundum statum personarum, dum modo non sint infectæ aliquo morbo contagioso. » (Ibid.)

(48) « *Singuli pauperes dicti hospitalis in pectore dextro eorum tunicæ teneantur et debeant deferre unam parvam sagittam panni rubei de longitudine medii pedis in dicta tunica affixam et cousutam.* » (Ibid.)

(49) Bibliothèque de la ville de Lyon. collection Coste, recueil mss., n° 2024[b].

(50) « *Hospitali de Chaasno boscum de Monte-Taterii et pratum de Cumbis relinquo.* » (Arch. du Rhône, Agar, vol. I, n° 2 ; — Doc. Dombes, p. 47.)

(51) « *Hospitali de Chasno X mornantesia siliginis do, lego.* » (Arch. du Rhône, Agar, vol. I, n° 6 ; Obituarium Lugd. eccl., p. 204.)

(52) « *A loco dicto lo Pererat, sito in campo hospitalis de Chano, usque ad Saguonam, subsequenter descendendo a dicto lo Pererat per combam de Freyderim, et deinde a via de Burgnes ascendendo ad viam publicam que descendit de Ruppesisa usque ad Lugdunum.* » (Cartulaire de l'Aumônerie de l'Ile-Barbe, bibl. de Lyon, coll. Coste, n° 2027 ; *traité entre l'abbé de l'Ile-Barbe et le curé de Rillieux au sujet des limites des fonds dépendant de l'hôpital des Chanaux.*)

(53) « *Item six deniers de cens que devait audit couvent Isabelle, veuve de Bernard Cauli de Fonteines, sur une piece de terre située jouxte l'hospital de Chano, le chemin public au milieu tendant de Rochetaillée vers Lyon, d'une part.* » (*Echange de directe entre les Grands Carmes de Lyon et l'abbesse de Saint-*

Pierre, Arch. du Rhône, Inventaire des Grands Carmes, in-fol., p. 29.)

(54) « *Item do, lego hospitali de Kariloco unam culcitram cum pulvinam et duo linteamina.* » (Arch. du Rhône, Fonds de Beaujeu, n° 928.)

(55) *Item hospitali de Charnay unam fluynam et duo linteamina semel dedit.* » (Testamenta, t. IV, f. 81.)

(56) « *Via hospitalis de Chasaniel.* » (Polyptique de Saint-Paul, p. 81.) — « *Stephanus Bifez, hospitalarius de Chassaignieu.* » (Ibid., p. 82, v. aussi p. 87.)

(57) « *Item luminarie beate Marie castri Castellionis, beate Marie ecclesie dicti loci Castellionis, et beate Marie hospitalis dicti loci Castellionis, cuilibet duo denarios grossos de Florencia semel dat et legat.* » (Testamenta, t. XI, f. 126.)

(58) « *Item hospitali Castellionis unum lectum de plumis munitum semel dat et perpetuo legat in elemosina pro remedio animarum sua et antecessorum suorum.* » (Ibid., t. XVIII, fol. 167.)

(59) (Ibid., t. XIII, fol. 221.)

(60) « *Item do hospitali de Chavagniaco XXX solidos.* » (Arch. du Rhône, Fonds de Beaujeu, n° 923.)

(61) « *Do, lego hospitali Chavagniaci X solidos.* » (Ibid. id.)

(62) « *Item lego hospitali de Chagvagnia II solidos et IIII denarios debitales et unam gallinam.* » (Ibid., n° 1410.)

(63) « *Recognoscunt se tenere in feudum a dicto abbate..... quicquid habent et tenent per se vel per alium in castro de Chaseto*

et in mandamento ipsius castri, et in Campania et apud Tredo; et cum domus quedam, que fuit Humberti Ayglerii, in qua constructum est hospitale beati Andree infra castrum de Chaseto, esset de feudo dicte domine..., dictum feudum et jus et dominium feudi et totum usagium que habebant in ipsa domo sive loco in quo est dictum hospitale, dant et quittant dicto abbati et domui de Chaseto et monasterio Athanacensi in perpetuam elemosinam pro remedio animarum suarum. » (Grand Cartulaire mss d'Ainay, fol. 140, 141.)

(64) « *Item hospitali beate Marie de Podio, hospitali beati Anthonii Viennensis et parvo hospitali de Chaseto utrique unum linteamen, semel do, lego.* » (Testamenta, t. II, fol. 153.)

(65) « *Item ospitali beati Andree de Chaseto sex decim denarios vien. semel do lego.* » (Id., t. III, fol 85.)

(66) « *Hospitali beati Andree de Chaseto duo linteamina bona et integra de duabus telis donat pro remedio anime sue.* » (Ibid., fol. 105.)

(67) « *Item ospitali sancti Andree de Chasseto duo linteamina et duos solidos viennens. pro elemosina semel do, lego.* » (Id., t. III, fol. 1.)

(68) « *Item hospitali beati Andree de Chasseto duo linteamina do lego.* » (Id., fol. 117, v. aussi t. IX, fol. 33.)

(69) « *Item donum suam, in qua inhabitat, sitam apud Chasetum, erogat et legat perpetue pro faciendo unum hospitale pro hospitando et recoligendo Christi pauperes hic intervenientes, et quod incontinenti post ejus obitum ibidem ponantur duo lecti et emantur seu acquirantur de ejus propriis bonis boni et sufficientes muniti. Et vult et ordinat dictus Guillelmus donator quod Stephana, ejus uxor, regat dictum hospitale et mantionem suam infra*

dictum hospitale faciat et habeat ad ejus vitam naturalem, si voluerit. » (Testamenta, t. XVIII, fol. 11.)

(70) « *Item luminariis hospitalis beate Marie Coloigniaci... XII denarios vien. semel dat et legat.* » (Id., t. VI, fol. 72.)

(71) « *Item hospitali de Coligniaco... decem solidos turonenses semel do et lego.* » (Du Bouchet, preuves de l'histoire de Coligny, p. 106.)

(72) « *Hospitali beate Marie de Coloigniaco... duodecim denarios vien. semel dat et legat.* » (Testamenta, t. VII, fol. 71.)

(73) « *Item hospitali de Cologniaco sex grossos semel dat et legat.* (Du Bouchet, o. l., p. 131.)

(74) « *Item capelle hospitalis beate Marie Collogniaci sex denarios vien. dicta testatrix semel dat et legat.* » (Bibl. de Lyon, coll. Coste, n° 2024 B.)

(75) « *Item hospitalibus Cuyselli, Collogniaci et Sancti Juliani in Montibus, cuilibet ipsorum duodecim denarios vienn. semel dat et legat.* » (Testamenta, t. XVII, fol. 80.)

(76) « *Item hospitali Coyndriaci tres lectos munitos do, lego.* » (Arch. du Rhône, Arm. Agar, vol. 6, n° 7.)

(77) Arch. du Rhône, fonds de Malte, H. 1310, fol. 53 et 54, et H 1312.

(78) « *Item incluso Crimiaci duodecim denarios vienn. semel dat et legat.* » (Testament de Jeannette de la Poype ; Testamenta, t. XVI. fol. 23.)

(79) « *Item luminarie beate Marie de reclusa Crimiaci unum grossum semel dat et legat.* » (Testament de Michel Ruboud, ibid. vol. supl., fol 213.)

(80) « *Item hospitali de Cuisello, decem solidos turonenses semel do, lego.* » (Du Bouchet, preuves de l'histoire de Coligny, p. 106.)

(81) V. ci-devant note 75 et Testamenta, t. XVII, fol. 78.

(82) V. Topographie historique de l'Ain, p. 131.

(83) « *Terra sita prope lo reclus.* » (Arch. du Rhône, fonds de S. Paul, tit. non classés. — V. aussi Polyptique de S. Paul, p. 114.)

(84) « *Item hospitali de Dargoira tria linteamina semel dat et legat.* » (Testamenta, t. VII, fol. 41.)

(85) « *Item hospitali pauperum de Dalgoire dat et legat decem et octo grossos* (Id., t. IX, fol. 134.)

(86) Id., t. XIII, fol. 203; t. XVII, fol 168.

(87) « *Hospitali deuz Estreyz X mornantesia siligins do, lego.* » (Arch. du Rhône, Arm. Agar, vol. 1, n° 6. — Obituarium Lugd. eccl. p. 203.)

(88) « *Et est sciendum quod termini dicti meri et mixti imperii mortis et mutilationis membrorum et ea que ex eis possent prosequi fuerunt limitati coram dicti jurati, presentibus dictis partibus, volentibus et consentientibus, in hunc modum, videlicet ab hospitali del Fay versus le perner de Villa, et deinde apud lo gauz d'Aly, et deinde, prout tendit ripperia, per combam de Cambona, usque ad iter publicum de Balgnouz, et deinde apud*

lo Charpeney de Frontana, et deinde, prout iter magnum tendit, de Charpeney versus Marciu, et deinde, prout tendit dictum chininum, versus hospitale del Fay superius nominatum, » (Arch. du Rhône, titres du monastère d'Alix.)

(89) « *Item donat et legat dictus curatus hospitali Sancti Andree de Foro unum lectum munitum culcitra, pulvinari plume et copertorio semel pro elemosina. Item donat et legat hospitali beate Marie de Foro duos lectos munitos culcitra, pulvinari plume et copertorio semel pro elemosina.* » (Testamenta, t. XI, fol. 51.)

(90) « *Item donat et legat hospitali beate Marie Virginis Fori quoddam lectum munitum culcitra, pulvinari plume, copertorio et VIII° linteaminibus.* » (Id., fol. 87.)

(91) « *Item hospitali beate Marie de Givorgio suam meliorem et novam lodicem seu fluczat et suum pulvinar et duo linteamina semel dat et legat.* » (Id., t. V, fol. 132.)

(92) « *Item hospitali de Givorgio quatuor linteamina semel dedit et legavit.* » (Id., t. VII, fol. 114.)

(93) » *Item dat et legat caritati hospitalis Ayriaci semel quinque solidos.* » (Id., t. XIII, fol. 88.)

(94) « *Item hospitali Domine Nostre dicti loci Ayriaci quoddam curtile et unum granjonum palearum eidem contiguum situm juxta fossata dicte ville Ayriaci dat, legat et perpetuo relinquit.* » (Id., t. XX, fol. 116.)

(95) « *Item dat semel et legat idem testator hospitali beate Marie Eyriaci duo linteamina bona et sufficientia pro reffugerio Christi pauperum ibidem affluentium.* » (Id., t. XXV, fol. 250.)

(96) « *Inde ad fontem Varionarium et ad chiminum Romanum supra hospitale vetus ; inde per eumdem chiminum Romanum usque ad semitam subtus idem hospitale vetus, que semita ab eodem chimino ascendit versus Leschaloun.* » (Arch. de l'Ain, fonds de Portes, tit. non classés.)

(97) Ibid., id., acte de 1275, non classé.

(98) « *Item hospitali de Yrignins quatuor linteamina semel dedit et legavit.* » (Testamenta, t. VII, fol. 114.)

(99) « *Item hospitalibus beate Marie de Podio, Sancti Andree de Savigniaco et pauperum de l'Oyserablo de Chaseto, cuilibet duo linteamina semel dat et relinquit.* » (Testamenta, t. III, fol. 57.)

(100) « *Item ospitali d'Eserablo Chasseti duo linteamina et duos solidos vienn. semel do, lego pro elemosina.* » (Id., t. III, fol. 1. »

(101). « *Item hospitali beati Andree de Chasseto duo linteamina, et alia duo hospitali de Eyserablo semel do, lego ad cubandum pauperes Jhesu Christi.* » (Id., fol. 121.)

(102) « *Item hospitali Christi pauperum de l'Eyserablo Chaseti duo linteamina pro elemosina semel dat et legat.* » (Id., t. IV, fol. 120,)

(103) « *Item hospitali de l'Esirablo de Chaseto sex grossos semel dedit et legavit.* » (Arch. du Rhône, fonds d'Ainay, tit. non classés.)

(104) « *Nos Vuido Calli, legum doctor, cononicus Cabilonensis, officialis curie Lugdunensis, notum facimus universis presentes litteras inspecturis quod cum vir venerabilis et discretus*

magister Johannes de Lay, quondam decanus Angolimensis, pia devotione motus, hospitale quoddam fecerit et ordinaverit in castro de Lay, et oratorium seu capellam construxerit, ac de bonis suis et redditibus, terris et possessionibus dotaverit servitores que ibidem posuerit et in futurum, videlicet quatuor capellanos et presbiteros qui simul vivere debeant, etc..... Ut omnis materia future discordie amputetur, ipsum hospitale et capella seu oratorium cum omnibus juribus et redditibus et proventibus suis parrochiali ecclesie dicti loci de Lay in perpetuum uniantur, ita quod curatus dicte parrochialis ecclesie, qui nunc est et qui pro tempore fuerit, administrationem et regimen habeat omnium predictorum et domicilium suum transferat et habitet cum dictis capellanis, etc. » (Arch. du Rhône, Arm., Cham., vol. 29, n° 2.)

(105) « *Territorium hospitalis de Loies.* » (Arch. de l'Ain, tit. Portes, série H.)

(106) « *Item hospitali beate Marie de Losanna sex grossos turonensium semel dedit et legavit.* » (Testamenta, t. XIV, fol. 27.)

(107) « *Terra vocata de Planchi del Chimyn, juxta rivum de les Saraillies, ex una parte, et juxta iter quo itur de hospitali Malevallis apud Sanctum Habundum, ex altera.* » (Id., t. XVIII, fol. 197.)

(108). « *Quoddam nemus situm in hospitali de Malpertuis, juxta iter per quod itur de Salvaigniaco apud Arbrellam. — Quoddam nenus situm versus l'ospital de Malpertuis, etc.* » (Arch. du Rhône. Arm. Jacob, vol. XII, n° 2. fol. 10.)

(109) « *Hospitali de Marcilleu III solidos et unum lectum munitum dari precepit.* » (Arch. du Rhône, fonds de Malte, chap. 8, n° 4.)

(110) « *Item hospitali de Millereu unam novam puceriam semel pro helemosina dat et legat.* » (Testamenta, t. VI. f. 30.)

(111) Id., t. X. fol. 81.

(112) V. Chaverondier, Inventaire des titres du comté de Forez, p. 269, 388, 392, 395, 399, 401, 402, 403, 404, 585, etc.

(113) « *Item hospitali beati Andree Montaigniaci duodecim denarios viennensium semel dedit et legavit.* » (Testamenta, t. VII, fol. 37.)

(114) V. La Mure, Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, édit. Chantelauze; Id., Hist. ecclés. du diocèse de Lyon; A. Bernard, Hist. de Forez; et Chaverondier, Inventaire des titres du comté de Forez, passim., et surtout p. 303, 387-389, 390-403, et 584.

(115) « *Item hospitali Montis Flori decem solidos viennensium semel do, lego.* » (Testamenta, t. VI, fol. 18.)

(116) « *Item hospitali de Monte Florido duodecim denarios viennensium semel do, lego.* » (Id., t. XI, fol. 64.)

(117) « *Item hospitali Montisregalis in dicto loco fundato duo linteamina et unum copertorium bonum semel dat et legat pro pauperibus Christi recipi ibidem.* » (Id., t. XX, fol. 70.)

(117 *bis*) Arch. de l'Ain, E, 116.

(118) Testamenta, t. XXIV, fol. 235.

(119) « *In parrochia S. Boniti in Viennesio... campus de la Rener, et est situs juxta terram hospitalis de Murez. — Petia terre sita in parrochia Sancti Boniti... juxta terram hospitalis*

de Murez. » (Arch. du Rhône, fonds de Fourvières, chap. 5, n° 3.)

(120) « *Item hospitali Nantuaci unum linteaminum semel dat et legat.* » (Testamenta, t. XVII, fol. 125.)

(121) « *Item hospitali Nantuaci duo linteamina semel dat et legat.* » (Id., vol. suppl., fol. 84.)

(122) « *Item dat et legat semel duo linteamina hospitali Nantuaci.* » (d., fol. 82.)

(123) « *Item hospitali Nantuaci dimidium oytale olei semel dat.* » (Id., t. XIX, fol. 103.)

(124) *Camille de Neuville, archevêque de Lyon, substitua son nom de famille à celui de Vimy, en 1666, à cause d'un obscène calembourg dont les mariniers de la Saône, en passant devant le port, saluaient d'ordinaire les blanchisseuses, et qu'il pouvait entendre de son château d'Ombreval.*

(125) Testamenta, t. XVI, fol. 60.

(126) « *Item confiteor quod pater meus legavit hospitali de Yconio leydam bladi mercati de Yconio in perpetuum, et volo et precipio quod dictum hospitale et rectores ejusdem ex nunc habeant et percipiant in perpetuum dictam leydam.* » (Archives nationales, P. 1360, c. 888; — Valentin-Smith, Considérations sur la Dombes, p. 51.)

(127) « *In territorio de Charreres, juxta iter quo itur de portu Roddanæ apud hospitale Petre Fortunere.* » (Arch. du Rhône, Arm. Jacob, vol. XLIV, n° 1, fol. 68.)

(128) « *Hospitali de Planbosc XX mornantesia siliginis do,*

lego. (Arch. du Rhône, Arm. Agar, vol. I, n° 6 ; — Obit. Lugd. ecc., p. 203.)

(129) Ibid., Documents pour servir à l'histoire de Dombes, p. 93.

(130) « *Item utriquè hospitali de Centum Fontibus et de Limone XII denarios vienn. do, lego.* » (Archives du Rhône, Arm. Agar, vol. II, n° 3.)

(131) « *Hospitali de Plano Bosco duos solidos vienn. do, lego.* » (Ibid., Fonds de Beaujeu.)

(132) « *Item hospitali Plani Nemoris duo linteamina e duos solidos vienn. ad opus pauperum Jhesu Christi pro elemosina semel do, lego.* » (Testamenta, t. III, fol. 1.)

(133) « *Item hospitali beate Marie de Plano Nemore duo linteamina, semel do, lego.* » (Id., fol. 121.)

(134) « *Item hospitali Plani Nemoris unam asinatam fabarum ad mensuram Anse donat pro elemosina semel. Item donat predicto hospitali Plani Nemoris lectum suum munitum pro elemosina, pro remedio anime sue et parentum suorum.* » (Id., t. X, fol. 49; — v. aussi t. IV, fol. 81.)

(135) Arch. du Rhône, Inventaire des Célestins, fol. 31-32. — V. aussi Fonds de Malte, titres de S. Antoine, acte de 1292.

(136) « *Item hospitali de Poncino viginti libras viennensium semel damus et legamus pro emendis lectis in dicto hospitali.* » (Arch. du Rhône, Fonds du chapitre métropolitain; — Cf. Bibliotheca Dumbensis, p. 304.)

(137) « *Item hospitali Pontis de Charuys in Viennesio*

unum lectum munitum culcitra et pulvinali de plumis, quatuor linteaminibus et uno cohopertorio bonis et sufficientibus semel ipse testatrix dat et legat pro helemosina. » (Testamenta, t. XIV, fol. 15.)

(138) Testamenta, t. XVIII, fol. 51.

(139) « *Item hospitali Pontis Vallium seu rectori ejusdem vult et ordinat semel tradi, solvi et expediri duos francos auri.* » (Id., t. XVI, fol. 103.

(140) Id., t. XVII, fol. 268.

(141) « *Item voluit et precepit quod fiat sive redificetur de communi hospicii patris sui et de bonis suis quadam camera que est hospitalis Poilliaci Monialium predicti, sita juxta domum Johannis de Combis et juxta iter publicum Poilliaci predicti et juxta domum dicti hospitalis.* » (Id., t. VIII, fol. 15.)

(142) « *Item hospitali de Puymoren decem solidos turonenses semel do, lego.* » (Du Bouchet, Preuves de Coligny, p. 106.)

(143) « *Item hospitali Quiriaci duo coopertoria et quatuor linteamina dat et legat pro helemosina.* » (Testamenta, t. XIX, fol. 198.)

(144) « *Item dat et legat semel prefatus dominus Anthonius de Sandone testator hospitali Quiriaci pro acquirendo unam bichetam frumenti annue et perpetue pensionis, ad opus ipsius hospitalis, videlicet unum franchum auri.* » (Id., fol. 111.)

(145) « *Item dat et legat idem testator semel tantum hospitali Christi pauperum dicti loci Quiriaci duos franchos monete currentis pro acquirendo, ad opus dicti hospitalis, duos bichetos frumenti annue pensionis.* » (Bibl. de Lyon, coll. Coste, mss. 2024[b].

(146) « *Item do, lego hospitali de Rognens viginti solidos viennensium annui redditus.* » (Archives nationales, p. 1366, c. 1487, et p. 1370, c. 1900; — Guichenon, Hist. de Dombes, 2e édit., p. t. I, p. 203.)

(147) « *Item hospitalibus Montisbrusonis, de Podio, Lugduni, et Villefranche et Sancti Georgii de Ronnens cuilibet eorum quinque solidos semel do, lego.* » (Arch. du Rhône, fonds de Beaujeu, n° 927.)

(148) « *Item do hospitali Bellijoci unum lectum munitum. Item a Revelon alium.* » (Ibid., id., n° 923.)

(149) « *Item do domui de Revelon V solidos.* » (Ibid., id., n° 923.)

(150) « *Item domui de Revelon XII denarios.* » (Ibid., id., n° 1410.)

(151) *V. 1230.* « *Lego anacorite Revelonis alterum tricennarium.* » (Id., n° 923.)

(152) *V. 1270.* « *Item do, lego recluse de Revelon, duodecim solidos vienn.* » (Ibid., id., non coté.)

(153) « *Item do, lego maladerie de Revelon sex denarios viennensium annui redditus.* » (Id., n° 1363.)

(154) « *Item hospitali Rippegerii tres lectos munitos cohopertoriis, culcitra, pulvinari, linteaminibus do, lego.* » (Arch. du Rhône, Arm. Agar, vol. VI, n° 7.)

(155) « *Item hospitali Rippegerii XII denarios vien. semel dari voluit et precepit.* » (Testamenta, t. II, fol. 103.)

(156) « *Item hospitali beate Marie dicti locie de Rippagerii unum lectum munitum semel dat atque legat.* » (Id., fol. 69.)

(157) « *Hospitali Rippe Gerii unum linteaminum semel dedit et legavit.* » (Id., fol. 116.)

(158) « *Item vult et precepit sepeliri in cimiterio beate Marie Rippe Gerii, in gradibus domus confratrie Sancti Spiritus Rippegerii, ubi Petrus Mercerii, quondam maritus suus, fuit sepultus... Item hospitali pauperum beate Marie Rippegerii duo linteamina semel dat et legat.* (Id., t. III, fol. 83.)

(159) « *Item dat et legat eadem testatrix hospitali beate Marie Rippegerii unum linteaminum bonum et sufficientem semel tantum.* » (Id., t. XIII, fol. 185.)

(160) « *Hospitali Rippegerii unum lectum de plumis munitum de culcitra, pulvinali, copertorio et duobus linteaminibus dictus testator dat et legat et tradi vult rectori dicti hospitalis qui pro tempore erit pro hospitando pauperes in eodem.* » (Arch. du Rhône, Arm. Agar, vol. II, n° 1.)

(161) « *Item opitali Riviriaci duo linteamina idem testator semel dat et legat.* » (Testamenta, t. III, fol. 55.)

(162) « *Item ospitali Riviriaci unam lodicem seu flaciam de lane et duo bona linteamina idem Martinus testator semel dat et legat.* » (Id., fol. 52.)

(163) « *Item hospitali Riviriaci duo bona linteamina semel dat et legat.* » (Id., t. IV, fol. 36.)

(164) « *Item hospitali de Riviria dat meliorem lectum plume, quem habeat dicta testatrix munitum de culcitra, pulvinale, duobus coopertoriis et duobus linteaminibus.* » (Id. t. XVII, fol. 222.)

(164 *bis*) « *Item donne et légue ladite dame à l'hospital du*

dit lieu de Roussillon, pour la réparation d'icelluy, vingt cinq florins monnoye à paier comme dessus dedens l'an après son deceps. » (Arch. du Rhône, arm. Esther, vol. 20, n° 8.)

(165) « Id.. t. XXI, fol. 48.)

(166) « *Idem dat et legat idem testator et dari vult hospitali prenominati loci Sancti Belli meliorem lectum plume suorum duorum lectorum munitum culcitra, pulvinali, coopertorio et quatuor linteaminibus bonis sufficientibus pro albergando Christi pauperes solvendum semel tantum.* » (Id., t. XXIV, fol. 257.)

(167) « *Item hospitali de Sancta Agnete, decem solidos turonenses semel do, lego.* » (Du Bouchet, Preuves de l'histoire de Coligny, p. 106.)

(168) « *Item luminariis hospitalis beate Marie Coloigniaci et hospitalis Sancti Amoris, cuilibet ipsorum XII denarios vien. semel dat et legat.* (Testamenta, t. VI, fol. 58.)

(169) « *Item hospitali Sancti Amoris decem solidos turonenses semel do et lego.* » (Du Bouchet, o. l., p. 106. »

(170) « *Item hospitali Sancti Amoris duodecim denarios vien. semel dat et legat.* » (Testamenta, t. VII, fol. 71).

(171) « *Item hospitali Sancti Amoris duodecim denarios vien. semel dat et legat.* » (Id., fol. 109.)

(172) *Item hospitali Sancti Amoris tria linteamina semel dat et legat.* » (Id., t. XI, fol. 94.)

(173) « *Item hospitali Sancti Amoris unum francum pro reparatione dicti hospitalis semel dat et legat.* » (Id., vol. suppl., fol. 85.)

(174) « *Item hospitali Sancti Andree la Cota sex denarios viennensium semel dedit et legavit.* » (Testamenta, t. VII, fol. 37.)

(175) « *Terra hospitalis Sancti Boniti.* » (Arch. du Rhône, fonds de Malte, H. 2422, fol. 12.)

(176) *Chaverondier,* Inventaire des titres du comté de Forez, p. 86, n° IIIc VIII.

(177) « *Item dat et legat dicta Johanna testatrix luminarie beate Marie hospitalis Sancti Annemundi quatuor grossos de Floreno semel tantum. Item dat et legat dicta testatrix recluso recluserie Sancti Annemundi quatuor grossos de Floreno semel tantum.* » (Testamenta, t. XIV, fol. 39.)

(178) « *Pro edificio hospitalis beate Marie Sancti Annemundi.* » (Id., t. XXI, fol. 100.)

(179) « *Item luminaribus ecclesiarum Sancti Petri, Sancti Annemundi, Sancti Juliani, Sancti Martini Accoallieu, Ysiaci, hospitalis ville Sancti Annemondi et hospitalis Sancti Anthonii Sancti Annemondi predicti cuilibet ipsarum luminariarum predictarum dicta testatrix unam lampadem olei semel dat et legat.* » (Id., t. XIII, fol. 82.)

(179 *bis*) « *Honestus vir Parvus Johannes de Virizella, mandamenti Sancti Annemundi in Jaresio, parrochie Ysiaci.... confitetur debere et legitime solvere teneri honorabili viro ac discreto domino Johanni Bernardo, presbitero, curato ecclesie parrochialis Ysiaci,... tres scutos novos auri, et hoc ex causa reste majoris summe, in quibus tribus scutis cum majori summa idem Parvus Johannes de Virizella debitor olim tenebatur obligatus honorabili et discreto quondam viro domino Petro Vigerii, presbitero Sancti Annemundi in Foresio predicti, cujus domini Petri*

Vigerii quondam fuere exequtores honorabiles viri Petrus Regis et Johannes Peyreti quondam Sancti Annemundi ejus ultime voluntatis dicti quondam domini Petri Vigerii, ex ejusdem voluntate et ordinatione et dictorum exequtorum voluntate dederint, donaverint constructioni, edificationi et servicio cappelle beate Marie Virginis hospitalis Sancti Annemundi supra pontem Gerii fondate supradictos tres scutos novos. » (Archives du Rhône, titres non classés.)

(179 *ter*) *V. Cochard*, Notice sur Sainte-Colombe, p. LXXX.

(180) V. Arch. du Rhône, fonds de Sainte-Colombe, pièce cotée n° 5.

(181) « *Nos magister Aymo de Pesmis, officialis curie Lugdunensis... notum facimus... quod dominus Aymarus et dominus Petrus de Broon, milites, et Eustachius de Broon, domicellus,... asserunt et affirmant quod antecessores ipsorum, quibus ipsi per personas intermedias successerunt, a tempore de quo non extat memoria, hospitale de Centum Fontibus situm prope charreres et prope Rodanum suis propriis sumptibus fundaverunt et terras et possessiones ad ipsum hospitale pertinentes eidem hospitali imperpetuam elemosinam contulerunt, et quod tam dicti antecessores quam ipsi duo milites et domicellus post ipsos antecessores in ipso hospitali rectores et gubernatores constituerunt pro tempore et pro sue libito voluntatis usque ad hec tempora... Nunc autem dicti Aymarus et Petrus, milites, et dictus Eustachius pro remedio animarum suarum et dictorum antecessorum suorum..... dictum hospitale cum domibus, terris et possessionibus aliis ipsius hospitalis universis et omne jus et dominium et usagium que habent vel habere possunt in eis, donant, cedunt et concedunt donatione irrevocabili inter vivos conventui Athanacensi in perpetuam elemosinam,... retenta tamen sibi et eorum heredibus imperpetuum*

garda ipsius hospitalis et pertinentiarum ejus et sex solidis viennensium pro onere dicte garde dumtaxat annuatim. Retinent etiam sibi et suis heredibus imperpetuum in dictis rebus donatis banna et jura, sicuti habent in parrochia de Vinicies... Hoc tamen actum est et conventum expresse in collatione et translatione predictis quod dictus conventus ponat pro tempore et teneat ibi rectorem et gubernatorem, qui rector seu dictus conventus teneat ibi duodecim lectos garnitos ad Christi pauperes ad ipsum hospitale confluentes ibi recolligendos, prout et hactenus consuetum... Datum anno Domini M.CC septuagesimo primo. » (Cartulaire in-fol. d'Ainay, n° 4.)

(182) Arch. du Rhône, fonds d'Ainay, Inventaire, 1re Arm., t. I, vol. I, n° 11 *bis*.)

(183) « *Item utrique hospitali de Centum Fontibus et de Limone XII denarios vienn. do, lego.* » (Ibid., fonds du chap. métrop., Arm. Agar, vol. II, n° 3.)

(184) « *Item hospitali de Centum Fontibus unum lectum munitum de culcitra, pulvinari, duobus linteaminis et flassata semel pro elemosina do, lego.* » (Ibid., tit. non classés.)

(185) Archives historiques et statistiques du département du Rhône, t. I, p. 92.

(186) « *Item dedit et legavit hospitali pauperum de Sancto Baldomerio duo lintheamina et unam flaciatam.* » (Arch. du Rhône, fragments de registre d'insinuations, fol. 109.)

(187) « *Item ospitali beate Katherine Sancti Genesii viginti solidos viennensium pro elemosina semel dedit et legavit.* » (Testamenta, t. II, fol. 25.)

(188) « *Item ospitali beate Katherine de parrochia Sancti*

Genesii Vallis quinque solidos vien. pro elemosina semel dedit et legavit. » (Id., fol. 26.)

(189) « *Item hospitali Sancti Genesii Vallis duo linteamina de una tela cum dimidio dat et legat.* » (Id., t. IV, fol. 33.)

(190) « *Item hospitali beate Katherine virginis parrochiæ Sancti Genesii duo linteamina pro helemosina semel dedit et legavit.* » (Id., fol. 14.)

(191) « *Item hospitali beate Katherine parrochie Sancti Genesii lectum suum munitum semel dedit et legavit.* » (Id., fol. 51.)

(192) Ibid., id., t. V, fol. 24 et 84.

(193) « *Item hospitali Sancti Genesii duo linteamina semel dat et legat.* » (Id., t. IX, fol. 2.)

(194) « *Item hospitali pauperum Sancti Genesii duo linteamina bona et sufficientia semel dat et legat.* » (Id., t. XVI, fol. 10.)

(195) « *Item donat et legat hospitali pauperum Sancti Germani Vallis tres lectos munitos culcitra, pulvinari plume et copertorio semel pro elemosina.* » (Id., t. II, fol. 51.)

(196) « *Item hospitali beate Mariæ Virginis subtus Sanctum Joannem des Truils do, lego et confero quinqne solidos Stephanenses annuæ et perpetuæ eleemosynæ.* » (Du Bouchet, Preuves de l'histoire de Coligny, p. 147.)

(197) « *Je veux, commande et ordonne que soient données autres torches à l'église parrochiale d'Andelost et une torche en la chapelle de la Magdeleine de d'Andelost, et une torche en la cha-*

pelle de Nostre Dame de l'hospital dessoubs Sainct-Jean-des-Treux. » (Id., p. 163.)

(198) « *Item hospitali Sancti Juliani... decem solidos turonenses semel do et lego.* » (Id., p. 106.)

(199) « *Item hospitalibus Cuyselli, Collogniaci et Sancti Juliani in Montibus, cuilibet ipsorum duodecim denarios semel dat et legat.* » (Testamenta, t. XVII, fol. 80.)

(200) « *Item hospitali Sancti Juliani jam dicti, pro eo quod Christi pauperes melius valeant in eodem hospitari, unum linteaminum dictus testator in helemosina semel dat et legat.* » (Id., t. XIX, fol. 194.)

(201) « *Hospitalis beati Laurencii prope Matisconem.* » (Id., t. X, fol. 132.)

(202) Arch. du Rhône, fonds de Malte, H. 2422, fol. 103.

(203) « *Item hospitali Sancti Eugendi duos grossos argenti semel dat et legat.* » (Testamenta, t. XVII, fol. 200.)

(204) « ..... *juxta viam vero hospitiolum parvulum propter pauperes.* » (Légende de S. Domitien, apud Guichenon, Hist. de Bresse et Bugey, preuves, p. 229.)

(205) Maxima bibliotheca patrum, t. XXIV, col. 1503 et 1519.

(206) « *Item recluso sancti Regneberti unum barrale vint in vindemiis proxime venturis semel dat et legat.* » (Testamenta, t. XV, fol. 109.)

(207) « *Item luminarie beate Marie Magdalene existentis in*

recluseria Sancti Regneberti in helemosina duodecim denarios fortium semel dat et legat. » (Id., t. XIX, fol. 136.)

(208) « *Item operi pontis Sancti Regneberti super Ligerim pro ipso meliorare seu edificere do et lego viginti libras viennensis monete... Item hospitali Sancti Regneberti pro ipso recuperire seu meliorare do et lego viginti solidos viennensium.* » (Arch. du Rhône, fragments de registres d'insinuations, fol. 194.)

(209) « *Item hospitali beate Marie Sancti Regneberti duo linteamina semel dat et legat... Item operi pontis Ligeris Sancti Regneberti, etc.* » (Ibid., id., fol. 82.)

(210) « *Item...* une terre située en la dismerie de Saint-Pierre-d'Avancia, en un lieu appelé vulgairement en Idarnays, jouxte la terre de l'hospital de Miribel. » (Arch. du Rhône, inventaire des Grands-Carmes, p. 29.)

(211) « *Guittelmus Veteris, parrochianus Sancti Romani Miribelli... servicium promittit solvere... tanquam rector et hospitalis dicti loci Sancti Romani... Datum in Miribello, die XXII mensis februarii, anno Domini millesima CCCC L quinto.* » (Terrier de l'église Saint-Romain de Lyon, arch. du Rhône, G. 4082, f. 25.)

(211 bis) « *Nos vero dictus prior (S. Salvatoris) dictum G. in donatum recepimus, concedendo sibi perpetuo victum annuum in dicto prioratu nostro Sancti Salvatoris, secundum consuetudinem aliorum donatorum nostrorum ; committentes nihilominus dicto G. hospitale nostrum Sancti Maximi, juxta furcas, salubriter gubernandum, sperantes quod per ejus sollicitudinem dictus locus grata suscipiat incrementa ; concedentes sibi domos et hortum et prata quæ tenebat Petrus Villoni, monachus quondam, sub annuo censu trium solidorum et duarum gallinarum, et quod*

possit laborare in terra dicti prioratus cum duobus bobus ad undecimam gerbam sine præjudicio alieno. » (Cart. de S. Sauveur, n° 175, f. 277. »

(212) « *Item hospitali Sancti Symphoriani (de Auzone) situato versus portam vocatam de Lugduno, duos florenos auri semel dat et legat convertendos tamen in reparationem et reedificationem dicti hospitalis.* » (Testamenta, t. XVIII, f. 84.)

(213) « *Item in reparatione hospitalis Sancti Simphoriani unum florenum semel idem testator dat et legat, quem solvi vult sindico Sancti Simphoriani infra unum annum post ipsius testatoris obitum.* » (Id., t. XX, fol. 175 et 179.)

(214) « *Item hospitali Sancti Symphoriani Castri... duos solidos semel do, lego.* » (Id., t. XIV, fol. 62.)

(215) « *Item hospitali beate Marie Sancti Symphoriani Castri... duodecim denarios viennensium semel dat et legat.* » (Id., t. III, fol. 107.)

(216) Arch. du Rhône, fonds de Malte, commanderie de Laumusse, temple d'Ecopay, chap. I, n° 2.

(217) « *Item hospitali Sancti Triverii Dombarum octo denarios dictus testator semel dat et legat.* » (Testamenta, t. XVI, fol. 158.)

(218) « *Item voluit et precepit et ordinavit dictus testator quod super bonis, rebus et possessionibus suis aut altera earumdem, sittuetur et assettetur per heredem suum una missa votiva celebranda qualibet septimana imperpetuum in capella beate Catherine Virginis hospitalis Sancti Triverii antedicti per presbiterum dictam capellam regentem... Item dicto hospitali Sancti*

Triverii ad recoligendum pauperes Jhesu Christi quatuor linteamina dedit semel et legavit. » (Id., fol. 176.)

(219) Id., t. XXIII, fol. 141.

(220) « *Item hospitali Sancti Andree Savigniacensis X solidos viennensium do, lego.* » (Arch. du Rhône, arm. Agar, vol. 3, n° 4.)

(221) « *Item do, lego hospitali Sancti Andree Savigniaci, duos solidos vien. semel.* » (Testamenta, t. III, fol. 87.)

(222) « *Item ospitali Sancti Andree de Savigni unum lectum munitum de culcitra, pulvinali, etc., do, lego.* » (Id., fol. 88.)

(223) « *Item hospitalibus beate Marie de Podio, Sancti Andree de Savigniaco et pauperum de l'Oyserablo de Chaseto, cuilibet duo linteamina semel dat et relinquit.* » (Id., fol. 57.)

(224) « *Item hospitali beati Andree de Savigniaco duo linteamina semel do, lego.* » (Testamenta, t. III, fol. 121.)

(225) « *Item hospitali beati Andree Savigniaci duo linteamina pro helemosina semel dedit et legavit.* » (Id., t. IV, fol. 60.)

(226) « *Item hospitali de Savigniaco unam fluynam et duo linteamina semel dedit et legavit.* » (Id., fol. 81.)

(227) « *Item hospitali beate Marie Virginis de Taluyes lectum suum munitum de culcitra et pulvinari de plumis, duabus linteaminibus cum quadam bona operata ad signum leonum pro elemosina semel dat, legat.* » (Id., t. IX, fol. 91.)

(228) « *Item ospitali de Taluyes duo linteamina semel dat et legat.* » (Id., t. XV, fol. 101.)

(229) « *Item hospitali Tociaci, pro Christi amore et ad opus ejus pauperum, unam palliaciam, unum pulvinal, unum coopertorium et duo linteamina semel dat, legat.* » (Id., t. XIX, fol. 1.)

(230) « *Item hospitali beate Marie de Trefforcio duodecim denarios viennensium semel do, lego.* » (Id., t. XI, fol 64.)

(231) « *Item Guigone, uxori sue carissime, domum suam quam inhabitat, sitam apud Trevox, juxta domum Johannis Fabri de Fontana et juxta domum Johannis Hugoneli, quam acquisivit a Guilleto Micaudi, et juxta carreriam tendentem de porta Sancti Bernardi de Trevox versus ecclesiam dicti loci, ad ejus vitam duntaxat naturalem dat et legat dictus testator, et post mortem et decessum ipsius Guigone dictus testator dat et donat domum superius confinatam Christi pauperibus pro hospitali ibidem faciendo, dictumque hospitale vult et ordinat ibidem fieri advenient casu antedicto.* » (Testamenta, t. XV, fol. 56.)

(232) « *Item hospitali de Trevoux unum florenum semel dat et legat.* » (Id., t. XX, fol. 111.)

(233) « *Item do et lego operi pontis hospitalis de Vosenna sexaginta solidos viennensium ad opus reficiendum dictum pontem.* » (Arch. du Rhône, tit. Beaujeu, n° 1363.) — Peut-être s'agit-il d'un hôpital sur le ruisseau de Vauxonne, dans le canton de Belleville, mais je ne sais où l'appliquer. Dans tous les cas, cet hôpital devait se trouver sur un *iter publicum* passant près Brouilly et Saint-Etienne-La-Varenne, ainsi que le prouve cet extrait du terrier du monastère de

la Bruyère de Saint-Bernard : « *Apud Sanctum Stephanum La Varenna : — Jocerandus Patignons, alias dictus a la Barbiere, confitetur se debere predictis dominabus decem et octo denarios viennensium de annuo et perpetuo servicio pro et super terra sua sita versus Sallites quarrer, juxta terram Mathei Gauteron, et juxta iter publicum per quod itur de Bruliaco apud hospitale de Vosanne.* » (fol. 7.)

(234) « *Terræ hospitalis de Vulpileria.* » (Arch. du Rhône, H. 1355, fol. 15.)

(235) « *Item hospitali ville de Villars unum bichetum siliginis dictus testator dat et donat perpetuo. Item plus dat dicto hospitali unum lectum munitum culcitra, pulvinali, linteaminibus et coopertoriis semel.* » (Testamenta, t. XI, fol. 96.)

(236) « *Item hospitali ville predictæ de Villars unum lectum munitum coopertorio, pulvinali et quatuor linteaminibus semel dat et legat pro elemosina dicta Margarona testatrix.* » (Id., t. XVII, fol. 183.)

(237) V. de La Roche-La-Carelle, Histoire du Beaujolais, t. 2.

(238) « *Item hospitali novo Villefranche unum livrorium fabarum do, lego.* » (Arch. du Rhône, fonds de Beaujeu, tit. non cotés.)

(239) « *Item hospitalibus Montisbrusonis, de Podio, Lugduni et Villefranche et Sancti Georgii de Ronnens, cuilibet eorum quinque solidos semel do, lego.* » (Ibid., n° 927.)

(240) « *Item hospitali Villefranche infra villam unam culcitram, unum pulvinar et duo linteamina do, lego.* » (Ibid., n° 928.)

(241) « *Item cuilibet duorum hospitalium Villefranche decem solidos viennensium semel do, lego.* » (Ibid., non classé.)

(242) « *Item hospitali de Ventrignia XII denarios debitales, quos emi ab Uldino Ruil, milite, quos debent Pelliparii apud Frayney, sitos super quadam vercheria, cujus vercherie decimam lego ecclesie beati Vincentii Matisconensis.* » (Arch. du Rhône, fonds de Beaujeu, n° 1410.)

(243) *La carte jointe au présent Mémoire est un extrait de la carte de l'état-major au* $\frac{1}{320000}$.

(244) « *Super quodam orto sito in parrochia de Veysie territorioque vulgaliter nuncupato de Champ de Broyes, et juxta magnum iter tendens de Lugduno apud Franciam ex vento et juxta ripariam de Charaney, ex borea.* » (Arch. du Rhône, fonds de Saint-Paul et de Saint-Epipoy, n° 1, acte de 1519.)

(245) « *Primo una meta seu terminus lapideus appositus in trivio maladerie de Chacellay, in publico itinere, vel juxta, per quod itur de Ansa versus Lugdunum ; — procedendo per medium iter predictum Lugduni et antiquum ; — via publica per quam itur de Marcilliaco versus Limones ; — usque ad magnum iter publicum per quod tenditur de Lugduno versus Ansam.* » (Acte de 1310, grand cartulaire mss. d'Ainay, fol. 259-260.) — « *Iter per quod itur de Marcilliaco apud Lugdunum ; — in magno itinere de Lugduno ; — in magno itinere per quod itur de Buzziaco apud Ansam.* » (Acte du 28 juillet 1379, Ibid., fol. 27-28.) — « *Inter duo itinera, quorum unum tendit de ecclesia de Marcilleu versus Lugdunum ; — item nemus et garennam de la Perousa, situm juxta iter quod tendit de Marcilleu versus Limones, ex una parte, et juxta terras hospitalis de Plano Bosco ex altera.* » (Acte de 1313, Ibid., fol. 123.) — « *Juxta*

condaminam Bellijoci ex una parte, et juxta stratam publicam que tendit a Marcilleu versus Ansam ex altera. » (Ibid., fonds d'Ainay, liasse 6, n° 2, et Cartul. mss. in-fol. n° 3, acte de 1261.) — « *Apud Les Chieres, in parrochia de Marcilleu, et in territorio de Batalleu, juxta viam veterem per quam itur de Marcilleu apud Ansam.* » (Grand Cartulaire d'Ainay, fol. 236.) — « *Citra viam publicam que tendit de Lugduno versus Ansam, que via vulgaliter appellatur iter magnum de Burzeu.* » (Ibid., fol. 64. — N. Burziacus, *jadis paroisse, n'est plus aujourd'hui qu'un lieu dit de la commune de Lissieu* (V. Cart. de Savigny.) — « *Iter vetus per quod itur de Ansa versus Marcilleu ; — apud Charentay, juxta magnum iter tendens de Ansa apud Marcilleu transeundo per Charentay prope Ansam.* » (Acte de 1368, arch. du Rhône, arm. Enoch. vol. XXXVI, n° 4.) — « *Maladeria Rubea, que sita est in territorio de Bellomonte, juxta viam publicam que tendit de Veysia versus Ansam.* » (Acte de 1382, Ibid., arm. Aaron, vol. 16, n° 9.)

(245 *bis*) « *Iter per quod itur de Marcilliaco versus Sainbel.* » (Grand Cartul. d'Ainay, fol. 125.) — « *In parrochia de Sivreu, citra iter quadrigarum versus Chasetum, quod iter ducit ad Duos Rivos.* » (Ibid., fol. 34.) « *Reversando per quoddam iter tendendo ad iter quadrigarum a dicto prioratu Fluyriaci.* » (Acte de 1355, arch. du Rhône, fonds de l'Ile-Barbe, arm. Loth, vol. XIII, n° 2 ; — terrier de Lentilly, de 1330, fol. 61, Ibid., arm. Jacob, vol. XII, n° 1.)

(246) « *Magnum iter ferratum Matisconense tendens de Bella villa apud Sanctum Johannem Arderie.* » (Terrier de Saint-Jean d'Ardière de 1463, arch. du Rhône, arm. Moab, vol. XXIII, n° 1, carton 68, fol. 14, 23 et 51.) — *En Ayguerande (près Belleville), juxta magnum ferratum Villefranche.* (Id., fol. 17.) — *Magnum iter publicum tendens de*

Bella Villa apud Sanctum Johannem. (Ibid., fol. 23.) — « *Iter vetus Matisconense* » (Ibid., fol. 29); — « *In Paymiaco, versus Ulmum Ros de Peys, juxta iter tendens de Villafrancha apud Matisconem* » (fol. 37); — « *Apud S. Johannem Arderie, in dicta parrochia, versus S. Germanum d'Orsel, juxta magnum iter ferratum de Matiscone* » (fol. 45); — « *Iter ferratum tendens de Bellavilla apud Matisconem* » (fol. 48); — « *In dicta parrochia S. Johannis Arderie, juxta magnum iter ferratum tendens de Matiscone apud Bellamvillam, ex borea, et juxta iter vetus tendentem de ponte S. Johannis apud Sanctum Georgium de Rogneins, ex occidente.* » (Fol. 51.) — V. aussi le Terrier de 1379-1429, Ibid., carton 67, fol, 40.

(247) « *Via que tendit de trivio putei d'Ayserablo apud Castellionem.* » (Acte de 1284, Cartul. in-fol. d'Ainay, n° 58.)

(248) « *Juxta ripperiam d'Asergo, juxta iter per quod iter de Chameleto apud Lugdunum.* » (Arch. du Rhône, fonds de Savigny, ch. 4, n° 3); — « *Que res site sunt juxta viam seu stratam publicam que tendit a Lugduno versus Castellionem de Asergo.* » (Acte de 1282, grand Cart. d'Ainay, fol. 258 et 260.) — « *Iter per quod itur de Salvagniaco apud Losannam; — iter per quod itur de Castellione apud Lugdunum.* » (Terrier de Lentilly de 1394, arm. Jacob, vol. XII, n° 3, fol. 9, 16, 26 et 28.)

(249) « *Le grand chemin qui va d'Ambérieu (à côté d'Anse) à la rivière de Saône et au port de Trévoux fait la séparation de la justice et baronnie d'Anse et de celle de Chacellay. Le dit grand chemin a été usurpé environ la longueur de 200 pas et enlevé dans des bois qui l'avoisinent, au bout des dits bois. Ledit grand chemin vient des Serrandieres, et est rembli de bois et*

d'eau. » (Acte de 1584, arm. Enoch., vol. X, n° 2, p. 98 de l'Inventaire.)

(250) « *Que strata descendit a castro Iconii per Ansam usque ad Sagonnam.* » (Acte de 1222, arch. du Rhône, arm. Elias, vol. XIV, n° 5. — Doc. Dombes, p. 83.)

(250 *bis*) « *Terra sita en la Boteri, juxta iter per quod itur de Trevouz apud Chacellay; — iter per quod itur de Quinceu apud Trevouz.* » (Acte de 1324, arch. du Rhône, arm. Enoch. vol. XXXII, n° 13.)

(251) « *Magnum iter tendens de Bella villa apud Bellijocum.* » (Terrier de Saint-Jean-d'Ardières de 1463, arm. Moab, vol. XXXIII, n° 1, carton 68, fol. 11 et 21.)

(252) « *Via tendens a Lugduno versus Insulam Barbaram.* » (Acte de 1283, Cart. in-fol. d'Ainay, n° 37) ; — *In itinere per quod itur de Lugduno apud Insulam Barbaram.* (Ibid., Acte de 1350, fol. 190.)

(253) « *Iter per quod itur de Fontanes apud Vymies.* » (Polyptique de S. Paul, p. 142.)

(254) « *Usque ad viam publicam que descendit de Ruppecisa usque ad Lugdunum.* » (Cart. de l'Aumônerie de l'Ile-Barbe, fol. 2 ; Bibl. de Lyon, collection Coste, n° 2027.)

(255) « *In loco dicto de les Condamines, juxta iter quod tendit de Lugduno apud Vimies.* » (Acte de 1350, grand Cartul. d'Ainay, fol. 190.)

(256) « *Inter castrum de Trevos et iter per quod itur de Sancto Desiderio apud Lugdunum.* » (Acte de 1304, Arch. nation., p. 1390, c. 508.) — « *Prata dicta de Nevro sita juxta ripe-*

riam Sagone et juxta viam publicam qui tendit a limite qui venit de Lugduno versus villam de Trevoux. » (Acte de 1279, Cart. in-fol. d'Ainay, n° 11 ; — Doc. Dombes, p. 215.)

(257) « *Iter publicum quod est subtus domum de Bellore-gardo, inter burgum et ripariam Sagone.* » Acte de 1298, Bibliotheca Dumbensis, p. 219.)

(258) Polyptique de S. Paul, p. 64.

(259) « *Apud Genoilleu, in dicta parrochia de Genolleu, juxta iter tendens de Lugduno apud Matisconem.* » (Terrier de Saint-Jean d'Ardières de 1463, arm. Moab., vol. 33, n° 1, carton 68, fol. 104.)

(259 bis) « *Apud Genollieu..., terra sita en Chatencel, juxta iter Lugdunense... Apud Payseu, Petrus Durandi de Payseu confitetur se in emphiteosim tenere quandam terram sitam juxta iter Lugdunense.* » (Terrier du temple de Belleville de 1378, fol. 64, arch. de Rhône, H. 169.)

(260) « *Iter vetus de Montelupello apud Ansam.* » (Acte du 26 novembre 1467, tit. de Poleteins.) « *Iter antiqum tendens de Trevoux apud Montem Lupellum.* » (Acte de 1423, arch. du Rhône, tit. de S. Nizier.)

(261) « *Juxta iter quod tendit de Reyreu versus Vignoles, et ex alio latere juxta iter quod tendit de Ansa apud Vilars.* » (Acte de 1292, titres non classés des archives du Rhône.)

(262) « *Iter antiqum tendens de Villariis apud Calomontem.* » (Acte de 1407, arch. du Rhône, fonds de S. Pierre, tit. non classés.)

(263) « *Iter publicum per quod itur de Villars apud Biriacum.* » (Acte de 1374, arch. de la mairie de Villars.)

(264) « *Iter tendens de Vassaillieu apud Biriacum.* » (Terrier de l'infirmerie de l'Ile-Barbe de 1451, arm. Moïse, vol. 6, n° 2, carton 88, n° 2, fol. 74.) — « *Magnum iter publicum Vassalliaci ; — iter publicum de Villars apud Vassalliacum.* » (Archives du Rhône, titres non classés de Saint-Pierre.)

(264 *bis*) « *Iter tendens de Calomonte apud Chasey.* » (Arch. de l'Ain, Terrier de Nemy-Tanay de 1388, fol. 3.) — V, aussi note 320.)

(265) « *Iter quod tendita Sancto Triverio apud Villam-Francham.* » (Acte de 1277, doc. Dombes, p. 211.)

(265 bis) « *Apud Sanctum Triverium Dombarum..., iter tendens de Sancto Triverio apud Pontem Vele... Iter tendens de Castellione apud Villam Francham.* » (Terrier du temple de Belleville de 1378, H 169, fol. 70.)

(266) « *Iter quod tendit de portu Belleville apud Sanctum Triverium.* » (XIII^e^ siècle. — Polyptique de S. Paul, p. 69.)

(266 bis) « *Juxta iter per quod itur de Bellavilla apud Castellionem Dombarum. — Iter tendens de Bellavilla apud Castellionem.* » (Terrier du temple de Belleville de 1378, H 169, fol. 63 et 68.)

(267) « *Usque ad viam publicam que tendit de Givorgio recto itinere apud Lugdunum.* » Acte de 1298, Grand Cartul. d'Ainay, fol. 159.)—« *Via que tendit ab ecclesia de Charleu ad villam Yrignins transeundo per trivium de Fossa Folin a parte de Verneysons.* » (Id., fol. 101, acte de 1303.) — « *Subtus viam publicam que tendit de ecclesia de Charleu versus Lugdunum.* » (Id., acte de 1315, fol. 98). — « *In parrochia de*

Charleu, juxta viam publicam qua tenditur de Lugduno versus Givorc. » (Acte de 1293, fonds de Saint-Just, Brignais, liasse 32, n° 6.) — « *Iter publicum quod tendit ab ecclesia de Charleu versus Irignins.* » (Grand Cartul. d'Ainay, fol. 102, acte de 1303.)

(268) « *Apud Amputeum et Tupins, in Plaignia Amputhei, juxta iter tendens publicum de Vienna versus Condriacum.* » (Terrier de Dargoire de 1398-1405. fol. 160 et 162.) — « *Apud Amputheum, juxta iter publicum tendente a Condriaco Vienne.* » (Terrier de Dargoire de 1443, fol. 253.)— « *Apud Amputheum, ruta tendens a magno itinere.* » (Id., fol. 255.) « *In territorio Amputhei, juxta iter publicum regale tendens de Vienna apud Condriacum.* » (Id., fol. 254.) — « *In parrochia d'Ampuis, in territorio de Grant Champ, juxta iter tendens de Condriaco apud Viannam appellatum de Myez.* » (Terrier de Dargoire de 1506, fol. 187.)

(269) « *Iter publicum per quod itur de Coyndriaco apud Viennam.* » (Acte de 1322, arm. Festus, vol. 16, n° 11.)— *In territorio de Rocagnieri, juxta iter publicum tendentem de Coyndriaco apud Viannam.* » (Terrier de Dargoire de 1398-1405, fol. 139, arm. Esther, vol. 33.)

(270) « *Apud Verliacum juxta iter regale; — in territorio de Verleu, juxta iter regale.* » (Acte de 1362, arm. Festus, vol. 16, n° 5.)

(271) « *In territorio de Varey, juxta iter publicum quo itur de Condriaco versus Chavannay.*» (Ibid., id.)

(271 bis) « *In pago Viennensi, ni agro vel villa que vocatur Bocius... cum aliqua terra que est in circuitu ejus, id est a fluvio Rodane, sicut ascendit via usque ad stratam superiorem.* »

(Cart. de Saint-André-le-Bas de Vienne publié par l'abbé Chevalier, p. 128, acte de 1001 à 1003.)

(272) « *En Velleinc, juxta iter per quod itur de Lugduno versus Viennam.* » (Arch. du Rhône, arm. Lévy, vol. 30, n° 1, fol. 1, acte de 1280.) — *El Nevro, juxta viam per quam itur de Lugduno versus Champagniacum.* » (Ibid., id., fol. 2.) — « *En Velleint, juxta viam que tendit de grangia Montagniaci versus iter de Vienna.* » (Id., fol. 6.)

(273) « *In terra de Campaignaco, sicut ducit strata publica Vienne usque ad Centum Fontes.* » (Act. de 1202, archives du Rhône, fonds d'Ainay, chap. 2, n° 18; — Cart. in-fol. d'Ainay, fol. 19.)

(274) « *Via tendens de Lugduno versus Sanctum Symphorianum de Auzone.* » (Acte de 1330 circa, arm. Lévy, vol. 28, n° 4.)

(275) Vente en date du lundi avant les Rameaux 1320, par Clémence de Bullieu, veuve de Burlout, damoiseau, en faveur du chapitre de Lyon. (Arch. du Rhône, tit. non classés du chap. métropolitain.)

(276) « *Strata quæ ducit de Rossillione apud Coindrieu ; — via quæ ducit de pedagio de Rossillone apud Colomber ; — via publica qua itur apud Coindrieu.* » (Cart. mss. de Saint-Sauveur-en-Rue, n° 127.)

(277) « *Apud Viennam, en Murella, juxta iter publicum tendentem de Vienna versus Demes.* » (Terrier du temple de Vaux de 1383, archives du Rhône, Malte, H 1355, fol. 156.)

(278) « *Apud Rupem, in territorio de Marcella, juxta viam*

publicam tendentem de Sancto Boneto versus Viennam. » (Ibid., fol. 3.) — *Apud S. Bonetum, juxta iter publicum quo itur de S. Boneto apud Viennam.* » (Ibid., fol. 19.)

(279) « *Apud Fors, in territorio de Quncia, juxta iter publicum Vienne.* » (Ibid., fol. 34 et 37.)

(280) « *Apud S. Albanum, juxta iter publicum per quod itur de S. Albano versus Viennam.* » (Ibid., fol. 46.)

(281) « *Apud Domariun, juxta iter publicum per quod itur de Burgundio versus Viennam.* » (Ibid., fol. 61.)

(282) « *Apud Burgundium, in territorio de Recluseria, inter duo itinera tendentes de Burgundio versus Viennam.* » (Ibid., fol. 110.)

(283) « *Via tendens de Sachelas apud Ayriacum.* » (Terrier de Charvieu de 1390, Malte H. 1310, fol. 65 et 75) ; « *Apud Bonces, juxta viam publicam tendentem de Sachelas apud Ayriacum* » (Ibid., fol. 75) ; — « *Via publica tendens de Chasolla apud Viennam.* » (Ibid.)

(284) « *Via qua itur de Ponte Charuysii apud Chavannieu.* » (Ibid., fol. 30.)

(285) « *Quadam terra vocata la Paquallery sita apud Pontem Charuysii, juxta duas vias quibus itur de Ponte Charuysii, una apud Lugdunum et alia apud Viennam.* » (Ibid., fol. 27 et 29.) — « *Apud Charveu, juxta viam qua itur de Ponte Charuysii apud Viennam.* » (Ibid., fol. 10).

(286) *Au point de vue de Lyon, le tronçon de route se dirigeant du Pont-de-Charuys au nord-est était considéré comme continuation de la voie de Lyon à Ambérieu-en-Bugey par la*

rive droite du Rhône, suivant un acte de 1279 : « *Terra sita in decimaria Sancti Martini d'Alos, juxta viam publicam que tendit de Lugduno versus Ambayriacum.* (Cartul. in-fol. d'Ainay, n° 6.)

(287) « *Tendendo contra castrum Chaseti per magnum iter publicum tendens de Castro Galliardi ad ipsum locum Chaseti, usque ad tres lapides affixas hodie in campis.* » (Acte de 1392, Guichenon, Bresse et Bugey, Preuves, p. 187.)

(288) *A Ambronay, un acte de 1213 appelle la route* via sive strata (Arch. de l'Ain, fonds de Meyria, H. 240), *et un autre de 1188,* carrata publica. (Guichenon, Bresse et Bugey, Preuves, p. 248.)

(289) « *In parrochia de Soclanges, juxta quamdam viam publicam veterem olim tendentem de Villa Urbana apud Lugdunum, nunc vurgariter vocatam iter Sancti Anthonii.* » (Terrier de la sacristie de Saint-Just de 1405, arch. du Rhône, G. 3919, fol. 2.)

(290) V. ci-devant note 286.

(291) V. Le Laboureur, Masures de l'Ile-Barbe, t. I, p. 110.

(292) « *Via qua itur de Ponte Charuysii apud Lugdunum.* » (Terrier de Charvieu de 1390, fonds de Malte, H. 1310, fol. 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, etc.)

(293) « *Via publica tendens de Crimiaco versus Pontem Charuysii.* (Terrier de 1387, Ibid., H. 1312, fol. 6.) — « *Versus crucem de Charvieu, juxta viam qua itur de Crimiaco apud Lugdunum.* » (Terrier de 1390, Malte, H. 1310, fol. 17.)

(294) « *Via tendens de Crimiaco versus Sanctum Theuderium..., apud Disimeu.* » (Ibid., fol. 7 et 20.)

(295) « *Apud Sanctum Prejectum et in toto Velleno, ultra caminum qui tendit Romam et parte aquilonis.* » (Polyptique de Saint-Paul, p. 165.)

(296) « *Apud Sanctum Bonetum, juxta caminum anticum.* » (Arch. du Rhône, Malte, H. 1355, fol. 30.) — « *In parrochia Sancti Boniti, juxta viam publicam tendentem de Lugduno versus Sanctum Bonitum.* » (Arch. du Rhône, fonds de Fourvières, chap. 5, n° 3, acte de 1277.)

(297) « *Apud Vauz, iter publicum per quod itur de Burgundio versus Vulpileriam.* » (Arch. du Rhône, fonds de Malte, H. 1355, fol. 119.)

(298) « *Apud Bellum Montem, in territorio dous ormes, juxta bovareciam de Bellomonte, ex una parte, et juxta iter publicum Lugduni, ex altera.* » (Id., fol. 135.) — « *En la Molarderi, juxta iter publicum per quod itur de Burgundio versus Lugdunum.* » (Ibid., fol. 137.)

(299) « *Apud Sanctum Germanum, juxta iter publicum per quod itur de Burgundio versus Lugdunum. — In territorio campi de Ulmo, juxta iter Lugdunense. — In pratis de Rua, juxta iter publicum Lugdunense.* » (Ibid., fol. 18 et 19.)

(300) « *Apud Vauz, juxta iter publicum per quod itur de Burgundio versus Lugdunum.* » (Ibid., fol. 116 et 126.) — *En la Sabla, juxta iter publicum Lugduni.* » (Ibid., fol. 130.)

(301) « *Apud insulam d'Artàs, in territorio de Ulmis, juxta iter publicum Lugduni.* » (Ibid., fol. 24.)

(302) « *Apud Sanctum Albanum, juxta iter publicum per*

quod itur de S. Albano versus Burgundium. (Id., fol. 40.) — *Via publica tendens de Burgundio versus Lugdunum.* — *Iter publicum per quod itur de S. Albano versus Burgundium* (fol. 46.) — *In territoria de Rusa, en Molaret, juxta iter publicum Lngdunense* (fol. 50 et 59.)

(303) « *Apud Domarin, in campo dou Bolliat, juxta iter publicum Lugduni.* — *Iter publicum per quod itur de Burgundio versus Lugdunum.* » (Ibid., fol. 61 et 64.)

(304) « *Juxta iter per quod itur de Lugduno apud Miribellum.* » (Acte de 1350, Grand Cart. d'Ainay, fol. 190.)

(305) « *Iter tendens de ecclesia de Benost Lugduni* ; — *apud Beynost, in manso de Rodano, juxta iter tendens de Montelupello apud Lugdunum.* » (Terrier de l'infirmerie de l'Île-Barbe de 1451, Arm. Moïse, vol. 6, n° 2, carton 88, n° 2, fol. 35 et 44.)

(306) « *In mandamento et terragio castri de Gyreu, juxta stratam publicam Lugduni.* » (Acte de 1266, Archives du Rhône, tit. S. Paul.) — « *Ibidem, versus trivium de Curzeu, juxta iter publicum Lugduni ;* — *iter Lugduni* ; — *via que tendit de Montelupello apud Lugdunum.* » (Acte de 1314, Livre des conquerrements de S. Paul, mss. fol. 1.)

(307) V. les deux notes précédentes et les suivantes.

(308) « *Iter quod tendit de Montelupello versus domum de Chano.* » (Acte de 1283, Livre des conquerrements de S. Paul, fol. 25, et acte de 1285, tit. S. Paul, chap. 5, n° 1.) — « *Iter tendens de Montelupello apud Chano.* » (Acte de 1496.)

(309) « *Girouz del Puis VIII den. et II copas frumenti pro*

terra et nemore sitis a Marfo, juxta stratam Lugduni (Polyptique de S. Paul, p. 53.) — *Iter tendens de Montluel ad Burgum. — Iter publicum tendens de Burgo apud Lugdunum.* » (Terrier de S. Romain de Lyon, de 1452, G. 4082, fol. 9, 10 et 11.)

(310) « *Via de Montelupello versus Perroges.* » (Livre des conquer. de S. Paul, fol. 12.) — « *Terra sita subtus ecclesiam Burgi Sancti Cristophori, juxta iter antiquum; — juxta viam antiquam; — iter antiquum tendens de Perogiis versus Montemlupellum.* » (Arch. de l'Ain, Terrier de Némy-Tanay, de 1388, fol. 3, 5 et 13.)

(311) « *Iter tendens de Meissimiaco apud Loyes.* » (Terrier de S. Romain, fol. 14.) — « *Per Meriam a publica strata de Loies quæ tendit versus Petram Crispam.* » (V. 1200, Du Bouchet, Preuves de Coligny, p. 50. — Arch. de l'Ain, fonds de Portes, H. 163.) — « *Iter tendens de Lugduno versus Loyes; — Apud Maximiacum, iter antiquum tendens de Loyes versus Chano.* » (Arch. de l'Ain, Terrier de Nemy-Tanay, fol. 1 et 7.)

(312) « *Via sive strata que ducit ab Ambroniaco versus Sanctum Rainebertum.* » (Acte de 1213, Arch. de l'Ain, fonds de Meyria, H. 240-241.)

(313) « *Ab oriente chiminus romanus* (acte de 1141, limites de la Chartreuse de Portes, arch. de l'Ain, et Guichenon, Bresse et Bugey, pr. 2, p. 223.) — *Id.* (actes de 1171 et 1229, Arch. de l'Ain, fonds de Portes). — *Usque ad chiminum romanum* (Délimitation entre Portes et les chanoines de S. Ruf d'Ordonnas, acte de 1209, ibid., H. 165.) — *Inde ad molendinum de Ordinato..., inde ad fontes Varionarium et ad chiminum romanum supra hospitale vetus; inde per*

eumdem chiminum romanum usque ad semitam subtus hospitale vetus, que semita ab eodem chimino ascendit versus Leschaloun. » (Acte de 1228, ibid., tit. non classés de Portes.)

(314) « *Magnum iter per quod itur de Bellicio apud Petram Castrum.* » (Guichenon, o. l. art. Belley, p. 32.)

(315) V. route de Lyon à Mâcon par la rive gauche de la Saône.

(316) « *Iter tendens de Montelupello apud Villars.* » (Terrier de l'infirmerie de l'Ile-Barbe de 1451, fol. 3.) — « *Iter publicum tendens de Villariis apud Montemlupellum.* » (Acte de 1407, arch. du Rh., fonds de S.-Pierre, tit. non classés.)

(317) « *Iter tendens de Breyssoula apud Chalamont.* » (Terrier de l'infirmerie de l'Ile-Barbe, fol. 63.)

(318) « *In parrochia de Pisey, juxta viam de Chalamont.* » (Acte de 1280, liv. des conq. de S.-Paul, fol. 51.)

(319) « *Iter publicum tendens de Faramanz versus Breyssola.* » (Ibid., fol. 60.)

(319 bis) « *Iter tendens de Burgo Sancti Christophori versus Anthonem.* » (Arch. de l'Ain, terrier de Nemy-Tanay, de 1388, fol. 15.)

(320) « *Apud Loyes..., juxta viam de Chalomonte.* » (Acte de 1271, doc. Dombes, fol. 179.)

(321) « *Apud Loyes, juxta stratam tendentem versus Castellionem.* » (Ibid., p. 180, et Polyptique de S.-Paul, p. 93.)

(322) « *Juxta chiminum per quod itur de Pelotens apud Vilars.* » (Archives du Rhône, fonds de S.-Pierre, acte de 1288, et doc. Dombes, p. 235.)

(323) « *Apud Buxyges... terra de la Destruas, sita juxta iter Lugduni...; terra sita a l'Estra.* » (Polyptique de Saint-Paul, p. 82.)

(324) « *Iter tendens de Lugduno apud Villars.* » (Acte de 1423, arch. du Rhône, fonds de S.-Pierre.)

(325) « *Iter per quod itur de Marlieu apud Burgum in Breyssia.* » (Acte de 1308, doc. Dombes, p. 281.)

(325 bis) « *In parrochia de Cuet (Montrevel), juxta iter tendens apud Sanctum Triverium.* » (Terrier de Teyssonges de 1328, fol. 20, aux archives de l'Ain.) — « *In parrochia S. Triverii, inter pratum hospitalis Sancti Triverii et viam publicam positam prope fontem de Blaneschi, per quam itur de Sancto Triverio apud Luent.* » (Acte de 1292, archives du Rhône, fonds de Malte, Laumusse, membre d'Ecopey, chap. 1, n° 2.)

(325 ter) « *Via publica tendens de Burgo apud Baugiacum; — iter tendens de Marbo apud Burgum; — in parrochia de Longo Campo, juxta iter tendens de Lentz apud Burgum.* » (Archives de l'Ain, terrier de Teyssonges de 1328, fol. 2, 12 et 22.)

(326) « *Deis Saint Andrier tant que a Loies, ainsi comme li chimin se porte.* » (Bibl. Dumbensis, p. 152.)

(326 bis) « *Via Lugduni.* » (Doc. Dombes, p. 230, acte de 1285.)

(327) « *Subtus viam publicam que tendit a Lugduno versus Brignayes.* » (Acte de 1254, fonds de Saint-Just, Brignais, iasse 29, n° 10) ; — « *usque ad viam publicam que tendit a Lugduno versus Brignayes* » (Ibid., id., liasse 29, n° 14) ; — « *ad iter publicum Lugduni.* » (Acte de 1251, ibid. non classé.) — « *Juxta viam publicam Lugduni.* » (Ibid., liasse, 32, n° 16.) — « *Renco de Sacoignins... accepit in feudum... prata sita subtus viam publicam que tendit a Lugduno versus Montaigniacum in parrochia de Chapono, et omnes terras arabiles quas ipse Renco habet in eadem parrochia, inter dictam viam et inter viam de quadrigis.* » (Acte de 1259, archives du Rhône, fonds de Saint-Just, Brignais, liasse 28, n° 4.) — *Secundum quod ducit magna strata Lugduni et vadit ferire versus crucem et vineas Sancti Genesii.* » (Ibid.,liasse 29, n° 5.)

(328) « *In parrochia S. Johannis Attoulas, territorioque appellato de Comba Laurent, juxta iter tendens de S. Johanne Attoulas predicto ad iter publicum tendentem de Rippagerii apud Lugdunum.* » (Terrier de Dargoire, de 1506, fol. 26, 68, et 69.) « *In parrochia S. Johannis de Tollas, a rivo de Copalieu usque ad rivum de la Moscheneri et usque ad stratam Lugdunensem.* » (Acte de 1227, fonds de S.-Just, liasse 86, n° 12.)

(329) « *Apud la Rosselleri, in territorio de Bouchet, juxta iter tendens de Rippagerii Lugduni.* » (Terrier de Dargoire de 1398-1405, Esther, vol. 33, fol. 28); — *via tendens de Rippagerii apud Lugdunum* » (Terrier de Dargoire de 1405, fol. 19, fonds de S.-Just, G. 2970); — *In territorio prati Vandrenayn, juxta viam publicam tendentem de Rippagerii apud Lugdunum.* » (Id,, fol. 8.) — « *In territorio de la Prans, juxtam ripam Gerii et juxta iter quo itur apud Lugdunum*; — *in territorio Molendini novi, juxta iter per quod itur Lugduni.* » (Terrier de Rive-de-Gier de 1378, arm. Jacob,

vol. 67, n° 1.) — « *In territorio de Chalmeton, juxta iter quo itur de Rippagerii apud Lugdunum.* » (Terrier de Rive-de-Gier de 1383, ibid., vol. 67, n° 2, fol. 17.) — « *In territorio de Barballa, juxta iter tendens de Lugduno apud Dargoriam.* » (Terrier de Dargoire de 1506, fol. 57.) — « *Juxta iter tendens de Dargoria apud Lugdunum.* » (Id., fol. 75.) — « *Apud Mornand, in territorio de Brullioles, juxta iter tendens de S. Martino la Plaigny apud Lugdunum.* » (Id., fol. 96.) — « *Juxta iter publicum tendens de S. Martino Lugduni.* » (Terrier de Dargoire de 1398-1405, Esther, vol. 33, fol. 224.) — « *Apud Sanctum Martinum la Plaigni, en la Girouderi, juxta viam publicam Lugdunensem.* » (Id., fol. 226.) — « *In territorio de la Giroderi, juxta viam Lugdunensem.* » (Id., fol. 219.) — « *Juxta stratam Lugdunensem tendendem de S. Martino la Plaigni apud Lugdunum.* » (Terrier de Saint-Genis-Terre-Noire de 1388, fol. 21.)

(330) « *In territorio del Chabodeynt, juxta stratam Lugnensem tendentem del Reclus* (*locus S. Annemundi*) *ad Rippam Gerii ; — In Grando Lacu, juxta viam seu stratam publicam Lugdunensem ; — In territorio de l'Ondyer, juxta stratam Lugduni ; — apud la Chametri, juxta stratam publicam tendentem de Sancto Annemundo ad Rippam Gerii.* » (Terrier de Saint-Genis-Terre-Noire de 1378-1388, fol. 9, 16, 21 et 46.) — — « *Juxta viam tendentem de S. Annemundo versus Lugdunum.* » (Acte de 1330, archives du Rhône, D. 97.) — « *In territorio de Esgaranda, juxta iter quo itur de Rippagerii apud Sanctum Annemundum.* » (Terrier de Rive-de-Gier de 1383, arm. Jacob, vol. 67, n° 2.) — « *In clauso de Sartines sito subtus villam Sancti Juliani ex una parte, et juxta viam publicam que tendit a Sancto Annemundo versus Lugdunum ex altera, et juxta aquam de Gier.* » (Archives du Rhône. D. 99, acte de 1268.)

(330 bis) « *Iter per quod itur de Lugduno apud Riviriacum; — via publica tendens de Mornant apud Lugdunum; — via publica per quam itur de Riviriaco apud Lugdunum.* » (Arch. du Rhône, tit. non classés, acte de 1340.) — « *Curtilis de la Rollierari... juxta iter publicum tendentem de Sancto Romano in Jaresio Lugduni.* » (Terrier de Dargoire de 1398-1405, fol. 229, arm. Esther, vol. 33.)

(331) « *Iter quo itur del Chambo apud Sanctum Henemundum.* » (Terrier de Chazelles de 1383, fol. 4.) — « *Iter publicum tendens de Sancto Stephano de Furano apud Curnillonem.* » (Acte de 1317, arch. du Rhône, D. 97.)

(332) « *Iter quo itur de Sancto Simphoriano apud Sanctum Enemundum.* » (Terrier de Chazelles de 1384, Malte H. 2372, fol. 32, et terrier de 1383, fol. 2.)

(333) « *Versus stratam, prope iter tendens de Foillosa apud Sanctum Annemundum.* » (Fragment d'un terrier de 1382, aux arch. du Rhône.)

(334) « *Apud Marlens, in parrochia de Longes, juxta iter tendens de Sancto Annemundo apud Viannam.* » (Terrier de Dargoire de 1398-1405, l. c. fol. 55.) — « *Juxta iter tendentem de S. Annemundo versus Viannum.* » (Id., fol. 100.)

(335) « *Apud Paveysins, juxta iter tendens de Condriaco versus Sanctum Ennemundum.* » (Id., fol. 97 et 110.)

(336) « *In parrochia beati Johannis de Tholas, juxta iter publicum per quod itur a Reveriaco versus Viannam.* » (Acte de 1354, arm. Esther, vol. 25, n° 1, fol. 5). — « *Iter tendens de Riviriaco apud Givorgium.* » (Terrier de S.-Andéol de 1350-1355, arm. Joel, vol. 10, n° 2.)

(337) « *Apud Longes, in territorio de la Revates, juxta iter tendens de Rippa Gerii apud Viennam.* » (Fragment d'un terrier de 1456, fol. 72 et 80, arch. du Rhône.)

(338) « *Iter tendens de Rippagerii apud Condriacum.* » (Ibid., fol. 75.) — « *In territorio de Giborderia, juxta iter quo itur de Rippagerii apud Condriacum.* » (Terrier de Rive-de-Gier de 1383, arm. Jacob, vol 67, n° 2, fol. 75.)

(339) « *Item fuit declaratum et ordinatum..., quod obedientiarii de Briendas non possent nec debeant furchas erigere seu erectas habere ex parte Yseronis et Male Taberne, scilicet a molendino de Cornaviu, sequendo limites supradictos, usque ad locum ubi protenditur iter magnum de Briendas versus Chaponno incidens in magnum iter Lugduni.* » (Acte de 1314, arch. du Rhône, arm. Esdras, vol. 27, n° 3.)

(340) « *In parrochia de Chapono, in territorio d'Aleysi, juxta iter per quod itur de Sancto Andrea la Cota apud Lugdunum.* » (Terrier de Chazelles de 1355, fol. 50, Malte, H. 2374.) — « *Apud Turins, juxta iter antiqum tendens de Lugduno apud Sanctum Saturninum.* » (Terrier de Turin de 1447, pour l'Ile-Barbe, arm. Loth, vol. 19, n° 1, carton 24.)

(341) « *Iter tendens de Mala Taverna apud Sanctum Simphorianum... — Apud Mala Taverna, juxta iter predictum Lugduni.* » (Acte de 1454, fonds de l'Ile-Barbe, cart. 24, arm. Loth, vol. 25, n° 3.)

(342) « *Apud Sociacum, in territorio de Bernoneri, juxta iter tendens de Sancto Simphoriano Castri apud Lugdunum.* » (Terrier de Rochefort de 1478, fonds de S.-Just, G. 3976, fol. 36.) — « *Apud Meyssimiacum, juxta iter tendens de*

S. Symphoriano Castri apud Lugdunum. » (Terrier de Rochefort de 1367, ibid., fol. 20.) — « *Ibidem, in territorio de Garon, de Goenchi, de les Gotes, de Pramoleyn, juxta iter tendens de S. Symphoriano apud Lugdunum.* » (Terrier de Messimy de 1385, ibid., fol. 3, 4 et 5.) — « *Iter tendens de Meximiaco Lugduni.* » (Ibid., fonds de l'Ile-Barbe, arm. Loth, vol. 25, n° 3, fol. 3.)

(343) « *Iter per quod itur de Thurins apud Lugdunum..... In territorio de Costa de Turins, juxta viam tendentem S. Symphoriani Castri apud Lugdunum.* » (Terrier de Rochefort de 1367-1385, fonds de Saint-Just, fol. 10 et 12.) — « *Versus lo Roavier, juxta iter Lugdunense... — En Avona, juxta boscum domini de Sant Martin et juxta iter dictum Romano*[*rum*]. » (Terrier de Thurins de 1336, fol. 10 et 17, arm. Loth, vol 25, n° 1.) — « *Apud Turins, in territorio de Amandoliers, juxta iter et inter duo itinera tendentia de Costa et Lugduno apud Turins.— Apud la Costa, juxta iter tendens de S. Simphoriano apud Lugdunum. — Iter tendens de Thurins apud Lugdunum, et juxta rippariam de Garon, quodam itinere antiquo intermedio. — In castro de Turins, juxta iter antiquum tendente de Sancto Simphoriano Castri apud Lugdunum.* » (Terrier de Thurins de 1447, ibid., carton 24, fol. 5, 11 et 16. — « *In parrochia de Turins, in podio de les Moles, juxta viam Lyoneysa; — in territorio del Chalmeyl, juxta viam Lyoneysa.* » (Terrier de Chazelles de 1355, fol. 60, 64 et 66.)

(344) « *In territorio de Costa de Turins, juxta iter vetus tendens a Tirementel apud Lugdunum.* » (Terrier de Rochefort de 1478, fonds de S.-Just, G. 3976, fol. 21.)

(345) « *Apud Rantalonem, in territorio de Cruce, alias en les Costes, juxta iter tendens de Ruppeforti apud Lugdunum.* » (Terrier de Rochefort de 1478, fol. 29 et 30.) — « *Apud*

Marnas, juxta iter per quod itur de Rantalon apud Lugdunum. » (Terrier de Chazelles de 1355, H. 2374, fol. 1.) — « *En la Foreyreyri de la Fraissena, juxta iter publicum per quod itur de S. Simphoriano apud Lugdunum.* » (Id., fol. 3, 15 et 64.) — « *El treyvo de Besans, juxta viam Lyoneysa.* » (Id., fol. 5.) — « *In territorio del Fo, juxta viam Lyoneysa* (fol. 29). — *Decima que provenit et excressitur ab itinere tendente a Lugduno apud S. Symphorianum usque ad crucem Forest, et a dicta cruce recte tendendo per iter tendens ad castrum de la Bastia, usque ad rivum aut guttam nuncupatam de Niguet, infra parrochiam Rantalonis.* » (Acte de 1486, arm. Job., vol. 2, n° 4.)

(346) « *Subtus la maladeyri de Font Freydi, juxta viam Rochiforteysa; — in territorio de la comba Roent, juxta iter quod itur de Rochifort apud Lugdunum.* » (Terrier de Chazelles de 1355, fol. 24 et 72.) — « *Iter per quod itur de Lugduno apud Ruppem Fortem.* » (Terrier de Rochefort de 1367, fol. 14 et 15.) — « *Iter tendens de Rochiffort apud Lugdunum.* » (Terrier de Thurins de 1447, fol. 12.)

(347) « *In parrochia Sancti Martini Annualium, in territorio de Mala Comba, juxta iter Lyoneys per quod itur de Rochifort apud Lugdunum.* » (Terrier de Chazelles de 1355, fol. 53.) — « *In parrochia de Rochifort, juxta iter per quod itur de Rochifort apud S. Martinum d'Anoals.* » (Id., fol. 58 et 59.)

(348) V. les notes précédentes et archives du Rhône, fonds de l'Ile-Barbe, arm. Loth, vol. 25, n° 3, fol, 7, 9 et 16.)

(349) « *En la Chantri, juxta iter publicum per quod itur de Sancto Symphoriano Castri apud Sanctum Symphorianum de Auzone.* » (Acte de 1309, Grand cartulaire d'Ainay, fol. 185.) — *In territorio de Bruchaille, juxta iter quod tendit*

de Sancto Symphoriano Castri apud Sanctum Simphorianum de Auzone. » (Acte de 1338, ibid., fol. 282.)

(350) « *Procurator... dicti domini ducis et comitis Forensis pretendebat, proponebat et asserebat pertinere dicto domino duci et comiti ad causam comitatus predicti et ratione castri sui de Castro Lucio, infra metas, limitationes et terminos qui sequntur, videlicet a strata publica vulgaliter nuncupata strata Viannoyse, qua gressus habetur de partibus Viannensibus ad partes Forenses, transitum faciendo per riperiam de Coyse in loco dicto le gaz de Champan, a dicta aqua recte tendendo per iter publicum seu stratam prope grangiam que quondam fuit Petri Rotundi et nunc est Florimondi de Tholon, protendendo apud Chazaletum, et ab illa strata sequendo per iter publicum usque ad rivum vocatum Durongo. — Fuit pacifficatum, dictum et concordatum in modum qui sequitur, videlicet quod termini, limitationes et mete castellanie seu mandamenti Castri Lucii deinceps habeantur et sunt ultra aquam predictam Coysie, a parte Sancti Simphoriani, prout protendit rivus Durongon ingrediens aquam predictam, a dicta aqua ascendendo per ipsum rivum usque ad iter publicum proximum aqua de Coysie, qui greditur de Sancto Baldomero ad stratam publicam Viannensem superius designatam, que tendit versus Viennam, usque ad trivium dividentem iter et stratam predictas, et a dicto trivio arripiendo et descendendo iter vocatum de talon... usque ad aquam Coysie.* » (Acte du 4 juillet 1398, archives du Rhône, arm. Laban, vol. 13, n° 15.)

(351) « *In parrochia Sancti Andree la Poys : en les Varennes, juxta viam Lugduni tendentem de Monte Rondi apud Sanctum Andream lo Poys ; — in territorio Furcarum, juxta viam Lugdunensem tendentem de Monte Rondi apud Chasaletum.* » (Terrier de Chazelles de 1383, archives du Rhône, fonds de Malte, fol. 50.) — « *Via tendens de Monte Rotundo*

apud Rochiffort. » (Terrier de Rochefort de 1367, l. c. f. 15.) *Apud Montembrisonem, au Coign de les Plantays, subtus Savigniacum, juxta iter tendens de Montebrisone apud Lugdunum.* » (Terrier de Saint-Galmier de 1415, archives du Rhône, fonds de Saint-Just, G. 3926, fol. 5.) — « *Apud S. Symphorianum Castri, in territorio de la Ongoleneri, juxta iter quo itur de Pluvis versus estradam Lyonesy.* » (Terrier de Chazelles de 1383, fol. 4.) — « *Iter quo itur de Chazaleto Lugduni.* (Id., fol. 9.)

(352) « *In territorio de Calma, juxta viam qua itur de Foro apud S. Simphorianum Castri. — Iter quo itur de Valleles apud Forum.* » (Terrier de Sury de 1358, pour le comte de Forez, fol. 5 et 6.)

(353) « *Iter quo itur de Sancto Baldomero vêrsus Sanctum Symphorianum.* » (Terrier de Chazelles de 1383, fol. 12.)

(354) « *Iter quo itur de Sancto Baldomero apud Montembrisonem.* » (Id., fol. 35.)

(355) « *Matheus Merlet debet IX denarios viennensium censuales pro quadam domo sita versus iter tendens de ponte Sancti Ragneberti apud Sanctum Baldomerum.* » (Terrier de Saint-Victor-sur-Loire de 1336.)

(356) « *Iter quo itur de Sancto Justo apud Foillosam ; — iter tendens de ponte Sancti Ragneberti apud Foillosam.* » (Id.) — « *Juxta aquam de Furano et juxta iter tendentem de Foyllosa versus Annoniacum.* » (Acte de 1329, archives du Rhône, D. 97.)

(357) « *Iter tendens de Castro Lucio apud Sanctum Marcellinum.* » (Terrier de S.-Marcellin de 1395, archives du Rhône, arm. Elie, vol. 1, c. 651, fol. 74.)

(358) « *Iter tendens de Sancto Ragneberto apud Sanctum Bonitum.* » (Id., fol. 11, 62, 74.) — « *Iter quo itur de Sancto Bonito Castri versus Sanctum Ragnebertum.* » (Terrier de Verrières de 1372, ibid. H. 1520, fol. 28 et 29.)

(359) « *In territorio de Condomines, juxta iter tendens de S. Victore apud S. Ragnebertum;—in saltu de Grangent, juxta iter tendens apud S. Victorem de ponte S. Ragneberti. — Iter quo itur de ponte S. Ragnemberti apud Firminiacum.* » (Terrier de S.-Victor de 1356, ibid.)

(360) « *Iter tendens de ponte S. Ragneberti apud Turrim in Jaresio.* » (Ibid., id.)

(361) « *Versus stratam, prope iter tendens de Foillosa apud Sanctum Annemundum.* » (Acte de 1362, arch. du Rhône. Fragment de reconnaissances au profit du château de la Tour-en-Jarez.)

(361 bis) « *Item tres solidi censuales quos debet Stephanus Borna pro petia terræ sita subtus stratam qua itur a Burgo d'Argentau versus Viennam.* » (Acte de 1276, Cart. mss. de Saint-Sauveur, à M. le comte de Charpin-Feugerolles, fol. 331, n° 192.)

(361 ter) « *Andreas, capellanus Sancti Juliani Molin Moletani..., confitetur et recognoscit se habere in beneficium personale pro capellania et nomine capellæ suæ decimam quæ est inter stratam qua itur versus Annoniacum per planitiem d'Eteysas et stratam qua itur verus Burgum d'Argentau.* » (Acte de 1276, Cart. mss de S.-Sauveur, n° 188, fol. 319 et 320.)

(361 quater) « *Dictus nobilis (Guigo Pagani, domicellus), stratam per villam Sancti Salvatoris transeuntem suam esse dicebat.* » (Id., n° 171, fol. 262.)

(362) « *In parrochia Corziaci, en les cotes de la Guindeleri, juxta iter quo itur de Sainbel apud Sanctum Symphorianum ; — in territorio de la Roche, juxta iter quo itur de Monteromano apud Corziacum ; — via qua itur de Corziaco apud Santbel. — In parrochia de Bessenay, juxta iter quod tendit de S. Symphoriano apud Sanctum Bellum.* (Terrier de Chazelles de 1377, H. 2319, fol. 9, 15, 25 et 64.) — *Iter tendens de Sancto Symphoriano Castri apud Sanctum Bellum.* » (Terrier de Rochefort de 1367-1385, l. c. fol. 6.) — *Iter tendens de Duerno apud Sanctum Simphorianum Castri ; — via tendens de Duerna apud Corziacum.* » (Acte de 1374, arm. Job, vol. 6, n° 16.) — *Iter tendens de Yzerone apud Sanctum Symphorianum Castri.* » (Id.)

(363) « *In parrochia Sancti Laurentii de Chamosseto, juxta iter per quod itur de Mont Trotier apud Sanctum Symphorianum Castri.* » (Terrier de Chazelles de 1357, Malte H. 2422, fol. 6.)

(363 *bis.*) « *Florimondus de Tholone, domicellus, confitetur tenere... domum seu grangiam vocatam la Levratieri, sitam in mandamento Dalgorie, in parrochia beati Johannis de Tholas..., sitam juxta iter publicum per quod itur a Reviriaco versus Viannam.* » (Arch. du Rhône. arm. Esther, vol. 25, n° 1, fol. 5.)

(364) « *Iter quo itur de Sancto Simphoriano apud Gramont* (Terrier de Chazelles de 1384, Malte, H. 2372, fol. 27.) — *Iter quo itur de Gramont apud S. Symphorianum.* » (Terrier de Chazelles de 1383, fol. 6.) — « *Iter tendens de cimiterio ipsius loci Grandi Montis versus Sanctum Symphorianum Castri ; — juxta iter tendens de dicto loco Grandis Montis versus Lo Chambon ; — iter tendens de S. Symphoriano Castri versus Fontaneis.* » (Terrier de Saint-Symphorien-le-

Châtel de 1381; arch. du Rhône, arm. Laban, vol. 25, n° 1, fol. 2 et 8.)

(365) « *Dans le terrier de la Tour-en-Jarez on lit encore ce passage :* Subtus viam tendendo de strata versus S. Anemundum.

(366) « *Apud Esculliacum, juxta iter tendens de Lugduno apud Arbrellam.* » (Terrier de Savigny de 1339, et terrier d'Ecully de 1396, fol. 3 et 11, arch. du Rhône, G. 4059.) — « *In territorio de Charveyroney, juxta iter publicum per quod itur de Lugduno apud Arbrelam.* » (Terrier d'Ecully de 1396, fol. 27, et terrier de Lentilly de 1369, arm. Jacob, vol. 12, fol. 2, 4 et 10.)

(367) « *Sicut ducit via antiqua versus Darzilleu.* » (Acte de 1259, arm. Jacob, vol. 22, n° 2.)

(368) « *Iter publicum per quod itur de Salvaigniaco versus Arbrellam.* » (Acte de 1340, arch. du Rhône, arm. Jacob, vol. 1, n° 6.) — « *En Malpertuis, juxta iter per quod itur de Lugduno apud Arbrellam.* » (Terrier de Lentilly de 1369, arm. Jacob, vol. 12, n° 2, fol. 11 et 28.) — « *En Malpertuis, juxta iter tendens de Arbrella versus Lugdunum.* » (Terrier de Lentilly de 1394, ibid., n° 4, fol. 12.)

(369) « *Apud Lentilliacum : iter tendens apud Lugdunum* (Terrier de 1330, arm. Jacob, vol. 12, n° 1, fol. 3.) — *Iter per quod itur de Lugduno apud Arbrellam.* » (Ibid., fol. 11.) — *Tenementum de la Durery situm juxta iter quod tendit de Lugduno apud Arbrellam.* (Id., fol. 61.) — *Iter publicum de Lugduno ; — iter publicum tendens de Lentilliaco versus Arbrellam ; — iter publicum per quod itur de Lentilliaco versus Arbrellam ; — iter publicum per quod itur de Lugduno*

versus Arbrellam. » (Terrier de Lentilly de 1330, fol. 4, 8, 17 et 69.) « — *Dictus dominus Symon Palatini, canonicus Lugdunensis, dicebatur invasisse et violenter cepisse dominum Nicholaum de Billenc, legum professorem, in strata publica prope Lentiliacum et captum duxisse et detinuisse.* » (Acte de 1285, arm. Jacob, vol. 1, n° 4.)

(370) « *In esserta de Joner, juxta magnum iter tendens de Arbrella apud Lugdunum.* » (Acte de 1355, arch. du Rhône, fonds de l'Ile-Barbe, arm. Loth, vol. 13, n° 2.) — *Le même acte appelle cette route* iter Lugdunense.

(371) « *Inter duas vias que tendunt ab Arbrella versus Buylleu.* » (Arch. du Rhône, fonds de Saint-Just, liasse 43, n° 17, acte de 1260.)

(372) « *In parrochia de Darayseu, juxta aquam que vocatur Soana, ex una parte, et juxta viam publicam que tendit a Sancto Clemente apud Lugdunum, ex altera.* » (Acte de 1261, arch. du Rhône, Saint-Just, liasse 43, n° 8.)

(373) « *Iter publicum quod tendit a Sancto Clemente apud Lugdunum, ex una parte, et aqua que vocatur Soana, ex altera.* » (Ibid., liasse 43, n° 31.) — « *Juxta magnum iter publicum tendens a predicto loco S. Clementis apud Arbrellam.* » (Terrier de Saint-Clément-de-Valsonne de 1510, G. 4057, fol. 3 et 5.)

(374) « *Versus crucem de Sarsay, juxta iter Franciscum.* — *El Marterer juxta iter Franciscum.* » (Acte de 1307, fonds de Savigny, chap. 4, n° 3.)

(375) « *Juxta magnam viam Franciscam.* » (Acte de 1294, arch. du Rhône, fonds de Saint-Just, liasse 44, n° 55.)

(376) « *In parrochia Vallis Suanne, juxta iter Lugdunense quod tendit de Lugduno apud Tisiacum.* » (Acte de 1283, fonds de Saint-Just, liasse 44, n° 41.)

(377) « *Guillelmus de Taratro, Petrus de Taratro et Bernardus de Taratro, domicelli, confitentur et recognoscunt se tenere in feudum ab ecclesia Savigniacense quicquid ipsi habent, tenent et possident per se, vel alii ab eis, infra istos terminos, videlicet ab aqua de Turzina, sicut venitur ad aquam de Vignoilles, et ascenditur per stratam que ducit ad Sanctum Lupum et Bysagnem et apud lo Salvajos et ad magnam stratam Franceschi, et descendit usque ad Turzinam.* « (Acte de 1287, fonds de Savigny, chap. 2, n° 3.) — « *Usque ad magnum iter per quod itur de Arbrella apud Taratrum.* » (Acte de 1304, ibid. ch. 4, n° 23. — « *Descendendo ad altitudinem dou Chastellar, et exinde recta linea descendendo ad aquam seu gutam de Vignolles, et deinde per dictam gutam descendendo ad iter publicum per quod itur de Taratro versus Pont Charraul.* » (Acte de 1325, ibid., ch. 19, n° 2.)

(378) « *In territorio de Charreres, juxta iter quo itur de portu Roddane apud hospitale Petre Fortunere, ex una parte, et juxta fluvium Ligeris, ex altera parte.* » (Terrier de Commelle de 1391, arm. Jacob, vol. 44, n° 1, fol. 68.)

(379) « *El Vivyer, juxta iter quo itur de Portu Roddanne apud Comelles; — subtus ecclesiam de Comelles juxta iter quo itur de Comelles apud Parigne.* » (Terrier de Commelle de 1391, fol. 80 et 81.)

(380) « *El marez de Varenis, juxta iter dictum de Sayeta. — Apud Varennas, juxta iter de Sayeta* (Id., fol. 68 et 71.) — *In territorio de Comba, juxta iter publicum nuncupatum de la Sayeta.* » (Id., fol. 45.) — « *Caminus seu strata de Sayette ;*

— *sic protenditur caminus de Sayette usque ad portum de Rohenna.* » (Acte de 1222, arch. nation., P. 1388, c. 34; P. 1389, c. 369. — Huillard-Bréhiolles, Invent. de la maison de Bourbon, t. I, p. 21 ; — A. Bernard, Histoire du Forez, t. I, Preuves, p. 12; — La Mure, Hist. des ducs de Bourbon et des comtes de Forez, édit. de Chantelauze, t. III, fol. 42.)

(381) « *El Pontet, en Pra Viel, juxta iter ferratum.* » (Terrier de Commelle de 1391, fol. 70.)

(382) *V. l'excellent mémoire de M. Vincent Durand, dans le premier vol. du Recueil publié par la Diana de Montbrison, p. 78.*

(383) « *In territorio de Barrilhieres, juxta iter Franciscum quo itur de Sancto Germano apud Roddanam.* » (Terrier de Roanne de 1488, fonds de Malte, H. 1455, fol. 126.)

(384) « *In territorio de la Foretz, juxta iter antiquum quo itur de Noailliaco apud Bellum Locum.* « (Id., fol. 49 et 50.) — *Beaulieu est dans la commune de Riorges contiguë à Roanne.*

(385) « *Iter publicum per quod itur de Lugduno versus Sanctum Bel.* » (Acte de 1340, arch. du Rhône, arm. Jacob, vol. 1, n° 6). — « *En la Piatery et en Melcruys, juxta iter tendens de Sambel apud Lugdunum.* » (Terrier de Lentilly, de 1330, fol. 30, 34 et 35, arm. Jacob, vol. 12, n° 1.)

(386) « *Iter quo itur de Brullioles apud Sant Bel.* » (Terrier de Chazelles de 1377, fol. 40, H. 2319.) — « *In Prato Rotundo, juxta iter per quod itur de Brullioles versus Sant Beel. — Item in ripperia de Cona, juxta iter per quod itur de*

Fuer apud Lugdunum. » (Acte de 1307, arch. du Rhône, fonds de Savigny, ch. 4, n° 3.)

(387) « *Apud Brullioles, iter per quod itur de Brullioles apud S. Laurencium de Chamosset.* » (Acte de 1307, ibid.) — « *In parrochia Sancti Laurencii de Chamosseto, juxta iter per quod itur de Foro apud Lugdunum ; — iter de Foro apud S. Bonitum ; — iter de Foro apud S. Laurentium de Chamosset.* » (Terrier de Chazelles de 1357, Malte, H. 2422, fol. 1, 2, 3, 4 et seq.)

(388) « *In parrochia S. Martini Leytra, in territorio del Munar, juxta iter per quod itur de Foro apud Lugdunum.* » (Terrier de Chazelles de 1357, l. c., fol. 92 et 97.)

(389) « *In parrochia Sancti Bartholomei l'Estra, in territorio de la Bertuyneri, juxta iter publicum per quod itur de S. Bartholomeo apud Fuer.* » (Id., fol. 196.)

(390) « *Iter per quod itur de Sancta Fide apud Forum.* » (Terrier de Sainte-Foy de 1346, arm. Moïse, vol. 12, n° 2, fol. 1.) — « *Iter tendens de Sancto Germano apud Sanctam Fidem ; — iter tendens de S. Germano apud Bussi ; — iter tendens de S. Germano apud Noalheu.* » (Terrier de Verrières de 1366, fonds de Malte, H. 1461, fol. 1, 3, 4 et 18.)

(391) « *Iter per quod itur de Foro in Forisio versus Serveyri.* » (Id., fol. 9.)

(392) « *Via tendens de Sancto Justo apud Francham Villam.* » (Terrier de Saint-Just de 1342, fol. 14, G. 4001.)

(393) « *Juxta iter publicum de porta Sancti Yreney apud Gresiacum, et juxta aliud iter tendens de porta de Trions ad pre-*

dictum iter tendendo apud Gresiacum. » (Terrier de Saint-Just de 1480, fol. 24, G. 4058.)

(394) « *Via qua itur de Chivignay apud Sanctum Bonitum Frigidis ; — iter tendens de Chivignay apud S. Bonitum ; — via per quam itur de S. Bonito apud Bessenay.* » (Terrier de Savigny de 1378, fol. 34, 139 et seq.)

(395) « *In parrochia Corziaci... pro uno prato sito inter aquam de Brevenna et juxta viam tendentem de Lugduno apud Forum, et juxta gutlam de les Segnies. — In parrochia Corziaci, in territorio de Populo, juxta iter quo itur de Corziaco apud Forum in Foresio. — Iter tendens de Corziaco apud Fuers.* » (Terrier de Chazelles de 1377, H. 2319, fol. 2, 3 et 39.) — *Iter quo itur de Bruciaco apud Corziacum.* » (Id., fol. 6.)

(396) « *In parrochia de Chivinay, juxta iter tendens de Bessenay apud Lugdunum.* » (Terrier de Savigny de 1378, n. 1788 et 1834.)

(397) « *Juxta iter per quod itur de Mon Trotier apud Forum.* » (Terrier de Chazelles de 1357, fol. 156, Malte, H. 2422.) — « *Iter per quod itur de Chanboc apud Mont Trotier.* » (Id., fol. 54.)

(398) « *In parrochia de Chambosco, in curtili de Freyderes, juxta iter per quod itur versus magnum iter per quod itur de Chambosco apud Longam Saignam.* » (Acte de 1371, tit. non classés de Savigny.)

(399) « *In parrochia de Chanbot, in territorio de Bancillon, juxta iter per quod itur de Sancto Beel apud Forum ; — in territorio del treyvo de Mornent, juxta iter per quod itur de Foro apud Sanctum Beel ; — iter per quod itur de Bancillon apud*

Forum; — en l'essart Girardet, juxta iter publicum per quod itur de Foro apud Sanctum Beel; — in territorio del Grant Garayt, juxta iter per quod itur de Foro apud Sanctum Beel, etc. (Terrier de Chazelles de 1357, Malte, H. 2422, fol. 146, 147, 156, 161, 162 et 163.) — *Iter per quod itur de Chamboc apud Lugdunum.* » (Id., fol. 50, 51 et 52.)

(400) « *Iter per quod itur de Essartines apud S. Beel.* » (Id., fol. 50.)

(401) *V. pour la partie de cette route connue jadis sous le nom de voie Bolène, le très-remarquable travail inséré par M. Vincent Durand dans le Recueil de mémoires et documents sur le Forez, publiés par la Societé de la Diana, t. II, p. 103 et suivantes, sous ce titre* : Aquæ Segetæ et la voie Bolène en Forez.

(402) « *In territorio d'Als Perars juxta iter tendentem de Ponte Perart apud Sanctum Bonitum, ex una parte, et juxta aquam d'Aujon, ex altera ;— al garait de Ulmo, juxta iter tendente de Ponte Peyrart apud Sanctum Bonitum. — Iter tendens de Ponte Perrart apud Sanctum Bonitum.* » (Terrier de Saint-Marcellin de 1395, arch. du Rhône, arm. Elie, vol. 1, c. 651, fol. 54 et 55.)

(403) « *In parrochia de Marol, apud pontem Malevallis, juxta iter de Crusilhia ad Anicium.* » (Terrier de S.-Marcellin de 1395, l. c., fol. 46.)

(404) « *Iter tendens de Ponte Perardi apud Montembrisonem ; — iter tendens de S. Boneto apud Montembrisonem.* » (Id., fol. 27 et 30) — « *Apud Sanctum Johannem de Solemeo, in calma pontis de Malavalle, juxta iter de l'estras tendens de Crusillia apud la Sitra ; — iter tendens de Crusillia apud Sanctum*

Bonitum Castri ; — terra sita al Ponteilli, juxta stratam seu l'estra tendentem de Crusillia apud Sixtram ;—en levers de Gerento, juxta l'estroa tendendem de Crusillia ad Anicium ; — in calma de ponte Male Vallis, juxta l'estroa per quam itur de Crusillia a la Sixtra ;— en la comba de Gerento, juxta iter tendentem de Montebrisone apud Anicium ;—iter tendens de Crusillia apud Anicium. » (Terrier de Lavieu de 1394-1395, c. 651, fol. 22, 23 et 24.) — « *Iter publicum tendens de Haute Crusillie apud Margerie ; — iter publicum tendens de Margerie apud Montemseutum ; — iter antiqum tendens de Laviaco apud Montembrisonem ; — iter tendens de ponte Crusillie apud Montembrisonem ; — in territorio pontis Crusille, in loco vocato la maladeri alias l'enfermarie, juxta iter quo itur de dicto ponte apud Montembrisonem ; — apud pontem Crusille subtus lo treus de la Bori, in territorio de les Boiges, juxta iter regale per quod itur ad Anicium. — Al Martore, juxta iter quo itur de ponte Crusillie ad Anicium ; — in territorio de Solemeo, juxta iter tendens de Solemeo apud Altam Crusilliam ; — al Martorey, juxta iter tendens de Montebrisone apud Anicium. — Apud Altam Crusilbiam, juxta stratam tendentem de Crusillia apud Sistram et Anicium.* » (Terrier de Lavieu de 1394-1395. — Arm. Abel, vol. 2, c. 650, fol. 3, 6, 7, 8, 10, 15, 16, 18 et 20.)

(405) V. Route de Lyon à Montbrison et au Puy.

(406) « *Iter tendens de Sancto Marcellino apud Sanctum Bonitum ; — iter tendens de Sancto Marcellino versus Pontem Perart.* » (Terrier de Saint-Marcellin de 1395, l. c. c. 651, fol. 11, 18.)—« *Iter tendens de S. Marcellino versus S. Bonitum Castri.* Id., fol. 121. — V. et. Terrier de Verrières de 1372, fol. 28. — « *Iter tendens de S. Marcellino apud Payrignen ; — iter antiqum tendens usque Payrigniacum ; — iter vetus de Payrigniaco ; — iter anticum de S. Marcellino apud*

Payrigniacum. » (Terrier de Saint-Marcellin de 1395, fol. 16, 18 et 68.) — « *Iter quo itur de Payrigniaco versus Pontem Peyrat; — iter publicum tendens de S. Ragneberto versus Payriniacum.* » (Terrier de Verrières de 1372, fol. 49 et 72.)

(407) « *Iter tendens de Sancto Marcellino apud Sanctum Regnebertum.* » (Terrier de Saint-Marcellin de 1395, fol. 58.)

(408) « *In croso Broet, juxta itinera tendentes de Sancto Marcellino unum apud Suriacum et alium apud Velchiam.* » (Terrier de Saint-Marcellin de 1395, fol. 59.)

(409) « *Iter tendens de Sancto Marcellino apud Suriacum Comitalis.* » (Terrier de Saint-Marcellin de 1395, fol. 3.)

(410) « *Iter tendens de Sancto Romano apud Suriacum Comitale. — Apud S. Marcellinum : iter tendens de Suriaco apud Montembrisonem.* » (Terrier de Saint-Romain-le-Puy de 1397, arm. Abel., vol. 3, c. 652, fol. 3, 11 et 56.) — « *Iter tendens de Sancto Bonito apud Sanctum Romanum in Podio.* » (Terrier de Saint-Marcellin de 1395, fol. 114.) — « *Usque ad stratam publicam que tendit a Sancto Romano versus Sanctum Marcellinum.* » (Acte de 1236, Grand cartul. d'Ainay, fol. 117.)

(411) « *Via tendens de Sancto Romano apud Preicieu.* » (Terrier de Saint-Romain-le-Puy de 1397, fol. 12.)

(412) *Iter tendens de S. Marcellino versus Gresiacum.* » (Terrier de Saint-Marcellin de 1395, fol. 18, et terrier de Verrières de 1372, fol. 32.)

(413) V. Recueil des mémoires et documents publiés par la Diana, t. I, p. 112.

(414) « *Via que tendit a Puncins versus portum de Randans.* » (Acte de 1233, arch. du Rhône, fonds de Malte, Montbrison, chap. 2, n° 6.)

(415) V. Mémoires et Documents publiés par la Diana, l. II, p. 125.

(416) « *Iter tendens de Solemeo apud Piney.* » (Terrier de Saint-Marcellin de 1395, fol. 15 et 17.)

(417) « *Iter quo itur de Monte Rotundo apud Forum.* » (Terrier pour le comte de Forez de 1399, fol. 51, arch. du Rhône, non classé).

(418) « *Iter per quod itur de Marclopt apud S. Laurencium la Conchi. — Iter per quod itur de Marclopt apud Forum.* » (Id., fol. 29 et 51.)

(419) « *Iter quo itur de Sancto Laurentio apud Forum.* » (Id., fol. 59.)

(420) « *En Letiali, juxta iter per quod itur de Foro apud Sanctum Baldomerium.* » (Id., fol. 34.)— « *Apud la Fargi, juxta viam qua itur de Foro apud Sanctum Baldomerium.* » (Terrier de Bellegarde en Forez de 1355, fol. 12.) — « *Iter tendens de Monte Rotundo apud Sanctum Baldomerium.* » (Terrier de Cruntillieu de 1474, fol. 46, non classé.)

(421) « *Apud Nullisam... juxta iter ferratum ; — apud lo Rotis juxta iter quo itur del Rotis apud magnum iter ferratum ; — in trivio de Buxeres, juxta iter ferratum...—En Fay, juxta magnum iter ferratum ; — in trivio de Buxeres, juxta iter quo itur de Lorgo apud magnum iter ferratum ex meridie, et juxta iter de Passu eundo ad magnum iter ferratum, ex occidente. —*

El Chatellar, juxta iter quo itur de Nulisia apud Piney, ex occidente, et juxta iter de Passu, quo itur del Rotez apud Forum, ex oriente. — Versus trivium de Buxeres, juxta magnum iter ferratum quo itur de Nulisia apud Forum ; — apud la Mardoyriri, juxta magnum iter ferratum. » (Terrier de Neulise et Commelles de 1391-1400, archives du Rhône, arm. Jacob, vol. 44, n° 1, fol. 7, 10, 11, 13, 14, 15, 17, 24 et 36.)

(422) « *Iter publicum per quod itur de Cordella apud Forum.* « (Terrier de 1341 pour le comte de Forez, arch. du Rhône, non classé.)

(423) « *Iter quo itur de Nulisia apud Piney.* » (Terrier de Neulise de 1391-1400, l. c. fol. 13 et 25. — V. aussi note 421.)

(424) « *Apud Candiacum, in territorio appellato de Bost, juxta magnum iter tendens de Montebrisone apud Marcilliacum Castri.* » (Arch. du Rhône, fonds de S.-Irénée, tit. de l'hôpital de Champdieu, acte de 1500.)

(425) « *Tendendo per Crosas d'Arthun ad magnam stratam qua itur de Arthuno apud Boteressiam.* » (Id., ibid.) — « *Iter publicum quod itur de Bussi apud Boen ; — iter publicum per quod itur de Sancto Germano Vallis versus Montembrisonem ; — iter publicum tendens de Bussi apud Artheunum ;—iter publicum tendens de Bussi apud Boen ; — apud Bussi, juxta iter publicum per quod itur de Roanna versus Montembrisonem ; — iter per quod itur de Boen versus Sanctum Germanum ; — iter publicum per quod itur de Bussiaco versus Montembrisonem.* » (Terrier de Verrières et Saint-Germain de 1366, Malte, H. 1461, fol. 18, 20, 21, 24, 25, 26, 28, 46 et 47.)

(426) « *Iter per quod itur de Pomers versus Montembriso-*

nem ; — iter tendens de Pomers versus Bussi ; — iter publicum tendens de Bussi versus Pomers ; — iter tendens de Pomers apud Arthunum. » (Id., fol. 12, 18, 20 et 26.)

(427) « *In villa de Pyney, juxta magnam karreriam publicam per quam itur de Nulisia apud Sanctum Germanum Vallis.* » (Terrier de 1341, pour le comte de Forez, fol. 2, arch. du Rhône, non classé.)

(428) Un terrier de 1341 mentionne les piles en pierre d'un pont qui existait sur la Loire à Saint-Maurice : « *Matheus Brandons de Sancto Mauricio debet tres denarios viennensium... super quadam costa terre site versus et juxta pilas pontis lapideas citra ligerim subtus Sanctum Mauricium, ex una parte, et rivum de la Pyneya, ex alia.* » (Arch. du Rhône, tit. non classés.)

(429) La route de Villeret à Roanne est mentionnée en ces termes dans un acte de 1414, cité par M. Chaverondier, Invent. des titres du comté de Forez, p. 551 : « *Magnum iter ferratum quo itur de Villerez apud Rodannam.* »

(430) V, Id., ibid. et p. 537.

(431) « *Via Laureti, juxta iter quo itur de Sauternone apud Sanctum Germanum Vallis ; — juxta carreriam publicam qua itur de Sancto Juliano apud Souternonem.* » (Terrier de Saint-Just de 1410, arch. du Rhône, G. 3928, fol. 61 et 66.) — « *Via publica qua itur de S. Juliano apud Souternon..., et versus Sanctum Germanum Vallis.* » (Terrier de Saint-Julien-d'Odes de 1341, ibid., fonds de Saint-Just.)

(432) Τῶν δ' ὑπερθέσεων τῶν ἐκ τῆς Ἰταλίας εἰς τὴν ἔξω Κελτικὴν, καὶ τὴν προσάρκτιον, ἡ διὰ Σαλασσῶν ἐστιν ἄγουσα

ἐπί Λούγδουνον. Διττὴ δ'ἐστίν, ἡ μὲν ἁμαξεύεσθαι δυναμένη, διά μήκους πλείονος, ἡ δία Κεντρωνων· ἡ δὲ ὀρθία καί στενή, σύντομος δέ, ἡ διὰ τοῦ Ποινίνου.

Τὸ δὲ Λούγδουνον ἐν μέσῳ τῆς χώρας ἐστίν, ὥσπερ ἀκρόπολις, διά τε τὰς συμβολὰς τῶν ποταμῶν, καὶ διὰ τὸ ἐγγὺς εἶναι πᾶσι τοῖς μέρεσι. Διόπερ καὶ Ἀγρίππας ἐντεῦθεν τάς ὁδοὺς ἔτεμε· τὴν διά τῶν Κεμμένων ὀρῶν μέχρι Σαντώνων καὶ τῆς Ἀκουϊτανίας, καὶ τὴν ἐπὶ τόν Ῥῆνον, καὶ τρίτην τήν ἐπί τὸν ὠκεανόν, τὴν προς Βελοακοῖς καὶ Ἀμβιανοῖς· τετάρτη δ'ἐστὶν ἐπὶ τὴν Ναρβωνῖτιν καὶ τὴν Μασσαλιῶτιν παραλίαν. Ἔστι δέ καὶ ἐν ἀριστερᾷ ἀφέντι το Λούγδουνον καὶ τὴν ὑπερκειμένην χώραν, ἐν αὐτῷ ἰτῷ Ποινίνῳ πάλιν ἐκτροπὴ διαβάντι τὸν Ῥοδανὸν, ἢ τὴν λίμνην τὴν Λιμέναν εἰς τά Ἑλουητττίων πεδία, κἀντεῦθεν εἰς Σηκοάνους ὑπέρθεσις διὰ τοῦ Ἰόρα ὄρους, καὶ εἰς Λίγγονας· διά τε τούτων ἐπ' ἄμφω καὶ ἐπί τὸν Ῥῆνον καὶ ἐπί τὸν ὠκεανόν δίοδοι σχίζονται. (Strabon, Liv. IV.)

(433) Πλησίον δ'ὑπέρκειται τῆς Οὐϊέννης τό Λούγδουνον, ἐφ' οὗ συμμίσγουσιν ἀλλήλοις ὅ τε Ἄραρ καὶ ὁ Ῥοδανός. Στάδιοι δ'εἰσὶν ἐπ' αὐτό, πεζῇ μὲν περὶ σ' διά τῆς Ἀλλοβρόγων, ἀνάπλῳ δὲ μικρῷ πλείους. (Ibidem.)

(434) *Lugduni natus est. Munatii municipem vides; quod tibi narro ad sextum decimum lapidem a Vienna natus est, Gallus germanus* (Apokolokyntose, III.)

(435) V. la carte ci-jointe.

(435 *bis*) J'interprète le chiffre XVI marqué sur la Table par seize lieues et non par seize milles, attendu que la distance qui sépare Vienne de Lyon est, même à vol d'oiseau, de plus de seize milles, et que la distance de seize lieues peut s'appliquer parfaitement. La Table, il est

vrai, et Ammien Marcellin (lib. XV, cap. XI) disent qu'à partir de Lyon on compte par lieues et non par milles; mais, à mon humble avis, ces expressions *usque hic leugas,* et *exinde non millenis passibus, sed leugis itinera metiuntur,* ne désignent pas Lyon comme le point mathématique où se changeait la manière de compter les distances; elles veulent dire seulement que, dans l'ancienne province romaine, on comptait par milles, et que dans les Gaules, dont Lyon était la première ville (*qui locus exordium est Galliarum*) au nord de la province, on comptait par lieues. Or, le territoire compris entre Sainte-Colombe et Lyon, territoire que traversait, comme j'espère le démontrer, la route de seize lieues de la Table et des vingt-quatre milles de l'Itinéraire, dépendait des Ségusiaves, lesquels n'étaient pas compris dans la province.

(435 *ter*) Dans la belle édition que M. Ernest Desjardins a donnée, en 1869, de la Table de Peutinger, édition à laquelle a été emprunté l'extrait ci-joint, la distance entre *Forus Segusiavorum* et *Mediolanum* est indiquée comme n'étant que de neuf lieues au lieu de quatorze. D'après une nouvelle vérification faite, à la demande de M. Vincent Durand, par deux savants, MM. le docteur Butticaz et Friedrich Maassen, decan de l'Université de Vienne, le chiffre serait bien XIIII (V. *Recueil des mémoires sur le Forez,* publiés par la Société de la Diana, 1873, p. 95), c'est-à-dire celui que donne les éditions anciennes et que j'ai cru devoir adopter. Si le chiffre VIIII était le véritable, *Mediolanum* serait aujourd'hui représenté par Meylieu, localité où l'on a recueilli des objets de l'époque de la domination romaine, et qui se trouve aussi à vingt-deux lieues gauloises de Roanne et au point de jonction de deux grandes voies antiques.

(436) *Vienna Lugduno M. P. XXIII (alias XXIIII);*
Aut per Compendium.. XVI
Asa Paulini..... XV leugas X
Lunna..... XV X
Matiscone..... XV X

(V. Annuaire de la Société des Antiquaires de France pour 1850, art. de M. Léon Renier.)

(437) Description du pays des Ségusiaves, p. 156.

(438) Histoire consulaire de Lyon, Dissertation préliminaire, p. 33.

(439) A. Bernard, Description du pays des Ségusiaves, p. 156.

(440) Id., ibid. — Revue du Lyonnais, juin 1853, art. de M. Peyré.

(441) C'est par seize lieues qu'il faut entendre, je crois, cette expression de « *ad sextum decimum lapidem a Vienna* », puisque seize milles ne sauraient, en aucune manière, être appliqués.

(442) A. Bernard, o. l. p. 159, et de Boissieu, *Inscriptions antiques de Lyon*, p. 367.

(443) V. Recherches sur Notre-Dame de Lyon, p. 5 et suiv.

(444) La Mure, Histoire ecclésiastique du diocèse de Lyon, p. 297 ; — Chaverondier, o. l. p. 585, etc.

(445) A. Bernard, o. l. p. 83.

(446) « *Ecclesia de Castello Sancti Symphoriani.* « (Acte de 984, Ménestrier, Histoire consulaire de Lyon, preuves, p. IV.)

(447) Cochard, archives historiques du Rhône, t. V, p. 192.

(448) Cartulaire municipal de Lyon, p. 421.

(449) Ménestrier, o. l. p. 473.

(450) V. A. Bernard, o. l. p. 113; — A. Bertrand, Les voies romaines en Gaules, p. 21; — Vincent Durand, Recueil de la Diana, t. I, p. 115.

(451) Etudes archéologiques sur les eaux thermales et minérales de la Gaule, p. 82.

(452) *Iter quo itur de Castro Lucii apud S. Baldomerum; via tendens de Castro Lucii apud S. Baldomerium; — iter quo itur de S. Symphoriano apud Gramont; — iter quo itur de Capratiis apud S. Baldomerum.* » (Terrier de Chazelles de 1383, fonds de Malte, H. 2372, f. 16, 20 et 27.)

(453) V. Topographie historique du département de l'Ain, introduction, § III.

(454) Bergier, Histoire des grands chemins de l'empire romain, t. II, p. 743.

(455) A. Bernard, o. l. p. 164.

(456) V. Topographie historique du département de l Ain, l. c.

(457) « *Terra que est sita a fluvyo Charusie usque ad insulam, et a strata Sancti Eugendi usque ad viam de Crimiaco.* » (Acte de 1323, vente consentie au chapelain de Chavanoz par Etienne Bollaz, chevalier; arch. du Rhône, fonds de l'Ile-Barbe, H. 51, n° 1.)

PLAN DE LYON

avec l'indication des Monuments visités par (

Légende.

1 ___ *Ainay*
2 ___ *Amants (Tombeau des 2).*
3 ___ *Antiquaille*
4 ___ *Aqueducs romains*
5 ___ *Arsenal*
6 ___ *Asile*
7 ___ *Carmélites*
8 ___ *Célestins*
9 ___ *Chartreux*
10 ___ *Clair (Bastion de S^t)*
11 ___ *Confort (N-D. de).*
12 ___ *Cordeliers*
13 ___ *Eglise de Fourvière*
14 ___ ____ *de S^t Irénée*
15 ___ ____ *de S^t Jean*
16 ___ ____ *de S^t Just*
17 ___ ____ *de S^t Pierre*
18 ___ *Fort de S^t Jean*
19 ___ *Gorge de Loup.*
20 ___ *Grotte Berelle*
21 ___ *Hôtel-Dieu*
22 ___ *Hôtel-de-Ville (Ancien).*
23 ___ _____ *Nouveau)*

LYON IMP LACERE FR

AU XVI[E] SIÈCLE

LYON au commencement du XVII[me] Siècle.

Légende (suite).

24 — *Jeu de Paume*
25 — *Minimes*
26 — *Murs d'enceinte.*
27 — *Observance* (*Couvent de l'*)
28 — *Palais archiepiscopal*
29 — *Pierre-Scize*
30 — *Place Bellecour*
31 — ——— *du Change*
32 — ——— *de Confort*
33 — ——— *des Cordeliers*
34 — ——— *de la Croix de Colle*
35 — ——— *de S[t] Nizier*
36 — ——— *de S[t] Pierre*
37 — ——— *de la Roche*
38 — *Pont du Rhône*
39 — ——— *de la Saône*
40 — *Porte de S[t] George*
41 — ——— *de S[t] Just*
42 — ——— *de S[t] Sébastien*
43 — ——— *de Trion*
44 — ——— *de Vaise*
45 — *Théâtre romain*

LYON

AU XVII^me SIÈCLE

EXTRAIT

de l'Itinéraire en France et en Belgique

D'ABRAHAM GOLNITZ

TRADUIT ET PUBLIÉ AVEC NOTES ET ÉCLAIRCISSEMENTS

PAR A. VACHEZ

Préface du Traducteur

Les plus anciens Guides du voyageur en France sont écrits en latin et dus à des étrangers. On le comprend aisément : le latin fut, jusqu'au milieu du XVII^e siècle, la langue universelle, la seule qui servit de communication entre les érudits de toutes les nations; d'un autre côté, il n'y avait guère que les étrangers qui sentaient, par expérience, la nécessité de fournir aux voyageurs des renseignements utiles pour visiter commodément notre pays.

Rien ne ressemble moins à nos Guides modernes que ces Itinéraires, où l'auteur s'adresse

familièrement au lecteur, comme à un ami, et lui prodigue avec une bonhomie naïve les avertissements et les conseils sur les moyens de transport, le choix des routes et des hôtelleries, les dangers du voyage et les piéges tendus à son inexpérience.

Ce genre d'écrits apparaît surtout au commencement du XVII^e siècle. A ce moment, la France pacifiée offrait aux voyageurs une sécurité inconnue jusqu'alors. Aussi voit-on accourir, surtout de l'Allemagne et des Pays-Bas, une foule de visiteurs étrangers qui parcourent en tous sens nos diverses provinces, pour admirer les beautés naturelles du territoire aussi bien que les œuvres remarquables dues à la main de l'homme. A tous ces voyageurs, les guides ne manquèrent pas. Après la *Cosmographie* que le Hollandais Paul Mérula publia en 1605 (1), on voit paraître successivement : en 1606, l'*Itinéraire de la Gaule Narbonnaise* du Danois Pontanus (2), puis, en 1616, l'*Itinéraire de France* de l'Allemand Zinzerling, plus connu sous le nom de Jodocus Sincerus (3).

Mais le plus curieux et le plus complet de ces

(1) *Cosmographiæ Generalis*, lib. III. *Lugduni Batavorum*, 1605, in-4°. Cet ouvrage fut réimprimé, en 1636, à Amsterdam, en 6 vol. in-12. L'auteur n'a décrit que l'Espagne, la France et l'Italie.

(2) *Itinerarium Galliæ Narbonensis. Lugd. Batav.* 1606, in-12 (V. Breghot du Lut, *Mélanges*, p. 19 et s.).

(3) *Jodoci Sinceri Itinerarium Galliæ... cum appendice de Burdigala.* Lugduni, apud Jacobum du Creux, 1616, in-16. Une autre édition fut

anciens Itinéraires est celui que nous a laissé Abraham Golnitz. Né dans la ville de Dantzig, ce voyageur quitta son pays vers l'année 1628, et consacra plusieurs années à visiter les Pays-Bas Espagnols, la France, la Savoie et une partie du Piémont. Erudit et observateur intelligent, il nous a laissé de son voyage un livre qu'il publia à deux reprises : à Leyde, en 1631 (1), et à Amsterdam, en 1655 (2), sous ce titre : ABRAH. GÖLNITZII, Dantisc. ULYSSES BELGICO-GALLICUS, *fidus tibi dux et Achates, per* BELGIUM HISPAN. REGNUM GALLIÆ, DUCAT. SABAUDIÆ, TURINUM, *usque Pedemontii Metropolin.*

Malgré cette double édition, le livre de Golnitz est devenu rare aujourd'hui; en outre, il est écrit en latin, comme tous les Itinéraires qui l'avaient

donnée à Amsterdam, en 1649, *apud Jansonium*. Just Zinzerling naquit en Thuringe, vers 1590. Venu à Lyon, en 1610, il paraît avoir exercé, dans notre ville, l'emploi de correcteur d'imprimerie. Il y mourut vers 1618. (V. *Notes et documents* de M. Péricaud, ann. 1616). Son Itinéraire en France a été publié en français, en 1859, par un membre correspondant de la Société littéraire, M. Thalès Bernard, sous ce titre : *Voyage dans la vieille France*. Paris et Lyon, 1859, in-12.

(1) *Golnitzii Abrah. Ulysses Belgico-Gallicus*. Lugduni Batavorum. Ex officinâ Elzevirianâ. 1631, in-12.

(2) *Abrah. Golnitzii, Dantisc. Ulysses Belgico-Gallicus*. Amsterodami, ex officinâ Elzevirianâ, 1655, in-12. Cette dernière édition, que nous avons sous les yeux, est ornée d'un frontispice gravé, sur lequel sont représentées, à gauche du titre de l'ouvrage, la figure de Mercure, et, à droite, celle d'un personnage appuyé sur un long bâton et revêtu d'un costume de voyageur. Le tout est surmonté des armes de France et de Navarre.

précédé. Aussi ne faut-il pas s'étonner s'il est moins connu qu'il devrait l'être, à raison des renseignements curieux qu'il nous fournit sur les mœurs et les monuments des pays qu'il a visités. Il est vrai qu'un écrivain du XVII^e^ siècle, Louis Coulon, lui a emprunté tout ce qu'il a dit sur notre ville, soit dans ses *Rivières de France* (1), soit dans son *Fidèle conducteur pour le voyage de France* (2). Mais ces quelques fragments, dont le traducteur nous laisse d'ailleurs ignorer l'origine, ne forment qu'une partie bien minime de l'œuvre de Golnitz et ne sauraient nullement nous en donner une idée exacte. C'est pourquoi il nous a paru utile de traduire dans notre langue le chapitre que ce voyageur a consacré à Lyon.

Arrivé dans notre ville, au commencement du mois de décembre 1630, Golnitz y séjourna jusqu'au 14 janvier suivant (3). Il a donc pu la visiter à loisir. Aussi, la description qu'il lui a consacrée est-elle beaucoup plus étendue que celle de toute autre ville de France, comme il a soin de le faire observer lui-même. Elle remplit soixante pages de son livre et renferme des renseignements

(1) *Les Rivières de France*, par le sieur Coulon (Louis). A Paris, chez Gervais Clouzier. 1644, 2 vol. in-8°.

(2) *Le Fidèle conducteur pour le voyage de France*. Paris, 1654, 1 vol. in-8 de 239 pages.

(3) *Notes et documents* de M. Péricaud, ann. 1631, p. 258.

d'un grand intérêt sur l'état de la ville de Lyon, sous le règne de Louis XIII. Notre voyageur nous parle, en effet, de plusieurs monuments, dont il ne reste plus aujourd'hui que le souvenir, il reproduit plus d'une inscription perdue depuis longtemps, il nous donne sur les mœurs et les coutumes des habitants du vieux Lyon de curieux détails, que l'on ne retrouve dans aucune publication de la même époque. Et cela, parce qu'à raison même de sa qualité d'étranger, il avait été plus vivement frappé par des usages qui lui étaient peu familiers.

Il ne faut pas sans doute demander à Golnitz, pas plus qu'à ses contemporains, des descriptions qui vous donnent une idée exacte des monuments qu'il a visités; l'observation raisonnée des formes architecturales était chose inconnue de son temps. A cette époque, le goût est loin d'être formé; il se ressent encore un peu de celui des peuples enfants. Ce qui frappe le voyageur ce sont les singularités souvent puériles, les traditions où le merveilleux tient une large place. Au lieu d'admirer les beautés de l'ensemble, on s'attache aux curiosités de détail (2). Et il en sera ainsi pendant de longues années encore.

(2) Ainsi, à la façade de la cathédrale de Saint-Jean, Golnitz ne remarque que les quatre lièvres sculptés dans un des cartouches de la porte méridionale de cette église. A Ainay, il mentionne l'existence d'une pierre apportée, dit-on, par le Rhône, sans être submergée.

Mais si Golnitz n'est pas un archéologue, comme on l'entend aujourd'hui, si, comme les auteurs de son temps, il ne comprend rien aux œuvres du moyen-âge, il manifeste, au contraire, un goût très-prononcé pour les antiquités romaines, dont notre cité possédait alors des restes si remarquables. Aussi n'oublie-t-il aucun des monuments primitifs du vieux *Lugdunum*, aucun des débris épigraphiques qu'il trouve disséminés dans les divers quartiers de la ville. C'est là assurément le côté le plus curieux du livre de Golnitz et celui qui le recommande le plus à l'attention des érudits. Ajoutons aussi que, plus qu'aucun de ses devanciers, notre auteur est un lettré très-versé dans la littérature latine. Rarement il manque l'occasion, suivant le goût du temps, de citer quelques vers de ses poëtes favoris, au sujet des événements historiques dont il rappelle le souvenir.

Mais si l'*Itinéraire de Golnitz* est en progrès sur les travaux de même nature publiés à la même époque, il n'en faut pas moins reconnaître que pour donner à sa publication actuelle tout l'intérêt aussi bien que toute l'utilité qu'elle peut offrir, il ne suffisait pas d'en faire une simple traduction. Quelle que soit l'érudition de l'auteur, il lui arrive parfois de commettre quelques erreurs, alors surtout qu'il copie aveuglément les voyageurs qui l'ont précédé. Il nous fallait donc recti-

fier ces erreurs; il nous fallait aussi compléter les notions trop succinctes données par l'auteur sur nos anciens monuments, retrouver la plupart des inscriptions qu'il rapporte, faire, en un mot, du chapitre que Golnitz consacre à notre ville, un tableau fidéle de Lyon au commencement du XVII^e^ siécle. C'est là la seconde partie de la tâche que nous nous sommes imposée; notre satisfaction sera d'avoir pu intéresser ceux qui se plaisent encore à remonter vers les âges passés, pour connaître ce qu'était notre ville au temps de nos péres.

LYON

Lyon était autrefois la principale cité de la Gaule celtique ; aujourd'hui c'est une des villes fortes de la France actuelle, le premier siége épiscopal des Gaules dans l'ordre spirituel, et l'entrepôt du commerce du monde entier. Enfin, gloire éternelle de cette cité, on trouve à Lyon, en nombre plus grand que dans toutes les autres villes réunies ensemble, des médailles à l'effigie des empereurs, des inscriptions, des tombeaux, de vastes théâtres, des bains, des thermes, des aqueducs, des canaux, des conduits d'eau, des temples antiques, des statues, des colonnes de diverses formes, des obélisques, des restes de pyramides, des tables de lois, des vases, des urnes, des lampes, des ouvrages emblématiques, des mosaïques et autres restes de la vénérable antiquité (1). C'est pour cela que je donnerai une description plus détaillée de cette ville.

(1) Ce passage de l'Itinéraire de Golnitz a inspiré au P. Menestrier les réflexions suivantes : « Je ne sçay s'il en pourroit dire à présent la « même chose, la plupart de ces antiquités sont perdues, on a brizé les « inscriptions et les tombeaux pour les faire servir a des bâtimens, on a

Cette description sera divisée en externe et interne, et elle comprendra, en outre, quelques localités circonvoisines.

Dans la description externe, je traiterai de l'étymologie et de l'origine du nom de Lyon, de ses divers surnoms, de ses emblêmes et de son fondateur.

On a donné du nom de Lyon des étymologies diverses. Les uns le font dériver de *lucere*, luire, parce que cette ville est située sur une montagne, comme un miroir qui resplendit au loin ; de là *Lucdunum* pour *Lucis dunum*, de *lux*, lumière, et de *dunum*, qui signifie éminence, terme dont on se sert en Belgique pour désigner toutes les localités placées sur une montagne et sur des sommets escarpés. Quant à la lumière, il s'agirait soit de la lumière naturelle du soleil. ce qu'expriment les vers suivants de Sénèque :

Vidi duobus imminens fluviis jugum,
Quod Phœbus ortu semper obverso videt,
Ubi Rhodanus ingens amne prærapido fluit,

« défiguré des chapiteaux de marbre d'une beauté singulière, les con-
« serves d'eau, les bains et d'autres antiquitez sont enfermées dans la
« clôture de quelques monastères de filles, les morceaux de colonnes
« sont épars, on ne voit plus les statues que M. de Langes, Duchoul et
« quelques autres curieux avoient assemblées, leurs médailliers ont été
« vendus à des étrangers, etc. » (*Les divers caractères des ouvrages historiques*, p. 229.) — Ces observations sont justes, car il est certain que depuis le temps où Golnitz visita Lyon plusieurs monuments de l'époque de la domination romaine ont été détruits. Cependant la création de notre musée d'antiquités, au commencement de ce siècle, nous en a conservé un grand nombre, et aujourd'hui la collection épigraphique, réunie au Palais-des-Arts, est assurément la plus riche de la France entière ; c'est là, d'ailleurs, que nous retrouverons la plupart des inscriptions antiques rapportées par Golnitz.

Ararque dubitans, quò suos cursus agat
Tacitus, quietis alluit ripas vadis (1).

Ou bien d'une lumière artificielle, provenant d'un miroir, placé sur le temple de Vénus, au sommet de la montagne, avec un art si merveilleux qu'on l'apercevait des montagnes lointaines de la Savoie.

Les autres attribuent le nom de Lyon à *Lugdus*, roi des Celtes, qui fut, dit-on, le fondateur de cette ville avant Plancus.

D'autres font venir *Lugdunum* du mot *lugere*, pleurer, d'où *Lugubre dunum*, montagne de deuil, à cause des nombreux incendies que cette ville a soufferts, et de la désolation de ses habitants, si souvent condamnés aux larmes, notamment quand Lyon, restauré par Plancus, fut consumé par le feu, en une seule nuit, cent ans après sa fondation, et de nouveau livré aux flammes par Sévère, poursuivant Albinus.

Quelques-uns encore pensent que *Lugdunum* vient du mot belge *luck*, fortune, et de *dunum*, colline; d'autres de

(1) Ces vers, empruntés à l'*Apokolokintose* (ch. IV) de Sénèque, ont exercé la verve d'une foule de poètes : le P. Menestrier, l'abbé Esquieu, J.-J. Rousseau, Jauffret, de Choisi, Baillard, P. Saint-Olive, etc., les ont traduits tour à tour. V. Péricaud. *Notes et documents*, ann. 1663, 1685 et 1686.) De ces diverses traductions, nous reproduirons seulement celle qu'en a donnée M. de Fortis, dans son *Voyage pittoresque et historique à Lyon et aux environs* (t. II, 285) :

D'un superbe coteau, j'ai vu la cime altière,
Où l'astre des saisons rayonnant de lumière,
Sorti du sein des mers, lance ses premiers feux.
Au pied de ce coteau, le Rhône impétueux
Précipite ses flots, et la Saône incertaine
N'arrive qu'à pas lents au Rhône qui l'entraîne.

Lucius, parce que cette ville fut restaurée par Lucius Plancus, d'où *Luciodunum*, montagne de Lucius.

Mais je laisse à chacun le soin de choisir entre tant d'opinions diverses (1).

Lyon fut appelé aussi *Maxima Sequanorum* et *Civitas Sequanorum*. Ce nom de Séquanes était donné autrefois aux Bourguignons. C'est ce que nous apprend une ancienne

(1) Le nom de *Lugdunum* se compose de deux mots celtiques : *lug* et *dunum*. Depuis longtemps on est fixé sur le sens de ce dernier, qui signifie *montagne*. Mais il en est autrement de celui du mot *lug*. Aucune question n'a peut-être été plus débattue. Mais la discussion ne s'est égarée que faute d'avoir pris garde que le nom de *Lugdunum* était porté par plusieurs autres villes de la Gaule : Loudun, Laon (*Lugdunum clavatum*), Leyde (*Lugdunum Batavorum*), Saint-Bertrand de Comminges (*Lugdunum Convenarum*), Lons-le-Saulnier (*Lugdunum Salnerium*), etc. L'emploi si fréquent de cette dénomination indique évidemment qu'elle a été empruntée à la nature ou à la configuration du sol. On ne peut admettre, en effet, un seul instant, que tous les Lugdunum ont eu pour fondateur un Lucius, pour symbole du génie local un corbeau, ou qu'ils ont dû leur nom aux désastres qui les ont affligés. Le problème se réduit donc ainsi à rechercher quelles sont les conditions topographiques qui se retrouvent dans toutes les villes du nom de Lugdunum. Le débat ainsi limité, il ne reste plus en présence que deux opinions pouvant être admises. La première, développée par M. le baron Raverat, donne au mot *lug* la signification de marais, et à Lugdunum celle de *montagne* ou *ville des marais* (V. *Mémoires de la Société littéraire*, années 1872-1873, p. 81. P. Bial. *Chemins, habitations et oppidums de la Gaule*, p. 191. Roget de Belloguet. *Glossaire gaulois*, 99). La seconde soutient, au contraire, que *lug* a le sens de *lumière*. Cette opinion, admise par le P. Menestrier (*Eloge historique de la ville de Lyon*, p. 11), est soutenue, de nos jours, par le savant épigraphiste, M. Allmer : « Lugdunum, dit cet auteur, serait l'équivalent de *clarens* « ou *lucens mons* et devrait sa dénomination à sa principale colline do- « minant tout l'horizon et présentant au soleil tous ses aspects... « C'était un *Clermont* antique. » (*Inscriptions antiques de Vienne*, I, 85. Roget de Belloguet, *Glossaire gaulois*, p. 191). Indépendamment des vers de Sénèque cités plus haut, cette opinion se prévaut aussi avec quelque raison, des vers suivants du moine Héric, qui vivait au x^e^ siècle,

inscription encastrée dans la maçonnerie du clocher de l'église de Saint-Pierre :

IOVI O. M.
Q. ALCIMVS VIBICI
FIL. MARTINVS SEQ.
SACERDOS ROMAE ET AVG AD
ARAM AD CONFLVENTES
ARARIS ET RHODANI FLVMINA
II IN CIVITATE
SEQVANORVM (1).

Non loin de cette inscription, on en remarque une autre ainsi conçue :

MARTI SEGOMONI SACRVM ANNVVM
VIBICI FIL. MARTINVS
SACERDOS ROMAE ET AVG
MVNATIO PANSA COS

à une époque où l'on pouvait ne point avoir oublié encore complétement le sens des mots celtiques, et qui donne au mot gaulois *Lugdunum* la signification de montagne lumineuse :

Lugduno celebrant Gallorum famine nomen,
Impositum quondam, quod sit mons lucidus *idem.*

(Héric, *Vie de Saint-Germain d'Auxerre*, L. IV, *apud* Bollandistes, 31 juillet).

(1) Paradin a reproduit cette inscription, où il lit ADGINNIVS, au lieu de ALCIMVS. Elle était placée, dit-il, « en la tour de Sainct Pierre les Nonnains, au cimetière. » Mais elle était déjà perdue au temps de Spon, qui n'en fait aucune mention. (V. *Mémoires de l'histoire de Lyon*, p. 423.)

IN CIVITATE SEQVANORVM
GALLIAE HONORES
ET SVIS DECREVERVNT (1)

De ces monuments, il résulte que Lyon a porté les noms d'*Augusta Sequanorum*, de cité des Séquanes, et d'*Augusta ad confluentes Araris et Rhodani* (2).

Un lion est l'emblême de cette ville. De là, en français, le nom de *Lyon* qui lui est demeuré jusqu'à ce jour (3). Le nom de *Lugdunum* lui fut imposé par l'empereur César Auguste, sous le règne duquel cette cité, détruite de fond en comble, fut relevée de ses ruines. Ses habitants furent contraints par ce prince d'abandonner l'ancien nom, oublié aujourd'hui, de cette ville, pour adopter celui qu'elle a porté depuis cette époque.

Je ne puis rien affirmer de certain au sujet du premier fondateur de Lyon. Il résulte cependant d'un passage de Plutarque que L. Munatius Plancus, orateur distingué sous Auguste, et disciple de Cicéron, conduisit une colonie dans cette ville qui s'écroulait de vétusté, ou qui, de toute autre

(1) Cette inscription, perdue aujourd'hui, comme la précédente, a été connue de Paradin, de Spon et de Menestrier, qui lisent tous : ANNVA, au lieu de : ANNVVM. Elle a été restituée et traduite par M. Léon Rénier, dans la nouvelle édition de Spon (p. 154).

(2) C'est là une erreur dans laquelle était déjà tombé Paradin (p. 423). Lyon n'a jamais été une ville des Séquanes. Ces deux monuments avaient été seulement érigés en l'honneur de deux prêtres entretenus à l'autel d'Auguste par la cité des Séquanes.

(3) C'est à une époque relativement assez récente que l'on constate le changement du nom de Lugdunum en celui de Lyon, puisque notre ville est encore appelée *Loudoun* et *Loudun* par les écrivains arabes des VII^e^ et VIII^e^ siècles. M. le baron Raverat a très-bien démontré comment cette transformation s'est opérée naturellement par contraction et par suite de la chute de la dentale. (V. *Mémoires de la Société littéraire*, années 1872-1873, p. 85.)

manière, marchait obscurément à sa ruine. Cet auteur s'exprime ainsi : « Là est situé aujourd'hui Lyon, la ville la « plus célèbre de la Gaule, qui a été fondée depuis long- « temps par Munatius Plancus (1). » L'empereur Auguste avait tant d'estime pour la fidélité, l'érudition et la considération dont jouissait Munatius Plancus, qu'après la défaite de Pompée, ce prince, partant pour l'Espagne lui confia, en même temps qu'à Antoine, les fonctions de préfet de la ville.

Munatius Plancus fut l'un des amis de Cicéron, qui le cite souvent dans ses épîtres familières. Il est vrai que, dans ses lettres, Cicéron lui donne le nom de Cneius. Mais cette variante de nom n'est qu'une erreur qui ne peut supprimer un fait historique.

Plus tard, envoyé en Gaule par l'Empereur, en qualité de proconsul, il fut pendant son gouvernement, élevé par le Sénat aux honneurs du Consulat.

Deux causes lui firent décerner le proconsulat des Gaules :

La première serait le soupçon qui s'attache à tout citoyen riche et influent d'une cité, de vouloir employer sa puissance et son autorité à opprimer ses concitoyens et à déchirer de la sorte le sein de la patrie commune. Il en fut ainsi à Rome, où le Sénat redoutait Lépide et Plancus à cause de leurs richesses, qui étaient considérables, et de leur influence sur une nombreuse armée. Aussi, pour que leur ambition ne put nuire à la République et leur rivalité à eux-mêmes, et qu'aucune atteinte ne fût apportée à la grandeur de l'Etat, le Sénat crut devoir les envoyer en

(1) C'est par erreur que Golnitz attribue à Plutarque le passage cité ici ; nous ne trouvons rien de semblable dans aucun ouvrage de cet auteur.

Gaule et leur confier la mission d'y fonder une ville, en y conduisant une colonie.

L'autre cause est attribuée aux invasions et au brigandage exercé par les Allobroges. Mécontentes du pays qu'elles habitaient, ces peuplades étaient descendues des Alpes et, se jetant sur les habitants de la Narbonnaise et les Viennois, s'étaient emparées de la ville de ces derniers, qui prit dès lors le nom de *Vienna Allobrogum*.

Pour résoudre les difficultés que faisait naître cet événement, le Sénat prit sous sa protection les Viennois, qui s'étaient réfugiés au confluent du Rhône et de la Saône, attirés par le voisinage et la commodité du lieu. Ce fut ainsi que Plancus reçut l'ordre d'y conduire une colonie, l'an de Rome 711, la deuxième année du règne de l'empereur Auguste et quarante-un ans avant la naissance de Jésus-Christ. Vers la même époque, fut aussi fondée, par Plancus, la ville d'Augst, chez les Rauraques, près de Bâle, ville autrefois célèbre. Tout cela nous est révélé par l'inscription suivante, qu'on lit à Gaëte, dans le royaume de Naples :

L. MVNATIVS L. F. L. N. L. PRON.
PLANCVS COS. CENS. IMP. ITER. VII. VIR.
EPVLON. TRIVMP. EX RAETIS AEDEM SATVRNI
FECIT DE MANIBIS AGROS DIVISIT IN ITALIA
BENEVENTI IN GALLIA COLONIAS DEDVXIT
LVGVDVNVM ET RAVRICAM.

Ces faits sont rapportés brièvement dans les termes suivants, par Dion Cassius, au livre 46 de son Histoire :

« Les sénateurs, craignant que Lépide et Plancus ne se « joignissent à Antoine, leur envoyèrent des messagers « chargés de leur annoncer que la République n'avait plus « besoin de leurs services. Mais, pour leur ôter tout soup- « çon et, en même temps, la pensée de tenter quelque en- « treprise criminelle contre l'Etat, il leur fut enjoint de « fonder une ville pour les habitants de Vienne, ville de la « province narbonnaise, qui avaient été chassés autrefois « par les Allobroges et obligés de se réfugier au confluent « du Rhône et de la Saône. Ce fut ainsi que s'étant arrêté « en cet endroit, ils bâtirent Lyon, qui portait autrefois le « nom de *Lugudunum* (1). »

La description interne comprendra le matériel et le formel (2).

Au premier point de vue, nous parlerons d'abord du site et du climat qui, pendant la mauvaise saison, est brumeux au possible (3). Aussi avons-nous eu un ciel pluvieux pen-

(1) Dion. *Hist. rom.* L. XLVI, 50.

(2) Dans le langage de l'ancienne scolastique, le mot *formel* était employé par opposition à celui de *matériel*. Ici, ce dernier mot s'entend de la description des monuments de la ville, et celui-là du tableau des institutions, des coutumes, de l'organisation administrative, civile ou religieuse. Cette ancienne forme de langage était encore usitée au siècle dernier, où nous voyons le président de Brosses s'exprimer ainsi dans sa trente-sixième lettre, écrite d'Italie : « Enfin, pour vous dire, « en un mot, ma pensée sur Rome, elle est, *quant au matériel*, non- « seulement la plus belle ville du monde, mais hors de comparaison « avec toute autre. »

(3) Golnitz n'est pas le premier écrivain qui se soit plaint des brouillards de Lyon. Sidoine Apollinaire nous en parle déjà dans une de ses lettres à son ami Candidianus : « Tu me félicites, dit-il, de mon séjour « à Rome, mais toutefois d'un ton facétieux et railleur. Tu te réjouis, « dis-tu, de ce que ton intime ami peut voir enfin le soleil à son aise, « lui qui a joui si rarement de sa vue, tant qu'il n'a bu que les eaux de « la Saône. Car tu me parles ironiquement du ciel nébuleux de mes

dant la plus grande partie de l'hiver que nous avons passé dans cette ville. Mais il n'en est pas de même en été.

Lyon est situé dans un pays fort agréable et d'une grande fertilité. On y récolte du froment, des fruits de toute espèce, des raisins et surtout des raisins muscats ; il est aussi fort riche en troupeaux de bœufs, de moutons et en oiseaux de basse-cour ; en un mot, on y trouve généralement, en grande abondance, toutes les choses servant aux usages de la table. Quant à l'agrément du pays, il consiste dans la beauté des sites et le magnifique spectacle que présentent ses vallons verdoyants et ses coteaux couverts de jardins et de vignes.

Cette dernière culture, qui est très-développée, remonte au temps de l'empereur Probus, qui permit aux habitants de Lyon de s'y livrer, vers l'an 280 de Jésus-Christ. Et ce fut en vertu de cette concession que les soldats romains plantèrent, sur la montagne de Couzon, des vignes qui produisirent un vin semblable à celui de l'île de Cos ; de là vient le nom que cette montagne porte encore aujourd'hui (1).

« Lyonnais, et tu te plains de ce que la chaleur du midi éclaircit à « peine le jour voilé sous les brouillards du matin. » (Sid. Apoll. *Epitres*. L. Ier, lettre 8.)

(1) Si Probus autorisa dans la Gaule la culture de la vigne, qui avait été interdite par Domitien, on ne saurait dire, comme Golnitz et la plupart de nos auteurs lyonnais, qu'il la fit planter sur les coteaux du Mont-d'Or lyonnais. Il suffit, en effet, de lire les historiens contemporains pour s'assurer que le Mont-d'Or, dont ils parlent tous, était situé dans la Mésie, patrie de cet empereur. — AURÉLIUS VICTOR. Les *Césars*. XXXVII : Probus eodem modo hic Galliam, Pannoniasque et Mœsorum colles vinetis replevit. — *Epitome*. XXXVII : Vineas Gallos et Pannonios habere permisit. Opere militari Almam montem apud Sirmium et *Aureum apud Mœsiam superiorem*, vineis conseruit. -- VOPISCUS, 18 : Gallis omnibus et Hispanis ac Britannis hinc permisit ut vites

Les rivières qui coulent à Lyon sont la Saône et le Rhône.

La Saône prend sa source dans les Vosges, en Lorraine. Elle traverse le pays des Eduens et des Séquanes et baigne de ses eaux les nobles cités de la Bourgogne : Dijon, Autun (1), Verdun et Mâcon. Son cours sépare l'un de l'autre le comté et le duché de Bourgogne ; puis elle arrive à Lyon, qu'elle enrichit, en y transportant un grand nombre de bateaux chargés de froment et de marchandises de toute nature. Enfin, à l'extrémité de la ville, qu'elle divise en deux parties, elle s'unit au Rhône et perd son nom. En français, on l'appelle la Saône ; mais souvent en latin on lui donne le nom de *Sagona*, appellation qui dérive du sang qui rougit, dit-on, les eaux de ce fleuve, quand Julien l'Apostat livra les chrétiens au supplice, dans une cruelle persécution. C'est pourquoi Grégoire de Tours dit que cette ville a reçu le titre de *très-noble*, parce qu'elle a été illustrée par le sang de ses martyrs (2).

Le second fleuve qui arrose Lyon est le Rhône, dont Pomponius Méla parle en ces termes dans son Livre II : « Le Rhône prend sa source non loin de celles du Rhin et « du Danube. Reçu ensuite dans le lac du Léman, il mo- « dère son cours et le traverse sans mêler ses eaux à celles

haberent vinumque conficerent. Ipse Almam montem in Illyrico circà Sirmium militari manu fossum, lecta vite consevit. — EUTROPE, XVII : Vineas Gallos et Pannonios habere permisit ; opere militari Almam montem apud Sirmium, et *Aureum apud Mœsiam superiorem* vineis conseruit, et provincialibus colendas dedit.

(1) Il est à peine besoin de faire observer que la Saône ne passe ni à Dijon ni à Autun.

(2) Grégoire de Tours, *Hist. eccl. des Francs*, I, 17. — Dom Ruinart fait observer que Lyon dut le titre de *très-noble* non à ses martyrs, mais à son ancienne splendeur comme colonie romaine.

« de ce lac ; il en sort ainsi tel qu'il y est entré. De là, cou-
« lant à l'occident, il sépare, jusqu'à une certaine distance,
« les deux régions de la Gaule. Puis, se dirigeant au midi,
« il pénètre dans la Narbonnaise et, après avoir grossi ses
« eaux de celles de plusieurs autres rivières, il va se jeter
« dans la mer, entre le pays des Volces et celui des Ca-
« vares. »

Cette description est très-exacte. Le Rhône pénètre dans le lac de Genève, sans changer la couleur de ses eaux. Puis arrivé au pied de la chaîne du Jura, près du lieu actuel de l'Ecluse, il se perd sous terre, pour reparaître, moins impétueux, quelques milles plus loin. De là, il descend à Lyon, où il forme une île à sa jonction avec la Saône. Mais cette île s'est formée à l'époque où furent jetés les premiers fondements de la ville, et, avant que Plancus l'eût construite à nouveau sur les hauteurs qui dominent les deux fleuves. Quelques auteurs lui ont donné le nom de *Chersonnèse*. Formée ainsi par le cours et le confluent de deux rivières, elle ressemble au delta d'Egypte que crée le Nil, en se divisant en deux branches. Mais elle en diffère en ce que l'un des côtés du delta d'Egypte est borné par la mer et les deux autres par les bras du fleuve, tandis que le delta lyonnais a celle de ses faces, qui est comprise entre les deux cours d'eau, confinée par des hauteurs escarpées et d'un abord difficile.

Chaque rivière a son pont et ses remparts fortifiés ; c'est ce que nous allons examiner successivement.

Le pont bâti sur la Saône est tout en pierre ; il est remarquable par sa longueur et sa largeur, et se compose de neuf arches. Il met en communication les deux parties de la ville. On y remarque une croix, dont le socle porte l'inscription suivante, qui est mutilée :

D. M.
SEVERIAE. C. FIL.
VALERINAE
C. MEMMIVS SEVE
RIANVS FIL.
MATRI DVLCISS (1).

On lit sur la porte qui ferme ce pont, du côté de Saint-Nizier (2), une autre inscription ainsi conçue :

L. BESIO SVPERIORI
VIROMAND EQ. R.
OMNIBVS HONORIBVS
APVD SVOS FVNCTO
PATRONO NAVTARVM

(1) Cette inscription est aujourd'hui au Palais-des-Arts (Portique XXXVII, n° 316).

(2) Le plan scénographique de Lyon au XVIe siècle démontre qu'il n'existait pas de porte sur le pont de la Saône. La pierre, dont il s'agit, faisait partie de la construction de l'arche la plus rapprochée de la rive droite, où elle était couchée en travers et souvent cachée par les eaux de la rivière. C'est là que Bellièvre, Paradin, Spon, Menestrier l'avaient vue. C'est là qu'elle se trouvait encore au moment de la démolition du vieux pont de pierre, en 1847, époque à laquelle elle fut apportée au Musée lapidaire, où elle est placée, sous le portique XIII (n° 110), Plusieurs mots en ont été effacés complétement par le frottement des eaux et des graviers. Mais, à l'aide des anciennes copies, elle a pu être restituée complétement par M. Léon Rénier, dans la nouvelle édition de Spon (p. 142). Déjà la leçon donnée par ce dernier différait, sur plusieurs points, du texte rapporté par Golnitz, qui avait omis une ligne entière dans sa copie.

ARARICOR ET RHO
DANICORVM PATRONO
COND.....
.....AR OR LVGVD
CONSISTENTIVM
ALLECTARIAE GALLIARVM
OB ALLECTVRAM FIDELI
TER ADMINISTRATAM
TRES PROVINC GALLIARVM (1).

Le pont jeté sur le Rhône, à l'extrémité de la ville, est également construit tout en pierre. Sa masse est solide et monumentale, et il se compose de dix-neuf arches fort grandes. Cet ouvrage est d'une construction fort remarquable. Il existe sur ce pont une croix de pierre qui indique les limites du Lyonnais et du Dauphiné.

C'est sur ce pont qu'Andragotius, séduit par une forte somme d'argent que lui avait fait remettre le tyran Maxime, assassina Gratien, fils de Valentinien Ier, prince pieux, qui avait élevé son précepteur Ausone à la dignité du consulat.

(1) Le mot *allectura* désignait autrefois les fonctions du magistrat chargé de connaître des procès entre les commerçants sur des questions de navigation fluviale ; ce mot dérive, en effet, du verbe *allego*, qui signifie citer en justice (*Note de Golnitz*). — D'après M. L. Rénier, au contraire, les fonctions d'*allector arcæ Galliarum*, que remplissait L. Besius, étaient celles de receveur général des contributions payées par les cités des trois provinces de la Gaule, pour subvenir aux frais du culte de Rome et d'Auguste et à ceux de l'assemblée des députés que les cités envoyaient annuellement à Lyon pour traiter les questions relatives au culte. (V. Spon. *Recherche des antiquités et curiosités de la ville de Lyon*, nouv. édit., 1857, p. 144.)

Sozomène (1) rapporte cet événement en ces termes, dans son livre IV : « Andragotius, poursuivant Gratien « sans lui laisser de trêve, l'atteignit au moment où il tra- « versait le pont de Lyon et le tua, l'an de Jésus- « Christ, 283 (2). »

Voici maintenant la description des remparts élevés le long de la Saône. Sur la rive gauche, on y lit l'inscription qui suit :

Henrico IV regnante, pace vigente, præfecti Coss. Cossque urbis Lugduni Ararim extra alveos prorumpentem cinxerunt, vallarunt hac eleganti serie, ut in posterum sint portus, Mercatorum commoditati, Nautarum securitati, Urbis ornamento, Populi oblectamento, incept. anno MDCVI, perfect. anno MDCIX.

Sur la même rive gauche est placée une autre table de marbre noir, qui se présente en face aux regards de ceux

(1) Golnitz confond, par erreur, l'historien Sozomène avec Zozime, auquel appartient le passage cité par lui.

(2) Zozime, L. IV, ch. XXXV, p. 215. — Dans son livre intitulé : *Recherches sur Notre-Dame de Lyon,* M. Guigue a démontré clairement que si Gratien fut assassiné à Lyon, il ne résulte point du témoignage de Zozime, non plus que de celui des autres témoins de l'antiquité, qu'il l'ait été sur le pont du Rhône et qu'il existât même, dans notre ville, un pont sur ce fleuve, à l'époque de la domination romaine. Aucun document ne fait mention des travaux du pont du Rhône, avant la fin du XII^e^ siècle, tandis qu'une foule de titres antérieurs à cette époque constatent, au contraire, l'existence d'un *Port du Rhône,* situé en face de l'ancienne rue de la Serpillère et du dôme de l'Hôtel-Dieu actuel, et servant aux communications entre les deux rives, au moyen d'un bac ou de bateaux. (V. *Mémoires de la Société littéraire, historique et archéologique de Lyon,* années 1874-1875, et aussi dans *Lyon ancien et moderne,* le travail de M. Grandperret sur le *Pont de la Guillotière.* (T. II, p. 502.)

qui suivent le cours de la rivière, en descendant du fort de Pierre-Scise :

En l'an MDCXXII, du règne de Louys le Iuste XIII, Roy de France et de Navarre, Messire Charles de Neufville, seigneur d'Alincourt, marquis de Ville-Roy, comte de Bury, etc., conseilleur de sa dicte Majesté en son Conseil d'Estat, chevalier de ses ordres, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, seneschal de Lyonnois, Forestz et Beaujolois ; par le soing et vigilance de nobles Pierre de Sève, conseilleur de sa dicte Majesté, Président en la Seneschaussée et siége Présidial de cette dicte ville, premier président en Parlement de Dombes, Prévost des marchands ; Iean Guignard, conseilleur de sa dicte Majesté et contrerolleur général du taillon audict Lyonnois ; Claude Navergnon, Bonaventure, Michel et Louys Landry, aussi conseilleurs de sa dicte Majesté au dict siége, Eschevins de cette dicte ville et aux dépens des deniers communs et d'octroy d'icelle, ce quoy dès long temps commencé, pour la communauté publique, à esté parachevé.

Les remparts élevés le long du Rhône portent l'inscription suivante, fixée à la muraille près de la porte de la ville :

Du règne et par le commandement du très chrestien Roy Louys, treiziéme de ce nom, et par l'authorité et le soing de Messire Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, marquis de Villeroy, comte de Bury, etc. ; chevalier des ordres du Roy, conseilleur en ses conseils d'Estat et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, seneschal de Lyonnois, Forestz et Beaujolois, cette ville du tout ouverte depuis la rivière de Saosne jusques ici a été fermée par cette cloture et fortification, achevée en l'an mil six cent vingt-deux.

Une inscription à peu près semblable est fixée au même mur, dans un autre endroit, avec quelques changements dans les mots qui terminent l'inscription ; par exemple au lieu de : *Depuis la rivière de Saosne*, on lit : *Depuis le bastion Sainct Clair jusques etc.* (1).

Voilà ce que nous avions à dire sur l'assiette de la ville. Nous décrirons, en second lieu, son enceinte, qui présente, comme on s'en est assuré, un développement de six mille et vingt-neuf perches. L'étendue de ce circuit s'explique par l'existence de plusieurs places, de jardins et de vignes entre les remparts et les maisons de la ville.

Au point de vue matériel, nous examinerons, en troisième lieu, les diverses parties soit extérieures soit intérieures de la ville.

Les parties extérieures comprennent les forts, les portes, les remparts, etc.

Les forts sont au nombre de trois : *Pierre-Scise*, *Saint-Sébastien* et *Saint-Clair*.

Pierre-Scise est situé au-delà de la Saône. C'est un château remarquable, situé sur un rocher fort élevé et très-dur, dont la base est creusée, en quelque sorte, en forme de caverne. Cette forteresse est entourée de remparts et de travaux de défense d'une très-grande force. Aussi peut-on, du haut de ce rocher, fermer aisément, avec de l'artillerie, l'entrée de la ville aux ennemis.

(1) On voit déjà, dans le plan scénographique de Lyon au XVI^e^ siècle, en quoi consistaient les fortifications élevées sur les rives des deux fleuves. Mais l'état de ces remparts exigea des réparations importantes au commencement du XVII^e^ siècle. Les travaux commencés en 1606 n'étaient pas encore achevés en 1626. On peut sur ce sujet consulter utilement, dans *Lyon ancien et moderne*, le travail de M. Grandperret sur les *Fortifications de Lyon à diverses époques*. (T. II, p. 475. V. aussi Péricaud. *Notes et documents*, années 1609 et 1621.)

Ce château est célèbre par la captivité de Louis, duc de Milan, qui s'écria, au moment où il y fut incarcéré, en 1500, sous les yeux du roi Louis XII, avec un seul serviteur : — « O fortune inconstante, hier, je commandais à plus de « cent mille hommes, aujourd'hui à peine me reste-t-il un « serviteur! »

En tenant ce langage, il répétait en quelque sorte les paroles de l'auteur comique :

Fortuna humana fingit, arctatque ut libet :
Me, qui liber fueram, servum fecit, è summo infimum,
Qui imperare insueveram, nunc alterius imperio obsequor.

Cette même forteresse est aussi célèbre pour avoir servi de prison au duc de Nemours, comme le rapporte Boutrais (1), au livre XI de ses *Commentaires*, page 147, dans les termes suivants : « Nous avons dit que le duc de Ne- « mours fut détenu captif sur le rocher de Pierre-Scise. — « Que ceux qui n'ont pas vu Lyon sachent que ce rocher, « qui fermait autrefois le cours de la Saône, a été coupé « pour ouvrir un nouveau lit à la rivière, ce qui lui a valu « le nom qu'il porte aujourd'hui. La forteresse, bâtie sur « son sommet, s'élève à une hauteur si prodigieuse, qu'on « est frappé d'épouvante en la contemplant d'en bas. — « Ce prince était détenu depuis plus de neuf mois dans cette « prison et placé sous la garde vigilante des citoyens de Lyon,

(1) Boutrais ou Bouthrais, avocat au grand Conseil, appelé en latin *Botereius*, est l'auteur d'une histoire des événements qui se sont passés en France et dans le reste de l'univers depuis 1594 jusqu'en l'année 1610. Son livre, publié à Paris en 1610, porte le titre suivant : *Rodolphi Botereii in magno Franc. consilii advocati, de rebus in Gallia et penè toto orbe gestis, ab anno 1594 ad annum 1610, commentariorum libri XVI.* Cet ouvrage renferme quelques détails intéressants sur l'histoire de la Ligue dans le Lyonnais et les provinces voisines.

« qui se relevaient à tour de rôle, car on n'eût accordé « aucune confiance à des soldats, non plus qu'à des merce- « naires étrangers, lorsqu'un jour il feint d'être malade et se « met au lit en recommandant le silence à ses gardiens, afin « qu'il put reposer en paix. Ceux-ci, retirés dans une salle « voisine, le croyant réellement malade, passent leur temps « à se conter des histoires, à jouer et à se livrer à toutes sortes « de divertissements propres à abréger les heures d'une lon- « gue nuit. Lui, cependant, se lève, prend les vêtements d'un « valet, et, ainsi déguisé, il sort de sa chambre emportant « le bassin de sa chaise. Comment ses gardes eussent-ils pu « penser que ce prince qui, par sa mère, était issu du sang « royal, aurait consenti à s'abaisser à un acte aussi humi- « liant ? Il n'hésita pas cependant, estimant la liberté chose « bonne, quels que soient les moyens employés pour « l'acquérir. Il traverse de la sorte la troupe de ses gardes « et se rend dans un cabinet secret où, par une ouverture « que son cuisinier avait pratiquée dans la muraille, il « s'échappe sain et sauf, en se laissant glisser le long d'une « corde. A peine en liberté, il trouve deux serviteurs qui le « conduisent vers une troupe de cavaliers envoyés par son « frère, le marquis de Saint-Sorlin, pour lui servir d'es- « corte. Il gagna ainsi la ville de Vienne, pendant que les « Lyonnais, apprenant la fuite de ce prince, redoutent les « maux qu'il peut leur causer (1). »

(1) Le duc de Nemours, enfermé à Pierre-Scise le 21 septembre 1593, s'échappa le 26 juillet 1594 (V. Péricaud, *Notice sur Charles-Emmanuel de Savoie, duc de Nemours,* dans les *Archives historiques du Rhône*, V, 81). Au nombre des personnages illustres qui furent détenus à Pierre-Scise, nous citerons : Jacques d'Armagnac, duc de Nemours (1475), Henri-Corneille Agrippa (1535), le baron des Adrets (1572), Jacques Mitte de Chevrières (1590), Claude et Georges de Bauffremont (1593), Cinq-Mars et de Thou (1642), etc., etc.

Le second château-fort est situé sur la montagne de Saint-Sébastien, dans une position fort agréable et très-propre à la défense de la ville. Muni de remparts et de fossés, il protége, en effet, la partie supérieure de la ville et ferme tout accès à une armée ennemie, aussi bien du côté de la Saône que de celui de la Savoie. Il permet ainsi de repousser une attaque de quelque part qu'elle soit tentée.

Cette citadelle fut construite par les comtes de Saint-Jean (1) qui la formèrent de trois forteresses distinctes. La première renferme trois cours, placées à un niveau différent, et pouvant contenir un grand nombre de soldats. C'est dans celle du milieu, dont l'étendue est beaucoup plus grande que celle des deux autres, que se trouve la première entrée ; c'est là que sont logées les troupes qui composent la garnison. De cette cour, un passage étroit, creusé entre deux rochers et long de trente-six pas, conduit à la cour la plus basse, de forme rectangulaire et fort spacieuse,

(1) Golnitz veut parler ici du *fort Saint-Jean* que le P. Saint-Aubin dit aussi avoir été bâti par les comtes de Saint-Jean, dont il avait pris le nom (*Histoire ecclésiastique de Lyon*, t. I, 355). Mais cette assertion n'est pas parfaitement exacte, comme l'a démontré l'abbé Greppo dans une *Note sur la construction des murs et fortifications de la ville de Lyon*, insérée dans les *Archives historiques du Rhône* (t. V, 434). Un document original rapporté par cet auteur nous apprend, en effet, qu'au mois d'octobre 1512, le Consulat lyonnais ayant décidé la reconstruction des murs d'enceinte du côté de la Croix-Rousse, le clergé de la ville fut obligé de faire bâtir à ses frais la septième partie de ces remparts. Les comtes de Lyon, à cause de leurs richesses, durent supporter ainsi les deux cinquièmes de la contribution totale du clergé. Comme, d'un autre côté, cette contribution, après avoir été recueillie par Claude Bullioud, chanoine de Saint-Just et de Saint-Paul, fut versée entre les mains d'un nommé Germain, bâtonnier de l'église de Saint-Jean, toutes ces circonstances réunies ont pu faire croire, comme le rapporte Golnitz et après lui le P. Saint-Aubin, que le fort Saint-Jean fut bâti aux frais des comtes de Lyon.

qui présente une longueur de cinquante pas et une largeur de dix-huit. Cette cour est entourée d'un mur de quatre pas d'épaisseur. De là, il faut descendre 106 marches pour parvenir dans sept galeries souterraines fort larges et très-longues, où l'on peut abriter une troupe de 4,000 hommes. De ces galeries on revient dans la cour du milieu, pour se rendre dans la cour supérieure par un autre passage, à peu près semblable à celui qui conduit dans la cour inférieure. Sous cette cour, se trouvent aussi des souterrains voûtés, mais moins grands et plus étroits que les premiers.

La seconde partie de cette forteresse est la citadelle proprement dite de Saint-Sébastien (1). Beaucoup plus élevée que la première, elle est construite de telle sorte qu'elle peut défendre obliquement la première enceinte inférieure. Elle est entourée d'un mur épais de quinze pieds, dont la partie ancienne est très-protubérante. Mais on sait qu'à l'intérieur il renferme plusieurs passages voûtés.

La troisième partie de ce château-fort est appelée la *Grenouille* (2). Elle est plus élevée que la seconde que nous venons de décrire. Elle la commande et la domine de telle sorte qu'elle peut aussi en défendre l'approche par ses feux obliques. Trois passages souterrains y ont été ménagés. Mais le roi a fait démolir les remparts extérieurs de cette partie de la forteresse, de crainte que cet ouvrage aban-

(1) Il ne s'agit point là de l'ancienne citadelle de Saint-Sébastien, bâtie en 1564, par les ordres de Charles IX, et qui fut démolie par les habitants de Lyon en 1585, mais d'un simple bastion de l'enceinte de la Croix-Rousse, appelé *Porte de Saint-Sébastien* (Grandperret, *Fortifications de Lyon*, dans *Lyon ancien et moderne*, t. II, 506).

(2) Ce nom était donné pareillement à l'un des bastions de l'enceinte de la Croix-Rousse, dont les travaux furent terminés en l'année 1620 (*Ibid.*, p. 505).

donné ne tombât au pouvoir des ennemis et ne devint ainsi une cause de dommage et de ruine pour la ville.

C'est pour le même motif, c'est-à-dire pour la sécurité de Lyon, que, par ordre du roi, les Chartreux ont dû interrompre leurs constructions. En effet, ces religieux avaient bâti leur monastère non loin de cette forteresse, ou plutôt, ils en avaient commencé seulement la construction qui n'avait pas un caractère assez religieux. Car, ayant voulu l'entourer d'une enceinte de murailles, cet édifice parut moins une maison destinée à la prière, qu'un château-fort pouvant soutenir un siége. Aussi le roi s'opposa-t-il à son achèvement et ordonna qu'on suspendrait les travaux commencés (1).

Le troisième château-fort porte le nom de Saint-Clair. Il est situé près du Rhône ; mais il est bien moins fortifié que celui de Saint-Sébastien.

(1) Golnitz se fait ici l'écho d'un bruit qui courut, en effet, à Lyon, à cause de la lenteur des travaux des bâtiments de la Chartreuse, fondée en 1584 par Henri III, sous le nom de *Chartreuse du Lys-Saint-Esprit,* en souvenir de l'ordre de chevalerie qu'il avait institué en 1578. Ce bruit était d'autant moins fondé que Mandelot, gouverneur de Lyon, avait choisi lui-même, sur l'ordre du roi, l'emplacement de la nouvelle Chartreuse, et que le Consulat, qui avait approuvé ce choix après avoir visité les lieux, s'était toujours montré favorable à l'établissement de ce monastère. Le retard que subit l'achèvement des constructions, n'avait d'autres causes que le manque de ressources, et aussi le refus qu'opposa pendant plusieurs années Arthur Henry, seigneur de la Salle, à la demande d'acquisition d'une parcelle de terrain enclavée dans le grand cloître, dont la construction avait été commencée en 1602. Arthur Henry ne consentit qu'en 1610 à échanger ce terrain qui divisait en deux parties le côté méridional de ce cloître, contre une petite maison de campagne que les Chartreux avaient acquise, au prix de 1,200 écus, d'un forgeron nommé Jean Moiroud (*Hist. mss. de la Chartreuse de Lyon*, à la Grande-Chartreuse. — Archives du département du Rhône, H. 948, fol. 235).

Les portes de la ville sont au nombre de six : la porte d'Ainay, la porte du Rhône, celle de Saint-Georges, de Saint-Sébastien, de Vaise et de Saint-Just.

La porte d'Ainay, qui conduit au confluent du Rhône et de la Saône, est ornée de l'inscription suivante :

Quà Rhodano fert dives Arar, qui dividit orbi
Alter opes, nova quæ facies assurgat Athenæ,
Annibal Ausoniæque acies et templa loquuntur,
Sub fidi Francorum oculo custode Leonis.

LVDOVICO XIII REGN. MARIA DE MEDICIS MATRE REGENT
CAROLO DE NEVFVILLE D. D'HALINCOURT PROREGE MERITISS.
BALTAS. DE VILLARS. D. DE LAVAL. MERCAT. PRAEFECT. ILL^mo.
ALEX. BOLLIOVD. HOR. CARDON. CL. PELLOT. ANT. DE PVRE.
COSS. ANN. CIↃ DCXI (1).

La porte du Rhône conduit en Dauphiné, par le faubourg de la Guillotière. On y lit cette inscription :

(1) « Là où la Saône opulente apporte au Rhône des richesses qu'il « distribue au monde entier, Annibal, les armées romaines et les tem- « ples proclament qu'une nouvelle Athènes s'élève sous l'œil vigilant « du lion fidèle des Français. — Louis XIII régnant, Marie de Médicis, « sa mère, régente ; Charles de Neuville, seigneur d'Halincourt, gou- « verneur pour le roi. Balthazard de Villars, seigneur de Laval, très- « illustre prévôt des marchands ; Alexandre Bollioud, Horace Cardon, « Claude Pellot, Antoine de Pure, consuls, année 1611. »

Cette inscription, dont l'auteur semble partager l'opinion de ceux qui pensent qu'Annibal a passé le Rhône à Lyon, a été donnée, vers 1825, au Musée lapidaire, où elle figure sous le n° 278, par M. Riboud, alors adjoint au maire de Lyon, qui a eu aussi l'heureuse idée de la faire reproduire sur une plaque de marbre noir, placée au-dessus de l'entrée de la maison portant sur le quai d'Occident le n° 1. On peut voir une vue de l'ancienne porte d'Ainay, qui existait encore en 1823, dans le tome IV de la *Revue du Lyonnais* (3e série).

En l'année MDCXIX et le IX du règne de Louis XIII, roy de France et de Navarre, Messire Nicolas de Neufville, marquis de Villeroy, gouverneur, noble François de Merle, prévost des marchands, Alexandre Cholier, Octavian Vanelle, Philippe Sève, Benoît Bezern, eschevins ont pour la commodité et seurté du public faict rebastir cette porte.

La porte Saint-Georges est située tout près du palais archiépiscopal. On y remarque un monument antique sur lequel on lit l'inscription suivante :

NVMINIBVS
AVGVSTORVM
L. FAENIVS RVFVS
ET L. FAENIVS
APOLLINARIS
FILIVS (1).

La porte Saint-Sébastien conduit à Genève, celle de Vaise dans le Berry, et celle de Saint-Just à Toulouse. Devant cette dernière se trouve une pierre d'une grande dimension et d'un poids énorme, mais qui est posée si bien en équilibre, qu'un enfant peut la mettre en mouvement et la faire remuer avec le petit doigt (2).

(1) Musée lapidaire, portique XXIV, nº 196. — Golnitz, de même que tous nos anciens auteurs qui ont reproduit cette inscription : Paradin, Spon, Gruter et Menestrier, avait lu : LAENIVS au lieu de L. FAENIVS. Ajoutons qu'elle n'a pas été retrouvée à la porte de Saint-Georges, mais à Choulan, où elle servait de chambranle à la porte de la maison de M. Rougnard, qui en a fait don à la ville.

(2) Jodocus Sincerus et Spon ont aussi fait mention de cette pierre. Ce dernier, qui écrivait en 1673, s'exprime ainsi à ce sujet : « Vn peu

Vous remarquerez qu'à toutes les portes de la ville on entretient des gardes, pour la plupart allemands, qui recherchent avec soin si ceux qui arrivent à Lyon apportent avec eux des choses sujettes aux droits de gabelle ; évitez donc la fraude, pour ne pas subir une peine.

Les murs d'enceinte de la ville sont très-forts, et dès qu'ils subissent quelque dégradation, non-seulement on les répare, mais on les rétablit dans un meilleur état. On en voit la preuve dans plusieurs inscriptions, dont je me contenterai de rapporter la suivante :

En l'année MDCXI, le premier du règne de Louis XIII, roi de France et de Navarre, et de la régence de la royne sa mère, Marie de Médicis, par leur commandement et par le soin et de l'autorité de Messire Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, chevalier de deux ordres de Sa Majesté, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances et son lieutenant général ès pays du Lyonnois, Forestz et Beaujolois, la ville de tout temps ouverte de ce costé a esté fermée par cette fortification, faicte depuis ici jusques au Rhosne.

Cette inscription, en lettres d'or, est fixée contre le mur du fossé intérieur, où se trouve le logement des lapins.

« plus avant dans cette même place, qui est devant la porte de Saint-« Just, tout joignant la Croix, on void une grosse pierre, qu'on peut « ébranler avec le bout du doigt, et la faire pancher de côté ou d'autre, « pourveu qu'il n'y ayt pas dessous de la terre, qui rende son equilibre « inutile. » (*Recherche des antiquités de la ville de Lyon*, p. 69). Pendant longtemps on a vu dans les pierres de cette nature des monuments druidiques ; mais aujourd'hui on croit généralement qu'elles constituent de simples phénomènes naturels. Néanmoins il est permis de penser que la pierre tremblante de Saint-Just a dû être protégée par quelque superstition populaire, pour avoir subsisté aux portes de notre ville, au moins jusqu'à la fin du XVIIe siècle (V. aussi Cochard, *Notice historique sur le bourg de Saint-Just de Lyon*, p. 1).

La description intérieure de la ville comprend les voies publiques et les édifices.

Les rues sont étroites et malpropres; de là une odeur infecte considérable.

Les maisons qui les bordent sont très-bien bâties. On leur a donné une grande élévation, pour qu'un air sain puisse y pénétrer. Mais trois choses nuisent à la beauté de leur construction : en premier lieu, les chéneaux en bois s'avancent des toits sur la rue et jettent l'eau de la pluie sur les passants, en souillant leurs vêtements (1). En second lieu, les fenêtres, qui sont garnies d'un simple papier huilé, s'ouvrent de bas en haut, au moyen d'une corde. Enfin, les façades des maisons sont en maçonnerie brute, et non revêtues d'un enduit de chaux. Quand vous observez tout cela, surtout dans les rues infectes, vous ne vous arrêtez pas longtemps à le contempler.

Aux rues j'ajouterai les places. Lyon en possède de très-belles et de très-fréquentées; je me bornerai à en citer les noms.

La plus agréable est *Belle Cour*, près du pont du Rhône. On y trouve le jeu de *palemaille*, les écuries du gouverneur et les jeux de paume. Sur une maison, on lit ce vers élégant :

Fortunæ prudens aciem fortisque retundit.

(1) Avant de commencer la description de Lyon, Golnitz raconte les circonstances de son arrivée dans notre ville ; il tombait une pluie torrentielle, et il se plaint vivement d'avoir été arrosé par l'eau que les chéneaux des toits lancent, dit-il, jusqu'au milieu de la voie publique. On voit ici qu'en faisant le tableau de Lyon à cette époque, il n'avait point oublié cette mésaventure de son voyage.

La seconde est celle de *Confort*. Sur cette place a été érigée une pyramide en l'honneur d'Henri IV, portant une inscription en diverses langues (1). J'ai aussi remarqué sur les murs d'une maison cette autre inscription en lettres noires, qui rappelle une inondation du Rhône et de la Saône :

L'an 1570 et le dimanche, troisième jour de décembre, environ onze heures du soir, le Rhosne et la Saosne se sont assemblés en la place de Confort, au coing de la maison appelée la Tour, et l'onzième jour dudict mois le Rhosne est remonté audict coing (2).

La troisième place est celle des Terreaux.

La quatrième, celle des Cordeliers.

La cinquième, celle de Saint-Nizier, qui sert de marché aux légumes.

La sixième, celle de Saint-Pierre.

(1) Cette pyramide, érigée en 1609 en l'honneur du roi Henri IV, portait, gravés en lettres d'or, des éloges en langue hébraïque, grecque et latine, avec une inscription commémorative qui nous a été conservée par le P. Menestrier. Restaurée en 1740, elle a été détruite pendant la Révolution (V. Menestrier, *Eloge historique de la ville de Lyon*. Tables consulaires, année 1609).

(2) Cette inscription était placée contre la maison de la Tour de l'Ange, au coin de l'ancienne rue *Ecorche-Bœuf*, aujourd'hui rue du *Port-du-Temple*. Elle rappelait le souvenir de l'une des plus terribles inondations dont ait souffert notre ville. Aussi presque tous les anciens historiens, Paradin, de Rubys, Mézeray, Philibert Bugnyon, etc., en ont-ils parlé dans leurs écrits. Un témoin oculaire, Nicolas de Nicolay, nous en a aussi fait le récit dans sa *Générale description de l'antique et célèbre cité de Lion, du pays de Lionnois et Beaujolois*, ouvrage encore inédit, mais qui sera publié prochainement par la *Société de Topographie historique de Lyon*.

La septième, celle de la Grenette.

La huitième, celle du Change, où se trouve la Bourse des marchands.

La neuvième, celle de la Douane.

La dixième, celle de la Roche.

La onzième, celle de Saint-Jean.

La douzième, où furent martyrisés plusieurs milliers de chrétiens, est située près de l'église de Saint-Just ; il s'y trouve une croix appelée la *Croix de Coule* (1).

Voyons maintenant les édifices consacrés au culte, puis ceux qui servent à l'administration de la cité.

Parmi les édifices sacrés, on remarque d'abord la célèbre église de Saint-Jean, qui est située au-delà de la Saône. Nous parlerons d'abord de son architecture, ensuite de son chapitre.

Cette église est très-vaste et se trouve ornée d'élégantes chapelles. La plus belle est celle de Bourbon, où l'on voit, à gauche, la statue de Charles de Bourbon. Tout récemment, on y a placé aussi celles de Louis XIII, roi de France, et de sa mère, la reine Marie de Médicis. On pénètre dans cette antique église par une grande porte sur laquelle sont sculptés, d'une manière très-ingénieuse, quatre lièvres :

(1) Cette croix porte de même sur le plan scénographique de Lyon au XVIe siècle, le nom de *Croix de Coulle;* mais elle est généralement appelée *Croix de Colle*. Nos historiens ne s'accordent point au sujet de l'origine de ce nom. Quelques-uns estiment qu'il rappelle le souvenir des martyrs lyonnais, mis à mort au temps de Septime Sévère, et voient dans ce monument la Croix des Décollés (*crux decollatorum*). Mais ni le sens étymologique, ni les documents les plus anciens de notre histoire ne confirment cette interprétation ; le nom de *Crux de colle* lui est donné, au contraire, dans plusieurs anciens titres latins du moyen-âge. Nous pensons donc avec le P. de Colonia que la *Croix de Colle* était ainsi appelée à cause de sa situation au sommet de la colline (Colonia, *Histoire littéraire de Lyon*, I, 109).

quoique chacun d'eux ait ses deux oreilles, on n'en compte cependant que quatre pour le groupe entier. Si vous négligiez d'observer cette curiosité artistique, on pourrait soutenir que vous n'avez pas visité ce monument (1).

On remarque aussi sur cette porte la statue en marbre blanc de saint Jean-Baptiste, patron de cette église. Les autres statues qui ornaient cette entrée ont eu la tête brisée, au temps des dernières guerres civiles. On rapporte qu'on a transporté dans cette église les colonnes du temple païen d'Auguste (2). Au milieu de la nef, au-dessous d'une croix en bois placée près de l'autel, on lit l'inscription suivante, en lettres d'or :

QVOD BELL. CIVIL. LICENTIA
FOEDE DISJECTVM FVERAT
D. O. M. PROPITIO CAN. ET COM.
LVGD. REST. AN. MDLXXXV.

Cette inscription nous rappelle les excès auxquels se livrèrent mutuellement les huguenots et les catholiques, lorsque, en l'année 1562, ils eurent à défendre leurs croyances, sous le règne de rois sanguinaires.

Dans cette même église, on remarque une horloge qui marque les heures, les jours, les mois, le cours du soleil et

(1) Ce bas-relief est placé à droite de la porte d'entrée de la nef méridionale. Cette singularité artistique a été signalée aussi par Spon (*Recherche*, etc., p. 29. V. aussi *Archives historiques du département du Rhône*, XIII, p. 32).

(2) Il est à peine nécessaire de relever ici l'erreur de Golnitz. Personne n'ignore que les colonnes de l'autel d'Auguste se trouvaient de son temps, comme aujourd'hui, dans l'église d'Ainay.

de la lune (1). Là, près d'un lion qui darde sa langue, on a placé cette inscription, qui nous apprend avec quelle ardeur les Réformés se livrèrent à la dévastation des églises catholiques :

HOROLOGIVM HOC AN. CIↃIↃLXII, impiorum rabie corruptum et deformatum CIↃIↃXCVIII, Dei misericordia et reg. invictiss. Henrici IIII virtute, pace partâ, fausto et insigni Comit. ac Canon. Lugd. rest. curaverunt.

Vous remarquerez les drapeaux suspendus dans cette église; ce sont les trophées conquis par Lesdiguière sur le duc de Savoie et qui, après avoir été offerts au roi, furent placés dans ce temple par ordre du monarque. On raconte que l'on y conserve aussi les reliques de saint Cyprien, martyr, qui y furent apportées par Charlemagne.

Si vous désirez voir la cloche de Saint-Jean qui est formée d'un métal très-pur, vous gravirez les 168 marches d'un escalier placé vers le milieu de l'église (2). Près de là,

(1) L'horloge de Saint-Jean a passé pendant longtemps pour un chef-d'œuvre de mécanique. Elle fut faite en 1598, par Nicolas Lippius, de Bâle, auquel est due aussi la fameuse horloge de la cathédrale de Strasbourg, dont elle reproduit les principales dispositions. Augmentée successivement, en 1660, par Claude Nourrisson, et, en 1780, par Charmy, restaurée après le siége de Lyon, l'horloge de Saint-Jean n'a pas cessé d'être l'une des curiosités de notre ville les plus en renom auprès des habitants des campagnes qui avoisinent Lyon (V. Abbé Jacques, *l'Eglise de Saint-Jean*, p. 48).

(2) La grosse cloche de Saint-Jean, dont parle Golnitz, pèse dix-huit mille kilogrammes. On lit sur ses parois une longue inscription qui nous apprend qu'elle fut fondue en 1622, avec le métal d'une autre cloche remontant à l'année 1508, mais qui s'était *fendue* et était devenue *discordante* (V. Meynis, *Les grands souvenirs de l'Eglise de Lyon*, 531. — *Lyon ancien et moderne*, II, 180).

à droite de la *Porte-Froc* (1), vous remarquerez l'inscription suivante sur une pierre sépulcrale, en forme d'arcade :

BONAE MEMORIAE ET SPEI AETERNAE
SPIRITV QVOQVE INCOMPARABILI FE
LICIAE MINNAE FEMINAE RARISSIMAE
CASTITATIS EXEMPLI ADFECTIONIS PLE
NAE ERGA OMNES HOMINES IVLIVS PRI
MITIVS DEC CCC AVG LVG CONIVGI INCOM
PARABILI QVAE VIXIT ANN XXXII MENS V
DIES IIII SINE VLLA QVERELLA SIBIQVE
VIVVS FECIT ET SVB ASCIA DEDICAVIT (2).

Primitius, le mari de cette épouse défunte, fut l'un des trois cents augures qui demeuraient autrefois près du temple d'Auguste et qui avaient pour mission de prédire l'avenir (3).

Le palais archiépiscopal est contigu à l'église de Saint-Jean. On voit encore, sur la porte extérieure, les armoiries du pape Urbain VIII, qui y furent placées en l'année 1625,

(1) Ce nom, corruption de celui de *Porta fratrum*, Porte des Frères, était donné à une porte qui fermait le cloître de Saint-Jean, du côté de la rue de la Bombarde.

(2) Cette inscription, perdue aujourd'hui, a été raproduite par Paradin, 426, et Spon, 78.

(3) L'inscription qui précède nous apprend seulement que Julius Primitius était l'un des décurions de la colonie de *Lugdunum*. L'erreur de Golnitz, qui traduit les sigles C.C.C.AVG.LVG. par *trois cents augures de Lyon*, reproduite par Spon (*Recherche*, p. 67), fut rectifiée plus tard par ce dernier dans ses *Miscellanea eruditæ antiquitatis* (p. 170). Personne n'ignore aujourd'hui que Lyon portait le nom de *Colonia Claudia Copia Augusta Lugduni*.

quand François Barberin, légat du pape, logea dans ce palais, en se rendant auprès du roi de France. Au-dessous de ces armes sont figurées trois abeilles (1) avec les vers suivants :

Sugite nectareo madidantia Lilia rore,
Delicias pacis sugite, pacis aves.
Sugite pacificis volucres in floribus ; Orbem
Nam condire suo Lilia melle queunt.

A gauche de l'entrée, on remarque l'effigie du Pontife, tenant les clefs de la main gauche et donnant sa bénédiction de la droite. Il est représenté assis près d'une table, revêtu de ses habits pontificaux, et la couronne royale sur la tête. Cette image est accompagnée de cette inscription :

Eris corona, gloria in manu Domini.

Et au-dessous :

Invitant croceis halantes floribus horti.

Des abeilles sont représentées voltigeant sur des lis.

A droite de l'entrée est représenté le roi de France, revêtu des vêtements royaux et tenant de la main droite un glaive avec la couronne papale, et, de la gauche, un sceptre auquel est suspendu un globe terrestre. On y lit :

Pro domo Domini.

(1) Des abeilles figuraient dans les armoiries du pape Urbain VIII.

Et au-dessous :

Altus amor florum et generandi gloria mellis.

Des abeilles voltigent sur des roses.

C'est dans ce palais archiépiscopal, ainsi que dans la cour voisine et dans la prison du roi, qu'eut lieu, en 1572, le massacre fameux et abominable de la Saint-Barthélemy. A Paris, il commença par la mort de Coligny et celle du prince de Condé (1) ; il ne tarda guère à avoir lieu à Lyon. Ce fut le 27 du mois d'août de la susdite année, que Mandelot, gouverneur de Lyon, fut instruit du massacre exécuté à Paris. Deux jours après, le 29 août, il promulgua l'édit royal et livra à un supplice cruel des malheureux qui confessaient tous l'Evangile du Christ (2). Le bourreau ordinaire fut conduit dans le palais archiépiscopal, avec

(1) Le prince de Condé (Louis Ier de Bourbon) ne périt point dans le massacre de la Saint-Barthélemy : il fut tué, de la main de Montesquiou, à la bataille de Jarnac, le 13 mars 1569. Quant à son fils, Henri Ier de Bourbon, prince de Condé, il fut bien arrêté à la Saint-Barthélemy, mais il sauva sa vie en abjurant.

(2) Golnitz, qui était protestant, semble guidé ici un peu trop par l'esprit de parti. Tous les documents contemporains et de Thou lui-même, cité par notre auteur, nous apprennent, au contraire, que François de Mandelot, homme d'un caractère humain et modéré, fit tous ses efforts pour dissimuler pendant plusieurs jours l'ordre venu de Paris et sauver les protestants. S'il est permis de dire qu'avec un peu plus de fermeté et en s'entendant avec le commandant de la citadelle, il fut peut-être parvenu à contenir la multitude et les exagérés du parti catholique, il n'en est pas moins certain que le massacre des réformés à Lyon, loin d'être ordonné par le gouverneur, fut l'œuvre de la milice urbaine et de cette partie du peuple qu'on retrouve, à toutes les époques, dans les scènes de meurtre et de pillage de cette nature (V. Péricaud, *Notice sur Mandelot.* Arch. hist. du Rhône, VII, 367).

quelques soldats, pour immoler ceux qui étaient voués à la mort. Mais cet homme, effrayé de tant de cruauté, refusa ouvertement son ministère, en déclarant qu'il ne commettrait aucune violence vis à vis de ces hommes, tant qu'une sentence de justice ne les aurait pas livrés entre ses mains (1). Sinon, ajouta-t-il, il prévoyait que son exemple autoriserait de nombreux meurtres dans la ville. Cela dit, il détourna les soldats qui l'accompagnaient de mettre à exécution ce projet cruel. Et ceux-ci, qui n'avaient été offensés, en quoi que ce fût, par les prisonniers, et qui voyaient qu'on ne pouvait les convaincre d'aucuns crimes, s'écrièrent hautement : « N'est-il pas indigne de souiller nos armes, qui sont le symbole du courage et de la noblesse, par un crime aussi sanglant et aussi atroce ! »

Le massacre fut donc suspendu jusqu'à deux heures de l'après-midi. A ce moment, le chef des arquebusiers, nommé Clou, conduisant avec lui une troupe composée d'hommes perdus et audacieux, pénétra dans le palais. Avec ces furieux, il cribla de blessures et mit à mort, en peu de temps, 350 de ceux qui s'y trouvaient renfermés. Au nombre des victimes on compte un marchand, nommé François de Couleur, dit Bossu, avec ses deux fils, qu'il encouragea au martyre par des paroles consolantes et pleines de fermeté. Se jetant au devant des bourreaux, il protégea ses enfants contre leur atteinte, en les entourant de ses deux bras. Ses fils s'efforcèrent, de leur côté, de défendre leur père contre les coups des meurtriers, en lui faisant un rempart de leur corps. Ce fut ainsi qu'après le massacre on retrouva le père et ses deux fils réunis dans un mutuel embrassement.

(3) Ce bourreau, dont le nom mérite d'être cité avec éloge, se nommait Jean Saltier.

Que faut-il ajouter à ce tableau ? Les bourreaux estimaient leurs victimes indignes de la sépulture. Mais on craignit néanmoins que l'air ne fût vicié par la corruption du sang et des cadavres, et l'on finit par en livrer le plus grand nombre au courant de la Saône.

Pendant que la lie du peuple précipitait ainsi dans les eaux du fleuve les corps des victimes, arrive un pharmacien qui annonce que l'on peut tirer profit de la graisse des cadavres. Cet avis est accueilli favorablement et l'on choisit les corps les plus gras et les plus obèses pour les livrer à la dissection et en extraire la graisse que l'on vendit à raison de trois blancs la livre (1).

Beaucoup de catholiques du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc blâmèrent ce cruel massacre et donnèrent la sépulture aux cadavres livrés au cours du Rhône.

Mais de cette affreuse boucherie on cite surtout deux faits, dont l'horreur dépasse celle de tous les autres : plusieurs catholiques auraient armé des assassins pour mettre à mort leurs frères, leurs parents ou leurs alliés ; d'autres, après avoir rançonné à discrétion leurs prisonniers, les massacrèrent, au mépris de leurs promesses et de la foi jurée. Mais on rapporte que les religieux Célestins refusèrent d'approuver ce meurtre des protestants.

Il existe encore à Lyon un autre souvenir de ce crime exécrable : on montre, près de la chapelle du Saint-Esprit, une ouverture pratiquée dans les remparts élevés le long du Rhône, pour descendre à ce fleuve, et par laquelle on jeta dans le courant les corps des réformés massacrés en 1572.

Mais il existe un Dieu, témoin de toutes nos actions ; laissons-lui le soin de venger le sang innocent.

(1) Voyez de Thou, livre III, p. 165 et s. (*Note de Golnitz*).

Parlons maintenant des chanoines de l'église de Saint-Jean. On leur donne le titre de comtes, et à leur doyen celui de duc. Autrefois, en effet, Lyon était le chef-lieu d'un comté, et son premier comte fut Armentarius dont parle Grégoire de Tours. « Le comte Armentarius, dit cet auteur, gouvernait la ville de Lyon, où il exerçait tous les pouvoirs judiciaires (1). »

Plus tard, Lothaire, roi de France, fit donation du comté de Lyon à sa sœur Mathilde, à l'occasion de son mariage avec Conrad, fils de Boson, second roi de Bourgogne. Dans la suite, ce comté fut cédé généreusement aux chanoines de Lyon par un roi de Bourgogne; mais quelques auteurs soutiennent, au contraire, que ce titre de comtes leur appartient, en vertu d'une vente consentie par un comte de Forez (2).

Ce qui est certain, c'est que ce pouvoir temporel sur le comté de Lyon donna naissance à d'incessantes querelles entre les chanoines et les habitants de cette ville, lorsque les premiers voulurent étendre sur les citoyens une autorité

(1) Grégoire de Tours, *Vies des Pères*, VIII.

(2) C'est sous l'épiscopat de l'archevêque Burchard Ier, fils de Rodolphe II, roi de Bourgogne, que l'Eglise de Lyon commença, au milieu du Xe siècle, à exercer la souveraineté temporelle sur la ville et le territoire de Lyon, au détriment des comtes héréditaires du Lyonnais. Burchard II le Grand, fils du roi Conrad le Pacifique, et neveu de Burchard Ier, suivit l'exemple de son prédécesseur, en s'arrogeant ouvertement la souveraineté du Lyonnais, du vivant même de son frère, le roi Rodolphe III, et malgré les protestations armées des comtes qui furent refoulés dans leurs possessions du Forez et du Roannais. La lutte avec ces derniers dura plus d'un siècle, et elle ne fut terminée que par le traité de 1173, par lequel, en échange de tout ce que l'Eglise possédait au-delà de la Loire, le comte de Forez se désista de ses droits sur la ville de Lyon ainsi que sur les paroisses et les fiefs qui formèrent depuis le comté du Lyonnais proprement dit. (V. Guigue, *Obituaire de l'Eglise de Lyon*, Introduction, p. IX.)

et un pouvoir auxquels ces derniers refusèrent, au contraire, de se soumettre (1).

A la tête du clergé est l'archevêque, qui porte le titre de Primat des Gaules; dans l'ordre spirituel, sa juridiction métropolitaine s'étend, en effet, sur tout le royaume.

Mais assez sur ce sujet. Visitons maintenant l'église des Franciscains, de l'ordre des Minimes, qui a été nouvellement reconstruite, il y a trente ans environ. A droite de la porte d'entrée on remarque un tableau représentant saint François, fondateur de cet ordre, avec l'inscription suivante : *S. Franciscus de Paula, Ordinis fratrum minimor. institutor. Beati immaculati in viâ* (Ps. CXVIII).

Non loin de ce monastère, habita Julienne d'Espagne, jeune fille âgée de moins de vingt ans, et qui possédait le latin, l'hébreu, le grec, l'espagnol, l'italien et le français. Bien plus, elle était tellement versée dans la logique et la philosophie qu'elle soutint une thèse dans un examen public (2).

(1) Golnitz fait ici allusion aux querelles entre les archevêques et les habitants de Lyon, qui ne furent terminées que par la concession de la charte communale de 1320.

(2) Cette jeune fille s'appelait *Julienne Morelle*, et séjourna à Lyon pendant les années 1606 et 1607 : « Elle naquit, dit Péricaud, à Barce-« lone, le 16 février 1594. Son père, homme opulent, forcé de quitter « son pays, où il s'était rendu coupable d'un meurtre, vint s'établir à « Lyon, en 1606. Julienne, alors âgée de 12 ans, possédait déjà qua-« torze langues, tant anciennes que modernes, et connaissait, dit-on, « parfaitement la théologie, la jurisprudence et la musique. Son père, « en la faisant instruire avec tant de soin, avait l'intention de l'offrir à « Marguerite d'Autriche, reine d'Espagne, afin d'en obtenir le pardon « de son crime. Julienne soutint à Lyon, en 1607, avec les plus grands « applaudissements, des thèses publiques de philosophie en hébreu, en « grec et en latin, qu'elle dédia à Marguerite. L'année suivante, elle « alla à Avignon pour y recevoir le grade de docteur dans l'Université. « Malgré ses talents et sa beauté, elle voulut se retirer dans le couvent

De là, nous montons à l'église de Saint-Just. Cette église, qui est conventuelle, a été ruinée pendant les guerres civiles (1). On y conserve les restes, que l'on nous montra, de l'un des enfants massacrés par ordre du roi Hérode. L'épitaphe suivante, gravée sur une lame de bronze doré, et dont l'auteur paraît avoir été chrétien, a été trouvée autrefois, dit-on, près de cette église :

DEO INVICTO
AVR. SECVNDO
NIVS. DONAVS
FRVMENTAR
G. ET COMMENAVS
V. S. L. M. (2).

« de Sainte-Praxède, et résolut contre le gré de son père d'y prendre « l'habit ; ce qu'elle fit le 26 juin 1610. Elle y mourut le 20 juin 1653. « Elle a composé des hymnes et des cantiques latins, et traduit du latin « en français le *Traité de la vie spirituelle de saint Vincent Ferrier*, Lyon, « 1617, in-8°, qu'elle dédia à la reine Anne d'Autriche, et la *Règle de « saint Augustin*, Avignon, 1680. Un célèbre jurisconsulte allemand, « Henri Kornemann, qui était venu exprès pour la voir pendant qu'elle « était à Lyon, lui dédia son traité *de Virginitatis jure*, Francfort, 1610, « in-12. » (V. Péricaud, *Notes et documents*, ann. 1606 et 1653.)

(1) L'église de Saint-Just, dont parle Golnitz, n'a point été reconstruite sur l'emplacement de l'ancienne, qui avait été démolie par les protestants en 1562, et était située hors des murs de Lyon. La nouvelle église fut élevée dans l'enceinte de la ville, sur les fondements d'un logis connu sous le nom de Saint-Antoine, dont le Chapitre fit l'acquisition en 1564. Consacrée en 1591 par Mgr d'Epinac, cette église fut agrandie en 1661 et n'a été terminée, telle que nous la voyons aujourd'hui, qu'au milieu du siècle dernier seulement. (V. Cochard, *Notice sur Saint-Just*, p. 17. — *Lyon ancien et moderne*, II, 465.)

(2) Cette inscription, reproduite aussi par Paradin, 416, Gruter, 33, 7, et Spon, 241, est perdue aujourd'hui. La formule *Deo invicto*, employée au lieu de celle : *Diis manibus*, a fait penser que le personnage dont elle rappelle le nom était chrétien.

Nous nous rendons plus loin à l'église de Saint-Irénée, située à l'extrémité de la ville du côté de la Saône. Cet édifice est bâti des débris de monuments, tant païens que chrétiens, qui n'offrent d'autre intérêt que leur antiquité. Il doit son nom à saint Irénée, second évêque de Lyon, comme nous l'apprennent les historiens lyonnais, Paradin et Rubys. Pothin, premier évêque de cette ville, étant d'un âge avancé, le choisit pour son coadjuteur et collègue ; puis il l'eut pour successeur, l'an 167 de Jésus-Christ et le cinquième du règne de Marc-Aurèle et de Lucius Vérus. On remarque dans le cimetière de cette église une colonne de jaspe portant cette inscription :

D. M.
ET MEMORIAE
AETERNAE
CVAIIN CENV (1).

Près de ce monument, il s'en trouve un autre de grande dimension, couvert d'anciens caractères romains gravés sur la pierre, mais entièrement illisibles, à l'exception des premiers mots CONIVGI..... CISSIMAE. Tout le reste est effacé, sauf quelques syllabes et quelques mots mutilés. Là, se trouve aussi une pierre carrée sur laquelle on lit cette inscription :

(1) Ce fragment d'inscription, dont la transcription nous paraît peu exacte, est perdu aujourd'hui.

D M
SEX COSSVTIO
SEX FIL QVIRIN
PRIMO EMERITO
EX COH XIII VRB
T. SILIVS HOSPES
SIGNIFER COH
EIVSD. AMICO
POSVIT. (1).

L'autel, placé au fond de l'église, recouvre une pierre qui est, dit-on, un fragment de la colonne à laquelle fut lié le Christ, quand il fut flagellé par les soldats. Autour de cet autel, les religieux ont fait graver les vers suivants, qui rappellent le martyre souffert par saint Irénée et ses compagnons, sous le règne de Septime Sévère, l'an de Jésus-Christ 198, au temps de Tertulien :

Ingrediens loca tam sacra, tam rea pectora tunde,
Posce gemens veniam, lacrymas hic cum prece funde.
Præsulis hic Irenæi turma jacet sociorum,
Quos per martyrium deduxit ad alta polorum.
Istorum numerum si nosse cupis, tibi pando;

(1) Musée lapidaire. Portique VI, nº 28. — Lorsque Artaud fit apporter ce cippe funéraire au Musée, sous l'administration de M. de Fargues, maire (1814-1818), il servait de support au bénitier près de l'autel de la Vierge, dans l'église de Saint-Irénée. C'est là qu'il se trouvait déjà du temps de Paradin. (V. Commarmond. *Description du musée lapidaire de la ville de Lyon*, p. 43.)

Millia dena novemque fuerunt sub duce tanto.
Hinc mulieres et pueri simul excipiuntur,
Quos tulit atra manus, nunc Christi luce fruuntur (1).

Ces 19,000 martyrs ne reposent pas dans l'église elle-même, mais dans une crypte placée au-dessous. Dans cette même crypte, on remarque deux tombeaux. L'un est, dit-on, celui de saint Irénée. Mais on n'y lit aucune autre inscription que celle-ci: HIC IACET PETRVS. Le second est celui de saint Polycarpe. Mais les historiens nous apprennent que ce saint souffrit le martyre à Smyrne, en Grèce, sous le règne de Marc-Aurèle-Antonin, après avoir servi Dieu jusqu'à l'âge de quatre-vingt-six ans. A moins que l'on n'explique que ce tombeau renferme seulement les ossements de ce saint, que l'on a apportés de Smyrne, cette tradition ne saurait donc être exacte (2).

On remarque encore dans le cimetière plusieurs monuments païens en pierre.

L'église, bâtie sur la montagne de Fourvière, est fort petite. Elle a été érigée en l'honneur de saint Thomas-

(1) « En entrant dans ces lieux sacrés, frappez votre poitrine, de-« mandez pardon en gémissant, mêlez vos larmes à vos prières. Ici « reposent les compagnons du pontife Irénée, que, par le martyre, cet « illustre chef a conduits au ciel. Leur nombre, si vous désirez le sa-« voir, fut de dix-neuf mille. Dans ce chiffre ne sont pas compris les « femmes et les enfants. Victimes d'une mort cruelle, ils jouissent « maintenant de la lumière du Christ. » (Traduction de M. Meynis. *Mémorial de la confrérie des saints martyrs*, p. 102.)

(2) Une chapelle de la crypte de l'église de Saint-Irénée était dédiée à saint Polycarpe ; c'est là, sans doute, ce qui a fait croire à tort à Golnitz qu'elle renfermait aussi son tombeau, dont aucun auteur ne fait mention.

d'Aquin (1) ; mais elle est aussi sous le vocable de *Notre-Dame de Fourvière.*

Les revenus de cette église servent à l'entretien de dix chanoines, dont l'habitation, entourée de jardins, est située dans une position fort agréable.

Autrefois ce temple, magnifiquement bâti et orné, était dédié à Vénus. Près de là, on lit l'inscription suivante :

D. M.
CACV ROM
SATTONIS
TREVERI
ANNOR
XVII
SIMILIS
TVNC VIVVS (2).

A côté de cette église, se trouve une petite place d'où l'œil embrasse tout Lyon, ainsi qu'une grande partie du Dauphiné. De là, on se rend dans une vigne assez étendue, où l'on voit les ruines d'un théâtre antique et les derniers restes du prétoire et du palais d'Auguste (3). Ce prince se

(1) Cette erreur avait été déjà commise par Jodocus Sincerus. Mais personne n'ignore que le sanctuaire élevé à Fourvière, en 1192, par l'archevêque Guichard et le chanoine Olivier de Chavanne, fut placé sous le vocable de la bienheureuse Vierge Marie et de saint Thomas-Becket, archevêque de Cantorbéry, assassiné au pied des autels en 1170 et canonisé en 1173.

(2) Cette inscription, perdue aujourd'hui, a été reproduite, avec quelques variantes, par Paradin, 436, et Spon, 247.

(3) Les ruines de l'ancien théâtre romain subsistent toujours dans l'enclos de l'établissement de bienfaisance situé rue de l'Antiquaille, et connu sous le nom de *Refuge de Notre-Dame de Compassion.* Quant au palais d'Auguste, on est généralement d'accord pour en fixer l'emplacement au lieu qu'occupe actuellement l'hospice de l'Antiquaille.

rendit, en effet, à Lyon, l'an de Rome 738, sous le consulat de Domitius Ænobarbus et de P. Cornélius Scipion, la vingt-septième année de son règne, et il y séjourna pendant trois années environ. On rapporte qu'il s'éloigna ainsi de la ville de Rome afin de laisser à la haine du peuple le temps de s'apaiser pendant son absence. D'autres prétendent, au contraire, qu'il voulait détourner les soupçons que l'on avait conçus au sujet de son amour pour Terentia ; d'autres enfin, soutiennent qu'il désirait connaître lui-même des plaintes et des accusations portées contre Licinius, auquel on reprochait d'avoir établi des contributions excessives sur les habitants de Lyon (1).

De la vigne où se trouvent ces monuments, on voit une partie d'un mur antique d'une grande épaisseur, près duquel, suivant une tradition populaire, est enfoui le *Veau d'or*, auquel Auguste rendait les honneurs divins. Mais, jusqu'à ce jour, ce veau d'or n'a pu être découvert, malgré de laborieuses recherches. Cette vigne appartient à M. du Soleil (2), fonctionnaire distingué de cette ville, qui vous permet obligeamment de voir un ancien tableau, admirablement peint, qui représente le palais et le théâtre romains.

Sur le chemin qui conduit à l'église de Fourvière, entre les murs de la ville et des jardins, on remarque quatre co-

(1) Dion Cassius. Livre 34 (*Note de Golnitz*). — Pendant le séjour de près de trois années qu'Auguste fit à Lyon, cette ville devint, en quelque sorte la capitale de l'empire romain. Un atelier monétaire y fut établi, et l'empereur combla de faveurs la nouvelle colonie, qui prit le nom d'*Augusta*. Ce fut, sans doute, à cette occasion que Lyon fut investi du droit italique.

(2) Nicolas Grolier, seigneur du Soleil, qui remplit les fonctions de capitaine de la ville de Lyon, depuis l'année 1612 jusqu'en 1644. Il était fils d'Imbert Grolier, prévôt des marchands, en 1602 et 1603.

lonnes, débris d'un édifice antique, qui paraissent avoir servi autrefois aux aqueducs (1). Une tradition, fort répandue parmi le peuple, rapporte que ces aqueducs s'étendent à plusieurs milles hors de Lyon pour parvenir à la source qui les alimente et fournit de l'eau à la ville (2). Avant l'établissement de ces aqueducs, Lyon était privé d'eau salubre, et l'on donna à ces canaux un développement aussi considérable afin que, dans ce long parcours, l'eau se purifiât entièrement avant d'être livrée à l'usage des habitants. On voit encore aujourd'hui, non loin de la ville, quelques débris de ces aqueducs, qui ont été détruits par les Sarrasins lorsque, sous le règne de Pépin, ils dévastèrent une grande partie de la Gaule (3).

Sur la rive droite de la Saône, il faut voir aussi l'église de Jean Bourgeois, monument moins remarquable par sa grandeur qu'à cause d'une chapelle, où l'on admire à la fois quatre colonnes d'un marbre fort rare, apportées de Rome, et de magnifiques peintures qui ornent l'autel (4).

(1) Il s'agit là, sans doute, des piles des anciens aqueducs, que l'on remarque encore, de nos jours, dans la rue du Juge-de-Paix.

(2) Trois aqueducs amenaient l'eau à Lyon, au temps de la domination romaine : l'aqueduc du Mont-d'Or, celui de la Brevenne et celui du Gier ou du mont Pilat. Ce dernier, le plus important, présentait un développement de 84 kilomètres.

(3) Faut-il attribuer aux Sarrasins la destruction de nos anciens aqueducs ? La tradition populaire en fait, au contraire, les constructeurs de ces merveilleux ouvrages. Mais M. le baron Raverat a démontré ingénieusement qu'il ne faut voir dans ce nom de Sarrasins, ainsi appliqué aux œuvres des Romains, qu'une corruption de celui de Césariens, *Cæsarini*, qui devait désigner naturellement, à l'origine, les monuments élevés par les Césars de Rome, dans les Gaules. V. *Mémoires de la Société littéraire*, années 1874-1875, p. 329 et s.)

(4) Golnitz nous parle ici du couvent des Cordeliers de l'Observance, qui fut fondé, en 1493, par Frère Jean Bourgeois, religieux révéré pour sa sainteté, et en grande faveur auprès de Charles VIII et d'Anne de Bretagne. L'église de l'Observance fut le dernier monument du style

Au pied du coteau, et non loin de ce monastère, se trouve le monument que l'on appelle vulgairement la *Sépulture des deux amants* (1). Ce mausolée se compose de quatre grandes colonnes, portées sur un stylobate. Il est situé sur une place publique, joignant la maison d'un forgeron, entre la porte de Vaise, par laquelle nous étions entré dans la ville, à notre arrivée, et le château élevé sur le rocher de Pierre-Scise.

Les opinions sont partagées au sujet de ce tombeau. Les uns pensent qu'Hérode, le meurtrier de saint Jean-Baptiste, ayant été exilé avec Hérodiade, mourut à Lyon, et qu'il fut inhumé sous ce mausolée avec sa concubine. D'autres veulent, au contraire, que ce soit la sépulture de deux amants, exilés de la Sicile, et qui, après avoir parcouru longtemps divers pays et suivi des routes opposées, se retrouvèrent à Lyon, où ils finirent leurs jours dans les soins d'un amour mutuel. C'est pourquoi on leur aurait élevé ce monument public en témoignage de leur affection constante et réciproque. Il est certain qu'Hérode fut envoyé en exil, à cause de ses crimes, dans la province lyonnaise. Mais fut-il pour cela inhumé à Lyon? Chacun est libre de le croire (2).

ogival, élevé dans notre ville. La chapelle, dont l'auteur nous signale la magnificence, était placée sous le vocable de Notre-Dame des Anges; elle devait la richesse de son ornementation aux libéralités des Bonvisi et de quelques autres familles originaires de Lucques, qui y avaient choisi leur sépulture. Laissée, après la Révolution, dans un triste état d'abandon, cette église, dont la restauration était vivement réclamée par les archéologues, qui en appréciaient l'élégance, a été démolie, il y a quarante ans environ, pour faire place à une chapelle du style grec, qui n'a point fait oublier l'ancien édifice. (V. Abbé Pavy. *Les Cordeliers de l'Observance* et *Lyon ancien et moderne*, II, p. 1 et s.)

(1) Ces mots sont en français dans le texte.

(2) Hérode fut bien envoyé en exil à Lyon, mais l'historien Josèphe

Tels sont les monuments religieux qui existent au-delà de la Saône.

En deçà de ce fleuve, nous en signalerons aussi quelques-uns. A la descente de la montagne de Saint-Sébastien, se trouve l'église des religieuses Carmélites ; le vaisseau est peu vaste, mais il est fort beau. On y voit la sépulture de l'illustre épouse du seigneur d'Halincourt ; ce monument magnifique porte en lettres d'or l'épitaphe suivante :

Icy gist Dame Jacqueline de Harlay, Dame d'honneur de la royne mère du roy, fondatrice de la maison et monastère des religieuses Carmélites de céans. Femme de hault et puissant seigneur Messire Charles de Neufville, seigneur d'Halincourt, marquis de Villeroy, viscomte de la Forestz-Thaumier, baron de Bury, etc., chevalier des ordres du roy, conseilleur en ses conseils d'estat et privé, capitaine de cent hommes d'armes de ses ordonnances, seneschal du Lyonnois, gouverneur et Lieutenant pour Sa Majesté en la ville de Lyon, pays de Lyonnois, Forestz et Beaujollois. Laquelle décéda le quinzième jour de mars mille six cent dix huict (1).

nous apprend qu'il alla mourir en Espagne : « *Herodes quidem in Hispanid, uxore etiam in fugâ eum comitata, diem supremum obiit.* » (*De Bello Judaico*. L. II, ch. IX, 6.) Aujourd'hui, on est généralement d'accord pour admettre que le nom de *Tombeau des deux Amants* avait été donné à ce monument à cause de deux inscriptions trouvées dans son voisinage, et sur lesquelles on lisait les mots : *Amandus*, *Amanda* et *Amantissima*, que le peuple avait interprétés à sa manière. Ces deux inscriptions, perdues aujourd'hui, ont été rapportées, l'une par Spon (*Recherche* p. 130), et l'autre par Colonia (*Hist. littér.* I, 249). Le Tombeau des deux Amants, dont nos anciens historiens nous ont conservé le dessin, fut détruit en 1707. Mais on voit exactement, sur le plan scénographique de Lyon au XVIe siècle, la place qu'il occupait, près de l'ancienne porte de Vaise.

(1) Jacqueline de Harlay, épouse de Charles de Neuville, marquis

En descendant la côte de Saint-Sébastien, on rencontre aussi l'église de Saint-Pierre. Sa construction et les monuments qu'elle renferme, révèlent à la fois son antiquité et sa célébrité. Non loin du mur de cette église, on remarque un grand bloc de pierre, portant le seul mot suivant, gravé en caractères majuscules :

R. ATTILA (1).

Dans cette antique église, à gauche et près du grand autel, on lit cette épitaphe, gravée en caractères anciens, mais très-lisibles, sur un grand bloc de pierre :

Q. IVLIO SEVERINO
SEQVANO OMNIB.
HONORIBVS IN
TER SVOS FVNCTO
PATRONO SPLENDI
DISSIMI CORPORIS
IN RHODANICOR ET
ARAR CVI OB INNOC
MORVM ORDO CIVI
TATIS SVAE BIS STATVAS
DECREVIT INQVISITO
RI GALLIARVM TRES
PROVINCIAE GALL. (2).

d'Halincourt, gouverneur de Lyon, avait fondé le monastère des Carmélites en 1616.

(1) En reproduisant ce fragment d'inscription, Spon fait déjà observer, avec raison, qu'on ne saurait le rapporter au terrible roi des Huns. (*Recherche*, 225.)

(2) Musée lapidaire. Portique XIV, nº 120.

A droite du même autel, on lit cette autre inscription :

TIBER POMPEIO
POMPEI IVSTI FIL
PRISCO CADVR
CO OMNIBVS HO
NORIB. APVD SVOS
FVNCT. TRIB. LEG. V.
MACEDONICAE
IVDICI ARCAE
GALLIARVM III
PROVINC. GALLIAE (1).

Nous avons aussi remarqué dans cette même église deux inscriptions modernes. La première est ainsi conçue :

D. O. M.
HIC. SITVS EST CLAVDIVS BELLEVRIVS
V. C. DELPH. SENATVS PRAESES PRIOR
CVIVS INNOCENTIA HOMINVM INVIDIAM

(1) On donnait autrefois le nom de *Judex arcæ Galliarum* au magistrat préposé au maniement des deniers publics ; on l'appelle aujourd'hui le *Président des finances* (Note de l'auteur). — Mais, d'après M. Léon Rénier, ce nom désignait un fonctionnaire, devant lequel étaient portées les réclamations ou les contestations auxquelles pouvaient donner lieu la répartition et la perception des contributions payées par les cités des trois provinces gauloises (Lyonnaise, Aquitaine et Belgique), pour subvenir aux frais du culte de Rome et d'Auguste, et à ceux de l'assemblée des députés que les cités envoyaient annuellement à Lyon, pour traiter les questions relatives à ce culte. (Spon, *Recherche*, etc., nouvelle édit. p. 144.) — Cette inscription fait aujourd'hui partie du Musée lapidaire. Portique XII, n° 106.

PROVOCAVIT ET SVPERAVIT.
VIXIT ANN. LXX. M. VII. D. VII.
IO. ET POMP. PATRI OPTIMO POSVERE
ANNO A CHRO NATO M. D. LVII (1).

La seconde a été érigée à un jeune homme de la Bohême ; en voici le texte :

D. O. M. S.

Joanni Wettengel de Newenberg, natione Bohemo, è regia Praga oriundo, cum florentiss. Galliarum et Angliæ regnis perlustratis in Italiam iter pararet, juveni ad summum virtutis et gloriæ fastigium pleno cursu contendenti, in ipso ætatis flore, ardenti febri abrepto, filio cariss. PP. mœstiss. DEO animam commendantes inter lachrymas et suspiria hoc monumentum P. CC. Anno Virginis partu supra sesquimillesimum XXCIIIX, mense julio exeunte. C.V. ann. XIIV. MXDL.

(1) Musée lapidaire, Portique XXXII, nº 264. — « A Dieu très-bon « et très-grand. Ci-gît Claude de Bellièvre, homme illustre, premier « président du Parlement de Dauphiné. Son intégrité a excité l'envie « des hommes, mais elle en a triomphé. Il vécut 70 ans, 7 mois et « 7 jours. Jean et Pomponne de Bellièvre ont fait élever ce monument « à leur excellent père, l'an de la naissance du Christ 1557. » — Cette épitaphe ne se trouvait point dans l'église de l'abbaye de Saint-Pierre-les-Nonnains, comme le dit Golnitz, mais dans celle de Saint-Pierre-le-Vieux, où les Bellièvre avaient leur sépulture. Elle disparut après la Révolution et la vente de cette dernière église, et ce n'est qu'en 1815 qu'Artaud la découvrit dans le mur d'une maison de la rue des Bouchers, aujourd'hui rue Hippolyte Flandrin. (V. Dumas, *Histoire de l'Académie de Lyon*, II, 361, et les *Mémoires de la Société littéraire*, ann. 1866, p. 276.)

Parcito (dicebam) juveni mors atra. Sed illa
Insultans miserum sustulit ante diem.
Quisquis es, heu ! frustra fidis juvenilibus annis ;
Pallida mors nullum novit habere modum.
In spe firma resurrectionis quiesco.

Près de cette église existe un couvent de religieuses ; ce monastère possède des revenus abondants et les bâtiments en sont, dit-on, fort beaux.

Non loin de là se trouve l'église de Saint-Côme. Sur les murs extérieurs, on lit une inscription gravée sous le règne de Vespasien, mais si mutilée, à cause de son antiquité, qu'on peut à peine déchiffrer ce qui suit :

CN. O
O
ANNO SE
SPASIANI VIT
IMP. AVG. F.
F. GALLIA (1).

A cette église est contiguë une maison où l'on remarque l'inscription suivante, qui fait mention de la division des Gaules en trois provinces :

SERVILIO
MARTIANO

(1) Ce fragment d'inscription donné aussi avec quelques variantes par Bellièvre (*Lugdunum priscum*, p. 111), et Spon (*Recherche*, 246), est perdu aujourd'hui.

ARVERNO
C. SERVILII
DOMITII FILIO
SACERDOTI AD
TEMPLVM ROMAE
ET AVGVSTORVM
TRES PROVINCIAE
GALLIAE (1).

N'oubliez pas l'église des Jacobins, vulgairement appelée *Notre-Dame-de-Confort*. Car c'est sur la place de Confort que se trouve la sépulture des Allemands morts à Lyon. Sur la pierre tombale sont gravés ces mots : *Icy est la sépulture des Allemans Impériaux*. Une aigle de bronze, insigne de l'empire romain, ornait ce monument ; mais elle a été l'objet d'un vol sacrilége, comme en témoigne la lettre suivante, qui nous fut communiquée par les religieux du monastère des Jacobins et que nous transcrivons ici pour l'honneur de notre nation :

« Aux princes sénérissimes, aux ducs et marquis, aux « généreux comtes et barons, aux nobles hommes, à tous « les voyageurs allemands, illustres soit par leur science, « soit par leur vertu, et à tous ceux de la même nation qui « se trouvent actuellement à Lyon, les religieux du cou- « vent de Notre-Dame de Confort, et tous ceux qui sont « attachés à leur service, adressent, avec un humble dé- « vouement, leurs vœux de salut pour cette vie et la vie « future.

« Sénérissimes princes, ducs et marquis, généreux

(1) Musée lapidaire, portique XXXIV, nº 292.

« comtes et barons, nobles et illustres hommes, célèbres « par la science et la vertu, votre nation germanique, cé- « lèbre dans les armes et les lettres, et si louablement « adonnée aux voyages, affectionne depuis longtemps notre « ordre des Dominicains, avec tant de bienveillance, que « s'il arrive à quelque Allemand de mourir en voyage, il « veut être inhumé de préférence dans les églises de notre « ordre. Ainsi en est-il en Italie, à Bologne et à Sienne; « ainsi en est-il aussi à Lyon, où, depuis plus de deux « cents ans, votre illustre nation a obtenu le droit de sé- « pulture dans notre couvent. Plusieurs monuments an- « ciens en conservent le témoignage. Naguère encore une « aigle de bronze, insigne de l'empire romain, placée sur « leur tombeau, en fournissait aussi la preuve. Des hommes « sans probité l'ont soustraite méchamment; mais, nous « l'espérons, elle sera rétablie prochainement par les soins « pieux des hommes de bien de l'Allemagne. Sans doute « votre nation s'intéresse à notre ordre par une inclination « naturelle et lui porte une affection toute particulière, « parce qu'elle sait que saint Dominique, notre fondateur, « était issu de l'illustre famille des Guzman, originaire de « l'Allemagne, et que sa grandeur d'âme et sa sagesse fit « combler de richesses, d'honneurs et de dignités, après « qu'elle se fut établie en Espagne. Vous donc, qui êtes la « lumière et le soutien de cette nation illustre et renom- « mée, nous vous prions humblement, en souvenir de « votre très-ancienne affection, de vouloir bien nous mon- « trer actuellement votre faveur habituelle, en daignant « venir au secours de notre détresse, pour nous aider à « acquérir de nouveaux ornements sacrés, ceux que nous « possédons étant mis hors de service par un usage journalier.

« Pour reconnaître votre généreuse munificence, aussi « grande que notre humilité, nous vous promettons que,

« si dans le cours de leurs voyages, quelques membres de « votre famille étaient rappelés par Dieu des misères de « cette vie, ils pourront confier sans crainte à notre ordre « leur dépouille mortelle, que nous garderons comme un « précieux gage de votre charité. Nous sommes soutenus « par l'espérance certaine que votre générosité naturelle, « que Dieu récompensera au centuple, voudra bien nous « accorder la bienfait que nous sollicitons. En accueillant « notre demande, vous ferez une chose agréable à Dieu, « honorable pour vous, et nécessaire pour notre ordre. En « retour, gardant, au fond de notre cœur reconnaissant, « la mémoire éternelle de vos bienfaits, nous vous suivrons « de nos vœux dans vos voyages, et, de retour dans vos « foyers, dans vos actions glorieuses. Adieu. »

Dans cette partie de la ville se trouve l'église de Saint-Bonaventure, desservie par les Franciscains, de l'ordre des Cordeliers. Là, existe un jardin avec une promenade spacieuse, où l'on remarque l'inscription suivante :

Noli	concupiscere	omnia	vides.
	credere		audis.
	dicere	quæ	scis.
	facere		potes (1).

Dans l'église se trouvent les monuments funéraires de

(1) Ne désirez pas tout ce que vous voyez.
Ne croyez pas tout ce que vous entendez.
Ne dites pas tout ce que vous savez.
Ne faites pas tout ce que vous pouvez.

trois Nurembergeois, avec des inscriptions en latin et en allemand, dont je n'ai pu prendre copie (1).

De là, transportez-vous à l'église de l'abbaye d'Ainay, le plus ancien de tous les monuments de Lyon. C'est dans ce lieu qu'était situé le plus magnifique temple de toute la Gaule, dédié à César Auguste (2). Strabon (l. IV) s'exprime ainsi à son sujet :

« C'est là qu'on voit ce temple ou édifice sacré, hom-
« mage collectif de tous les peuples de la Gaule, érigé en
« l'honneur de César Auguste. Il est placé en avant de la
« ville, au confluent même des deux fleuves ; en effet, les
« eaux du Rhône et de la Saône se réunissent au pied
« même de ce temple. »

Aujourd'hui il ne reste rien de cette magnificence, mais seulement beaucoup de restes d'antiquités (3).

(1) Spon parle de ce tombeau dans les termes suivants : « Il y a « dans cette même église l'épitaphe d'un gentilhomme allemand de « Nuremberg, de la famille des Tuckers, qui est sur une plaque de fer, « happée contre un pilier de l'église. » (*Recherche*, etc., 181.)

(2) Aucune question d'archéologie locale n'a été plus discutée de nos jours que celle de l'emplacement de l'autel d'Auguste. Faut-il, d'après une ancienne tradition, le placer à Ainay ? Mais, suivant Strabon, cet autel était situé au confluent des deux fleuves et non dans une île. Or, une foule de chartes du Xe et du XIe siècle nous apprennent que, jusqu'à cette époque au moins, l'abbaye d'Ainay était située dans une île : *in insuld quæ vocatur Athanacus* (*Cartul. d'Ainay*, ch. 19 et s.) Aussi, en s'appuyant sur ces textes et sur les découvertes archéologiques les plus récentes, admet-on généralement aujourd'hui que l'autel d'Auguste se trouvait au pied de la colline de Saint-Sébastien, où se réunissaient le Rhône et la Saône, au temps de la domination romaine. M. Allmer et M. Martin Daussigny ont publié dans la *Revue du Lyonnais* plusieurs mémoires qui semblent avoir clos le débat sur cette question (2e série, t. XXVI, 171, XXVIII, 98; 3e série, I, 31, V. 358. V. aussi Aug. Bernard : *le Temple d'Auguste et la nationalité gauloise.*)

(3) Voyez Suétone : *Vie de Claude.* — Budée, livre IV, *De Asse.* — Alex. ab Alex. lib. V, genial. dier., c. VII (*Note de Golnitz.*)

Dans ce temple étaient deux autels. Le premier, le plus remarquable par sa magnificence et son exécution, fut dédié à l'empereur Auguste, le 1er juillet de l'an de Rome 744, la trente-quatrième année du règne de ce prince, sous le consulat de Julius Antonius et de Q. Fabius Maximus Africanus, le jour même de la naissance de Claudius Néron. Sur cet autel, un prêtre offrait solennellement, chaque jour, des sacrifices à Auguste, comme à un autre Jupiter (1).

Le second autel était consacré en commun à toutes les provinces de la Gaule, qui étaient, à cette époque, au nombre de soixante. Chaque peuple avait son nom inscrit sur une pyramide élevée devant cet autel, qu'entouraient, comme autant de divinités protectrices, les statues de chacune de ces provinces, que l'on promenait religieusement dans les fêtes et les solennités publiques. Strabon en parle ainsi dans son quatrième livre :

« Là se trouvent un autel considérable, où sont inscrits « les noms de soixante peuples, un même nombre de sta- « tues, réprésentant chacune un de ces peuples, et enfin « un autre grand autel (*naos*) ou sanctuaire.

Près de ce temple était une académie établie par les Romains et consacrée à Minerve, soit parce que les lettres étaient placées sous la protection et le patronage de cette déesse, soit parce que l'on croyait que les habitants de Marseille avaient éprouvé souvent l'effet de son puissant secours (2).

(1) Voyez Florus, *in Epitome*, livre III (*Note de Golnitz*). — Cet autel était dédié à la fois aux deux divinités de Rome et d'Auguste.

(2) Golnitz semble partager ici l'avis de ceux qui pensent que le nom d'Ainay vient d'*Atheneum*. Mais depuis longtemps Menestrier et Colonia ont réfuté cette opinion. On ne peut induire l'existence d'un Athénée de celle des *jeux mêlés* dont parle Suétone, et qui consistaient en combats d'éloquence auxquels succédaient des exercices de palestre ;

Dans ce palestre, on cultivait surtout l'éloquence, et beaucoup de jeunes gens s'y exerçaient à l'art de la parole, comme le rapporte Suétone, qui s'exprime ainsi dans sa *Vie de Caligula* (ch. xx) :

« Ce prince porta un vif intérêt à l'éloquence; il donna « des jeux mélangés à Lyon, dans les Gaules. En outre, « il y établit des luttes d'éloquence grecque et latine, etc. »

A ces exercices oratoires assistaient des hommes graves, dont la présence pouvait causer aux jeunes orateurs cette pâleur dont parle Juvénal :

Palleat, ut nudis pressit qui calcibus anguem,
Aut Lugdunensem rhetor dicturus ad aram (1).

Mais voici quelle était la véritable cause de cette pâleur : dans ce palestre, où l'on se livrait ainsi aux luttes oratoires, le vaincu était tenu, en signe de sa défaite, d'effacer son discours avec sa langue ou une éponge mouillée, s'il ne préférait être jeté dans les eaux du fleuve voisin.

Aujourd'hui ce lieu est occupé par une abbaye catholique. Dans l'église et près du grand autel se trouve, dit-on, le tombeau du pape Pascal, qui serait le fondateur de ce monument, d'après ce vers :

c'étaient là de simples réjouissances qui faisaient partie des rites religieux et avaient lieu près de l'autel d'Auguste, *ad aram*, comme le dit Juvénal. En outre, les plus anciens documents donnent à Ainay le nom d'*Athanacus* ou *Athanacum* et non celui d'*Atheneum* (Menestrier, *Hist. civ. et consul.*, 85 ; Colonia, *Hist. littér. de Lyon*, 4 et s.)

(1) Juvénal, Sat., I, 43. « Qu'il pâlisse comme celui qui a foulé un « serpent de son talon nu, ou comme le rhéteur qui va parler devant « l'autel de Lugdunum. »

Hanc ædem sacram Paschalis papa dicavit (1).

Dans le chœur de cette église se trouve une chapelle où sont représentées quatorze sibylles avec leurs prophéties. Mais la plus grande partie de ces figures ont été détruites pendant les guerres civiles.

Là, on montre aussi une pierre en forme de table, qui fut apportée, dit-on, par les eaux du Rhône, sans être submergée (2). On raconte aussi que ce lieu fut honoré du martyre de saint Pothin (3).

Dans le cloître on lit l'épitaphe suivante, œuvre d'un moine lettré :

Virgo, Dei mater, Stephani miserere Boniti,
Qui jacet hic, monachi venerabilis atque periti.
Festo namque tuo vita decessit ab istâ,
Istius ecclesiæ cantor simul atque sacrista (4).

(1) Le pape Pascal II consacra l'église de Saint-Martin d'Ainay le 27 janvier 1106, et l'inscription rapportée par Golnitz ne dit rien de plus. Pascal II repose dans l'église de Saint-Jean de Latran, à Rome.

(2) Nous ignorons où Golnitz a emprunté cette légende. Nous savons seulement qu'il existait à Ainay, contre un pilier, près de la sacristie, une pierre qui était en grande vénération, et portait le nom de *Pierre de saint Pothin*, parce que, suivant la tradition, elle avait servi d'oreiller au saint martyr pendant les deux jours qu'il passa dans la prison où il mourut (*Lyon anc. et moderne*, I, 24).

(3) Le lieu où les premiers martyrs de Lyon furent livrés au supplice a fourni matière à autant de discussions que l'emplacement de l'autel de Rome et d'Auguste. Mais on s'accorde à placer à l'Antiquaille et non à Ainay la prison souterraine où saint Pothin mourut des suites des mauvais traitements qu'il avait subis.

(4) Cette inscription existe encore aujourd'hui à gauche de la porte septentrionale de l'église d'Ainay.

Non loin de cette épitaphe, on lit la suivante :

Vmbertus Sulimas, quem lux à fine decembris
Sexta dedit fatis, hac requiescit humo.
Lux æterna Deus, etc., etc (1).

Si l'on se dirige de là vers la Saône, on remarque un arc antique, supporté par deux colonnes de pierre, sur lequel sont figurées les armoiries royales avec cette inscription :

Vn Dieu, un roy, une loy, une foy (2).

Près de la porte du Rhône se trouve la chapelle du Saint-Esprit, bâtie par quelques artisans, habitants du quartier du Rhône. Elle doit son origine à un certain exercice qui avait lieu à Lyon, le jour de la fête de la Pentecôte, et dans lequel figurait un cavalier masqué, ou plutôt un cheval, appelé le *Cheval fol.*

Voici l'explication de cet usage : Sous le règne de Charles VI, l'an 1403, la lie du peuple, composée d'une troupe d'artisans et d'hommes les plus vils, se souleva et excita de graves désordres, dans le but de s'emparer du gouvernement de la cité. Cette émeute fut bientôt apaisée ;

(1) On peut lire la suite de cette inscription dans Spon (*Recherche des antiquités*, etc., 193.)

(2) Cette inscription, ancienne devise des ligueurs lyonnais, n'était pas placée au-dessus de la porte d'Ainay, dont Golnitz a parlé plus haut (p. 397), mais sur celle de Vaise, où figurait aussi la date de 1589, époque à laquelle Lyon se rallia à la Ligue.

mais il fut rendu un édit ordonnant qu'en mémoire de ce mouvement séditieux qui avait eu lieu aux fêtes de la Pentecôte, on promenerait chaque année, dans la ville, un homme masqué portant sur la tête une couronne, un glaive à la main, coiffé d'une fausse chevelure éparse, et chevauchant un simulacre de cheval qu'enveloppait une toile liée autour de la ceinture du cavalier (1).

Par ce spectacle, on a voulu enseigner au peuple que, non-seulement, pendant la paix, on ne peut gouverner avec un esprit dénué de raison, mais encore qu'en temps de guerre on se défendrait avec des armes émoussées, si l'autorité suprême et la conduite des affaires publiques étaient confiées aux mains de la populace. Or, comme les artisans qui habitaient le quartier du Rhône étaient demeurés étrangers à cette émeute, ils élevèrent cette église en l'honneur du Saint-Esprit, en partie de leurs deniers, et avec l'autorisation des magistrats (2).

De là, vous pouvez vous rendre à l'église des Célestins,

(1) La fête du *Cheval fol* est figurée près de l'abbaye d'Ainay, sur le plan scénographique de Lyon au XVIe siècle. Voyez aussi le plan réduit du P. Menestrier. Pernetti nous apprend que cette fête fut abolie à cause des désordres inévitables qu'elle avait entraînés. On peut consulter sur ce sujet : Pernetti, I, 149. Cochard, *Descript. de Lyon*, 66. Arch. hist. du Rhône, IV, 467; VII, 95. Clerjon, III, 431. *Lyon ancien et moderne*, I, 38. Monfalcon, 468, etc.

(2) La chapelle du Saint-Esprit du pont du Rhône avait été fondée dès l'année 1384. (V. Guigue, *Notre-Dame de Lyon et le pont du Rhône*, 39, 184.) Mais les recteurs de l'Hôtel-Dieu, le curé de Saint-Michel et l'abbé d'Ainay s'en disputaient la possession. Or, comme les habitants de Bourg-Chanin et du quartier du Pont-du-Rhône, qui relevaient de cette dernière abbaye, n'avaient pris aucune part à la sédition, l'archevêque, pour les récompenser, leur permit de faire bénir cette chapelle par l'abbé d'Ainay, auquel elle fut ainsi attribuée. C'est là, sans doute, ce qui a fait dire à Golnitz qu'elle fut bâtie à la suite de l'émeute de 1403 (V. *Lyon ancien et moderne*, I, 37.)

située sur le bord de la Saône. Vous y verrez un fort beau monastère qui occupe l'emplacement de l'ancien hôtel du duc de Savoie.

Enfin, je vous conduirai aux hôpitaux, qu'il ne faut pas négliger de visiter. Car ceux de Lyon, qui sont de construction récente, peuvent entrer en parallèle avec tous les autres hospices de France. On est charmé à la fois de leur plan et de l'ordre qui y règne; des locaux séparés sont réservés aux pauvres, aux enfants, aux vieillards, aux malades, aux orphelins et aux enfants trouvés. Ce spectacle intéresse le visiteur et le porte à se montrer charitable. Ces hospices font une procession solennelle aux fêtes de Pâques (1).

Nous en avons dit assez au sujet des monuments religieux. Il nous reste à parler des édifices civils.

Voyons d'abord l'Hôtel-de-Ville. Il y a le nouveau et l'ancien. Dans le premier, vous verrez le portrait du roi, ses armoiries et d'autres œuvres d'art fort belles. L'ancien est devenu depuis quelque temps la boutique d'un marchand (2).

(1) Jodocus Sincerus fait également l'éloge des hôpitaux de Lyon et de la libéralité avec laquelle les Lyonnais font l'aumône. Un jurisconsulte de Bourges, Nicolas Catherinot (1628-1688), nous a laissé aussi ce beau témoignage sur notre Hôtel-Dieu, dans le 6e livre de ses *Epigrammata* :

XENODOCHIUM LUGDUNENSE.

Qua Lugduni aegri, qua suscipiuntur egentes,
Tam bona, tam pulchra est, tamque decora domus,
Ut sit pene mihi votum, mens atque voluntas,
Vel mendicantem, vel fieri invalidum.

(2) A l'époque où Golnitz visita Lyon (1630-1631) l'administration consulaire siégeait dans la maison dite de *la Couronne*, portant aujourd'hui le numéro 13 de la rue de la Poulaillerie, et qui est un spécimen curieux de l'architecture ogivale de la fin du XVe siècle. Le Consulat était venu s'y installer en 1604, abandonnant l'ancien hôtel-de-ville

Dans la cour se trouvent placées deux tables de bronze portant une inscription latine. C'est, dit-on, un rescrit (1) de l'empereur Claude, par lequel les citoyens de Lyon furent gratifiés du droit de cité romaine. Ce prince, reconnaissant pour la ville où il avait vu le jour, agit ainsi pour témoigner son affection envers cette cité et récompenser la fidélité des Lyonnais au gouvernement de Rome (2).

La première table est ainsi conçue :

(3) « *mæ rerum no... istiu...*
« *Equidem primam omnium illam cogitationem hominum,*
« *quam maximè primam occursuram mihi provideo, deprecor,*

situé au coin de la rue de la Fromagerie et de la rue Pléney actuelle ; à compter de ce moment et jusqu'à son aliénation en 1740, ce dernier fut loué à des commerçants, comme nous le voyons dans les Registres consulaires, et comme nous l'apprend aussi Golnitz. Ce fut seulement en 1652 que la municipalité prit possession de l'hôtel-de-ville actuel. (Vital de Valous, *Les anciens hôtels-de-ville*, p. 34 et s.)

(1) Ce n'est pas un rescrit, mais un projet développé, désigné, en droit romain, sous le nom d'*oratio principis*.

(2) Il suffit de lire ce discours avec attention et de le comparer avec celui que nous a laissé Tacite pour se convaincre que la proposition faite par Claude au Sénat concernait seulement les provinces de la Gaule chevelue et non la ville de Lyon, colonie romaine, investie déjà du droit italique et du privilége de fournir des membres au Sénat. La circonstance que ce discours a été retrouvé à Lyon s'explique naturellement, soit parce que les nations gauloises tinrent à manifester leur reconnaissance pour l'empereur, en plaçant les tables de bronze, qui reproduisent l'*oratio principis*, dans le temple élevé au confluent du Rhône et de la Saône, en l'honneur de Rome et d'Auguste, soit parce que les Lyonnais eux-mêmes voulurent conserver, sur un monument durable, le souvenir des éloges adressés par Claude aux membres de la colonie faisant déjà partie du Sénat romain.

(3) Nous donnons ici le texte du Discours de Claude, revu sur les Tables elles-mêmes, et depuis que M. Martin-Daussigny, conservateur de nos Musées, a dégagé plusieurs lettres du plâtre qui les recouvrait.

« *ne quasi novam istam rem introduci exhorrescatis, sed illa*
« *potius cogitetis, quam multa in hoc civitate novata sint, et*
« *quidem statim ab origine urbis nostræ in quod formas status-*
« *que resp. nostra diducta sit.*

« *Quondam reges hanc tenuere urbem, nec tamen domesticis*
« *successoribus eam tradere contigit. Supervenere alieni et qui-*
« *dam externi ut Numa Romulo successerit ex Sabinis veniens,*
« *vicinus quidem sed tunc externus, ut Anco Marcio Priscus*
« *Tarquinius, propter temeratum sanguinem, quod patre De-*
« *maratho Corinthio natus erat et Tarquiniensi matre, generosa,*
« *sed inopi, ut quæ tali marito necesse habuerit succumbere,*
« *cum domi repelleretur a gerendis honoribus, postquam Romam*
« *migravit, regnum adeptus est. Huic quoque et filio nepotive*
« *ejus, nam et hoc inter auctores discrepat, insertus Servius*
« *Tullius, si nostros sequimur, captivæ natus Ocresia, si Tus-*
« *cos, Cæli quondam Vivennæ sodalis fidelissimus omnisque*
« *ejus casus comes, postquam varia fortuna exactus cum omnibus*
« *reliquis Cæliani exercitus Etruria excessit, montem Cælium*
« *occupavit, et à duce suo Cælio ita appellitatus, mutatoque*
« *nomine, nam Tusce Mastarna ei nomen erat, ita appellatus*
« *est, ut dixi, et regnum summa cum reip. utilitate optinuit.*
« *Deindè postquàm Tarquini Superbi mores invisi civitati nos-*
« *træ esse cœperunt, qua ipsius, qua filiorum ejus, nempè per-*
« *tæsum est mentes regni et ad consules, annuos magistratus,*
« *administratio Reip. translata est.*

« *Quid nunc commemorem dictaturæ hoc ipso consulari im-*
« *perium valentius, repertum apud majores nostros quo in*
« *asperioribus bellis aut in civili motu difficiliore uterentur ;*
« *aut in auxilium plebis creatos tribunos plebei ? Quid a consu-*
« *libus ad decemviros translatum imperium, solutoque postea*
« *decemvirali regno, ad consules rusus reditum ? Quid impuris*
« *distributum consulare imperium, tribunosque mi (litum) con*
« *sulari imperio appellatos, qui seni et sæpe octoni crearentur ?*

« *Quid communicatos postremo cum plebe honores non imperii*
« *solum, sed sacerdotiorum quoque? Jam si narrem bella a qui-*
« *bus cœperint majores nostri et quo processerimus, vereor ne*
« *nimio insolentior esse videar, et quæsisse jactationem gloriæ*
« *prolati imperii ultra Oceanum ; sed illoc potius revertar civi-*
« *tatem.* »

Voici le texte de la seconde table, qui est placée à gauche de la première :

« *... esi sanè nov... Divus Aug.... onc.. lus et patruus Ti*
« *(berius) Cæsar omnem florem ubique coloniarum ac munici-*
« *piorum bonorum scilicet virorum et locupletium in hac curia*
« *esse voluit. Quid ergo non Italicus senator provinciali potior*
« *est? Jam vobis, cum hanc partem censuræ meæ adprobare*
« *cæpero, quid de ea re sentiam rebus ostendam ; sed ne provin-*
« *ciales quidem, si modo ornare curiam poterint, rejiciendos*
« *puto.*

« *Ornatissima ecce colonia valentissimaque Viennensium,*
« *quam longo jam tempore senatores huic curiæ confert, ex qua*
« *colonia inter paucos equestris ordinis ornamentum L. Vestinum*
« *familiarissime diligo et hodieque in rebus meis detineo, cujus*
« *liberi fruantur, quæso, primo sacerdotiorum gradu postmodo*
« *cum annis promoturi dignitatis suæ incrementa, ut dirum*
« *nomen latronis taceam, et odi illud palaestricum prodigium,*
« *quod ante in domum consulatum intulit quam colonia sua*
« *solidum civitatis Romanæ beneficium consecuta est. Idem de*
« *fratre ejus possum dicere, miserabili quidem indignissimoque*
« *hoc casu, ut vobis utilis senator esse non possit.*

« *Tempus est jam, Ti. Cæsar Germanice, detegere te Patri-*
« *bus conscriptis, quo tendat oratio tua ; jam enim ad extremos*
« *fines Galliæ Narbonensis venisti.*

« *Tot ecce insignes juvenes, quot intueor, non magis sunt pœ-*
« *nitendi senatores, quam pœnitet Persicum, nobilissimum*

« *virum amicum meum, inter imagines majorum suorum Allo-*
« *brogici nomen legere. Quod si hæc ita esse consentitis, quid*
« *ultra desideratis quam ut vobis digito demonstrem solum ipsum*
« *ultra fines provinciæ Narbonensis jam vobis senatores mittere,*
« *quando ex Lugduno habere nos nostri ordinis viros non pœni-*
« *tet? Timide quidem, P. C. egressus adsuetos familiaresque*
« *vobis provinciarum terminos sum, sed destricte jam Comatæ*
« *Galliæ causa agenda est, in qua, si quis hoc intuetur quod*
« *bello per decem annos exercuerunt Divum Julium, idem oppo-*
« *nat centum annorum immobilem fidem, obsequiumque multis*
« *trepidis rebus nostris plus quam expertum illi patri meo*
« *Druso Germaniam subigenti tutam quiete sua securamque a*
« *tergo pacem præstiterunt, et quidem cum ad census* (1) *novo*
« *tum opere et inadsueto Gallis ad bellum avocatus esset, quod*
« *opus quam arduum sit nobis nunc cum maximè, quamvis*
« *nihil ultra quam ut publice notæ sint facultates nostræ exqui-*
« *ratur, nimis magno experimento cognoscimus.* »

PREMIÈRE TABLE

« Je prévois, à la vérité, l'objection qui est dans la
« pensée de chacun et que vous allez d'abord m'opposer.
« Mais, je vous en conjure, ne repoussez pas ma propo-
« sition comme une nouveauté dangereuse. Considérez
« plutôt combien de changements se sont produits dans
« cette cité et combien, depuis son origine, les formes et
« l'état de notre République ont varié.

« Rome autrefois a été gouvernée par des rois; il ne
« leur arriva point cependant de transmettre leur pouvoir

(1) M. Léon Rénier a fait observer que le graveur a écrit par erreur : AD.CENSVS pour AB.CENSVS (Spon, *Recherche des antiquités de Lyon*, p. 205.)

« à des membres de leur famille. Quelques-uns de leurs « successeurs leur étaient étrangers, les autres vinrent « du dehors. Ainsi, après Romulus, régna Numa, qui était « originaire du pays des Sabins. Il était notre voisin, sans « doute, mais étranger cependant, de même que Tarquin- « l'Ancien, qui succéda à Ancus Martius. Né d'une mère « noble de la ville de Tarquinie, que sa pauvreté avait « forcé à épouser le Corinthien Démarathe, le vice de sa « naissance le fit exclure des honneurs dans sa patrie ; il « vint à Rome, où il monta sur le trône. Entre ce prince « et son fils ou son petit-fils, car nos auteurs ne sont « pas d'accord sur ce point, régna Servius Tullius. « D'après nos historiens, il était fils de la captive Ocrésia, « mais, suivant les Etrusques, il était le compagnon fidèle « de Cælius Vivenna, dont il partagea toujours la destinée. « Après que la fortune contraire l'eut obligé à quitter « l'Etrurie avec les débris de l'armée de Cælius, il vint oc- « cuper le mont Cælius, qui fut ainsi appelé du nom de « son chef Cælius. Lui-même, changeant son nom toscan « de Mastarna, prit celui que j'ai dit et obtint la royauté « pour le plus grand bien de l'Etat (1). Enfin, lorsque les

(1) Presque tous nos auteurs ont traduit ce passage du discours de Claude de la manière suivante : « Servius sortit de l'Etrurie et vint « occuper le mont Mastarna, dont il changea le nom, comme je l'ai « dit, en celui de Cælius... » Mais cette traduction n'est plus possible, depuis que les découvertes faites dans les grottes sépulcrales de la cité tyrrhénienne de Volci, par M. Noël des Vergers, sont venues confirmer que le nom de Mastarna était, non pas le nom primitif du mont Cælius, mais celui que portait Servius Tullius, avant de quitter l'Etrurie pour se réfugier à Rome avec son compagnon d'armes, Cæles Vibenna. (V. Beulé. *L'Etrurie et les Etrusques*, de M. Noël des Vergers, dans le *Journal des Savants*,, 1864-1865, p. 44 et 45. — L. de la Saussaye. *Etude sur les Tables Claudiennes*, dans les *Mémoires de la Société littéraire historique et archéologique de Lyon*, années 1870-1871, p. 56 et s. — J.-J. Ampère. L'*Histoire romaine à Rome*. II, 83.)

« mœurs de Tarquin le Superbe et de ses fils les eurent « rendus odieux à Rome, on se lassa de la royauté, et le « gouvernement de la République passa à des consuls, ma- « gistrats annuels.

« Parlerai-je maintenant de la dictature, pouvoir supé- « rieur à celui des consuls, auquel nos ancêtres avaient « recours au milieu des dangers que faisaient naître, soit les « guerres du dehors, soit les troubles civils, et des tribuns « plébéiens qui furent créés pour prendre le peuple sous « leur protection ? Lorsque le pouvoir eut passé des con- « suls aux décemvirs ne revint-il pas de nouveau aux con- « suls, quand fut aboli le gouvernement décemviral ? Rap- « pellerai-je que les tribuns militaires, au nombre de six et « souvent de huit, furent aussi revêtus de l'autorité consu- « laire ? Qu'enfin les plébéiens furent admis, non-seule- « ment au gouvernement de l'Etat, mais encore aux hon- « neurs du sacerdoce ? Si je racontais les guerres entre- « prises par nos ancêtres et qui ont fait Rome ce qu'elle « est, je craindrais de paraître trop orgueilleux et de tirer « vanité de la gloire de notre empire étendu jusqu'au-delà « de l'Océan. Je préfère donc parler de notre cité.

DEUXIÈME TABLE

« Le divin Auguste et mon oncle Tibère César ont voulu « que partout l'élite des colonies et des municipes, c'est-à- « dire les hommes les plus distingués par leur probité et « leurs richesses, fussent admis dans le Sénat. Mais quoi ! « direz-vous, un sénateur italien ne doit-il pas être préféré « à un homme de la province ? Je vous montrerai ce que « je pense à cet égard, si vous approuvez la proposition

« que je vous fait, comme censeur; mais j'estime qu'il ne « faut pas rejeter ceux qui sont nés dans les provinces, « s'ils peuvent faire honneur au Sénat.

« Voyez combien depuis longtemps la très-florissante et « très-puissante colonie de Vienne fournit des membres à « cette assemblée! N'est-ce pas de cette colonie qu'est « venu Lucius Vestinus (1), ornement de l'ordre équestre, « et mon intime ami, que je retiens aujourd'hui auprès de « moi, pour l'administration de mes affaires privées? Je « vous en prie, honorez ses enfants des premières fonc- « tions du sacerdoce, afin, qu'avec les années, ils puissent « avancer dans les dignités. Je tairai le nom infâme de ce « brigand (2) qui, par un odieux prodige d'habileté, parvint « à faire entrer le consulat dans sa famille, avant même « que sa colonie eût été investie complétement des droits « de cité romaine. Je ne puis rien vous dire non plus de « son frère, indigne, par suite de cet événement malheu- « reux, de remplir utilement parmi vous les fonctions de « sénateur.

(1) On s'accorde généralement à voir dans L. Vestinus, cité ici, le même personnage qui fut chargé, en 70, par Vespasien, du soin de rebâtir le Capitole, incendié sous Vitellius. C'était, dit Tacite, un « simple chevalier, mais son crédit et sa réputation l'égalaient aux pre- « miers de l'Etat. » (*Hist.* IV. 53.)

(2) Claude veut parler ici de Valérius Asiaticus, l'un des hommes les plus distingués de son temps. Elevé à deux reprises aux honneurs du Consulat, Asiaticus fut l'un de ceux auxquels le Sénat songea à décerner l'empire après la mort de Caligula. Malheureusement, ses richesses et ses jardins magnifiques excitèrent la convoitise de Messaline; à l'instigation de cette dernière, il fut accusé de conspiration et condamné par Claude, qui crut faire preuve de clémence en lui laissant le choix de la mort. Asiaticus mourut en vrai Romain de la décadence, en s'ouvrant les veines, après avoir soupé gaiement. (Tacite. *Ann.* XI, 1, 2 et 3). On peut, sur Valérius Asiaticus, consulter Allmer. *Inscript. antiques de Vienne.* II. 130.

« Mais il est temps, Tibère César Germanicus, de mon-
« trer aux Pères conscrits à quoi tend ce discours, car tu
« es parvenu aux dernières limites de la Gaule nar-
« bonnaise.

« Tous ces jeunes hommes distingués que j'aperçois dans
« cette enceinte (1) ne nous font pas plus regretter de les
« voir au nombre des sénateurs, qu'il n'est regrettable pour
« Persicus, de l'élite de notre noblesse et mon ami, de lire
« le nom d'Allobrogique sur les images de ses ancêtres (2).
« Si vous le pensez ainsi, qu'attendez-vous de plus, sinon
« que je vous montre, en quelque sorte du doigt, que le
« pays situé au-delà des limites de la province narbonnaise
« vous envoie déjà des sénateurs, puisque nous n'avons
« nullement à regretter de voir siéger ceux de Lyon parmi
« les membres de notre ordre (3). C'est avec hésitation,

(1) Ces jeunes gens, dont parle Claude, n'étaient pas des sénateurs, mais de simples chevaliers auxquels il avait imposé l'obligation d'assister aux réunions du Sénat. (V. Dion., 60, 11, et Suétone, *Claude*, 12.)

(2) Paulus Fabius Persicus, qui fut consul avec L. Vitellius, en 34, n'était pas Allobroge, mais un descendant de Q. Fabius Maximus, auquel sa victoire remportée, en l'année 121 avant Jésus-Christ, sur les Allobroges et les Arvernes, valut le surnom d'*Allobrogique*.

(3) Quelques auteurs pensent que Claude veut faire ici seulement allusion à lui-même. Mais s'il fallait donner à ce passage de son discours un sens aussi étroit, l'argument eût manqué certainement de portée puisque ce prince devait à sa naissance le droit de siéger au Sénat. N'est-il pas plus exact d'admettre que la ville de Lyon, investie déjà, suivant toute vraisemblance, du droit italique, avait vu aussi les principaux de ses habitants obtenir le *jus honorum* et le rang de sénateurs, comme nous l'apprend d'ailleurs Claude lui-même, quand il nous dit que l'empereur Auguste et son oncle Tibère avaient appelé au Sénat les hommes les plus distingués des municipes et des colonies ? Il nous semble évident, au surplus, que s'il en eût été autrement, la colonie de Lugdunum, où Claude avait vu le jour, et à laquelle il donna son nom en la comblant de faveurs, eût obtenu, avant toute autre cité de la Gaule, le privilége réclamé par ce prince dans son dis-

« Père conscripts, que je franchis les limites des provinces « qui vous sont les plus connues, mais il est temps de « plaider la cause de la Gaule chevelue. Si l'on m'objecte « que pendant dix ans elle a lutté contre le divin Jules, « j'opposerai cent ans d'une fidélité inviolable et un dévoû- « ment éprouvé dans les circonstances difficiles. Lorsque « Drusus, mon père, soumettait l'Allemagne, les Gaulois « assurèrent sa sécurité en maintenant derrière lui le pays « dans une paix profonde, bien que lorsqu'il fut appelé à « cette guerre, il fût occupé à procéder aux opérations du « cens auquel ce peuple n'était point accoutumé. Nous « savons, par expérience, combien cette entreprise était « difficile, et cependant il s'agit seulement aujourd'hui de « faire le recensement public des facultés de chacun. »

Voilà tout ce qui reste de ce rescrit mutilé (1), par lequel ce prince voulut investir les habitants de Lyon du droit de cité romaine. A ce moment, les empereurs ne jouissaient pas encore, dans toute sa plénitude, de la puissance souveraine. C'est pourquoi le Sénat refusait d'admettre complétement au rang de citoyens romains ceux qui, dans l'ordre politique, avaient reçu déjà le droit aux honneurs et celui de voter dans les comices, à moins qu'ils n'eussent leur domicile à Rome et ne fussent inscrits sur les tables du cens, soit qu'ils fussent citoyens romains d'origine, soit qu'ils en eussent acquis la qualité.

cours. Or, Tacite nous apprend que ce discours fut suivi d'un sénatus-consulte, qui accorda seulement aux Eduens le droit d'entrer au Sénat. (Annales. XI. 25.)

(1) Les Tables de Claude, le plus précieux de nos monuments épigraphiques, furent découvertes au mois de novembre 1528, dans une vigne située sur la colline de Saint-Sébastien, par un marchand nommé Roland Gribaud, qui les céda à la ville moyennant la somme de 58 écus d'or au soleil. (V. *Revue du Lyonnais*, 2e série. XXI. 33.)

Le Sénat se montra donc plus généreux pour les Lyonnais et les autres habitants de la Gaule chevelue, puisqu'il les admit au nombre de ceux qui jouissaient pour partie des droits de cité romaine, en matière de testament, de tutelle, de justes noces et de puissance paternelle.

Cela est confirmé par Tacite, qui nous apprend au Livre XI de ses *Annales* que les droits de cité romaine furent conférés d'abord aux principaux habitants de la Gaule chevelue (1).

Près de ces tables, est placée contre la même muraille cette inscription funéraire :

NOBILIS. TIB.
CAESARIS. AVG.
SER. AEQV. MONET
HIC ADQVIESCIT
JVLIA ADEPTA CONIVNX
II. PERPETVA FILIA D. S. P. (2).

Cela vu, transportez-vous à l'asile de Lyon, refuge assuré des criminels fugitifs, qui est situé, si je ne me trompe, près de l'église de Saint-Nizier (3). Il consiste dans

(1) Golnitz cite ici inexactement le texte de Tacite, qui est ainsi conçu : « *Orationem Principis secuto Patrum consulto primi Ædui senatorum in Urbe jus adepti sunt.* » (*Ann.* XI. 25.)

(2) Cette inscription est perdue aujourd'hui. Elle a été reproduite aussi par Menestrier. *Hist. consul.* 98. — Spon. *Recherche*, 22. — Paradin, 441, et Colonia, I, 36. D'après M. Léon Rénier, les mots : AVG. SER. AEQV. MON. doivent se lire ainsi : *Augusti servus, æquator monetæ*. (Nouv. édit. de Spon, p. 22.)

(3) L'asile de Lyon était situé sur la rive droite de la Saône, dans l'enceinte de l'ancien hôpital de *Notre-Dame de la Saunerie* ou de *Saint-*

une cour, close d'une barrière en fer, au milieu de laquelle se trouvent une pyramide et une fontaine. Je transcris ici les inscriptions qu'on lit sur la porte :

PIETAS FELICIS ANIMI STATVS, FONS ET SEDES;
CVM HVC PERVENERIS, FINIS EST.

Autre :

ADHAERERE DEO BONVM EST.

En voici une autre, tracée sur le mur, à côté de trois têtes humaines fixées à la muraille :

Eloi, et sur l'emplacement de la place actuelle de l'*Ancienne Douane*. Dans son remarquable travail sur *Notre-Dame de Lyon*, M. Guigue nous apprend que non-seulement l'église de cet hospice, mais encore l'hospice lui-même, le cimetière attenant et la place située au devant, étaient lieux d'asile inviolables pour toutes personnes poursuivies qui venaient y chercher un refuge, en criant : *Franchise !* Le même auteur rapporte une sentence rendue, le 9 janvier 1458, par l'official de Lyon, à la requête du Chapitre de Saint-Paul, et qui ordonna qu'un nommé Peillisson, qui avait été arrêté dans ce lieu d'asile par des sergents de la cour séculière, y serait ramené pour jouir de l'immunité qui y était attachée. (Guigue, *Notre-Dame de Lyon*, p. 138. — Mémoires de la Société littéraire, ann. 1874-1875, p. 309. — Cochard. *Description de Lyon*, 224.)

Le droit d'asile, qui appartenait généralement aux églises, avait été accordé aussi à un grand nombre d'hospices. Mais l'ordonnance de Villers-Cotterets, rendue par François Ier, en 1539, déclara qu'à l'avenir on pourrait arrêter un criminel partout, même dans les asiles, sauf à l'y réintégrer s'il y avait lieu. Golnitz ne rappelait donc guère qu'un souvenir historique en décrivant l'enceinte de l'ancien asile de Lyon, dont on peut voir la situation exacte au devant des bâtiments de la Douane sur le plan scénographique du XVIe siècle, inséré dans le volume des Mémoires de la Société littéraire de 1874-1875, p. 306.

QVOD ADEST, MEMENTO
COMPONERE AEQVVS.

Autre :

VINDEX ET ASSERTOR TVI
AVDE ESSE FELIX.

La suivante est gravée sur une porte surmontée d'une colonne carrée :

HAC ITVR AD SECVRITATEM.

Je ne vous parlerai pas des nombreux écrits que l'on a publiés sur les asiles et le droit qui les régit. Si vous en avez le loisir, consultez le savant ouvrage intitulé : *De jure asylorum*, de Pierre Sarpi, italien, vous serez suffisamment édifié sur ce sujet. Voyez aussi Euphormion, dans la préface de son *Apologie*, de même que Keckerm dans ses dissertations sur les anciennes Républiques (Aphorisme LVIII.)

De là, je vous conduirai au jardin du gouverneur : jardin assez vaste et assez agréable, à cause de la beauté de ses portiques et de ses promenades, et où l'on cultive en même temps tout ce qui peut servir aux usages de la table. Au milieu se trouve un petit bois fort épais et composé d'arbres de toute nature, retraite des rossignols qui charment l'oreille par leur chant harmonieux. Contre le mur est placée une statue sous laquelle on lit :

Istius domûs vivat hospes
BERTHEAS
La Barbe posuit
P. C.

Sous un arcade se trouve l'inscription suivante :

Vndè superbit homo, cujus mortalis origo,
Et præter numen cætera fumus erunt.

De là, on se rend à l'Arsenal, appelé la *Rigaudière* (1), qu'entoure un mur élevé tout récemment; mais je n'y ai remarqué qu'un petit nombre de pièces d'artillerie.

Après avoir vu les choses sérieuses, je vous conduirai aux jeux de paumes, qui sont, dit-on, au nombre de vingt-cinq, dans la ville. Je n'en visitai qu'un seul, situé sur la rive droite de la Saône, à l'étage supérieur d'une maison fort haute; ce fut un spectacle curieux pour moi et que je n'avais vu que rarement (2).

(1) L'Arsenal était ainsi appelé parce qu'il occupait l'emplacement de l'ancien fief de la *Rigaudière*. De la famille de Rigaud, qui lui avait donné son nom, ce fief passa aux mains des de Varey ; ces derniers en firent donation, en 1466, aux Jacobins, qui le vendirent à un banquier célèbre, Franciscain de Norry, duquel Roffec de Balzac, seigneur de Châtillon-d'Azergues, en fit l'acquisition, à la fin du XVe siècle. Plus tard, l'un des fils de ce dernier le vendit au roi ; mais ce ne fut qu'en 1536 que François Ier en fit le dépôt de l'artillerie. Après avoir été reconstruit à la fin du siècle dernier, cet arsenal fut incendié et détruit pendant le siége de Lyon, en 1793.

(2) La maison du Jeu de Paume, dont parle Golnitz, était située sur le quai de Bondy, en face du pont actuel de la Feuillée. Elle portait

Pendant que vous vous trouvez au-delà de la Saône, visitez l'*Antiquaille*, situé dans un carrefour de la montagne de Fourvière. On y remarque cette ancienne inscription :

M. AETERNAE. L. CL. RVFINI
CL. HVNC VIVVS STIGIAS RUFINVS
AD VMBRAS INSTITVIT
TITVLVM POST ANIMAE REQV
IEM QVI TESTIS VITAE FATI
SIT LEGE FVTVRVS CVM DO
MVS ACCIPIET SAXEA CORPVS HA
BENS QVODQVE MEAM
RETINET VOCEM DATA LITTE
RA SAXO VOCE TVA VIVET
QVISQVE LEGET TITVLOS
ROTTIO HIC SITVS EST IVVE
NILI ROBORE QVONDAM
CVI SIBI MOXQ. SVAE NVTRICI
MARCIANAE ITEM VERINAE
CONLACTIAE HAEC MONV
MENTA DEDIT ET SVB ASC
DEDICAVIT
CVRANTE CL. SEQVENTE PATRONO (1).

sur ce quai le nº 17 quand elle fut démolie en 1862, et le nº 68 quand M. P. Martin eut l'heureuse idée de nous en conserver le dessin dans ses *Recherches sur l'architecture des maisons de Lyon* (1851). Le jeu de paume occupait une vaste pièce du second étage, entre la cour et la rue de l'Angile, et M. Paul Saint-Olive nous apprend que cet établissement existait encore en 1817, époque où il l'avait visité. Ce local servait aussi de salle de spectacle, et Molière y joua plusieurs fois la comédie pendant son séjour à Lyon, de 1652 à 1655. (V. *Revue du Lyonnais*, 2e série. XXII, 479.)

(1) Musée lapidaire. Portique XXII, nº 186.

Cette inscription, dont la suite fait défaut, présente tant de lacunes que je n'en rechercherai pas le sens (1).

Dans cette même course, avant de gravir la montagne de Fourvière, vous pouvez voir dans un jardin une construction souterraine, bâtie par les Romains. On l'appelle la *Grotte Berelle*. Ce sont cinq longues voûtes bâties en pierre de taille, hautes de dix coudées et larges de cinq. Ces cinq voûtes sont traversées par trois autres, à peu près de la même longueur et de la même largeur.

Les avis sont partagés au sujet de leur destination. Les uns pensent que ce sont des thermes ou bains antiques. Si cette opinion est vraie, je ne sais comment on pouvait respirer dans ce lieu, privé de tout soupirail, puisque tous ces souterrains sont recouverts d'une épaisse couche de terre. Bien plus vraisemblable est l'opinion de ceux qui estiment qu'elles ont servi de citernes à l'époque de l'invasion des Sarrasins, qui dévastèrent la Gaule et causèrent tant de maux à Lyon, en privant ses habitants des eaux qui servaient à leur alimentation (2).

S'il vous plaît d'aller plus haut pour voir des antiquités, montez jusqu'à la porte des Trois-Fontaines, appelée la *Porte de Trion*. C'est là que l'aqueduc, unique dans le reste

(1) Cette inscription est parfaitement intelligible, et M. Commarmond en a donné la traduction dans sa *Description du musée lapidaire de Lyon*, p. 147. Mais elle diffère, par sa rédaction, des autres inscriptions funéraires, en ce qu'elle est, en majeure partie, en vers hexamètres et pentamètres qui ne manquent pas d'une certaine élégance.

(2) La destination du monument connu sous le nom de *Bains Romains* et de *Grotte Berelle*, n'est guère douteuse. C'était une conserve d'eau, dont la dessin que nous en ont laissé Menestrier (p. 66) et Colonia (I, 48), nous permet d'apprécier les dispositions architecturales. Malheureusement, ce curieux souterrain a été comblé entièrement, il y a vingt ans environ, lors des travaux de construction du Grand-Séminaire.

de son parcours, se divisait en trois branches pour distribuer l'eau aux divers quartiers de la ville. A moins qu'avec Claude de Rubys (1), vous ne préfériez admettre que ce lieu a emprunté son nom à trois sources qui y jaillissaient. C'est ainsi que le peuple de Rome rapporte que la fontaine qui coule hors de cette dernière ville, près de l'église de Saint-Paul (l'une des sept premières églises fondées par les chrétiens, et qu'à cause de cela on visite le Vendredi-Saint), a pris son nom de ce que ce saint apôtre eut la tête tranchée dans ce lieu (2).

Ce qui précède suffit pour la description matérielle de la ville. A un autre point de vue, occupons-nous de l'administration et de la condition des habitants.

L'autorité spirituelle appartient à l'archevêque de Lyon, qui est le primat non-seulement du diocèse, mais de toute la Gaule.

(1) Rubys. *Histoire véritable de Lyon.* Livre I, chap. X. (*Note de Golnitz*).

(2) Golnitz veut parler ici de *Saint-Paul-hors-des-Murs*, appelé aussi *Saint-Paul-aux-trois-Fontaines*, parce que, suivant la légende, quand la tête de saint Paul tomba sous l'épée du bourreau, elle fit trois bonds et il jaillit trois fontaines du lieu où elle s'était posée chaque fois. Mais nous ne voyons guère en quoi cette pieuse tradition peut aider à résoudre le problème étymologique du nom de Trion. Quelques titres originaux, découverts aux archives de la ville par M. Guigue et signalés dans un travail récent publié par M. le baron Raverat, sont venus récemment jeter un jour tout nouveau sur cette question : une charte de 868 fait mention de trois chemins, *tres viæ*, qui entourent les vignes situées vers la porte de Saint-Just ; une autre, de l'an 932, donne à ce même lieu le nom de *Triguncius*. Or, comme ce quartier présente la forme d'un triangle, et que la chute de la consonne *g* est un fait constant dans notre langue, comme dans *Sagona*, *Lugdunum*, *Liger*, *lagona*, il est fort à présumer qu'une simple condition topographique a fait donner à ce faubourg le nom de *Triguncius*, transformé par contraction en celui de Trion. (V. *Revue du Lyonnais*, 4e série, III, 215. Voyez aussi, dans le présent volume, à la page 475.)

Dans l'ordre politique, le gouverneur commande, au nom du roi, à toute la province. C'est un homme bien fait de corps, d'une grande dignité et d'un caractère fort doux (1). Il est assisté d'un lieutenant et une garde permanente, composée de Suisses, protége sa personne. Il représente le roi, avec tous ceux qui lui sont adjoints, en ce qui concerne les attributs de la royauté et les principaux droits régaliens.

Voici comment sont organisés les pouvoirs publics. Le gouvernement de la ville est confié aux notables et incline vers l'aristocratie. Le droit d'élire les magistrats appartient au peuple et aux artisans; mais ce droit est restreint et circonscrit dans certaines limites. Quand il faut nommer un nouvel échevin, tout le Consulat se réunit et choisit quelques-uns des principaux artisans ou maîtres de métiers. A ces derniers appartient l'élection du nouveau magistrat, qui se réunit à son rang au corps consulaire (2).

En l'année 1516, les artisans, jaloux du Consulat, se soulevèrent contre les notables lyonnais, dans le but d'obtenir

(1) Au moment où Golnitz visita Lyon (1630-1631), le gouverneur de cette ville était Charles de Neufville de Villeroy, marquis d'Halincourt, qui exerça ces fonctions depuis l'année 1612 jusqu'en 1642. A la même époque, il avait pour lieutenant Jacques Mitte de Chevrières, seigneur de Saint-Chamond.

(2) Au temps de Golnitz, le corps consulaire de la ville de Lyon se composait, depuis 1596, d'un prévôt des marchands et de quatre échevins. Chaque année, au mois de décembre, il était procédé au renouvellement du prévôt des marchands, nommé directement par le roi, et de deux échevins, qui étaient élus par un collége de 144 électeurs, composé de deux maîtres de chacun des 72 corps de métiers de la ville, que désignait le Consulat et qui votaient sous la direction des deux conseillers sortant, auxquels on donnait le nom de *Terriers*. (Rubys. *Histoire véritable de la ville de Lyon*, 468.) D'après Menestrier, les corps de métiers étaient seulement de 62. (*Eloge historique*, 3e partie, p. 13.)

la concession de nouveaux priviléges. Ils étaient doués, eux aussi, disaient-ils, de l'intelligence de l'administration; assez longtemps le corps municipal avait eu la conduite des affaires; il était temps que les artisans fussent appelés, à leur tour, au gouvernement de la chose publique.

Mais le Parlement intervint à propos; par ses soins la sédition fut comprimée et le Consulat maintenu au pouvoir (1).

Un nouveau mouvement populaire éclata derechef, en l'année 1529. Le grain, disaient les émeutiers, existait en si grande abondance dans le grenier des riches, qu'il s'y gâtait, pendant que le peuple était réduit aux plus grandes privations. C'est pourquoi on envahit, on pilla les magasins de blé et l'on se livra aux plus grands excès. Aussi le roi François Ier en fut si irrité qu'il frappa de peines rigoureuses les chefs de cette sédition (2).

(1) A l'origine de la commune lyonnaise, les conseillers de ville paraissent avoir été élus par le peuple entier. Mais, vers la fin du XIVe siècle, par suite d'une révolution insensible et à laquelle, par conséquent, il est impossible d'assigner une date précise, le droit d'élire les échevins passa à la bourgeoisie, représentée par deux maîtres de chaque corps de métiers. Ce fut pour obtenir non-seulement le droit de vote, mais encore celui de fournir des membres au Consulat, que les artisans réclamèrent à plusieurs reprises, pendant le cours des XVe et XVIe siècles. L'émeute de 1516 n'eut pas d'autre cause. Mais elle n'eut pas heureusement de suites graves ; on parlementa d'abord, puis l'on soumit les prétentions des réclamants aux tribunaux, qui donnèrent raison à l'aristocratie bourgeoise. C'est ainsi qu'il faut entendre l'intervention du Parlement, dont parle Golnitz.

(2) L'émeute du 25 août 1529, connue sous le nom de *Rebeyne*, fut causée par l'établissement d'un léger impôt sur quelques denrées, pour subvenir aux frais des réparations des fortifications de la ville. Ce fut le prétexte dont tirèrent parti les meneurs pour soulever le peuple, qui souffrait déjà de la disette du blé. Plusieurs maisons furent saccagées et pillées, entre autres celle de l'un des conseillers de ville, Symphorien Champier, qui nous a laissé le récit de cet événement dans un livre de-

Voyons maintenant ce qui concerne la condition des habitants, dans l'ordre religieux aussi bien que dans l'ordre civil.

Le plus grand nombre professe la religion catholique. Cependant, on en compte plusieurs milliers qui ont embrassé publiquement la religion réformée, et en observent les pratiques avec ferveur. Privés de l'exercice public de leur culte dans la ville, ils ont obtenu de la faveur royale l'autorisation d'élever un temple à Dieu, dans le bourg d'Oullins, situé à la distance d'une heure environ de Lyon. C'est là, que chaque dimanche, ils remplissent leurs devoirs religieux en assistant aux prêches, et en chantant les louanges de Dieu (1). Si un réformé meurt dans la ville, on apporte son corps, à la nuit, dans un couvent de religieux, situé près de la place de Confort, où on l'inhume sans aucune pompe.

A propos de la religion réformée, il est bon d'observer qu'en l'année 1160 parut à Lyon un personnage appelé Jean Waldo, fort instruit dans les lettres sacrées, qui se révolta contre le Pape et ses doctrines; c'est de là que viennent les Vaudois actuels (2).

venu rare aujourd'hui. Après quelques jours de désordre, l'émeute fut comprimée par le gouverneur, Pomponne Trivulce, et les plus coupables furent livrés au supplice.

(1) C'est par l'édit de Nantes (avril 1598) que le village d'Oullins fut désigné pour l'exercice public du culte des protestants. Mais ils ne s'y installèrent que le 31 décembre 1600, en vertu de lettres patentes du roi, datées de Lyon, le 23 décembre précédent. Le cardinal de Marquemont, archevêque de Lyon, étant rentré en possession de la seigneurie d'Oullins, en 1622, ce prélat obtint, le 20 juin 1630, un arrêt du conseil qui obligea les protestants à transférer leur culte à Saint-Romain-de-Couson, où ils restèrent jusqu'à la révocation de l'édit de Nantes. (*Archives historiques du département du Rhône*, III, 97.)

(2) Bienen-Korb., p. 4, b. (Note de Golnitz.) — Le réformateur, dont parle ici Golnitz, s'appelait Pierre de Vaux ou *Valdo*. C'était un riche

Dans l'ordre civil, les habitants de Lyon se livrent au commerce et à divers métiers, dont la prospérité est accrue par le voisinage du Rhône et de la Saône qui y ont leur confluent. Par la Saône, descendent de la Bourgogne le froment, le vin et les charbons. Par le Rhône, malgré les difficultés que crée la violence du courant, on apporte du Dauphiné, de la Provence et du Languedoc les vins généreux, les citrons, les oranges, ainsi que les marchandises provenant de l'Espagne et de l'Italie. Vous trouvez dans cette ville tout ce que vous pouvez désirer en étoffes de soie, de laine et de toile. Les lettrés y trouveront des livres. En effet, on imprime et on vend à Lyon, à un prix modéré, une grande quantité d'ouvrages qui sont exportés dans tous les pays de l'Europe.

Ce commerce est entretenu par quatre foires annuelles établies par les rois Charles VII et Louis XI, et qui ont lieu à la fête des Rois, à Pâques, au mois d'août et à la Toussaint. Ces foires sont très-avantageuses pour les étrangers, à l'exception toutefois des Génevois, auxquels elles ont porté un grand préjudice en transportant à Lyon un mouvement commercial qui florissait autrefois dans leur ville (1).

marchand de Lyon, que l'on croit originaire du village de Vaux-en-Vélin, et qui vivait vers l'an 1160. Frappé de la mort subite de l'un de ses amis, qui expira à ses côtés, il vendit tous ses biens, qu'il distribua aux pauvres et se mit à enseigner au peuple des doctrines condamnées par l'Eglise. Il devint ainsi le chef de la secte des Vaudois qui subsiste encore de nos jours dans quelques vallées du Piémont (V. Péricaud, *Notes et documents*, ann. 1160 (*circa*.)

(1) Deux de ces foires furent accordées à Lyon par le dauphin Charles, au mois de février 1419. La troisième fut établie par lettres-patentes de Charles VII, du mois de février 1443, et la quatrième par Louis XI, le 8 mars 1462. Toutes ces foires furent confirmées successivement par des lettres-patentes de Charles VIII en 1494, et de François II en 1559 (Péricaud, *Notes et documents*.)

Les habitants de Lyon se sont distingués autrefois par leur fidélité aux empereurs romains. Ils en fournirent une preuve envers l'empereur Constance l'an de Jésus-Christ 356. En effet, sous le règne de ce prince, le tyran Magnence étant venu se fixer pendant quelque temps à Lyon et y exercer sa cruauté, les habitants de cette ville voulurent s'emparer de sa personne pour le livrer à Constance. Mais ce tyran porta ses mains violentes sur lui-même en se plongeant dans le côté un poignard qu'il tenait caché ; il expira ainsi en perdant tout son sang par la bouche et les narines. A l'arrivée de Constance, les Lyonnais présentèrent le cadavre de Magnence à ce prince, qui fut vivement touché de ce témoignage de fidélité. Aussi, quoiqu'il fut arien, ordonna-t-il de ménager les Lyonnais qui professaient la religion orthodoxe (1).

Tel est l'état de cette ville en temps de paix. Mais elle nous offre un autre spectacle aux époques désastreuses où Lyon eut à souffrir des dévastations et des massacres que nous allons rappeler brièvement d'après les historiens romains.

Le premier désastre qu'elle a subi eut lieu l'an de Rome 818, la onzième année du règne de Néron, l'an 68 du Christ, et cent sept ans après sa fondation par Plancus. Ce fut un événement des plus malheureux ; car le feu du ciel réduisit en cendres toute la ville, de telle sorte que le lendemain les paysans arrivant à Lyon ne trouvèrent pas une seule maison debout (2).

(1) C'est en 353 et non en 356 que Magnence, vaincu à deux reprises par Constance, se retira à Lyon, où il se donna la mort de désespoir, après avoir égorgé lui-même sa mère et l'un de ses frères. Constance se trouvait au mois de septembre 353 à Lyon, où il publia un édit d'amnistie.

(2) L'incendie de Lyon, dont parle Sénèque, anéantit cette ville en

Sénèque, dans son Epître 91 à Lucilius, s'exprime ainsi à ce sujet :

« Une seule nuit a renversé tant de beaux édifices dont « chacun ferait l'honneur d'une cité, et il est arrivé en « pleine paix ce qu'on n'aurait pas eu à redouter en temps « de guerre. Qui le croirait ? Maintenant que les armes se « reposent de toutes parts, et que, par toute la terre règne « la sécurité, Lyon, que la Gaule montrait avec orgueil, « on cherche où fut sa place... Dans cette ruine, entre une « grande ville et rien, il n'y a eu que l'espace d'une nuit. »

Pour relever Lyon de ses ruines l'empereur Néron vint généreusement en aide à ses habitants, comme le rapporte Tacite, au livre XVI de ses *Annales :* « Après son désastre, « cette ville reçut de ce prince un secours de quatre mil- « lions de sesterces. » Budée, au chapitre deuxième de son livre *de Asse*, comparant cette somme avec la monnaie actuelle, nous apprend qu'elle représentait 100,000 écus d'or (1).

si peu de temps qu'on a essayé fréquemment de l'attribuer à une cause extraordinaire. Golnitz nous dit que l'embrasement fut causé par le feu du ciel ; quelques auteurs croient, au contraire, à un tremblement de terre, et d'autres, tels que M. de la Tourette, l'attribuent à un feu souterrain. Mais il est impossible, avec les seuls documents que nous possédons, de rien affirmer sur la véritable cause de ce désastre (V. le mémoire de M. de la Tourette dans les *Archives historiques du Rhône*, VIII, 173 ; v. aussi Pernetti, *Conjectures sur l'incendie de Lyon*, 1761, mss. de l'Académie, nº 167.)

(1) Les auteurs ont varié sur l'évaluation du secours accordé par Néron à la ville de Lyon. Comme Budée, Juste-Lipse l'estime à 100,000 ducats, c'est-à-dire à 1,050,000 livres. D'après Dureau-Delamalle, au contraire, il représente seulement une somme de 778,315 livres. Enfin Amédée Thierry l'évalue à 820,000 francs de notre monnaie. Quoi qu'il en soit, ce don n'était qu'une sorte de remboursement, car Lyon avait, quelques années auparavant, offert la même somme à l'empereur ou au Sénat dans un moment de détresse de l'empire (Amédée Thierry, *Hist. des Gaulois*, liv. IX. chap. 1er.)

Le second désastre eut lieu sous Septime Sévère, l'an 200 de Jésus-Christ. Lyon souffrit alors des maux horribles et vraiment dignes de larmes. Car cet empereur n'épargna ni amis ni ennemis, et sa cruauté s'exerça à la fois sur les hommes, les femmes, les jeunes garçons, les jeunes filles, et jusque sur les enfants innocents, de telle sorte que leur sang inonda les rues et rougit l'eau des fleuves, comme le rapporte Jules Capitolin (1). Le massacre des habitants ne lui suffit pas ; il tourna sa rage contre les monuments qu'il détruisit tous de fond en comble; rien ne demeura du temple d'Auguste, qui rappelait les splendeurs du Lyon antique. Bien plus, ce tyran se plut à livrer cette cité aux flammes, comme Néron la ville de Rome. Il rappelait ainsi la cruauté d'Annibal, qui ne rougit point d'exprimer tout haut sa joie, en voyant une fosse remplie de sang humain (2).

Voici quelle fut la cause de tant de cruauté de la part de Sévère : Albinus, auquel ce prince donnait les noms de frère et de César, usurpant en Gaule le titre d'empereur, voulut régner sur cette province. Les Lyonnais lui accordèrent une généreuse hospitalité, pensant que pour l'avoir reçu dans leur ville on ne saurait leur faire un crime de cet accueil auprès de l'empereur. Mais Sévère vit, au contraire, dans cette conduite un acte de mépris, et il reprocha aux habitants de Lyon de s'être rendus coupables du crime de lèse-majesté. En les condamnant ainsi et en les livrant à un supplice cruel, il oubliait qu'il se condamnait lui-même,

(1) Ce fait est rapporté non par Capitolin, mais par Grégoire de Tours racontant le martyre de saint Irénée et de ses compagnons mis à mort sous Septime Sévère, mais quelques années après la défaite d'Albin, c'est-à-dire en l'année 202 de Jésus-Christ (*Hist. ecclés. des Francs*, I, 27.)

(2) On sait que Sévère avait reçu le surnom de *Sylla punique*. Peut-être Golnitz a-t-il voulu faire ici allusion à cette qualification.

car Albinus, que Sévère appelait auparavant son frère, avait été accueilli par les Lyonnais comme l'ami de l'empereur. Mais comme le disent les vers suivants :

Ad generum Cereris sine cæde et sanguine pauci
Descendunt reges et siccâ morte tyranni.

Il en fut de même pour Sévère. Souffrant d'une vive douleur dans tous ses membres, surtout aux pieds, et ne pouvant la tolérer davantage, au lieu de poison qu'on lui refusait, il dévora avec avidité une quantité considérable de viande; n'ayant pu la digérer, il mourut misérablement étouffé (1).

Le troisième désastre dont souffrit Lyon eut lieu l'an 350 de Jésus-Christ, comme le rapporte Ammien Marcellin, quand les Germains s'emparèrent de cette ville et la livrèrent au pillage. Cependant Julien les surprit à l'improviste, les tailla en pièces et leur enleva leur butin (2).

Le quatrième arriva sous le règne de l'empereur Théodose, l'an 435 de Jésus-Christ, quand les Huns et leur

(1) Nous ne savons où Golnitz a emprunté ce fait. Les circonstances de la mort de Septime Sévère sont bien connues et nous ne trouvons rien de semblable dans les auteurs contemporains. Peut-être a-t-il attribué par erreur à Sévère ce que Capitolin raconte de la gloutonnerie de Maximin, qui devait régner plus tard. (V. Dion, LXXVI, 15. — Spartien, *Sévère*, 71, 72 et 73.)

(2) Cette invasion des Lètes, peuplade germanique, eut lieu en l'année 357, et non en 350. Il résulte, en outre, du récit d'Ammien Marcellin que les Germains ne purent s'emparer de la ville de Lyon et qu'ils se bornèrent à en ravager le territoire (Ammien Marcellin, XVI, 11.)

roi Attila dévastèrent la Gaule et massacrèrent ses habitants (1).

Le cinquième remonte à l'année 720, sous Charles Martel, aïeul de Charlemagne, quand les Goths et les Sarrasins prirent la ville et la saccagèrent (2).

Nous en avons assez dit sur les désastres qui ont affligé autrefois Lyon. Quant à ses malheurs récents, je ne veux point en parler aujourd'hui. Car, en retour de l'hospitalité agréable que j'ai reçue dans cette ville, j'ai fait des vœux non pour sa ruine et sa désolation, mais pour sa prospérité et son accroissement. Je finirai donc cette description par l'éloge suivant :

Lyon, qui de la France sers de force et rempart;
Lyon, qui de plaisance reluis de toute part :
La rivière du Rhosne, doucement découlant,
Qui embrasse la Saosne, te rendent opulent.

(1) Quelques auteurs, il est vrai, ont soutenu qu'Attila avait saccagé Lyon. Mais cette opinion ne peut s'appuyer sur aucun document sérieux et M. Amédée Thierry n'a pas même cru devoir la discuter en retraçant l'itinéraire suivi par l'armée du roi des Huns, depuis Metz jusqu'à Orléans, qui fut le terme de sa marche envahissante. (*Hist. d'Attila et de ses success.*, I, ch. 5. — V. aussi *Arch. histor. du Rhône*, II, 173.)

(2) Il est à peine nécessaire de faire observer que le nom des Goths ne peut être mêlé ici à celui des Sarrasins que par inadvertance. Quant à ces derniers, ce fut en 736 qu'ils occupèrent Lyon, sous le commandement de l'émir de Narbonne, Ioussouf. Au printemps de l'année suivante, Charles Martel se dirigea vers le Midi avec son armée, pour reprendre Lyon et les autres villes des bords du Rhône tombées au pouvoir des Sarrasins. Mais la garnison laissée dans notre ville étant trop faible, ne l'attendit pas. Elle se hâta de l'abandonner et de se replier sur Avignon (Fauriel, *Hist. de la Gaule méridion.*, III, 153 et suiv. — Reinaud, *Invasion des Sarrasins en France*, p. 57.)

Il nous reste à visiter quelques localités hors de la ville.

Et d'abord l'Ile-Barbe, dont le site et les agréments ont été décrits par Paradin et Claude de Rubys, que l'on peut consulter (1). Voici ce que j'ai remarqué dans les églises de cette île. A l'entrée de celle de Sainte-Marie, l'inscription suivante :

Suscipe, porta patens, portæ cælestis imago.
Sanguine quos emit sibi Virginis alma propago.

A l'entrée de la nef gauche de la chapelle de saint André, se trouve l'épitaphe de saint Longin :

Qui Salvatoris latus in cruce cuspide
Longinus hic jacet (2).

J'ai vu à Mantoue, sur une place publique, la statue de ce même Longin, avec l'inscription que voici :

(1) Paradin. *Mémoires de l'Histoire de Lyon.* L. II, ch. 106. — Rubys. *Hist. vérit. de la ville de Lyon,* p. 109.

(2) Nous voyons dans l'histoire de l'abbaye de l'Ile-Barbe qu'au moment de la persécution de Septime Sévère, en l'an 202, plusieurs chrétiens se réfugièrent dans cette île, où les libéralités d'un riche seigneur du pays, nommé Longin, leur permirent, quelques années plus tard, d'élever un monastère. Au Moyen-Age, la légende populaire s'emparant du nom de ce personnage, le confondit avec le soldat romain qui perça de sa lance le cœur de Jésus-Christ ; de là l'inscription citée par Golnitz et d'autres auteurs. Mais les actes des martyrs font mourir le soldat Longin en Cappadoce ; aussi cette tradition, admise légèrement par Severt, a-t-elle été rejetée avec raison par Le Laboureur et Colonia. (Le Laboureur. *Mazures de l'Ile Barbe.* I, 7. Colonia, *Hist. lit. de Lyon.* I. 236.)

Longinus qui lanceâ Christi latus aperuit, sanguinemque ejus ann. III. Mant. detulit, hoc in loco Cappadocia nuncupato, sub præside Octavio decollatus est idib. Mart. LXX.

L'inscription qui suit se lit dans l'église de Saint-Loup :

D. O. M.

SS. Martino et Lupo sacrum, immani hæreticorum impietate ferro et igne vastatum et funditus eversum anno MDLXII, Deo auspice et Ludovico XIII, Gall. et Nav. Rege, R. D. Camillo de Neufville, insulæ Barbaræ abbatis, Decani impensis, et curâ vigilantissimi parentis D. Caroli de Neufville, D. D. Halincourt, Marchionis de Villeroy, etc. Lugdunensis provinciæ Proregis, in integrum restitutum, anno MDCXX.

En second lieu, vous avez à visiter, hors de Lyon, le château de la Duchère, situé à cent pas de la ville, sur une colline agréable, près de la Saône. Il est possédé aujourd'hui par le seigneur de Nérestang, et provient de l'héritage de François Clapisson, avocat du roi, qui se fit construire, dit-on, cette retraite, avec de l'argent gagné au jeu, pour la plus grande partie (1).

(1) François Clapisson, originaire de Dargoire en Lyonnais, était fils de Philippe Clapisson, seigneur de Monténard, et de Claudine de Villars. Il fut pourvu de l'office de procureur du roi en la sénéchaussée et siége présidial de Lyon, le 6 août 1594. Il fut aussi échevin en 1608 et 1609. C'était, dit Pernetti, un homme d'un grand mérite et fort charitable envers les pauvres. Il épousa, le 5 novembre 1596, Marguerite Dulin, fille de noble Antoine Dulin, seigneur de la Tour-Montaney,

Examinons d'abord le site, nous décrirons ensuite l'édifice.

Le site est ravissant et d'une beauté peu commune. C'est de cette hauteur que je puis le plus commodément contempler, avec un plaisir auquel l'âme et les yeux prennent une égale part, tout ce qui embellit les vallées et les montagnes voisines : les vignes, les champs, les prairies, les vergers et enfin la Saône, qui roule doucement ses ondes au pied de la colline.

L'édifice est en harmonie avec le site. Sur la première porte, bâtie en pierre, par laquelle on pénètre dans ce château, on lit cette inscription :

Rure tibi vivas ; aliis, dùm vixeris, urbi.

Quand vous avez franchi cette entrée, levez les yeux, vous lirez encore :

Nec vidisse semel satis est.

Il faut parcourir ensuite une avenue de 800 pas environ, plantée des deux côtés d'arbres fruitiers pour la plupart, au nombre de 375. Ce chemin est légèrement en pente à son extrémité. Là, près d'un monticule, se trouve une citerne où on lit : *Benedicite fontes Domino.*

dont il n'eut pas d'enfant, et il mourut vers l'année 1615. En 1617, la Duchère fut vendue à Philibert, marquis de Nérestang, seigneur d'Aurec, Oriol, Saint-Didier-en-Velay, Saint-Victor-sur-Loire et conseiller du roi en ses conseils d'Etat et privé. Ce dernier ne fut donc pas l'héritier de François Clapisson, comme semble le dire Golnitz.

De là, on monte entre deux murailles jusqu'à la porte de l'habitation elle-même, où se trouve une galerie dont les murs, couverts de peintures, sont ornés, à leur sommet, des bustes des douze premiers empereurs, et dans leur partie inférieure de la représentation de divers animaux.

Tout près de là est une cour destinée au jeu de *Palle maille* (1). De la galerie, un passage vous conduit dans l'intérieur du château. Sur la porte sont sculptées, à l'extérieur, d'une manière très-élégante, les armes de l'avocat du roi, représentant un lion de sable tenant dans ses griffes un rameau d'olivier (2) avec cette devise :

Luctus forti ludus.

Et un peu au dessous :

Deus nobis hæc otia fecit (3).

A l'intérieur, on lit sur cette même porte :

Pulchra, nisi abeundum esset.

Et un peu plus bas :

Intravi, ut exirem.

(1) Golnitz veut, sans doute, parler ici du jeu de mail.

(2) Les armes des Clapisson étaient : *D'argent au lion de sable, accompagné de 2 tiges de persil de sinople, l'une dans sa queue et l'autre dans ses pattes.*

(3) Virgile. *Bucoliques*. I, 6.

C'est près de cette porte qu'est fixé, contre le mur, le buste d'Henri IV, avec l'inscription suivante :

Si du sculpteur l'art et science
Pouvoyent par un semblable traict,
Graver sa valeur et clémence,
L'ouvrage seroit tout parfaict (1).

La cour elle-même, bâtie en belles pierres, est de forme carrée. Sur les murs sont peints des animaux dans des poses variées, propres à distraire l'esprit. Vous remarquerez surtout, à gauche de la porte d'entrée, un ours qui pourrait effrayer des visiteurs non prévenus, tant sa démarche est celle d'un animal vivant. On lit sur cette porte :

Tant de peine pour bien amasser,
Puis mourir, et tout laisser (2).

Ces vers ont été rendus ainsi en latin par un célèbre médecin :

Sollicito quod anhelosus collegeris ungue,
(Migrandum est), aliis, quod legis, omne legis.

(1) Traduction du distique de Martial, reproduit plus loin sous le portrait de Bellarmin.

(2) Imitation de Martial (VIII, 44, 9) :

Rape, congere, aufer, posside ; relinquendum est.

Dans cette cour, ou plutôt dans ce vestibule, jaillit de la montagne une belle source, qui entre et sort d'un tonneau sur lequel est placée à cheval une statue de Bacchus. Sur les côtés latéraux de la fontaine, on lit les inscriptions suivantes : *Sic oriuntur opes*, et : *Sic moriuntur opes*.

A droite de la partie supérieure est figuré un triangle avec ces lettres autour :

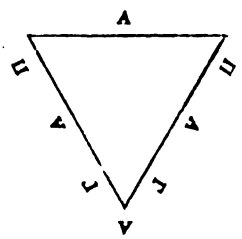

Ce que cela signifie, je l'ignore. A droite de cette fontaine, on gravit un escalier où, sur une porte, on lit ces mots : *Ex templo in templum*. Tout près de là, se trouve une autre porte, dont la partie supérieure est ornée d'une peinture représentant l'image de la Justice et celle de la Paix avec cette inscription :

Vivitur sic tuto divis custodibus istis.

Près de cette porte est un cabinet où vous verrez plusieurs espèces d'animaux, ainsi que diverses chasses.

De là, on se rend dans le jardin assez vaste, qui s'étend à la fois au-dessus et au-dessous du château, et dont la majeure partie est plantée de légumes et d'herbages destinés

aux usages de la table. On monte ensuite aux étages supérieurs de la maison où se trouve une chambre ornée de tentures et de tapisseries rehaussées d'or, ainsi que des portraits de quelques rois de France et d'autres personnages célèbres, parmi lesquels, si j'ai bonne mémoire, se trouve celui de Bellarmin, représenté la bouche tordue, avec le distique suivant :

Ars utinam mores animumque effingere posset!
Pulchrior in terris nulla tabella foret (1).

A l'extérieur de la porte de cette chambre on lit cette inscription :

Heic statio est, alibi portus.

On montre aussi l'appartement retiré du procureur du roi, précédé de deux antichambres de forme circulaire, et défendu par un pont-levis pour la sûreté de sa personne. On dit, en effet, qu'il avait excité la haine de beaucoup de gens, et qu'il cherchait dans cette retraite un abri contre les embûches tendues contre sa vie.

Tout près de là se trouve un crocodile empaillé. On raconte que cet animal s'était caché dans un entrepôt de marchandises, où il fut tué par une troupe de paysans. Mais je n'en crois rien. On nous conduit ensuite à la chapelle, qui est ornée de nombreuses inscriptions empruntées à des faits historiques de la Bible.

(1) Martial. *Epigr.* X, 32.

A la voûte du monument est figuré le mystère de la Trinité avec ces vers :

Tres unum, Deus est unus, tribus una potestas,
Hac casti maneant in relligione nepotes (1).

Près du bénitier est encastrée dans le mur une lame de bronze, sur laquelle on lit :

D. O. M.

Franciscus Clapisson in præsidiali præfectura Lugdunensi cognitor regius, ac publici juris vindex, et Margaretha Dulin, dulcissima conjunx, suburbanæ hujus villæ ambo Domini, par conjugum fidissimum pientissimumque, hoc sacellum sociali pietate auctum, ornatum, consecratum, pro sua in Divam loci tutelarem Margaretham religione eidem nuncuparunt dedicaruntque : tum jusserunt quotannis anniversario Divæ natali sacris fastis adscripto heic rem sacram ritè fieri, ac diem festum feriatumque à Ducheriana familia universâ agitari : quæ ipsi omnia concordissimè vivi sanxerunt, ne posteros rogarent ex voto suscepto. Anno MDCVI.

L'expression de cette dernière volonté : *ne posteros rogarent*, se retrouve sur le tombeau que le jurisconsulte Ph. Décius se fit élever lui-même, de son vivant, dans le *Campo Santo* de Pise, et sur lequel on lit : *P.P. postquàm Decius*

(1) Ce second vers est emprunté à Virgile. (*Enéide*, III, 409.)

stipendium mille quingentorum aureorum in auro pro lectura consequutus fuisset ab excelsa Florentinorum repub. de morte cogitans, hoc sepulchrum sibi fabricari curavit, ne posteris crederet.

J'ajouterai ici l'épigramme que Janus Vital a faite sur ce monument, espérant, ami lecteur, que vous la goûterez, si vous prenez plaisir à la description de cette maison de plaisance :

Dum curat Decius sibi sepulchrum,
Clarum marmore ponere eleganti,
Inscripsit titulos ineruditos,
Ut risum magis extorquere possint,
Quàm laudare hominem undicunque clarum :
Quod si non sibi pulchrius sepulchrum,
Quàm doctos titulos et elegantes
Curasset, modò mollius jaceret.

De la chapelle on se rend dans une galerie servant à la promenade, longue de soixante et dix pas et large de sept. Les deux côtés en sont ornés de diverses peintures, parmi lesquelles se trouve un tableau représentant un grand nombre d'épées nues :

Cum tribus infelix serviret Roma tyrannis,
Hæc rerum facies, quam modò cernis, erat.

La partie supérieure de cette galerie est ornée d'emblêmes et de sentences, dont je choisis les suivantes :

I. Une grenade avec une couronne.

Mihi cœlo, non sorte, corona.

II. Une couronne liée avec une palme.

Tantis angustior una triumphis.

III. Deux lis blancs et rouges, que traverse une flèche.

Flori flos jungitur alter.

IV. Une couronne avec les insignes de l'ordre du Saint-Esprit.

Decus virtute merendum.

V. Une couronne avec les insignes de l'ordre de Saint-Michel.

Immensi tremor Oceani.

VI. Une étoile avec une couronne.

Monstrant regibus astra viam.

VII. Une couronne entourant un flambeau allumé, et au-dessous quatre autre couronnes.

Venit, vidit, vicit.

VIII. Un labyrinthe de couleur verte.

Dolis prudentia major.

IX. Un porc-épic.

Cominus et eminus.

X. Une salamandre au milieu des flammes.

Nutrisco et extinguo.

XI. Une lune dans son premier quartier, ou nouvelle lune.

Donec totum impleat orbem.

XII. Une pleine lune.

Quum plena est, fit æmula solis.

XIII. Deux colonnes.

Pietate et justitia.

XIV. Deux globes avec des couronnes.

Unus non sufficit orbis.

XV. Deux sceptres placés en croix, avec un glaive au milieu.

Duo protegit unus.

XVI. Deux couronnes.

Manet ultima cælo.

De cette galerie, on pénètre dans une autre pièce où, parmi plusieurs peintures, on remarque un tableau de forme carrée, représentant la nuée d'or tombant dans le sein de Danaé. Quoique ce tableau puisse se vendre un grand prix, on peut dire que personne ne peut l'acheter.

De là on va dans un jardin, ou plutôt dans un champ planté de vignes, puis dans un bois de haute futaie, qui sert de retraite à des bêtes sauvages et à des oiseaux chanteurs.

Après avoir vu tout cela, s'il vous plaît de connaître la structure et la charpente du bâtiment, vous vous ferez con-

duire dans les combles de cette *villa,* et ce sera la fin de votre visite et de vos fatigues (1).

En troisième lieu, existe hors de la ville une autre villa appelée La Claire, qui doit son nom à un citoyen appelé Clair (2). Elle est située non loin de la Duchère; cependant je ne l'ai pas visitée. Mais voici ce que d'autres m'en ont appris: En entrant, on pénètre dans un jardin où se trouve un bosquet auquel l'épaisseur de la verdure donne l'aspect d'un bois sacré, fort plaisant et agréable. Mais ce qui mérite le plus d'être vu est une fontaine dont la construction somptueuse et la décoration étaient bien plus remarquables autrefois que de nos jours.

L'eau coule dans une vasque carrée formée d'une pierre d'albâtre légère et transparente. Au fond se trouve un tertre long de quatre coudées et large de deux, qui honore le talent de l'artiste qui en est l'auteur et cause un vif plaisir au visiteur émerveillé. Il est formé, en effet, d'un assemblage irrégulier de coquilles de toute nature, d'écailles, de pierres marines, de corail blanc et noir et de diverses pierres d'une grande rareté. De ce monticule, l'eau jaillit en partie de petits tuyaux, au nombre de cent environ, en partie d'orifices de formes diverses. Le plus grand présente la forme d'une trompe de berger qui surgit entre deux têtes de serpent.

(1) On peut consulter sur la Duchère la notice publiée, en 1872, par M. Paul de Varax, dans la *Revue du Lyonnais* (3e série, XIX, 348). Toutes les richesses et les œuvres d'art, décrites par Golnitz, ont été pillées ou détruites après le siége de Lyon, en 1793.

(2) Spon nous apprend aussi que la Claire aurait pris le nom *d'un certain Monsieur le Clair* (*Recherche,* 230). D'après plusieurs documents inédits de nos archives municipales, signalés par M. Paul Saint-Olive, dans sa notice sur la Claire, ce personnage, d'origine italienne, vivait en 1581 et s'appelait Clarissimo Cionacci. (V. *Revue du Lyonnais,* 3e série. X. 367.)

Toute la pièce où se trouve cette fontaine est ornée, du haut en bas, sur toutes les parois, de coquillages divers, de perles, de coraux et d'autres produits maritimes, tellement que c'est à peine si l'on peut apercevoir la chaux et les enduits de la muraille.

Près de la porte, on remarque deux statues en marbre, de grandeur naturelle, représentant l'une un satyre et l'autre Vénus. Sur cette même porte on lit le distique suivant :

Hanc ornans clarâ Claram clarissimus undâ,
Cuncta fecit Clarus quo sua clara forent (1).

En quatrième lieu, il vous reste à visiter, s'il vous plaît d'y aller, la villa d'un marchand, appelée la *Gorge du Loup*. Elle est située à peu de distance de celle dont nous venons de parler. On y remarque des fontaines avec une statue de Méduse. Plusieurs tuyaux, dont le principal a fait donner à cette propriété, à cause de la forme qu'il présente, le nom sous laquelle elle est connue, distribuent l'eau de tous les côtés.

(1) Cette inscription, qui joue sur le mot *clair*, peut s'interpréter ainsi : « Le très-illustre Clair, ornant la Claire de cette onde claire, a « tout fait pour que sa demeure fut splendide. »

Le même mot de *Clarus* et celui de Clairvaux (*Clara Vallis*) ont, du reste, fourni matière à un jeu d'esprit semblable à l'auteur de l'épitaphe de saint Bernard :

Claræ sunt valles, sed claris vallibus abbas,
Clarior his clarum nomen in orbe dedit.
Clarus avis, clarus meritis et clarus honore,
Clarus et ingenio, religione magis.
Mors est clara, cinis clarus, clarumque sepulcrum,
Clarior exultat spiritus ante Deum.

J'en ai dit assez sur Lyon et sur les villas qui avoisinent cette ville. Terminons en disant, avec Boutrais (1), que Lyon est une cité qui doit sa fondation à Munatius Plancus, une colonie du peuple romain, l'autel redouté des anciens Rhètes (2), le principal marché de la Gaule celtique, la porte des Alpes, la sentinelle de l'Italie, où

Rhodanus ingens, omne præapido fuit,
Ararque, dubitans quo suos cursus agat,
Tacitus quietis alluit ripas vadis (3).

Disons également avec le même auteur, à la page 148 de son livre : « Le commerce, dont les produits sont transportés à Lyon par le Rhône et la Saône, est la cause de la prospérité de cette ville ; ses deux fleuves sont pour elle deux sources de vie. Si on les détournait, elle périrait inévitablement d'épuisement et de langueur (4). »

(1) Golnitz cite ici un passage emprunté à la page 11 de l'ouvrage de Boutrais, qui lui avait déjà fourni le récit de l'évasion du duc de Nemours du château de Pierre-Scise (V. p. 392).

(2) Les anciens Rhètes, peuple qui habitait le pays actuel du Tyrol et des Grisons, n'ont évidemment rien de commun avec Lyon. Peut-l'auteur cité a-t-il voulu faire allusion à l'autel élevé à Lyon, par soixante nations gauloises, à l'empereur Auguste, sous le règne duquel la Rhétie fut réduite en province romaine après une résistance longue et désespérée.

(3) Golnitz reproduit ici, d'après Boutrais, les vers de Sénèque déjà cités et traduits plus haut (p. 377).

(4) Rodolphi Botereii, Commentariorum libri XVI, p. 148.

ÉTUDES
ÉTYMOLOGIQUES

PAR LE BARON RAVERAT

TRION

Sans l'étude, sans la connaissance des chartes et autres pièces oubliées dans les sacs ou les cartons au fond de nos bibliothèques, sans une saine critique, sans un contrôle judicieux et un examen raisonné, il n'est guère possible d'éclaircir certaines questions historiques, encore moins de faire de la bonne étymologie.

Que d'erreurs de la part des historiens qui ont eu le tort d'écrire d'après les versions fautives de chroniqueurs ignorants !... Que d'interprétations arbitraires provenant des étymologistes, qui, au lieu de rechercher la forme primitive d'un mot avant qu'il ait subi de nombreuses variations, ont puisé une science illusoire dans leur imagination plutôt que dans les documents contemporains et aux sources originales !...

Cette négligence est d'autant plus regrettable que, le plus souvent, c'est sous l'autorité d'écrivains officiels et jouissant d'une sorte de notoriété que ces erreurs se sont propagées et qu'elles finissent par être considérées comme articles de foi, non-seulement parmi le peuple, mais encore chez la plupart des savants.

Déjà, dans quelques études précédentes, nous avons osé aborder plusieurs de ces questions ardues, que nous avons eu la satisfaction d'élucider. Aujourd'hui, nous entreprendrons d'expliquer l'origine et le sens d'un nom connu de tous les Lyonnais, et qui a été l'objet des interprétations les plus erronées. Nous voulons parler de Trion.

Trion est le nom donné à un quartier situé dans la partie haute de notre ville, dans l'ancien faubourg de Saint-Just. On trouvait là les remparts et les fossés de Trion, la porte de Trion, et de nos jours on y voit la rue et la place de Trion.

Ce quartier, on le sait, repose sur des substructions romaines; il a joué un certain rôle historique au moyen-âge. A différentes époques on y a recueilli de nombreuses reliques des premiers siècles de notre ère : débris de palais et de temples, fûts et chapiteaux de colonnes, statues, marbres précieux, mosaïques, vases, autels, cippes, médailles, etc. Les travaux d'excavation, entrepris pour l'établissement de la gare du nouveau chemin de fer, dit la *Ficelle* de Saint-Just, ont donné d'abondantes récoltes de ces trésors archéologiques, témoignages matériels de la civilisation gallo-romaine en nos contrées.

Les étymologistes qui se sont occupés de l'origine du nom de Trion prétendent la rencontrer, les uns dans le souvenir d'un hypothétique arc de triomphe érigé à la mémoire de nous ne savons trop quel empereur, ou dans le nom de triumvir donné à la porte, qui, de la ville, condui-

sait au camp établi non loin de Lugdunum par le triumvir Marc-Antoine ; les autres, dans le vocable neutre *trivium*, prétention motivée par un texte qui, nous le verrons bientôt, présente les deux mots *tres vie ;* les autres encore dans l'expression de *trium fontium*, ou *tres fontes*, ou *trifontius*, rappelant les trois prétendues fontaines qu'aurait formées l'aqueduc qui amenait à Lyon les eaux du mont Pilat et qui se divisait en trois branches sur le plateau même de Saint-Just, pour, de là, se diriger dans les palais, les bains et les maisons de la cité romaine. Mais d'autres étymologistes n'admettent pas que ce nom de *trifontius* puisse dériver des trois branches de l'aqueduc du Pilat : il est dû, suivant eux, à la réunion au centre du plateau des trois lignes d'aqueducs qui abreuvaient Lyon : celle du Pilat, celle du Mont-d'Or et celle de la Brévenne.

Le lecteur verra sans doute avec intérêt comment ces auteurs ont motivé leur opinion.

« Il y a un lieu, dit Paradin, qu'on nommait dans les anciennes écritures *Trifontius*, qui semble avoir été nommé de trois fontaines. » Il cite quelques fragments de phrases extraites d'antiques pancartes : *in loco qui vocatur Trifontius... de porta Trifontii... in loco Trifontii.*

Ce vieil écrivain se montre cependant d'une certaine prudence ; il n'ose rien affirmer quant à l'origine du nom. Il ne dit pas que ce lieu fut nommé de trois fontaines, mais qu'il semble avoir été nommé de trois fontaines ; ce qui est bien différent.

Voici l'opinion de Menestrier, qui n'est pas plus explicite que son prédécesseur, car ainsi que lui il s'exprime dubitativement.

« La porte que l'on nomme Trion (*porta trium fontium*, en quelques anciens titres), était, dit-il, la porte du camp, qui peut-être eut alors ce nom à cause des aqueducs qui se

partageaient en cet endroit en autant de conduits différents, ou peut-être depuis la dignité de Triumvir qu'obtint Antoine après la mort de Jules César quand il partagea avec Octave et Lépide le gouvernement de la république. Car Sidoine Apollinaire dit positivement que ce triumvir laissa son nom à quelques-uns de ses champs et à quelque étendue de pays. »

Mais, dirons-nous à notre tour, si le triumvir donna son nom à certaines localités, il ne leur donna pas sa dignité. D'où il résulterait que la phrase de Sidoine Apollinaire ne saurait se référer à l'objet de notre étude. Voici, du reste, le texte de cet écrivain : *Nomine pagi quod posuit nostris ipse Triumvir agris ;* texte dans lequel il n'est question que du nom et nullement de la qualité, et que le savant Père Menestrier a eu, selon nous, le tort d'invoquer dans cette circonstance.

Cochard, Clerjon et tous nos autres écrivains modernes n'ont fait que copier leurs devanciers, mais sans toutefois apporter la même réserve dans leurs appréciations et sans recourir aux pièces originales. Ils ont adopté carrément pour Trion le thême de *Trifontius*.

L'un d'eux fait même une brillante et poétique description de ce lieu tel qu'il devait être à l'époque romaine ; mais hâtons-nous de dire que les couleurs de ce tableau sont prises dans la trop féconde imagination de l'auteur.

« Les jardins de la partie la plus élevée, dit-il, étaient rafraîchis par les fontaines qui s'échappaient de trois vastes tuyaux. Au milieu de chaque touffe pittoresque des arbres et des arbrisseaux, au milieu des statues sans nombre qui ornaient la colline, on voyait s'élancer dans les airs mille jets d'eau entretenus par les mêmes sources, etc..... »

On voit que le nom de *Trifontius* a prévalu ; il a été adopté, répéterons-nous, par quiconque s'occupe de l'histoire de notre ville.

Mais voici quelques notes qui viennent bouleverser toutes ces idées reçues et détruire de fond en comble ce laborieux échafaudage ; elles sont extraites de chartes ravies à la poussière de nos archives et demeurées inconnues jusqu'à ce jour ; elles ont été scrupuleusement compulsées, étudiées.

L'une d'elles, qui remonte à l'année 868, contient une concession au monastère de Saint-Just et Saint-Irénée par l'archevêque saint Remy, et mentionne ces mots : *Villam sancti Justi, vineas a porta sancti Justi sicut tres vie circondant,* que l'on peut traduire par... le village de Saint-Just, les vignes qui sont vers la porte de Saint-Just et que trois chemins entourent.

Sur une autre charte de 932, on voit ces deux phrases : *nec non et de loco qui vocatur Triguncius,* et aussi du lieu qui est appelé Triguncius... *In ipsa villa nova nomine Trigoncio,* dans le même village neuf du nom de Triguncius.

Que peut signifier ce mot de Triguncius ? Désigne-t-il la configuration du terrain limité entre les trois voies et qui contenait les vignes ainsi que le village ? Dans ce cas, on aurait le village du triangle, le village des trois angles, comme dans un autre quartier de Lyon on avait la rue des Deux-Angles ; comme ailleurs on a les Trèves (ville à la jonction de trois chemins), les Condates (ville du coin, ville située à un confluent de vallées ou de rivières), les Mediolanum ou les Miolans (ville du milieu, ville au centre d'une circonscription), les Hauteville, les Basseville, les Longueville, etc., toutes localités dont le nom explique la position topographique ou l'aspect particulier. Nîmes ne possède-t-elle pas la Maison-Carrée, souvenir de la domination romaine ? La plupart de nos grandes cités n'ont-elles pas un cirque, une rotonde, un polygone ? Aujourd'hui encore, comme autrefois, le quartier de Saint-Just occupe la même

position entre trois chemins : la rue des Macchabées, la rue de Trion et la rue des Fossés de Trion. Sa forme est celle d'un triangle allongé dans le sens du nord au midi.

Triguncius rappellerait-il une habitation construite sur l'emplacement de bains romains? On sait que dans l'antiquité chaque quartier de notre ville possédait un ou plusieurs de ces établissements, et que dans les principaux se trouvait une vaste salle appelée trigon. Là, après leur sortie du bain, les jeunes gens groupés trois par trois se livraient à l'exercice salutaire de la paume. On aurait donc encore la villa du trigone.

Triguncius serait-il ici pour trigon, souvenir d'un tribunal qui tenait ses séances dans une salle rectangulaire? Encore la villa du trigone.

Triguncius représenterait-il à l'esprit le nom d'une place pavée de dalles triangulaires, d'une cour ou d'une suite d'appartements ornés de mosaïques formées de petits cubes triangulaires ? Encore ici la villa du trigone.

Enfin Triguncius serait-il un nom ou un surnom d'homme ? Une réponse affirmative donnerait la villa de Triguncius.

Dans de très-anciens actes de Saint-Just, Triguncius s'est métamorphosé en Trioygn, Triongz. En 1235, il est devenu Trionz... *in pedis de Trionz*. En 1282, Trionz devient Trions... *hospitalis de Trions*. Aujourd'hui, on l'écrit et on le prononce Trion.

Quant au Trifontius invoqué par Paradin, Menestrier et les autres historiens, c'est le résultat d'une mauvaise lecture amené par la confusion du *g* avec l'*f*, d'une vicieuse copie des chartes primitives, et dont les conséquences se sont perpétuées jusqu'à nos jours.

Quoi qu'il en soit de l'une ou de l'autre de ces diverses propositions, nous n'osons nous prononcer tant que nous

serons privés des matériaux propres à les élucider d'une façon péremptoire. Pour la science étymologique, il faut se montrer plein de circonspection, si l'on veut s'éviter des déboires, malheureusement toujours trop nombreux en pareille matière.

La fantaisie et l'arbitraire, répéterons-nous, nuisent plutôt à la science qu'ils ne sauraient lui servir. De là naissent les causes du discrédit qui a pesé et pèse encore sur cette branche des connaissances humaines, complément indispensable de la philologie, de l'histoire et de la géographie.

Il nous reste maintenant à expliquer la déformation du mot Triguncius ou Trigoncius. Ce mot serait, selon nous, une variante de *trigonius, trigonus, trigonium, trigonum, trigon.* Tous se retrouvent avec leurs acceptions particulières dans les glossaires où l'on a recueilli les mots en usage dans la basse ou dans la mauvaise latinité.

Il est à supposer que le notaire rédacteur de la charte de 932 a subi l'influence d'une prononciation ayant cours de son temps, et que, en écrivant *Triguncius* au lieu de *Trigonius*, et en y ajoutant un *c*, il n'a fait qu'accuser la force et l'ampleur qu'on donnait alors à l'articulation finale de ce mot.

Il se pourrait aussi que ce *guncius* dérivât du gaulois *cond*, latinisé *gontius* ou *guncius*, signifiant cône ou gone, coin, angle, pointe.

Que de plus, le peuple lyonnais a, de bonne heure, répudié la désinence *ius*, étrangère au génie de sa langue; que de plus encore, amoureux de l'euphonie, il a supprimé la gutturale intermédiaire *g* ; et qu'alors, en vertu de cette double mutilation, *Triguncius* est devenu d'abord Trigons, puis Trionz, puis encore Trions, puis enfin Trion.

D'après ces textes originaux et les réflexions qu'ils nous ont suggérées, nous sommes loin et de l'arc de triomphe,

et du triumvir, et des trois voies, et des trois fontaines, et de la réunion des trois lignes d'aqueducs, interprétations consacrées jusqu'à ce jour et chères à tous les Lyonnais.

Comme nous tenons à justifier ce que nous venons de dire au sujet de ces suppressions de désinences et de lettres gutturales fortement articulées, nous citerons, entre des milliers d'exemples, ceux qui nous semblent les plus caractéristiques ; ils sont pris dans notre propre contrée.

Lugudunum ou *Lugdunum*, par le fait de la chute du *g* dur et d'une forte contraction, est devenu Lyon ; de même *Sagona* s'est changée en Saône, et *lagona*, en lône. Parlerons-nous de *Brigantium*, Briançon ; de *Sequana*, la Seine ; de *Liger*, la Loire ; de *Segusia*, Suze ; d'*Augusta*, Aoste, etc ?

Rappellerons-nous encore *Licontius*, un de nos premiers archevêques, qui ne nous est connu depuis longtemps que sous le nom abrégé de Léonce ?...

Ce serait de notre part manquer de toute justice que de terminer cette modeste étude sans rappeler qu'il faut rendre à Dieu ce qui appartient à Dieu, et à... M. Guigue ce qui est bien à M. Guigue. C'est ce savant, autant qu'excellent ami, qui a eu l'obligeance de nous donner ces notes inédites, à l'aide desquelles il nous a été permis de composer le travail que nous venons d'avoir l'honneur de vous communiquer.

LE TÈNEMENT DE THUNES

La Grande Thune, la Petite Thune

L'étymologie, on le sait, est appelée, dans certains cas, à rendre de véritables services à l'histoire. Grâce à elle, que d'erreurs signalées ! que de faits redressés !.... L'étude que nous vous soumettons aujourd'hui en est, nous osons l'espérer, une nouvelle preuve. Nous pourrons l'ajouter à celles que déjà nous avons eu la bonne fortune d'apporter à l'éclaircissement de quelques points qui faisaient tache dans nos chroniques lyonnaises et leur donnaient l'apparence de légendes au détriment de la noble simplicité qui convient à l'histoire.

Sur les bords de la Saône, les rochers de Bourgneuf surgissent à pic et servent de premières assises à la montagne de Fourvière. Ils se terminent en un méplat étroit, allongé, irrégulier, dont une partie est occupée par les bâtiments et les dépendances du couvent des Carmes-Déchaussés, vulgairement nommés Carmes-Déchaux.

Ces rochers crevassés, sillonnés de profondes anfractuosités, aux reflets métalliques, aux festons de verdure ; les vieilles maisons accroupies à leurs pieds ; la statue de l'Homme de la Roche abritée sous une grotte, d'où s'échappent de légers filets d'eau ; la vénérable église de Saint-Paul,

qui, sous les vêtements que chaque siècle lui a imposés, laisse cependant soupçonner son style primitif; la gare et le tunnel du chemin de fer de Montbrison; le quai, le cours de la Saône aux contours gracieux; des villas de plaisance, surtout ce couvent aux lignes simples et pures, à l'élégant clocheton, aux terrasses en arcades; ces arbres, ces jardins suspendus, de superbes perspectives sur la ville, les antiques débris de l'aqueduc romain auxquels sont adossés les pavillons du restaurant Gay, et pour diadème la Vierge Immaculée de Fourvière dont les tons dorés resplendissent aux rayons du soleil; tous ces éléments, disons-nous, concourent à faire de cet ensemble un tableau empreint d'une sublime poésie pittoresque; c'est un paysage enlevé à l'Italie et encadré au sein de notre ville bien-aimée, déjà si riche en beautés de ce genre.

Ce couvent, assis dans une position si avantageuse, fut fondé en l'année 1617, sur un tènement acheté à la famille des Scarron, par Philibert de Nérestang, en faveur de l'ordre des Carmes-Déchaussés; ce seigneur le dota, en outre, d'une rente pour l'entretien de huit religieux. Le gouverneur de Lyon, le marquis d'Halincourt, contribua aussi à la fondation du couvent; il y employa son crédit et lui constitua de plus un revenu de 1,000 livres.

Pendant la tourmente révolutionnaire de 1792, les Carmes furent violemment expulsés de leur communauté, qui fut aliénée comme bien national. Les bâtiments servirent à différents usages jusqu'au moment où la ville les loua et les disposa pour caserner les troupes de passage. En 1848, ils furent occupés par une bande de Voraces, qui s'y trouvaient bien, à ce qu'il paraît, car on eut de la peine à les en faire déguerpir. L'ordre des Carmes les racheta, et les religieux s'établirent de nouveau dans leur ancienne propriété, après l'avoir entièrement restaurée.

A la suite du néfaste Quatre-Septembre 1870, et en vertu d'un arrêté de l'autorité révolutionnaire, les religieux durent encore une fois abandonner leur demeure et se disperser devant une troupe de Garibaldiens, qui y commirent d'ignobles déprédations. L'église surtout fut littéralement saccagée, ses confessionaux souillés, ses bénitiers remplis d'ordures. — Notre devoir d'historien nous impose l'obligation de dévoiler toutes ces turpitudes. —

Aujourd'hui, les Carmes sont rentrés en possession de leur maison; mais la ville dut leur payer une forte indemnité en raison des dégâts commis par les envahisseurs.

Depuis lors, une commission de savants émit le vœu de voir acheter cet immeuble par la commune pour l'affecter au dépôt central des archives publiques. Ce vœu resta lettre-morte ; l'administration avait sans doute d'autres projets relatifs à ce dépôt.

Nous n'avons point, Messieurs, la prétention de vous présenter l'historique complet de ce vénérable monument religieux. Ces quelques lignes ne sont qu'un léger aperçu qui nous permettra de donner un certain intérêt à la recherche étymologique du nom de Thunes, ancienne dénomination du tènement sur lequel il fut édifié.

Jadis, comme encore aujourd'hui, ce lieu n'était accessible que par l'escalier des Grands-Capucins, la rude montée de la Chana et le chemin de Montaubam. Sur le plan de 1536, on y voyait quelques maisons, des jardins, des vignes et des terrains vagues qui allaient finir à la Chana et au bord du précipice au bas duquel s'allonge l'ancien quartier de Bourgneuf. Le plan de Balthasaer Bos, de 1550, et celui qui accompagne l'ouvrage du R. P. Saint-Aubin montraient de plus des fragments de murailles et de grandes voûtes qui s'enfonçaient dans la montagne.

Ce territoire se trouvait en dehors de la ville, au débou-

ché de la porte de Confort qui s'ouvrait en haut de la montée des Grands-Capucins, et le chemin était très-fréquenté, soit par les familiers et les hommes d'armes du chapitre de Saint-Jean, en rapports incessants avec le château-fort de Pierre-Scize, résidence des archevêques ; soit par les officiers du gouverneur de la ville, depuis l'époque où la forteresse avait été convertie en prison d'Etat.

Il y existait, en outre, un oratoire dédié à sainte Marguerite et une recluserie de filles, remplacée dans la suite par un hospice d'hommes. D'après certaine tradition dont nous n'avons pu découvrir la source, cet hospice recueillit quelques pestiférés laissés à Lyon par les troupes qui avaient fait, sous saint Louis, la croisade de Tunis. De cette circonstance, que nous croyons controuvée, et en souvenir de cette ville africaine, oratoire et hospice prirent, dit-on, le nom de Thunes qui, affecté d'abord à un endroit circonscrit, la Grande Thune, la Petite Thune, les Thunes, s'étendit à tout le tènement.

Cette dénomination est ancienne dans nos chroniques écrites et dans nos traditions populaires. En l'année 1286, le Polyptique de Saint-Paul la mentionne dans le testament d'un chanoine qualifié *clericus de Tunes;* plus tard, en 1304 et en 1336, le Cartulaire municipal de Lyon la rappelle dans la personne d'un Guillaume de Varey, dit de Tunes ; ensuite, on la retrouve plusieurs fois dans l'inventaire général des titres des Carmes-Déchaux, et voici les extraits où il en est question :

1362 Vente des maisons, vignes et jardins appelés de Thunes, aboutissant aux rochers dit de Thunes jusqu'aux bas des rochers de Bourgneuf.

1532 Vente du tènement de Thunes, situé à Lyon, au-dessous du chemin du territoire appelé de Confort,

aboutissant au bout et près des rochers et montagne de Thunes, du côté des maisons de Bourgneuf du matin.

1611 Lettres patentes pour l'établissement du couvent des Carmes-Déchaussés de Lyon.

1617 Acquisition de la maison et de deux jardins appelés de Thunes, passée au profit de messire Philibert de Nérestang, grand-maître des ordres de N. D. du Mont-Carmel et de Saint-Lazare, par noble Scarron.

1617 Donation des maisons et tènement de Thunes.

1623 Les Carmes acquièrent une maison et un jardin appelés Thunes.

1657 Le chapitre de Saint-Paul affranchit, en faveur des Carmes, le tènement de Thunes, moyennant la somme de 3,000 livres.

Pendant tout le temps de la peste, qui dura de 1628 à 1643, les Carmes se montrèrent pleins du plus noble dévouement envers les malheureux; ils se multiplièrent auprès des malades et des mourants. En reconnaissance de ces services, le Consulat leur fit don d'une somme d'argent considérable et leur accorda la permission, longtemps demandée, de faire la quête dans la ville.

Depuis l'établissement des religieux sur ce territoire, le nom de Thunes tend peu à peu à disparaître; il est définitivement remplacé par celui de Carmes-Déchaux. La dernière fois que nous le rencontrons, c'est sous la Révolution, dans la vente, à un habitant du quartier Saint-Paul, d'un petit pavillon appelé pavillon de Thunes, lequel s'élevait au-dessus de la montée de la Chana et de l'ancienne

chapelle du même nom, qui a fait place aux ateliers de teinture de la maison Renard.

Les étymologistes qui se sont occupés de rechercher l'origine du nom de Tunes ou Thunes, que l'on voit écrit de ces deux manières, et toujours avec la marque du pluriel, n'hésitent pas, avons-nous dit, à le faire dériver de la présence dans l'hospice de pestiférés venus de Tunis au temps de la croisade de saint Louis. L'un d'eux ajoute que, plus tard, on établit en ce lieu, en dehors de la porte de ville, un cabaret ou guinguette où l'on allait danser, jouer, se divertir, espèce de maison de joie où les amoureux se donnaient rendez-vous. Cet établissement portait pour enseigne le nom de Thunes, et de là vint l'expression populaire de *tuner* ou *faire tune*, pour dire qu'on avait fait bombance, qu'on avait pris part à un repas dissolu. L'abbé Guillon est, croyons-nous, le premier de nos écrivains qui, sans y ajouter grand'foi, ait parlé de cette expression, que Cochard, Péricaud, Bréghot du Lut répètent servilement. Aucun d'eux ne dit d'où il l'a tirée. Les anciens n'en font nulle mention. Cependant un chroniqueur, dont on ne cite pas le nom, avance malicieusement que c'est à l'intempérance des Carmes qu'on attacha cette locution.

Mais ce chroniqueur n'a sans doute pas réfléchi qu'elle a une origine plus ancienne que l'établissement de ces religieux en cet endroit. Quoi qu'il en soit, *faire tune* peut aller de pair avec cette autre locution tout aussi répandue : *faire ripaille*.

Cette dernière locution était employée pour peindre la vie prétendue fastueuse des compagnons du vertueux Amédée VIII, duc de Savoie, qui avait revêtu le froc de moine pour se retirer dans la célèbre abbaye de Ripaille des bords du lac de Genève, avant d'aller occuper le siége pontifical, sous le nom de Félix V.

Mais laissons de côté et flétrissons ces misérables moyens d'opposition, inventés au siècle passé dans une intention trop facile à comprendre.

Ici commence notre critique étymologique. Nous n'acceptons nullement l'opinion des écrivains qui font venir le nom de Thunes de l'arrivée en ce lieu des pestiférés de Tunis. C'est ailleurs qu'il faut en rechercher l'origine. Nous vous soumettons une proposition que, si vous le voulez bien, nous allons analyser ensemble. Pour ce, il nous faut faire une courte excursion rétrospective dans l'histoire de notre antique Lugdunum.

Dès les premiers siècles de notre ère, les Romains, vous le savez, avaient à grands frais construit deux aqueducs en vue d'abreuver la cité d'eaux fraîches et limpides. Ces deux aqueducs partaient, l'un, du massif de notre Mont-d'Or, alors couvert d'une épaisse végétation arborescente, et conséquemment plus abondant qu'aujourd'hui en eaux fluentes; l'autre, de la vallée supérieure de la Brévenne, dont les forêts donnaient naissance à quantité de sources déshéritées, elles aussi, du précieux volume qu'elles fournissaient jadis. Ces eaux suffisaient aux besoins de la ville, assise dans le vallon de Saint-Just, entre la colline de Sainte-Foy et celle de Fourvière.

Mais lorsque la ville s'agrandit et que de nouveaux palais, que le Forum, que des temples furent édifiés sur le plateau supérieur de Fourvière, ces eaux ne pouvaient arriver jusque-là, à cause de la faiblesse d'altitude de leur point de départ. Il fallut donc construire le grand aqueduc du Pilat, dont la naissance se trouvait non loin de Saint-Chamond, c'est-à-dire en un lieu assez élevé pour que les eaux du Gier, qui l'alimentaient, pussent venir par une pente naturelle sur le susdit plateau de Fourvière, au-dessus du restaurant Gay, où elles étaient recueillies et emmagasinées dans de vastes

conserves d'où elles étaient conduites en différentes directions.

Plus tard, lorsque les Romains créèrent un nouveau quartier de l'autre côté de la Saône, sur les flancs de la colline de Saint-Sébastien, au-dessus des antiques Canabæ ségusiaves et de la ville marchande, ils durent aviser aux moyens d'abreuver cette section de Lugdunum et de fournir de l'eau aux palais qui entouraient le temple élevé à Rome et à Auguste, et auquel attenait un amphithéâtre qui, d'après M. Martin-Daussigny, voyait quelquefois son arène convertie en naumachie, afin que les gladiateurs pussent varier les genres de combats qu'ils se livraient pour le plus grand plaisir des citoyens de la métropole des Gaules.

Ils firent donc un emprunt aux conserves de l'aqueduc de Fourvière. Mais donnons la parole à M. Alexandre Flachéron, qui a traité cette question en homme autorisé.

« Dans la ville, dit-il, les eaux étaient divisées en deux parts; l'une pour le quartier de Fourvière, l'autre pour le quartier de Saint-Sébastien. L'eau destinée à cette partie de la cité arrivait dans un réservoir de chasse dont on voit encore les ruines encastrées dans un mur de clôture à gauche, à la montée des Anges, à quinze mètres au-dessous du diviculum de l'aqueduc du Gier. Ce réservoir a 1 m. 43 de largeur. Dans ce réservoir, l'on n'aperçoit plus aucune trace des orifices des tuyaux. Ces tuyaux descendaient de la montagne opposée dans un réservoir de fuite qui pouvait être derrière les Chartreux. »

Après l'opinion de Flachéron, nous aimerions à citer celle de M. Bresson, qui, lui aussi, s'est livré à une savante dissertation sur la même matière et a donné la même conclusion. Cette étude est encore inédite; mais elle nous a été communiquée par son obligeant auteur, en attendant qu'elle soit publiée et soumise à la connaissance des hom-

mes spéciaux, qui ne sauraient manquer de lui faire l'accueil que méritent les trop rares travaux de cet érudit praticien.

A la suite de ces précieux renseignements, nous joindrons le résultat des observations que nous avons pu faire personnellement dans ces mêmes localités.

Les travaux de terrassement et de déblai nouvellement entrepris dans l'enclos de M. Gay pour l'amélioration du passage ont mis à découvert une grande quantité d'objets antiques, surtout des substructions de villas romaines, avec leurs revêtements de briques et de marbres, leurs mosaïques en petits cubes ou en petits cailloux. Une de ces villas montre une salle de bains avec les conduits qui y amenaient l'eau et ceux qui la rejetaient au-dehors. Tout témoigne que ce versant, placé au-dessus des Carmes-Déchaux, était couvert de maisons de plaisance et de jardins dans les premiers siècles de Lugdunum. L'objet le plus remarquable, celui qui nous intéresse le plus particulièrement pour l'étude que nous avons entreprise, est un couloir souterrain, un canal placé sous le pavillon de photographie du passage Gay.

Ce canal, dont on peut suivre la direction sur un assez long espace, était le débouché du réservoir de chasse de la montée des Anges. L'établissement de cette montée a occasionné une solution de continuité entre le réservoir et le souterrain. Celui-ci était destiné à contenir les tuyaux de plomb faisant l'office de syphons renversés. A côté de ces tuyaux principaux étaient placés les tuyaux secondaires pour le service particulier des villas et des jardins qui se trouvaient sur leur parcours.

Arrivés au pied de la colline, sur le petit plateau de Thunes ou des Carmes-Déchaux, les syphons descendaient le long des rochers pour s'engager sur le pont jeté en travers de la rivière, et dont il ne reste pas le moindre vestige

apparent. De là, ils remontaient le long des rochers de l'autre rive pour aller aboutir au réservoir des Chartreux qu'ils avaient mission d'approvisionner.

Afin d'empêcher les syphons de décrire un coude trop prononcé et faciliter l'écoulement de l'eau, les ingénieurs romains ont dû, ce nous semble, profiter de la dépression naturelle qui existe sur les flancs de la montagne et coupe la ligne des rochers au nord du couvent des Carmes et de la propriété de Montauban. Cette dépression part du restaurant Gay adossé aux anciens aqueducs, et descend à la Saône par des pentes relativement peu sensibles. La partie de cette dépression la plus rapprochée du quai se nomme montée de la Chana.

En passant par là, les syphons pouvaient suivre une ligne droite ou se développer en contours allongés. De plus, ils rencontraient sur l'autre rive de la Saône une dépression semblable qui leur facilitait l'accès du coteau des Chartreux.

Ce qui motive l'opinion que nous venons d'émettre, c'est la présence à la montée de la Chana d'un canal souterrain, que l'on dit être d'origine romaine; par sa direction, il semble avoir été rattaché à celui qui passe sous le pavillon de photographie, et que nous avons mentionné plus haut. On devrait indubitablement en retrouver des traces dans les propriétés qui se trouvent entre le jardin Gay et le chemin de Montauban.

Dans l'année 1848, lorsque l'administration municipale ouvrit des chantiers nationaux, on avait commencé le tracé d'un boulevard qui devait circuler sur le flanc de la montagne, depuis le cimetière de Loyasse jusqu'au faubourg de Saint-Just. Dans le jardin Gay et dans celui de la Sarra, les travaux mirent à découvert de nombreux fragments antiques et coupèrent plusieurs canaux. L'un de ces canaux,

le principal, était bien certainement celui dont nous avons signalé les deux extrémités.

Ouvrons ici une parenthèse. Avant Flachéron et Bresson, nos historiens avaient émis divers systèmes pour savoir comment était abreuvé le quartier de Saint-Sébastien, et comment la naumachie était approvisionnée d'eau. Les uns allaient la prendre sur le territoire de la Croix-Rousse; mais on sait que ce territoire, par sa nature, n'a jamais possédé de sources fluentes. Les autres la faisaient arriver du canal de dérivation qui côtoie le Rhône sous les balmes de la Pape et de Crépieux; mais le point de départ de ce canal, à Neyron, est de plusieurs mètres inférieur au plafond de la naumachie. Nous-même avions partagé cette erreur jusqu'au moment où de nouvelles études vinrent modifier notre opinion, grâce aux bornes d'altitude placées sur le chemin de halage, le long de la voie ferrée de Lyon à Genève.

Mais revenons à notre sujet principal, dont cette digression nous a momentanément éloigné.

A l'époque romaine, comment étaient abreuvés le quartier Saint-Paul et le quartier de Bourgneuf, qui étaient très-peuplés, ainsi que le prouvent les nombreux fragments antiques rendus au jour par les bouleversements du terrain entrepris pour la construction des maisons et du quai? Sans nul doute par des réservoirs ménagés sur le plateau même de Thunes, à côté des syphons.

Ces réservoirs ou citernes étaient au nombre de deux, si l'on s'en réfère à l'expression de Grande Thune et de Petite Thune, employée durant des siècles pour désigner le plateau. Ils étaient eux-mêmes approvisionnés par les eaux du diviculum de Fourvière ou par celles du réservoir de chasse de la montée des Anges. Mais ce qui nous occupe le plus spécialement ici, c'est dedémontrer l'existence de réservoirs

sur le plateau. Avons-nous réussi? L'avenir nous l'apprendra; mais jusqu'à présent rien encore n'est venu nous contredire.

Les restes de ces réservoirs sont sans doute enfoncés sous les terres éboulées de la montagne, dans les substructions du couvent des Carmes, dans celles de la belle propriété de Montauban, ou sous les murailles qui soutiennent les terrasses et les jardins du plateau.

Quant aux tuyaux émissaires qui partaient de ces citernes pour les services publics ou particuliers, on en a trouvé des débris dans diverses directions. Dernièrement, lors de la construction de la maison Henry, sur le quai de Pierre-Scize, on a découvert un conduit en plomb de 20 centimètres d'ouverture et de plusieurs mètres de longueur. C'était sans doute un conduit principal. Il se prolongeait à droite et à gauche de la maison Henry, on ne sait dans quelle étendue. Les débris en ont été vendus comme vieux métal à un ferblantier du quartier. Ils étaient identiques aux fragments de tuyaux déposés dans notre musée : une feuille de plomb repliée et formant un bourrelet à l'endroit du mattage.

Après ce résumé historique, qui, on le voit, a une grande valeur pour nous, nous allons aborder la question étymologique de l'expression de Thunes, partie essentielle de notre travail.

A la chute de l'empire romain dans nos contrées, et après le passage des peuples barbares, Huns, Francs ou Sarrasins, auxquels on attribue la ruine de notre ville et la destruction de ses aqueducs, le plateau de Thunes resta longtemgs encombré des débris de ces monuments. Ces débris subsistèrent pendant toute la période du moyen-âge, jusqu'au moment où de nouvelles constructions et des jardins, l'oratoire de Sainte-Marguerite et la recluserie vinrent animer

ce plateau. Sur les anciennes cartes de la cité lyonnaise, redirons-nous, on découvre en ce lieu des fragments de murs, des arcades et des voûtes profondes. Ces fragments ne sauraient être que ce qui furent les réservoirs destinés à abreuver les quartiers de Saint-Paul et de Bourgneuf.

Sous quel nom ce lieu était-il désigné dans l'antiquité? Probablement sous un nom qui rappelait à l'esprit ces mêmes réservoirs. Donc, sans crainte de trop nous aventurer, nous oserons dire que l'appellatif de Thunes est, dans nos dialectes provinciaux, de tout point semblable à celui de réservoirs, de citernes.

Le peuple est toujours très-ingénieux, toujours heureusement inspiré dans le choix d'une dénomination topique. Un souvenir lointain, un fait historique, l'aspect pittoresque, un monument conservé ou détruit, sont pour lui autant d'éléments naturels propres à imposer un nom à une localité.

Or, ces ruines frappèrent de bonne heure ses yeux et son imagination; il n'en fallut pas davantage pour que le nom de Thunes devint le nom de ce plateau, absolument comme celui de Fourvière rappelle le Forum de Trajan, celui de Canabis un souvenir des Canabæ gauloises, celui de la Chana le canal qui sillonne cette montée, celui de Trion la forme du territoire, etc.

Aujourd'hui, comment notre peuple appelle-t-il le bassin supérieur que la Compagnie générale des Eaux a établi sur la balme de Saint-Clair, au-dessus du faubourg de Bresse, pour les besoins de la ville basse ? Il le nomme le Réservoir. Dans l'ancienne langue il l'aurait appelé la Gerle, comme font les habitants de Brignais et de Soucieu pour désigner le réservoir de chasse de l'aqueduc du Garon; la Tine ou la Tune, comme on fait en d'autres lieux pour un bassin quelconque.

Les travaux entrepris à Saint-Clair par cette compagnie pour le service des Eaux ont, sous plus d'un rapport, une certaine ressemblance avec ceux des Romains à Fourvière et aux Thunes. De part et d'autre, on a dû rechercher les moyens d'abreuver deux parties distinctes de la cité. Le système des syphons a été maintenu, mais les autres moyens ont varié selon les temps et les connaissances scientifiques.

Quant au nom de Thunes, nous allons maintenant en expliquer la valeur au point de vue philologique.

Pour peu que l'on y réfléchisse, on s'apercevra que ce vocable est générique dans les divers dialectes de la langue romane en usage dans nos anciennes provinces.

Le latin *tina*, le bas-latin *tuna*, le patois des Alpes *tuna, tona, ton*, le patois de la Savoie *tuna, tana, ton*, le patois dauphinois *tuna*, le vieux français *tina, tine, tune, tunnel*, le français moderne *tonne, tonnelle*, rappellent tous l'idée de cuve, de cuvier, de vase, de réservoir, de conserve, de citerne, de conduit souterrain, de canal, de trou, de crevasse, de fissure, de caverne, de tanière, d'endroits voûtés, de lieux abrités ou cachés sous un dôme de pierre, de roche, de planches ou de feuillage.

Tout le monde sait que dans nos campagnes une tine ou tinette est un vase de bois, une cuve, une gerle, un gerlot; que le tinal ou tinalier est chez les paysans du Beaujolais, du Mâconnais, du Lyonnais, la cave qui contient les tines, les tonnes, les tonneaux et autres récipients vinaires. On n'ignore pas non plus que dans nos contrées montagneuses du Dauphiné, du Bugey, de la Savoie, une tine ou une tonne est un trou arrondi creusé dans les rochers par les eaux furieuses des torrents dont ils encaissent le cours. Nombreux sont les lieux nommés ainsi. En voici quelques-uns des plus connus : les tines ou les cuves de Sassenage, les tines

ou les cuves du Buisin, les tines de l'Engouffre, les tines des Moulins, la Tinéa, la tina de Tortu, la tina de Fornant, les tines de la Caille, les tines de Chenaillon, les tines de Chamonix, les tines de Nantborrand, la Tinière, les tonnes de Ruffieu, le pont des Tonnes, etc. Ce nom de tine est chez les villageois analogue au nom de cuve, de bassin, de trou. Quoi d'étonnant alors que les réservoirs de notre aqueduc aient été, de temps immémorial, appelés les Thunes, la Grande Thune, la Petite Thune, le lieu ou le tènement de Thunes, en souvenir de ces travaux des anciens Romains.

Si vous vouliez, Messieurs, entreprendre avec nous une exploration des longues lignes de nos trois aqueducs, le nom des lieuxdits, à défaut de restes matériels, vous indiquerait leur parcours. C'est le vallon d'Arches, c'est l'Arche et l'Archel ou Arcel, c'est l'Archinière, c'est la Grande et la Petite Archinière, ce sont les Piles ou Piliers, ce sont les Thues ou Canaux, ce sont les Trous des Sarrasins, c'est la Font, c'est le Pont, c'est la Tine, c'est la Gerle. Voilà, ce nous semble, assez de preuves à l'appui de notre thèse.

Une note que notre ami Guigue nous communique à la dernière heure vient encore renforcer notre dire. Elle est extraite du testament de 1361, de Béatrix Rigaud, fille de feu Hugues Rigaud, damoiseau, et veuve de Berthet Filatre, citoyen de Lyon. Dans un paragraphe de ce testament, il s'agit d'une aumône d'un florin d'or à faire aux pauvres de l'hospice de Thunes.... *Item, pauperibus Jhesu Christi Tinerum*, etc...

Cette expression de *Tinerum* est précieuse à signaler. C'est la première fois, à notre connaissance, que le nom vulgaire de Tines ou Thunes se trouve latinisé. On y reconnaît clairement le radical *tina*. Quant à la présence fréquente de l'*h* après le *t*, nous savons quel abus de cette rencontre a été fait dans les siècles précédents, témoins

Anthoine, autheur, etc. Nous n'avons donc aucun compte à tenir de cette divergence.

Avant de terminer notre travail, il nous reste à dire un mot sur la locution populaire de *tuner* ou *faire tune*, dans le sens de se divertir, de manger, de boire à l'excès, en un mot de se mettre en goguette, de godailler.

Cette locution n'est point d'origine lyonnaise et ne saurait, contrairement à nos chroniqueurs, se référer au cabaret du tènement de Thunes. Dans les autres provinces, on la signale comme en usage chez les ouvriers et dans le langage familler. *Tuner* est très-ancien. Ducange nous l'a conservé sous la forme de *tunnare, in tunnam, tonna*. On verse du vin dans une tonne, on la remplit, c'est-à-dire on entonne à l'aide d'un entonnoir. Et, par une pente naturelle, le verbe entonner est appliqué à l'action d'un homme qui boit à outrance : *il tune, il fait tune, c'est un vrai entonnoir*.....

A une époque qui ne doit pas être antérieure au milieu du xv^e^ siècle, on voit paraître le mot de *tunes* avec l'acception de mendiant, de vagabond. Ce mot, hâtons-nous de le dire, n'a aucun rapport étymologique avec ceux énumérés ci-dessus ; il concorde avec l'arrivée en nos pays de ces hordes de nomades connus en Europe sous différents noms : gitano, zingari, gypsie, etc., et qu'en France on appelait bohémiens. Qui ne se souvient du fameux roi de Thunes ou Tunes, ce chef de tous les malandrins de la cour des Miracles, de tous les gueux, de tous les truands, effroi de nos villes et de nos campagnes au moyen-âge ?

Ces bandes de bohémiens obéissaient à des chefs qui portaient les titres de duc d'Egypte, de prince de Galilée, de comte de Syrie, de roi de Tunis ; pompeuses qualifications rappelant le nom des contrées d'où ces bandes étaient originaires. Le roi de Tunis ou de Tunes était primitive-

ment le chef des hordes qui venaient des côtes Barbaresques, de la régence de Tunis. Or, ce nom de Tunes descendant du chef à ses subordonnés et étant devenu commun à tous les mendiants, vagabonds, ivrognes et libertins, il n'est pas étonnant que nos chroniqueurs lyonnais, trompés sur son origine, aient jugé à propos de le faire provenir, soit des pestiférés de Tunis, soit des mendiants et vagabonds qui assiégeaient l'hospice de la porte de Confort, soit enfin des ivrognes et des libertins qui hantaient le célèbre cabaret de Thunes. Voilà, d'après eux, la dénomination de notre ancien tènement, et, sans doute aussi, l'origine de l'expression *tuner, faire tune.*

C'est au XV^e^ siècle que, pour la première fois, le nom de *tunes* est employé en France à désigner des gens sans aveu; mais c'est à la fin du XVI^e^ que la ville de Lyon fut littéralement envahie par des troupes de ces vagabonds, bohémiens, égyptiens, bateleurs et nécromanciens, qui, selon M. Léopold Niepce, venaient augmenter les charges de l'aumône générale plus spécialement fondée pour les ouvriers sans travail ou invalides. De ce temps-là seulement, le mot de *tunes*, appliqué à ces mendiants nomades, devint populaire à Lyon. Cependant nous avons prouvé que, en 1286, on le trouve déjà inscrit dans nos archives. La différence de temps qui existe entre ces diverses époques suffit pour démontrer que notre tènement n'a pu prendre son appellation de l'un ou de l'autre de ces deux premiers faits.

Nous croyons, Messieurs, avoir fait la part à chacune de ces deux expressions de *thune*, réservoir, et de *tunes*, vagabonds, lesquelles, on vient de le voir, n'ont entre elles d'autre rapport que celui résultant d'une frappante analogie de son et d'orthographe. Combien existe-t-il de parenté sans ressemblance et de ressemblance sans parenté, dit un de nos plus savants philologues!

Après ce rapide examen, revenons à notre tènement de Thunes. Le radical qui a formé son nom en même temps que les noms topographiques mentionnés plus haut, est cependant le même qui a donné naissance à la locution de nos ouvriers et aux expressions recueillies par Ducange.

Ce mot de tine et celui de ses multiples variantes nous montrent une fois de plus que les consonnes sont la véritable charpente d'un mot, et qu'il ne faut tenir qu'un compte réservé des voyelles. Les consonnes, vous le savez, sont immuables, en tant qu'elles n'appartiennent pas à la même famille; seules, les voyelles sont sujettes à changement, selon le génie particulier de chaque peuple: c'est pure affaire de prononciation.

Dans ces noms, on retrouve toujours le *t* et l'*n*, consonnes dentale et nasale entre lesquelles on a placé l'une ou l'autre de nos cinq voyelles, procédé naturel qui n'a d'autre but que de donner au nom une harmonie, un son musical modifié dans chaque dialecte, mais sans changer en rien le sens de ce nom, non plus que son radical.

« Les voyelles, lit-on dans le *Dictionnaire de la Conversation*, expriment les sons purs et simples que forme la voix humaine, semblables à ces cordes d'un instrument qui, seules, rendent un son constant et uniforme, et ne peuvent enfanter les prodiges de l'harmonie qu'avec l'assistance féconde de l'archet habile ou de la main savante de l'artiste. La consonne est pour la voyelle ce que le coup d'archet est pour la corde musicale ; elle opère les miracles de l'harmonie des sons. Aussi les sons des voyelles ont paru tellement bien établis à certains peuples qu'ils ont négligé d'exprimer la voyelle dans leur écriture. Tels sont les Hébreux, qui ne les représentent que par des points ou petits signes appelés points-voyelles. »

Ici finit notre étude archéologique. Nous n'avons certai-

nement pas la prétention d'avoir élucidé d'une manière complète l'origine de l'antique expression de Thunes; mais les raisons que nous avançons à ce sujet, les probabilités que nous avons émises, nous semblent militer en notre faveur. Du reste, ce sont des jalons pour ceux qui nous suivront dans cette voie difficile.

En histoire, en archéologie, en étymologie surtout, la vérité n'est jamais absolue. L'état actuel de la science, nos archives à peine cataloguées, sont pour nous un frein salutaire bien fait pour nous empêcher d'affirmer cette vérité d'une façon péremptoire. Cependant si quelques-unes de nos déductions sont justes, elles pourront servir, répéterons-nous, à prouver l'utilité des questions étymologiques, à préciser certains points de l'histoire locale, à combler une lacune et à ouvrir de nouveaux horizons aux chercheurs présents et à venir...

PUR AMOUR

Sonnet

PAR M. A. BERGER

Après avoir ravi quelques fleurs au buisson,
Elle admire, en silence, un oiseau qui butine ;
Puis, accourant vers moi, l'adorable lutine
M'offrira de ces fleurs la petite moisson.

J'écoute, avec plaisir, la naïve chanson
Qu'elle sait moduler, d'une voix argentine.
Sa caresse est toujours sympathique, enfantine ;
Les notes de nos cœurs vibrent à l'unisson.

L'azur de ses beaux yeux me fait rêver d'un ange !
Je la vois s'élancer de l'auguste phalange ;
Ses longs cheveux bouclés, ondulant au zéphir.

Dans nos doux entretiens, elle me dit : « je t'aime ! »
A ces mots, je pâlis, et me sens tressaillir !
Cet aveu de ma fille est le bonheur suprême !

L'ESCLAVE GAULOIS

PAR M. CHARLES BOY

« Ils viennent de me battre! Et pourquoi ? Qui le sait ?
Ils m'ont fait venir là, lorsque le jour baissait,
En face de ce lit, où s'étendait mon maître
Qui m'a vu, noir de coups, tomber, puis disparaître,
Sans cesser de siffler, tout bas entre ses dents,
L'air favori de sa négresse aux yeux ardents....
La douleur peut beaucoup, mais la haine est plus forte. —
La haine est mon destin, c'est elle qui me porte ;
C'est ma vie et mon bien. — Mon maître, je te hais !
Tu me dis de baiser ta main ? Si je le fais,
C'est pour chercher l'endroit où je pourrais la mordre.
J'ai vu dans mon pays entre mes bras se tordre
Bien souvent des serpents au ventre lisse et doux,
Et je les étouffais sans ployer les genoux.
Je deviens le serpent. — Vous n'avez pas ma force.
Bâtards des vieux Romains, à travers votre écorce,
Qui paraît verte encore et loin de se faner.
Votre corruption commence à bourgeonner.
Et nous, dans vos palais, nous sommes dix mille êtres,
Las d'endurer les coups et les fers de tels maîtres ;
Nous voulons un vengeur qui nous fasse la loi.
Le vengeur des dix mille, eh bien! ce sera moi.
Moi, qui gis maintenant dans vos caves humides,

Qui tombe, à votre aspect, sur mes genoux timides,
Moi, qui sens votre main m'étreindre nuit et jour,
A briser mes genoux et mes doigts ; à mon tour !
Levez-vous, vils troupeaux de chiens à tête humaine !
Ma meute, lève-toi ! Droit à l'aigle romaine !
N'étant pas libre, on n'est pas homme, dites-vous ?
Eh bien, je suis le vent qui fait hurler les loups,
Qui soulève le chêne et le couche par terre ;
Je suis le feu qui sort rouge de son cratère ;
Je suis un être dur, sale, vil, inhumain,
Comme ces fers rouillés qui m'écorchent les mains ;
Je suis un malheureux, mais, pour devenir libre,
Je ferai, s'il le faut, de sang gonfler le Tibre.
Peut-être, en combattant ce suprême combat,
Je me broirai, pareil à l'eau quand elle bat
Le cercle de rochers qui la gêne et l'enlace.
Le sort ne sera pas au niveau de l'audace.
Peut-être je mourrai, mais c'est sur vos débris.
Quand la flamme a rampé sur quelques vieux boucliers,
Que, près du sol venue, elle a léché la pierre,
Et qu'il ne reste rien, plus rien que la poussière
De ce qui fut pour elle une étroite prison,
Avant de se coucher sur son dernier tison,
Dans un suprême éclair elle embrasse son œuvre,
Et meurt sur sa blessure ainsi qu'une couleuvre.

AU LIT DE MORT D'UN AMI

PAR M. AUG. VETTARD

Le trépas a jeté son ombre sur sa couche
Et tari pour jamais l'haleine de sa bouche !...
Plus rien que le silence !... un silence où les pleurs
De ceux qui l'entouraient, à son heure dernière,
Remontent en sanglots du cœur à la paupière,
Sans épuiser en eux la source des douleurs !

O mort ! terme fatal ! déchirement suprême,
Qui romps sur notre chair, ce qu'ici-bas l'on aime,
Nulle victime, un jour, n'aura donc ta pitié !
Lorsque ton doigt, sur elle, a marqué son empreinte,
En vain, pour l'arracher à ton horrible étreinte,
S'uniront contre toi l'amour et l'amitié !

Contemple donc ton œuvre et vois, spectre barbare,
Tant de liens brisés que ta fureur sépare !
Vois cette jeune épouse au regard abattu,
Pour prix d'un dévoûment égal à son épreuve,
Cacher son désespoir sous un voile de veuve,
Et jusqu'au sacrifice élever sa vertu !

Vois tous ces orphelins dont le tendre visage
Offrait à ses baisers, les roses du jeune âge,
Lorsque, tout chancelants, il conduisait leurs pas!
O mort, que ta sentence apparaît plus sévère,
Lorsqu'à des innocents elle ravit leur père
Et les couvre d'un deuil qu'ils ne comprennent pas!

Oh! comment, sous tes coups, en déployant les ailes,
Leurs anges n'ont-ils pas, gardiens plus fidèles,
Mis à le protéger leur plus sacré devoir?
Ton pouvoir, qui des rois atteint le diadème,
Depuis qu'il immola le roi des rois lui-même,
Est-il donc au-dessus de tout autre pouvoir?

Pardon, mon Dieu! pardon, si faible créature,
Méconnaissant les lois de notre humble nature,
J'ose encor murmurer devant notre néant,
Lorsque dans ton courroux ta main, qui nous terrasse,
Sur nous comme sur lui, fait peser ta disgrâce
Et de l'Eternité tient le gouffre béant!...

Mais toi qui, jusqu'au soir, à travers la souffrance,
Rêvant de l'avenir et parlant d'espérance,
Pour la première fois, ne me reconnais plus,
Laisse le sentiment dont mon âme est trop pleine,
Avec l'amer plaisir qu'on trouve dans la peine,
Exhaler ma tristesse en regrets superflus!

Ou plutôt, laisse moi croire que dans un songe,
Ce lugubre appareil n'est ici qu'un mensonge,
Que cet affreux destin n'est pas encor le tien,

Qu'en des jours plus heureux le temps se renouvelle
Et que tu vas répondre à ma voix qui t'appelle...
Où donc en étions-nous du dernier entretien?

Te souviens-tu qu'enfants nés au même rivage,
Nous avons, en suivant les degrés de notre âge,
Aux leçons comme aux jeux ensemble été rivaux?...
Que tous deux élevés par une sainte mère,
Nous avons, un matin de candeur éphémère,
Au même Dieu voué nos cœurs et nos travaux?

Que plus tard, dans la vie, aspirant son ivresse,
Nous avons échangé nos rêves de jeunesse,
Que naguère en un jour, par nul autre effacé,
Tu connus le bonheur dans un doux hyménée,
Qu'hier encore, hier, au cours de la journée...
Mais que dis-je?... Aujourd'hui plus rien!... tout est passé!

Ah! je sais tout le mal, dès longtemps incurable,
Qui sur toi poursuivait son œuvre inexorable!
Quand la patrie en deuil, au temps de ses malheurs,
Dans le sang et le feu ne comptait plus les crimes,
Tremblant pour ta famille, au sort d'autres victimes,
Tu fus toi-même atteint de mortelles douleurs!

Oh! si pour un instant, du milieu des ténèbres
Tu peux m'entendre encor sous ces voiles funèbres,
Au nom de ton baptême et de l'humanité,
De la nuit du tombeau m'éclairant le mystère,
Dis-moi ce qu'il en coûte à quitter cette terre
Et le tribut qu'on doit à la divinité!

Dis-moi que, s'il nous faut épuiser, en ce monde,
Ce que contient de fiel une coupe profonde,
Tous ceux que l'on-aimait et que l'on a perdus,
Après un long exil d'une rigueur cruelle,
Dans un ciel de lumière et de joie éternelle,
Pour ne plus y mourir, enfin nous sont rendus !

NINA

PAR M. E. BEAUVERIE

> Persiste ainsi toujours, et qu'à chaque pas de ta vie ascendante l'art forme tes dons naturels.
>
> GOETHE, *Élégies*.

Avez vous lu, Nina, le drame que j'achève ?
Vous fûtes, chère enfant, de moitié dans mon rêve.
Ce travail, c'est pour vous que je l'ai terminé,
C'est un rôle nouveau qui vous est destiné.
Qu'en pensez-vous ? L'intrigue est-elle réussie ?
Le rôle vous plaît-il ? Vous vous nommez Lucie,
Et l'ouvrage a pour titre : UN RACCOMMODEMENT.
L'amour en fait les frais. L'amour... et oui, vraiment !
Depuis que l'Univers sur ses pôles repose,
Est-il un seul effet dont il ne soit la cause ?
On en plaisante, on rit ; toujours on y revient,
L'adolescent y court, le vieillard s'en souvient.
De cette passion l'attrayante peinture
Fut toujours et toujours sera dans la nature.
L'intrigue, je l'ai dit, n'est rien. Billet perdu,
Une brouille entre amants pour un malentendu,
Cris, reproches amers... on s'explique : promesse,
Echange de serments et retour de tendresse ;
On craint, on se rassure, on doute, on se résout,
Et puis au dénouement on s'épouse, et c'est tout.

Vous avez, dites-vous, parcouru ce grimoire,
Et du rôle déjà chargé votre mémoire.
Et vous approuvez tout. Merci. Fasse le ciel
Que cet aimable arrêt demeure sans appel,
Et qu'un public blasé, jugeant l'œuvre imparfaite,
N'aille point des sifflets exciter la tempête.
O tourments d'un auteur, dont l'espoir est l'orgueil,
Souvent au lieu de port ne trouvent qu'un écueil;

Deviner les penchants d'un nombreux auditoire,
Prendre dans le roman, demander à l'histoire
Des sujets destinés à contenter son goût,
Bâtir des plans nouveaux qui se tiennent debout,
Sous la forme cacher un fond parfois futile,
Et de paillettes d'or agrémenter le style;
Enfin approprier autant qu'il se pourra
Chaque rôle au talent de l'acteur qui jouera.
Voilà pour un auteur, qui dépend de la mode,
Un programme complexe, épineux, peu commode.
Habile, heureux aussi qui saura le remplir :
Concevoir, c'est beaucoup; mais il faut accomplir.
L'écueil, inaperçu d'abord, soudain se dresse;
L'édifice élégant, construit avec adresse,
Périt par quelque endroit qu'on n'avait pas prévu;
Le palais lumineux croule à peine entrevu,
Et l'œuvre commencée au prix de tant de veilles,
Voit tomber et périr ses fragiles merveilles.

J'accorde que l'ouvrage enfin soit achevé :
Pour rendre avec succès ce qu'on aura rêvé,
Pour traduire avec art, sans que l'art apparaisse,
Ces mouvements du cœur, soupçons, haine, tendresse,

La passion ardente ou l'élan contenu,
Tout ce qui peut gagner un public prévenu,
Quel attrait ne doit point à l'œuvre du poète
Ajouter à son tour l'acteur qui l'interprète !
Tu le sais, chère enfant, dont par mes soins nourri
Le précoce talent dans l'étude a mûri,
Toi que, dès le berceau, le ciel avait formée,
Pour exprimer l'amour comme pour être aimée ;
Tu le sais, ma Ninette, et moi, ce que je sais,
C'est que sur tes talents j'ai fondé mes succès.

Vous serez bonne actrice, ô Lucie, et charmante,
Quand, sur vos reins cambrés ramenant votre mante,
Et du côté d'Arthur vous tournant à demi,
Fixant sur lui vos yeux, vous lui direz : « Ami,
« Déchirez, il est temps, le contrat qui nous lie.
« Vous aimez, je le sais, la belle Rosalie.
« A votre liberté je ne puis attenter ;
« Suivez votre caprice, il vous faut contenter.
« Epousez-la, courez, oh ! vous êtes le maître.
« Je m'en consolerai, n'en doutez pas... peut-être
« Porterai-je longtemps dans mon cœur oppressé
« La douleur de ce trait dont vous l'aurez blessé,
« Mais j'en saurai guérir. Tandis qu'à cette belle
« Vous ferez agréer votre amour infidèle,
« Me souvenant alors de vos nombreux serments
« Je me dirai... que sais-je... il est d'autres amants...
« Sans regarder l'abîme horrible, abject, infâme,
« Où ton lâche abandon aura jeté mon âme,
« J'irai, je glisserai, me souvenant de toi...
« A tes pareils nombreux j'engagerai ma foi,
« Et me jouerai des cœurs qu'auront séduit mes charmes,
« Comme ton triste amour s'est joué de mes larmes. »

Et quand, par ce discours ramené pas à pas,
L'amant que paralyse un secret embarras,
D'un geste repoussant cette injuste querelle,
Ces reproches amers, t'appellera : cruelle !
Appuiera ses serments, ses protestations
De silences coupés et d'exclamations,
Et tombant à genoux, front levé, main tendue,
Te priera d'une voix tendrement éperdue,
Jurera Dieu qu'il t'aime encore et que sa foi
N'a subi nulle atteinte et qu'il n'aime que toi,
Et que de faux rapports la malice infinie,
Seule a pu de vos cœurs altérer l'harmonie;
Que Rosalie est laide et qu'ils sont fous vraiment
Ceux qui croient qu'on la cherche et qu'on est son amant,
Qu'eût-elle enfin pour dot tous les trésors du monde,
Bien loin qu'à ses soupirs le cœur d'Arthur réponde,
Ce cœur est à Lucie, et qu'il met dans ta main
L'anneau, gage sacré d'indissoluble hymen.
Comme on admirera, spectateurs et poète,
L'attitude éloquente, en sa beauté muette,
De la femme abîmée en un chagrin si noir,
Dont le front tout à coup s'illumine d'espoir,
Dont le regard troublé par la crainte mortelle
S'éclaire tout à coup d'une lueur nouvelle,
Moins farouche et plus doux à l'interlocuteur
Jetant un trait de flamme intense, inquisiteur,
Qui jusqu'au fond du cœur va chercher la pensée,
De l'amante en son deuil tout à l'heure affaissée,
Qui relève la tête, assemble de la main
Ses cheveux en désordre épars sur son beau sein,
Joignant les bras, au doute, à l'espérance en proie,
Et vers le ciel levant ses yeux brillants de joie.
Qui ne s'attendrirait enfin à ses discours,

Quand, à ses sentiments donnant un libre cours,
Et prête à relever l'ami qui la conjure,
Prête à lui pardonner, fût-il vrai, son parjure,
Dans un langage ardent, en mots entrecoupés :
« Arthur, s'écrîra-t-elle, ingrat qui me trompez,
« Redoublez vos serments, inventez un langage
« Qui de vos sentiments me confirme le gage :
« Jurez moi que jamais vous n'avez fait un pas...
« Que cette Rosalie... Oh non, ne jurez pas !
« Qu'importent les serments si vous êtes sincère :
« J'ai foi dans votre amour, il m'est trop nécessaire,
« Et je craindrais pour vous, en mon cœur déchiré,
« Que Dieu ne vous punît d'un serment parjuré.
« Lui parjure ! oh ! son âme est noble et généreuse !
« Tu m'aimes, cher Arthur, et je suis trop heureuse ! »

Trop heureux le public dont l'admiration
Par ta bouche entendra gémir la passion ;
Et moi, sur ces hauteurs où l'art sacré t'élève,
En te suivant, Nina, je croirai faire un rêve,
Et fier de mon élève et tremblant à mon tour,
A te voir rendre ainsi les transports de l'amour :
« Prends garde, te dirai-je, et crains que cette flamme
« Ne consume ta vie en torturant ton âme. »

Le drame, à la faveur des belles fictions,
Traduit des cœurs troublés les agitations
Et des événements la tourmente rapide;
Mais le cœur de l'artiste est un cristal limpide,
Qui réfléchit des cieux les accidents divers :
Tout s'y peint tour à tour, l'azur et les éclairs,
Et la nuit descendant de la voûte infinie.
Mais, au fond, sa pensée est une glace unie,

Qui ne reflète rien que de nôble et de beau,
Et de la vérité double le pur flambeau.

C'est ainsi que Ninette à son culte vouée,
En elle entretiendra, Vestale dévouée,
Ce feu de l'action et de l'expression,
Et cet art de mimer l'ardente passion,
Tout en sachant garder en son âme apaisée
Cette sérénité d'esprit et de pensée,
Qui prévient les écarts du geste et de la voix
Et d'un goût délicat fait respecter les droits.
O délices d'un art, où notre âme ravie
Se plaît à contempler l'image de la vie,
Où le monde réel, retrouvé, relevé,
Se revêt des splendeurs de l'idéal rêvé !
D'un chercheur qui s'inspire à ces hauteurs sereines
Que l'amour du public récompense les peines ;
Que l'auteur qui traduit dignement ses travaux
En recueille le prix en moissons de bravos.
Et que le spectateur, quand la scène muette
Cesse de retentir de l'œuvre du poète,
Répète, en franchissant le péristyle obscur,
Les plaintes de Lucie et les serments d'Arthur.

30 janvier 1877

ADDITIONS ET RECTIFICATIONS

Page XXXVII, ligne 7, au lieu de : *Pozzadini*, lisez : Gozzadini.

Page 146, ligne 9, au lieu de : *La Liergue*, lisez : La Liègue.

— — 14, au lieu de : *Chenevaille*, lisez : Chenereille.

— — 15, au lieu de : *Fanchette*, lisez : Vauchette.

— — 32, note 3, au lieu de : *Bothéon*, lisez : Bénéon.

— — 32, au lieu de : *8 kilomètres*, lisez : 28 kilomètres.

— — 33, note 4, lisez : La Liègue, famille de Bron-la-Liègue, représentée alors par Antoine de Bron, seigneur de la Liègue, en Forez, et possessionné aussi à Riverie, en Lyonnais.

Page 175, note 1, au lieu de : *Pellehotte*, lisez : Pillehotte.

— 203, note 2, au lieu de : *Sortia*, lisez : Fortia.

— 439, à la note, au lieu de : *Volci*, lisez : Vulci.

— 469, ligne 4, au lieu de : *angustior*, lisez : augustior.

— 244, ajoutez : MONTLUEL, arrondissement de Trévoux (Ain).— L'hôpital est mentionné en ces termes dans le testament de Pierre Jomas, prêtre, en date du 5 décembre 1250 : « *Hospitali Montislupelli, relinquo tres solidos Viennensium.* (Arch. du Rhône, arm. Agar, vol. 1, nº 21.

Page 248, ajoutez : ROUSSILLON, arrondissement de Vienne (Isère). Par son testament daté du 20 novembre 1441, Isabelle d'Harcourt, veuve d'Humbert VII, sire de Thoire-Villars, légua 25 florins pour la réparation de cet hôpital. (Ibid., arm. Esther, vol. 20, nº 8.)

Page 254, remplacez l'article VINDRY par celui-ci : VENTRIGNY, commune de Chauffailles (Saône-et-Loire). — L'hôpital de Ventrigny est mentionné dans le testament d'Humbert, chapelain de Belmont, chanoine de Beaujeu (242).

Page 268, ligne 10, au lieu de : *seize milles*, lisez : seize lieues.

Page 270, ligne 28, au lieu de : *trente-quatre kilomètres cinq cent vingt mètres*, lisez : trente-cinq kilomètres cinq cent vingt mètres.

Page 280, ligne 23, au lieu de : *Vindry*, lisez : Bully.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

Publications antérieures de la Société V

Membres du Bureau et du Comité de publication pour les années 1876 et 1877 XI

Membres honoraires XII

Membres titulaires XIII

Membres correspondants XVI

Comptes-rendus des séances. Année 1876 XXI

Liste des publications envoyées à la Société pendant l'année 1876 XLVII

NICOLAS, CLAUDE ET GEORGES DE BAUFFREMONT, barons de Sennecey. Episodes de la Ligue en Bourgogne et dans le Lyonnais, par M. Léopold Niepce 1

LES VOIES ANTIQUES DU LYONNAIS, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, de la Dombes, du Bugey et de partie du Dauphiné, déterminées par les hôpitaux du moyen-âge, par M. C. Guigue, ancien élève de l'Ecole des Chartes 127

Avant-propos 127

I. Les hôpitaux ruraux du moyen-âge 233

II. Nomenclature des hôpitaux 234

III. Les hôpitaux jalonnent les grandes routes du moyen-âge 254

IV. Des voies du Lyonnais mentionnées par les auteurs de l'antiquité 267

V. Parcours des voies du Lyonnais mentionnées par les auteurs de l'antiquité 269

Conclusion 291

Notes 293

Pages

LYON AU XVIIe SIÈCLE. Extrait de l'*Itinéraire en France et en Belgique*, d'Abraham Golnitz, traduit et publié avec notes et éclaircissements, par M. A. Vachez 367
Préface du traducteur 367
Lyon 375
ETUDES ÉTYMOLOGIQUES, par M. le baron Raverat 475
I. Trion 475
II. Le tènement de Thunes, la grande Thune, la petite Thune 483
POÉSIES. Pur amour, sonnet, par M. Berger 503
L'Esclave gaulois, par M. Charles Boy 505
Au lit de mort d'un ami, par M. Aug. Vettard 507
Nina, par M. E. Beauverie 511
Additions et rectifications 516

PLANCHES DU VOLUME.

1° Voies antiques du Lyonnais, du Forez, du Beaujolais, de la Bresse, du Bugey, de la Dombes et de partie du Dauphiné, par M. C. Guigue, ancien élève de l'Ecole des Chartes 127
2° Voies antiques. Carte de Peutinger 267
3° Plan de Lyon au XVIe siècle, avec l'indication des monuments visités par Golnitz au commencement du XVIIe siècle 367

Lyon. — Imp. MOUGIN-RUSAND, rue Stella, 3.

This book should be returned to the Library on or before the last date stamped below.

A fine of five cents a day is incurred by retaining it beyond the specified time.

Please return promptly.

NOV - 7 1940

2044 090 830 311